COURS D'HISTOIRE DE MM. FIOLET & BERNARD

CLASSE DE TROISIÈME

HISTOIRE DE L'EUROPE

395-1270



LYON

EMMANUEL VITTE, ÉDITEUR

P. Lefournel

No 365

HISTOIRE DE L'EUROPE

ET PARTICULIÈREMENT

DE LA FRANCE

LYON. — IMPRIMERIE EMMANUEL VITTE, RUE DE LA QUARANTAINE, 18.

COURS D'HISTOIRE DE MM. PIOLET ET BERNARD

CLASSE DE TROISIÈME

HISTOIRE DE L'EUROPE

ET PARTICULIÈREMENT

DE LA FRANCE

DE 395 A 1270

conforme au programme du 28 janvier 1890.

PAR

J. BERNARD

AGRÉGÉ DE L'UNIVERSITÉ



LYON

EMMANUEL VITTE, EDITEUR, PLACE BELLECOUR, 3.

PARIS

CROVILLE-MORANT | VIC ET AMAT

20, RUE DE LA SORBONNE, 20 | 11, RUE CASSETTE, 11

1897

PROGRAMME OFFICIEL DU 28 JANVIER 1890

Classe de Troisième

HISTOIRE DE L'EUROPE ET DE LA FRANCE JUSQU'EN 1270

L'Empire romain à la fin du IVe *siècle.* — L'empereur, les préfets, l'impôt; la cité ; les grandes propriétés; les colons. — Ire Leçon, p. 5 à 12.

Civilisation romaine : écoles, monuments, mœurs. — Exemples pris en Gaule. — Comparaison de la Gaule avant la conquête et de la Gaule romaine. — P. 12 à 15.

Le Christianisme ; les évêques, les conciles. — IIe Leçon, p. 18 à 22.

Les Barbares. — Mœurs des Germains. — IIIe Leçon, p. 23 à 30.

Les invasions germaniques : Alaric. — Simple énumération des états fondés par les Germains. — Les Huns et Attila. — Les Goths et Théodoric. — IVe Leçon, p. 31 à 46.

Les Francs : Clovis. — Ve Leçon, p. 47 à 65.

Conquête de la Gaule et d'une partie de la Germanie. — VIe Leçon, p. 66 à 79.

Mœurs de l'époque mérovingienne : loi salique. Les rois, les grands, les évêques ; Grégoire de Tours. Les régions franques : Neustrie, Austrasie, Bourgogne, Aquitaine. — VIIe Leçon, p. 81 à 96.

Empire romain d'Orient. — Justinien. — Mœurs byzantines, la cour, les lois, l'église Sainte-Sophie. — VIIIe Leçon, p. 97 à 115.

Les Arabes. — Mahomet : le Coran; l'empire arabe. — IXe Leçon, p. 116 à 133.

La civilisation arabe. — Xe Leçon, p. 134 à 148.

La papauté. — Grégoire le Grand, monastères et missions en Occident. — XIe Leçon, p. 149 à 165.

Les ducs austrasiens. — Charles Martel. — Relations avec les papes. — Avènement de Pépin le Bref. — XIIe Leçon, p. 166 à 181.

L'empire franc. — Charlemagne ; la cour, les assemblées, les capitulaires, les écoles ; l'armée et la guerre ; restauration de l'empire. — XIIe Leçon, p. 182 à 205.

AVERTISSEMENT. — INTRODUCTION

Après avoir étudié, dans les classes inférieures, l'histoire des anciens peuples d'Orient, celle de la Grèce et de Rome, les élèves abordent, en troisième, la première partie de l'histoire du moyen âge, celle qui s'étend entre la mort de Théodose et celle de saint Louis, de 395 à 1270.

Ils ont vu d'abord dans la vie des Hébreux, des Egyptiens, des Chaldéens et des Phéniciens comment la civilisation s'était développée peu à peu dans la région de la Méditerranée orientale, où se rencontrent les anciens continents.

Ils ont appris ensuite, par l'histoire grecque, comment les Hellènes, en transportant cette civilisation d'Asie en Europe, et en la transformant pour l'enrichir, ont été les maîtres, les éducateurs de la société européenne, plus active, plus favorable au progrès que les antiques sociétés d'Orient.

Ils ont dû enfin se rendre compte que le rôle essentiel du peuple romain avait été de réunir par la conquête toutes les nations du bassin de la Méditerranée en un seul empire, dominé par les mêmes lois, animé par la même civilisation.

Après leur avoir expliqué la chute du monde romain, l'histoire qu'ils vont étudier en troisième les fera assister à l'entrée en scène de nouveaux peuples, à la fondation des nations modernes. C'est donc avec raison que cette période, qui forme dans l'histoire générale la transition entre l'époque romaine et les temps modernes, a reçu le nom de moyen âge.

PREMIÈRE LEÇON

L'EMPIRE ROMAIN A LA FIN DU IV[e] SIÈCLE

SOMMAIRE. — *1. Etat politique.* — A la fin du IV[e] siècle, l'empire romain est devenu une monarchie absolue. Les empereurs sont des despotes à la manière des grands rois de Perse.
2. *Etat administratif.* — La centralisation est complète. — 4 préfets du prétoire, 14 vicaires des diocèses et 116 gouverneurs de province, transmettent les ordres du prince à toutes les parties de l'empire.
3. *Etat social.* — La société romaine était alors divisée en 4 classes : l'ordre sénatorial, les curiales, les colons et les esclaves. Les curiales, qui formaient la classe moyenne, la force même de l'empire ont presque entièrement disparu : de là un grand danger pour le monde romain.
4. *Etat militaire.* — Il n'y a que des mercenaires et en majorité des barbares.
5. *Services rendus par la civilisation romaine.* — La décadence de la civilisation romaine ne doit pas faire oublier les services qu'elle a rendus à l'humanité et en particulier à la Gaule qu'elle a heureusement transformée.

Les deux fils de Théodose se partagent l'administration de l'empire. Personne ne considère cette séparation comme définitive. L'empire romain subsiste donc et garda ses limites : le Danube, le Rhin, l'Océan, le désert, et les monts d'Arménie.

1. L'empire romain en 395. Ses limites. — A la mort de *Théodose le Grand en 395*, ses deux fils se partagèrent le gouvernement de l'empire : l'aîné, *Arcadius*, alla régner à *Constantinople*, sur les provinces d'Orient ; le cadet *Honorius* resta à *Rome*, ou le plus souvent à *Ravenne* à la tête des provinces d'Occident. Le fond du golfe de la Grande-Syrte, la mer Adriatique, et un court affluent de la Save, le Drin, séparaient les états des deux frères. D'ailleurs, les contemporains n'attachaient aucune importance à ce dé-

L'empereur, les préfets, l'impôt, la cité, les grandes propriétés, les colons.
Civilisation romaine : écoles, monuments, mœurs. Exemples pris en Gaule. Comparaison de la Gaule avant la conquête et de la Gaule romaine. *(Programme officiel du 28 janvier 1890.)*

membrement. Bien des fois déjà l'autorité impériale avait été remise à plusieurs empereurs sans porter préjudice à l'unité du monde romain. Celui-ci resta à leurs yeux *intact et indivisible même avec deux Césars.* « *Commune imperium Romanum, tantum divisis imperii sedibus.* » Les deux frères ne devaient avoir qu'une seule volonté, une seule autorité. Tous les édits portaient également leur signature et quand on s'adressait à l'un ou à l'autre, on lui disait *vous, Votre Majesté,* comme si l'on eût parlé en même temps aux deux représentants de cette dignité inséparable.

L'empire romain subsistait donc, et jamais, sauf à la glorieuse époque des conquêtes des Antonins, ses limites n'avaient été plus étendues. Sa frontière suivait au nord le Danube de son embouchure dans la mer Noire à sa source dans la forêt Noire d'où elle atteignait le Rhin à son entrée en Alsace, pour le longer jusqu'à la mer du Nord. Il s'étendait dans la Grande-Bretagne bien au delà du mur d'Hadrien jusqu'aux retranchements élevés par Antonin sur les bords du golfe du Forth. A l'ouest, l'océan lui servait bien entendu de limite, mais au sud, ses avant-postes ne s'arrêtaient qu'aux abords du désert d'Afrique, et en Egypte, au-dessous de la première cataracte, à l'île d'Eléphantine (Pilak). A l'est le désert de Syrie, puis une ligne artificielle qui courait des bords de l'Euphrate aux rives de la mer Noire, près de Trapezonte, le séparait du royaume des Parthes.

La division de l'empire sera durable, parce qu'elle répond à la différence des civilisations, mais elle ne sera pas la cause de sa chute. Il faut chercher cette cause dans l'état politique, social et militaire du monde romain au IVe siècle.

La *Méditerranée* était donc bien *un lac romain, mare nostrum* disaient justement les empereurs. La moitié de l'Europe, l'Afrique du nord, l'Asie mineure, formaient *l'orbis Romanus*, le monde romain. Il n'y avait cependant que les pays d'Occident, la Gaule, l'Espagne, l'Italie, qui fussent bien romanisés. En Orient, les peuples avaient conservé la langue, les usages, les mœurs de la Grèce, et malgré l'opinion des contemporains, il faut bien avouer que le partage de 395 répondait à la séparation qui existait déjà nettement entre les deux moitiés de l'empire : l'une pleinement romaine,

l'autre purement byzantine, c'est-à-dire grecque et orientale.

Mais cette division ne fut pas la cause foncière de la décadence et de la chute du monde romain. Cette cause ne peut se trouver en effet que dans son état politique, social et militaire au IVe siècle.

2. Etat politique. L'empereur. — Depuis la terrible *anarchie militaire* où il a failli succomber au IIIe siècle, l'empire romain s'est complètement *transformé*. La dignité impériale n'est plus une magistrature, une véritable fonction publique, elle a pris le caractère sacré et absolu des monarchies d'Orient, et si les empereurs prennent encore le titre d'imperator, de César et d'Auguste, ils préfèrent s'entendre appeler du nom de *dominus*, qui signifie *maître souverain*. Ils transmettent ce caractère sacré et monarchique *à l'Augusta* leur épouse, *aux Césars leurs enfants*, et à tout ce qui les entoure, objets matériels ou individus. Leur palais est sacré, *sacrum palatium*, leur chambre sacrée aussi, *sacrum cubiculum*. Il leur faut une garde spécialement attachée à leur personne. Ce sont les *scolæ palatii* ou bien encore les gardes domestiques, *domestici*. Tout ce qui a une charge dans l'empire emprunte son autorité à la personne monarchique. La *hiérarchie* est rigoureuse et selon que l'on est plus ou moins près de l'empereur, on devient *illustris*, *spectabilis* ou *clarissimus*. Il peut même élever les particuliers à une dignité plus élevée encore, en leur conférant à son gré le titre purement honorifique de *patrice* ou celui de *comes* ou de compagnon du prince. Un empereur comme Honorius ressemblait donc bien moins à ses prédécesseurs Trajan ou Septime Sévère qu'aux despostes ou aux grands rois d'Egypte ou d'Orient.

La dignité impériale a perdu le caractère d'une magistrature romaine. Elle est devenue essentiellement monarchique et absolue comme celle des rois d'Asie.

3. Gouvernement central. — Celui qui est revêtu d'une pareille dignité a des pouvoirs en rapport avec ses honneurs.

En droit comme en fait la volonté impériale ne rencontre jamais d'obstacles ; elle est l'expression même de la loi dont sa personne est la représentation vivante sur cette terre,

lex animata in terris. Depuis qu'il s'est converti au christianisme, il ne peut plus exercer son autorité sur les consciences, et cependant il répète volontiers après Constantin *qu'il est l'évêque du dehors*, seul chargé de surveiller, de veiller au gouvernement de l'Eglise, de contrôler la nomination des papes et des évêques.

Comme dans toute monarchie absolue, l'entourage du prince, le conseil, les bureaux et les chefs de service dirigent dans l'empire romain toute l'administration.

Comme dans toutes les monarchies absolues, c'est l'entourage direct du prince qui dirige tous les services de l'état. Ses affaires se concentrent en effet *au conseil privé*, le *sacrum consistorium*, qui les répartit entre les *bureaux*, les *scrinia*. Quatre chefs de service civils, le ministre de l'intérieur, *quæstor sacri palatii*, le chef de l'armée et des fonctionnaires, *le maître des offices* et les deux ministres des finances, ou *comtes des largesses*, sont chargés de l'exécution immédiate des ordres du conseil.

Mais c'est surtout par la régularité de l'administration provinciale qu'on peut juger de l'organisation de la monarchie romaine.

4 préfets du prétoire, 14 vicaires de diocèses, 119 præsides ou chefs de provinces, centralisent toute l'administration provinciale. Les magistrats de la cité n'ont plus qu'un rôle insignifiant.

4. Administration des provinces. Les préfets. — Pour transmettre la volonté impériale aux provinces, Dioclétien a organisé une administration exacte et rigoureuse. L'empire a été partagé en *quatre préfectures* : deux pour l'occident, préfectures des Gaules et d'Italie ; deux pour l'orient : préfectures d'Illyrie et d'Orient. Elles ont chacune à leur tête *un préfet du prétoire*, qui représente l'empereur dans toutes les circonstances, surveille la justice, l'armée et la rentrée des impôts, dirige tous les autres fonctionnaires provinciaux. Ce sont immédiatement au-dessous d'eux les *quatorze vicaires* préposés à l'administration des *quatorze diocèses* (1), et au-dessous des vicaires les *cent dix-neuf*

(1) Quatre diocèses à la préfecture des Gaules : Espagne, Gaule, Grande-Bretagne, Vienne. Trois diocèses à la préfecture d'Italie : Italie, Rome, Afrique. Deux diocèses à la préfecture d'Illyrie : Dacie, Macédoine et le proconsulat séparé d'Achaïe, l'ancienne Grèce. Cinq diocèses à la préfecture d'Orient : Thrace, Asie, Pont, Orient, Egypte.

PRÉFECTURE DES GAULES

PRÉFECTURE D'ITALIE

PRÉFECTURE D'ILLYRIE

PRÉFECTURE D'ORIENT


Pictes
SCOTS
I
OCÉAN ATLANTIQUE
Frisons
Angles
Saxons
Francs
1 - 2
2 GERMANIES
3. 4. LES DEUX BELGIQUES
II
5 et 6
LES DEUX LYONNAISES
Souabes
Alamans
7
SÉQUANIE
8 et 9
ALPGRÉES
LES 2 NORIQUES
RHÉTIE
10 et 11
LES DEUX AQUITAINES
III
12 VIENNOISE
14
LES ALP. MARITIMES
13
NOVEMPOPULANIE
15 et 16 LES 2 NARBONNAISES
LIGURIE
ALPES COTTIENNES
VÉNITIE
ÉMILIE
FLAMINIE
1
GALICIE
3
TARRACONAISE
2
LUSITANIE
IV
4
CARTHAGINOISE
5
BÉTIQUE
6
BALÉARES
CORSE
ROME
TUSCIE
II
SARDAIGNE
MER
SICILE
7
MAURÉTANIE TINGITANE
MAURÉTANIE CÉSARIENNE
NUMIDIE
III
BYZACÈNE
TRIPOLITAINE
PRÉFECTURE DES GAULES
4 Diocèses
I Grande Bretagne
II Gaules
III Vienne
IV Espagnes
PRÉFECTURE D'ITALIE
3 Diocèses
I Italie
II Rome
III Afrique
2 Diocèses et 1 Proconsulat
I Dacie
II Macédoine
III Achaïe
P. Raoul. Lyon



Vendes
Quades et Marcomans
Gipides
Alains
Hérules
Longobards
Ostrogoths
Goths
Wisigoths
SCYTHIE
PONT EUXIN
EMPIRE DES PERSES
PREVALITAINE
LES 2 MŒSIE
DARDANIE
THRACE
HEMIMONT
RHODOPE
CONSTANTINOPLE
PAPHLAGONIE
MACEDOINE
EUROPE
BITHYNIE
GALATHIE
LES 2 CAPPADOCÉE
PONT POLÉMONIAQUE
MESOPOTAMIE
OSROËNE
THESSALIE
LYDIE
PHRYGIE
LYCAONIE
PISIDIE
LYCIE
CARIE
LES ILES
EUPHRATE
LES DEUX SYRIE
LES DEUX PHENICIE
LES DEUX PALESTINE
LES DEUX LYBIE
EGYPTE
ARABIE
PREFECTURE D'ORIENT
5 Diocèses
I Thrace
II Asie
III Pont
IV Orient
V Égypte
Arabes
M. ROUGE
THÉBAÏDE

præsides ou *gouverneurs* qui sont à la tête des *cent douze provinces* et des *onze régions italiennes* (1).

Cet état politique est non seulement une cause d'affaiblissement, mais, par les dépenses qu'il nécessite, c'est une véritable ruine.

La province était elle-même divisée en *cités*, qui possédaient autrefois des *curies* ou sénats municipaux, dont les magistrats ou *décurions* avaient gardé de grands pouvoirs sur l'administration des villes. Au IIe siècle, les héritiers de ces décurions s'appellent *curiales*, et ils ne sont plus que les *percepteurs de l'impôt*. C'est qu'en effet un système si régulier et si parfait en apparence a amené rapidement la mort de tous les organes de la vie publique et indépendante. Le *sénat impérial* n'a gardé que des attributions dérisoires; les *assemblées provinciales* qui s'étaient formées un peu partout sous les auspices des empereurs et qui leur rendaient compte par leurs vœux, ou leurs plaintes, de l'état de leurs pays, avaient cessé de se réunir (2). Les cités commençaient à trouver difficilement des hommes assez dévoués pour accepter la responsabilité des curiales, et dès l'année 364, l'empereur Valentinien avait été contraint de leur donner un *patronus* ou *défenseur* pour les garantir un peu contre les vexations des fonctionnaires impériaux. En étouffant les libertés publiques, le gouvernement impérial affaiblissait les forces de l'empire, mais un pareil système était surtout nuisible et funeste par les énormes dépenses qu'il imposait aux sujets.

L'augmentation des impôts coïncidant avec la diminution de la richesse publique amène une crise économique.

5 L'impôt. — Pour faire vivre cette multitude d'agents, il a fallu lever des impôts de plus en plus lourds : 1° le *tributum*, l'impôt qui frappait la terre, et qui était fixé *tous les*

(1) Sept provinces espagnoles, dix-sept gauloises, quinze dans l'Italie du Nord et la Pannonie, ou pays du Danube moyen, dix dans l'italie du Sud, et les grandes îles de Corse, Sardaigne, Sicile, cinq dans le diocèse d'Afrique.

Douze provinces dans la préfecture d'Illyrie, quarante-six dans la préfecture d'Orient.

(2) Honorius regrettant leur disparition décrète, en 417, leur rétablissement dans l'empire.

quinze ans par un édit impérial (1); 2° les *patentes* **ou** *chrysargire*, droits perçus sur tous les commerçants; 3° **la** *capitation*, que paient tous ceux qui ne sont atteints ni par l'impôt foncier ni par le chrysargire; 4° les ***impôts indirects***, douanes, péages, perceptions sur les ventes, les affranchissements, le sel. Or, ces charges sont d'autant plus lourdes, qu'elles ont augmenté au moment où la richesse publique, atteinte par la guerre civile, diminuait notablement, et au moment où la plupart des citoyens les plus aisés échappaient à l'impôt par suite d'exemptions innombrables accordées par l'empereur. Dès lors *tout l'impôt retombait sur la classe moyenne*, et surtout *sur les curiales*, c'est-à-dire sur les petits propriétaires chargés dans chaque cité de le recouvrer à leurs risques et périls, car s'ils ne versaient point le taux qui leur était fixé le fisc saisissait rigoureusement leurs biens. Cette classe moyenne, si intéressante et si laborieuse, succomba bien vite sous ce régime et disparut. Ainsi l'état politique amena une crise financière, et la crise financière entraîna enfin une crise sociale dangereuse.

Tout le poids des impôts retombe sur la classe moyenne, sur les « curiales. »

6. L'état social. Les grandes propriétés. Les colons. — Depuis l'*édit de Caracalla*, qui conférait le droit de cité à tous les habitants libres de l'empire, la société romaine n'aurait plus dû connaître que deux classes d'hommes: les citoyens et les esclaves. Or, dès le IIIe siècle, elle apparaît divisée en castes véritablement distinctes, et séparées par le privilège. Cette division s'accentue avec le temps, et, au IVe siècle, l'équilibre n'existe plus du tout entre les quatre ordres qui composent alors le monde romain : les *sénateurs*, les *curiales*, les *colons*, les *esclaves*. Le premier ordre, la classe sénatoriale, *ordo senatorius*, n'a rien perdu de son influence : bien au contraire, il a absorbé l'ordre équestre; il comprend toujours ceux dont le revenu

La société romaine est divisée en quatre classes : l'ordre sénatorial, les curiales, les colons et les esclaves. La deuxième classe a presque entièrement disparu et s'est fondue parmi les colons.

(1) Cette période de quinze années forme une indiction, de là l'habitude de compter par indictions comme par olympiades.

dépasse *un million de sesterces*. Dispensé de l'impôt, il a pu acheter toutes les petites propriétés mises aux enchères par le fisc. Ses domaines occupent alors les cinq sixièmes de l'empire.

Au-dessous d'eux venait autrefois la classe des *curiales*, formée de tous les petits propriétaires de *vingt-cinq arpents de terre*. Ils remplissaient les charges municipales, et levaient l'impôt sous leur propre responsabilité. Accablés bientôt de dettes vis-à-vis du trésor, ils essayèrent de sortir de leur état misérable par tous les moyens. En vain l'empereur leur défendait d'entrer dans les ordres, dans les cloîtres, dans l'armée, leur interdisait de vendre leurs terres, en faisait même exécuter, dans chaque cité (1), pour servir d'exemple; ils abandonnaient leurs maisons et leurs terres, malgré les menaces, et devenaient *colons*. Ils allaient se réfugier, en effet, sur les grands domaines des sénateurs, obtenaient d'eux un lot de terre, *une tenure*, qu'ils s'engageaient à exploiter, et, moyennant quelques corvées, une légère redevance, ils avaient l'assurance de mener une vie relativement heureuse. D'ailleurs, ils ne quittaient plus la « tenure » qu'on leur avait une fois donnée, ils la transmettaient à leurs enfants. En droit, ces colons gardaient donc leur liberté, leur titre de citoyens; en réalité, leur condition était bien celle des serfs. Elle se distinguait à peine, alors, de celle des esclaves, qui s'était bien adoucie sous l'influence du christianisme. Il était défendu de les séparer, par vente, de leur femme et de leurs enfants. Ils cultivaient une « tenure » semblable à celles des colons, avec cette différence que le maître pouvait les en éloigner à son gré, ce qu'il ne faisait presque jamais.

Le monde romain est divisé en grandes propriétés, en « villas » cultivées par les colons, où les esclaves, les « villani » ou vilains qui forment l'immense majorité de la population.

Ainsi, à la fin du IVe siècle, le monde romain apparaît

(1) Ammien Marcellin raconte que l'ordre en fut donné par Valentinien, et qu'un des préfets, Florentius, répondit qu'il serait impossible d'en trouver trois par cité.

divisé en un petit nombre de *grands domaines*, de *villas*, où résident en vrais souverains quelques milliers de sénateurs. Ils ont sous leurs yeux le plan de leurs propriétés, leurs *polyptiques*, divisés en milliers de « tenures », les unes concédées aux colons, les autres aux esclaves. *Les villes sont devenues trop vastes* pour leurs habitants, elles ont rétréci leurs enceintes. On n'y voit plus que des commerçants, des banquiers, des fonctionnaires, et des soldats. L'immense majorité de la population cultive les villas. Ce sont bien les *villani*, les *vilains* du moyen âge. La *classe moyenne*, qui seule aurait pu défendre et maintenir l'empire dans la crise qu'il allait traverser, *n'existait plus.*

L'armée a perdu son caractère national.

7. L'armée. — Le nouveau caractère de l'armée est un autre danger pour l'empire. Cette armée, en effet, n'a *plus rien de national.* L'obligation du service militaire a été remplacée par un impôt, et les *maîtres de la milice* recrutent leurs hommes parmi tous les *aventuriers*, mais surtout parmi les barbares. Dans les corps qui campent aux frontières, sous les ordres d'officiers particuliers, *ducs ou comtes* de frontière, *duces*, *comites limitis*, les *barbares* forment presque tout l'effectif. Cela aide à comprendre combien leur résistance à l'invasion manqua d'énergie.

Au IVe siècle, la civilisation romaine est une civilisation de décadence. Cette décadence ne peut faire oublier les grands services qu'elle a rendus à l'humanité, aux peuples d'Occident, de la Gaule en particulier.

8. La civilisation romaine. Exemples pris en Gaule. — La civilisation romaine du IVe siècle a tous les caractères de la décadence. Elle n'a pu produire aucune œuvre remarquable, ni dans l'éloquence, ni dans la poésie, ni dans la philosophie, ni dans l'art. Elle a offert, au contraire, au barbare, l'exemple de la corruption effrénée et de l'oisiveté luxueuse de la classe principale et dirigeante. Toutefois, ces faiblesses et ces débauches ne doivent pas faire oublier les services que la civilisation romaine avait rendus déjà à l'humanité, ni les effets les plus durables de son œuvre. Par leur génie organisateur, les Romains avaient établi l'ordre le plus régulier et la paix, au milieu des peuplades barbares et sans cesse troublées par la

guerre. Leurs *grands jurisconsultes* avaient constamment travaillé à améliorer le sort de l'humanité, et surtout celui des faibles, des femmes, des enfants et des esclaves. Leurs *philosophes* avaient peu à peu abandonné les croyances du polythéisme grossier, et avaient admis l'existence d'un Etre suprême et unique. Enfin, *la paix romaine* avait été la situation la plus utile et la plus favorable au développement de l'*Evangile* par la prédication chrétienne.

Ce sont les peuples d'Occident, c'est-à-dire les plus barbares, qui profitèrent le plus des bienfaits de la civilisation romaine. Nulle part, d'ailleurs, son influence ne fut plus considérable qu'en Gaule.

Avant l'arrivée des Romains la population de la Gaule était clairsemée et misérable. Ses croyances religieuses et son état politique aggravent encore sa barbarie.

9. La Gaule avant la conquête romaine. — Si l'on considère l'état des trois grandes familles qui se partageaient la Gaule avant l'arrivée des Romains, les *Ibères*, les *Celtes* et les *Belges*, on est frappé tout d'abord de leur faiblesse numérique et de leur misère. C'est à peine, en effet, si, au temps de César, la Gaule nourrissait *trois millions d'habitants*, sur l'immense territoire compris entre le Rhin, la mer, les Pyrénées et les Alpes. Les *cinq sixièmes* de ce territoire étaient couvert de *forêts*. Il n'y avait point de routes, mais seulement des pistes, ou des sentiers; pas de villes, mais seulement des camps et des marchés; pas de maisons, mais seulement des huttes de bois couvertes de chaume. Les *Grecs de Marseille* trafiquaient avec ces pauvres peuplades comme font aujourd'hui les négociants européens avec les tribus nègres de la côte d'Afrique.

Ils adoraient les *forces de la nature* et aussi les *forces morales* comme l'éloquence. Les *druides*, leurs prêtres, formaient, comme les *mages de l'Orient*, une caste fermée, dépositaire des croyances et aussi de toute la science de leur peuple. Ils croyaient à l'immortalité de l'âme, mais ils maintenaient avec jalousie la pratique des sacrifices humains.

Comme toutes les peuplades barbares, les 300 ou 400 tri-

bus gauloises n'avaient jamais formé d'état véritable. Chacune gardait son indépendance sous la direction d'un chef appartenant à quelque famille noble. La guerre était perpétuelle entre elles, et au moment de l'arrivée des Romains, les peuplades étaient aussi agitées par les discordes intestines entre les nobles et les classes inférieures, soutenues par les druides. Mais ce peuple misérable, barbare et divisé, était brave, fier, intelligent et capable d'adopter facilement une civilisation plus avancée que la sienne.

Les Romains donnèrent à la Gaule leur langage, leurs arts, leur administration. La Gaule fut donc complètement romanisée.

10. La Gaule après la conquête romaine. — Après les conquêtes de César (58-51), les Romains transformèrent la Gaule par leurs légions et leurs colons. Les légionnaires agirent d'abord ; ils établirent les routes magnifiques qui du forum de Lyon gagnaient la mer, le Rhin, les Pyrénées et les Alpes ; ils élevèrent des aqueducs pour amener l'eau dans des régions jusque-là désolées ou à l'intérieur des villes. Le pont du Gard est un reste de leur œuvre ; il faisait partie du long aqueduc qui amenait à Nîmes les eaux des Cévennes. Les colons venaient ensuite, nombreux et actifs ; ils bâtissaient les villes, fondaient des écoles, des temples, des théâtres, des arènes, des ports, des marchés, répandant partout la langue et les mœurs romaines. Leurs travaux furent si grands et si solides qu'aujourd'hui, après tant d'invasions et tant de ruines, ils s'élèvent encore sur tout le sol de la Gaule, à Trèves, à Reims, à Cologne, mais principalement dans cette vallée du Rhône, qui fut le foyer de leur action dans les Gaules. C'est là que *Nîmes* garde ses arènes et sa « Maison Carrée », *Arles* des arènes plus vastes encore, *Orange* un théâtre et un bel arc de triomphe, de même que *Saint-Remy*, *Carpentras*, etc.

Les *grandes écoles* de *Vienne*, *Lyon*, *Autun* et *Bordeaux* contribuèrent encore à répandre la langue latine. Bientôt la Gaule prit une part active au mouvement littéraire et artistique. Elle eut des poètes comme *Gallus*, l'ami de Virgile ; *Pétrone*, l'immoral auteur du *Satyricon*, et, plus tard,

Ausone (IVe s.) et *Sidoine Apollinaire* (Ve s.); des orateurs ou des rhéteurs, comme Domitius *Afer*, le maître de Quintilien, et *Marcus Aper*, à qui l'on put attribuer le « Dialogue des Orateurs »; l'historien *Trogue Pompée;* des artistes, comme l'auteur ignoré de la « Vénus d'Arles » (1).

La Gaule avait accepté aussi le paganisme romain et perdu ses croyances nationales avec sa langue originale. Elle reçut directement le christianisme d'Orient, et sa glorieuse *Eglise de Lyon*, persécutée dès le IIe siècle (177), fut fondée par des prêtres de Smyrne, conduits par l'évêque *Pothin, disciple de saint Polycarpe*, qui avait été instruit lui-même par l'évangéliste saint Jean. Ce n'est qu'en 250 que des évêques romains se répandirent dans le Nord et le Centre de la Gaule, pour compléter l'œuvre de ces premiers missionnaires (2).

Au IVe siècle, l'Eglise des Gaules, comme le reste de l'Eglise, était pleine de vie et d'énergie; mais il faut étudier à part le seul élément actif que contenait encore l'empire du IVe siècle pour se rendre compte du rôle immense qu'il eut à jouer au moment de la chute du monde romain.

(1) Musée du Louvre.

(2) Apostolat de saint Denis à Paris, de saint Martial à Limoges, de saint Saturnin à Toulouse, de saint Trophime à Arles, etc. Ils furent presque tous martyrisés, notamment saint Denis, décapité sur la colline de Montmartre.

IIe LEÇON

L'EGLISE AU IVe SIÈCLE

SOMMAIRE. — 1. *L'Eglise et l'empire.* — Depuis la fin du règne de Constantin et surtout depuis Gratien et Théodose le Grand, le christianisme est devenu la religion officielle de l'empire, ce qui explique l'intervention constante des empereurs dans son gouvernement. Cependant l'Eglise a condamné la société romaine.
2. *Gouvernement de l'Eglise.* — Elle a adopté la hiérarchie de l'empire : elle a une capitale, Rome, où réside son chef, le pape. Au-dessous de lui, ses patriarches, ses métropolitains et ses évêques gouvernent ses provinces.
3. *L'hérésie.* — L'erreur d'Arius trouble l'Eglise et gêne ses progrès pendant tout le IVe siècle. Même après le concile de Nicée, l'arianisme gagne encore la plupart des peuples barbares.
4. *L'Eglise et les barbares.* — L'Eglise est décidée à réconcilier les barbares avec la société romaine, mais à la condition qu'ils ne soient pas attachés à l'arianisme.

Le christianisme est devenu, au IVe siècle, le culte officiel de l'empire. L'Eglise n'a pas cependant identifié sa mission avec la sienne.

1. L'Eglise et l'empire romain. — La première période de l'histoire de l'Eglise, l'époque de la persécution officielle et légale, se termine en 313 par l'*édit de Milan.* Constantin ne lui accordait alors que la tolérance, mais elle obtint bientôt le droit d'être reconnue pour la *religion officielle de l'empire.* Dès l'année 324, Constantin recommandait à ses sujets d'adopter ses doctrines, et l'année suivante, il assistait en personne au grand concile général réuni à Nicée. L'empereur *Gratien* renonça définitivement au titre de grand pontife des dieux de Rome, et fit enlever du sénat la *statue de la Victoire.* Enfin *Théodose le Grand* avait donné un exemple éclatant de son dévouement à l'Eglise, en obéissant à l'*évêque de Milan, Ambroise,* qui lui refusait l'entrée de sa cathédrale jusqu'à ce qu'il eût fait pénitence pour le massacre de Thessalonique. Dans cette phase nouvelle de son

Le christianisme, les évêques, les conciles. (*Programme officiel.*)

existence, l'Eglise rencontra constamment deux principaux obstacles : d'abord l'ingérence des empereurs, ensuite l'antipathie secrète de la haute société romaine Il lui faudra compter avec les empereurs, qui sont en apparence ses protecteurs, car tous les princes, même les plus modérés, n'ont pu s'habituer à se tenir à l'écart de la conduite des affaires spirituelles. Ils interviendront à chaque instant soit pour confirmer la nomination des chefs de l'Eglise, papes ou évêques, soit pour faire respecter leurs décisions ou celles des conciles. S'ils sont attachés à l'orthodoxie, ils persécuteront les hérétiques; mais s'ils sont hérétiques eux-mêmes, ils poursuivront rigoureusement les évêques, les prêtres fidèles. Telle fut la conduite de Constantin vers la fin de sa vie, mais surtout celle de son successeur, Constance II, puis celle de Valens et d'Arcadius, tous empereurs d'Orient et tous dévoués à l'hérésie d'Arius.

Les empereurs interviennent constamment dans le gouvernement de l'Eglise. Aussi les empereurs hérétiques persécutent-ils violemment le clergé fidèle.

Mais même sous le règne des princes les plus orthodoxes la mission de l'Eglise rencontre de sérieux obstacles dans le monde romain; c'est l'indifférence ou l'antipathie secrète de la haute société romaine pour ses doctrines. Habituée à l'exercice d'une autorité presque absolue, dépravée et oisive, la classe dirigeante de l'empire n'acceptait qu'avec peine la prédication d'une religion qui promettait aux derniers la place des premiers, menaçait les mauvais riches, relevait la condition des pauvres et des esclaves. Son hostilité se manifestait dans les livres des derniers philosophes païens par des sarcasmes, des railleries amères; elle éclata au grand jour sous l'administration de *Julien l'Apostat*, qui fut son représentant le plus habile et aussi le plus dangereux pour l'Eglise. Celle-ci comprit vite cette antipathie; les ouvrages des docteurs du IVe et du Ve siècle, *saint Jean Chrysostome*, *saint Augustin*, *saint Jérôme*, ne sont-ils pas remplis de menaces et de malédictions contre cette société égoïste et païenne ?

Le deuxième obstacle que rencontre la mission de l'Eglise est l'antipathie de la haute société romaine. Colère des Pères de l'Eglise contre cette société.

L'Eglise admettait donc comme possible la chute du

système impérial ; elle souhaitait même le changement de la société romaine. Déjà d'ailleurs son action s'étendait au delà des limites impériales; l'*Irlande*, les ***peuplades gothiques***, l'*Arménie* avaient été converties par ses missionnaires. Son avenir ***était donc indépendant de celui de l'empire.***

Les évêques dirigent l'église de la cité, les métropolitains siègent dans tous les chef-lieux de province. Quatre métropolitains ont la dignité de patriarche, et le chef de l'Eglise réside à Rome près du tombeau des apôtres.

2. Organisation de l'Eglise. — L'Eglise, qui a condamné la société romaine, a admiré l'ordre qu'elle avait établi dans le monde qui lui était soumis ; elle en a profité pour répandre l'Evangile, puis elle a emprunté les cadres de l'administration impériale, pour se donner une organisation régulière et définitive. ***Chaque cité*** eut dès lors son ***évêque, élu*** par la population elle-même, jointe au clergé et à la curie municipale. Chaque ***province*** eut son ***métropolitain***, et la province ecclésiastique concordait exactement avec la province civile (1). Au-dessus des métropolitains, l'Eglise établit, dans quelques grandes villes qu'elle considérait comme les foyers de la religion des ***patriarches. Alexandrie, Antioche, Jérusalem, Constantinople*** devenaient ainsi les ***prefectures de l'Eglise. Sa capitale*** était à ***Rome***, non pas seulement parce que là se trouvait le véritable centre de l'empire, mais aussi parce que Rome possédait le ***tombeau des apôtres Pierre et Paul***, et surtout parce que ***saint Pierre***, le chef des apôtres et le successeur du Christ à la tête de son Eglise, ***s'y était établi.*** Les papes ses successeurs s'efforcèrent de justifier le titre de chef de l'Eglise par leur attachement zélé à l'orthodoxie, et par l'ardeur qu'ils mirent à propager la foi par les missions chrétiennes. Telle est l'organisation régulière dont l'Eglise a hérité de l'empire romain. Elle la conservera malgré les barbares, mais en l'étendant à des régions bien plus étendues.

(1) Ainsi on pouvait, jusqu'à la Révolution française, reconnaître les anciennes provinces romaines de la Gaule par les limites des archevêchés. Sens, Lyon, Vienne, Narbonne, Auch, étaient autant de chefs-lieux de provinces civiles et ecclésiastiques.

3. Rôle des évêques. — La littérature chrétienne. — L'activité et l'énergie de l'Eglise au IVe siècle contrastent avec l'inertie et la décadence du monde romain. Ses évêques se livrent à une double tâche. Les uns, entièrement dévoués à leur ministère, apparaissent non seulement comme les chefs spirituels de leur cité, mais aussi comme leurs *défenseurs* et leurs *patrons*. Les empereurs leur accordent souvent ce titre, et les populations ont recours à eux dans toutes les circonstances difficiles. Les autres mettent leur éloquence et leur savoir au service de l'orthodoxie et de la propagation de la foi. Les églises d'*Orient* possèdent alors en effet saint *Jérôme* à Bethléem, saint *Athanase* à Alexandrie, saint *Grégoire de Nazianze*, saint *Basile*, enfin saint *Jean Chrysostome*, patriarche de Constantinople, et l'*Occident*, saint *Ambroise*, gouverneur de Milan, élevé malgré lui à la dignité épiscopale dans cette ville même, et l'évêque d'Hippone, saint *Augustin*, l'auteur de la *Cité de Dieu*.

Le IVe siècle est une époque féconde en grands évêques, évêques bienfaiteurs des cités, évêques orateurs et défenseurs de la doctrine chrétienne. Il a vu aussi les commencements des moines d'Occident.

Vers la fin du IVe siècle, *la vie monastique*, jusque-là concentrée en Orient, gagne les provinces d'Occident et s'y transforme, car les moines d'Occident ne se contentent pas de prier comme les *moines grecs*, ils écrivent et ils luttent à côté du clergé séculier. Les plus anciens monastères d'Occident furent ceux de *Saint-Victor de Marseille*, de *Lérins*, dans une île près de Fréjus, mais surtout ceux de *Ligugé* près Poitiers, et de Marmoutiers-sur-Loire, fondés par saint *Martin de Tours*.

4. L'hérésie, l'arianisme et ses effets. — Par son organisation, et grâce au talent et à l'énergie de ses chefs, l'Eglise aurait pu commencer dès le IVe siècle la conquête du monde barbare, si elle n'avait pas eu à traverser une crise dangereuse, pour vaincre l'hérésie d'Arius. L'origine de cette crise fut purement dogmatique. Il s'agissait d'établir les rapports de Jésus-Christ, fils de Dieu, avec Dieu le Père. Les chrétiens des premiers siècles, sans cesse persécutés, n'avaient point entrepris de discussion philosophique

La question des rapports du Père et du Fils soulève des discussions qui occupent tout le IVe siècle. C'est l'hérésie arienne qui en est la cause.

à ce sujet, mais ils avaient toujours affirmé dans leurs écrits leur foi non seulement à la divinité de Jésus-Christ, mais aussi à son éternité. « Le Christ, dit l'*Apocalypse*, est celui qui est le premier et le dernier, « l'alpha et l'oméga » (1). « Il était avant toute chose, dit saint Paul (2) et toutes choses subsistent par lui », et l'évangile de saint Jean commence par affirmer « qu'au commencement était le Verbe..., et que le Verbe était Dieu » (3). La plupart des chrétiens du IVe siècle admettaient donc que le Christ avait été engendré par Dieu de toute éternité. Or, en 318, Arius, un *prêtre d'Alexandrie*, né en Egypte vers 256, soutint, dans une discussion avec l'évêque de cette ville, que le Christ avait été forcément engendré à un moment donné, qu'il avait été *ainsi créé*, et que, comme tel, *il aurait même pu pécher comme Satan, et toute créature*. Une doctrine aussi simple, propagée par un prêtre aussi intelligent, aussi habile qu'Arius (4), ne tarda pas à faire en Orient de nombreux adeptes. Pour mettre fin à une querelle qui passionnait si vivement l'opinion, Constantin provoqua à *Nicée*, en Bithynie, un grand *concile général* (325). Trois cent vingt évêques y assistèrent, et dès le début des délibérations, ils adoptèrent, pour déterminer la nature des rapports du Verbe et de Dieu, le mot *homoousios*, Ὁμοούσιος qui signifie exactement *consubstantiel*. Ils adoptèrent enfin la formule de foi suivante : « Nous croyons en un seul Seigneur Jésus-Christ fils de Dieu, fils unique du Père, Dieu né de Dieu, Lumière

Le concile général de Nicée condamne l'hérésie d'Arius (395). Le IVe siècle voit se développer l'usage des conciles et des synodes.

(1) Apocalypse, I, 4.
(2) S. Paul aux Colossiens, I, 17.
(3) Le « *Verbe* », traduction du mot λογος, terme emprunté à la philosophie de ce temps. Il s'agit ici du Fils de Dieu.
(4) Arius était poète et musicien, il composait des cantiques pour répandre sa doctrine. En 336, Constance le rappela de l'exil, et il se disposait à le réconcilier avec l'Eglise, lorsqu'Arius mourut subitement dans les latrines publiques de Constantinople (336).

issue de Lumière, vrai Dieu, né du vrai Dieu, engendré, et non fait, consubstantiel au Père. »

Les doctrines d'Arius étaient donc formellement condamnées. Néanmoins son parti ne se tint pas pour battu, et favorisé par les empereurs *Constance* et *Valens*, il essaya de prendre sa revanche par la persécution des prélats orthodoxes. Mais le clergé d'Occident, dirigé par les papes, surtout le pape *Jules Ier*, défendit avec zèle l'œuvre du concile de Nicée (1) et parvint à la faire triompher.

Dans un *deuxième concile général* réuni à *Constantinople*, en 381, les orthodoxes firent également proclamer que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils. Ainsi l'Eglise affermissait sa doctrine en développant les *conciles généraux*, les *conciles particuliers*, les *synodes diocésains*, en admettant partout ces assemblées que l'empire n'avait pas su conserver.

La conversion des peuples gothiques à l'arianisme eut pour eux de funestes conséquences. L'Eglise fit échouer toutes les tentatives qu'ils firent pour s'établir dans l'empire.

5. L'arianisme et les barbares. — La protection que l'empereur Constance accorda longtemps aux ariens eut des conséquences politiques bien inattendues. A la faveur de cette protection, ils répandirent leurs doctrines, et un de leurs nouveaux convertis fut précisément l'apôtre des Goths. Un jeune barbare de cette nation, *Ulphilas*, ou *Wœlfen*, « le fils de la louve », baptisé et ordonné prêtre par eux, entreprit de traduire les livres saints dans sa langue nationale, puis de porter l'Evangile chez les Goths. *Il compléta l'alphabet gothique*, à l'aide de l'alphabet grec, rédigea sa traduction, se fit consacrer évêque à Constantinople, en 341, et commença aussitôt sa mission. Elle eut un plein succès, *mais avec le christianisme il porta aux Goths les doctrines ariennes*. L'hérésie gagna peu à peu la Gothie de l'ouest ou Wisigothie, et plus tard la plupart des peuples barbares.

(1) En 342, il réunit à Rome un concile particulier où siégèrent plus de 50 évêques, et où l'on repoussa toute tentative des ariens pour attaquer l'œuvre de Nicée.

Quand ces hérétiques envahiront l'empire, l'Eglise restera naturellement leur adversaire, et tout ce qu'ils essaieront de fonder sans elle n'aura aucune durée, car c'est à des peuples catholiques et pleinement orthodoxes qu'elle se réservait de donner l'héritage de l'empire romain.

IIIᵉ LEÇON

LE MONDE BARBARE

Sommaire. — 1. *Divisions du monde barbare.* — Il y avait quatre familles principales de barbares : les Sémites, les Germains, les Slaves et les Mongols. Les Germains, postés à leur avant-garde, commencèrent l'invasion de l'empire.

2. *Divisions des Germains.* — Ils formaient deux grandes familles : les tribus gothiques et les tribus teutoniques.

3. *Mœurs des Germains.* — Ils possédaient les qualités ordinaires des peuples jeunes et peu initiés encore à la civilisation ; mais ils avaient, en revanche, les travers et les vices naturels des barbares.

4. *La religion.* — Elle consistait simplement à adorer les forces de la nature ; elle n'exige ni culte ni prêtres, mais elle inspire un sentiment de terreur ou de tristesse.

5. *La famille.* — La forte organisation de la famille domine toutes les institutions germaniques.

1. Les barbares. — Tous les peuples qui n'habitaient pas entre les limites de l'état romain, de l'*orbis Romanus*, passaient également pour barbares aux yeux des empereurs et de leurs sujets. Ils appartenaient cependant à des races de civilisation et d'origine fort différentes, et formaient, sur les frontières de l'empire, quatre grandes familles au moins (1). C'étaient :

Il faut distinguer quatre familles principales de barbares : les Sémites, les Germains, les Slaves et les peuples ouralo-altaïques mêlés aux Mongols.

1° Au sud, *les populations sémitiques,* les Arabes de Syrie et du désert, qui ne commenceront leur mouvement d'invasion qu'au milieu du VIIᵉ siècle.

2° Au nord, dans le vaste quadrilatère formé, d'une part, par la Baltique et le Danube, et d'autre part, par le Rhin et le Dnieper, les nombreuses *tribus germaniques.*

3° A l'est, dans les plaines de la Russie actuelle, *les peuplades slaves,* qui laisseront passer toutes les invasions avant de les entreprendre pour leur propre compte.

4° Plus à l'est enfin, des bords de la Volga au pied de

Mœurs des Germains. (*Programme officiel.*)

l'Altaï, les hordes *ouralo-altaïques*, voisines et parentes des hordes *mongoles* et des peuples jaunes.

Tous ces peuples envahiront tour à tour le monde romain qui les avait jusque-là tenus à l'écart du bassin de la Méditerranée, foyer de la civilisation, et maintenus ainsi malgré eux dans la barbarie. Cependant, *les Germains formaient l'avant-garde* des envahisseurs et les voisins les plus dangereux de l'empire.

La race germanique se divise en deux branches : la famille gothique qui habite, au IVe siècle, entre la Baltique et la mer Noire, et les tribus teutoniques échelonnées dans l'Allemagne actuelle, dans les vallées du Danube, du Rhin, de la Weser et de l'Elbe.

2. Les Germains. — Les tribus germaniques se divisaient, au IVe siècle, en deux branches distinctes : 1° *à l'est, la race gothique*, et 2° *à l'ouest, la race teutonique*. C'est sur les bords de la mer Baltique, dans le sud de la presqu'île scandinave, à travers toutes les plaines de la Pologne actuelle et jusqu'aux rives du Danube, que se développent alors les tribus gothiques. Les Goths de l'ouest, les *Wisigoths* et les *Jutes* peuplent les péninsules et les îles de la mer Baltique (2) (Jutland, Gothie, Gothland) ; les Goths de l'est, les *Ostrogoths*, les *Vandales* et, au sud, les *Alains* dominaient entre le Dnieper, la mer Noire et le Danube.

La race teutonique présentait, au IVe siècle, des groupements bien plus nombreux et bien plus instables qu'au temps où Tacite avait cherché à l'étudier et à la décrire. Les principaux étaient, de l'est à l'ouest, les *Marcomans* et les *Quades*, les successeurs des Gaulois en Bohême (1) ; les *Lombards* et les *Burgondes*, sur le moyen Danube et jusqu'au lac de Constance ; les *Schwaben*, Souabes ou Suèves, à travers la Forêt-Noire ; les *Alamans* (2) et les *Francs*, qui formaient, sur les bords du Rhin, deux puissantes confédé-

(1) Des tribus celtiques peu nombreuses, les Pictes et les Scots, habitaient l'Ecosse ; les Gaëls, l'Irlande. Il y avait déjà, sur les bords de la Baltique, des Finnois, et plus au nord, des Lapons. Les Parthes ne formaient pas un état barbare, mais un royaume d'une civilisation avancée.

(2) Le nom de la mer « Baltique » vient de celui de la famille royale des Wisigoths, les Baltes.

rations ; les *Saxons*, dans la vallée de la Weser, et enfin, dans la vallée de l'Elbe, les *Thuringiens*, les *Angles* et les *Hérules*, confinés à la mer du Nord.

3. Mœurs des Germains. Etat physique et moral. — Les peuplades germaines appartenaient à la grande *famille hindo-européenne*. Elles étaient donc de même sang, de même souche, que les Romains, et pourront ainsi se mêler et se fondre aisément avec les populations latines, ce que n'obtinrent jamais les autres barbares sémites ou mongols. Leur type différait cependant assez de celui des Grecs et des Romains. Leurs yeux bleus et leur chevelure très blonde les distinguaient facilement et firent sur les Romains une impression si durable et si agréable que les premiers artistes chrétiens dépeignirent *les anges sous leurs propres traits*.

Les Germains sont des Aryens, des Hindo-Européens, comme les Latins, quoique leur type physique diffère du leur.

Au moral, les Germains de toute famille et de tous pays nous apparaissent avec *les vertus, mais aussi avec les vices de la plupart des peuples jeunes et barbares*. Tous les auteurs ecclésiastiques du IVe siècle (3) s'accordent, avec César et Tacite, pour dépeindre leur bravoure, leur fierté, leur mépris de la mort, leur endurance, leur sobriété et leur respect de la famille. César en dit autant des Gaulois et des Celtes, et les écrivains du bas-empire, des Arabes ou des Turcs. Ils étaient, en revanche, excessivement cruels. Les crimes de leurs chefs les plus civilisés, même après leur conversion au christianisme, les meurtres commis par Théodoric, Clovis, Alaric le montrent surabondamment. Ils se livraient sans retenue à la débauche et à l'ivrognerie ; ainsi le passage de l'armée d'Alaric à travers l'Italie ne fut qu'une série d'orgies : les barbares, couchés sous les platanes, se

Les Germains ont les vertus, mais aussi les vices de barbares, la cruauté, l'ivrognerie, etc.

(1) Le pays garda, pour les Romains, le nom des anciens habitants : Boïes, Bohême.

(2) Ce qui veut dire, probablement, gens de tous pays : All-Mann.

(3) Chroniques de Marcellin, de Prosper, d'Orose et d'Ammien Marcellin.

faisaient servir le falerne à pleines coupes par les dames romaines, et dormaient ou buvaient des journées entières. L'état de leurs croyances et de leur société et leur système politique achèvent de nous convaincre qu'ils étaient restés barbares, même au contact du monde romain.

La religion germanique a un triple caractère : 1° elle est naturaliste ; 2° elle est dépourvue presque totalement de culte ; 3° elle inspire un sentiment de terreur et de tristesse.

4. Croyances religieuses des Germains. — La religion des tribus germaniques ressemble fort à celle des anciens Gaulois, sauf qu'elle est plus grossière et plus simple. Elle est en effet *entièrement naturaliste*, car ses dieux ne sont que la personnification des phénomènes de la nature. Leurs noms sont bien connus, et conservés encore dans les jours de la semaine allemande ou anglaise. Le soleil, la déesse *Sunna ;* la lune, la déesse *Mon* ou Manni ; le tonnerre, *Donar* ou *Thor ;* le feu, le dieu de l'air et de la guerre, *Wodan* ou *Odin ;* l'amour, déesse du mariage, *Freya*, étaient les divinités principales (1). Mais il n'y avait pas en Germanie de caste sacerdotale correspondant à celle des druides. La plupart des tribus ne paraissent pas avoir eu de prêtres, mais seulement des *bardes* ou poètes, des prophétesses, comme la *Velléda*, qu'ils tenaient en grande vénération. Les dieux n'exigeait pas de culte particulier, mais ils prennent part à la vie de leurs fidèles. Ils doivent combattre avec eux et leur donner la victoire, s'ils ne veulent pas s'exposer à être abandonnés par les guerriers découragés pour des dieux plus vigilants. Ils doivent accorder à ceux qui meurent bravement le *Walhala*, étrange séjour de délices où l'on ne cessera de boire et de lutter.

Ce qui donne à cette religion pourtant si grossière un caractère vraiment original, *c'est la poésie dont les Germains ont rempli leurs croyances*. Leur imagination, comme celle

(1) Sunntag, Sunday : jours du « soleil » ; — Montag, Monday : jours de la « lune » ; — Donnerstag : jour du « tonnerre » ; — Freytag, Friday : jours de Freya, l'amour, — et en anglais seulement Wesdnesday : jour de Wodan ou Odin ; — et Tuesday : jour de Tyr, le même que Thor.

Le sentiment religieux des Germains est mélancolique, triste. Tel est le caractère des *Niebelungen*. Il se transformera aisément au contact du christianisme en esprit biblique.

des Grecs, s'est donné libre cours dans l'histoire des dieux et des héros, mais il y a autant de différence entre le tour d'esprit des deux peuples qu'entre le sol gai et ensoleillé de la Grèce et les forêts froides et brumeuses de la Germanie. Les légendes germaniques sont presque toutes empreintes d'un sentiment de tristesse ou de frayeur, et les êtres qui y jouent le principal rôle sont les géants, les *mauvais génies*, le *niebelung*, les oiseaux de proie et les corbeaux malfaisants. Les chants de *Niebelungen*, rédigés bien plus tard (1), les premières poésies écrites en langue anglaise sont encore inspirées des mêmes sentiments. Même quand ces barbares se furent convertis au christianisme, ils manifestèrent vite leur prédilection pour les récits poétiques, et souvent terribles, de l'ancien testament de la Bible. L'esprit germanique devint alors facilement l'*esprit biblique* (2).

Chez les Germains la société se divise en trois classes : esclaves demi-libres, les affranchis ou *lidi*, et les hommes libres. Ceux-ci forment à leur tour deux groupes, les libres et les nobles : friling et etheling chez les Saxons.

5. Etat social. Condition des personnes. — Les tribus germaniques n'admettaient pas plus que le monde romain l'égalité dans la condition des personnes. Leur société se divisait d'abord en trois grandes classes, les *esclaves*, les *demi-libres*, les hommes *libres*. Les esclaves germains avaient sans doute un sort plus avantageux que les esclaves de l'empire. Leurs maîtres avaient infiniment moins de besoins, et leur imposaient par suite moins de travaux. Ils les suivaient à la guerre pour porter leurs armes conduire leurs chevaux ; ils avaient en temps de paix leur demeure séparée près de la leur, « leurs pénates », selon l'expression de Tacite (3). Le principal devoir des affranchis, appelés *liberti*, plus tard *lidi*, était aussi de suivre leur ancien patron à la guerre et de lui venir en aide en toute

(1) Les *Niebelungen*, épopée qui raconte la lutte des Burgondes contre Attila, n'ont été rédigées qu'au XIII[e] siècle, mais elles remontent à une époque bien plus ancienne.

(2) Ce sentiment national fut donc une cause du succès du protestantisme, qui ne put se répandre que parmi les peuples germaniques.

(3) TACITE, *Germanie*, 25.

circonstance comme faisant partie de sa famille. Enfin les hommes libres se partagent eux-mêmes en deux groupes (1), les hommes libres proprement dits et les nobles, les *friling* et les *etheling* ou *edeling*, comme on les nommait chez les Saxons (2). La noblesse était héréditaire, et c'est toujours parmi elle qu'on choisissait les chefs et les rois.

C'est la forte constitution de la famille qui domine toutes les institutions germaniques.

6. Organisation de la famille et ses conséquences. — Le fait qui domine toute l'organisation de la société germanique, c'est *la forte constitution de la famille.* On la trouve aussi unie au IVe siècle qu'au temps de César ou de Tacite. Le père y exerce une autorité royale non seulement sur son épouse, toujours placée sous sa tutelle ou son *mund*, mais surtout sur ses enfants, même majeurs, sur ses affranchis et sur leurs enfants. Toutes les institutions, toutes les coutumes ont dû se plier à cette organisation.

Influence du droit de la famille en justice.

Si un de ses membres est offensé, elle a le droit absolu de poursuivre sa vengeance et d'exiger dent pour dent, œil pour œil, la réparation de l'insulte, à moins qu'elle n'accepte le *fredum* ou *argent de la paix.*

Si un de ses membres est cité en justice, c'est à elle de le défendre et d'envoyer ses parents jurer avec lui devant le juge pour appuyer son propre serment : ce sont les *cojuratores.*

Influence du droit de la famille dans l'organisation militaire.

Si son chef va à la guerre, au *mall* ou assemblée, elle doit le suivre et mourir avec lui.

Influence du droit de la famille sur l'organisation de la propriété.

Enfin, conséquence plus grave encore, *la famille* ne doit avoir qu'*une seule et même propriété.* Le père ne peut en disposer *ni par testament, ni par vente.* Il doit la laisser tout entière au fils aîné, et, à son défaut, à son plus proche

(1) TACITE, *ibid.*, 17. — VELLEIUS P., II, 118, et JORDANÈS (*De rebus Geticis*, 5).

(2) Suivant l'auteur de la *Vie de saint Libuin et Nithard.*

parent parmi les mâles, *les femmes étant toujours exclues de la succession* (1) *à la terre.*

D'ailleurs à une époque antérieure au IVe siècle, à l'époque où écrivait Tacite (2), la propriété appartenait même à un groupe de familles, et on en répartissait les lots chaque année.

Aussi la famille germanique est groupée soit pour la culture et l'exploitation du sol, soit pour le combat, soit pour la défense et la vengeance de ses membres (3). Elle est encore la base de l'organisation politique des Germains.

Au-dessus de la famille, les Germains forment des communautés, des confédérations. Les chefs sont élus dans des familles privilégiées, mais sont obligés de gouverner avec l'assemblée ou mall.

7. Organisation politique. — Plusieurs familles réunies forment comme une famille plus étendue, une véritable communauté, ou *Gemeinde*, un village ou *Dorf*, une centaine d'individus, *Hundertschaft* ou *Hundred*. Ces communautés forment presque toujours des confédérations appelée *Gau* ou *Volk* quand elles s'étendent à un peuple entier. Les chefs de ces confédérations étaient toujours choisis dans une famille privilégiée, parmi la noblesse, et portaient les titres de ducs, *Herzog*, et de roi, *Kœnig*. Dès qu'ils ont été élevés sur le *pavois* ou bouclier, et promenés à travers l'assemblée des hommes libres, ils ont le droit de commander les guerriers et de présider les jugements. Ils règnent d'ailleurs comme des pères de famille, toujours assistés par l'assemblée des hommes *libres*, *le mall* chez les

(1) Loi salique, LIX. Loi des Burgondes, XIV, des Ripuaires, LVI, des Alamans, LVII, etc. V. *les Monum. germ. de Pertz*, vol. III et V. — Plus tard, le droit d'aînesse disparut, mais l'exclusion des femmes de la succession fut maintenue. De là le sens de la fameuse loi salique, appliquée depuis à la succession au trône de France.

(2) TACITE, *Germanie*, 26.— Mais, si Tacite déclare que la propriété n'est pas individuelle, il est impossible de s'autoriser de son dire pour prétendre qu'à aucune aucune époque les Germains aient ignoré la propriété des terres.

(3) Voir FUSTEL DE COULANGES : *Recherches sur quelques problèmes d'histoire*, p. 187.

Francs, le *wittenagemot* chez les Anglo-Saxons, où l'on se donne rendez-vous à chaque nouvelle lune, et où les chefs de famille votent par acclamation les projets qui leur sont soumis. Ainsi délibéraient les héros d'Homère.

Le roi et les chefs sont défendus, assistés par leurs « compagnons. »

Mais ces rois, ces ducs, ces chefs de tribus tiraient une force particulière d'une institution purement germanique, le *compagnonnage*. Il se formait en effet autour des grands, surtout des chefs qui avaient une grande réputation de bravoure, des associations de jeunes gens qui s'engageaient à les servir, en paix comme en guerre. Le chef les nourrissait à sa table, les équipait (1), les protégeait, mais il recevait en revanche leur serment d'obéissance et de fidélité. Voilà encore une coutume que l'on retrouvera à la cour des rois du moyen âge.

Le germanisme, le *Germanenthum*, était à lui seul incapable de régénérer le monde romain.

8. Conclusion. — Les peuples qui formaient l'avant-garde des nations barbares, étaient donc des aryens de même race, de même souche que les Latins. Mais leur long séjour en dehors des foyers de la civilisation, les avait laissés dans l'état de barbarie. Ils apparaissent ainsi au début du IVe siècle avec les qualités et les vices des peuples jeunes et à demi sauvages. Leur religion était grossière malgré sa poésie, leur système poliitique était primitif, et c'est par suite d'une singulière illusion que les historiens d'Allemagne ont pu attribuer à ce pauvre peuple une civilisation vigoureuse et capable de régénérer le monde par le germanisme, le *Germanenthum*. Il faut dire seulement qu'au contact de la civilisation romaine, et de la civilisation chrétienne, les Germains pouvaient se transformer et former avec leurs voisins un monde nouveau qui recevrait d'eux une nouvelle sève de vie et de jeunesse.

(1) Les armes propres aux Germains étaient très rare. On peut à peine citer la framée, sorte de javelot également propre à être lancé et à servir de masse à tenir en main, et la hache des Francs, ou francisque.

IVᵉ LEÇON

L'INVASION ET LES TENTATIVES DE GOUVERNEMENT PAR LES BARBARES

SOMMAIRE. — *1. But des invasions.* — Ce n'est pas la haine qui pousse les Germains à envahir l'empire, c'est, au contraire, l'admiration et le désir d'en faire partie, d'être ses auxiliaires.
2. *Occasion des invasions.* — L'entrée en Europe des hordes tartares et mongoles, dirigées par le khan des Huns.
3. *Durée de l'invasion.* — Un peu plus d'un siècle entre l'entrée des Goths dans l'empire en 378, et l'établissement de Théodoric le Grand en Italie, en 493.
4. *Division de l'histoire des invasions.* — Six actes principaux :
a Marche des Goths de l'est à l'ouest, de la mer Noire en Espagne.
b Marche des Germains du nord au sud, du Rhin en Afrique.
c Confédération momentanée formée par les barbares.
d L'intervention des Huns.
e L'anarchie ou disparaît l'empire d'Occident.
f Les essais infructueux des barbares pour le remplacer.
5. *Cause de l'échec des rois barbares.* — Les chefs des Germains, même les plus intelligents, comme Théodoric le Grand, ne fondèrent rien de durable, parce qu'ils étaient ariens, et, comme tels, odieux à l'Eglise et à la société romaine.

1. Rapports des Germains et de l'empire jusqu'à la fin du IVᵉ siècle. — Il y avait un peu plus de cinq siècles en 395, que les premières hordes de Germains, *les Cimbres* et *les Teutons*, chassés de leur pays par de grandes inondations, avaient tenté de pénétrer dans l'empire. Mais *Marius* les avaient anéanties soit en Gaule soit en Italie (104-101). Cinquante ans plus tard, César conquit les Gaules, et il n'y eut plus dès lors que la ligne du Rhin entre les légions romaines et les tribus germaniques. Pendant quatre siècles, la lutte fut presque continuelle entre elles, et les

Si depuis quatre siècles les Germains luttent contre l'empire, c'est uniquement afin d'obtenir des terres et de faire partie eux aussi d'un état qu'ils admirent. Les empereurs les ont toujours repoussés, pour ne pas troubler l'unité du monde romain.

Les invasions germaniques Alaric. — Simple énumération des Etats fondés par les Germains, — Les Huns et Attila. — Les Goths et Théodoric. (*Programme officiel*)

meilleurs empereurs employèrent leur règne à maintenir les frontières de leur état sur le Danube et sur le Rhin et même au delà de ces fleuves jusqu'aux retranchements élevés dans les champs Décumates en pleine Germanie (1). *Aucune haine de race*, *aucune animosité* même n'entraînait les peuplades barbares à l'attaque de l'empire. C'était seulement le désir, le besoin de vivre dans des terres plus fertiles et moins disputées qui les poussait vers l'ouest et vers le sud. Pleines d'admiration pour leurs voisins redoutables, elles n'avaient jamais demandé au « vaillant peuple de Mars » que la faveur d'obtenir quelques terres, qu'elles s'offraient à payer de leurs services et même de leur sang. « *Martius populus aliquid sibi terræ daret — quasi stipendium*, *cæterum ut vellet manibus atque armis suis uteretur* », suivant l'expression de *Florus* (2). La terre ne serait donc que la récompense des services que les Romains tireraient de leurs bras et de leurs armes. Mais les empereurs n'avaient jamais voulu admettre les barbares en bloc, en tribus, dans l'intérieur de l'empire. Ils les avaient reçus très souvent et appelés même dans l'armée, dans les rangs de leurs serviteurs, de leurs ministres, mais ces individus favorisés se fondaient bien vite dans le monde romain, dont leur naturalisation ne troublait en rien l'unité.

L'empire du IVe siècle était trop affaibli par la crise économique et sociale qu'il traversait pour continuer à opposer aux barbares une barrière aussi solide. Ceux-ci hésitèrent quelque temps à la franchir, mais un événement inattendu vint leur en donner le signal. Ce fut la destruction de l'empire des Goths.

2. Destruction de l'empire des Goths. — *Hermanaric*, roi des *Ostrogoths* et chef de la tribu des *Amales*, avait

(1) Champs Decumates : la Souabe, la Forêt Noire, tout l'angle situé entre le Rhin et le Haut-Danube.

(2) Florus, ép. III, 2. Telle est, d'après lui, la prière des Cimbres.

fondé, entre la mer Noire et la mer Baltique, le cours du Dniéper et celui du Danube, un puissant empire. *C'était plutôt une confédération* à la manière des grands royaumes nègres du Soudan ou de l'Afrique équatoriale qu'un état véritable, car chaque peuplade, les *Wisigoths*, les *Alains*, les *Vendes*, conservait sous sa suzeraineté ses rois particuliers. Les Ostrogoths et leurs sujets avaient presque tous atteint d'ailleurs une civilisation plus avancée que celle de leurs voisins, et leur compatriote *l'évêque Wulfilas*, leur avait enseigné, comme on l'a vu, l'hérésie *arienne*.

Les Goths avaient formé, dans les plaines comprises entre la Baltique et la mer Noire, une grande confedération. La destruction de cette confédération par les hordes des Huns amène la première invasion.

Vers 374, cette vaste confédération fut bouleversée et détruite par l'invasion des *Huns*. Chassés des confins de la *Chine* par les conquêtes des princes chinois de la dynastie de *Hang*, les Huns blancs, les Hiong-Nou, peuple de race tartare fortement mélangé de Mongols, comme *les Hongrois leurs frères*, s'étaient arrêtés d'abord en *Turkestan*. Ils s'avançaient alors sous les ordres de leur *khan*, traînant après eux cette multitude de chevaux ardents qu'ils avaient élevés dans les steppes d'Asie. Ils exterminèrent les armées gothiques qui voulurent s'opposer à leur marche et s'avancèrent bientôt jusqu'au Danube.

Les malheureux Goths supplièrent l'empereur *Valens* de les recevoir dans l'empire, et l'empereur, par pitié pour des chrétiens ariens comme lui, leur permit de passer en masse le Danube (376). Ils étaient à peine installés en *Mœsie* (la Bulgarie actuelle) depuis quelques mois, qu'ils sortirent tout d'un coup les armes qu'on leur avait laissées malgré les ordres de Valens, et se dirigèrent sur Constantinople par la vallée de la *Maritza*. L'empereur marcha à leur rencontre, mais il fut battu et tué par les Goths à *Andrinople* (378). Il fallut toute l'énergie de son successeur, *Théodose le Grand*, pour vaincre et exterminer les plus sauvages, acheter et gagner les plus traitables, et pour délivrer Constantinople de cette première invasion.

Néanmoins, à sa mort, les Ostrogoths, les Wisigoths

Malgré les victoires de Théodose le Grand, les Goths restèrent dans l'empire, en groupes isolés, sous les ordres de leurs chefs.

restaient campés dans l'empire en grandes masses indisciplinées sous les ordres de leurs chefs nationaux, et l'on peut considérer leur entrée dans l'empire et le soulèvement de 378 comme le point de départ de cette longue invasion qui durera au moins jusqu'à l'établissement de Théodoric en Italie, en 493.

3. Division de l'histoire des invasions. — L'invasion de l'empire romain par les barbares a donc duré un peu plus d'un siècle, de *376* à *493*. L'histoire de cette longue révolution se compose de six actes principaux et distincts.

Les six grands actes de l'histoire des invasions, sont : 1° la marche des Goths, de l'est à l'ouest ; 2° la marche des autres Germains, du nord au sud, du Rhin en Afrique ; 3° la confédération momentanée formée par les barbares ; 4° l'intervention des Huns ; 5° l'anarchie où disparait l'empire ; 6° les essais infructueux des barbares pour le remplacer.

1° C'est d'abord un grand *mouvement de l'est à l'ouest*, c'est la marche des Goths à travers l'empire, dans le sens de sa plus grande largeur, par l'Illyrie, l'Italie, la Gaule et l'Espagne. Son histoire se confond avec celle des trois chefs des Wisigoths, *Alaric*, *Ataulf* et *Wallia* (*395-419*).

2° Presque en même temps, les peuplades germaniques du nord commencent l'invasion de l'empire par ses *frontières septentrionales* attaquant les Alpes, puis la ligne du Rhin, et se répandant du nord au sud jusqu'au détroit de Gibraltar, et, plus tard, au delà même en Afrique (*405-412*).

3° Ces deux mouvements sont suivis d'une période de paix qui comprend les dernières années d'*Honorius* et le commencement du règne de *Valentinien III* (420-450). C'est alors que l'empire romain subsiste sous la forme *originale d'une confédération de rois barbares* dont le césar romain, désormais réduit à l'Italie, reste cependant le suzerain incontesté.

4° Les deux invasions *d'Attila* mettent fin à ce curieux état politique, et ramènent l'anarchie, quoiqu'elles n'aient abouti par elle-même à *aucun résultat*.

5° Vingt ans d'anarchie, l'assassinat, ou le bannissement de *dix empereurs*, légitimes ou usurpateurs, amènent enfin, *en 476*, *la suppression du titre d'empereur* romain en Occi-

dent. C'est un barbare, l'Hérule Odoacre, qui administre alors l'Italie. L'empire ne subsiste plus que de nom, car il est partout entre les mains des Germains.

6° A partir de 476, les barbares, laissés à eux-mêmes, essaient d'organiser un gouvernement durable à la place de celui qui a disparu; mais, mal secondés par les Romains, combattus par l'Eglise, ils échouent dans toutes leurs tentatives. L'exemple le plus frappant d'un essai de ce genre est l'histoire du règne de *Théodoric le Grand en Italie* (*493-526*).

Alaric, chef des Visigoths, ravage la Grèce et le Péloponèse (396), passe quatre ans en Illyrie (397-401).

4. Premier acte de l'histoire des invasions. Marche des Wisigoths. Alaric. — Tant que Théodose le Grand avait vécu, les tribus gothiques étaient restées en paix, en Thrace, en Mœsie, en Epire. Dès qu'il fut remplacé à la tête des provinces d'Orient par un enfant de 19 ans, son fils Arcadius, elles se soulevèrent. Le favori de l'empereur, *Rufin*, un Romain d'Aquitaine, avait encouragé leur révolte pour avoir à sa disposition toutes les forces militaires de l'empire, qu'Honorius et son ministre *Stilicon* retenaient en grande partie en Gaule. D'ailleurs le chef des Wisigoths, *Alaric*, n'avait pas besoin d'être excité à la guerre. Issu de la famille royale *des Balti*, élevé à Constantinople, sachant à merveille la faiblesse de l'empire, il était bien résolu à y jouer un grand rôle et à faire accorder à son peuple les terres les plus fertiles. En 396, il envahit la Grèce, franchit *les Thermopyles*, puis l'isthme de Corinthe, et ravagea le Péloponèse jusqu'à l'arrivée des légions conduites par un maître de la milice d'Occident, Stilicon, Vandale, général et ministre d'Honorius. Celui-ci espérait le bloquer avec ses bandes sur les rochers de *Pholoë*, mais le roi s'échappa et signa aussitôt sa paix avec Arcadius, qui le nomma *maître de la milice*, avec la riche province d'Illyrie pour résidence. Elle convenait à merveille aux projets d'Alaric. Placé au centre de l'empire, entre la la route de Constantinople et celle de Rome, il comptait

profiter d'une occasion favorable pour se créer là une sorte de souveraineté à peu près indépendante des deux empereurs.

La première invasion des Visigoths en Italie échoue dans la vallée du Pô (492).

5. Alaric envahit deux fois l'Italie et y meurt. — La patience des Wisigoths ne dura que quatre ans. Dès l'année 401 ils se mirent en route vers l'ouest, et arrivèrent en 402 sur les bords de l'Adriatique, de l'autre côté des Alpes Juliennes. Stilicon partit pour la Gaule, afin de conduire les légions de ce pays et celles de Bretagne, à la défense de l'Italie. Alaric profita de son absence pour occuper toute la rive gauche du Pô, presque jusqu'à sa source. Il assiégeait *Asti* quand Stilicon le surprit à la descente des Alpes, le battit à *Pollentia*, sur le fleuve, *en amont de Turin*, et l'obligea à repasser en Illyrie.

Alaric traite avec Stilicon et passe de nouveau six ans en Illyrie.

Honorius vint à Rome célébrer la victoire de son général à la manière des anciens triomphateurs, sur le char traîné par les chevaux blancs, escorté par les barbares faits prisonniers. Pendant ce temps le véritable vainqueur s'accordait directement avec Alaric, lui fournissait des subsides, lui cédait le gouvernement de la partie de l'Illyrie soumise à Honorius, et l'engageait à prendre de vive force l'autre partie confiée à l'empereur d'Orient. Il ne manqua pas d'envieux ni de mécontents pour signaler à Honorius la honte et le désavantage d'un pareil traité. On lui fit croire à la trahison de Stilicon, et le jeune empereur fit assassiner le seul homme capable de défendre l'empire, celui dont il venait d'épouser la fille (408).

Alaric rentre en Italie en 408 ; il ne demande qu'un titre et des gouvernements. Irrité du refus d'Honorius, il entre trois fois à Rome et pille la ville la troisième fois (409-410).

Alaric effrayé revint en Italie, non pour venger Stilicon, mais pour obtenir de l'empereur légitime : 1° le titre de maître de la milice, qu'on lui avait marchandé tant de fois ; 2° le gouvernement de toutes les provinces comprises entre l'Adriatique et le Danube. Honorius se retira dans *Ravenne*, place forte que les marais environnants rendaient inaccessible et ne répondit même pas aux barbares.

Il ne restait plus à Alaric qu'à marcher sur Rome. Il vint

y lever une forte rançon d'or, d'épices, d'objets précieux, mais il la quitta sans obtenir la moindre concession d'Honorius.

Il y revint alors, réunit le sénat et força *Attale, le préfet de la ville*, à accepter malgré lui la dignité impériale, afin qu'il eût assez de pouvoir pour faire droit à ses demandes, ou lui permettre d'exercer en Afrique les fonctions de maître de la milice. Mais Attale était trop bon Romain pour y consentir, et la deuxième tentative d'Alaric fut aussi infructueuse que la première. Irrité de tant d'échecs, Alaric marcha pour la troisième fois sur Rome, et y rentra cette fois en ennemi. Après l'avoir pillée durant six jours, pendant lesquels ses barbares n'épargnèrent que les églises, il les conduisit en Campanie, comme pour les diriger vers cette province d'Afrique dont il avait demandé le gouvernement. Il mourut avant d'atteindre la mer, au milieu des orgies dont cette dernière campagne n'avait pas cessé d'être temoin (1).

Alaric meurt au milieu du pillage de l'Italie, en 411.

6. Les Wisigoths en Gaule et en Espagne. — La longue migration des Wisigoths s'achève avec les deux successeurs d'Alaric, *Ataulf et Wallia*. *Ataulf* sortit de l'Italie avec le titre si envié de maître de la milice et fut chargé par Honorius de rétablir l'autorité impériale en *Gaule et en Espagne*. Les anciens pillards de Rome et de l'Italie s'acquittèrent consciencieusement de leut nouveau rôle, et en récompense leur maître Ataulf obtint enfin la permission d'épouser *la sœur d'Honorius, Placidie*. Le mariage eut lieu à *Narbonne* au milieu de fêtes splendides, et l'épousée reçut en présent de noces les trésors enlevés à Rome par les Goths. Honorius n'eut pas plus d'égards pour son beau-frère que pour Alaric, il lui retira même le titre de maître

Sous la conduite d'Ataulf, les Visigoths rétablissent l'ordre en Gaule. Honorius traite Ataulf comme Alaric (415).

(1) On dit que les Wisigoths forcèrent les habitants à détourner le cours du Busento et à descendre le cercueil d'Alaric dans le lit mis à sec. Après quoi ils égorgèrent ces ouvriers et rétablirent le cours de la rivière afin de cacher à jamais la sépulture de leur chef.

La migration des Wisigoths se termine sous Wallia, qui les établit définitivement en Aquitaine (418).

de la milice, et au moment où Ataulf mourut assassiné (415) en Espagne, l'accord entre Rome et les Wisigoths était déjà rompu. *Wallia*, son successeur, se réconcilia complètement avec l'empereur, lui renvoya Placidie, pacifia l'Espagne, et reçut en récompense tout le gouvernement de *l'Aquitaine*. Il vint en *418* fixer sa résidence à *Toulouse*, et son peuple s'établit définitivement, au bout de cette marche de quarante ans, sur les deux versants des Pyrénées, entre l'Ebre et la Garonne.

Radagaise et 100.000 Germains franchissent les Alpes, mais sont dispersés dans l'Apennin (405).

7. Deuxième acte de l'histoire de l'invasion. L'envahissement par le Nord. Radagaise (405-406-409).— Au lendemain de la première invasion de l'Italie par les bandes d'Alaric, les tribus germaniques du nord, et surtout les *Souabes* ou *Suèves* et les *Vandales*, environ un demi-million de barbares conduits par *Radagaise*, se précipitèrent en Italie par les passages des Alpes. Quoique Goth d'origine, Radagaise était resté complètement barbare et païen farouche. Il promettait à ses soldats le pillage de l'Italie tout entière. Mais il fut cerné par Stilicon à *Fiesole* (1), obligé de se rendre à discrétion, et décapité. Les barbares vaincus furent vendus comme esclaves ou repassèrent les Alpes. Le 31 décembre 406, une cohue de Germains de toutes nations reprit l'invasion de Radagaise et franchit cette fois le Rhin pour se *précipiter en Gaule*. Les Francs Ripuaires, que les Romains avaient chargés de la garde du fleuve, furent culbutés. Toutes les villes romaines bâties sur le Rhin, de Moguntiacum (*Mayence*) à Argentoratum (*Strasbourg*), furent ruinées. La Gaule fut pendant deux ans en proie à leurs ravages, mais le torrent dévastateur s'écoula ensuite en Espagne, où il s'arrêta (409). Les *Souabes* ou *Suèves* s'établirent au nord sur les bords de l'Atlantique, dans la *Galice actuelle*, les *Vandales* au sud, dans les vallées fertiles qui

La grande invasion de 405 traverse toute la Gaule, puis toute l'Espagne.

(1) Fiesole, dans l'Apennin, domine Florence et le cours de l'Arno au nord.

ont gardé le nom de leurs anciens conquérants, dans le *pays d'Andalousie.*

8. Les Vandales en Afrique. — Ils y étaient cantonnés depuis quinze ans, quand le gouverneur de l'Afrique romaine, le *comte Boniface*, les invita à passer les Colonnes d'Hercule. C'était pour prévenir une disgrâce qu'il livrait ainsi ses provinces aux barbares, car il avait été calomnié par son *rival Aétius*, auprès de Valentinien III, successeur d'Honorius, ou plutôt auprès de Placidie, la mère et la tutrice de ce jeune enfant. Les Vandales acceptèrent aussitôt et arrivèrent près de cent mille sous les ordres de *Genséric*. L'historien des barbares, *Jordanis* (1), nous fait le portrait de ce terrible chef. Il était petit, boiteux, extraordinairement avide et avare, arien fanatique, et fort habile à « semer la discorde ». Le comte Boniface se repentit trop tard de la faute qu'il avait commise en se donnant de si dangereux auxiliaires. Quand il voulut *s'opposer à leur* marche, il fut deux fois battu, et toute sa province tomba entre leurs mains. *Hippone* résista vaillamment tant que son glorieux *évêque saint Augustin* put soutenir le courage des habitants. Il mourut en 430, et l'année suivante Genséric prit Hippone, puis *Carthage* en 439. Le roi des Vandales agit alors comme Alaric, comme Ataulf, comme tous les chefs des barbares : il fit confirmer ses pouvoirs en Afrique par l'empereur Valentinien III.

La grande invasion venue du nord eut pour épilogue l'établissement des Vandales dans l'Afrique romaine, sous les ordres de Genséric.

9. Troisième acte de l'histoire des invasions. Etat politique de l'empire entre 420 et 450. La confédération des barbares. — La reconnaissance de l'autorité de Genséric sur la province d'Afrique acheva la transformation de l'empire romain d'occident en une véritable confédération de barbares. En réalité, la transformation datait de la fin du règne d'Honorius (420-423), et l'on

De 420 à 450, l'empire romain est une véritable confédération de barbares, mais le chef, le maître de l'Italie même, reste un Romain.

(2) Jordanis, appelé à tort Jornandès, Goth de naissance, a écrit surtout l'histoire des Goths : *de Getarum origine et rebus gestis.*

eut ainsi pendant trente ans le curieux spectacle de tous ces chefs barbares, hier les envahisseurs de l'empire, se plaçant sous la suzeraineté de l'empereur, mettant toute leur ambition à passer pour ses représentants dans les provinces qu'ils lui avaient ravies. Ainsi le roi des *Wisigoths d'Espagne* et d'*Aquitaine*, le roi des *Vandales d'Afrique*, les chefs des *Burgondes du Jura*, *de la Saône et des Ostrogoths du Norique* n'étaient que les *délégués d'Honorius et de Valentinien III*. Les empereurs conservaient non seulement la gouvernement de l'Italie, mais aussi les passages des Alpes, la vallée du Rhône, et le centre de la Gaule entre la Loire et la Somme. Il est vrai qu'ils le devaient exclusivement à l'énergie et à la bravoure de deux de leurs ministres : *Constance* (1), le successeur de Stilicon, et *Aétius*, qui était encore patrice et chef de toutes les légions au moment où survinrent les Huns.

Attila, fils de Mundzuk, chef des Huns, dirige ses hordes contre l'empire d'Occident.

10. Quatrième acte de l'histoire des invasions. Attila. — Les hordes des Huns, qui avaient détruit l'empire gothique, avaient été longtemps divisées et impuissantes. Le *khan Rona* les réunit en une sorte de confédération, dont il légua le gouvernement à ses neveux *Attila* et *Bléda*, tous deux fils de *Mundzuk*. Mais Attila se débarrassa de son frère par un assassinat, et resta seul à la tête des Huns. Il établit sa capitale au milieu de la Panonnie, dans un *ring*, sorte de camp fortifié entouré de palissades, dont le centre était le palais de bois du khan, flanqué de son harem. C'est là que les peuples vaincus envoyaient leur tribut, c'est là qu'il recevait les ambassades des empereurs d'Orient, et c'est là que le vit le *rhéteur Priscus*, envoyé de *Théodose II*, le successeur d'Arcadius, qui nous a laissé la narration de son curieux voyage. L'autorité d'Attila lui parut en tout semblable à celle d'un père de famille sur ses enfants, ou à

(1) Constance épousa Placidie, sœur d'Honorius, après la mort de son premier mari, Ataulf, et fut le père de Valentinien III.

celle d'un chef de tribu sur ses hommes. Il vivait simplement, vêtu comme un berger, au milieu de ce village de cabanes de bois, malgré les énormes richesses que contenait son camp. L'antique épopée des *Niebelungen* représente aussi *Etzel* (*Attila*) comme le père et le protecteur de ses sujets. Mais quand il levait son camp et qu'il envoyait à tous ses vassaux l'ordre de le suivre dans quelque incursion nouvelle, sa grande armée, son immense cavalerie surtout répandaient la terreur d'autant plus que le visage de ses sujets, leur type mongol, effrayaient aussi bien les Romains que les Germains. On l'appelait le *Fléau de Dieu*, et l'on répétait que « l'herbe ne repoussait plus là où son cheval avait passé ». Il troublait depuis six ans les frontières de l'empire d'Orient, quand il résolut de diriger ses incursions vers l'occident, afin, disait-il, d'aller délivrer Honoria, la propre sœur de l'empereur Valentinien III, qui lui avait envoyé son anneau par un eunuque, et afin de châtier ces Goths que ses pères avaient voulu soumettre lors de leur entrée en Europe, et qui s'étaient réfugiés en Gaule.

L'invasion d'Attila en Gaule échoue complètement à la bataille dite des « champs Catalauniques ».

11. Les deux invasions d'Attila. — Il passa le Rhin en 451 et s'empara de *Reims*, dont il massacra l'évêque, *saint Nicaise*, et s'avança jusqu'à *Orléans*. A Paris, les habitants épouvantés furent rassurés et réconfortés par une pieuse bergère, qui méritera, bien des fois encore, leur reconnaissance, *sainte Geneviève*, du village de *Nanterre* (1). A Orléans, l'évêque *saint Aignan* conseilla la résistance jusqu'à la dernière extrémité. Attila prit la ville, mais il n'eut pas le temps de la piller : il dut reculer devant la grande armée qu'amenait le patrice Aétius. C'était l'armée de la confédération barbare alliée aux légions. *Aétius*, *Mérovée*, le roi des Francs, *Théodoric*, le roi des Wisigoths,

(1) Genovefa, ou Geneviève, née vers 420, fille du berger Severus, consacrée à Dieu par saint Germain, évêque d'Auxerre, résidait alors à Paris, ou Lutèce, chez sa marraine.

les chefs des Burgondes la commandaient. Ils vainquirent l'armée des Huns entre *Troyes* et *Auxerre*, dans les *champs Catalauniques.* « Le ruisseau qui coule à travers le champ de bataille, dit *Jordanis*, fut tellement grossi par le sang versé qu'il déborda. » Attila repassa le Rhin, mais, *l'année suivante*, *il descendit en Italie*, y ruina comme en Gaule une foule de villes et arriva jusqu'à Rome. *Le pape Léon le Grand* (Léon Ier) et les délégués du sénat sortirent à sa rencontre et lui offrirent un tribut annuel s'il consentait à se retirer. Le barbare se montra clément, accepta la paix et retourna en *Pannonie*, avec une armée décimée par le climat malsain de la campagne romaine ; mais le peuple de Rome commença à considérer son évêque et son sénat comme les protecteurs les plus sûrs dans de si grands dangers. L'année suivante (453), Attila mourut de débauche au milieu des fêtes qu'il célébrait en l'honneur d'une nouvelle épouse, et son fils ne put empêcher son empire *de se dissoudre* (1).

En Italie, Attila s'avance jusqu'à Rome, mais il accepte la paix que lui offrent le pape et le sénat. Il meurt en 453, et son empire se dissout.

12. Cinquième période de l'histoire de l'invasion. L'anarchie. Fin de l'empire (476). — Les invasions d'Attila n'eurent pas d'autre résultat que d'amener en Italie *une anarchie où succomba l'autorité impériale*, défendue si péniblement pendant ces trente dernières années. L'assassinat d'Aétius, le défenseur de l'empire, en fut pour ainsi dire le signal.

L'assassinat d'Aétius est suivi d'une anarchie de vingt années. A la faveur de cette anarchie, les Vandales pillent Rome, et un barbare, chef d'auxiliaires, supprime le titre d'empereur.

Ses soldats, empressés de le venger, massacrèrent l'assassin, l'empereur *Valentinien III* lui-même.

Un des complices, le sénateur *Maxime*, s'empare de la pourpre et veut forcer la veuve de Valentinien III à l'épouser. Celle-ci, plutôt que de s'y soustraire, appelle *les Vandales à Rome.* Genseric accourt et, pendant quinze jours,

(1) Les bandes des Huns se réfugièrent dans la vallée de la Volga. Elles reparaîtront, sous le nom de Bulgares ou de Khazars, sur les frontières de l'empire d'Orient.

pille méthodiquement la capitale du monde romain. Ces horreurs gardèrent justement le nom de *vandalisme*.

Après le départ de Genséric, *le Souabe Ricimer* disposa à son gré de la couronne, car le peuple avait assommé le sénateur Maxime. Le rhéteur gaulois *Avitus*, *Majorien*, *Anthimius* et *Olybrius* l'obtinrent ainsi de sa main, sur la recommandation de l'empereur d'Orient ou celle de Genséric. Après la mort de Ricimer, la cour d'Orient désigna encore deux empereurs légitimes, *Glycerius* et *Julius Nepos ;* puis le pouvoir tomba entre les mains d'*Orestc*, l'ancien secrétaire d'Attila, qui fit proclamer empereur son fils *Romulus*, le *Petit Auguste*.

Le gouvernement d'Odoacre ne put subsister que quelques années. Théodoric et les Ostrogoths prirent sa place en 490.

Romulus Augustule ne régna que trois ans. Les mercenaires barbares se décidèrent enfin à opérer en Italie ce que leurs frères avaient déjà fait par tout l'empire. Leur chef Odoacre, Hérule de naissance, relégua l'enfant dans la villa de Lucullus, et écrivit à l'empereur d'Orient, en lui renvoyant les insignes impériaux, de vouloir bien lui donner le titre de patrice, pour qu'il pût gouverner en son nom Rome et l'Italie (476). *Telle fut la fin de l'autorité impériale en Occident.*

Les empereurs d'Orient tolérèrent quelques années le pouvoir d'Odoacre, puis ils envoyèrent en Italie Théodoric et les Ostrogoths, qui prirent sa place en 490.

13. Simple énumération des états fondés par les Germains. — L'invasion germanique a donc abouti, en 490, à remplacer l'empire romain d'Occident par un certain nombre d'états barbares, à savoir :

Les Ostrogoths (490.)

1° En Italie, *le royaume des Ostrogoths*, fondé en 490 par Théodoric.

Les Francs, les Burgondes (413), les Wisigoths (418).

2° En Gaule, *l'état des Francs*, qui ne dépassait pas alors la Somme; l'état des *Burgondes* qui, peu à peu, avaient occupé la vallée du Rhône jusqu'au cours de la Durance, et l'état des *Wisigoths*, entre la Loire et les Pyrénées.

3° En Espagne, le même royaume wisigoth, dont Tou-

Les Suèves (408).

louse était la capitale, et le petit royaume des *Suèves*, en Galice.

Les Vandales (435).

4° En Afrique, l'état des *Vandales*, fondé par Genseric.

Les Saxons de Grande-Bretagne (449-526).

5° En Grande-Bretagne, les petits royaumes formés, de 449 à 526, par les pirates *saxons*. Il y en eut d'abord quatre : *Kent* et les trois royaumes de Saxe; celui du Sud, *Sus-sex;* celui de l'Ouest, *Wes-sex*, et celui de l'Est, *Es-sex*.

Les Angles (571-581).

Plus tard, les Angles en fondèrent trois autres encore : *Northumberland*, *Mercie* et *Est-Anglie*. Ce fut *l'heptarchie anglo-saxonne*.

Tous ces états essayèrent de rétablir, dans les diverses parties du monde romain qui leur étaient échues, un ordre durable; mais tous, sauf les plus barbares, les moins civilisés, ceux des Francs et des Anglo-Saxons, échouèrent radicalement dans leurs essais. *Quelle fut la cause de leur insuccès? L'histoire du règne de Théodoric le Grand, le plus intelligent des rois barbares, le démontre clairement.*

Les caractères du gouvernement de Théodoric en Italie montrent son intelligence et sa bonne volonté.

14. Gouvernement de Théodoric. Causes de son insuccès. — A la mort d'Attila, les Ostrogoths, établis dans les anciennes provinces romaines des bords du Danube, reprirent leur indépendance, et rendirent le pouvoir aux chefs de la royale famille des Amales. En 475, le titre de roi revint à *Théodoric* dont la jeunesse s'était écoulée à *Constantinople*, où il avait acquis l'amitié de l'empereur *Zénon* et où il était même devenu consul. Zénon et son successeur Anastase l'appuyèrent vivement lorqu'il résolut de conduire son peuple en Italie. Il l'enleva en effet tout entière à *Odoacre*, dont il se débarrassa d'ailleurs traîtreusement par un assassinat.

Théodoric ne régna pas seulement sur l'Italie, sous le nom de régent, il administra encore toute sa vie le grand royaume des Wisigoths d'Espagne et d'Aquitaine, et exerça aussi une sorte de protectorat sur tous les autres royaumes barbares. L'intelligence et la bonne volonté de Théodoric se manifestèrent dans les caractères de son gouvernement.

Il ne changea rien à l'organisation politique des Romains, et il montra même plus d'égard que les empereurs, pour le sénat romain et les curiales des autres villes.

Il plaça les Goths et les Romains sur le pied d'une parfaite égalité, leur appliquant les mêmes lois et leur accordant les mêmes faveurs (*édit de Théodoric*).

Il ne changea pas l'organisation sociale, car il lui fut facile de distribuer des terres aux 200.000 Goths, c'est-à-dire à 50.000 familles environ, en les prenant seulement sur le domaine public, ou sur les immenses terres abandonnées et inoccupées depuis longtemps.

Enfin, il respecta et admira la civilisation romaine, apprit la langue latine, fit élever son petit-fils et son successeur Athalaric comme un Romain, laissa gouverner en son nom un philosophe chrétien qui a écrit son histoire, Cassiodore, protégea les écoles, les théâtres, même les jeux du cirque.

Il chercha à faire davantage, à relever les ruines des aqueducs, à dessécher les marais Pontins, à gagner l'Italie par des bienfaits. Mais il n'y parvint pas et mourut sans gagner à lui le monde romain, pour la seule raison que Théodoric n'était qu'un prince hérétique et un arien zélé et persécuteur.

Ni l'Eglise ni la société romaine ne soutinrent le système de Théodoric, il était réservé aux Francs de fonder un état durable sur les ruines de l'empire.

Il souilla en effet sa réputation par l'horrible supplice qu'il infligea au patricien *Boèce* et à son beau-père *Symmaque* (1) les plus illustres représentants de la noblesse romaine, sous prétexte qu'ils avaient conspiré avec l'empereur d'Orient *Justin*, mais certainement pour venger les ariens des persécutions qu'ils subissaient alors dans l'empire d'Orient. Il fit aussi emprisonner le *pape Jean*. L'Eglise romaine ne voulut donc pas soutenir les essais de Théodosie, et l'ordre qu'il avait tenté d'établir ne survécut guère à son règne. Les seuls barbares qui parvinrent à fonder un état durable sur les ruines de l'empire romain furent *les Francs*

(1) Boèce écrivit en prose le beau traité de *la Consolation*.

et les Anglo-Saxons, parce qu'ils obtinrent l'appui de l'Eglise et celui de la société romaine.

Liste des empereurs romains d'Occident (395-476).

Théodose le Grand, † 395.
Honorius, † 423.
Valentinien III, † 455.
Maxime (illégitime), † 457.
Avitus (se retire), 457.
Majorien (assassiné), 459.
Sévère III (illégitime), 465.
Anthemius (assassiné), 472.
Olybrius (disparaît), 472.
Glycerius, 473.
Julius Nepos (dernier empereur légitime), 475.
Romulus Augustule, proclamé en 473, relégué en 476.
Odoacre, patrice, 476, assassiné en 493.
Théodoric fonde le royaume des Ostrogoths.

Ve LEÇON

CLOVIS

SOMMAIRE. — *Barbares établis en Gaule.* — Il y avait les Wisigoths, les Burgondes et les Francs. Les Wisigoths et les Burgondes étaient les plus civilisés et les plus propres à organiser en Gaule un état durable, mais ils étaient ariens.

2. *Progrès des Francs.* — Les Francs étaient des Germains plus barbares, mais étant restés païens, ils furent mieux accueillis par le monde romain et l'Eglise qui espérait les convertir. C'est ainsi que Clovis, prince de la famille mérovingienne, conquit toute la Gaule jusqu'à la Seine.

3. *Mariage et baptême de Clovis.* — Le mariage de Clovis avec une princesse catholique et bientôt après sa conversion et son baptême, furent le point de départ de la fortune des Francs. L'Eglise et les Gallo-Romains souhaitèrent dès lors de les voir maîtres de toute la Gaule (496).

4. *Le royaume de Clovis.* — Grâce à leur appui. il conquit en effet toute la Gaule jusqu'aux Pyrénées, sauf le royaume des Burgondes.

1. Avenir de la Gaule au IVe siècle. — En 476, la Gaule apprit avec tristesse qu'un chef barbare, Odoacre, avait supprimé ce qui restait de l'empire en Occident, le nom et la dignité d'empereur, et aussitôt Gallo-Romains et barbares établis en Gaule tentèrent une dernière et solennelle démarche auprès de Zénon, l'empereur légitime d'Orient pour le supplier de leur désigner encore un empereur. Tel était en effet le respect et l'admiration de ces peuples pour l'unité romaine que l'idée de vivre isolés, sans un maître suprême siégeant à Rome leur paraissait anarchique et insupportable. Dans aucune province, les idées d'ordre, de travail, de sécurité si chères au monde romain ne s'était mieux implantées que dans les Gaules. Il y avait donc là un rôle à jouer, à la place du gouvernement qui venait de disparaître. Il y avait un régime d'ordre à res-

La Gaule est la partie de l'ancien empire romain la mieux disposée à accepter le rétablissement d'un régime d'ordre.

Fondation de l'empire mérovingien.
Les Francs. Clovis (*Programme officiel*).

taurer, une unité facile à rétablir, un empire même à fonder. A qui reviendrait ce rôle ? — Au IVe siècle, il semblait naturellement qu'il fût réservé à l'un des trois peuples germaniques qui s'étaient installés en Gaule, *aux Wisigoths*, *aux Burgondes* ou *aux Francs*, aux Germains les plus capables de se concilier l'affection des Gallo-Romains, et d'acquérir leur concours pour fonder un gouvernement durable.

Les rois Wisigoths ont tous été des auxiliaires respectueux de l'empire, et non ses ennemis.

2. Rapports des Wisigoths et des Gallo-Romains. — Au premier abord, il n'y avait aucun de ces peuples qui méritât plus que les Wisigoths l'honneur de remplir cette belle mission. Cinquante ans s'étaient écoulés depuis leur établissement définitif en Aquitaine, et malgré leur humeur belliqueuse et leur extrême ambition, ils s'étaient toujours efforcés de montrer qu'ils étaient avant tout les serviteurs et les défenseurs de l'empire romain. Les quatre successeurs de Wallia n'avaient-ils pas donné des preuves considérables de leur fidélité? Le premier, le roi Théodoric, était mort en combattant les envahisseurs de l'empire sur le champ de bataille des champs catalauniques, 451. Son fils, le roi Thorimond, malgré son avarice, sa jeunesse, et ses projets ambitieux, s'était arrêté devant les représentations d'un préfet du prétoire de Valentinien, Ferréol. Le troisième, Théodoric II (453-466) avait fait son possible pour arrêter l'anarchie qui éclata à Rome après l'invasion d'Attila. Il fit un empereur, Avitus le soutint et lui obéit jusqu'au dernier moment. Le quatrième enfin, Euric, 466-485, reconnut avec respect et fit complimenter l'empereur Anthémius, pourtant si peu considéré en Italie même, et quand il commença ses conquêtes aux dépens des provinces romaines, c'est qu'il n'existait plus d'empereur légitime. C'est alors, en effet, qu'Euric conquit d'une part toute la Provence, entre la Durance et la mer, et d'autre part l'Arvernie (Auvergne) et *toutes les provinces jusqu'au cours de la Loire*.

En 480, le roi Euric conquit la Provence et tout le pays compris entre la Garonne et la Loire.

Les souverains des Wisigoths s'efforcèrent donc de jouer consciencieusement leur rôle de « patrices » dévoués, et

d'auxiliaires véritables des Romains. Ils considérèrent aussi les populations d'Aquitaine non pas comme vaincues, mais comme confiées à leur garde.

D'abord l'installation des barbares sur les terres impériales s'était faite sans difficultés. Les nobles wisigoths, les compagnons du roi, les chefs de districts s'étaient fait distribuer des terres fiscales, anciens domaines publics, ce qui ne gênait personne. Les autres Germains furent reçus sur les propriétés des habitants du pays, en qualité d' « *hôtes, hospites* ». Ils recevaient alors la jouissance des *deux tiers* des revenus des lots qui leur étaient attribués par le roi, mais *ils n'en devenaient pas propriétaires*. La chose est si vraie, qu'un barbare qui était ainsi devenu l'hôte de *Paulin de Pella*, grand propriétaire du pays, retiré à Marseille, désirant acquérir un de ses domaines, les lui paya bel et bien. Il n'y eut donc pas de spoliation violente, et les Goths s'établirent peu à peu et sans troubles en Aquitaine (1).

L'installation des Germains s'était faite sans troubles en Aquitaine, et sans violents partages des terres.

Les barbares recevaient « l'hospitalité », c'est-à-dire des revenus en terre.

Bien plus, les rois ne voulurent pas que leurs sujets germains fussent jugés autrement que les Gallo-Romains, et le cinquième successeur de Wallia, le roi *Alaric II*, entreprit de faire rédiger pour leur commun usage, le code des lois les plus pratiques. Ce code, préparé dans la grande assemblée d'évêques, de notables barbares et gallo-romains, *réunie à Aire en 506*, et appelé depuis le *Breviarium alaricum*, l'abrégé d'Alaric, était un simple résumé du code théodosien, c'est-à-dire une œuvre entièrement romaine (2).

L'abrégé d'Alaric, ou *Breviarium alaricum*, est un recueil de lois romaines.

Enfin, Euric lui-même, après la conquête de l'Arvernie, ne garda pas rancune aux Gallo-Romains de la résistance très vigoureuse qu'ils lui avaient opposée, et ses adversaires les plus acharnés, comme *Sidoine Apollinaire*, ne subirent

Le roi Euric fut clément, même pour ses adversaires comme l'évêque Sidoine Apollinaire.

(1) Fustel de Coulanges, *Nouvelles Recherches sur quelques problèmes d'histoire*.

(2) Il s'accrut des constitutions publiées en Espagne par les successeurs d'Alaric, et fut accepté sous sa forme définitive par le concile tenu à Tolède en 693. Il conserva son nom.

qu'une courte disgrâce. Euric rappela lui-même l'évêque Sidoine, qui fit bien des fois des parties de dés avec le roi.

Si les Wisigoths n'ont pu jouer aucun rôle en Gaule, c'est qu'ils étaient hérétiques et ariens.

3. Les Wisigoths et l'Eglise. — Malgré leur bonne volonté et leur modération, les Goths d'Aquitaine ne s'étaient pas fait accepter cependant par les populations gallo-romaines. Ils étaient même restés étrangers à leur vie, à leurs passions et à leurs idées. Bien plus, ils ne s'étaient attiré que l'indifférence dédaigneuse ou la haine de la haute société. Le nom de *Goth*, d'*Ostrogoth* ou de Wisigoth était bientôt devenu *une expression de mépris* dans toute la Gaule. C'est que ces nouveaux venus étaient des hérétiques, des *ariens*, des ennemis de cette Eglise qui dirigeait véritablement l'opinion des peuples de la Gaule. Dans ce temps ou chaque cité élisait elle-même son évêque, celui-ci était non seulement le chef des âmes de son église, mais aussi le personnage le plus considérable de la ville, le plus considéré, et le plus instruit. La société suivait docilement la direction donnée par les prélats, et les prélats condamnaient les rois des Wisigoths comme les chefs d'une secte. C'est ainsi du moins que Sidoine Apollinaire qualifiait le roi Euric (1). Les évêques attendaient donc patiemment l'occasion favorable de reconstituer l'unité de la Gaule, pour le bien de leurs fidèles ; ils n'auraient jamais consenti à favoriser les essais de ces Wisigoths ariens et persécuteurs. Ils les trahiront au contraire dès que le libérateur catholique qu'ils désirent se montrera à eux.

Importance considérable des évêques de ce temps. Ils sont élus par les cités.

Les évêques de la Gaule veulent l'unité, mais non en faveur des ariens.

4. Les Burgondes et les Gallo-Romains. — L'établissement des Burgondes dans la Gaule orientale, quoique bien plus récent que celui des Wisigoths, avait eu les mêmes caractères. C'est avec l'autorisation d'Honorius qu'ils s'étaient fixés, en 413, dans la première Germanie (2), et

Avant de s'établir dans la vallée du Rhône, les Burgondes occupèrent la province de la première Germanie, le long du Rhin, puis la Savoie.

(1) Le roi Euric fut en effet un fervent arien. Il ne laissait pas remplacer les évêques qui mouraient.

(2) Les Burgondes avaient habité jadis les bords de la mer Baltique, où l'île de Bornholm ou Bourgogne a conservé leur nom.

jusqu'à l'extrémité sud de l'Alsace. Ils s'étaient fait battre par les légions quand ils avaient essayé d'en sortir, et l'empereur Valentinien leur avait alors assigné les terres presque abandonnées de la *Sabaudie*, les *montagnes de la Savoie* (443). Quinze années plus tard, les Burgondes descendirent des hautes vallées, et s'établirent dans la plaine, au milieu de la province de Lyon (457). *Ils étaient venus à la demande expresse des habitants*, qui les priaient de les défendre contre les incursions des sauvages alamans, qui menaçaient à chaque instant de franchir le Rhin et le Jura, et aussi contre les exactions des fonctionnaires impériaux. Aucun établissement de barbares n'eut lieu plus pacifiquement. Peu à peu ces nouveaux protecteurs occupèrent au nord *toute la vallée de la Saône*, au sud *la plaine du Rhône jusqu'à la Durance*. Ils auraient bien voulu aussi posséder la Provence avec ses grandes villes, Arles, Marseille, Aix, mais ils ne parvinrent jamais à s'y établir solidement, à cause de la rivalité des Ostrogoths d'Italie.

Ce sont les habitants de la première Lyonnaise qui appelèrent les Burgondes.

Le *roi Gondebaud* (474-516), qui réunit sous sa domination tout ce territoire, fut un serviteur, un partisan passionné de la tradition impériale. Deux des derniers empereurs légitimes, Olybrius et Glycerius, s'appuyèrent sur lui. Après la disparition de l'empire d'Occident, il continua à reconnaître les souverains d'Orient comme ses suzerains ; il ne *porta jamais que le titre de patrice et de comte romain;* enfin il conserva sur ses monnaies l'*effigie impériale*, et jusqu'au milieu du VIIe siècle, les Burgondes conservèrent fidèlement l'*ère consulaire*.

Le roi Gondebaud se considère toujours comme un représentant de l'autorité impériale.

Vers 490, il fit rédiger pour les Burgondes la loi qui prit son nom, *la loi Gombette*. Comme toutes les lois germaniques, la loi « Gombette » se compose presque entièrement d'une série de tarifs ou *wergeld*, que les coupables ont à payer à leur victime. Mais on voit dans ces tarifs que les insultes faites à un Romain sont frappées du même wergeld que celles qui sont adressées à un barbare. Dans les conflits

Gondebaud publie la loi Gombette. Les Burgondes sont considérés, d'après leur propre loi, comme les égaux des Gallo-Romains.

entre Burgondes et Gallo-Romains, c'est même la loi romaine qui est appliquée aux deux parties.

Entre tous les barbares que connut la Gaule au IVe siècle, les Burgondes gagnèrent d'ailleurs *une excellente réputation* pour leur honnêteté, leur bonhomie, leurs rapports bienveillants avec les Gallo-Romains (1). Les vieilles traditions rapportées par le poème des *Niebelungen*, les récits de *Sidoine Apollinaire* et de *Marius d'Avenches*, chroniqueur bourguignon qui vivait au VIe siècle, leur attribuent le même caractère et les mêmes qualités (2).

Les Burgondes étaient ariens dans un pays dont les églises étaient réputées pour leur attachement à l'orthodoxie.

5. Les Burgondes et l'Eglise. — Gondebaud ne fut pas persécuteur comme le roi Euric, mais il était arien, ainsi que tous les Burgondes. Les évêques de cette partie de la Gaule supportaient avec peine qu'un hérétique eût le droit de surveiller leur gestion, d'autoriser leurs conciles, de sanctionner même leur élection. On comprend d'autant mieux leur impatience que les Eglises de ces provinces, *Lyon*, *Vienne*, *Marseille*, *Arles*, étaient les plus anciennes et *les plus illustres de la Gaule*, et qu'elles devaient leur célébrité à l'énergie dont elles avaient fait preuve dans les luttes religieuses contre l'hérésie d'Arius. Sous ce rapport, les évêques du pays burgonde contemporains de Gondebaud avaient fidèlement conservé les traditions de leurs prédécesseurs. *Le métropolitain de Vienne*, *Avitus*, le familier du roi, le précepteur de son fils, passa sa vie à combattre les ariens. Telle fut aussi la tâche de *Théodore de Mar-*

(1) Ils avaient aussi un type physique qui frappa les Gallo-Romains. Ils étaient de très haute taille et avaient le crâne haut et développé. Les montagnards du Jura franco-suisse sont leurs descendants.

(2) Quelques historiens ont soutenu, à la suite de Michelet et de Jahn, que la loi des Burgondes leur faisait un devoir imprescriptible de la charité et leur commandait d'exercer l'hospitalité. L'hospitalité qui est imposée par la loi, c'est le logement qu'il faut fournir aux fonctionnaires en voyage, comme on le fournit aujourd'hui aux soldats. (FUSTEL DE COULANGES, *Nouvelles Recherches*.)

seille, canonisé par l'Eglise, et de presque tous les évêques du Ve et du VIe siècle. Quelles pouvaient être leurs dispositions vis-à-vis d'un roi arien ? On le vit bien le jour où l'on apprit la conversion du roi des Francs ; tous les évêques du pays, et Avitus le premier, se réjouirent de la bonne nouvelle et favorisèrent les progrès du nouveau converti.

Le nom de Francs ne désigne pas un peuple, mais une confédération. Cette confédération remonte au IIIe siècle.

6. Etablissement des Francs en Gaule. — Le nom de Francs ne désigne pas un seul peuple germanique, uni et agissant en masse comme les Burgondes ou les Wisigoths. Il *s'applique à une confédération* dont il est impossible de déterminer l'origine ou d'expliquer le nom (1). Ce qu'il y a de certain, c'est que depuis le IVe siècle elle occupe les bords du Rhin, que ses tribus diverses franchissent souvent. Aussi est-il maintes fois question dans l'histoire des empereurs des défaites subies par des Francs. Ce sont eux qui ont été battus par les soldats d'*Aurélien* dès l'année *241*, puis par les soldats de *Probus*, qui en transporta un grand nombre sur les bords de la mer Noire. Mais ces barbares s'échappèrent, s'emparèrent de barques et retournèrent dans leur pays, à l'embouchure du Rhin, après avoir traversé la Méditerranée avec une incroyable audace, en visitant ou en pillant les côtes de l'empire. Au IVe siècle, les Francs apparaissent divisés en deux grands *rameaux*, les *Ripuaires*, qui sont déjà établis en deçà du fleuve et sur la rive gauche, et les *Saliens*, qui occupent alors les bords de la *Sala* ou *Yssel*, c'est-à-dire les plaines de Hollande.

Julien établit officiellement les Francs dans l'empire.

A son arrivée en Gaule, en 355, *Julien* essaya d'abord d'arrêter leur invasion vers l'ouest et vers le sud ; puis, exauçant leur plus cher désir, il les admit dans l'empire et *les chargea de défendre la frontière du nord* en qualité de *fédérés* ou d'auxiliaires (358).

(1) On a voulu faire venir leur nom de « framea », leur arme de guerre. On a dit encore que Franc voulait dire libre, brave. Grégoire de Tours les fait venir de Pannonie, et les chroniqueurs postérieurs, qui connaissent leurs classiques, les font descendre de « Francus », fils d'Hector !

Aétius empêche les Saliens de dépasser la Somme. Ils redeviennent les auxiliaires dévoués des Romains.

7. Les Francs et l'empire jusqu'en 481. Clodion, Mérovée, Childéric. — Ils s'acquittèrent bien de leurs fonctions, subissant sans déplaisir le joug des Romains, jusqu'au moment de la grande invasion de 406. Après avoir essayé inutilement de l'arrêter, les tribus franques la suivirent, celles des Ripuaires s'étendant vers l'ouest et celles des Saliens vers le sud. Mais les légions romaines étaient alors commandées en Gaule par Aétius, qui infligea aux barbares une rude leçon. Les Saliens s'étaient en effet avancés, sous les ordres de leur roi *Clodion* (1), jusqu'à *Cambrai*, qu'ils avaient saccagé.

Aétius les surprit à *Hesdin-le-Vieux*, près de *Lens*, au milieu d'une fête, et les battit complètement (2). Leur chef, Clodion, ne survécut pas à ce désastre, et il eut pour successeur *Mérovée*, son parent, car, suivant une antique tradition germanique, les Francs choisissaient toujours leurs chefs dans la même famille noble.

Mérovée et Childéric, tous deux rois des Saliens, apparaissent comme les subordonnés des Romains Aétius, Ægidius, Syagrius.

Sous le règne de Mérovée, les Francs Saliens redevinrent les auxiliaires dévoués des Romains et de leurs maîtres de milice en Gaule. Mérovée combattit, comme les rois des Wisigoths et des Burgondes, dans la grande armée qu'Aé-

(1) C'est plus tard qu'on imagina un chef des Saliens, plus ancien que Clodion et nommé Pharamond. Grégoire de Tours ne le nomme pas.

(2) Augustin Thierry, dans la sixième lettre sur l'histoire de France, a fait un curieux récit de cette rencontre : « Au moment de l'attaque, ils étaient en fêtes et en danses pour le mariage d'un de leurs chefs. On entendait au loin le bruit de leurs chants et on voyait la fumée du feu où cuisaient leurs viandes. Tout à coup. les légions débouchèrent en files serrées et au pas de course par une chaussée étroite et un pont de bois qui traversait la rivière. Les barbares eurent à peine le temps de prendre leurs armes et de former leurs lignes. Enfoncés et obligés à la retraite, ils entassèrent pêle-mêle sur leurs chariots tous les apprêts de leur festin, des mets de toute sorte, de grandes marmites parées de guirlandes. Mais les voitures avec ce qu'elles contenaient, dit le poète, et l'épousée elle-même, blonde comme son mari, tombèrent entre les mains des vainqueurs. »

tius conduisit contre les Huns d'Attila, et fut l'un des vainqueurs des champs Catalauniques.

En 456, *Childéric* succéda à son père Mérovée; mais il déplut tellement aux Saliens par sa lâcheté, ou sa mollesse, qu'ils le chassèrent de leurs terres, et le forcèrent à se réfugier chez *Bisinus*, le *roi de Thuringe*.

Or, s'il faut en croire le récit de Grégoire de Tours, les Saliens remirent alors le gouvernement de leurs tribus au successeur d'Aétius, le romain *Ægidius*, qui les dirigea lui-même pendant huit ans. Heureusement pour lui, Childéric avait laissé dans le pays des amis dévoués qui avaient eu soin de partager avec lui une pièce d'or. Le roi en emporta une moitié, et il fut bien entendu que, le jour où il recevrait la seconde, il aurait la certitude que les Francs désiraient son retour. Il revint, en effet, et fut rétabli dans son pouvoir. La légende racontée par l'évêque de Tours montre au moins quels rapports étroits unissaient les Francs aux officiers romains qui occupaient le pays entre la Somme et la Loire. Après la mort d'Ægidius, on retrouve d'ailleurs Childéric remplissant son devoir de fédéré en combattant sous les ordres du maître de la milice *Syagrius*, ou du comte Paul contre les Wisigoths rebelles. Le roi des Saliens ne mourut qu'en 481 à Tournai, et quand on découvrit son tombeau, au XVII[e] siècle, en 1653, on y trouva les insignes d'un dignitaire de l'empire, l'anneau, le manteau rouge semé d'abeilles d'or, un globe de cristal, et des monnaies impériales.

8. Avènement de Clovis. Etat des Francs en 481. — Peu après son retour au pays des Saliens, le roi Childéric avait été rejoint, d'après la légende, par Bisina, ou *Basine*, la *reine de Thuringe*, épouse du roi qui lui avait donné l'hospitalité. « Comme il lui demandait, dit Grégoire de Tours, ce qui avait pu la déterminer à venir de si loin, elle répondit : « J'ai connu ton mérite et ton grand cou-« rage, c'est pour cela que je suis venue : parce que si

« j'avais su qu'il y avait dans les régions au delà des mers « un homme plus méritant que toi, c'est lui que j'aurais « désiré connaître. » Childéric l'épousa, et il en eut un fils qu'on appela du nom de *Clovis* (1). Ce fut un grand prince et un redoutable guerrier. » Mais à son avènement, en 481, il n'était même pas le seul chef du petit peuple salien; car *Ragnacaire de Cambrai*, et deux autres barbares, probablement ses parents, portaient aussi le titre de roi, et n'étaient en rien les subordonnés de Clovis. Cinq ans après la mort de son père, Clovis fit appel à ces petits rois, et leur proposa de marcher avec lui contre Syagrius.

Clovis n'est pas le seul roi des Saliens en 481.

A leur entrée dans le monde gallo-romain, les Saliens apparaissent bien plus barbares que les Wisigoths ou les Burgondes déjà établis en Gaule. Ils étaient encore païens.

Les Saliens, qui allaient ainsi pénétrer, avec leurs chefs, sur le territoire gallo-romain, avaient infiniment mieux conservé le caractère germain et barbare que les Wisigoths et les Burgondes. C'est que, malgré leur établissement en Belgique, ils n'avaient jamais cessé d'être en contact avec la Germanie, le véritable monde barbare dont ils formaient l'avant-garde. Ils avaient conservé l'accoutrement de leurs pères, les longs cheveux relevés sur le front en forme d'aigrette, et retombant par derrière en queue de cheval, le visage rasé, à l'exception des moustaches qu'ils portaient très longues. Leurs armes favorites étaient la courte hache, qui, de leur nom, s'appelait *francisque*, et un javelot garni de barbes, qu'ils nommaient justement le *hang*, ou hameçon, car, une fois qu'il s'était planté dans le bouclier de l'adversaire, les crocs dont on l'avait muni empêchaient absolument de l'en extraire, et l'usage d'un bouclier ainsi harponné devenait impossible.

Quoiqu'ils fussent depuis si longtemps en contact avec la société gallo-romaine, les Francs avaient gardé la religion grossière des anciens Germains, et en particulier le culte de

(1) Clovis, pour Chlodowig, Hlodovig, ou en latin *Ludovicus*, est le même nom que Ludwig, ou Louis, ce qui signifie « illustre ». C'est aussi le mot grec « Κλυθος », le mot latin *inclitus*, qui ont la même signification.

Wodan, ou *Odin*, dieu de la guerre, qu'ils avaient peu à peu personnifié. Ils avaient perdu toutefois l'enthousiasme religieux et la vive foi des barbares primitifs à l'égard de leurs dieux nationaux, et s'ils les vénéraient encore, c'était uniquement parce qu'ils croyaient que les antiques dieux de la Germanie étaient les plus puissants et les plus forts, et qu'en cette qualité, ils pouvaient seuls assurer la victoire.

9. Destruction de l'état de Syagrius. Le vase de Soissons. — Depuis qu'Odoacre avait supprimé l'empire d'Occident, le Romain Syagrius, qui commandait les dernières légions de la Gaule, se trouvait dans une situation précaire. Au nom de quel empereur exerçait-il, en effet, l'autorité sur les cités situées entre la Somme et la Seine ? De quel droit réclamait-il l'obéissance et les services des Francs, les auxiliaires attitrés de l'empire ? Lorsqu'il fut atteint et défait par les bandes de Clovis aux environs de *Soissons* (1), sa disparition passa presque inaperçue. Mais le récit du combat de Soissons est suivi, dans le récit de Grégoire de Tours, d'un épisode devenu justement célèbre, car il montre bien le caractère primitif de l'autorité des chefs des Francs. Après leur victoire, les Francs avaient, en effet, pillé tout le pays et la ville de Soissons elle-même. Le butin avait été réuni et, suivant la coutume, partagé en lots pour être tiré au sort par tous les guerriers. Mais le *métropolitain de Reims*, le célèbre *saint Remi*, dont les rois francs avaient déjà certainement entendu parler, avait perdu un vase précieux dans ce pillage. Il le réclama à Clovis, qui s'empressa, par égard pour un personnage si considérable, de transmettre sa demande aux soldats. « Je vous prie, mes fidèles, dit-il avant le partage, de m'accorder ce vase outre la part qui me revient. » Ils y consentirent volontiers, excepté l'un, qui fracassa le vase d'un coup de hache en

Par l'histoire du vase de Soissons, on voit combien la royauté de Clovis avait encore un caractère primitif.

(1) A l'abbaye de Nogent, à 12 kilomètres au nord de la ville.

disant : « Tu n'auras que ce que le sort te donnera. » Ce barbare n'avait fait qu'user du droit strict que lui donnait la coutume. Le roi fut donc obligé de dévorer cet affront et se contenta de renvoyer le vase brisé à l'archevêque. Mais l'année suivante, alors que tout semblait oublié, comme il passait la revue de son armée, Clovis s'adressa au même guerrier, lui adressa de vifs reproches sur la mauvaise tenue de ses armes et, dans sa feinte colère, les lui arracha et les jeta par terre. Dès qu'il se fut baissé pour les ramasser, le roi leva sa hache et lui fendit le crâne d'un seul coup, en disant : « Qu'il te soit fait ainsi que tu as fait au vase, l'an passé, dans Soissons. » Il était cette fois dans son droit ; nul ne protesta. « Il parvint ainsi, dit Grégoire, à inspirer à tous une grande crainte. » Ce récit montre le respect des Francs pour leur chef de guerre, et leur attachement à leurs privilèges d'hommes libres et de guerriers ; mais il montre aussi la fierté, la jalousie du caractère de Clovis et son vif désir de maintenir de bons rapports avec le clergé gallo-romain.

Ce désir se manifesta encore dans la prise de possession des états de Syagrius. Il fut sans pitié, il est vrai, pour le général romain qu'il réclama au roi des Wisigoths qui lui avait donné un refuge, et qu'il fit bientôt mettre à mort ; mais il se montra clément à l'égard des habitants des grandes villes qui lui résistèrent, Rouen, Beauvais, Amiens, Paris. Sous les murs de cette dernière cité, il accorda la grâce et la liberté de bien des captifs *à la prière de sainte Geneviève*, la pieuse bergère de Nanterre, vénérée par toute la ville depuis l'invasion des Huns.

Le mariage de Clovis avec une princesse catholique fut certainement conseillé et appuyé par le clergé romain.

10. Mariage et baptême de Clovis. — La résistance de ces cités cessa à l'époque du mariage de *Clovis* avec Clotilde, nièce du *roi des Burgondes*, *Gondebaud*, et princesse *catholique*. Bien des fois, à cette époque, le clergé romain se servit de l'influence et de l'exemple des femmes pour ramener à l'orthodoxie les barbares ariens ou convertir

simplement les barbares encore païens. Les évêques de la Gaule du Nord savaient que Clotilde était une catholique vaillante, qu'elle détestait Gondebaud, l'assassin de son père et de ses frères, qu'elle vivait comme une recluse au service des pauvres, dans Genève. Ils durent donc inspirer à Clovis l'idée de la demander en mariage. Leurs espérances ne furent pas déçues, car, s'il faut en croire des chroniques postérieures, Clotilde sortit presque en fugitive des états de son oncle, et supplia son époux, dès qu'elle put le rencontrer, de lui accorder deux grâces : d'adorer d'abord le même Dieu qu'elle ; de punir ensuite les assassins de son père et de sa famille. Le roi promit volontiers de la venger sur Gondebaud et le pays des Burgondes, mais il refusait de quitter les dieux de ses pères, parce qu'il avait peur d'être trahi et puni par eux au moment du combat. Tout ce que Clotilde put obtenir, c'est de faire baptiser les enfants qu'elle donna bientôt au roi. Malheureusement, le premier né mourut au berceau, et le roi attribua sa mort à la colère de ses dieux.

Il perdit bientôt cette confiance dans les dieux de la Germanie dans des circonstances critiques. En 496, il se proposait, en effet, de repousser les *Alamans* hors de la Gaule et au delà du Rhin. Il les attaqua vigoureusement au milieu des *plaines d'Alsace*, en un lieu appelé *Tolbiac* (1) ; mais malgré l'ardeur de ses soldats, il les voit plier devant l'ennemi. C'est alors qu'il se souvint des paroles et des supplications de Clotilde, et qu'il invoqua le Christ : « *Dieu de Clotilde*, dit-il, *si tu me donnes la victoire, je croirai en toi et me ferai baptiser.* » Il revint à la charge avec confiance, repoussa les Alamans et les obligea à le reconnaître pour roi.

C'est la victoire de Tolbiac qui amena la conversion et le baptême de saint Remi

(1) Comme Tolbiac, ou Zulpich, près d'Aix-la-Chapelle, avec lequel il ne faut pas confondre ce champ de bataille, d'ailleurs difficile à localiser.

Le roi victorieux se fit instruire dans la religion chrétienne et demanda le baptême. Le jour de *Noël* (496), il entra avec son armée dans la ville de *Reims*, par les rues jonchées de fleurs et tendues de draperies blanches, au chant des cantiques et des hymnes. L'archevêque Remi le conduisit au baptistère de la cathédrale, et là, le roi des Saliens et 3.000 de ses guerriers reçurent l'eau du baptême.

Le baptême de Clovis l'a désigné aux Gallo-Romains et à l'Eglise comme le plus capable de gouverner la Gaule.

11. Conséquences du baptême de Clovis. — Ce fut un acte décisif qui changea tout d'un coup la carrière de Clovis, et la destinée de son peuple. Il n'avait été jusqu'ici qu'un vaillant roi barbare et le chef d'une armée heureuse. Il parut alors à la société gallo-romaine, et aux évêques qui la dirigeaient, comme le plus capable et le plus digne de relever l'état romain, au moins en Gaule, d'y rétablir l'unité, l'ordre et l'orthodoxie. Les populations qui lui étaient déjà soumises acceptèrent plus volontiers son autorité, et celles qui obéissaient malgré elles aux Wisigoths et aux ariens firent des vœux pour le succès de ses conquêtes. *Avitus*, l'*évêque de Vienne*, le chef des églises du royaume des Burgondes, lui écrivit combien « *l'église s'intéresse à ses succès; chaque bataille qu'il gagne est une victoire pour elle* ». Le pape *Anastase II*, aussitôt élu, lui dit aussi « que le siège apostolique se réjouit de ce que Dieu a pourvu au salut de l'Eglise en élevant un si grand prince pour la protéger. Clovis pouvait tenter maintenant la conquête des pays soumis aux ariens, il trouverait partout des alliés.

Clovis impose un tribut au roi des Burgondes, et obtient son alliance contre les Wisigoths (500).

12. Guerre contre les Burgondes. — C'est le roi des Burgondes, Gondebaud, qui semblait devoir supporter le premier les attaques des Francs. Clovis, fidèle à la promesse qu'il avait faite à Clotilde au moment de son mariage, franchit la côte d'Or, et descendit dans la vallée de la Saône. Avant de l'atteindre, il rencontra, *près de Dijon*, l'armée de *Gondebaud*, qu'il dispersa d'autant plus aisément que son adversaire fut trahi en plein combat par son frère *Godegisèle*, qui passa du côté de Clovis. Clovis et son

nouvel allié se mirent à la poursuite de Gondebaud, et le poursuivirent jusque sous les murs d'*Avignon*. Les Francs accordèrent alors la paix au roi des Burgondes, mais à la condition *qu'il leur payerait tribut*. D'ailleurs, si Clovis renonça si vite à cette guerre, ce n'est pas par défaut d'esprit de suite, c'est qu'il comptait absolument sur l'alliance de Gondebaud, pour attaquer la puissance des Wisigoths, autrement formidable que celle des Burgondes (500).

13. Conquête de l'Aquitaine sur les Wisigoths (507). — C'est l'alliance de Théodoric, le roi des Ostrogoths d'Italie, qui rendait plus forte la domination des Wisigoths, au sud de la Gaule. *Théodoric* possédait, en effet, la Provence, et ses armées n'avaient qu'à passer le Rhône pour rejoindre celles d'*Alaric II*. En vain Théodoric, qui était parent des deux rois (1), essaya-t-il d'empêcher la guerre. « *Je supporte avec peine, disait Clovis à ses guerriers, de voir des ariens posséder cette partie de la Gaule.* Marchons contre eux, et, avec l'aide de Dieu, nous les vaincrons. » L'armée accepta avec enthousiasme, franchit la Loire, et prit la grande route d'Aquitaine, par la vallée de la *Vienne*, puis celle du *Clain*. C'est près de cette rivière, à *Vouillé*, aux environs de *Poitiers*, qu'eut lieu l'engagement décisif. Alaric y fut mortellement blessé, et les Wisigoths perdirent complètement la bataille. L'Aquitaine fut alors attaquée sur trois points à la fois : à l'ouest, par Clovis, qui enleva, tour à tour, Bordeaux, où il passa l'hiver, puis Toulouse, la capitale des rois wisigoths ; au centre, où Thierry, fils aîné de Clovis, soumit les vallées de l'Arvernie ; à l'est, enfin, où Gondebaud passa le Rhône, et détruisit les restes de l'armée vaincue à Vouillé.

La victoire de Vouillé permet à Clovis la conquête de l'Aquitaine jusqu'aux Pyrénées. Les Wisigoths transfèrent leur capitale à Tolède.

Mais alors les troupes de Théodoric intervinrent, et battirent même les Francs et les Burgondes, unis pour la con-

(1) Il était beau-frère de Clovis, et beau-père d'Alaric.

quête des provinces méditerranéennes. Clovis y renonça et reprit la route du nord. Les *Ostrogoths gardèrent donc la Provence*, et les *Wisigoths* la *Septimanie*, c'est-à-dire le pays situé au bord de la mer, entre le Rhône et les Pyrénées. Ils abandonnèrent aux Francs tout le reste de l'Aquitaine, et transférèrent leur capitale à *Tolède*, au delà des Pyrénées, où leur royaume devait subsister *trois siècles encore, jusqu'à la conquête arabe*.

Clovis fait disparaître par l'assassinat tous les rois francs qui subsistaient encore en Gaule.

14. Clovis se débarrasse des rois francs. — Le roi des Saliens avait reconnu jusqu'ici l'autorité des autres chefs des Francs, pour la plupart ses parents, qui régnaient à *Cambrai*, à *Thérouanne*, ou à *Cologne*. Il avait même sollicité leur concours contre les Romains ou contre les Wisigoths. Après ses conquêtes dans le Midi de la Gaule, le partage du pouvoir avec ces petits rois lui parut inadmissible, et il entreprit de s'en débarrasser par des moyens barbares, par la ruse et par l'assassinat.. — Sigebert, roi des Ripuaires, résidait à Cologne, et paraissait le plus puissant des chefs francs après Clovis. Il avait un fils nommé Chlodéric, jugé très avare et très ambitieux. Clovis, qui le connaissait bien, lui fit comprendre que, son père étant vieux et riche, il avait tout intérêt à s'en débarrasser, et à régner à sa place.

Chlodéric suivit aussitôt le conseil et fit assassiner son père. Clovis envoya alors ses fidèles sous le prétexte de traiter avec le parricide, mais en réalité afin de lui faire subir le même sort qu'il avait infligé à Sigebert. En effet, ils le tuèrent au moment même où il comptait devant eux ses trésors. Clovis accourut alors à Cologne, déclara aux Ripuaires qu'il n'était pour rien dans tous ces événements, et se fit accepter comme le successeur légitime de ses victimes.

Il s'était d'abord montré plus clément à l'égard de Chararic, roi de Thérouanne, qui n'avait pas voulu le suivre dans ses expéditions. Il s'était contenté de le faire tondre, avec son fils, « enjoignant que Chararic fût ordonné prêtre



LA GAULE À L'AVÈNEMENT DE CLOVIS (481)

Échelle : 1 : 12 000 000

et son fils diacre ». Mais plus tard, craignant de voir ces clercs quitter leur robe pour soulever leurs sujets, il les fit assassiner. Le roi de Cambrai, Ragnacaire, son ancien allié, n'eut pas meilleur sort. Clovis séduisit ses fidèles par des présents, les souleva contre lui, puis le fit prisonnier et le mit à mort avec ses frères. *Ayant tué de même beaucoup d'autres rois, ses proches parents*, dit Grégoire de Tours, *dans la crainte qu'ils ne lui enlevassent l'empire, il étendit son pouvoir sur toute la Gaule*.

L'autorité de Clovis en Gaule revêt le caractère de la monarchie romaine et impériale, et de plus le caractère d'un pouvoir ecclésiastique.

15. Caractère du gouvernement de Clovis. Sa mort (511). — Pour les guerriers francs, l'autorité de Clovis garda presque entièrement son caractère germanique. Mais pour les Gallo-Romains, c'est-à-dire pour l'immense majorité de ses sujets, elle revêtit bien vite tous les attributs de la monarchie romaine et du pouvoir impérial. Il fut d'ailleurs, comme tous les rois barbares qui fondèrent un état, le représentant officiel de l'empereur, non plus de l'empereur d'Occident, mais de celui d'Orient, alors le seul légitime. Au retour de la conquête d'Aquitaine, il trouva en effet à Tours les envoyés de l'empereur *Anastase*, qui lui apportaient de la part de leur maître *le titre de patrice* et *les insignes du consulat*, c'est-à-dire la tunique de pourpre et la chlamyde. Le nouveau patrice revêtit ses ornements dans la basilique de Saint-Martin, puis traversa les rues de la ville en répandant des largesses. La monarchie de Clovis eut aussi *un caractère ecclésiastique très prononcé*. Il convoqua des conciles ; il rendit les dispositions arrêtées au synode d'Orléans, en 511, obligatoires ; il construisit partout des oratoires, des églises, mais surtout à Paris, où il avait fixé sa résidence.

C'est là qu'il mourut, à l'âge de quarante-cinq ans, en 511. Il fut enterré au sommet de la *colline de Sainte-Geneviève*, dans l'église des *Saints-Apôtres*, qu'il avait lui-même fait construire et où il avait fait déposer, peu de temps auparavant, les restes de sainte Geneviève.

VI[e] LEÇON

EXTENSION ET DÉCADENCE DE L'EMPIRE MÉROVINGIEN. — LES FILS ET LES PETITS-FILS DE CLOVIS.

SOMMAIRE. — *1. L'état mérovingien après Clovis.* — De la mort de Clovis (511) à la mort de Dagobert (638), deux grands faits : la conquête de l'Europe occidentale par les Francs et la dissolution de leur empire en régions isolées.

2. La conquête. — C'est l'œuvre des quatre fils de Clovis. L'aîné, Thierry ou Théodoric, et ses enfants ont conquis la Germanie et ravagé l'Italie ; les cadets, Childebert, Clodomir et Clotaire, ont soumis le royaume burgonde et la Provence. Le dernier, Clotaire, a survécu à tous ses frères et est resté seul roi des Francs de 558 à 561.

3. La dissolution. — Les quatre fils de Clotaire, comme les quatre fils de Clovis, se partagèrent l'empire mérovingien. Sous leur règne, les régions franques se forment et s'isolent peu à peu. Il y a désormais une Austrasie, une Neustrie, une Bourgogne et une Aquitaine.

4. Causes de cette dissolution. — Les tendances des peuples à vivre séparément avec des chefs nationaux, mais aussi les crimes de Frédégonde et l'anarchie dont ils sont la cause.

5. Dagobert a laissé une réputation de gloire et de majesté, mais il n'a pu rétablir l'unité de l'état mérovingien (629-639).

1. L'état mérovingien après Clovis. — De la mort de Clovis à l'avènement des grands-ducs d'Austrasie, des premières années du VI[e] siècle aux dernières années du VII[e], deux grands faits seulement dominent toute l'histoire de l'état mérovingien. C'est d'abord ce vigoureux mouvement offensif qui pousse le peuple franc à la conquête de presque toute l'Europe occidentale, véritable invasion à rebours partant du cœur de la Gaule et aboutissant aux extrêmes limites de la Germanie. C'est ensuite ce long travail de dissolution qui pénètre peu à peu le grand état à peine établi

Les deux faits essentiels de l'histoire des Mérovingiens sont : 1° la conquête franque ; 2° la formation de régions franques distinctes, c'est-à-dire la dissolution de l'empire de Clovis.

Conquête de la Gaule et d'une partie de la Germanie. Les régions franques, Neustrie, Austrasie, Bourgogne, Aquitaine. (*Programme officiel.*)

et amène lentement la formation de plusieurs nationalités, de plusieurs régions de vie et de tendances si différentes que l'empire franc se serait alors scindé entre quatre ou cinq unités distinctes si les grands-ducs d'Austrasie n'avaient pas repris l'œuvre des premiers Mérovingiens.

La conquête de l'Occident, puis la formation de régions isolées, l'Austrasie, la Neustrie, l'Aquitaine, la Bourgogne, voilà donc, en résumé, l'œuvre des Francs sous le règne des Mérovingiens et pendant ces deux siècles.

La première entreprise, c'est-à-dire la conquête, revient au quatre fils de Clovis.

Les quatre fils de Clovis se partagent l'empire franc comme un patrimoine. Il y a en réalité deux partages, l'un pour les provinces du nord l'autre pour l'Aquitaine.

2. Partage du royaume de Clovis entre ses fils.— Les coutumes des Francs autorisaient tous les fils d'un même père à se partager tous ses biens au moment de sa mort. Les fils de Clovis considérèrent son royaume comme leur héritage, et ils s'en partagèrent minutieusement le gouvernement et la jouissance, avec un certain souci cependant de respecter les limites naturelles des provinces conquises. S'ils ignoraient, en effet, presque complètement la géographie de leur empire, la force des choses les amena à grouper, d'une façon assez logique, les régions qu'ils s'attribuèrent dans le partage.

L'aîné, qui n'était pas fils de Clotilde, *Thierry*, eut la plus forte part, mais aussi la plus difficile à gouverner. Il fut roi des Ripuaires, des Francs d'outre-Rhin, et des peuples germains vassaux. Il s'étendait à l'ouest jusqu'à l'extrémité de la Champagne.

Childebert, ou *Hildebert*, obtint tout le pays compris entre la Champagne et la mer, et arrosé par la Seine. Il possédait Rennes et Nantes, mais les Bretons d'Armorique restaient indépendants.

Clodomir régna sur les provinces situées sur la Loire moyenne.

Clotaire enfin régna sur la Gaule du Nord, entre la Meuse, la mer et la Somme.

Les royaumes des quatre frères avaient ainsi un point de contact dans la région de la Seine ou de ses environs immédiats. C'est là qu'ils établirent tous les quatre leur résidence habituelle :

Thierry à Metz, ou *à Reims ;*
Clodomir à Orléans ;
Childebert à Paris ;
Clotaire à Soissons.

Les domaines conquis par Clovis dans le Midi, l'Aquitaine et ses annexes, furent l'objet d'un deuxième partage, comme formant un deuxième patrimoine. Les provinces montagneuses, l'Auvergne, le Limousin, le Quercy, furent laissées à Thierry, qui les avait occupées au nom de son père. La haute vallée de la Garonne fut donnée à Clotaire; Saintes, Bordeaux et la région maritime revinrent à Childebert. Tours et les pays de la Loire faisaient déjà partie de l'état de Clodomir.

Barbarie des quatre fils de Clovis.

3. Caractère des fils de Clovis. Leur barbarie. — La grandeur de l'œuvre accomplie par les successeurs directs de Clovis ne doit point cacher leur barbarie. Elle éclate honteusement et presque continuellement dans la vie de ces quatre princes, *tous assassins, adultères et débauchés.*

Crimes de Thierry, assassinat des rois de Thuringe, etc.

L'aîné, Thierry, poussa son allié et son parent, Hermanfried de Thuringe, à assassiner son frère Berther, puis il le tua, mais sournoisement, de façon à faire croire qu'il était mort d'un accident en tombant des murs de Tolbiac. Un autre jour, il convoqua son frère Clotaire à un rendez-vous dans le seul but de le faire massacrer. Heureusement pour Clotaire, les assassins étaient mal cachés; il les aperçut et se garda.

Crimes de Clodomir, assassinat du roi des Burgondes.

Clodomir fit périr dans les supplices, malgré les prières des clercs, le roi des Burgondes, Sigismond, et sa famille.

Lorsqu'il mourut lui-même, en 526, ses trois jeunes enfants furent recueillis par leur grand'mère Clotilde, qui désirait les voir un jour recevoir l'héritage de leur père.

Assassinat des enfants de Clodomir par Childebert et Clotaire.

Mais le beau royaume d'Orléans excitait les convoitises de ses voisins, Clotaire et Childebert. C'est ce dernier qui eut l'idée de dépouiller ses neveux et qui entraîna son frère. Un jour donc que la reine Clotilde était venue à Paris avec ses petits-fils à l'enclos de Saint-Pierre-et-Saint-Paul, au haut de la montagne Sainte-Geneviève, le Romain Arcadius vint lui demander, de la part de Childebert et de Clotaire, si elle consentirait à laisser tondre ces enfants et en faire des clercs. La reine indignée s'écria : *J'aime mieux les voir morts que tondus !* Les deux frères la prirent au mot ; ils tuèrent eux-mêmes les deux premiers fils de Clodomir, malgré les supplications de ces enfants. Le troisième, Chlodoald, ou Cloud, réussit à leur échapper et entra dans les ordres. Il devait être canonisé. Les assassins se partagèrent les provinces de l'héritage de Clodomir.

Sainte Radegonde, épouse de Clotaire, s'enfuit de sa cour et se retire dans un cloître.

Il y eut cependant, à la cour de ces barbares, une jeune reine qui étonna par ses vertus cette société où on l'avait introduite malgré elle, et qu'elle quitta vite pour le cloître. Elle s'appelait *Radegonde* et était fille de ce malheureux Berther de Thuringe que son frère avait assassiné. Après la destruction du royaume de Thuringe, elle tomba entre les mains de Thierry et de Clotaire, qui se la disputèrent. Le sort la donna finalement à Clotaire qui, bien que marié déjà selon la loi des Francs, épousa encore sa captive. Elle ne voulut jamais jouir des plaisirs qu'il lui offrait et vivait à sa cour comme une religieuse. « Ce n'est pas une reine, disait Clotaire, c'est une nonne ! » Elle s'enfuit enfin de Soissons et se réfugia dans l'église de *Noyon*, suppliant *saint Médard*, l'évêque de cette ville, de la consacrer à la vie religieuse. Malgré la colère et les violentes réclamations de Clotaire, la reine Radegonde fut exaucée, et elle obtint, en 550, de son époux l'autorisation de fonder un monastère *près de Poitiers*. C'est là qu'elle vécut jusqu'à sa mort, au milieu des bonnes œuvres, mais aussi dans l'étude des belles-lettres et de la poésie. Les monastères devenaient en effet, dans ces

tristes temps, le refuge de l'élite de la société, des âmes vertueuses et intelligentes.

La conquête du royaume burgonde dure dix ans, de 524 à 534. Clodomir y périt.

4. Conquête du royaume des Burgondes. — Peu après la mort de Clovis, la reine Clotilde vint à Paris, et dit à ses trois fils, *Clodomir*, *Childebert* et *Clotaire*, qu'il était de temps de venger leur mère, et de soumettre le pays des Burgondes. L'aîné, Thierry, issu d'un autre mariage, ne prit point part à l'expédition. Les trois frères attaquèrent vigoureusement la Burgondie, enlevèrent le roi *Sigismond*, le successeur de Gondebaud, qu'ils envoyèrent prisonnier à Orléans, et conquirent toute la vallée du Rhône (523). Mais, l'année suivante, les Burgondes se soulevèrent à l'instigation de *Gondemar*, frère de leur roi. Cette fois, Clodomir marcha seul contre eux. Il atteignit l'ennemi à *Veseronce*, au sud-est de Lyon, non loin du Rhône; mais sa valeur l'entraîna trop loin du combat, et il fut tué au moment où la victoire lui était assurée. Gondemar paya tribut à Thierry; mais les rois francs n'avaient pas abandonné leurs projets de conquête. En 532, ils s'unirent tous pour les reprendre, s'emparèrent du roi Gondemar, et soumirent toute la vallée du Rhône, qu'ils partagèrent comme l'Aquitaine.

Childebert et Clotaire font la conquête de la Septimanie et d'une partie de l'Espagne.

5. Conquête de la Septimanie. — Même après les victoires de Clovis, les Wisigoths avaient conservé, en Gaule, la Septimanie, grâce à l'appui de Théodoric le Grand, roi des Ostrogoths d'Italie. Mais Théodoric était mort en 526. Un de ses fils, Athalaric, lui avait succédé en Italie; l'autre, Amalaric, en Espagne. Amalaric avait épousé une fille de Clovis, princesse catholique, et il la persécutait pour la convertir à l'arianisme. Les fils de Clotilde résolurent de venger leur sœur, et d'enlever aux Wisigoths leurs dernières possessions au nord des Pyrénées. Il y eut deux expéditions : celle de Childebert (531) seul, qui n'aboutit qu'à la prise de Narbonne; celle de Childebert et de Clotaire réunis, qui eut pour résultat la soumission

momentanée de la Septimanie. Les deux rois poussèrent cette fois jusqu'à *Saragosse* (Cesarea-Augusta), qui leur résista. Childebert crut devoir son salut, dans sa pénible retraite, à *saint Vincent*, patron de la cité, et il lui voua une église qu'il fit bâtir à son retour à Paris. La *basilique de Saint-Vincent* devint plus tard le *monastère de Saint-Germain des Prés*.

Au VI[e] siècle, la Germanie ne s'étend pas au delà de l'Elbe et des montagnes de Bohême. Les Slaves et les Avars s'avancent vers l'ouest.

6. Conquête de la Thuringe. Soumission de la Germanie. — L'aîné des fils de Clovis, Thierry, ne prit pas de part directe aux expéditions de ses frères, au sud, soit en Bourgogne, soit en Aquitaine, soit en Espagne. Ses intérêts étaient au nord. Il voulait soumettre aux Francs toute la Germanie, au midi jusqu'aux Alpes, à l'est jusqu'à l'Elbe et aux monts de Bohême. Là s'arrêtait, en effet, au VI[e] siècle, ce monde germain qui s'étendait, à la fin du IV[e] siècle, jusqu'aux bords de la mer Noire. C'est que les *Slaves de l'Est* avaient commencé, à leur tour, leur marche vers l'occident, en même temps que les tribus mongoliques des *Avars*, et, à l'époque de Thierry, les hautes vallées des Alpes orientales, les plateaux de Bohême étaient déjà occupés par les Slaves, tandis que les Avars s'avançaient au centre en suivant le cours du Danube.

Thierry, déjà roi de toute la région du Rhin, s'empare de la Thuringe et de presque toute la Germanie.

Le plus puissant état de la Germanie était alors le *royaume de Thuringe*, qui allait du Danube à l'Elbe. Il avait plusieurs rois; mais, à l'instigation de Thierry, Hermanfried, l'un d'eux, les avait tous fait assassiner. Thierry ne fut point satisfait de la part des dépouilles que lui offrait le nouveau maître de la Thuringe; il marcha contre lui, aidé de son frère Clotaire, et le battit sur les bords de l'Unstrutt (1). Quelque temps après, Hermanfried paraissait être réconcilié avec Thierry; il avait même consenti à lui payer tribut; mais, un jour que les deux rois se pro-

(1) Affluent de la Saale. — C'est l'évêque-poète Fortunat qui a raconté la vie de sainte Radegonde et les défaites des Thuringiens.

menaient ensemble sur les remparts de Tolbiac, Hermanfried fut tout à coup précipité du haut des murs. Thierry fut alors reconnu souverain de la Thuringe et de presque toute la Germanie.

7. Ravage de l'Auvergne. Mort de Thierry. — Pendant que Thierry guerroyait au fond de la Germanie, son frère Childebert crut le moment venu de lui enlever les provinces de l'Aquitaine qui lui appartenaient, c'est-à-dire l'Auvergne. Il y avait trouvé un parti disposé à le seconder, et déjà même le Romain Arcadius s'était emparé, en son nom, de la ville de Clermont. Mais aussitôt qu'il apprit que Thierry revenait victorieux de Thuringe, Childebert abandonna les révoltés à sa vengeance. Elle fut terrible, car le roi ne se retira de l'Auvergne qu'après l'avoir mise à feu et à sang, après avoir ruiné Clermont, Thiers (Tighern), Issoire (Icciodore), Melriac et bien d'autres villes (533). Thierry mourut environ cinq ans plus tard, en 538. Son fils Théodbert (538-548) et son petit-fils Théodbald (548-555) régnèrent après lui sur tous ses domaines.

Entre temps, Thierry ravage l'Arvernie (Auvergne), qui s'est révoltée contre lui.

8. Théodbert et Théodbald (538-555). Invasions en Italie. — *Théodbert* continua pendant tout son règne la conquête franque; mais il la dirigea *contre le puissant royaume des Ostrogoths*, bien affaibli depuis la mort de Théodoric le Grand. Il l'attaqua d'abord avec ses oncles, et lui enleva la *Provence* (1), que Clovis n'avait jamais pu leur arracher, et la haute vallée du Rhône, qu'il avait récemment occupée, c'est-à-dire toutes ses possessions au delà des Alpes.

Théodbert enlève aux Ostrogoths tout ce qu'ils possédaient au delà des Alpes.

L'anarchie dans laquelle tomba alors le royaume des Ostrogoths entraîna les Francs beaucoup plus loin. L'enfant que Théodoric avait laissé pour lui succéder, Athalaric, était mort, et sa mère avait été assassinée. L'empereur

Théodbert appelé en Italie par l'empereur d'Orient et par les Ostrogoths, trahit les deux partis et ravage le pays.

(1) Childebert eut Arles; Clotaire, Marseille; Théodbert, les pays du Haut-Rhône. — C'est tout ce que l'on sait du partage de la Provence.

d'Orient ne reconnut pas l'usurpateur que les Ostrogoths mirent à leur tête, et envoya l'armée de Bélisaire soumettre l'Italie. Aussitôt les deux partis, l'empereur et le roi d'Italie Witigès, implorèrent le secours de Théodbert.

Théodbert passa les Alpes avec des milliers de combattants, mais sans prendre aucun engagement. Arrivé dans les riches plaines de l'Italie, il trahit tour à tour Witigès et Bélisaire, et vécut largement aux dépens de ce malheureux pays.

Il est le premier des Mérovingiens qui ait fait frapper des monnaies à son effigie.

Il s'accorda enfin avec Justinien, qui dut reconnaître son autorité souveraine au delà des monts et lui donner *le droit de battre monnaie* non plus à l'effigie impériale, mais à celle du roi des Francs. Dès lors les *triens* ou tiers de sous d'or à l'effigie de Théodbert se répandirent partout. L'empereur d'Orient n'en prit pas moins le titre de francique, ou de vainqueur des Francs. Vivement indigné de cet outrage, Théodbert s'apprêtait à envahir l'empire de Justinien, quand la mort l'arrêta. Il vit fondre sur lui pendant une chasse un auroch, qui brisa un arbre qui tomba sur le roi. Théodbert survécut peu de jours à cet accident (547).

Nouvelles incursions sous Théodbald (547-555).

Sous *son fils Théodbald*, les incursions des Francs en Italie reprirent de plus belle, et toujours à la faveur de la lutte entre les armées impériales et les Ostrogoths. Les comtes Bucklin et Leuther conduisirent cette fois leurs bandes jusqu'au sud de la péninsule, sur les bords de la mer Ionienne. Il ne résulta rien de leurs conquêtes.

Clotaire seul roi des Francs, de 558 à 561.

9. Clotaire seul roi (558-561). — Quand le jeune roi Théodbald mourut en 555, son grand-oncle, *Clotaire*, recueillit son héritage. Trois ans plus tard, il reçut celui de son frère Childebert, et *resta seul roi des Francs*, des Pyrénées à la mer du Nord, et de l'Océan à l'Elbe et au Danube. Les dernières années de son règne furent troublées encore par la révolte de son fils aîné *Chramne*, qu'il vainquit près de Dol (Bretagne), et qu'il ne craignit pas de faire brûler vif avec toute sa famille, dans une chaumière où il les fit

tous enfermer. Quelque temps après, le roi fut pris de fièvre à la chasse et mourut à Soissons, où il fut enseveli.

10. Partage du royaume de Clotaire. — Les quatre fils de Clotaire imitèrent les quatre fils de Clovis, et se partagèrent l'empire franc. *Chilpéric* alla régner à Soissons, sur les pays de l'Ouest; *Caribert* à Paris, sur le Centre de la Gaule; *Gontran* à Orléans, sur la Bourgogne, et *Sigebert* à Metz ou à Reims, sur les pays de l'Est.

Après la mort de Caribert, il n'y a plus que trois royaumes francs : celui de l'Est, celui de l'Ouest, celui du Rhône. L'Aquitaine et la Provence sont partagées.

Comme Caribert mourut très peu de temps après, en 567, on fit un deuxième partage plus simple encore que le premier et plus conforme à la distribution géographique de l'empire. Il y eut dès lors un roi de l'Ouest, Chilpéric, un roi de l'Est, Sigebert, et un roi de Bourgogne, Gontran. L'Aquitaine et la Provence faisaient l'objet d'un partage séparé, et les grandes villes restaient souvent indivises entre les trois frères. Paris et Marseille, par exemple, devaient leur appartenir en commun.

Les grandes régions franques se forment et s'isolent peu à peu. Il y a désormais une Austrasie, une Neustrie, une Bourgogne et une Aquitaine.

Cinquante ans après la mort de Clovis, on voit se former ainsi dans l'empire de grandes régions distinctes, des royaumes séparés, qui tendent à mener de plus en plus une existence isolée. On en compte quatre au moins : le *royaume de l'Est*, l'*Oster-Rike* ou l'*Austrasie*, le plus germanique, le moins pénétré par la civilisation gallo-romaine. et par suite le plus barbare et le plus guerrier ; le *royaume de l'Ouest*, le *Ni-Oster-Rike* ou la *Neustrie*, la plaine de la Seine et ses annexes, aussi gallo-romaine qu'au temps de Syagrius, mais assez peuplée de guerriers francs pour résister aux entreprises de l'Austrasie ; le royaume *du Sud-Est ou de Bourgogne*, qui occupe toute la vallée du Rhône, région bien romaine, mais occupée par une foule de Burgondes qui la défendront contre les invasions nouvelles ; enfin l'*Aquitaine*, presque complètement *gallo-romaine* depuis le départ des Wisigoths, et qui s'isole peu à peu complètement des régions franques, quoiqu'elle ne forme pas encore d'unité politique distincte.

Ce sont les crimes de Frédégonde et l'esprit d'indépendance des leudes qui hâtent la dissolution de l'état mérovingien.

Deux causes vinrent accentuer encore la séparation des royaumes francs et précipiter la dissolution de l'empire mérovingien. Ce fut, d'une part, la guerre acharnée qu'une aventurière, nommée Frédégonde, excita et entretint entre eux, et, d'autre part, la jalousie, l'ambition rivale des fidèles des rois, de ceux qu'on appelle désormais leurs *leudes* (1).

Frédégonde fait assassiner Galswinthe, l'épouse de Chilpéric. Celui-ci refuse de payer à la sœur de la victime le prix du sang. De là, la guerre générale.

11. Crimes de Frédégonde. Leurs conséquences. — Le roi d'Austrasie, Sigebert, semblait disposé à diriger vers l'est l'énergie de ses Francs et à employer leur courage contre les barbares qui voulaient entrer dans l'empire mérovingien, les Huns et les Avars. Il avait épousé *Brunehaut* ou Brunehilde, fille du roi des Wisigoths d'Espagne. Son frère et son voisin Chilpéric, souverain de la Neustrie, avait répudié déjà son épouse légitime, Audowère, pour prendre à sa place une de ses servantes, Frédégonde. L'exemple de son frère le rendit honteux de ce concubinage, et il demanda lui aussi la main d'une fille du roi des Wisigoths, *Galswinthe, sœur de Brunehilde*, qu'il épousa solennellement à Rouen. Il lui fut quelque temps fidèle, puis il revint à Frédégonde, qui se débarrassa aussitôt de sa rivale. On trouva un matin la reine Galswinthe assassinée dans son lit. Frédégonde reprit sa place. Ce crime ne devait pas entraîner cependant une guerre générale. La loi salique en prévoyait en effet la réparation. Elle obligeait Chilpéric à payer à la sœur de la victime, à Brunehaut, *le prix du sang*, c'est-à-dire à lui livrer le « douaire » qu'il avait donné à son épouse au moment de son mariage, et qui consistait en plusieurs villes. Mais Chilpéric s'exécuta de mauvaise grâce; il empiéta sur les domaines de son frère pendant que celui-ci était à l'autre extrémité de son royaume: il fit agir le clergé pour apaiser la colère de Sigebert, et lui envoya saint Germain, l'évêque de Paris.

A la fin, sa conduite exaspéra les Francs d'Austrasie, qui

(1) Leudes peut être de Leuten, qui signifie serviteurs.

se précipitèrent sur la Neustrie et la conquirent. Il ne leur restait plus que Tournai à enlever quand Frédégonde eut recours à ses procédés ordinaires pour se débarrasser de son adversaire, *memor fuit artium suarum*, comme le dit Grégoire de Tours. Deux jeunes gens de Térouenne qui lui étaient dévoués allèrent poignarder Sigebert dans son camp.

Sigebert aurait infailliblement conquis toute la Neustrie et terminé la guerre, si Frédégonde ne l'avait fait assassiner.

Ce nouveau crime, l'espèce d'anarchie qui éclata en Austrasie à l'avènement du successeur de Sigebert, un enfant de 5 ans, sauvé à grand'peine des mains de Chilpéric, aurait dû amener quelques années de paix. Mais Chilpéric avait eu plusieurs fils de sa première femme, Audowère. L'aîné, *Mérowig*, ému des malheurs de Brunehaut et frappé de sa beauté, l'épousa malgré son père, et fit bénir son mariage par le métropolitain de Rouen. La guerre reprit alors entre le père et le fils, qui périt dans une embuscade près de Térouenne.

Le mariage de Brunehaut avec Mérowig fils aîné de Chilpéric, rallume la guerre.

Frédégonde fit assassiner les frères de Mérowig, sa mère, l'évêque qui avait béni son mariage. Elle perdit peu après son époux Chilpéric, qui fut assassiné à Chelles, au retour de la chasse, peut-être par des agents de Brunehilde, plus probablement par des envoyés de sa femme.

Frédégonde fait périr toute la famille des Mérowig. Elle continue à entretenir la guerre jusqu'à sa mort.

Elle gouverna alors au nom de son fils Clotaire II, mais toujours en cherchant à exciter la guerre entre le roi de Bourgogne et Brunehaut, et elle y réussit plusieurs fois. Ses armées venaient de remporter une victoire à *Lafaux*, ou *Latofao*, près de Laon, lorsqu'elle mourut (597), laissant la Neustrie ruinée, les royaumes francs divisés et livrés presque à l'anarchie.

12. Gouvernement et mort de Brunehaut (576-613). — Toute la vie de Brunehaut se passa à combattre cette anarchie et à essayer de restaurer, dans l'empire mérovingien, une ferme autorité et un ordre durable. Elle succomba à cette tâche, parce qu'elle eut à lutter, pour l'accomplir, non seulement avec les armées de Frédégonde, mais avec

Brunehaut lutte contre les leudes d'Austrasie, pour rétablir l'ordre et l'autorité royale.

les leudes de son royaume, qui voulaient profiter de ces troubles pour exercer eux-mêmes le pouvoir. A la mort de son mari, elle est maintenue quelque temps en captivité, mais elle reparaît bientôt en Austrasie. Elle enlève la tutelle de son fils Childebert II aux leudes qui s'en étaient emparés. Elle place cet enfant sous la protection de son oncle Gontran, et se rend elle-même à *Andelot* (près de Chaumont) afin d'avoir une entrevue avec lui. A l'*assemblée d'Andelot*, le roi de Bourgogne et la reine d'Austrasie eurent bien soin de *se garantir contre l'infidélité des leudes.* Ils promirent de ne pas l'encourager par leurs offres et leurs présents, de renvoyer de leurs royaumes ceux qui avaient quitté le service de leur roi; mais ils s'engagèrent, en retour, à ne pas les priver des domaines qu'ils leur avaient donnés. Ainsi le traité d'*Andelot* était uniquement dirigé contre le plus grand danger que courussent alors les royaumes francs, *c'était un contrat de défense contre l'infidélité des grands.*

Le traité d'Andelot n'est qu'un contrat de défense contre l'infidélité des grands (587).

A la mort de Gontran, en 593, le fils de Brunehaut recueille son héritage et devient ainsi roi de presque tout l'empire mérovingien. En 596, il meurt lui-même, mais Brunehaut fait donner la couronne à ses enfants, *Théodbert II* et *Thierry II*, et gouverne au nom de ses petits-fils comme elle avait gouverné au nom de son fils. C'est alors qu'elle entreprend la lutte contre les prétentions des grands, qu'elle fait assassiner leur chef, le duc *Wintrio*, et qu'elle les oblige à se soumettre au gouvernement de ses favoris, ses ministres gallo-romains, *Protadius* et *Claudius*. Mais les leudes lui opposèrent une vive résistance. Ils assommèrent Protadius, ils soulevèrent Thierry II contre sa grand'mère et excitèrent une guerre civile où périrent les deux rois d'Austrasie. Loin de se décourager, Brunehaut fit alors proclamer roi l'aîné de ses arrière-petits-fils, Sigebert II ; mais *les leudes Warnaher, Arnulf, Pépin formèrent une vaste conspiration contre elle et la livrèrent au roi de Neustrie,*

Une conspiration de leudes austrasiens livre Brunehaut au roi de Neustrie, qui la fait périr.

Clotaire II. Le fils de Frédégonde la conduisit au bourg de Rionne, en Franche-Comté, la fit juger par ses Francs et condamner à mort. La vieille reine fut attachée par les cheveux, un bras et un pied à la queue d'un cheval indompté qui la mit en pièces (613).

Sous le règne de Clotaire II, la dissolution de l'état mérovingien s'accentue.

13. Clotaire II seul roi (612-629). **Suite de la dissolution.** — Le supplice de Brunehaut était le résultat de la victoire remportée par les leudes d'Austrasie et de Bourgogne sur l'autorité royale. Celle-ci ne put se relever de sa défaite, même sous Clotaire II, qui régna en apparence sur tout l'empire mérovingien jusqu'à sa mort, mais qui, en réalité, fut obligé de laisser les leudes des diverses régions franques gouverner à leur guise. Ceux d'Austrasie mirent à leur tête *Rado*, et exigèrent même que le roi leur donnât son fils aîné *Dagobert*, afin d'avoir un roi dictinct et docile à leurs volontés. En 625, ils le conduisirent à l'assemblée de *Clichy* pour réclamer à son père toutes les dépendances de l'Austrasie, que Clotaire fut bien obligé de leur remettre. Ceux de Bourgogne avaient conservé à leur tête le duc Warnaher, l'ennemi acharné de Brunehaut ; mais ils le trouvèrent si gênant qu'ils se gardèrent de lui donner un successeur. En 626, à sa mort, ils restèrent donc presque complètement indépendants. Ainsi s'accentuait peu à peu l'individualité des grandes régions franques. Le roi essayait de réagir contre cette dissolution de l'empire avec l'appui du haut clergé. *En 614, il réunit à Paris un concile* où assistèrent 78 évêques, qui furent bientôt rejoints par une foule de leudes, et il soumit à leur assemblée les articles d'une *constitution* qui devait être *perpétuelle*. L'édit royal établissait la façon de procéder aux élections épiscopales, les devoirs des fonctionnaires royaux et les droits de l'autorité royale en matière de justice et d'impôts.

L'assemblée de Paris adopte la « Constitution perpétuelle » de 614.

14. Règne de Dagobert (629-639). — Malgré les apparences, l'isolement et l'indépendance des régions franques se maintiennent sous Dagobert, comme sous Clotaire.

Dagobert n'a pas rétabli l'unité de l'état mérovingien.

L'Aquitaine (1) conserve, jusqu'en 630, un roi particulier, Charibert, le frère de Dagobert, et l'Austrasie a obtenu la proclamation du fils aîné du roi, Sigebert, afin de garder un chef particulier.

Dagobert laisse une réputation de gloire et de majesté. Son pouvoir a un caractère fortement ecclésiastique.

Le règne de Dagobert laissa, cependant, la réputation d'une époque de gloire et de majesté. La gloire vint des expéditions heureuses qu'il fit sur les frontières de l'empire, à l'est, contre les Bulgares et les Slaves (2), et, à l'ouest, contre les Bretons de l'Armorique. La majesté tint au caractère ecclésiastique et gallo-romain de son pouvoir. Les personnages les plus influents de son entourage furent, en effet, des hommes d'Eglise, comme : *Audoenus (saint Ouen)*, le métropolitain de Rouen; *Eligius, ou Eloi* (saint Eloi), le célèbre orfèvre devenu évêque de Noyon; *Arnulf* (saint Arnoul), le puissant seigneur d'Austrasie, élu évêque de Metz, et le pieux *Pépin de Landen*, qui avait hérité de l'influence d'Arnulf en Austrasie. Le roi lui-même, malgré la barbarie de ses mœurs, fut un grand bâtisseur d'églises. C'est lui qui fonda la première abbaye de *Saint-Denis*, où il fut enterré en 639 (3). Bien avant sa mort, il avait con-

A la mort de Dagobert (639), on peut dire que l'organisation mérovingienne a définitivement fait son temps.

(1) Depuis la conquête de Clovis, l'Aquitaine avait une seule fois essayé de se donner un roi particulier. En 584, un certain Gondebaud (Gondovald), probablement bâtard de Clotaire Ier, débarqua à Marseille, au retour d'un assez long séjour à Constantinople, où il avait été peintre, puis marchand. Il noua des intrigues avec les grands de Bourgogne et d'Aquitaine: Gontran Bose, le duc Desiderius, le patrice Mummolus, et les évêques, et se fit proclamer roi à Brives-la-Gaillarde; mais, attaqué par les rois d'Austrasie et de Bourgogne, et trahi par les siens, il avait succombé à la bataille de Saint-Bertrand-de-Comminges (Haute-Garonne).

(2) Il s'agit des Vendes des bords de l'Elbe. Ils avaient pris pour chef un marchand franc, nommé Samo, qui s'était rendu chez eux pour son trafic, et qui avait été élu roi, à la suite des services qu'il avait rendus aux Vendes contre les Avars. Frédégaire raconte qu'il avait douze femmes, vingt-deux fils et quinze filles.

(3) Le récit si intéressant de Grégoire de Tours s'arrête en 591. Il est continué, d'une façon assez sèche, par Frédégher, ou Frédégaire,

senti au partage de l'état mérovingien entre ses enfants. *Les grandes régions franques se séparèrent alors définitivement*, et l'unité de l'empire franc eût été à jamais détruite, si l'œuvre des Mérovingiens n'eût été reprise par une autre famille, aidée de l'Eglise, au lendemain de la mort de Dagobert. C'est donc le moment de juger cette organisation mérovingienne, qui a définitivement fait son temps, mais dont la Gaule a vécu pendant plus de deux siècles.

et par l'auteur inconnu, et d'ailleurs plus récent, des *Gesta Francorum*. La collection des mémoires relatifs à l'histoire de France jusqu'au VIII[e] siècle (collection Guizot) donne la traduction de ces récits.

LES ROIS MÉROVINGIENS JUSQU'EN 639

MÉROVÉE (448-457).

CHILDÉRIC (457-481).

CLOVIS (481-511), épouse CLOTILDE, † 545.

1. THIERRY ou THÉODORIC (511-534).
   - THÉODBERT (534-547).
     - THÉODBALD (547-555), branche éteinte.

2. CLODOMIR (511-524 ou 526).
   - 2 fils assassinés à Paris.
   - CHLODOALD ou St Cloud.
   - Branche éteinte.

3. CHILDEBERT ou HILDEBERT (511-558), sans postérité.

4. CHLOTER ou CLOTAIRE Ier (511-561), et seul roi de 558 à 561.
   1. CARIBERT ou HARIBERT (561-567), sans postérité.
   2. GONTRAN en Bourgogne (561-593).
   3. CHILPÉRIC ou HILPÉRIC en Neustrie (561-584), épouse 1° AUDOWÈRE, 2° GALSWINTHE, 3° FRÉDÉGONDE, † 597.
      - MEROWIG et 2 fils assassinés.
      - CLOTAIRE II (584-613), seul roi de 613 à 629
        - DAGOBERT Ier (629-639).
   4. SIGHEBERT ou SIGEBERT en Austrasie (561-575), épouse BRUNEHAUT, † 613.
      - CHILDEBERT II † 597.
        1. THÉODBERT II † 612.
           - SIGHEBERT II (613), dépouillé du trône.
        2. THIERRY II † 613.

VIIe LEÇON

LA CIVILISATION MÉROVINGIENNE

SOMMAIRE. — *1. Caractères généraux de la société mérovingienne.* — C'est, d'une part, le mélange d'idées et de coutumes gallo-romaines avec des idées et des usages francs, et, d'autre part, le progrès de la barbarie.
2. La royauté. — L'Eglise et les Gallo-Romains la considèrent comme l'autorité légitime qui a succédé à l'empire, mais les grands ne prétendent la servir qu'en vertu d'un contrat tout personnel.
3. La cour. — Elle se tient dans une grande villa. Le service particulier du roi y occupe la plupart des fonctionnaires.
4. L'administration. — Le royaume est divisé en « pagi » administrés par des comtes. Le roi n'est plus libre de les choisir où il veut.
5. La justice. — Elle est rendue au « mallus » par le comte, assisté des notables ou rachimbourgs. — Les anciennes lois germaniques sont écrites. Ce ne sont guère que des lois criminelles.
6. L'impôt est le même que sous les Romains.
7. Etat social. — On y est frappé de l'importance de la « recommandation » et de l'influence des évêques. La vie de Grégoire de Tours nous montre la grandeur de leur rôle.

1. Caractères généraux de l'époque mérovingienne. — La civilisation mérovingienne n'est plus celle que les Romains avaient peu à peu établie dans leur province des Gaules, et ce n'est pas non plus la civilisation qu'avaient pratiquée les barbares dans la Germanie primitive. Elle s'est formée du contact, des rapports du monde romain et du monde germain, et son principal caractère, sa marque distinctive, est naturellement l'alliance des traits de deux sociétés si différentes, la fusion dans une même civilisation, dans un même génie, des mœurs, des idées, des institutions romaines, des coutumes et des traditions des Francs. Quelle que soit la partie de l'organisation mérovingienne que l'on considère, que l'on examine le gou-

La société mérovingienne est le résultat de la fusion du monde romain et du monde germanique.

Mœurs de l'époque mérovingienne : Loi salique. — Les rois. — Les grands. — Les évêques. — Grégoire de Tours. (*Programme officiel.*)


Frisons
Rhin
Cologne
ROYAUME
DE
CLOTAIRE Ier
Tournai
ROYAUME
Mayence
DE
Spire
Rouen
Soissons
Reims
Metz
Seine
ROYAUME
Paris
THÉODORIC Ier
Rennes
DE
CHILDEBERT
le Mans
Orléans
Troyes
Langres
Bâle
Tours
ROYAUME
DE
CLODOMIR
Poitiers
Loire
Dijon
ROYAUME
DES
BURGONDES
St Gothard
Saône
Genève
Angoulême
Limoges
Clermont
Vienne
OSTROGOTHS
Périgueux
ROYme DE
THÉODORIC
Ier
Bodez
Bordeaux
ROYAUME
DE CLOTAIRE Ier
Toulouse
Albi
Rhône
Arles
Provence
Marseille
Narbonne
Garonne
Septimanie
W I S I G O T H S
MÉDITERRANÉE
L'EMPIRE FRANC À LA MORT DE CLOVIS
Théodoric
ou Thierry Ier
Clotaire Ier
Clodomir
Childebert
Échelle : 1 : 12 000 000

vernement, la vie, les lois, les lettres ou le langage des peuples de la Gaule à cette époque de transition, on y trouvera les mêmes marques distinctives, à savoir la trace des idées gallo-romaines, la trace des idées germaniques. Il est vrai que la société nouvelle eut un autre caractère qui frappa tristement ses contemporains eux-mêmes : c'est la barbarie qui l'avait peu à peu envahie, et qui l'obscurcissait presque complètement à la fin du VIIe siècle. Tant d'invasions, tant de guerres, tant de violences avaient fini par affaiblir en effet le sens moral des hommes, même les plus vertueux et les mieux disposés à admirer la civilisation perdue. En somme, l'état mérovingien a besoin d'un renouvellement à la fois politique et social. Il faut qu'une famille nouvelle rassemble ses provinces, qui vont se séparer définitivement ; il faut que les écoles monastiques récemment fondées attaquent sa barbarie et lui enseignent encore les « humanités », c'est-à-dire la morale, la religion et les lettres.

Le deuxième caractère de la société mérovingienne, c'est sa barbarie à la fin du VIIe siècle ; une rénovation sociale est aussi nécessaire en Gaule qu'une rénovation politique.

2. Etat politique. Le pouvoir royal. — La monarchie mérovingienne semble n'avoir conservé en Gaule que *les apparences d'une royauté germanique*. S'il est vrai que ses représentants portent toujours la longue chevelure qui servait d'attribut à leurs ancêtres, s'ils considèrent encore les provinces conquises comme l'antique patrimoine des Francs, qui devait être partagé entre tous les fils d'un même père ; s'ils écartent les femmes du trône d'après les obligations rigoureuses de la loi salique, ils ont laissé tomber en désuétude les obligations imposées à leurs pères par le peuple franc.

La royauté mérovingienne a encore quelques caractères germaniques.

Leur pouvoir est devenu héréditaire, comme celui des Césars, et *l'élection par le peuple*, la proclamation n'est plus considérée par eux que comme une *simple formalité* qu'on a fini par négliger. Les assemblées nationales, *les champs de mars ne sont plus convoqués nulle part*, si ce n'est en Austrasie, car les réunions qui portent encore ailleurs ce même nom ne sont que des revues militaires sans aucun

Il n'y a plus d'élection royale, plus de champ de mars, sauf en Austrasie.

rapport avec une assemblée politique. En revanche, la monarchie mérovingienne a emprunté presque tous les caractères de l'autorité impériale et romaine. Elle a voulu se parer des titres romains : Clovis, son chef, a été *patrice* et *peut-être consul*, et ses successeurs se sont tous fait appeler *viri illustres*, illustres comme des membres de la hiérarchie impériale. Ils ont fait frapper leur *effigie sur les monnaies* à partir de Théodbert. Ils ont rédigé une foule *de constitutions et d'édits* avec la même puissance et dans la même forme que les empereurs.

Les rois mérovingiens prennent des titres romains ; ils remplissent les fonctions impériales dans la même forme que les empereurs.

L'Eglise et la société gallo-romaine ont reconnu sans peine les prétentions d'un pouvoir qui venait de se substituer légitimement au pouvoir impérial. Ils eurent évidemment plus de peine à les faire admettre de leurs compagnons de fortune, surtout dans le pays de l'est, où les Francs n'avaient pas pu se fondre dans la foule des Gallo-Romains. De là ces protestations soudaines, ces violences des grands contre les exigences de leurs rois ou de leurs ministres. Ils ont assommé *Parthénius*, le ministre de Théodbert, qui voulait leur faire payer l'impôt; ils ont massacré *Protadius*, le favori de Brunehaut, et attaqué et battu *Clotaire II*, quand il refusait de les conduire contre les Saxons. Mais, malgré ces tentatives de rébellion, les Francs ont peu à peu suivi l'exemple des Gallo-Romains, et reconnu le nouveau caractère de l'autorité de leur roi, caractère romain et absolu.

L'Eglise et la société gallo-romaine reconnaissent facilement leur pouvoir. Les Francs ont protesté.

Mais l'Eglise ne parvint jamais à donner à la monarchie nouvelle le caractère sacré d'une magistrature imposant par elle-même le respect et commandant l'obéissance, quel que fut l'homme qui l'exerçât. Les Francs, ceux de l'aristocratie surtout, continuèrent à considérer l'autorité de leur roi comme une autorité personnelle et résultant d'un contrat. Ils consentaient bien à obéir à leur chef, mais parce qu'ils s'étaient engagés à le servir, parce qu'il leur avait donné en échange une place dans son palais ou dans sa

Les Francs ne considèrent pas le pouvoir royal comme une magistrature investie de de certains droits. Ils le considèrent comme le résultat d'un contrat personnel.

suite, ou une part de sa conquête. Leurs services, leur dévouement, leur vie lui étaient acquis, mais parce qu'ils s'étaient recommandés à lui personnellement, et qu'ils lui avaient promis d'être ses hommes.

Cette conception du pouvoir et la *recommandation*, menacent l'autorité des rois, et les met à la merci des grands.

Il semble que les successeurs de Clovis aient parfaitement admis cette conception dangereuse de l'autorité royale, qui les mettait à la merci de leurs fidèles, et les obligeait à les combler de faveurs, sous peine de les voir s'adresser à d'autres, pour obtenir une recommandation meilleure. Voici, en effet, qu'en 587, à l'entrevue d'Andelot, les rois de Bourgogne et d'Austrasie reconnaissent la grandeur du péril, et cherchent à s'entendre pour maintenir les leudes dans le devoir, les empêcher de changer de maître par ambition ou par avarice. Ils se promirent solennellement de ne plus chercher à débaucher leurs fidèles par des présents. L'accord d'Andelot ne devait pas avoir de résultats. La recommandation devint de plus en plus la forme des rapports entre le roi et les sujets; et cette conception, toute germanique, du pouvoir royal, considéré comme un contrat personnel, sera l'une des caractères dominant de l'époque postérieure, celle de la féodalité.

3. Administration mérovingienne. — Il faut distinguer l'administration centrale de l'état mérovingien et celle de ses provinces. La première est attachée à la personne du roi, qui en est le chef naturel, et concentrée dans le lieu où il réside.

La cour du roi mérovingien est installée autour de lui dans une villa. Elle est formée par sa « truste », suite de Francs et de Gallo-Romains.

Cette résidence, ou *cathedra regni*, est généralement *une grande villa gallo-romaine*, comme celle de *Clichy*, près de Paris.

Au milieu d'une vaste exploitation agricole, divisée, selon l'usage, en *tenure*, s'élève la maison du roi, entourée d'une foule de bâtiments, pour loger non seulement sa suite et les bureaux de ses officiers, mais aussi pour ses écuries, ses ateliers, où il fait fabriquer, par ses esclaves ou ses serviteurs, tout ce dont il a immédiatement besoin. L'ensemble rappelle la *cour*, le palais du roi, *palatium*.

Le personnel du palais se recrute indifféremment parmi les Gallo-Romains et parmi les Francs, les laïques ou les ecclésiastiques. Ils forment tous l'entourage du roi, sa *truste* ou ses *antrustions*, et ils sont revêtus, en cette qualité, de la dignité la plus élevée de l'état après celle du roi. Aussi, la loi frappe-t-elle d'un *triple Wergeld* les offenses faites à l'une des *hôtes du palais*.

Le service de la personne du roi occupe plus de fonctionnaires que celui de l'état. Il confère d'ailleurs une forte autorité à ceux qui en sont chargés, comme le maire du palais.

Les services administratifs y sont beaucoup plus simples ou bien moins compliqués qu'à la cour impériale; mais le service personnel du roi, la surveillance de ses revenus, de ses propriétés, y tient une large place. Il faut déjà constater que la première préoccupation de la monarchie mérovingienne est de vivre indépendamment et de ses propres ressources. Ainsi s'explique l'importance considérable que prendront peu à peu les officiers, ou même les affranchis, ou les esclaves simplement chargés, à l'origine, de la direction du personnel royal, le *majordomus* ou « maire du palais », ou de la direction des *écuries*, ou de la *cave*, ou de la *cuisine* du roi (1). *Ils deviennent souvent les premiers personnages de l'Etat.*

Division de la monarchie mérovingienne en pagi. Chaque pagus a son « comte », quelquefois il y a un duc au-dessus des comtes.

Dans les provinces, le bel ordre établi par l'empire a disparu; il n'y a plus de préfectures, plus de diocèses; mais on a conservé la division en cités. Les *civitates* sont devenues les *pagi* des rois francs. Ils envoient, pour les gouverner, des comtes, et ils placent quelquefois à la tête de plusieurs comtés un officier supérieur, qui porte le nom de *duc*, ou même de *patrice*. Ces ducs, ou ces patrices, ne sont d'ailleurs que des fonctionnaires d'un ordre un peu plus élevé que les comtes, et il ne faut pas les confondre avec les ducs d'outre-Rhin, les *herzog*, qui subsistent encore dans le royaume d'Austrasie, et qui sont à la tête de certains peuples, comme les *Bavarois*. Ces ducs allemands sont

(1) Le comte Leudaste de Tours, dont Grégoire, évêque de cette ville, eut tant à se plaindre, avait été cuisinier de Chilpéric.

de véritables chefs nationaux, liés seulement par leur serment d'obéissance aux rois mérovingiens.

L'édit de 614, enlève définitivement au roi la liberté de choisir à son gré les comtes. Les grands de chaque province accaparent cet office.

A l'origine, le roi choisissait ses comtes où il lui plaisait, comme l'empereur; mais, peu à peu, les grands l'ont obligé à ne les prendre que parmi l'aristocratie du comté qu'ils sont appelés à gouverner. L'édit de 614, ou *constitution perpétuelle de Clotaire II*, déclare, en effet, *que nul ne doit être nommé comte dans une province à laquelle il est étranger*. Les grands mettaient ainsi la main sur l'office du comte, et enlevaient au roi la direction des meilleurs agents de son autorité.

Le comte préside le *mallus*.

4. La justice. Les tribunaux. La loi. — Tout fonctionnaire royal, tout comte mérovingien est en même temps *un juge* (1). Leur devoir est de présider le tribunal de leur ressort, le *mallus* du comté : « *Que les comtes s'appliquent à rendre de justes jugements, disent dans une constitution Childebert et Clotaire*, car s'ils jugent mal, c'est nous qui les condamnerons » (2). « Nous voulons que le juge trois fois sommé de juger, dit la loi des Burgondes, ne remette pas la cause à plus de trois mois, qu'il l'examine et qu'il donne son jugement » (3).

Il est assisté par les rachimbourgs ou notables, mais il rend la sentence.

Mais le comte n'est pas seul au tribunal, il est assisté par des *assesseurs* que les actes désignent indifféremment sous le nom de *rachimburgii* ou *rachimbourg*, ou de *boni homines*, c'est-à-dire de *notables*. Ce sont ces notables qui prononcent le prix de la composition, qui président à toute la série d'opérations qu'exigent les parties pour se donner des garanties. *Quant à la sentence, elle est toujours rendue par le représentant du roi*, c'est-à-dire le comte.

Le tribunal du roi subsiste. Il y siège souvent en personne.

Le roi lui-même a son tribunal, où il siège très souvent soit pour recevoir les appels, soit pour juger directement

(1) FUSTEL DE COULANGES, *Recherches sur quelques problèmes d'histoire*.

(2) *Pactus Hildeberti et Hlotarii. XVIII*, recueil de BORÉTIUS, p. 12.

(3) *Lex Burgond. Præf.* PERTZ, III, p. 567.

les causes graves. Il est dit de Clotaire II qu'il jugeait partout où il se trouvait, et de Dagobert « que nul ne se retirait de sa vue sans avoir reçu justice » (1).

Persistance des lois romaines dans le Midi de la Gaule.

Les tribunaux mérovingiens n'appliquaient pas la même loi dans toutes les parties de la Gaule. En Aquitaine et dans la basse vallée du Rhône, la loi romaine rédigée par ordre d'Alaric ou de Gondebaud restait toujours en vigueur. Ailleurs, les coutumes germaniques, récemment rédigées et écrites en latin par ordre des rois, étaient indifféremment appliquées aux Gallo-Romains et aux habitants d'origine barbare.

Rédaction des lois germaniques sous les Mérovingiens. La loi salique.

Telles étaient *la loi des Burgondes*, publiée entre 470 et 522 ; *la loi des Ripuaires*, et *la loi salique*, dont la rédaction n'est pas antérieure à Clovis (2). Les rois mérovingiens ajoutèrent d'ailleurs aux obligations de ces lois une foule de prescriptions contenues dans leurs constitutions, leurs chartes ou diplômes (3), et l'on rédigea de bonne heure des formulaires pour servir de modèles aux actes publics, contrats, ventes, procès ou nomination de fonctionnaires (4).

Premier caractère. Rôle de la famille dans la loi salique.

Toutes ces lois, et notamment la loi salique, ont le caractère des lois barbares. Les plus frappantes sont : 1° le rôle considérable laissé à la famille dans tous les procès. Si l'un de ses membres a été victime d'une offense, c'est à elle d'introduire le procès devant les juges, de se porter garante de sa conduite dans l'affaire, de réclamer le châtiment de l'accusé ou une compensation proportionnelle. La famille du prévenu a les mêmes droits et les mêmes devoirs pour sa défense : elle peut aussi envoyer ses membres pour jurer en sa faveur et répondre de lui, ou lui fournir caution ; tel est le rôle des jureurs ou « cojuratores ».

(1) *Frédégaire,* 42 et 57.
(2) Pertz, *Monumenta Germaniæ historica*, I.
(3) Bréquigny et Pardessus, *Diplomata, charta et instrumenta ætatis mærovingicæ*, 2 vol.
(4) De Rozière, *Recueil général des formules*, 3 vol.

2° L'emploi général et presque constant de la compensation en argent, même pour les crimes les plus graves, comme l'assassinat. Si l'offensé, ou, à son défaut sa famille, l'accepte, le coupable doit verser entre leurs mains le prix du sang ou le « wergeld », car la loi a prévu tous les cas et elle contient le tarif de toutes les fautes, gradué naturellement suivant leur importance, mais aussi suivant la dignité de l'offensé. Ainsi on paie beaucoup plus cher pour le meurtre d'un fidèle du roi que pour celui d'un homme libre ordinaire, et plus cher pour la mort d'un homme libre que pour celle d'un affranchi.

Deuxième caractère : Importance de la compensation du wergeld, ou prix du sang.

3° La faculté laissée aux accusés de recourir soit au combat singulier avec leurs adversaires ou leur champion, c'est-à-dire le recours au duel judiciaire, soit au jugement de Dieu, c'est-à-dire à l'épreuve du fer rouge ou de l'eau bouillante. Dans le premier cas, l'accusé marchait sur des charbons ardents ou portait quelque temps une barre de fer rouge, et si, quelque temps après, il était constaté qu'il n'avait aucune blessure, il était considéré comme innocent et absous ; dans le deuxième cas, il avait à plonger sa main dans un récipient rempli d'eau bouillante pour en retirer l'objet qu'on y avait jeté, et s'il la retirait sans brûlure, il avait également fait la preuve de son innocence.

Troisième caractère : Valeur du duel judiciaire et du jugement de Dieu.

Ces coutumes mérovingiennes passeront dans la législation du moyen âge où elles se maintiendront très longtemps.

5. L'impôt. Les corvées. — Aucun acte royal n'avait abrogé ni modifié le système fiscal des empereurs romains. Par suite, tous les impôts que l'on payait à l'empire étaient dus aux rois mérovingiens, les successeurs légitimes de l'autorité impériale. *Ils conservèrent donc les registres dressés par les Romains pour l'impôt de la Gaule*, et *exigèrent l'impôt foncier fixé par l'indiction*, ainsi que tous les autres droits établis par le fisc impérial.

Les impôts mérovingiens sont les impôts romains.

Le roi Chilpéric et Frédégonde eurent même, pendant quelque temps, la velléité d'augmenter encore ces impôts et

Chilpéric a essayé d'augmenter les impôts, mais il est revenu au système romain.

de substituer aux registres romains de nouveaux états de leur confection. La mort prématurée de ses enfants fit, dit-on, réfléchir Frédégonde sur les charges cruelles qu'elle imposait aux sujets de son époux, et, afin de calmer la justice de Dieu, elle fit brûler les registres et ordonna de revenir aux anciens.

Valeur des sous d'or et des sous d'argent.

Ces impôts s'acquittaient en monnaie d'or ou d'argent. La monnaie d'or la plus répandue était le sou ; il valait 13 francs, somme considérable dans ce temps ; mais on frappait des demi-sous et des tiers de sou. Les sous d'argent valaient douze fois moins et se divisaient en 40 deniers.

Antipathie des Francs pour l'impôt romain. Immunités innombrables qui diminuent les revenus du roi.

Malheureusement pour eux, les rois mérovingiens ne purent guère imposer ces lourdes charges à leurs anciens soldats, et surtout à l'aristocratie franque. Lorsque le ministre de Théodbert, Parthenius, voulut obliger les Francs d'Austrasie à payer l'impôt comme les Gallo-Romains, ils le lapidèrent. Malheureusement aussi, ils diminuèrent peu à peu leurs revenus, en accordant des exemptions d'impôts, soit à leurs leudes pour services rendus, soit aux églises pour montrer leur piété et leur dévouement aux saints. Ces immunités innombrables réduisirent peu à peu le roi à des ressources très faibles, et par suite, à l'impuissance.

Rigueur des corvées imposées aux sujets des Mérovingiens.

Outre l'impôt en argent, le roi exige encore le service personnel de ses sujets pour la *corvée* et pour le service militaire. Quand il voyage, il a droit, ainsi que ses parents ou ses officiers, à réquisitionner les villas, les vivres, les chevaux, en un mot, tout ce qui lui est nécessaire ou utile. Jamais les fonctionnaires impériaux n'avaient exercé ce droit avec tant de rigueur. Quand Frédégonde, par exemple, envoie sa fille Ingonde rejoindre en Espagne son fiancé, elle fait enlever, dans Paris même, un bon nombre de riches Gallo-Romains pour lui faire une escorte digne d'elle.

Quant au service militaire, il est dû directement par tous les hommes libres. Peu à peu cependant, les pauvres qui n'étaient pas capables de fournir leur équipement prennent



EXTENSION DE L'EMPIRE MÉROVINGIEN
. GRANDES RÉGIONS FRANQUES
PRINCIPALES VILLES ÉPISCOPALES
Échelle . 1 : 12.000.000

Le service militaire est dû directement par les hommes libres qui obéissent à l'*hériban* ou convocation.

l'habitude de se mettre dans la suite d'hommes plus riches qui leur donnent des armes et des vivres, et exigent en retour qu'ils ne combattent que sous leurs ordres. L'autorité royale sur l'armée sera considérablement affaiblie par cet usage. Ce sont les comtes qui sont chargés d'adresser au peuple la *convocation*, ou *heriban*, et de frapper d'amende tous ceux qui refusent de s'y rendre.

Le plus grand changement survenu dans la société à l'époque mérovingienne est la confusion de la liberté et de la propriété.

6. Etat social. — C'est par l'état de la société qu'il est facile de se convaincre que l'époque mérovingienne forme une transition assez courte entre la civilisation impériale et romaine et la civilisation féodale. Elle a vu disparaître, en effet, les classes et les distinctions que le monde romain ou le monde barbare avaient conservées jusqu'au v[e] siècle. On reconnaissait alors, dans l'empire, des sénateurs, des hommes libres, des colons et des esclaves, et dans la Germanie, des nobles, des hommes libres, des lites et des esclaves. Or, deux siècles plus tard, dans l'état mérovingien, on ne distingue plus nettement que deux classes d'hommes, ceux qui ont la propriété et ceux qui ne l'ont pas, ou, ce qui revient au même, ceux qui sont libres et ceux qui ne le sont pas; car cette confusion extraordinaire de la liberté et de la propriété est déjà à cette époque un fait accompli.

Cette confusion provient de l'usage si fréquent de la *recommandation*.

Il est même facile d'expliquer qu'elle dérive directement d'un usage extrêmement répandu dans les temps mérovingiens : de la recommandation. Dans cette période de troubles et de grandes violences, tous les hommes libres isolés et sans défense, tous les petits propriétaires qui avaient pu conserver leurs biens se choisirent un protecteur, soit parmi les hommes d'église, soit parmi les grands, Francs ou Gallo-Romains. Ils se recommandèrent à eux, c'est-à-dire qu'ils se livrèrent à leurs nouveaux patrons corps et biens, à la condition d'obtenir leur appui. Les grands leur laissaient évidemment la terre qu'ils apportaient, mais en retour d'une certaine redevance. L'Eglise appelait ces biens des précaires. Il est certain que les individus innombrables qui eurent

alors recours à la recommandation perdirent de fait leur qualité d'hommes libres et de sujets du roi pour devenir les sujets et les fidèles ou « *vassi* » des seigneurs ecclésiastiques ou laïques. Ceux-là qui avaient gardé leur propriété restèrent seuls véritablement libres et obligés au service du roi. Il s'était donc produit, dans la société mérovingienne, une confusion qui est l'origine même du régime féodal.

7. L'Eglise. Les évêques. — L'Eglise est ainsi entrée peu à peu dans cette organisation nuisible à l'unité royale, mais comme malgré elle et en défendant de son mieux la conception de l'autorité. Elle ne considéra jamais, en effet, les Mérovingiens que comme les successeurs légitimes des empereurs romains, investis à ce titre d'une magistrature qui commandait le respect.

En vertu même de la conception que l'Eglise se fait du pouvoir royal, ses rapports avec les rois mérovingiens restent les mêmes qu'au temps de l'empire.

Ses rapports avec eux furent donc les mêmes, surtout à l'origine, que ceux qu'elle avait entretenus avec les derniers césars. Le droit essentiel du pouvoir royal était *la confirmation des élections aux sièges épiscopaux*. Les Mérovingiens en usèrent constamment et prirent vite l'habitude de désigner aux électeurs les personnes qui leur étaient agréables, ou même de les leur imposer par la violence. Aussi l'Eglise réclama-t-elle constamment dans ses synodes, dans ses conciles, la liberté des élections (1) et la fit-elle confirmer dans la constitution perpétuelle de 614.

Les rois ne respectent pas la liberté des élections, et désignent eux-mêmes les évêques.

Après leur élection, la conduite des évêques reste constamment sous la surveillance des rois, qui interviennent à chaque instant dans les affaires de leurs diocèses, parce que les évêques sont chargés de remplir au nom du roi une foule de fonctions qui sont au moins aussi politiques que spirituelles. La protection des faibles, des enfants, des veuves, des pauvres, des malades, la direction des écoles, l'application des lois de l'Eglise leur donnent des pouvoirs très étendus. Le roi désapprouve souvent leur gestion, les

Les évêques sont aussi des magistrats du roi. Ils sont souvent persécutés par eux.

(1) Orléans (544); Paris (564, 614, etc.).

persécute quelquefois et les jette en prison, comme fit le roi Gontran, un des plus modérés cependant, pour l'évêque de Marseille, Théodore.

Le roi accorde à l'Eglise une foule d'immunités, et donne sa sanction aux décisions du concile.

Mais l'Eglise ne retire pas que des inconvénients de ses rapports avec la royauté. Elle en retire une foule d'avantages, dont les plus précieux sont les immunités, ou exemptions d'impôts, que le roi accorde chaque jour aux monastères, aux propriétés de toutes sortes de l'Eglise, et la sanction que l'autorité royale accorde presque toujours aux décrets des conciles. Leurs décisions deviennent alors des lois du royaume, et les tribunaux du roi doivent en punir les violateurs.

L'Eglise vient en aide aux esclaves, aux lépreux, aux bannis.

Au milieu des progrès de la barbarie, on peut dire, d'ailleurs, que l'Eglise resta fidèle à sa mission civilisatrice, car tous les actes des conciles témoignent des efforts qu'elle fit partout pour adoucir les mœurs et corriger la dureté des lois. Le concile d'Orléans (511) stipula *le droit d'asile pour les édifices religieux*; celui de Châlons (664) *interdit de vendre des esclaves en dehors du royaume* et réclame leur liberté. Le concile de Lyon, en 583, décide la création de *refuges pour les lépreux*, abandonnés alors par toute la société.

La vie de Grégoire de Tours indique le rôle des grands évêques de l'époque mérovingienne (593).

La vie de Grégoire de Tours peut montrer aisément quel était le rôle des évêques dans le monde mérovingien. *Julius Florus Gregorovius* descendait d'une puissante famille sénatoriale d'Auvergne ; mais privé de ses parents de très bonne heure, il avait passé toute sa jeunesse, soit *auprès de son oncle*, *évêque de Clermont*, soit *auprès de l'évêque de Tours*, son parent aussi. A la mort de ce prélat, le clergé et le peuple de la ville le forcèrent à accepter le siège métropolitain alors le plus en vue du royaume. Il commanda, par la dignité et la fermeté de sa conduite, le respect de Chilpéric et de Frédégonde même. Tous les bannis politiques qui venaient chercher un asile auprès du tombeau de saint Martin furent vigoureusement défendus par lui contre la

poursuite de leurs ennemis. Il fut presque le seul à prendre parti pour Prétextat, le métropolitain de Rouen, qui était coupable, aux yeux de Frédégonde, d'avoir béni le mariage de Brunehaut et de Mérovée, le fils de Chilpéric. Quand le roi envoya *son cuisinier Leudaste* diriger le *comté de Tours*, il ne se passa guère de jours que l'évêque n'eût à défendre ses fidèles contre quelque prétention du nouveau comte. Dans une vie si active, il réserva une bonne part à l'étude des lettres et à la rédaction d'une foule d'ouvrages, vies de martyrs, d'évêques, d'abbés, mais surtout de son *histoire des Francs*. Pour la période dont il fut le contemporain et le témoin intelligent, c'est-à-dire pour la deuxième moitié du VIe siècle, Grégoire de Tours est supérieur par la qualité du récit, l'abondance et le choix du détail, à tous les historiens du moyen âge. Au VIIe siècle, les évêques seront moins lettrés, moins instruits des devoirs de leur charge ; les connaissances humaines s'affaibliront et deviendront le partage d'un très petit nombre de privilégiés ; l'histoire de Grégoire de Tours sera continuée par le moine inexpérimenté qu'*on a appelé Frédégaire ;* la langue latine se transformera peu à peu en un idiome barbare nouveau. Il était temps que la réforme de *saint Benoît* eût lieu, et qu'on créât en Gaule cette foule de monastères dont les écoles arrachèrent la société à l'ignorance de la barbarie.

Au VIIe siècle, la barbarie fait partout des progrès. Nécessité du travail des moines pour la faire disparaître.

8. Résumé de l'état de la société mérovingienne à la fin du VIIe siècle. — Si l'on examine l'état de la société mérovingienne après la mort de Dagobert, dans les dernières années du VIIe siècle, il faut donc se rendre compte que le royaume de Clovis allait très vite à sa ruine par la désagrégation de ses provinces, par leur division et leur isolement, et que la civilisation gallo-romaine se transformait non moins vite en véritable barbarie. Le pouvoir royal, affaibli par l'indépendance des grands, ruiné par les immunités accordées, privé de l'obéissance de la plupart des sujets par l'usage général de la recommandation, assistait à

ce démembrement sans l'arrêter, comme l'Eglise et la société la plus éclairée du temps assistaient aux progrès de la barbarie sans pouvoir y porter remède. C'est alors qu'une famille nouvelle, issue de l'Austrasie, entreprit de reprendre pour son compte la formation de l'unité franque et de restaurer l'ancienne civilisation avec l'appui et l'alliance de l'Eglise romaine. Mais, pour comprendre cette alliance et cette restauration impériale, il est nécessaire de faire un retour sur l'histoire de l'empire d'Orient et de l'Eglise pendant ces trois derniers siècles.

VIIIe LEÇON

L'EMPIRE ROMAIN D'ORIENT JUSQU'A L'AVÈNEMENT DE LA DYNASTIE MACÉDONIENNE DE 395 A 867

SOMMAIRE. — 1. *Causes de la durée de l'empire d'Orient.* — Il doit sa longue existence non à l'excellence de ses frontières, mais à la cohésion de ses populations, à leur bien-être, en un mot à la vigueur de la civilisation byzantine.

2. *Divisions de son histoire, de 395 à 867.* — L'histoire de l'empire d'Orient comprend trois périodes :
   1° Le règne des parents et des héritiers de Théodose;
   2° La dynastie de Justinien;
   3° Celle des Héraclides et des Isauriens.
3. *Les successeurs de Théodose.* — Période d'intrigues de palais, et gouvernement des femmes. Les questions qui passionnent alors l'opinion sont les grandes hérésies de Nestorius et d'Eutychès.
4. *Gouvernement de Justinien* (*527-565*). — Il a recouvré presque toutes les provinces d'Occident, et régné sur tout le bassin de la Méditerranée. Son gouvernement ressemble à celui des empereurs de la grande époque. Il est absolu et défenseur de l'orthodoxie.
5. *Travaux législatifs.* — Les sources du droit romain ont été réunies, sous son règne, dans quatre recueils : le Code, le Digeste, ou Pandectes, les Institutes, et les Novelles, dont l'ensemble forme le *corpus juris civilis.*
6. *Fin de la maison de Justinien.* — Ses successeurs perdirent toutes les provinces d'Occident.
7. *Les Héraclides* (*610-717*). — Ils reculèrent devant les Arabes et perdirent la Syrie et l'Afrique.
8. *Les Isauriens* (*717-842*). — Ils soutinrent l'hérésie des iconoclastes, ou briseurs d'images, et isolèrent leur empire de la papauté et de tous les Etats chrétiens d'Occident.

1. Limites. Durée de l'empire d'Orient. — En 395, l'empereur Théodose légua à son fils aîné, *Arcadius*, le gouvernement des provinces orientales de son empire. C'étaient : en Europe, toute la péninsule des *Balkans*, jus-

L'empire romain d'Orient comprend tout le bassin oriental de la Méditerranée et la mer Noire.

L'empire romain d'Orient. — Justinien. — Mœurs byzantines, la cour, les lois, l'église Sainte-Sophie. (*Progamme officiel*).

qu'au Danube, et, en outre, le rivage de la mer Noire, et la *Crimée;* en Asie, toute l'*Asie mineure* jusqu'aux monts d'Arménie, et, à l'Euphrate, la *Syrie* jusqu'au désert; enfin, en Afrique, l'*Egypte*, au-dessous de la première cataracte, et le plateau de *Barka*, ou *Pentapole*. Le fond de la grande Syrte et la mer Adriatique, puis le cours d'un affluent de la Save, la Drina, séparaient le nouvel empire d'Orient de celui d'Occident. Sa durée fut bien plus longue que celle de son voisin, puisqu'il survécut *plus de mille ans* (mille cinquante-huit ans exactement) au partage de Théodose, et ne succomba totalement qu'en 1453.

Il a survécu un peu plus de mille ans au partage de Théodose, et il ne faut pas croire que cette longue existence n'ait été qu'une décadence.

Faut-il ajouter que cette longue existence ne fut qu'une longue vieillesse, une décadence prolongée pendant plusieurs siècles, et comme l'agonie d'un malade désespéré? Evidemment non, car il faudrait oublier, pour l'affirmer, la résistance vigoureuse que le nouvel empire opposa non seulement à la première invasion barbare, celle du IVe siècle, mais aussi aux attaques incessantes et acharnées des Slaves, puis des Arabes, pendant presque toute sa durée. Il faudrait oublier encore avec quelle facilité il a pu absorber, en les transformant à sa civilisation et en les convertissant à sa foi, tant de peuples introduits peu à peu dans ses provinces. Il faudrait négliger enfin toutes les preuves que le peuple de cet empire a données de son intelligence, de son originalité et de son activité, sa littérature, ses monuments, ses discussions philosophiques, ses innombrables hérésies. L'empire romain a donc véritablement vécu, et il est assez aisé de connaître la raison de sa force.

L'empire d'Orient ne doit pas sa durée à ses limites géographiques; les véritables raisons de sa force sont la cohésion de la société orientale et son bien-être.

2. Causes de la durée de l'empire d'Orient. — Elle ne tient pas évidemment, quoiqu'on l'ait dit si souvent, à l'excellence de ses limites géographiques. L'histoire des invasions tout entière ne prouve-t-elle pas qu'une chaîne de montagnes, fût-elle aussi élevée que les Balkans, ou qu'un fleuve, fût-il aussi large que le Danube, n'étaient pas des obstacles capables d'arrêter les barbares? Il est vrai que

la position de Constantinople, au fond du *Bosphore*, sur la baie de la *Corne d'Or*, à l'abri du côté de la terre du *mur d'Anastase*, rendit cette ville longtemps imprenable; mais le reste du territoire fut rarement défendu par ses barrières naturelles. Les véritables raisons de la longue vie de l'empire d'Orient, c'est, d'une part, la *cohésion et l'harmonie de la société orientale*, et, d'autre part, la *richesse de cette société*.

Force de la civilisation byzantine ; sens du mot byzantin.

L'empire d'Orient n'était, en effet, *romain que de nom*. Les populations nombreuses qui habitaient ses provinces étaient unies étroitement par une civilisation qui n'était ni grecque ni orientale, mais qui s'était formée heureusement de la fusion de l'hellénisme et des antiques civilisations de l'Egypte, de la Phénicie ou de la Perse. On l'a justement appelée la *civilisation byzantine*, car l'ancienne Byzance, la ville de Constantin, fut le centre de son développement pendant ces dix siècles. La langue de beaucoup la plus répandue, l'idiome parlé à Alexandrie, à Antioche, comme à Constantinople, était le grec, qui s'imposa bientôt à la cour même des empereurs. Les Eglises des diocèses d'Orient semblaient avoir hérité de l'esprit des vieilles écoles philosophiques du paganisme, et consacraient leur ardeur aux querelles théologiques, tandis qu'en Occident les évêques travaillaient seulement, sous la direction de Rome, à maintenir et à répandre l'orthodoxie. D'innombrables monastères renfermaient des religieux qui, au lieu de se livrer à l'étude, comme les moines d'Occident, se vouaient uniquement à la prière et à la contemplation, comme les premiers ermites des déserts d'Orient. Dans les écoles, dans les arts, dans l'industrie de l'Orient, on retrouve encore l'originalité et l'activité du byzantinisme.

La classe moyenne s'est maintenue dans l'empire d'Orient. La population des villes est riche, nombreuse et commerçante.

Mais c'est la force et la puissance de la classe moyenne, dont la disparition avait été la cause essentielle de la chute de la société romaine, qui maintint si longtemps au contraire l'intégrité de l'empire d'Orient. La crise du IVe siècle

y laissa subsister une immense population urbaine vivant uniquement d'industrie et surtout de commerce et dont l'activité releva bientôt toutes les ruines. Alexandrie en Afrique, *Bérite* en Syrie, *Trébizonde*, *Chalcédoine* en Asie, *Constantinople*, *Thessalonike*, *Corinthe* en Europe, restèrent les centres du commerce méditerranéen, c'est-à-dire du commerce du monde entier.

Faiblesse de l'aristocratie des campagnes.

En dehors des villes, une aristocratie agricole se forma peu à peu dans les provinces, mais elle n'eut jamais l'importance qu'elle avait acquise en Occident dès la fin du IVe siècle.

De 394 à 867, l'histoire de l'empire d'Orient se divise en trois périodes : 1° le règne des successeurs et des parents de Théodose ; 2° le règne de la dynastie justinienne ; 3° le règne des Héraclides et des Isauriens.

3. Divisions de l'histoire de l'empire d'Orient de 395 à 867. — De la mort de Théodose le Grand à l'avènement de la dynastie des *Macédoniens*, l'empire d'Orient a franchi les trois premières étapes de son existence.

Dans la première période, entre 395 et 518, il a subi le gouvernement des princes de la *famille de Théodose* et de quelques usurpateurs. C'est une époque des révolutions de palais et des *querelles théologiques*.

Dans la deuxième, de 518 à 610, la *dynastie justinienne* exerce le pouvoir. Les fondateurs de cette maison ont tenté de restaurer l'unité impériale et de rendre à l'empire son caractère véritablement *romain et orthodoxe*, mais ils n'ont obtenu que des résultats éphémères.

Dans la troisième, de 610 à 867, la famille d'*Héraclius* et les princes *isauriens* occupent successivement le trône. C'est pendant cette dernière époque que s'achève *l'isolement politique et religieux* de l'empire d'Orient, qui devient un état exclusivément grec et presque schismatique.

Le règne des successeurs immédiats de Théodose n'est remarquable que par les intrigues de palais. C'est l'époque du gouvernement des femmes.

4. Première période : Gouvernement des femmes et des eunuques. — Aucune époque ne fut plus honteuse que le règne des successeurs immédiats de Théodose le Grand. Ils arrivèrent très jeunes au pouvoir et laissèrent gouverner en leur nom les *femmes*, les *favoris* et les *eunuques*.

Ainsi à l'avènement d'Arcadius, c'est un intrigant d'Aquitaine, *Rufin*, qui dirige l'empire et le livre aux invasions barbares. Puis c'est l'eunuque *Eutrope*, qui, malgré le passé le plus méprisable, exerce l'autorité la plus capricieuse jusqu'au jour où *l'impératrice Eudoxie*, unie à l'archevêque saint Jean Chrysostome, parviennent à le renverser. Enfin Arcadius finit son règne sous la régence de sa femme.

Son fils, *Théodose II*, fut élevé par sa sœur aînée *Pulchérie*, qui fut très longtemps la véritable souveraine. C'est ce petit-fils de Théodose qui envoya l'ambassadeur Priscus à Attila, et consentit à payer tribut aux chefs des Huns. Quand il mourut, *Marcien*, époux de Pulchérie, prit le pouvoir et l'exerça dignement contre les ennemis de l'empire et contre les Huns pendant six ans (451-457).

Avec lui disparaît la maison théodosienne. Il eut pour successeur un soldat de fortune, *Léon le Thrace*, dont le règne fut inutile et sans gloire, comme celui de ses héritiers, son gendre *Zénon*, puis celui d'*Anastase le Silentiaire*, c'est-à-dire un ancien huissier du palais impérial.

Les seuls faits intéressants de l'histoire de ces empereurs sont les grandes querelles religieuses qui troublèrent alors toute l'Eglise.

Hérésies de Nestorius et d'Eutychès.
Conciles généraux d'Ephèse (431), et de Chalcédoine (451).
Fréquence des hérésies en Orient.

5. Les querelles religieuses. Nestorius. Eutychès. Les conciles. — Dans les longues discussions que l'*arianisme* avait soulevées au IVe siècle, on pouvait déjà saisir l'extrême différence de l'attitude des Eglises d'Occident et d'Orient. Les évêques d'Occident, sous la direction des papes, avaient fait tous leurs efforts pour faire triompher l'orthodoxie, tandis que les évêques d'Orient, après s'être jetés avec ardeur dans la controverse, n'avaient pas tous consenti à abandonner l'hérésie d'Arius.

La lutte reprit en Orient dès le début du IVe siècle, à propos de la même controverse, sur les rapports de la personne du Christ avec la personne du Père. *Nestorius*, patriarche de Constantinople depuis 428, entraîné par la

réfutation des doctrines d'Arius, alla jusqu'à tomber dans une erreur aussi grave que celle de son adversaire, et prétendit distinguer dans la personne du Christ *deux personnes* absolument distinctes, la personne divine et la personne humaine. Il affirma aussi que la Vierge Marie n'avait jamais été que la mère de l'homme et non pas la mère de Dieu, ce qui excita une violente indignation populaire.

La foule condamnait ainsi le patriarche avant le *concile général* qui se réunit à *Ephèse* en 431, et repoussa solennellement les propositions nestoriennes. Le peuple, passionné déjà à ce genre de luttes, ajouta avec enthousiasme à la prière de la « Salutation angélique » l'invocation du concile, qui contenait la proclamation des droits de la Vierge, et commençant ainsi : « Sainte Marie, Mère de Dieu... »

Mais presque aussitôt *le moine Eutychès*, adversaire zélé de Nestorius, soutint avec un grand nombre de clercs et d'évêques d'Orient que non seulement il n'y avait pas deux natures absolument distinctes en Jésus-Christ, mais encore qu'il n'avait jamais été homme, même après l'incarnation. Telle était la théorie des *monophysites* ou partisans d'*une seule nature*. Cette nouvelle hérésie excita plus de colère encore que la première. Dans une assemblée préparatoire tenue à Ephèse en 449, les partisans d'Eutychès poussèrent la violence jusqu'à assommer le patriarche de Constantinople Flavien et ses deux diacres. C'est ce qu'on appela le *brigandage d'Ephèse*. Mais Rome intervint cette fois encore en faveur de l'orthodoxie, et le *concile général de Chalcédoine* (451), qui se tint sous la présidence des légats du pape, condamna les hérétiques. *L'Eglise d'Alexandrie n'admit* pas cependant cette sentence, et aujourd'hui encore les chrétiens d'*Abyssinie*, qui reçurent l'Evangile et la direction du clergé d'Egypte, sont monophysites. *Ces querelles religieuses faisaient vraiment partie de la vie nationale.*

Persistance de l'hérésie d'Eutychès en Egypte et en Ethiopie, Abyssinie actuelle.

6. Deuxième période. Dynastie justinienne. Politique nouvelle. — C'est un soldat de fortune, un Slave

appelé *Oupravda*, qui avait traduit son nom en latin et se faisait appeler Justinus, qui fut élevé à l'empire en 518. L'empereur Justin rompit immédiatement avec la politique de ses prédécesseurs, et se proposa de reprendre la vieille tradition romaine, de refaire l'unité de l'empire et du monde romain, et de maintenir l'orthodoxie religieuse. Il vécut assez pour faire fermer toutes les églises ariennes, ce qui produisit une vive impression jusqu'en Italie, où l'autorité de Théodoric, roi arien des Ostrogoths, fut ébranlée.

Un soldat de fortune, Justin Ier, fonde une dynastie nouvelle en 518, et inaugure une politique nouvelle. Il se fait le champion de l'orthodoxie.

Son neveu Justinien fut l'héritier de son trône et de sa politique qu'il exécuta avec une certaine grandeur. Il serait injuste d'apprécier le deuxième fondateur de la dynastie justinienne d'après l'*histoire scandaleuse* secrètement rédigée par l'historien *Procope* (1), et de croire qu'il ne fut que le témoin des glorieuses actions de son règne... Procope a encore moins épargné la femme de Justinien, l'*impératrice Théodora*, à qui il reproche jusqu'à sa basse naissance. Il est possible, en effet, qu'elle fût la fille d'un gardien d'ours; mais, une fois couronnée impératrice, elle montra en toutes circonstances une fière énergie, et notamment dans la *sédition des cochers du cirque*, la sédition *Nika* (2), qui faillit renverser Justinien. C'est elle qui le rassura et le força, pour ainsi dire, à réprimer le désordre. L'œuvre principale du règne de Justinien fut la conquête de l'Occident.

Justinien (527-565). Il ne faut pas juger Justinien ni Théodora, son épouse, d'après l'histoire secrète de Procope.

7. Conquête de l'Occident. — Cette conquête comprend trois grands actes : 1° la destruction du royaume des *Vandales* d'Afrique ; 2° la soumission de l'état des *Ostrogoths* d'Italie; 3° la réunion d'une notable partie de l'*Espagne* à l'empire.

(1) Procope est l'historien officiel de Justinien dont il raconte les conquêtes dans ses ouvrages : *Guerres persique, vandalique, gothique*, ou l'administration et les travaux dans les *Edifices*. Mais il rédigea en même temps et en secret les *Anecdotes* ou Histoire scandaleuse du règne.

(2) Sédition commencée par les cochers verts au grand cirque, au cri de Nika « sois vainqueur ! » et apaisée à grand'peine en 532.

En 533, Bélisaire renverse la domination des Vandales, barbares ariens, et réunit l'Afrique à l'empire.

La guerre dirigée par l'empereur contre les Vandales eut un caractère religieux. Il s'agissait en effet de détruire la domination d'un peuple resté très attaché à l'arianisme, et de renverser le *roi Gelimer*, qui n'était arrivé au pouvoir qu'en détrônant un prince catholique. L'expédition, commandée par le général *Bélisaire* fut, accueillie avec enthousiasme par les populations africaines et entra à *Carthage* quinze jours après avoir débarqué sur le continent (15 septembre 533). Gelimer fut pris et envoyé à Constantinople. L'Afrique redevint une province impériale.

La guerre contre les Ostrogoths d'Italie dure seize ans.

La résistance des Ostrogoths fut plus tenace et bien plus longue à vaincre. Il fallut seize années, de 536 à 552 pour en venir définitivement à bout. Cependant, le vainqueur des Vandales entrait en Italie, avec les mêmes avantages qu'en Afrique. Il appelait les populations italiennes à la révolte contre leurs maîtres ariens, et, de plus, il se présentait comme le vengeur de la fille de Théodoric, la reine *Amalasunthe*, assassinée par son cousin, le Goth *Théodat*.

La résistance est dirigée d'abord par Vitigès, ensuite par Totila. L'eunuque Narsès réunit l'Italie à l'empire en 552.

Mais l'armée des Ostrogoths était fortement organisée, et ils mirent successivement à leur tête trois chefs énergiques, *Vitigès*, *Totila* et *Teïa*. Le premier succomba, dit-on (1), par suite d'une trahison dans Ravenne même et servit d'ornement au triomphe de Bélisaire à Constantinople (540). Mais Totila rassembla de nouvelles forces et reprit son royaume. Bélisaire fut alors remplacé par *Narsès*, un vieil eunuque, qui battit les deux derniers rois des Ostrogoths et soumit toute l'Italie; Justinien transforma son administration par la *constitution de 554*. Ravenne devint le chef-lieu de la nouvelle province et la résidence de l'*exarque* ou *préfet* de l'empereur en Italie.

Exarchat de Ravenne (554).

(1) Bélisaire aurait entamé des négociations avec les Ostrogoths, pour se faire reconnaître roi par leur armée, malgré Justinien. Les Goths se seraient laissé tromper par ces velléités de trahison, et lui auraient livré Ravenne.

Maître de l'Italie, de l'Afrique et des îles, Justinien aurait voulu étendre sa domination à l'Espagne. Les dissensions qui s'élevèrent dans la famille royale des Wisigoths lui fournirent l'occasion d'intervenir dans la péninsule. Le patrice *Libérius* enleva, en effet, au roi Agila toute la *Bétique*, ou Andalousie, et la plupart des ports de la côte méditerranéenne. La mort d'Agila et l'avènement d'Athanagilde arrêtèrent les progrès des Orientaux. ***Néanmoins, vers 554, la Méditerranée était presque entièrement redevenue une mer impériale.***

Annexion de la Bétique, ou Andalousie espagnole, à l'empire (554).

8. Guerres défensives. — Pendant que les généraux de Justinien étendaient les limites de l'empire jusqu'à l'extrémité de la Méditerranée, les provinces orientales étaient constamment menacées, et traversées bien souvent par les invasions des redoutables voisins de l'empire : les *Perses*, à l'est, et les *Bulgares*, ou les Slaves, au nord du Danube.

L'empire des *Sassanides*, fondé en Perse au IIIe siècle, était alors dans toute sa force. Son chef, le roi Ou-Kesra, ou Khosroës, *Anous-hirouan*, avait fait de sa résidence de *Ctesiphon*, sur les bords du Tigre, une ville splendide, le rendez-vous des lettrés (1), et aussi de tous les mécontents chassés des états de Justinien. C'est ainsi que, quoique fidèle au culte traditionnel (2) de la Perse, et adorateur du feu, il recevait dans ses états les prédicateurs nestoriens condamnés par Justinien. Pendant son long règne (531-579), il disputa sans cesse aux Orientaux quelque partie de leur frontière, tantôt en Syrie, tantôt dans les montagnes de l'Arménie, tantôt le *Lazique*, c'est-à-dire les bords de la

Dangers que fait courir constamment aux frontières orientales de l'empire, le grand royaume des Sassanides.

(1) C'est lui qui fit traduire en persan les livres d'Aristote et le recueil des fables de Bidpaï. Il fonda une académie, dont les Arabes conservèrent les travaux.

(2) Doctrines de l'*Avesta*, dont le dogme essentiel est la croyance à deux divinités, deux principes rivaux : Ormuzd, le bien; Ahriman, le mal.

mer Noire, au pied du Caucase. Cette lutte ne se termina qu'en 561 par une trêve de cinquante ans, qui laissa Justinien maître du Lazique, mais en retour d'un tribut annuel. Depuis le départ des Ostrogoths pour la conquête de l'Italie, l'empire se trouvait en présence de nouveaux barbares sur la frontière du Danube. C'étaient des populations slaves encore païennes, ou des *peuples finnois* fortement mélangés de Slaves et plus barbares encore, les *Bulgares*. Les Slaves et les Bulgares essayèrent naturellement de passer le Danube, et de s'établir dans l'empire; mais Justinien, suivant la politique traditionnelle des empereurs, leur opposa d'autres hordes barbares, et s'allia contre eux aux *Avars*, peuplade mongole, de même sang que les Huns, ou les *Hongrois*. Les Avars, en effet, tombèrent sur les Slaves du Danube, et poussèrent leurs incursions jusqu'aux Alpes, où les armées de Charlemagne devaient les rencontrer.

Apparition des Slaves et Bulgares sur la frontière du Danube. Justinien fait cause commune contre eux avec les Avars.

9. Administration de Justinien. Sa législation. — Le gouvernement de Justinien ressemble à celui des derniers des grands empereurs romains, à celui de Théodose en particulier. Il fut absolu, et même capricieux, en raison de l'influence considérable qu'il abandonna soit à l'impératrice Théodora, soit au favori Jean de Cappadoce. Il coûta très cher aux sujets, qui furent accablés d'impôts nouveaux. Il ne supporta aucune opposition, ni politique ni religieuse, et, sous prétexte de détruire les hérésies, il intervint à chaque instant dans les affaires de l'Eglise. Cette ingérence continuelle fut plus nuisible qu'utile à l'Eglise. Si l'empereur ferma, en effet, les écoles des derniers philosophes païens en 529, s'il persécuta les juifs, les nestoriens et tous les hérétiques, il prétendit, en revanche, imposer aux papes le choix de ses protégés pour les sièges d'Orient, ou même les décisions théologiques prises par des assemblées dévouées au souverain. C'est ainsi que le pape Silvère fut déposé de son siège et envoyé en exil, et que son successeur Vigile fut emprisonné.

Le gouvernement de Justinien ressemble à celui des empereurs de la grande époque. Il est absolu et défenseur de l'orthodoxie religieuse.

Mais c'est par les travaux législatifs accomplis sous son règne que l'administration de Justinien est restée célèbre. Avant lui, les sources du droit romain n'étaient point réunies dans un même ouvrage. Les plébiscites de l'ancienne Rome, les décisions des préteurs, les sénatus-consultes, les décrets des empereurs, et les livres des grands jurisconsultes, tous ces documents de forme et de date si différentes restaient éparpillés. On avait plusieurs fois essayé de les réunir et de les classer, et Théodose II, un des prédécesseurs de Justinien, avait fait publier un code contenant toutes les constitutions rendues par Constantin et ses successeurs. Ce n'était qu'une faible partie de l'œuvre immense que Justinien entreprit dès 527. Trois commissions travaillèrent successivement à la rédaction de ce vaste résumé.

C'est surtout par les travaux législatifs accomplis sous son règne que l'administration de Justinien est restée célèbre. Il fit faire le résumé des sources du droit romain.

1° En 528, dix jurisconsultes, dirigés par le favori *Jean de Cappadoce*, et *Tribonien*, le questeur du palais impérial, redigèrent, en un an et demi, une compilation contenant toutes les lois promulguées par les empereurs, d'Auguste à Justinien. *Ce fut le code* (1).

Le code est le résumé des constitutions impériales.

2° En 530, *Tribonien*, aidé, cette fois, de seize jurisconsultes, commença à recueillir et à classer les décisions ou avis contenus dans les *ouvrages* des *jurisconsultes* officiels, de ceux qui, comme *Ulpien*, *Papinien*, *Gaïus*, avaient reçu des empereurs le droit de donner des consultations ayant force de loi. Ce résumé immense fut terminé en trois ans. On l'appela *Digeste*, ou *Pandectes*.

Le *Digeste* ou *Pandectes* est l'abrégé des doctrines des grands jurisconsultes.

3e Aussitôt après l'achèvement du code, et du Digeste, Justinien confia à une troisième commission, formée encore par Tribonien et deux jurisconsultes, la rédaction *d'un abrégé de ces grands ouvrages*, qui pût servir de manuel

Les *Institutes* sont un manuel tiré du code et du *Digeste* pour servir aux écoles de droit.

(1) Nous ne possédons pas ce code de 529, mais seulement une deuxième édition terminée en 534, et appelée *Codex repetitæ prælectionis*.

dans les écoles de droit. Ce manuel parut cette même année divisé en quatre livres. C'est le livre des *Institutes*.

Les *Novelles* sont les constitutions de Justinien lui-même.

Quant aux constitutions rédigées par Justinien lui-même, après la publication de ces ouvrages, elles furent ajoutées au code sous le nom de *novelles*. L'ensemble de tous ces recueils forma le droit civil romain, *corpus juris civilis*, qui fut dès lors seul enseigné dans les grandes écoles de droit de l'empire, à *Rome*, à *Constantinople* et à *Berite*, aujourd'hui Beyrout.

Ces travaux considérables avaient été malheureusement accomplis à la hâte, et très souvent sans souci de la méthode ni de l'ordre. Malgré ces défauts, ils servirent à conserver facilement, et à nous transmettre les sources précieuses du droit romain, qu'on ne cessa jamais d'étudier en Italie, d'où il sortit au moyen âge pour renouveler les institutions de l'Europe. Il eut beaucoup moins d'influence en Orient, parce qu'il était écrit dans *la langue latine*, qui n'était pas l'idiome usuel des sujets de Justinien.

Justinien fit couvrir ses frontières de fortifications, et sa capitale de monuments.

10. Les grands travaux. Sainte-Sophie. — Le règne de Justinien rappelle encore celui des empereurs de la grande époque par les grands travaux qu'il entreprit pour l'utilité et pour l'ornement de son empire. Procope a raconté dans son traité des *Edifices* avec quelle activité Justinien fit couvrir les frontières et tous les points menacés de ses provinces de fortifications. Il suivait en cela, d'ailleurs, l'exemple de ses prédécesseurs, car le long mur que l'on avait construit de la mer Noire à la mer de Marmara, pour abriter Constantinople et fermer complètement aux invasions la courte presqu'île de la capitale, était l'œuvre d'Anastase le Silentiaire.

Ces monuments sont construits dans le style byzantin. Ils ont des coupoles et une profusion d'ornements. L'église Sainte-Sophie est un modèle de l'art nouveau.

Les grands édifices qu'il fit construire pour embellir Constantinople sont d'autant plus remarquables qu'ils sont la manifestation d'un art nouveau, justement appelé l'*art byzantin*. C'est que les procédés des artistes orientaux, *des Hindous* et des *Perses*, s'étaient répandus peu à peu dans l'Asie grecque, et de là en Europe même, où ils avaient

modifié le style des grandes constructions romaines. *Les vastes coupoles sur pendentifs*, et la profusion inouïe des *mosaïques* et des *ornements* devinrent les caractéristiques des nouveaux palais et des nouvelles églises. Telle fut notamment la cathédrale de *Sainte-Sophie*, élevée de 532 à 537 par les architectes *Anthemius de Tralles* et *Isidore de Milet*, pour remplacer l'église primitive, détruite pendant la sédition Nika. C'est un édifice presque carré, car il mesure *76 mètres* de long sur *68 mètres* de large. Il est surmonté d'une vaste coupole de *31 mètres* de diamètre, appuyée sur deux demi-coupoles. Depuis que les Turcs ont consacré l'église au culte musulman, et détruit ou laissé dépérir les mosaïques, les peintures, les émaux qui couvraient le sol, les murailles et les voûtes, on a peine à se faire une idée de l'impression que produisait un temple si riche, mais on est frappé encore par sa grandeur et sa hardiesse.

Le style byzantin s'introduit en Italie, comme le prouve la construction de l'église San Vitale à Ravenne.

Le style byzantin se répandit dans tout l'empire, même dans l'*Italie grecque*, où la capitale de l'exarchat, *Ravenne*, s'efforça de copier les beaux monuments de Constantinople. Elle possède encore aujourd'hui dans ce style l'église *San Vitale* où de grandes mosaïques représentent Justinien et l'impératrice Théodora au milieu de leur suite. L'influence de l'art nouveau devait s'étendre bien au delà de l'Italie, et gagner tout l'Occident, où elle inspirera en partie la renaissance artistique du XIe siècle.

De la mort de Justinien à l'avènement d'Héraclius (565-610), l'empire d'Orient perd presque toutes les provinces récemment acquises, l'Italie et l'Espagne.

11. Fin de la maison justinienne. Perte de l'Occident. — Justinien mourut en 568, et son œuvre ne lui survécut guère, car en moins de 50 ans, ses successeurs perdirent presque toutes les provinces d'Occident que les conquêtes de Belisaire avaient réunies à l'empire. Trois princes de sa maison occupèrent le pouvoir après lui, *Justin II*, son neveu (568-578) ; *Tibère Constantin* (578-582), et *Maurice* (1) (582-602) Sous le règne de Justin II, *les*

(1) Tibère Constantin et Maurice n'appartiennent à la maison de Justinien que par l'adoption impériale.

Lombards pénétrèrent, malgré les armées impériales, en Italie, et ne laissèrent aux Grecs que Ravenne, et quelques points isolés. Tibère Constantin et Maurice passèrent leur vie à lutter contre les envahisseurs, les Perses ou les barbares, ce qui n'empêcha pas l'armée et la populace de Constantinople de se soulever contre Maurice, qui fut massacré avec toute sa famille. On proclama alors un soldat débauché, *Phocas*, qui laissa enlever à l'empire la *Bétique*, qui fut reconquise par les Wisigoths. Ce règne honteux dura huit ans jusqu'à ce que *le gouverneur d'Afrique*, *Héraclius*, envoyât une flotte à Constantinople pour enlever le pouvoir à cet usurpateur. Héraclius fut reconnu empereur en 610.

Sous les Héraclides, les Arabes enlèvent à l'empire toutes les provinces d'Afrique et la Syrie.

12. Les Héraclides. Perte de la Syrie et de l'Afrique. — Les successeurs de Justinien avaient déjà perdu l'Italie et l'Espagne, les princes de la maison d'Héraclius perdirent bientôt l'Afrique, la Syrie, la Mœsie. Ces désastres sont dus évidemment à l'énergie des attaques des nouveaux ennemis de l'empire, les Arabes et les Bulgares, mais aussi à l'incapacité et à l'indifférence des Héraclides. Le fondateur de la dynastie avait donné cependant de belles espérances. En 626, au moment où les barbares envahissaient de tous côtés l'empire, il ranima, avec l'appui du patriarche Sergius, le courage de la population et de l'armée, et résolut de porter la guerre jusqu'au cœur du royaume des Perses. Une flotte transporta en effet ses troupes de l'autre côté de la mer Noire, et il entra successivement dans toutes les capitales des Sassanides, brûla leur palais de *Dastagerd*, et ne s'arrêta qu'après avoir vu les Perses égorger leur roi *Kosroës*, et implorer la paix. Le retour d'Héraclius à Constantinople fut une fête nationale et religieuse, car il rapportait le bois de la vraie croix que Kosroës avait enlevé dans sa première invasion (septembre 628). (1).

Le règne d'Héraclius avait cependant commencé par de brillants exploits sur les Perses. Fête de l'Exaltation de la croix.

Mais après cette glorieuse campagne Héraclius sembla

(1) Origine de la fête de l'Exaltation de la Croix.

renoncer à défendre l'empire, et assista avec indifférence aux conquêtes des Arabes qui lui enlevèrent successivement *la Syrie* (638) et *l'Egypte* (640). Quand il sut l'ennemi à Damas, en 634, il s'enfuit d'Antioche, en disant : « Adieu, Syrie ! adieu pour la dernière fois !... »

Après la mort d'Héraclius, les Arabes continuèrent leurs progrès, et s'emparèrent de *toute l'Afrique* (*697, destruction de Carthage*). En même temps, les *khans des Bulgares* passèrent le Danube, et fondèrent un état indépendant dans *l'ancienne Mœsie* (679).

Les Bulgares s'établissent dans l'ancienne Mœsie.

13. Les Isauriens. Les iconoclastes (717-842). — La dynastie des Héraclides s'éteignit ainsi au milieu d'une anarchie honteuse, en 717. Ce fut un général heureux, *Léon III*, qui recueillit leur succession, et comme il était originaire de l'*Isaurie*, canton montagneux de l'Asie Mineure, on appela ses descendants les Isauriens. Les princes isauriens surent défendre contre toute attaque les frontières de l'empire ; mais *en encourageant l'hérésie des iconoclastes*, ils contribuèrent plus que leurs prédécesseurs à isoler l'empire byzantin du reste de la chrétienté, et à le faire détester de l'Occident. Les iconoclastes, c'est-à-dire les briseurs d'*icones* ou images, considéraient le culte rendu aux représentations de la Vierge et des saints comme une véritable idolâtrie, et prêchaient leur destruction. Pourquoi les empereurs isauriens appuyèrent-ils les prétentions de ces hérétiques malgré leur impopularité ? C'est peut-être dans le désir de faire la guerre aux moines innombrables, qui étaient alors plus maîtres de l'empire que les empereurs. La lutte se termina d'ailleurs à l'avantage des orthodoxes. Le *concile de Nicée,* réuni par l'impératrice *Irène* en 787, condamna les iconoclastes, et en 842, on célébra en grande pompe la *fête des Images.* Mais le scandale avait été grand ; la papauté s'était détachée de plus en plus des empereurs hérétiques, et avait cherché en Occident des représentants plus dignes de l'autorité impériale. A la fin du IX[e] siècle,

Les empereurs isauriens défendent bravement l'empire; mais en soutenant l'hérésie des iconoclastes, ils contribuent à isoler de plus en plus l'empire d'Orient des états chrétiens d'Occident.

au moment où s'éteint la dynastie isaurienne, ***la séparation de l'empire et de la papauté*** est un fait accompli, et le schisme est bien menaçant. C'est alors, en effet, qu'un patriarche de Constantinople, usurpateur de son siège, ***Photius, refuse de se soumettre au pape Nicolas Ier***, et se déclare, en somme, indépendant du siège de Rome (1). L'empire grec allait ainsi de plus en plus vers l'isolement.

Dès 862, le patriarche Photius se déclare indépendant de la juridiction de Rome.

14. Caractères nouveaux de l'empire au IXe siècle. — Le pape Nicolas Ier reprochait avec raison aux empereurs du IXe siècle, qui portaient encore le titre d'empereurs des Romains, d'usurper un titre qui ne leur convenait plus. ***Il n'y a plus rien de romain***, en effet, ***dans l'état byzantin*** de cette époque. Le gouvernement y a pris, comme les mœurs, un nouveau caractère. La plupart des anciens titres et des vieilles dénominations ont disparu. Le souverain se fait le plus souvent appeler *Basileus*, *despotès*. Il y a encore un sénat, mais il n'y a plus de consuls. Les bureaux subsistent, mais les chefs des administrations et des bureaux ont pris des noms grecs : le ministre des finances est devenu le *logothète;* le maître des cérémonies, le *proto-vestiaire;* le chef de la flotte, le grand *drongaire*, etc. Il n'y a plus de préfets, de vicaires, car l'empire n'est plus divisé en diocèses ni en provinces, mais en *thèmes*, au moins depuis Héraclius. L'expression de *thème* s'applique à la fois au *district* et au *corps d'armée* qui l'occupe, comme le mot « division » en français. Il y en a 31, et ils sont dirigés par des militaires, des officiers, des *stratèges*, qui y remplissent à la fois les pouvoirs que les Romains avaient toujours confiés à différents fonctionnaires. Ils commandent les troupes, rendent la justice et exercent l'administration civile.

L'empire d'Orient n'est plus un état romain. C'est l'empire byzantin ou grec.

Nouvelle division de l'empire en trente-et-un thèmes.

(1) Photius, savant et érudit, auteur d'un lexique précieux, fut placé sur le siège de Constantinople par l'usurpateur Bardas, à la place d'Ignace; le pape Nicolas Ier condamna son usurpation au concile de Latran, en 863. Il fut déposé en 869, puis une deuxième fois en 891, et le schisme n'éclata définitivement qu'en 1053.

Cette nouvelle organisation a l'avantage de centraliser toutes les forces de l'empire entre les mains de quelques personnes. L'autorité impériale n'a jamais été si absolue, et cependant les révolutions de palais n'ont jamais été plus fréquentes. C'est qu'il n'y a pas de loi pour la succession à l'empire ; tout le monde peut y arriver, et cette belle perspective donne *la maladie*, *la folie de la pourpre*, à une foule d'ambitieux. Un boucher, Léon Ier ; un gardien de porcs, Justin Ier ; un sous-officier, Phocas ; un gagne-petit, Léon III ; un palefrenier, Léon V ; un écuyer, Michel II, sont ainsi devenus empereurs. Ceux qui se croyaient nés pour devenir empereur ne négligeaient évidemment rien pour supplanter le souverain régnant. De là tant de révoltes, tant de coups d'état et de crimes. Sur 109 empereurs, de 395 à 1453, 34 à peine moururent de leur bonne mort, 8 périrent à la guerre, les autres furent tous détrônés, tués ou enfermés.

La maladie de la pourpre cause de fréquentes révolutions de palais.

15. Le cirque. Les factions (1). — Le centre le plus original et le plus actif, le véritable foyer de la vie byzantine, du IVe au VIIIe siècle, fut l'*hippodrome* ou le grand cirque de Constantinople. *Ce n'était pas, en effet, un lieu profane* destiné à des jeux profanes. La religion orthodoxe l'avait consacré, comme la religion païenne avait consacré les jeux olympiques. Avant le commencement du spectacle, l'empereur faisait sur le peuple le signe de la croix, et la foule se signait ; les hosanna, les hymnes d'église se mêlaient aux chants des cochers vainqueurs. Le patriarche descendait quelquefois au milieu de l'hippodrome couronner l'empereur.

L'hippodrome est le centre de la vie byzantine. Il est encore animé par la rivalité des factions. Ces factions comprennent non seulement les cochers, mais tout le peuple.

C'est là que les souverains triomphaient des ennemis vaincus ; c'est là qu'il rendait lui-même la justice, là que les condamnés subissaient leur supplice. C'est là enfin qu'eurent lieu tant de révolutions politiques, que tant de princes furent renversés, lapidés, mutilés.

(1) A. Rambaud, *De Byzantino hippodromo et factionibus*. L'empire byzantin. (*Revue des Deux Mondes*, 1er janvier 1891.)

Le champ de courses était d'ailleurs superbe ; on y voyait tout un peuple de statues, comme un musée magnifique, et aussi des monuments grotesques ou effrayants, tels que la statue de l'empereur Anastase, dont les plaisants se servaient comme de la statue de Pasquin, à Rome ; l'aigle d'airain, donné par Apollonius de Tyane pour détruire les serpents ; la porte de bronze, où le même Apollonius avait écrit l'histoire du dernier jour, etc. C'était donc le foyer de la vie byzantine, comme le forum fut le foyer de la vie romaine, ou l'agora celui de la vie athénienne. Mais le grand cirque était encore animé par les factions.

D'après un vieil usage importé de Rome, les cochers de Byzance se divisaient en groupes distingués par la couleur de leurs habits, les blancs, les bleus, les rouges et les verts. Mais les blancs et les bleus avaient les mêmes chefs ; les rouges n'étaient qu'une fraction des verts ; il n'y avait donc que deux fractions véritables, les *bleus* et les *verts*. Ils formaient des *associations légales*, comprenant non seulement les gens du cirque, mais, *par affiliation*, presque toute la population de Constantinople. Tous les membres, cochers ou non, étaient inscrits sur les registres de la faction, payaient la même cotisation, obéissaient aux mêmes officiers et soutenaient avec acharnement les champions de sa faction.

Les empereurs utilisèrent ces associations pour les armer et en former une sorte de garde nationale destinée à seconder les troupes de première ligne. Elles eurent donc un rôle actif dans les révolutions de la capitale, et notamment dans la sédition Nika, en 532. Mais à partir du VIIe siècle, les bleus furent presque constamment favorisés par les souverains; la jalousie des factions s'apaisa, elles disparurent peu à peu faute de membres et surtout faute de ressources.

Rois des Vandales jusqu'à la conquête de l'Afrique par Bélisaire.

Genseric	428-477	Thrasamond	496-523
Huneric	477-484	Hilderic, détrôné en	530
Gunthamond	484-496	Gelimer	530-534

Rois des Ostrogoths d'Italie jusqu'à la conquête définitive de ce pays par les généraux de Justinien.

Théodoric le Grand	493-526	Théodbald	540-541
Athalaric	526-534	Totila	541-552
Théodat	534-536	Teia	552-554
Vitigès	536-540		

Les empereurs d'Orient de 395 à 867.

Maison de Théodose

Arcadius	395-405
Théodose II	406-450
Marcien	450-457
Léon Ier le Thrace	457-473
Léon II de nom seulement.	
Zénon	473-491
Anastase le Silentiaire	491-518

Maison de Justin

Justin Ier	518-527
Justinien Ier	527-565
Justin II	565-578
Tibère II	578-582
Maurice	582-602
Phocas	602-610

Maison d'Héraclius

Héraclius Ier	610-641
Héraclius II	641-641
Constantin II	641-668
Constantin III Pogonat	668-685
Justinien II	685-711
Philippique Bardanne	711-711
Anastase II	711-716
Théodose III	716-717

Maison Isaurienne

Léon III	717-741
Constantin IV Copronyme	741-775
Léon IV, le Khazar.	775-780
Constantin V, sous la régence d'Irène	780-802
Nicéphore	802-811
Michel Ier	811-813
Léon V l'Arménien	813-820

Dynastie Amorienne (d'Amorium).

Michel II le Bègue	820-829
Théophile	829-842
Michel III, sous la régence de Théodora, puis seul	842-867

Avènement des Macédoniens.

IXᵉ LEÇON

MAHOMET. — LA CONQUÊTE ARABE. — HISTOIRE DE L'ISLAMISME JUSQU'A LA CHUTE DES OMMEIADES (750).

Sommaire : 1° *L'Arabie*. — C'est un désert desséché par l'alizé du nord-est comme le Sahara, et habitable seulement sur les côtes.

2° *Les Arabes*.— Sémites venus du nord et vivant jusqu'au VIIᵉ siècle en tribus isolées, n'ayant rien de commun, si ce n'est le langage.

3° *Mahomet*.— Né en 571 ; à partir de son mariage avec la riche Khadidja, il mène la vie des hanyfs ou philosophes pieux. Il se proclame prophète vers 611.

4° *L'hégire*. — C'est l'heureuse fuite de Mahomet à Yatreb, le point de départ de ses succès et de l'ère musulmane, 24 septembre 622.

5° *Le Coran*. — A la mort de Mahomet (632), toutes les tribus arabes ont accepté ses doctrines. Le livre du Koran est fait d'emprunts aux croyances juives ou chrétiennes. Il enseigne la prédestination et le fatalisme, et par suite est nuisible au progrès.

6° *Propagation de l'islam*. — Elle est faite par la force, et son histoire se confond avec celle de la conquête arabe. Elle comprend trois périodes :

1° De 632 à 656, sous le règne des khalifes, parents de Mahomet, première série de conquêtes.

2°. De 656 à 675, période de troubles qui ne cessent qu'à l'avènement de la dynastie syrienne des Ommeïades.

3°. De 675 à 750, sous les Ommeïades, reprise des conquêtes qui atteignent alors leur plus grande extension.

Le mouvement des peuples sémitiques du sud, et des Arabes en particulier, ne commence que vers le milieu du VIIᵉ siècle, sous l'impulsion de l'enthousiasme religieux.

1. L'Arabie. — Les deux grands faits qui dominent l'histoire du moyen âge jusqu'au VIIIᵉ siècle, sont l'entrée en scène des barbares du nord ou l'établissement des nations germaniques dans l'ancien empire d'Occident, et l'isolement où se confine peu à peu l'empire d'Orient, devenu l'empire grec ou byzantin. Quant aux barbares du Sud, aux peuples sémitiques de l'Arabie et de la Syrie, ils n'ont encore pris part ni aux invasions ni au mouvement

Mahomet : le Coran; l'empire Arabe. *(Programme officiel.)*

général de l'histoire, et c'est au milieu du VIIe siècle seulement qu ils semblent se réveiller tout à coup sous l'impulsion de l'enthousiasme religieux.

C'est que le pays qu'ils habitaient n'est point propre à servir de centre, de lieu de ralliement même pour des tribus de même race et de même langue. Sur une étendue dix fois plus vaste que celle de la Gaule, la péninsule d'Arabie peut à peine nourrir deux ou trois millions d'hommes. Un ***plateau élevé*** et très accidenté, le *Nedjd ou Nedjeb*, en couvre le centre; mais ce plateau est isolé de toutes parts par d'immenses déserts : au sud, le *Dahna*, couvert de sables rougeâtres, le sépare du littoral de la mer des Indes : au nord, le *Hammada*, le désert de pierres, l'isole des plaines de l'Euphrate et de la Syrie. Comme tous les pays directement placés sur le parcours de l'***alizé du nord-est***, l'Arabie est, en effet, desséchée et presque complètement dépourvue d'eau

L'Arabie est couverte au centre par le plateau élevé du Nedjd, isolé de tous côtés par le désert, car l'alizé du nord-est dessèche l'Arabie comme le Sahara.

Elle est heureusement bordée de hautes montagnes qui arrêtent sur ses bords les vapeurs venues du sud, par les moussons. Là se forment quelques ruisseaux, là poussent une foule de végétaux capables de résister à une longue sécheresse, de gommes de plantes résineuses et odoriférantes. Là vivent aussi la plupart des habitants de la péninsule. Cette zone littorale s'appelle *Hedjaz* sur le bord de la mer Rouge, et jusqu'au Sinaï; *Yemen* ou Arabie heureuse, sur le bord du détroit de *Bab-el-Mandeb*, *Hadramaut* sur l'océan Indien, et *Oman* sur le golfe Persique.

L'Arabie n'est guère cultivée et habitée que sur ses côtes, dans l'Hedjaz, l'Yemen, le Hadramaut, et l'Oman.

2. Les habitants. Etat de l'Arabie avant Mahomet. — C'est du nord de la Syrie ou des bords de l'Euphrate que vinrent les tribus qui peuplèrent l'Arabie et surtout l'Yemen et le Hedjaz. Les traditions des Arabes, comme l'ancien testament, font descendre ces tribus de *Jectan*, petit-fils de Sem et d'*Ismaël*, fils d'Abraham, ou de Mâad, héritier d'Ismaël. Il est certain en effet que les *Arabes sont des Sémites, comme les Hébreux et les Phéniciens*. Ils formaient alors dans la péninsule, deux groupes

Les Arabes sont des Sémites venus du nord. Ils forment deux grands groupes : les *Maddites* et les *Kahtanides*.

principaux : les *Maâdites* dans l'Hedjaz, et les *Kahtanides* dans l'Yemen. Ils parlaient à l'origine des dialectes différents, mais l'*idiome des maâdites* prévalut sur tous les autres, et s'imposa à l'Arabie.

Les tribus arabes sont barbares, cruelles. Elles vivent isolées, car les royaumes arabes ont succombé sous les attaques de leurs voisins d'Abyssinie et de Perse.

Le voisinage des riches provinces de l'empire d'Orient ou de l'état sassanide, n'avait presque rien fait perdre à ces tribus de leur barbarie primitive. Même au début du VIIe siècle, elles considéraient encore les femmes comme les esclaves de leurs maris, et admettaient couramment que les pères eussent le droit d'enterrer vivantes leurs petites filles, quand ils trouvaient trop onéreux le soin de les élever. La plupart vivaient isolées ou rattachées seulement à leurs voisines par des liens de bon voisinage. Quelques-unes se réunirent toutefois, pour former des états politiques mieux organisés, soit au sud dans l'Yemen; soit au nord dans l'Irak, mais l'état *himyarite* fut détruit par son voisin d'outre-mer, le *négus d'Abyssinie*, tandis que les Perses soumirent le royaume arabe de l'*Irak*.

Les relations commerciales, les foires, rapprochent les Arabes les uns des autres.

Il y avait heureusement en Arabie d'autres coutumes qui réunissaient les gens et les esprits : c'étaient les foires et le goût de la poésie. Dans un pays aussi désert, aussi dépourvu de voies de communication rapide, il n'est pas étonnant que les marchands eussent des rendez-vous dans des lieux déterminés et à des époques fixes. La plus célèbre de ces foires se tenait à Okazh, à trois journées de la Mecque. On y venait de tous les points de l'Arabie et des environs; et on s'en retournait sans être poursuivi par les tribus de voleurs du désert, les Bédouins, car une trêve sacrée était établie pour toute la durée de la foire.

La communauté de langage préparait aussi l'union politique des Arabes.

Dans ces réunions de marchands, on n'échangeait pas que des marchandises; on apprenait et on répandait des nouvelles, on faisait la réputation des poètes et de leurs œuvres, les « kassida » ou de leurs odes, les « moâllakat ». Car l'Arabe, comme tous les Orientaux, a l'imagination féconde et l'esprit porté à la fiction et à la poésie. La com-

munauté de langage et la communauté des idées préparait ainsi l'unité du peuple arabe.

Ce fut la foi religieuse qui la détermina définitivement.

3. Les croyances religieuses avant Mahomet. — La religion primitive des Arabes et la seule qui fût encore populaire au temps de Mahomet, était l'idolâtrie. Ils adoraient des génies, *djin*, ou des démons, êtres surhumains qu'ils tâchaient de se rendre favorables par des sacrifices. Chaque Dieu avait son temple et son territoire privilégié; mais à *la Mecque*, le temple de la *Kaaba* était plus respecté que les autres, parce que les gardiens du temple y avaient peu à peu dressé les statues de 360 idoles vénérées de l'Arabie.

La religion populaire des Arabes était l'idolâtrie, mais les croyances religieuses des juifs et des chrétiens, avaient modifié leurs croyances religieuses.

Cependant, grâce au voisinage du peuple juif, puis des églises chrétiennes d'Egypte et surtout d'Abyssinie, les croyances primitives s'étaient profondément modifiées, et la notion d'un Dieu suprême s'était peu à peu imposée. Même dans la Mecque et dans le temple de la Kaaba, l'on honorait le Dieu d'Abraham et d'Ismaël, et l'on montrait la *pierre noire* que l'ange Gabriel avait apportée autrefois à Ismaël, cette pierre d'une blancheur éclatante qui avait été noircie par les péchés des hommes qui la touchaient.

Ni les doctrines juives, ni les doctrines chrétiennes, ni le culte des Perses, n'étaient donc inconnus des Arabes. Un bon nombre d'entre eux, philosophes et pieux, cherchèrent à composer une doctrine, par des emprunts faits aux dogmes étrangers qu'ils étudiaient. C'étaient *les hanyfs* que l'on peut considérer comme les *précurseurs immédiats de Mahomet* (1).

Les hanyfs, ou philosophes pieux, cherchent à réunir et à concilier ces différentes croyances étrangères. Ce sont les prédécesseurs de Mahomet.

4. Mahomet jusqu'à l'hégire (571-622). — Mahomet ou Mohammed naquit à la Mecque, le 21 avril 571. Son père *Abdallah*, fils d'Abd-el-Motaleb, appartenait à la famille des *Hachem*, et à ce titre était membre de la puissante tribu

(1) M. Wahl, *Mohammed, fondation de l'islamisme*, dans l'*Histoire générale*, T. I.

La vie de Mahomet jusqu'à son mariage avec la riche Khadidja fut misérable.

des *Koraïchites*, qui avait depuis longtemps le grand privilège de garder le fameux temple de la *Kaaba*. Malheureusement il perdit très jeune encore son père et sa mère, et resta sans fortune, obligé pour gagner sa vie de travailler comme les derniers de ses compatriotes, en exerçant le métier dédaigné de berger. Plus tard, un oncle aussi pauvre que lui, *Abou Taleb*, parvint à le faire entrer au service d'une riche veuve, nommée *Khadidja*, qui employa Mahomet à conduire des caravanes. Comme il était adroit, dévoué, bienveillant, elle s'attacha vite à lui, et malgré la disproportion de leurs fortunes et de leur âge, elle voulut l'épouser. Dans la vie de Mahomet, il n'y a pas d'événement plus décisif que ce mariage. Il fut dès lors en effet affranchi du souci de gagner sa vie, et se livra avec passion à la vie contemplative, à la recherche de la vérité religieuse ; passant tout son temps à errer dans la campagne, à visiter les hanyfs, les juifs et les chrétiens. Cependant il n'avait rien de ce qu'il fallait pour faire un philosophe; *car il ne savait ni lire, ni écrire*. Mais il était enthousiaste, tenace et surtout extrêmement agité. « De bonne heure il avait ressenti des troubles nerveux qui, grandissant avec l'âge, donnèrent lieu à de véritables crises. Il éprouvait d'abord une sensation d'accablement; ses extrémités devenaient froides, il tremblait comme quelqu'un qui a la fièvre, et demandait qu'on le couvrît; alors ses oreilles tintaient fortement ; ses yeux s'égaraient, puis restaient fixes, sa tête avait des mouvements convulsifs...: *ce sont là les symptômes d'une hystérie bien caractérisée*. On sait que ces sortes d'affections prédisposent à l'exaltation mystique, et à la manie des grandeurs. » (1).

A partir de son mariage, Mahomet mène l'existence des hanyfs, et cherche la vérité religieuse. Il est fort vraisemblable que Mahomet était sujet à des attaques d'hystérie, et par suite porté à l'enthousiasme, et à la manie des grandeurs.

Il n'eut donc pas beaucoup de peine à se persuader qu'il devait être prophète, qu'il avait reçu de l'ange Gabriel la mission d'enseigner la vérité aux Arabes, comme Mouça ou Moïse avait jadis reçu de Dieu la mission de donner sa loi

Mahomet se proclame prophète vers 611.

(1) M. WAHL, étude citée.

aux Israélites. C'est vers l'âge de 40 ans, vers l'année 611, qu'il affirma cette vocation.

Il lui fut plus difficile de convaincre ses amis, même ses parents. Toutefois sa femme *Khadidja*, son cousin *Ali*, fils d'Abou-Taleb, son affranchi *Zaïd* consentirent à être ses disciples. Mais quand il commença à prêcher sa doctrine dans la ville, il ne recueillit que des insultes, des railleries ou des menaces. S'il n'avait pas appartenu à une puissante famille, les Koraïchites l'auraient fait disparaître. Malgré l'appui de ses parents, il comprit bientôt que sa vie n'était plus en sûreté à la Mecque, et il résolut de chercher ailleurs un autre refuge. Les familles juives et arabes de *Yatreb*, de tout temps jalouses de celles de la Mecque, lui jurèrent fidélité. Il se rendit donc au milieu d'elles au péril de sa vie, *le 24 septembre 622*. Cette heureuse fuite, « l'*hégire* », devait servir de point de départ à l'ère musulmane.

Mahomet ne se trouvant plus en sûreté à la Mecque se retire à Yatreb. Cette heureuse fuite, ou ***hégire***, le 24 septembre 622, est le point de départ de l'ère musulmane.

5. Mahomet à Médine. Lutte contre les idolâtres. — Mahomet fit de Yatreb sa capitale religieuse. On ne l'appela plus que la ville du prophète, la ville par excellence, *Medinet-el-Nebi* ou *Médine*. Il s'y créa une sorte de famille religieuse dont tous les membres étaient étroitement unis comme des frères. C'étaient les émigrés de la Mecque qui avaient suivi sa fortune, les Mohadjir et la plupart des habitants de Médine, « les défenseurs » ou Ansar qui la formaient. Le nouveau prophète et ses disciples se montrèrent naturellement très intolérants pour tous ceux qui dans leur nouvelle résidence ne partageaient par leurs idées. Ils se brouillèrent bien vite avec les juifs, et pour n'avoir plus rien de commun avec eux, ils cessèrent de se tourner vers Jérusalem à l'heure de la prière, et prirent l'habitude nouvelle de *se tourner vers la Kaaba* de la Mecque. Naturellement aussi ils firent tout le mal possible aux gens de la Mecque, avec qui ils en vinrent à une guerre ouverte. Ainsi Mohammed attaqua une caravane expédiée par les Koraïchites, et vainquit la nombreuse escorte envoyée pour

Yatreb, devenue Médine, sert de capitale et de centre d'opérations à Mahomet, jusqu'à la soumission de la Mecque en 630.

assurer sa marche. Ce fut la victoire de *Bedr*. A leur tour les Koraïchites le battirent au combat *d'Ohod* ; et les tribus dissidentes des environs de Médine vinrent l'assiéger dans la ville même. Il l'avait heureusement fortifiée et entourée d'un mur et *d'un fossé* qui arrêta net les assaillants. Cette guerre du « fossé » accrut largement la réputation du prophète et prépara son entrée triomphante dans la Mecque. La huitième année de l'hégire, en 630, il rompit la trêve qu'il avait d'abord signée avec les Koraïchites, et s'avança vers la ville sainte avec une armée de 10.000 hommes. La ville ne fit aucune résistance. Le prophète se rendit directement à la la Kaâba, fit sept fois le tour du sanctuaire, où il vénéra la pierre noire, puis *il fit abattre séance tenante les 360 idoles*. Il se montra bien plus clément envers les habitants qu'envers leurs dieux, car il ne fit exécuter que quatre de ses ennemis.

Toutes les tribus arabes acceptent les doctrines de Mahomet. Leur conversion était souvent très intéressée.

La prise de la Mecque acheva d'assurer le succès de l'œuvre de Mahomet. Dans les quelques mois qui suivirent, toutes les tribus de l'Arabie acceptèrent assez facilement sa doctrine. Au fond, plusieurs demeuraient païennes, mais elles acceptaient provisoirement la religion du prophète, d'autant plus qu'il promettait la guerre et le pillage à ces tribus de Bédouins.

Mahomet affirmait, en effet, que sa prédication ne devait pas se borner à l'Arabie, et bien avant d'entrer à la Mecque il avait écrit au roi des Sassanides, à l'empereur Héraclius, au gouverneur de l'Egypte et au négus, pour les sommer de se convertir.

Mahomet meurt le 8 juin 632. Ses disciples publient le *Coran*.

6. Mort de Mahomet. Le Coran. — Il venait de désigner le général qui devait commencer la guerre contre les Perses, Ouçama, quand la mort l'arrêta. Le 8 juin 632 (mois de Rabih), il eut encore la force de se traîner à la mosquée, mais à peine était-il rentré que l'agonie commença. Le soir même il était mort, d'une maladie ignorée peut-être, à la suite du poison que lui avait servi une juive, qui voulait venger la mort de son frère (632).

C'est après sa mort seulement que ses disciples rassemblèrent les enseignements qu'il leur avait dictés au jour le jour. L'ensemble prit le nom de *Coran*, ce qui signifie *récitation*, et forme aujourd'hui encore le *code religieux, civil et militaire* des musulmans. La doctrine s'appelle l'*islam*, c'est-à-dire l'*abandon* absolu à la volonté divine, et les fidèles se nomment « moslemine » ou musulmans, c'est-à-dire croyants.

La doctrine de l'islam et le nom de musulmans.

Le Coran est un livre mal construit et surtout mal divisé, car les *116 surats* d'étendue très inégale qui le forment ne sont pas du tout rangées suivant un ordre logique quelconque. La composition en est difficile et le langage souvent incorrect et de mauvais goût; mais on y retrouve les qualités des ouvrages littéraires de l'Orient, c'est-à-dire la richesse et l'éclat des images.

Le dogme du Coran est extrêmement simple. Il enseigne l'*existence d'un Dieu* unique, éternel, tout-puissant et créateur qui récompense les hommes par le bonheur du *paradis*, ou les punit par les supplices de l'*enfer*. L'immortalité de l'âme, la croyance aux *anges déchus* et aux *anges fidèles* sont aussi des articles de foi du Coran. Enfin il annonce qu'après avoir communiqué bien des fois la vérité aux hommes par ses *prophètes*, *Abraham*, *Moïse* et *Jésus, fils de Marie*, Dieu a fait choix d'un *prophète plus grand* que tous ses prédécesseurs, pour leur apporter la dernière parole de Dieu, et que *ce prophète est Mahomet lui-même*. « *Dieu seul est Dieu et Mahomet est son prophète,* » voilà bien le résumé essentiel du dogme du Coran, qui n'est, comme on le voit, qu'un emprunt fait aux croyances israélites ou chrétiennes à peine modifiées.

Le dogme du *Coran* est fait d'emprunt aux croyances juives ou chrétiennes, mais il affirme que Mahomet est le dernier et le plus puissant des prophètes.

Pour opérer leur salut, les musulmans ont *cinq devoirs essentiels* à remplir : Croire à la doctrine de Mahomet d'abord; réciter chaque jour les prières prescrites ; jeûner, faire l'aumône et aller, au moins une fois dans leur vie, visiter le sanctuaire de la Mecque. La prière doit être dite

Les prescriptions essentielles du *Coran* sont les cinq prières quotidiennes, le jeûne du Ramadhan, le pèlerinage de la Mecque, et l'aumône.

cinq fois par jour : au lever de l'aurore, où elle doit être accompagnée d'ablutions; à midi, dans l'après-midi, au coucher du soleil et la nuit venue. Le jeûne doit durer tout le mois de *ramadhan*, du lever du soleil jusqu'à la tombée de la nuit. Le Coran conserve en outre quelques prescriptions de l'ancienne religion des Arabes, comme la *circoncision*, et il interdit *l'usage du vin*, du porc, de jeux de hasard. Sa morale est assez élevée, car il recommande la charité sous toutes ses formes; il accepte la polygamie, mais il relève la situation et la dignité de la femme, et interdit au musulman, sauf toutefois au prophète, d'en épouser plus de quatre.

Les doctrines musulmanes qui enseignent la prédestination et le fatalisme sont hostiles au progrès.

Enfin le Coran enseignait malheureusement la *prédestination et la fatalité*, croyance qui encouragera ses fidèles à combattre et à mourir en braves, mais qui les rendra plus tard *hostiles au progrès* et rebelles au travail, car ce travail devient inutile si l'on prend à la lettre les doctrines fatalistes, et si l'on attend impassiblement l'exécution de ce qui « a été écrit » de Dieu de toute éternité.

L'islamisme se propage par la force, l'histoire de sa propagation se confond avec l'histoire des conquêtes arabes.

7. Propagation de l'islam. Divisions de l'histoire de la conquête musulmane. — Mahomet avait prescrit à ses fidèles le devoir de propager l'islam par la force des armes. Ses successeurs lui obéirent avec zèle et, contrairement à l'histoire de la religion chrétienne, la religion de Mahomet ne se répandra jamais que par la guerre et les conquêtes. L'histoire de la propagation de l'islam est donc la même que l'histoire de la conquête arabe. De la mort de Mahomet à l'époque du démembrement de l'empire en khalifats complètement indépendants, elle se divise en trois grandes périodes :

Première période et premières conquêtes (632-656).

1° De 632 à 656, c'est-à-dire sous le règne des parents du prophète, c'est une première série de conquêtes, la plus rapide, mais aussi la plus glorieuse.

2° De 656 à 675 environ, à partir de l'avènement d'Ali jusqu'à l'établissement définitif de la dynastie syrienne des

Omméïades, la lutte pour le khalifat entraîne une anarchie complète et l'arrêt momentané des succès des musulmans.

Deuxième période, et anarchie (656-675).

3°. Sous les Ommeïades, les conquêtes reprennent et atteignent bientôt leur plus grande extension. Cette dynastie disparaît dans l'anarchie en 750, époque de l'avènement des Abassides, mais aussi du démembrement de l'empire arabe.

Troisième période et deuxièmes conquêtes sous les Omméiades.

8. Première période. Les khalifes de la famille de Mahomet. — Le prophète n'avait pas réglé sa succession, mais ses fidèles, les *Mohadjir* et les *Ansar*, comprenaient bien que si l'on voulait maintenir l'unité politique et religieuse de l'Arabie, il fallait mettre à la tête des croyants un seul homme qui fût à la fois le chef de la prière, et l'imam, et le commandeur des croyants. C'est donc à eux que revient l'initiative du choix du successeur de Mahomet, et ils désignèrent son beau-père et le plus dévoué de ses amis, *Abou-Bekr*, qui prit le premier le titre de *khalife* ou de khalifa-Raçoul Allah, *lieutenant de l'envoyé de Dieu*. A la mort d'Abou-Bekr, les fidèles choisirent *Omar* autre beau-père de Mahomet (634-644), puis le vieillard *Othman*, membre de sa tribu et également son ami (644-655), et enfin son cousin *Ali*, dont l'élection fit éclater les premiers troubles.

Les fidèles de Mahomet donnent sa succession à Abou-Bekr, puis à Omar, puis à Othman, et enfin à Ali, ses parents.

Tous ces khalifes remplirent fidèlement la mission qu'on leur avait confiée, la propagation de l'islamisme par la conquête. Ils conservèrent tous aussi la simplicité de vie et d'allures de Mahomet. Quand on amenait les officiers persans prisonniers dans la maison d'Omar, le plus puissant d'entre eux, ils avaient peine à reconnaître le khalife dans la personne d'un pauvre soldat, vêtu d'une misérable tunique, dormant sur une simple natte, la tête appuyée sur un sac. Le même khalife allait prendre solennellement possession de Jérusalem monté sur un chameau, avec une outre remplie d'eau et un régime de dattes suspendu à sa selle.

Ces premiers khalifes sont surtout des chefs religieux ; ils mènent une vie simple et très active.

Ils se montrèrent en revanche très jaloux de leur autorité, et quoiqu'ils fussent presque toujours éloignés de l'armée, ils exigèrent des généraux même les plus glorieux une obéissance exacte.

Sous leur règne les musulmans conquirent d'abord la Syrie et l'Irak, ensuite l'Egypte, enfin la Perse.

Les causes du succès des Arabes sont, d'une part, la faiblesse des empires voisins ; d'autre part, les qualités de leur armée, et de ses chefs.

9. Cause des succès des Arabes. — La rapidité et la facilité relatives de la conquête arabe s'expliquent d'une part par l'état de leurs ennemis, par l'affaiblissement de l'empire sassanide et de l'empire d'Orient, et d'autre part par l'habile organisation et l'enthousiasme de leur armée. *L'empire sassanide*, si puissant sous le règne de *Khosroës Ier*, s'était épuisé à lutter contre les Byzantins, et après avoir été ravagé par les armées d'Héraclius, il était tombé dans l'anarchie, *chaque satrape* du royaume devenant presque absolument le maître de sa province. Ajoutez encore que les troubles religieux causés par les doctrines de Manès au IIIe siècle, ne s'étaient jamais complètement apaisés en Perse, et que bien des factions se formaient de temps à autre pour les prêcher et les mettre en pratique (1). Un tel empire n'était pas redoutable.

L'avènement d'Héraclius et l'énergie qu'il déploya au début de son règne avaient préservé l'empire d'Orient d'une dissolution totale, mais n'avaient pu faire disparaître les causes de sa faiblesse, à savoir la mauvaise organisation de l'armée et la division profonde que les querelles religieuses suscitaient entre les sujets. C'est en Afrique surtout que ces questions de dogme avaient entraîné la désaffection de

(1) Manès enseignait en effet qu'il y a deux dieux, essentiellement hostiles l'un à l'autre, le dieu du bien et le dieu du mal, et que les hommes eux-mêmes sont prédestinés au bien ou au mal. Cette doctrine conduisait donc à pratiquer indifféremment les bonnes ou mauvaises actions. Manès fut supplicié par le roi de Perse en 274, mais le manicheisme a été l'origine d'une foule d'hérésies, comme celle des Albigeois.

la plupart des indigènes soumis encore à l'empereur. Presque tous *les Egyptiens ou Coptes*, ainsi que leurs voisins d'Abyssinie, étaient restés *fidèles à l'hérésie d'Eutychès* et détestaient *les orthodoxes, les melkites* suivant leur expression, et leur chef Héraclius. Aussi les Arabes devaient-ils être accueillis avec faveur dans cette province.

L'armée musulmane avait d'ailleurs des qualités que n'avaient plus ni l'armée perse ni l'armée byzantine. C'était d'abord l'enthousiasme et la confiance que l'enseignement de Mahomet donnait aux bons musulmans, puisqu'ils avaient la certitude de gagner le paradis des croyants en mourant sur le champ de bataille. C'était aussi la discipline que les premiers khalifes établirent dans leur armée, obligeant tous les gradés, depuis les chefs des escouades formées de dix hommes jusqu'aux généralissimes, à obéir strictement à leurs ordres. L'habileté des hommes qui furent chargés de la conduire, *Kalid*, *Amr* ou *Amrou*, *Sad*, et la confiance qu'ils inspiraient à leur troupe ajoutaient encore à la supériorité des Arabes sur leurs adversaires.

Les victoires de l'Yermouk et de Kadesiah donnent la Syrie et la Mésopotamie aux Arabes (638).

10. Simple énumération des premières conquêtes des Arabes (632-655). — A la mort du premier khalife, Abou-Bekr (634), les armées musulmanes étaient sur l'extrême frontière du désert d'Arabie, à égale portée de la province byzantine de Syrie, et de l'Isak, dépendance du royaume de Perse. Sous le règne d'Omar, ils menèrent rapidement, et de front, la conquête de toute la Syrie et de la Mésopotamie (638). Il suffit pour cela de deux grandes batailles, l'une gagnée sur les Byzantins sur les bords de l'Yermouk, près de Damas, et l'autre sur les Perses, à *Kadesiah*, non loin de l'Euphrate. Par ces victoires, Khalid et Sad empêchèrent à jamais l'alliance et la réunion des forces perses et grecques qui eût été si dangereuse pour eux.

A l'ouest ils prirent *Damas*, puis ils emportèrent d'assaut *Jérusalem*, où le khalife fit élever une célèbre mosquée sur

l'emplacement du temple de Salomon. La prise d'*Antioche* le rendit maître de toute la Syrie (638). A l'est, la défaite de Kadesiah, et la mort du grand vizir Roustan, le véritable chef des Perses, forcèrent le roi Iezdedgerd à évacuer la *Mésopotamie* et à gagner le plateau. Les vainqueurs fondèrent aux environs de Ctésiphon deux villes nouvelles, *Koufa* et *Bassorah*.

Grâce à la trahison des partisans de l'hérésie d'Eutychès, l'Egypte est soumise sans combat par Amr (640).

Au sud, *Amir* était entré en Egypte, presque malgré les ordres du khalife, Grâce à la *trahison des Coptes* et du *clergé eutychien*, il s'empara sans coup férir de toute la vallée du Nil. Alexandrie seule résista, il la soumit, mais on a prétendu sans preuves qu'il avait fait brûler la bibliothèque d'Alexandrie, dont la plupart des volumes étaient déjà dispersés ou perdus (638-640).

Après la victoire de Nehavend, la Perse et tout le plateau de l'Iran sont occupés (643).

On poursuivit enfin le dernier des Sassanides jusqu'au cœur des montagnes de la Perse. La défaite de *Nehavend* l'obligea à se réfugier vers le nord, où il périt assassiné par ses officiers, comme Darius, au temps de l'expédition d'Alexandre. Les Arabes occupèrent alors tout le plateau *de l'Iran* et même les oasis qui lui servent de portes d'accès à l'est et au nord, *Kandakar et Hérat* sur la route de l'Inde, *Merv* et la lisière des plaines du Turkestan (643).

Une coalition se forme contre Ali, et après son assassinat amène au pouvoir la dynastie omméiade, mais l'anarchie dure près de vingt ans.

11. Deuxième période. Anarchie. Ali. Les Omméiades. — C'était grâce à l'union des fidèles de Mahomet, les Mohadjis et les Ansar, et à leur énergie, que la succession du prophète avait pu être transmise sans contestation sérieuse à ses parents Abou-bekr, Omar et Othman. Sous le règne de ce vieillard, les compétitions, si longtemps réprimées, éclatèrent enfin, et leur premier résultat fut l'assassinat du khalife. La mort d'Othman fut le début d'une anarchie qui dura trente ans. Les croyants les plus zélés proclamèrent en effet le cousin du prophète et son premier disciple, Ali. Mais Ali eut contre lui d'abord la tribu des Koraïchites qui avait dominé son prédécesseur, et craignait sa vigueur, puis la veuve du prophète, sa femme préférée,

Aïcha. Il avait surtout à craindre les parents d'Othman, son neveu *Moaouia ou Mohaviad, qui s'était formé un grand parti en Syrie*, à tel point que la guerre civile qui éclata aussitôt parut une guerre des Arabes contre les Syriens. Enfin en dehors de tous les partis, la secte des *Kharedjites*, ou dissidents, prêchait la suppression de la dignité même d'imam ou de khalife. Ali vint facilement à bout du parti qui avait suivi la veuve de Mahomet par la victoire de Bassorah (1). Mais l'alliance de Moaouïa et d'Amr, le vainqueur et le gouverneur de l'Egypte, lui enleva presque tout moyen de résistance. C'est alors qu'il fut assassiné par des Kharedjites, qui auraient voulu aussi tuer ses concurrents Amr et Moaouïa, qui échappèrent heureusement à leurs coups. Moaouïa fut alors proclamé, mais pendant tout son règne il eut à résister aux fils d'Ali, puis à un autre usurpateur, Abdallah-ben-Zobéir qui lutta jusqu'en 692. C'est alors seulement que la dynastie des *Ommeïades, qu'on pourrait appeler la dynastie syrienne*, obtint définitivement le khalifat. Toutefois les partisans d'Ali ne la reconnurent jamais et formèrent un schisme dans l'islam, le schisme des Schiites, qui n'admettent pas la légitimité des successeurs d'Ali.

Les partisans fidèles d'Ali, les Shiites, se séparent des autres musulmans et ne reconnaissent pas leurs khalifes.

12. Troisième période. Les Ommeïades (660-750). Deuxièmes conquêtes.— Les khalifes ommeïades savaient fort bien qu'ils étaient arrivés au pouvoir, grâce à l'appui des Syriens, et malgré les musulmans les plus zélés. Ils abandonnèrent donc les résidences de la Mecque et de Médine et se fixèrent à *Damas*, dans la capitale de la Syrie. Ils ne ménagèrent ni les préjugés ni les croyances des bons musulmans, désobéirent aux prescriptions les plus simples du Coran, et préparèrent ainsi la révolution religieuse qui devait plus tard les chasser du trône. La vie laborieuse et misérable des premiers khalifes ne leur convenait pas plus

Nouvelles mœurs des khalifes ommeïades, à Damas.

(1) Appelée *journée du Chameau*, parce que Aïcha avait fait conduire sur le champ de bataille le chameau qu'elle montait.

que les lois du prophète, et leur résidence de Damas devint bientôt la plus belle et la plus riche cour du monde. Pendant près d'un demi-siècle on ne s'aperçut cependant de ce changement, que par un redoublement d'activité et la reprise des conquêtes. C'est la glorieuse époque des Ommeïades, celle qui va de la mort de *Moaouïa* (692) à la mort d'*Hicham* (743) et qui vit la conquête de l'Afrique, puis celle de l'Espagne.

13. Conquête de l'Afrique, de l'Espagne, et du Midi de la France. — Depuis le règne de Justinien, l'ancienne Afrique romaine était redevenue une province de l'empire, mais les descendants des colons latins, la population gréco-romaine et catholique, y était dominée et presque écrasée par l'élément indigène, *les Berbères*, à moitié païens encore, et par une foule de dissidents juifs ou ariens hostiles aux autorités byzantines.

Faiblesse de la domination impériale en Afrique.

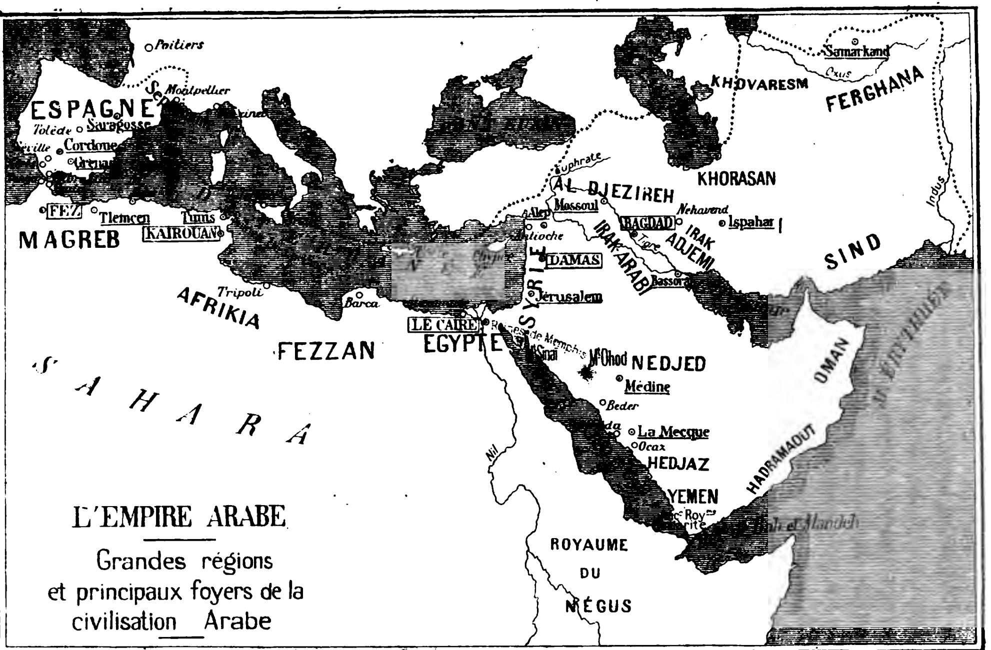
L'Espagne tout entière avait été recouvrée par les rois des Wisigoths, qui régnaient aussi sur les provinces méditerranéennes du Midi de la Gaule, sur les pays appelés depuis Roussillon et bas Languedoc. Mais la puissance de ces rois était fort affaiblie par l'esprit d'indépendance des seigneurs wisigoths et par l'influence considérable des évêques et des conciles sur l'administration de l'état. Ils n'étaient pas maîtres chez eux, et de plus il y avait, en Espagne comme en Afrique, beaucoup de dissidents et de mécontents qui souhaitaient le succès des Arabes.

Impuissance des rois wisigoths en Espagne.

La conquête de l'Afrique se fit en trois fois d'abord avec *Okba, le fondateur de Kérouan*, la première place d'armes des musulmans dans l'Afrique occidentale, ensuite avec le général *Hasan* qui prit *Carthage*, la capitale même des Grecs, et la ruina pour la dernière fois (698), enfin avec *Mouça* qui s'empara de *Tanger*, et de toute l'Afrique. Seul, le comte Julien, enfermé dans la citadelle de Ceuta, resta invincible (705).

L'Afrique est soumise jusqu'à Tanger, en 708.

Les Berbères, après avoir opposé une vigoureuse résistance aux Arabes, se cantonnèrent dans les massifs montagneux



L'EMPIRE ARABE

Grandes régions et principaux foyers de la civilisation Arabe

Résistance et déplacement des Berbères ou indigènes.

de l'Atlas où leurs descendants habitent encore. Ils acceptèrent peu à peu la domination, la langue et la religion de leurs vainqueurs, mais ne recupérèrent jamais leurs terres fertiles de la plaine où les conquérants s'étaient installés. Ce fut précisément le comte Julien qui engagea les émirs d'Afrique à tenter une expédition contre le roi des Wisigoths d'Espagne, Roderic, son ennemi personnel.

Tarik fait la première expédition en Espagne; il bat le roi Roderic et prend Tolède.

Mouça envoya une première expédition au delà des détroits en 710; elle était commandée par *Tarik*, si bien que la montagne de *Calpé* resta le mont Tarik, le *Djebel-Tarik* ou *Gibraltar*, en souvenir de cet heureux passage. Le roi Roderic abandonné d'ailleurs par une partie de ses nobles, fut battu non loin du cap Trafalgar, dans un combat improprement dénommé la bataille de Xérès (1). Tarik s'empara ensuite de *Tolède*, puis de Saragosse, avec le concours de Mouça lui-même.

Les Arabes soumettent le Midi de la Gaule. Leur armée est détruite à Poitiers par Charles Martel en 732.

Les conquérants de l'Espagne furent disgraciés par le khalife *Walid* (premier), mais leurs successeurs continuèrent leurs succès, et passant les Pyrénées, prirent *Toulouse* et *Narbonne*, d'où leurs incursions s'étendirent dans tous les sens. L'émir Abd-el-Rahman, après avoir écrasé le duc d'Aquitaine et enlevé Bordeaux, s'avança même jusqu'à *Poitiers* par la grande route qui conduit à la Loire. C'est là que son armée fut détruite par *le grand-duc d'Austrasie, Charles, qui y gagna le nom de Martel*, et aussi assez de prestige pour reconstituer l'empire franc (732). Mais les Arabes conservèrent encore le Roussillon et Narbonne.

La révolution qui renverse les Ommeïades part des provinces orientales, et surtout du Khorassan, au nord de la Perse (750).

14. Chute des Ommeïades. Avènement des Abbassides. — Les Ommeïades devaient leur pouvoir à une révolution dont la Syrie avait été le foyer. Ils furent renversés par une révolution semblable, qui eut pour centre les provinces orientales, et comme point de départ *le Khorassan*, c'est-à-

(1) Xérès, près du Guadalete, se trouve un peu au nord de ce champ de bataille.

dire le nord de la Perse. *La famille des Abbassides*, qui descendait d'Abbas, oncle de Mahomet, prit la direction de la révolte. Elle éclata de tous côtés à la mort *d'Hicham* en 743, et s'acheva à l'entrée de l'Egypte par la défaite et l'assassinat du dernier *khalife ommeïade, Meruam II*.

Le chef des Abbassides *Aboul-Abbas* le Sanguinaire, fut alors proclamé khalife et fit massacrer, dans un festin, 70 princes de la dynastie ommeïade, qu'il avait attirés à cette réunion par la promesse du pardon. Le règne qui s'inaugurait ainsi fut témoin du démembrement de l'empire arabe.

Ordre de succession des khalifes (632-750).

Abou-Bekr	632-634	Merouan Ier	684-685
Omar Ier	634-644	Ald-el-Melik	685-705
Othman	644-656	Oualid Ier	705-715
Ali	656-661	Soléïman	715-717
		Omar II	717-720
Ommeïades ou descendants d'Ommeïa.		Yesid II	720-724
		Hicham	724-743
		Oualid II	743-744
Moaouia Ier	661-680	Yesid III	744-744
Yesid Ier	680-683	Ibrahim	744-744
Moaouia II	683-684	Merouan II	744-750

Xe LEÇON

LES TROIS KHALIFATS. — LA CIVILISATION ARABE. — HISTOIRE DE L'ISLAMISME JUSQU'A LA DOMINATION DES TURCS (750-1059).

SOMMAIRE. — 1. *Causes du démembrement de l'empire arabe.* — C'est l'activité et l'esprit d'indépendance des différents peuples soumis aux Arabes qui amènent le démembrement. Mais la fin de l'unité n'est pas une preuve de décadence. L'époque des trois khalifats coïncide avec la période la plus brillante de la civilisation arabe.

2. *Les trois khalifats.* — Il y a le khalifat d'Espagne ou de Cordoue, sous les Ommeïades. — Le khalifat d'Afrique ou du Caire sous les Fatimites — Et le khalifat d'Orient ou de Bagdad, sous les Abbassides.

3. *Gouvernement.* — Ce sont trois empires absolus. — Les divans et les vizirs dirigent l'administration centrale, les émirs, les valis, les caïds celle des provinces. Mais les sujets non musulmans conservent la liberté de leur culte et leurs lois.

4. *L'impôt.* — Il provient de trois sources : le zekkat ou dîme des musulmans, le kharadj et le djezied, capitations des chrétiens.

5. *L'armée* est permanente, mais le service est volontaire.

6. *Caractère de la civilisation arabe.* — Elle est d'origine grecque, persane ou byzantine, quoiqu'elle ait pris un certain cachet original dans chaque pays où elle s'est développée, l'Egypte, la Syrie, l'Afrique ou l'Espagne.

7. *Dissolution des khalifats.* — Les mercenaires turcs, dont les khalifes avaient formé leur garde, usurpèrent leur autorité et ne leur laissèrent que leur titre et leurs attributions religieuses.

L'unité de l'empire arabe ne survit pas à la dynastie ommeïade, mais la fin de cette unité n'est pas une preuve de décadence. Elle montre, au contraire, l'activité et l'esprit d'indépendance des différents peuples soumis aux Arabes.

1. Causes du démembrement de l'empire arabe. — A l'époque de l'avènement des Abbassides, l'empire arabe avait atteint sa plus grande extension. Il touchait à l'ouest à l'océan Atlantique, et à l'est à la vallée de l'Indus. Il s'étendait au nord en Europe, jusqu'aux Pyrénées qu'il dépassait même en plusieurs points, et en Asie, jusqu'à la lisière des plaines du Turkestan. Enfin ses limites méridionales allaient au midi au delà de celles de l'empire

L'empire arabe. La civilisation arabe. (*Programme officiel.*)

romain, puisqu'elles englobaient l'Arabie tout entière, et plusieurs oasis au sud de la Cyrénaïque ou de la Tunisie actuelle. Mais l'unité de cet empire ne survécut pas à la dynastie des Ommeïades. Les Abbassides ne régnèrent jamais sur toutes ces provinces, et furent obligés de les laisser se constituer en khalifats isolés. Cette séparation n'est pas une preuve de décadence, car la civilisation arabe n'a jamais été plus avancée ni plus brillante qu'au moment où elle s'est accomplie. Elle fut le résultat naturel de l'extrême différence qui séparait les populations soumises un instant à un même joug, mais désireuses de mener une vie politique, une existence particulière et indépendante en Europe, en Afrique ou en Asie. Ajoutez que les partisans des dynasties déchues, Alides ou Omméïades, et les dissidents de l'islamisme exploitèrent ce désir, et tâchèrent d'en profiter pour constituer à leur profit des dynasties nouvelles. Chacune des régions séparées conserva cependant la langue, la religion, les traditions musulmanes, et devint le centre d'un mouvement très actif de travaux philosophiques, littéraires, commerciaux, encouragés par les princes. Ainsi s'explique que la grande époque de la civilisation arabe coïncide non pas avec l'époque de l'unité de l'empire, mais avec celle du premier démembrement, c'est-à-dire avec l'époque des trois khalifats.

2. Formation des trois khalifats. — En 750, le seul représentant religieux et politique du prophète était le khalife de Damas. Deux siècles plus tard, en 950, trois chefs portaient le même titre et exerçaient la même autorité à *Bagdad*, à *Cordoue*, et au *Caire*. Les khalifes de Bagdad sont les héritiers directs des khalifes de Damas. S'ils ont changé de résidence, c'est que les *Abbassides* se trouvaient mal à leur aise, au milieu de ces populations syriennes, si attachées à la dynastie ommeïade.

Les khalifes d'Orient ne résident plus à Damas, ville trop attachée aux Ommeïades, mais à Bagdad.

C'est de leur domination que se sont détachés peu à peu les khalifats d'Espagne et d'Afrique.

L'Espagne reconnaît pour chef particulier un descendant des Omméïades, et forme bientôt le khalifat de Cordoue (750-929).

Celui d'Espagne est le premier en date : en 750, aussitôt après le massacre des Ommeïades par Aboul-Abbas le Sanguinaire, un jeune émir de cette famille, *Abd-er-Rhaman*, échappé par hasard à cette tuerie, se présenta aux musulmans d'Espagne comme héritier de leurs khalifes légitimes. Les soldats et les officiers syriens, dont le nombre en Espagne était considérable, l'accueillirent avec joie et repoussèrent par la force les tentatives que firent les Abbassides pour recouvrer l'Espagne. Abd-er-Rhaman en resta le maître incontesté ; toutefois il n'osa pas prendre le titre de khalife, qui ne fut usurpé par ses successeurs qu'en 929. Il y eut dès lors à Cordoue un imam qui ne reconnaissait ni la suzeraineté politique, ni l'autorité religieuse du khalife de Bagdad.

Les Berbères sont trop indépendants pour rester soumis aux khalifes d'Orient.

La cause essentielle de la séparation de l'Afrique fut l'esprit d'indépendance des populations Berbères, à peine soumises et converties par les Arabes. Ces Berbères révoltés, et le plus souvent hérétiques, formèrent de nombreux états indépendants et notamment les états des Edrisites, des Aghlabites, et finalement celui des Fatimites.

A Fez, les Edrisites se font passer pour descendants d'Ali, et fondent une dynastie.

Edris, qui fonda le royaume de *Fez* (1), était un descendant d'Ali, et, à ce titre, il se sépara complètement de l'autorité des Abbassides.

Les *Aghlabites*, dont la capitale était *Kérouan*, reconnaissaient encore, pour la forme, la suzeraineté des khalifes d'Orient, mais en réalité, ils étaient indépendants et héréditaires depuis l'an 800. *Ce sont eux qui conquirent la Sicile* et s'installèrent quelque temps dans le *Sud de l'Italie*.

Les Fatimites, également successeurs d'Ali, établissent le khalifat du Caire (969).

Ils furent remplacés, dès le début du xe siècle, par les *Fatimites* qui se disaient descendants d'Ali et de la fille du prophète Fatima, et qui en *tout cas étaient hérétiques comme les Ommeïades de Cordoue et les Edrisites de Fez*, et ne reconnaissaient pas d'autre suprématie religieuse que

(1) Fez ne fut fondée qu'en 808, par Edris II.

la leur. Après avoir régné quelque temps à Kérouan, ils conquirent l'Egypte et la Syrie. Ils fondèrent en Egypte *la ville du Caire*, qui servit de capitale à ces nouveaux khalifes (969).

3. Apogée des trois khalifats. — L'époque la plus brillante du khalifat de Bagdad comprend la dernière moitié du VIIIe siècle et la première du IXe. Elle s'étend en effet de la mort d'Aboul-Abbas, le premier des Abbassides, à celle d'El-Motacem en 842. Entre ces deux dates, cinq souverains de la même ont occupé le trône, et tous avec gloire. *El-Mançour* (754-775), *El-Madhi* (775-785), *Haroun-al-Raschid* (775-809), *El-Mamoun* (813-833), et *Motacem.* Leur cour fut plus magnifique encore que celle de Damas, mais la réputation de richesse et de puissance qu'ils ont laissée ne doit pas faire oublier qu'ils furent tous, comme le fondateur de leur dynastie, des tyrans cruels et très jaloux. Même le célèbre Haroun-al-Raschid, (Aaron le Justicier), fit perfidement exécuter, par envie, par crainte de sa popularité, toute *la famille des Barmecides*, qui l'avait constamment servi avec zèle et avait mérité une affection universelle.

Eclat de la cour de Bagdad, du règne d'El-Mançour au règne de Motacem. Magnificence et cruauté d'Aroun-al-Raschid (809).

Le khalifat de Cordoue n'atteignit son apogée qu'au Xe siècle, sous le règne d'Abdérame III, et surtout sous celui de Hicham II, grâce à l'énergie du grand vizir *Amir*, qui reçut le nom de victorieux ou de *Mançour* dans l'histoire musulmane. Malgré leurs succès et leurs richesses, les khalifes espagnols ne purent jamais reprendre les territoires que les Carolingiens leur avaient enlevés, soit en Gaule, soit même au delà des Pyrénées, dans le bassin de l'Ebre, et ils durent laisser subsister, au nord de leurs domaines, trois royaumes chrétiens, le royaume de *Léon*, l'ancienne principauté des Asturies, fondée par le Goth Pélage au temps de l'invasion arabe, le royaume de *Navarre*, et le comté de *Catalogne*, issus des marches que les Carolingiens avaient installées en Espagne.

Apogée de la prospérité du khalifat de Cordoue, au temps d'Abdérame III (912) et de son ministre Mançour.

Persistance de trois états chrétiens en Espagne : Léon, Navarre, Catalogne.

A la fin du xe siècle, les Fatimites dominent sur toute la Méditerranée.

C'est au temps de la fondation du Caire par le khalife *Moezz*, en 969, que l'empire fatimite semble pouvoir rivaliser avec avantage avec ses voisins. Il domine alors toute la Méditerranée, puisqu'il possède en dehors de l'Egypte : la Syrie, l'Afrique du nord, le Maroc, la Sardaigne, la Corse, la Sicile et Malte.

C'est donc vers le milieu du xe siècle qu'il faut se placer, si l'on veut se rendre compte du fonctionnement du gouvernement des Arabes, de l'activité et de la vigueur de leur civilisation, au temps de la prospérité des trois khalifats.

Les khalifes sont aussi absolus en Orient qu'en Occident. Ils dirigent de leur cour toute l'administration.

4. Administration des khalifats. — Comme les khalifes sont les successeurs du prophète et qu'ils usent à discrétion de l'autorité politique et religieuse qu'il leur a transmise, c'est leur cour qui est le centre de tout le gouvernement. C'est de leurs immenses palais, semblables aux antiques résidences des rois de Perse, ou à la demeure de l'empereur byzantin, que partent tous les ordres, et c'est là qu'arrivent tous les rapports, tous les tributs, toutes les ambassades. Des bureaux, ou *divans*, sont chargés de diriger les diverses branches de l'administration centrale, avec les ministres, ou *vizirs*, ou *hadjibs*, comme on les appelle quelquefois, surtout en Espagne.

Les divans et les vizirs forment le gouvernement central.

Les émirs, les valis, les caïds, fonctionnaires des provinces.

Chaque empire est divisé en provinces, chaque province en arrondissements ou vilayets, et chaque vilayet en cantons ou en cités. Les *émirs*, les *valis*, les *caïds* forment la hiérarchie des fonctionnaires chargés de représenter l'autorité du khalife jusque dans les plus petites circonscriptions de l'empire. Mais tous ces fonctionnaires sont soumis, au moins dans le khalifat de Bagdad, à la surveillance des *maîtres de poste*, qui n'ont pas seulement à transmettre les dépêches, mais aussi à se rendre compte exactement de la marche générale du gouvernement dans toutes les provinces qu'ils visitent.

Importance des maîtres de postes.

La justice est rendue par des fonctionnaires spéciaux,

mais chacun doit être jugé selon sa loi et suivant sa foi religieuse. Les musulmans comparaissent devant leurs *cadis*, les chrétiens devant leurs *métropolitains* ou évêques, qui sont responsables de leur conduite vis-à-vis du khalife, et les juifs, si nombreux dans toutes les provinces, devant leurs *rabbins*, dont le chef dans le khalifat d'Orient doit résider auprès du khalife, dans Bagdad.

Les sujets sont jugés, suivant leur religion, par des juges différents.

L'armée est permanente dans chaque état et formée à cette époque exclusivement de volontaires musulmans. En Espagne, ses divisions s'appellent *djond*, et un djond correspond à une tribu de Syriens implantée dans le pays et vivant, en temps de paix, de la part qu'ils prélèvent sur les récoltes des chrétiens.

L'armée est permanente, mais volontaire.

5. Les impôts. Situation des chrétiens. — L'entretien d'une administration si perfectionnée et d'une cour si magnifique exige des ressources considérables. Les khalifes avaient en effet des revenus immenses. Celui de Bagdad percevait dans ses vingt-huit provinces « 300 millions de dirhem, soit 180 millions de notre monnaie (1 dirhem = 0 fr. 60), ce qui, en tenant compte du pouvoir actuel de l'argent, représente une valeur dix fois plus forte » (1), soit environ 2 milliards de francs. Les revenus du khalife de Cordoue, soit en or soit en nature, atteignaient à peu près la moitié de cette somme, et ceux du khalife du Caire, en y comprenant le produit des douanes établies soit à l'embouchure du Nil soit dans la mer Rouge, étaient bien près de l'égaler.

Revenus considérables des khalifes, ils proviennent de trois sortes d'impôts : le zekkat, dîme des musulmans ; le kharadj, et le djezied, que paient les chrétiens.

Ces sommes immenses proviennent uniquement des impôts déjà établis par Mahomet et ses successeurs immédiats. Il y en avait trois principaux : 1° le *zekkat*, sorte de dîme que Mahomet avait imposée aux croyants seuls ; 2° le *kharadj*, qui est dû par tous les sujets non musulmans en

(1) M. Wahl. *Les Empires arabes*, dans l'*Histoire générale* de MM. Lavisse et Rambaud, t. I.

raison de leurs revenus ; 3° le *djezied*, ou capitation supplémentaire également payée par les non-musulmans.

Sous la domination musulmane, les populations dissidentes gardent facilement leur culte, leur langue nationale, leurs lois, etc., etc.

Ce supplément d'impôt est d'ailleurs la seule marque d'inégalité qui subsiste dans l'empire entre les musulmans et les peuples vaincus. Par tolérance et surtout par dédain, les khalifes laissèrent subsister les lois et les usages des chrétiens et des juifs, et leur interdirent les manifestations extérieures de leur culte. Ainsi se maintinrent, même chez les peuples les plus longtemps soumis au joug musulman, les mœurs et les traditions nationales.

Double caractère de la civilisation arabe, caractère d'origine : persan ou byzantin, et caractère local, variable suivant le pays où on l'a transplantée.

6. Caractères et centre de la civilisation arabe. — La civilisation qui se développa par tout cet empire n'était pas originale. Les Arabes la devaient à la Perse et au monde byzantin, et c'est dans les provinces qu'ils conquirent d'abord sur les rois sassanides ou sur les empereurs d'Orient qu'ils trouvèrent les principes des lettres, de la philosophie, des arts agréables ou utiles, qu'ils répandirent si vite dans leur empire. Dans ce travail de diffusion, ils ne furent même pas toujours libres de transformer à leur gré les modèles qu'ils avaient reçus, car ils durent compter avec le génie des peuples vaincus, des Egyptiens, des Berbères et des Espagnols, qui eurent forcément une influence nouvelle et durable sur la civilisation de leurs conquérants.

Ainsi, dans tous les pays musulmans, la civilisation arabe portera un double caractère : d'abord le *caractère de sa naissance*, le cachet *persan* ou *byzantin*, ensuite le caractère local du pays où on l'a transplantée, la marque *égyptienne*, *syrienne*, *berbère* ou *espagnole*. Cette diversité de qualités et d'origine n'a pas affaibli du tout la vigueur et l'intérêt de la civilisation arabe; bien au contraire, car, au lieu de n'avoir qu'un centre de dispersion, elle a eu un foyer d'activité dans chaque région nouvelle soumise à l'islam.

Nombreux foyers de la civilisation arabe, dans l'Inde, le Turkestan, la Syrie, l'Afrique, etc.

En Asie *Damas*, *Bagdad*, *Samarcande* et *Delhi* la reçurent tour à tour, et lui donnèrent une autre forme et aussi un autre éclat.

En Afrique *Fez*, *Kérouan*, *Tunis* et *le Caire*, *Cordoue* et *Grenade* en Espagne, *Palerme* en Sicile furent des centres non moins brillants et non moins originaux.

7. Les lettres. Les sciences. — La littérature arabe est très riche en poésies, en fables, en *récits de pure imagination*. Elle est au contraire très pauvre en œuvres philosophiques et historiques dignes de ce nom. La raison en est simple, car elle tient à l'état religieux de cette société. Quelle est l'étude, en effet, qui domine de beaucoup toutes les autres dans les universités ou dans les écoles supérieures ou *medressés* des Arabes? C'est l'étude du Coran, soit une véritable théologie qu'ils appellent *kalam*, enseignée par des théologiens bornés et zélés qui sont les *ulémas*. Or, non seulement les ulémas n'encouragent pas les travaux philosophiques et historiques, mais ils font tous leurs efforts pour supprimer ceux qui existent déjà, et ils réussissent bien des fois à détruire de riches bibliothèques comme dangereuses pour les croyants.

La théologie musulmane n'encourage pas les études philosophiques ni historiques, elle les combat.

Le plus célèbre des philosophes arabes, *Averroës* (1126-1198), ou Ibn-Roehd, est un *commentateur d'Aristote* dont les œuvres sont aisément connues des savants arabes par les traductions faites en syriaque. Il enseigne presque exactement la même doctrine que le philosophe grec, et c'est d'ailleurs par l'intermédiaire des Arabes que les doctrines péripatéticiennes, souvent corrompues, arriveront aux écoles du moyen âge.

Les philosophes arabes sont des péripatéticiens. Ils feront connaître Aristote aux écoles du moyen âge.

La plupart des historiens, même les plus érudits, manquent de sens critique et n'écrivent que des compilations fort mal ordonnées. Les plus remarquables et les plus intelligents d'entre eux sont certainement *Maçoudi*, qui compose vers 940 ses *Histoires du temps* et *Prairies d'or*, et *Ibn-Khaldoun*, qui écrivit au XIV[e] siècle seulement l'*Histoire des Berbères et des dynasties musulmanes de l'Afrique*, et l'*Histoire de l'Afrique sous les Aghlabites*, et de la *Sicile sous les musulmans*.

Les historiens arabes sont des compilateurs peu éclairés.

Faveur accordée à la poésie et aux œuvres d'imagination : *les Mille et une Nuits.*

En revanche, les poètes sont extrêmement nombreux et favorisés par toutes les classes de la société, mais surtout par les grands qui se piquent aussi de posséder le talent poétique. Il en est de même des romanciers, qui donnent libre carrière à leur imagination dans des contes, dans ce qu'ils appellent les *séances,* tels sont les récits des *Mille et une Nuits,* telles sont les cinquantes séances du *romancier Hariri,* ou les cinquante aventures d'un véritable bandit appelé Saroudji, racontées par son ami Hammam.

8. Les sciences. — Les Arabes furent aussi les disciples des Grecs dans les sciences, mais de hardis disciples qui firent accomplir par leurs inventions de grands progrès aux mathématiques, à l'astronomie, à la chimie, à la géographie et à la médecine.

L'emploi du zéro renouvelle la numération.

Il est aujourd'hui démontré que les savants arabes *n'ont pas inventé les chiffres improprement appelés arabes*, et si l'on retrouve presque tous ces signes dans *Boëce,* il est certain que ce sont les grands mathématiciens arabes et probablement *Ibn-Mousa,* surnommé l'*Alkharismi* (1), qui ont transformé la numération par l'*emploi du zéro.* Du moment, en effet, où il était convenu que les zéros (2) placés à la droite d'un chiffre lui donnent la valeur d'une dizaine, d'une centaine, d'un millier, etc., on pouvait exprimer en nombres les quantités les plus prodigieuses, des millions, des milliards ou des sommes plus considérables encore. Ce *système ne s'introduisit dans l'Europe chrétienne qu'au XIII[e] siècle* et fut appelé l'*Alkharismisme,* et par corruption l'*algorithmisme* (3).

Les astronomes des observatoires de Bagdad et du Caire

(1) Parce qu'il était né dans la province de Kharism (Asie).

(2) Zéro vient de l'arabe sifir, qui signifie vide ou nul, d'où les Italiens ont fait zefiro, et les Français zéro. — Le mot chiffre vient également de sifir.

(3) A. RAMBAUD. *Histoire de la Civilisation française.* T. I, p. 197.

arrivèrent à calculer presque exactement la longueur de l'année solaire, découvrirent la troisième inégalité lunaire et entreprirent même de *mesurer un degré au méridien.* Quant aux géographes, ou plutôt aux auteurs de descriptions des diverses régions de la terre, ils ont naturellement des connaissances beaucoup plus avancées que les Romains ou même que *Ptolémée* soit sur la Méditerranée, soit sur l'Asie orientale, soit sur l'Afrique du nord ou même du centre. Les voyages des négociants arabes et leurs relations avec les marchands d'Orient leur ont fourni des renseignements nombreux sur les parties du monde presque ignorées des Grecs. Le meilleur traité de géographie arabe est écrit au XIIe siècle à la cour du roi normand de Sicile, Roger II. « L'Europe et l'Asie y sont figurées d'une manière presque exacte, le sud de l'Afrique est entièrement ignoré, mais le Nil et le Congo, qu'il appelle le Nil des Noirs, sont représentés sortant des lacs équatoriaux. » (1)

En Asie orientale, dans l'Afrique centrale, les connaissances géographiques des Arabes sont plus avancées que celles de Ptolémée.

Les médecins arabes ne se contentèrent pas non plus des théories apprises dans les traités d'Hippocrate et de ses élèves ; ils profitèrent aussi des leçons de l'expérience acquise auprès des malades, et furent en réalité les *premiers médecins*, les *premiers chirurgiens* et les *premiers pharmaciens* dignes de ce nom. La plupart des onguents et des médicaments encore en usage, le séné, la rhubarbe, la noix vomique, etc., ont été découverts par eux. L'emploi des setons, des ventouses, des traitements par l'eau froide, l'opération de la cataracte, ont été pratiqués d'abord par eux. Leurs travaux sont d'ailleurs résumés dans le *Traité d'Avicenne* que l'on enseigna jusqu'au XVIe siècle dans toutes les écoles de médecine de l'Europe. En France, la plus ancienne de ces écoles, celle de Montpellier, fut fondée par leurs élèves.

Les médecins arabes trouvent plusieurs médicaments vraiment utiles, et plusieurs traitements encore employés.

Ils furent aussi les maîtres des *chimistes* ou *alchimistes*

(1) M. WAHL. Etude citée.

La distillation fait connaître plusieurs corps ou composés nouveaux.

du moyen âge, à qui ils apprirent à dissoudre, à cristalliser et surtout à *distiller les corps*. C'est grâce à la distillation qu'ils trouvèrent des composés nouveaux comme l'alcool, l'acide sulfurique, la potasse, etc. Ils se servirent aussi de la *poudre à canon* bien avant les Européens, mais ils avaient dû en emprunter eux-mêmes l'usage aux Chinois.

L'architecture arabe a des rapports étroits avec le style byzantin et le style persan.

9. Les arts. — Les Arabes n'ont guère pratiqué que l'art de l'architecture, car le *Coran leur interdisait la sculpture et la peinture*, en leur défendant toute représentation de la figure humaine. Le style de leurs grands monuments, de leurs mosquées ou de leurs palais, est formé d'éléments empruntés aux *Persans* ou aux *Byzantins*. Les *coupoles, en forme de bulbe*, élancées au sommet, évasées au centre et rétrécies à la base, les tours ou minarets coniques viennent des monuments persans. Les *dômes surbaissés*, les colonnes *couronnées* de feuillage, les *mosaïques* et la profusion des *dorures* sont imités des constructions byzantines. Mais les Arabes ont agréablement modifié ces données ; ils ont substitué au plein cintre *l'arc plus que demi-sphérique*, *l'arc en fer à cheval*, ils ont inventé pour couvrir les angles les *pendentifs en forme de stalactites* ; ils ont employé les mosaïques, et surtout les faïences, à tracer de gracieux ornements géométriques, ou des guirlandes, en un mot des *arabesques*.

S'il subsiste peu de monuments de cette époque, cela tient à la mauvaise qualité des matériaux employés à leur construction.

La mauvaise qualité des matériaux qu'ils employaient à leurs plus belles constructions, et la fragilité du plâtre dont ils se servaient couramment pour recouvrir les briques de leurs murailles, n'ont pas permis de conserver un grand nombre de leurs mosquées ou de leurs palais. La plupart de ceux qui subsistent encore ont même perdu leur caractère primitif. Les plus belles mosquées et celles du style le moins altéré sont celles d'*Omar*, à Jérusalem ; celle d'*Hassan*, au Caire, aussi vaste que les plus grandes églises gothiques ; celle de *Kerouan*, de Fez ; celle de *Cordoue*, devenue la

cathédrale de cette ville; celle de *Séville*, dont il ne reste plus que le minaret, la fameuse tour de la *Giralda*.

La Sicile et l'Espagne gardent les seuls palais arabes construits suivant le style de la grande époque, les palais de la *Ziza* et de la *Koubba* aux environs de Palerme, l'*Alcazar* de Séville et l'*Alhambra* de Grenade.

L'industrie arabe n'est qu'une industrie de luxe : fabrication des armes blanches, des tissus, des maroquins.

10. L'industrie et le commerce. — L'industrie des Arabes fut une *industrie de luxe*. Ses branches les plus prospères furent la fabrication des armes blanches, le tissage des soies, des velours et des tapis, et enfin la préparation des peaux. La réputation des *armuriers de Damas* ou de *Tolède* était universelle au moyen âge. Aujourd'hui encore les expressions d'armes *damasquinées*, de *fine lame de Tolède*, rappellent l'habileté de ces ouvriers à enrichir d'incrustations d'or ou d'argent, ou de ciselures les épées qui sortaient de leurs ateliers. C'est à Damas aussi que s'étaient établies les premières fabriques de tapis, d'étoffes de soie et de velours; mais les Arabes en fondèrent d'aussi prospères partout où ils s'établirent. C'est de *Mossoul* notamment que venaient les étoffes légères qui ont gardé le nom de *mousselines*. Enfin c'est en Espagne et au Maroc qu'on exécutait avec le plus d'habileté la préparation des peaux, si bien que les *cuirs de Cordoue* et les objets de *maroquinerie* ont conservé jusqu'à nos jours la bonne réputation qu'ils eurent au moyen âge.

Leur horticulture savante a procuré à l'Europe de nouveaux arbres fruitiers, et de nouveaux légumes.

Dans les belles années de la domination arabe, les agriculteurs rivalisèrent avec les industriels dans toutes les provinces de l'empire, en Syrie, en Egypte, en Algérie, en Espagne. Comme tous ces pays sont d'ailleurs placés dans les mêmes conditions climatériques, et soumis au régime méditerranéen, les mêmes procédés de culture, d'irrigation leur convenaient également. La rareté des pluies, la pauvreté du sol y interdisaient, en bien des endroits la culture des céréales, mais grâce à une savante irrigation, au creusement d'une foule de canaux, à l'emploi de bar-

rages et à l'invention de *norias* (1), les Arabes obtinrent partout de merveilleux jardins et purent introduire en Europe une foule d'arbres ou de légumes aujourd'hui fort cultivés. Le mûrier, l'abricotier, l'oranger, le cédratier, le palmier, le haricot, l'asperge, l'artichaut furent ainsi implantés dans les provinces de l'Europe méditerranéenne. Ils y plantèrent aussi les premières rizières.

Leur commerce s'étend en dehors de la Méditerranée, à toute l'Asie par caravanes, et par mer à toute l'Afrique orientale.

Les produits agricoles et les objets manufacturés étaient échangés à l'intérieur des villes dans de vastes bazars; mais ils donnaient lieu aussi à un grand mouvement d'échange à travers la Méditerranée. Le commerce arabe s'étendait même bien au delà de cette mer, dans deux directions différentes : au sud, tout le long de la côte occidentale de l'Afrique, d'où ils tiraient de l'or, de l'ivoire et surtout des esclaves; et à l'est, vers l'Inde, soit par la route de terre ou route de Kaboul, soit par mer. Leur escale principale dans la mer des Indes était le port de *Calicut* où ils rencontraient les négociants chinois. Quant aux marchands chrétiens, c'est à *Alexandrie* qu'ils venaient charger les denrées d'Orient et d'Extrême-Orient.

La cause directe de la chute des khalifes est l'ambition des mercenaires dont ils avaient formé leurs gardes.

11. Dissolution des khalifats. — Aucun des trois grands empires arabes ne dépassa la première moitié du XIe siècle. Les mêmes causes entraînèrent rapidement leur dissolution et leur démembrement, mais la raison essentielle de leur chute fut l'affaiblissement du pouvoir des trois khalifes vis-à-vis de l'aristocratie arabe jalouse de son indépendance, et surtout vis-à-vis des troupes de mercenaires, qu'ils avaient été obligés de former pour défendre leur pouvoir. Privés de l'appui de leurs parents, de leurs fonctionnaires, de leurs propres armées, ils avaient cru sauver leur puissance, en confiant leur défense à des bar-

(1) Puits munis d'une roue à auges, mise en mouvement par des bêtes de somme.

bares, et ces mercenaires finirent par substituer à leur autorité celle de leurs propres chefs.

Les *khalifes de Bagdad* avaient organisé une *garde turque* vers 833. En 1059, le chef même de cette garde, *Togrul-Beg*, força le khalife *Kaiem* à lui céder son pouvoir temporel, et ne lui laissa plus que son autorité religieuse. La sultanie des Turcs *Seldjoukides* remplace dès lors le khalifat de Bagdad; mais dix autres principautés se sont détachées déjà de cet empire, et le *Khorassan*, l'*Iran* ou Perse proprement dite, la vallée de l'*Indus* forment maintenant des états distincts.

Togrul-Beg, sultan des Turcs Seldjoukides, remplace le khalife de Bagdad (1059).

Ce sont aussi les mercenaires turcs qui ont détruit l'autorité des khalifes fatimites du Caire, car si leur dynastie règne nominalement jusqu'à l'usurpation de *Saladin*, en 1171, le démembrement de cet empire est complètement achevé en 1050. Les Normands se sont alors emparés de la Sicile, les Turcs de la Syrie, et l'Afrique forme une foule de royaumes, dont le plus célèbre est celui des *Almoravides* (1).

En Espagne, l'anarchie succéda presque sans transition aux années les plus prospères, c'est-à-dire au gouvernement du grand ministre Ibn-Amir, le victorieux, ou el Mançour. Chaque ville importante devint bientôt le centre d'un petit royaume musulman. Cette division profita naturellement aux chrétiens, qui étendirent constamment leurs conquêtes vers le sud (2). Les princes musulmans, incapables de se défendre, firent appel aux hordes des *Almoravides* (1069-1086), qui s'étaient installés au Maroc; mais l'invasion des Africains n'eut pas d'autres résultats que de ravager l'Espagne, et n'arrêta pas la décadence des petits états d'Occident.

(1) De « Mrabet » qui signifie dévoué.

(2) 955, fondation du comté de Castille, par Gonzalvo Fernandez; en 1095, fondation du comté de Portugal, par Henri de Bourgogne; en 1156, fondation de l'ordre d'Alcantara, et en 1158, ed Calatrava, etc.

La civilisation arabe n'était pas une civilisation de progrès. C'était un sérieux obstacle à l'expansion de la civilisation chrétienne et européenne.

12. Conclusion. — Les quelques progrès que l'industrie et les sciences doivent aux Arabes ne doivent pas faire oublier que l'islamisme n'apporta au monde aucune idée généreuse ni véritablement favorable aux progrès de l'esprit humain. Bien au contraire, le zèle fanatique qu'il inspira à ses recrues, l'injuste méfiance qu'il leur inculqua pour toutes les innovations venues de l'Europe chrétienne, devaient être un formidable obstacle au développement de la civilisation en Orient. Aussi n'est-il pas étonnant que, du jour où l'Europe chrétienne eut conscience de sa force et de ses devoirs, elle ait cherché à repousser loin d'elle les musulmans, ou à les attaquer au cœur même de leur empire. Mais, pour s'expliquer ces expéditions chrétiennes dirigées par l'Eglise contre l'islamisme, il faut comprendre l'histoire de la papauté et du catholicisme pendant cette première période du moyen âge.

XIe LEÇON

L'ENTRÉE EN SCÈNE DE LA PAPAUTÉ. — PROGRÈS ET POLITIQUE NOUVELLE DE L'ÉGLISE.

Sommaire. — *1. Entrée en scène de la papauté.* — Après le trouble des invasions, la papauté prend vigoureusement la direction du mouvement catholique, se sépare peu à peu des empereurs d'Orient, et recherche l'alliance des nouveaux chefs des Francs, les grands-ducs d'Austrasie.

2. *Raisons du grand rôle joué alors par la papauté.* — Il résulte :
   1° Du caractère et de l'origine du pouvoir pontifical;
   2° Des services qu'il a rendus à la foi;
   3° De la valeur de ses agents;
   4° De la situation particulière de l'Italie, et du péril lombard.
3. *Caractère et origine.* — Il réclame la primauté et l'infaillibilité, car il a pour lui les promesses faites à l'apôtre Pierre, par le Christ, et, de plus, les grands souvenirs historiques de Rome.
4. *Services rendus.* — Il a ramené au catholicisme les princes ariens, et commencé la conversion des païens, tels que les Anglo-Saxons, et d'autre part, il a défendu l'orthodoxie contre toutes les hérésies orientales.
5. *Ses agents.* — Ce sont les moines d'Occident, soumis à la nouvelle règle de saint Benoît de Nursie, et les auteurs des recueils des règles du droit canon, qui sont les juristes de la papauté.
6. *Situation de l'Italie.* — A l'époque où les empereurs d'Orient n'étaient plus représentés en Italie que par des fonctionnaires impuissants, les papes se sont chargés de la protection. Rome surtout est devenue une ville purement ecclésiastique.
7. *Grégoire le Grand.* — Le pontificat de Grégoire le Grand peut servir d'exemple de la vie des papes de cette époque. 590-604.
8. *Appel aux Francs.* — Grégoire II, puis Etienne II, abandonnés par les empereurs d'Orient et menacés par les rois lombards, font appel aux grands-ducs des Francs.

1. Caractères généraux de l'histoire de l'Eglise pendant cette période nouvelle. — Au temps des invasions et de la chute du monde romain, l'Eglise avait certainement joué un rôle déjà considérable. Ses évêques

La papauté. Grégoire le Grand. Monastères et missions en Occident. *(Programme officiel.)*

avaient été alors les agents les plus zélés pour attirer à la civilisation les peuples barbares et les réconcilier avec les habitants de l'empire. Mais chaque diocèse, chaque prêtre même, surtout en Occident, avait pris également part à cette belle œuvre sans qu'aucune direction commune dirigeât leurs efforts sur tel ou tel point.

L'entrée en scène de la papauté, et son alliance avec les grands-ducs d'Austrasie, chefs des Francs, sont les deux événements qui dominent cette période de l'histoire de l'Eglise.

C'est à partir du VIe siècle que le rôle de l'Eglise s'étend et se transforme et que la papauté se met décidément à la tête du mouvement catholique. C'est au VIIIe que les papes négocient et concluent l'alliance de l'Eglise et des ducs karolingiens, les chefs du peuple franc, qui est l'acte le plus important de toute l'histoire du moyen âge. Ces deux grands événements, à savoir *l'entrée en scène de la papauté* et son *union avec les ducs d'Austrasie*, dominent cette période nouvelle de l'histoire de l'Eglise. Chacun d'eux résulte en effet, d'un concours de circonstances qu'il faut nécessairement étudier pour les comprendre eux-mêmes. Le nouveau rôle de la papauté résulte du caractère et de l'origine du pouvoir pontifical, des services qu'il a rendus à la foi et de la valeur de ses propres agents. L'alliance avec les Francs s'explique par l'état politique du monde et surtout de l'Italie au VIIIe siècle, par les progrès menaçants des Lombards dans la péninsule, et par la rupture définitive des papes avec les empereurs byzantins.

Rome était le centre historique et politique du monde romain.

2. Origines et caractères du pouvoir pontifical. — On a vu que l'Eglise avait emprunté à l'empire romain tous les cadres de son administration, qu'elle avait placé ses évêques dans chaque cité, ses métropolitains dans chaque province, ses patriarches dans les plus grandes villes des deux empires. Il était donc naturel qu'elle choisît aussi pour capitale le véritable centre historique et politique du monde romain, et qu'elle installât à Rome l'évêque des évêques et son pontife souverain.

Rome avait d'ailleurs un autre titre à devenir la métropole de l'Eglise, puisque *l'apôtre Pierre* y avait terminé sa

carrière apostolique et qu'il y avait subi le martyre sous le règne de *Néron*. C'est de Rome qu'il avait envoyé ses instructions, *ses épîtres* aux premiers chrétiens; c'est là qu'il avait fixé *son siège épiscopal*, et les évêques ses successeurs avaient précieusement uni ses restes avec les reliques de *l'apôtre Paul*. On avait longtemps vénéré secrètement au pied du Vatican le *trophée* qui marquait le lieu du *martyre des saints apôtres*, et dès l'époque de Constantin, on y éleva une basilique pour abriter leur tombeau. C'est à cet humble mausolée que Rome devait la prérogative d'être la « ville éternelle », le chef-lieu de la chrétienté. Le Christ, en effet, durant sa vie mortelle avait bien des fois affirmé qu'il laissait à Pierre le soin de diriger son troupeau et de le conduire toujours dans la voie de la vérité. Les évêques de Rome qui succédèrent à l'apôtre s'appliquèrent rigoureusement les paroles et les promesses de l'Evangile et considérèrent que le gouvernement de l'Eglise faisait partie de l'héritage du chef des apôtres. Ils répétaient l'engagement solennellement pris par le Christ vis-à-vis de leur prédécesseur, le jour où celui-ci exprimait si catégoriquement sa foi en la divinité de son Maître. — Vous êtes le Christ, le Fils du Dieu vivant, avait dit Pierre. — *Tu es bien heureux*, répondit le Seigneur, car ce que tu viens de dire, ce n'est pas le sang ni la chair qui te l'a révélé : c'est mon Père qui est au ciel. Et moi je te dis : *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle.* »

De plus, l'apôtre Pierre y avait enseigné; fixé son siège épiscopal, et y avait souffert le martyre sous Néron.

Les promesses faites par le Christ à saint Pierre sont la base de l'autorité et de la puissance des évêques de Rome.

Forts de cette promesse, les papes réclament en toutes circonstances pour leur siège les deux prérogatives qui forment aujourd'hui encore *les attributs essentiels du pouvoir pontifical, la primauté* et *l'infaillibilité*. Cette primauté ne consiste pas en de vains honneurs, mais dans le droit absolu de juger en dernier ressort les actes des évêques ou des métropolitains Ils rencontrèrent naturellement bien des résistances soit de la part de l'autorité civile soit de

Le pouvoir pontifical réclame donc toujours la primauté dans l'Eglise et l'infaillibilité dans la foi.

la part des titulaires des grands sièges d'Orient, pour faire reconnaître leur autorité, et les archevêques de Constantinople leur refusèrent bien des fois leur obéissance, même avant l'époque de leur rupture définitive avec l'Eglise romaine. La lutte se termina cependant à leur avantage, et des actes civils et ecclésiastiques confirmèrent leurs prétentions. Le concile de *Sardique* en 344 reconnut la supériorité de leur tribunal sur tous ceux de la chrétienté, l'empereur *Valentinien III* obligea, par une loi formelle, tous les clercs de son empire à reconnaître leur suprématie et à tenir leurs décisions pour infaillibles. Enfin ils furent admis à présider soit en personne, soit par leurs légats, les grands *conciles œcuméniques* qui furent tous cependant convoqués en Orient.

Ils font prévaloir leurs droits même en Orient, et dans les conciles généraux.

Mais le pouvoir de la papauté, déjà si grand par ses origines, s'accrut encore par les services qu'il rendit à la chrétienté.

Le premier service rendu par les papes à l'Eglise, est la défense de l'orthodoxie contre les erreurs constantes des orientaux

3. La lutte pour l'orthodoxie. — Il se fit d'abord le défenseur zélé de l'orthodoxie contre tous les hérétiques. Il était aisé sans doute de maintenir l'intégrité de la foi en Occident, où le clergé, complètement imbu de l'esprit romain, était très attaché à la règle et ennemi déclaré de toute discussion stérile. Mais il fallait sans cesse combattre en Orient, où, sous l'influence du *caractère hellénique*, toujours méticuleux, curieux, disposé aux recherches philosophiques et religieuses, *les erreurs se multipliaient*. C'est en Orient que s'était développée l'hérésie d'*Arius*, dont les conséquences avaient été si funestes pour les peuples barbares. Les papes l'avaient combattue de tout leur pouvoir et avaient accepté avec enthousiasme le *symbole de Nicée*, qui resta le dernier mot de leurs croyances et le fond de leur enseignement. En Orient, au contraire, la lutte contre les ariens suscita des hérésies nouvelles. *Nestorius* et ses partisans affirmèrent qu'il y avait dans le Christ deux personnes distinctes, la personne divine et la personne humaine. Ils

Lutte contre l'arianisme.

furent solennellement condamnés au concile d'*Ephèse*. *Entychès* et ses disciples, tombant dans un excès opposé, enseignèrent que la personne du Christ n'avait jamais revêtu la nature humaine. Le pape *Léon* intervint cette fois dans la querelle avec l'autorité d'un juge souverain et avant même la réunion du concile de *Chalcédoine*. « Ne permettez pas, écrivait-il aux pères de ce concile, qu'on défende des opinions qu'il n'est pas permis d'avoir, puisque, m'appuyant sur l'autorité de l'Evangile, sur les déclarations des prophètes et sur la doctrine apostolique, *j'ai déclaré en toute plénitude et en toute clarté la vraie doctrine.* » Les pères confirment en effet sa sentence, car c'est « *vraiment*, disent-ils, *l'apôtre Pierre qui a parlé par la bouche de Léon.* »

Lutte contre les Nestoriens et contre les eutychiens ou monophysites.

Les décisions du pape et du concile ne furent guère acceptées en Syrie, en Arménie et surtout en Egypte, d'ou l'hérésie sortit de nouveau au VIIe siècle sous un autre nom. C'était cette fois le *monothélisme*, qui n'admettait qu'une seule volonté dans la personne du Christ, et partant, comme le voulaient les *monophysites*, une seule nature. Il fut vivement soutenu par la dynastie des Héraclides, par Héraclius et par Constant II, mais vivement attaqué aussi par le pape *Martin Ier*, à qui cela valut d'ailleurs le martyre (1). L'orthodoxie triompha cependant dans le sixième concile général, réuni en 689 à *Constantinople*.

Lutte contre les monothélites.

C'est peu de temps après que les princes *isauriens* firent paraître leurs décrets *contre le culte des images*, et cette fois la condamnation du pape Grégoire II fut d'autant plus solennelle que la cause à défendre était plus populaire. Ainsi, que pendant que les Eglises d'Orient perdaient leur science et leurs forces à imaginer des hérésies, l'Eglise romaine trouvait dans la défense de la foi une influence et une autorité considérables.

Lutte contre les iconoclastes.

(1) Le pape Martin Ier fut enlevé de son siège (653), exposé à Constantinople comme un criminel, puis exilé à Cherson.

Le deuxième service rendu par la papauté à l'Eglise, est la propagation de la foi, chez les ariens, puis chez les païens.

4. La propagation de la foi chez les ariens. — Les papes consacrèrent aussi tous leurs efforts d'une part à ramener au catholicisme les peuples qui étaient restés ariens et, d'autre part, à faire prêcher l'Evangile chez les nations païennes. Il restait peu de princes ariens à la fin du VIe siècle, au moment de l'avènement de Grégoire le Grand. Les rois des *Suèves* et des *Wisigoths* d'Espagne et les rois *lombards*, maîtres d'une partie de l'Italie, étaient les seuls qui fussent encore attachés à la doctrine des ariens.

Conversion des Suèves (563).

Les Suèves l'abandonnèrent les premiers, et, dès 563, un concile réuni dans Braga, leur capitale, établit l'orthodoxie dans leurs églises.

Conversion des Lombards.—Théodelinde (590-616).

Les Lombards, qui étaient beaucoup plus païens qu'ariens, se laissèrent facilement convaincre par l'exemple de leur reine THÉODELINDE, princesse bavaroise et catholique convaincue. Elle eut en Italie le rôle que Clotilde avait joué en Gaule, et, appuyée par le pape Grégoire le Grand, elle convertit d'abord son deuxième époux, le roi *Agilulf*, et l'aristocratie lombarde (590-616). Enfin, à la mort du roi *Léovigild*, le plus puissant et aussi le plus fanatique des rois des Wisigoths d'Espagne, *son fils* RECCARED comprit le danger que faisait courir à son trône la prolongation de la lutte contre l'Eglise, et, dès son avènement (586), adopta le catholicisme. C'étaient le pape Grégoire et son ami particulier Léandre, l'archevêque de Séville, qui étaient les auteurs de ce changement.

Conversion de Reccared (586), et des Wisigoths d'Espagne. Grand rôle joué par l'Eglise dans le royaume d'Espagne. Les conciles de Tolède.

Aussi l'influence pontificale fut-elle grande au début sur les diocèses de la péninsule. Mais ceux-ci s'entendirent peu à peu pour régler ensemble, et sous la présidence de l'archevêque de Tolède, les intérêts spirituels et temporels de leurs fidèles. L'Espagne fut alors gouvernée par les *conciles de Tolède* bien plus que par ses rois wisigoths (1).

(1) Ces conciles, notamment celui de 694, édictèrent contre les ariens et contre les juifs des peines excessivement rigoureuses. De là la haine des dissidents, qui facilita en 750 la conquête arabe.

5. Propagation de la foi chez les païens. Les Anglo-Saxons. — Toutes les provinces qui formaient l'ancien empire romain d'Occident professaient donc maintenant la même foi et reconnaissaient toutes le même chef ; une seule semblait avoir été oubliée ou abandonnée par l'église : c'était la *Grande-Bretagne*.

La conquête de la Grande-Bretagne par les Anglo-Saxons a fait disparaître au cœur de l'île toute trace de christianisme et de civilisation.

Là, l'invasion des *Saxons* et des *Angles* s'était poursuivie de 450 à 550, pendant un siècle, avec une rigueur impitoyable. Les habitants du pays, les *Bretons*, d'origine celtique, avaient vaillamment résisté, comme le disent les légendes de leurs glorieux chefs *Wortigern* et *Arthur*, mais il avait fallu faire place aux Germains, qui avaient fondé entre l'Humber, la Manche et les montagnes du pays de Galles *sept royaumes*. Les Celtes furent réduits en esclavage ou se réfugièrent en Gaule dans l'Armorique, ou dans les montagnes d'Ecosse ou du pays de Galles, pays où l'on parle aujourd'hui encore les dialectes de leurs langages, l'*erse* et le *breton*. Toute trace de civilisation semblait avoir disparu, mais l'invasion n'atteignit pas l'*Irlande*, et dans cette île isolée dès lors du reste du monde, le christianisme, introduit naguère (1), prit une vigueur merveilleuse qui se traduisit par la fondation d'une foule de monastères et l'envoi de missionnaires dans tous les sens. L'Irlande devint véritablement la *terre des saints*. Il est vrai que cette église celtique « ressemblait fort à l'église chrétienne primitive. Les édifices consacrés au culte étaient en bois, sans autels, sans images, avec une croix dans le chœur. On baptisait les adultes à ciel ouvert, au bord des rivières, Le culte se faisait en langue vulgaire et non en latin... Pour la date de Pâques, les Celtes conservaient d'anciens usages romains abandonnés à Rome depuis longtemps : ils la fixaient au jour de la pleine lune du printemps et non au dimanche suivant. Les prêtres vivaient simplement, portant

Persistance de la civilisation celtique en Irlande, mais profonde différence entre le christianisme des Celtes et celui des Romains.

(1) Par saint Patrick.

tantôt le vêtement laïque, tantôt une robe blanche et la crosse. » (1) Mais des couvents de *Bangor* et de *Iona*, dans l'île de Man, partaient des prédicateurs enthousiastes, comme *Colomban*, qui, après avoir évangélisé la Germanie, se retira en Italie, au monastère de Bobbio, fondé par la catholique Théodelinde, ou comme son disciple *saint Gall*, le fondateur de la grande abbaye helvétique.

Mais les efforts de ces missionnaires avaient échoué en Grande-Bretagne, et c'est de Rome que le christianisme fut apporté aux Anglo-Saxons.

Le pape Grégoire le Grand, envoie quarante missionnaires en Angleterre.

6. Missions romaines en Angleterre. — Le biographe de Grégoire le Grand rattache l'idée de cette conversion à une gracieuse légende. Un jour, dit-il, que ce futur pape, alors simple moine du couvent de Saint-André, passait à Rome sur le marché aux esclaves, il remarqua la beauté de quelques jeunes Germains dont la physionomie lui rappelait la figure qu'on aimait alors à donner aux anges. Il s'informa rapidement de leur origine et apprit avec peine qu'ils étaient païens et Angles de nation. « Des Angles (Angli), s'écria-t-il; je voudrais qu'ils fussent tous des anges (angeli) et j'irai les convertir moi-même! »

Le moine Augustin établit son siège épiscopal à Cantorbéry. La conversion de l'Angleterre s'achève au VIIe siècle.

Quoi qu'il en soit, à peine élevé au pontificat, il se souvint de l'Angleterre et y expédia *quarante moines de Saint-André* sous la conduite du *prieur Augustin*. Ils abordèrent sans obstacles, grâce à la protection de l'épouse du roi de *Kent*, la princesse *Berthe*, fille du roi de Paris, Haribert, et catholique comme tous les Francs. Après avoir baptisé le roi lui-même, il installa son siège épiscopal à *Cantorbéry* (*Dorobernum*) et légua à ses compagnons le soin de continuer son œuvre (604). Ce fut une rude tâche, car il fallut triompher non seulement de l'opiniâtreté des païens, mais aussi de la mauvaise volonté des missionnaires irlandais, qui

(1) E. LAVISSE. *La Papauté et la propagande catholique*, dans l'*Histoire générale*. I, p. 254.

considéraient les nouveaux prédicateurs comme des intrus. Cependant, à la fin du VIIe siècle, la réconciliation était achevée, et l'Angleterre tout entière à peu près convertie. Un moine grec, nommé *Théodore*, fut alors chargé de l'organiser à la romaine, c'est-à-dire d'y créer une hiérarchie très rigoureuse. Il y eut deux *archevêchés* : l'un à *Cantorbéry*, l'autre à *York*, de nombreux évêchés et une foule de paroisses. Les évêchés furent presque partout doublés d'un monastère; aussi le nom de *minster*, ou monasterium, s'appliqua-t-il fréquemment aux sièges épiscopaux.

Soumission de cette nouvelle Eglise au pape.

7. Conséquences de la conversion de l'Angleterre. — Aucune conquête ne fut plus profitable et à l'Eglise romaine et à la civilisation chrétienne que celle des missionnaires de Grégoire le Grand. L'Angleterre, qui avait directement reçu de Rome la foi chrétienne, devint infiniment plus obéissante à l'autorité pontificale que les vieilles provinces romaines, qui comme la Gaule avaient été évangélisées dès les premiers temps du christianisme. Les papes la considérèrent comme une province spirituelle qu'ils administraient aussi directement que le domaine de saint Pierre en Italie, et ce sont les fidèles anglais qui imaginèrent les premiers de payer au pape le tribut appelé le *denier de saint Pierre*.

Enthousiasme des nouveaux chrétiens d'Angleterre pour les missions et la culture des lettres.

La civilisation devait tirer de cette conversion des avantages plus durables. Dans le cours du VIIe et du VIIIe siècle, alors que la barbarie s'étendait de plus en plus sur les peuples d'Occident et étouffait presque complètement les sources du savoir dans le reste de la chrétienté, l'Angleterre devint l'asile des meilleurs penseurs, des plus fins lettrés, et bientôt le foyer d'où Charlemagne put tirer les rénovateurs des lettres sur le continent et les apôtres de la Germanie. C'est en effet dans les monastères de *Lindisfearne*, de *Jarrow*, de *Warmouth*, qu'écrivirent Bénédict *Biscop*, le fondateur même de Warmouth, et *Bède le Vénérable*, l'auteur de l'histoire ecclésiastique de la nation

anglaise. C'est de là enfin que devaient sortir *Alcuin*, le maître des écoles de Charlemagne, et *Winfried* ou *Boniface*, l'apôtre de la Germanie.

Outre les grands services rendus à l'Eglise, les papes ont acquis d'autres droits à la reconnaissance de l'Italie.

8. Services particuliers rendus par la papauté à l'Italie. — Si la papauté attire alors le respect et l'admiration de toute la chrétienté par les services qu'elle rend à la foi, elle a droit à une estime plus particulière, à une confiance plus intime de la part des Italiens. Depuis le commencement des malheurs de l'Italie, depuis le temps d'Alaric, d'Attila et de Genseric, le pape a constamment mis son autorité, son influence, ses trésors au service de ses fidèles, abandonnés par l'empereur. Les désastres du VIe siècle ont dépassé de beaucoup ceux du Ve, car c'est alors que la péninsule a été ravagée par les armées rivales des Goths et des Byzantins et des Francs, puis par les luttes des Lombards avec les Byzantins et les Francs encore. Rome, prise et reprise, a perdu sa population, ses richesses, et s'est couverte de ruines. Mais c'est alors surtout que les souverains pontifes ont agi en défenseurs de l'Italie. Ils en avaient d'ailleurs strictement le droit puisque l'empereur Justinien, dans la constitution qu'il avait imposée à l'Italie, les avait chargés, ainsi que tous les autres évêques de la province, de veiller directement au salut des faibles, des pauvres, des malades, des infirmes, des prisonniers, *en un mot, de remplir au nom de l'empereur tous les devoirs de l'assistance publique*.

Le décret de Justinien leur confiait l'assistance publique.

La pauvreté ou l'éloignement des fonctionnaires impériaux faisaient retomber sur eux toutes les charges de l'administration.

Les papes avaient forcément dépassé de beaucoup leurs attributions, car *les exarques résidaient loin de Rome, à Ravenne*, et les *préfets* qui les représentaient dans la ville pontificale étaient de malheureux fonctionnaires sans argent et sans soldats. Quand il s'agit de négocier avec les Lombards, d'acheter leur retraite, de fortifier les murailles, de lever les soldats, de secourir les villes de la banlieue, ou même de grandes villes, comme Naples, abandonnées par les officiers de l'empereur, c'est donc au pape que l'on

s'adresse. Celui-ci d'ailleurs est resté riche par les revenus de ses propriétés, et par les dons que l'on fait sans cesse aux apôtres.

Caractère nouveau de la ville de Rome : ville exclusivement ecclésiastique.

Aussi la ville de Rome vit-elle bientôt tout entière à leurs dépens, ou plutôt aux dépens du trésor de saint Pierre. Les maçons, les charpentiers, tous les ouvriers de la ville sont employés à construire, à orner, à réparer, les églises, qui s'élèvent maintenant de tous côtés au milieu des ruines des monuments de la Rome païenne, ou dans leurs enceintes transformées en temples chrétiens. Voilà pourquoi les peuples de l'Italie, mais surtout ceux de l'Italie centrale, s'habituent à considérer les successeurs de saint Pierre *aussi bien comme leurs chefs politiques que comme leurs pasteurs*.

Commencement du droit canon. Premier recueil des décrets des conciles et des papes, rédigé par Denis le Petit.

9. Les auxiliaires des papes. Les juristes et les moines. — Les progrès de la papauté ne sont pas dus seulement à l'énergie de ses représentants. Ils reviennent en partie à l'appui qu'ils trouvèrent, dès cette époque, dans les *juristes* ecclésiastiques, et dans les *moines d'Occident*.

Rien n'avait été plus utile à l'autorité impériale que les recueils composés par les grands jurisconsultes, afin d'enseigner à tous l'origine et la nature du pouvoir des césars. De même rien ne fut plus avantageux pour les papes que la *réunion en un seul corps de toutes les décisions des conciles et de tous les décrets* de leurs prédécesseurs. Ils eurent dès lors à leur disposition un nouveau code, *le code du droit canon*, enseignant les principes et l'étendue de leur autorité. C'est en *526* que l'abbé romain *Denis le Petit* publie le premier recueil des « canons » ou règles votées par les conciles, et des décrets, ou « décrétales », promulguées par les papes de 384 jusqu'au pontificat d'Anastase II (496-498).

La création et le développement des monastères en Occident sont bien antérieurs à l'entrée en scène de la papauté. Mais c'est au VIe siècle seulement que *saint Benoît de Nursie* rédigea cette règle qui transforma la vie monas-

Nouvelle règle monastique rédigée par saint Benoît. Services rendus par cette règle à l'Eglise et à la civilisation.

tique et lui donna toute sa force. Saint Benoît imposa aux religieux l'obligation de prononcer *les vœux solennels de chasteté, de pauvreté et d'obéissance* à leurs supérieurs, mais seulement après avoir passé par une longue préparation au *noviciat*. Il mit à la tête de chaque monastère un *abbé*, *élu* par la communauté, et investi d'une autorité absolue après son élection. Il partagea le temps des moines entre la *prière*, le *travail* et l'*étude*, leur conseillant à la fois de défricher les mauvaises terres et de développer toutes les connaissances du temps. Telle est la règle qu'il donna à l'abbaye fondée par lui au *mont Cassin* en 528 et qui fut adoptée dès le VIe siècle par presque tous les monastères. Or *ces religieux bénédictins* furent partout les instruments dociles de tous les projets de la papauté.

Fondation de l'abbaye du mont Cassin (528).

Le pontificat de Grégoire le Grand (590-604) peut servir d'exemple de la vie des papes de cette époque.

10. Exemple de la vie des papes de cette époque : Saint Grégoire le Grand. — Tous les papes sans exception travaillèrent énergiquement du Ve au VIIIe siècle, à mener à bonne fin l'œuvre glorieuse dont on vient de juger les premiers résultats. Nul ne s'en occupa cependant avec plus de zèle ni plus d'intelligence que *Grégoire le Grand*. L'histoire de sa vie et de son pontificat ont pu servir de modèle à tous les papes de cette époque, et peuvent encore donner l'idée du rôle immense qu'ils ont accompli.

Ce futur pape appartenait à une vieille famille sénatoriale, la *gens Anicia*, fort pieuse et ayant déjà donné à l'église le pontife Félix IV et saint Benoît. Il était né vers 530 et il fut bien vite nommé préfet de la ville. Mais, à la mort de son père, il se fit moine et transforma sa belle maison du Cœlius en monastère. Telle fut l'origine du *Couvent de Saint-André*. C'est de là qu'il partit pour Constantinople, où il alla annoncer l'élection de *Pélage II*. Dix ans après son retour, le *3 septembre 590*, il fut élevé au trône pontifical malgré son refus et ses craintes. « Me voilà, disait-il, au milieu de la tempête qui souffle de tous les points de l'horizon, et je suis presque seul sur un vieux navire qui fait eau de toutes parts. »

Il lutta si bien cependant à la tête de l'Eglise qu'il accrut considérablement son influence et son domaine. C'est lui en effet qui ramena à la foi orthodoxe les princes lombards et le roi des Wisigoths. C'est lui qui convertit les Anglo-Saxons, qui défendit la primauté du siège de Rome contre les prétentions de l'archevêque de Constantinople *Jean le Jeûneur*, ou celles du primat *d'Aquilée*. Ces occupations si laborieuses n'absorbaient pas son temps, car on le voyait chaque jour, prêcher aux fidèles de Rome : « La parole est vivante disait-il, elle saisit plus vivement le cœur qu'une lecture qui exige un intermédiaire ». Il s'appliquait aussi à régler la liturgie et à embellir les fêtes de l'Eglise. C'est dans ce but qu'il créait de nouvelles solennités en l'honneur de la Vierge, l'*Annonciation*, la *Purification* qu'il substituait au chant *ambrosien*, le chant *grégorien*, c'est-à-dire une simple psalmodie récitée suivant un rythmne toujours le même, et qu'il inventait pour le *plain chant* une notation nouvelle. Ecrivain facile, il nous a laissé des *commentaires de l'Ecriture*, ou *Moralia;* des *Dialogues*, où les morts racontent les peines ou les joies de l'autre vie ; et une *règle pastorale*, où il explique à Jean de Ravenne, les devoirs de l'évêque. Il mourut au mois de mars 604, après avoir plus fait que tous ses prédécesseurs, pour la gloire et l'influence de l'Eglise romaine.

Les papes ne se détachèrent que lentement et difficilement des empereurs de Constantinople.

11. Rapports des papes avec les empereurs, du VIe au VIIIe siècle. — *Ces successeurs de saint Pierre* qui rendaient à la foi chrétienne, à l'Italie et à Rome des services si précieux, n'avaient pas cependant d'indépendance politique. Ils demeuraient les sujets des empereurs de Constantinople, considérant en eux, suivant les expressions de Grégoire le Grand, *les défenseurs sur terre de la cause de Dieu*, « ceux qui avaient pour devoir d'étendre par le monde le royaume du Seigneur ». L'invasion des Lombards en Italie, l'occupation d'une grande partie de la péninsule par les barbares, n'avaient pas altéré ce dévouement,

et le premier soin des nouveaux papes était de faire confirmer leur élection par le prince, ou comme on le fit au VIIe siècle, par son représentant l'exarque de Ravenne. Aussi l'histoire des papes, le *liber pontificalis* est-il rempli de louanges et d'expressions de reconnaissance adressées par les pontifes même à de médiocres empereurs. Grégoire le Grand saluait avec enthousiasme l'avènement de l'usurpateur *Phocas :* « Gloire à Dieu, disait-il, qu'il y ait fête dans les cieux et allégresse sur terre, que tout le peuple de la république cruellement affligé jusqu'ici, se réjouisse de vos généreuses actions. »

Bons rapports de Grégoire le Grand et de l'usurpateur Phocas.

Mais à partir du VIIe siècle, sous *le règne des Héraclides*, puis avec les *Isauriens*, les relations de Rome et de l'empire deviennent de plus en plus mauvaises. *La rupture se prépare.* C'est que les Héraclides ont été de zélés défenseurs de l'hérésie des *monothélites* et qu'ils ont voulu imposer leurs doctrines à Rome. On a vu le pape *Martin Ier* enlevé de son siège, et persécuté pour sa constance dans la foi par *Constant II.* Le pape *Sergius* fut plus heureux dans sa résistance à *Justinien II*, car les populations de l'Italie se levèrent pour la défense du pontife et faillirent massacrer les envoyés de l'empereur.

Les Héraclides s'attirent la haine des Italiens et des Romains en se faisant les défenseurs de l'hérésie.

Avec les Isauriens iconoclastes, ou briseurs d'images, les papes vont beaucoup plus loin. *Grégoire II* refuse catégoriquement d'obéir à leurs décrets, et fait de grands préparatifs militaires pour leur résister, et ses successeurs Grégoire III, Zacharie et Etienne II renoncent à considérer ces princes hérétiques comme les représentants de l'autorité légitime.

A partir de Grégoire II, la rupture de Rome et des empereurs iconoclastes est accomplie.

Qu'allait donc devenir le pays de Rome hors du domaine des empereurs ? Formerait-il un royaume de saint Pierre, soumis aux papes ? Ceux-ci en décidèrent autrement et *résolurent de placer les domaines de saint Pierre* sous la protection des *Francs*. Mais pour comprendre ce grand acte, il faut se rendre compte du péril que les Lombards faisaient alors courir à Rome.

12. Etablissement et politique des Lombards en Italie. — Après les victoires de Bélisaire et de Narsès, Justinien avait transformé l'Italie en province directement rattachée à l'empire. Les Byzantins ne restèrent pas longtemps les maîtres de la péninsule, car dès l'année 588, les *Lombards* passèrent les Alpes pour l'envahir. Ils étaient de race germanique et s'étaient peu à peu avancés des bouches de l'Oder aux bords de la Save, en Pannonie. Ils étaient les *alliés des Avars*, frères et héritiers des Huns dans la région du Danube, et fortement mélangés d'autres tribus barbares, Hérules, Alamans, Bulgares et bien d'autres. Ils entrèrent en Italie sous la conduite d'un chef nommé Alboin; mais leur indiscipline, leur inexpérience militaire et aussi la mort violente de leurs premiers rois Alboin et Cleph, les empêchèrent d'enlever aux Grecs les provinces maritimes de l'Italie.

Les Lombards, sous la conduite d'Alboin, s'établissent dans une partie de l'Italie.

Ils établirent en effet leur capitale à Pavie et occupèrent toute l'Italie du nord, mais à l'ouest, les territoires marécageux où l'on allait élever *Venise* leur échappèrent. Au centre, ils conquirent la vallée de l'Arno, mais les Grecs gardèrent *Gênes* et la *Ligurie*, et à l'est presque toute l'Emilie avec *Ravenne*, qui resta naturellement le centre de l'exarchat, et sur le littoral la Pentapole (1). Rome et son territoire, *Naples* et sa *banlieue*, l'*Apulie* et la *Calabre* restèrent aussi grecques. Il est vrai que les Lombards fondèrent dans le sud les *duchés de Spolète* et *de Bénévent*, mais Rome resta réunie à l'exarchat par une *bande de territoire ininterrompue.*

Conversion des Lombards et leur puissance au temps de Rotharis (636-652).

Les Lombards devinrent bientôt catholiques sous l'influence de *Théodolinde*, et redoutables sous le règne d'*Au-*

(1) Rimini, Pesaro, Fano, Sinigaglia et Ancône. Il y avait une autre Pentapole à l'intérieur : Urbin, Jesi, Gubbio, Cagli et Fossombrone.

Les Grecs conservent l'exarchat de Ravenne, la Pentapole, Rome, etc., etc.

tharis (1), qui réduisit à l'obéissance tous les ducs lombards qui se partageaient le pays conquis (636-652). S'ils ne s'emparèrent pas alors des provinces grecques et de Rome, c'est que la mort d'Autharis fut suivie d'un demi-siècle de troubles, de conspirations et de révoltes qui ne cessèrent qu'à l'avènement de Luitprand (712).

L'anarchie cesse en Lombardie avec l'avènement de Luiprand. Ce prince, et surtout son successeur Astaulph, menacent de conquérir Rome.

13. Le péril lombard. Luitprand. Astaulph. — *Luitprand* arrivait au pouvoir dans d'excellentes circonstances, au moment où la querelle des iconoclastes détournait les Italiens du service de l'empereur. Les troupes des Lombards entrèrent alors sans difficulté dans les villes de l'exarchat et de la Pentapole, et vinrent enfin camper sous les murs de Rome. *Grégoire II* sortit à la rencontre du roi et le supplia, au nom de l'apôtre Pierre, de renoncer à la conquête de la ville. Luitprand se laissa cette fois persuader et n'entra à Rome qu'en simple pèlerin. Les successeurs de Grégoire II, *Grégoire III* et *Zacharie*, parvinrent aussi à faire respecter non seulement Rome, mais aussi tout le duché par le conquérant. Malheureusement pour le pape, peu de temps après la mort de Luitprand (744), les Lombards choisirent pour roi le *duc de Frioul*, *Astaulph*, qui était bien résolu à réunir toute l'Italie sous sa domination, et par conséquent à conquérir Ravenne et Rome.

Résolution prise par les papes de se placer sous la protection des grands-ducs d'Austrasie.

14. L'appel aux Francs. Etienne II et Pépin d'Austrasie. — [C'est alors que le souverain pontife résolut de placer le siège de Rome sous la protection d'un prince chrétien, assez fort pour le défendre, et assez éloigné pour ne point gêner son indépendance. Or il n'y avait alors qu'une seule famille capable de jouer ce rôle, c'était *celle*

(1) C'est Autharis qui publia, en 643, l'édit qui réglait la nouvelle organisation de l'Italie soumise aux Lombards. On voit dans cette loi germanique la distinction des personnes non libres, demi-libres ou Aldions, et libres, ou Ahriman. On y constate aussi les importants privilèges que confèrent aux grands leurs relations personnelles avec le roi.

des grands-ducs d'Austrasie, qui venaient de restaurer en Gaule l'unité de l'empire franc. Quel est le pape qui conçut le premier l'idée de l'alliance de l'Eglise et de ces princes ? Il semble bien que ce fut Grégoire III qui rentra en relations avec le duc Charles Martel, et lui envoya un présent significatif, *les clés du tombeau des saints Apôtres*, afin qu'il s'en considérât désormais comme le gardien. Toujours est-il qu'à peine *Astaulph* eut annoncé son intention de conquérir l'exarchat et le duché de Rome, le pape *Etienne* fit savoir au *fils* et successeur de Charles Martel, *Peppin*, qu'il allait se rendre auprès de lui pour lui confier la défense de Rome. *Peppin* lui envoya avec joie des Francs pour faciliter son voyage. « Le *14 novembre* (752) Etienne II, accompagné de ses clercs et protégé par les Francs se mit en route. Il allait trouver *Peppin* et conclure avec lui une alliance décisive pour l'histoire de la papauté, de la monarchie franque, de l'Occident, et de la chretienté tout entière. » (1)

Le pape Etienne II se rend au delà des Alpes pour faire alliance avec le duc Pépin.

Rois des Lombards depuis leur établissement en Italie jusqu'à la destruction de leur empire par Charlemagne.

Alboïn	573	Grimoald	662-671
Cleph	573-574	Garibald	671-671
Anarchie.		Pertharit	671-686
Autharis	584-590	Cunibert	686-700
Agilulf	590-615	Luitpert	700-701
Adaloald	615-625	Aritbert	701-712
Ariovald	625-636	Luitprand	712-744
Rotharis	636-652	Rachis	744-749
Rodoald	652-653	Astaulph	749-756
Arribert	653-661	Didier	756-774
Gothbert	661-662		

(1) E. Lavisse. *Formation du pouvoir pontifical*. Etude citée.

XIIe LEÇON

AVÈNEMENT DE LA MAISON CAROLINGIENNE (638-768).

Sommaire. — 1. *Rôle des Carolingiens.* — Au moment de la dissolution de l'empire mérovingien, avec l'aide des Austrasiens, ils ont forcé les autres régions franques, Neustrie, Bourgogne, etc. à vivre ensemble. Ils rétablirent ainsi la puissance des Francs, puis ils la mirent au service de la propagation de la foi et firent alliance avec l'Eglise.

2. *Causes de leur fortune.* — Ils la doivent non à leur charge de maires du palais, mais à leur richesse, à leur réputation et à leur influence morale.

3. *Grands-ducs d'Austrasie.* — Il y en a eu trois : Peppin d'Héristal (687-714). Charles Martel (714-741) et Peppin le Bref qui en 751 fit enfermer le dernier roi fainéant dans un monastère, et prit le titre de roi avec l'appui du Pape.

4. *Alliance avec la papauté.* — Le pape Etienne II est venu en Gaule sacrer Peppin et ses héritiers. Peppin le Bref est descendu en Italie, il a battu le roi des Lombards Astaulple et constitué avec ses dépouilles le domaine temporel des Papes. Entre l'Eglise et le royaume franc, l'union est complète, mais leurs rapports ne sont pas bien définis parce que les rois des Francs ne portent pas encore le titre d'empereur.

La famille carolingienne ne s'est pas contentée de restaurer l'empire franc, elle a fait alliance avec l'Eglise et a fait rétablir l'empire d'Occident à son profit.

1. Evolution de l'histoire des Francs du VIIe au VIIIe siècle. — A la mort de *Dagobert*, l'état mérovingien formé lentement par Clovis, ses fils et ses petits-fils, serait tombé en dissolution et aurait fait place à un grand nombre de duchés indépendants si une famille puissante n'avait pas arrêté ce mouvement et rétabli par la force même l'empire franc. Cette famille fit mieux que s'installer à la place des Mérovingiens, elle acquit une autorité plus solide que la leur et plus influente par son alliance avec la papauté. Ainsi se transforme du VIIe au VIIIe siècle l'histoire des Francs, et pour s'expliquer le grand rôle qu'ils vont jouer mainte-

Les ducs Austrasiens. — Charles Martel. — Relations avec les papes — Avènement de Pépin le Bref. *Programme officiel.*

nant, il faut voir tour à tour l'anarchie envahissant et ruinant leur empire, les rudes guerres et les sanglantes exécutions faites par les Carolingiens rétablissant leur unité politique et militaire, enfin les résultats du pacte conclu avec le Pape, c'est-à-dire, *le sacre des nouveaux princes, d'abord, et la restauration de l'empire d'Occident, ensuite.*

2. L'anarchie mérovingienne, — A la mort de Dagobert (638), ses deux fils lui succédèrent, *Clovis II* en Neustrie, *Sighebert II* en Austrasie. Il est d'usage de qualifier ces rois et leurs successeurs de *rois fainéants,* de les représenter passant leur vie oisive à voyager de villa en villa, traînés dans leurs chariots par de paisibles bœufs, et laissant à leurs *majordomes* ou maires du palais la charge de toutes les affaires. Telle sera en effet la vie de ces princes à la fin du VIIe siècle, quand les grands-ducs d'Austrasie seront déjà les maîtres de l'empire franc, *mais telle n'est pas la conduite des successeurs de Dagobert.* Ceux-là méritèrent plutôt l'épithète de rois *malfaisants* que celle de rois *fainéants,* surtout ce Clovis II qui devint bientôt le seul roi des Francs et qui passa son règne dans la débauche et le crime.

Les successeurs immédiats de Dagobert ne sont pas des rois fainéants; Clovis II est un roi malfaisant.

Ils eurent des *maires du palais,* soit en *Neustrie* comme Aega et Erkinoald, soit en *Bourgogne* comme Flaochat, soit en *Austrasie* comme Grimoald, fils de Pépin de Landen, le ministre de Dagobert; mais ces maires, quoique appuyés par l'aristocratie n'effaçaient pas leur pouvoir. La preuve en est que lorsque *Grimoald* voulut proclamer roi d'Austrasie son propre fils, il fut aussitôt livré à Clovis II, pourtant roi de Neustrie et exécuté.

Les maires du palais de ce temps n'ont pas l'autorité qu'on leur a supposée. L'histoire de Grimoald en est la preuve.

A la mort de Clovis II. le prestige de l'autorité royale s'abaisse encore, et l'anarchie éclate à la faveur du règne de ses jeunes enfants *Clotaire III* et *Childéric II.* Le principal auteur de ces troubles fut le maire du palais *Ebroïn* (*659-681*). Les grands l'avaient choisi pour succéder à Erkinoald, et gouverner dans leurs intérêts sous le nom *Clotaire III.* Or Ebroïn montra bientôt qu'il n'était pas disposé à tra-

De l'histoire d'Ebroïn il ne faut retenir que l'extrême désordre dont ce Franc cruel et ambitieux fut la cause, de 659 à 681.

vailler pour eux et qu'il ne voulait enrichir que ses parents et ses amis. *Pourquoi a-t-on voulu voir en lui un défenseur de la royauté mérovingienne*, un adversaire intelligent des prétentions de l'aristocratie franque? Cet homme violent, jaloux, extrêmement cruel, a seulement montré qu'il voulait arriver au premier rang coûte que coûte, mais au milieu de ses violences il n'a jamais donné la moindre preuve qu'il ait eu ni cette intelligence, ni ces intentions.

Il fut renversé du pouvoir en 670, parce qu'il avait voulu donner un successeur à Clotaire III sans le consentement des grands, et enfermé, par ordre du roi légitime Childéric II, au monastère de *Luxeuil*. C'est là qu'il rencontra *Ligarius, saint Léger*, l'évêque d'Autun, le représentant le plus énergique du haut clergé de Neustrie, qu'il y avait fait enfermer lui-même quelque temps auparavant. La communauté du malheur aida les deux adversaires à se réconcilier et à se promettre leur appui politique. Ils sortirent en effet bientôt du couvent, à l'occasion de l'assassinat du roi Childéric II, mais ils se séparèrent presque immédiatement. La guerre civile commença au milieu d'une anarchie épouvantable. L'évêque fut vaincu et martyrisé par son adversaire, qui lui fit crever les yeux, couper la langue et les lèvres. Malgré tout, Ebroïn se maintint au pouvoir ; il battit les Austrasiens à *Latofao*, près de Laon, et vécut de pillages, de confiscations et de crimes, jusqu'à ce qu'il fût lui-même assassiné, en 681.

Ces désordres précipitent la dissolution de l'empire mérovingien.

3. Résultats de l'anarchie. La dissolution. — Il y avait déjà bien assez de causes (1) de dissolution et de décadence dans l'empire franc depuis la mort de Brunehaut, mais cette anarchie nouvelle, et plus terrible que les premières guerres civiles, vint les aggraver encore. Toutes les provinces, qui tendaient naturellement à s'isoler de l'état mérovingien et à mener une vie particulière sous la direc-

(1) Voir la sixième leçon.

tion d'un chef national, en profitèrent en effet pour rompre peu à peu les liens d'obéissance et oublier volontairement les droits des successeurs de Clovis. Au delà du Rhin, l'*Alamanie*, la *Bavière*, la *Thuringe*, la *Saxe* formaient déjà des duchés ayant un chef héréditaire, une loi propre, une armée qui n'avait plus rien de commun avec celle des Francs, et, dans l'ancienne Gaule, la *Bourgogne* et l'*Aquitaine* jouissaient presque des mêmes privilèges.

Séparation de l'Alamanie de la Bavière, de la Thuringe, de la Saxe, de la Bourgogne, de l'Aquitaine.

Vers le milieu du VIIe siècle, on eût dit que l'*Austrasie*, soit le pays entre le Rhin et la Meuse, allait suivre leur exemple. Mais les Francs de l'Est avaient été mêlés de trop près à la formation de l'unité mérovingienne pour y renoncer aussi facilement que les Bavarois ou les Aquitains. Ils n'étaient pas entrés dans l'empire malgré eux, par la force de la conquête ; c'étaient eux, au contraire, qui avaient été constamment les meilleurs instruments des victoires de la royauté. Voilà pourquoi ils l'avaient défendue même dans ce siècle d'anarchie, renversant l'usurpateur que Grimoald avait voulu leur imposer, et plus tard luttant contre Ebroïn, qui a voulu, lui aussi, faire un roi de sa fantaisie.

Heureusement pour l'empire franc, les Austrasiens avaient trop le sentiment de l'unité politique et le désir de commander à tout le royaume conquis par eux pour se séparer à leur tour.

Ils avaient donc le sentiment de l'unité, et c'est avec ce sentiment que leur chef, *Peppin d'Héristal*, les conduisit en 687 *contre Berthaire, le successeur d'Ebroïn*. Ils rencontrèrent les *Neustriens* à *Testry* et les vainquirent. Les Austrasiens ne profitèrent de leur victoire que pour installer des maires du palais de leur nation auprès des mérovingiens. L'ordre fut ainsi rétabli au cœur de l'empire franc, non au profit des mérovingiens, car les rois de cette époque sont les vrais rois fainéants, mais au profit d'une famille nouvelle, celle de Peppin d'Héristal.

Après la bataille de Testry, les Francs d'Austrasie sont les maîtres de l'état mérovingien. Ils le laissent gouverner par leurs chefs, les ancêtres des Carolingiens.

4. Causes et progrès de la puissance de la maison carolingienne. — C'est bien à tort qu'on a prétendu que les ancêtres des carolingiens avaient trouvé la force et l'autorité dont ils avaient besoin pour fonder la grandeur de leur maison, dans la *charge de maire du palais*, qui les aurait

La charge de maire du palais n'est pas la cause de la puissance de la maison carolingienne.

conduits peu à peu à la dignité de ducs, puis de rois des Francs. S'ils obtinrent en effet les fonctions de maires, c'est qu'ils étaient déjà de fait les représentants les plus respectés et les plus à craindre de toute la France de l'Est. Il est donc bien naturel qu'ils aient été choisis par elle pour défendre ses intérêts et faire prévaloir ses idées, même par la force, comme on le fit à Testry.

Richesse et réputation des parents de Peppin d'Héristal.

Par son père et par sa mère, *Peppin d'Héristal* appartenait en effet aux deux familles les plus riches et les plus vénérées de l'Austrasie. Son père, *Anségise*, était le fils de *saint Arnulf, évêque de Metz*, qui n'était entré dans les ordres qu'après avoir rempli les plus hautes fonctions à la cour mérovingienne. Sa mère, *Bigga*, était *la fille de Pépin de Landen* ou *Peppin le Vieux*, autre maire du palais d'Austrasie. Les domaines de Peppin de Landen couvraient toutes les régions *arrosées par l'Amblève et la Roër*, affluents de la Meuse, et, en dehors du respect que lui valait une clientèle innombrable, il s'était attiré celui des clercs par ses vertus, et la sainteté de sa femme *Ida* et de *sa fille Gertrude*. Peppin d'Héristal hérita donc de leur fortune et de leur réputation, et quand les Francs austrasiens voulurent, en 679, après l'assassinat de Dagobert II, choisir des chefs nationaux capables de les défendre contre Ebroïn, ils choisirent Peppin d'Héristal et son cousin *Martin*. On a vu qu'ils échouèrent d'abord (*bataille de Latofoa*), mais qu'ils triomphèrent complètement *à Testry en 687*. Peppin d'Héristal installa alors en Neustrie des maires de sa clientèle et conserva directement l'autorité en Austrasie sous le nom de *grand-duc des Francs*.

Peppin d'Héristal rétablit la domination des Francs sur une foule de peuples.

5. Peppin d'Héristal (687-714) et sa succession. — On sait peu de choses de la vie de Peppin d'Héristal, mais on sait qu'il la passa tout entière à lutter contre les peuples qui voulaient se détacher de l'empire, contre les Alamans, les Suèves ou Souabes, contre les Frisons. Deux faits caractéristiques sont encore à signaler dans son histoire. C'est

d'abord *l'appui qu'il accorda aux missions chrétiennes*, dans les pays qu'il venait de réduire à l'obéissance. Les progrès de ses soldats et des missionnaires devinrent alors simultanés; les Frisons se convertirent en devenant ses sujets, et reçurent leur premier archevêque, *saint Willibrod* (676). L'Église ne devait pas oublier ces services. C'est ensuite *la part considérable prise par les grands d'Austrasie* au *gouvernement de l'empire*. Peppin réunit en effet chaque année les Francs dans des assemblées appelées comme autrefois des *champs de mars*, et où il les consultait sur la paix et sur la guerre.

Les missions chrétiennes profitent de ses succès pour évangéliser les pays soumis, par exemple les Frisons.

Il semble donc que cette aristocratie franque comprenait dès lors la politique de Peppin d'Héristal, et le rôle qu'elle avait à jouer sous ses ordres. Aussi la mort du grand-duc ne changea-t-elle rien aux destinées de son peuple. Il avait réglé sa succession d'une manière malheureuse, léguant son titre et ses domaines à son petit-fils *Théodoald*, encore enfant, et à *Plectrude*, sa mère. Les Francs comprirent bien qu'un enfant ne pouvait assumer un si grand héritage, et résolurent de ne l'accorder qu'à un homme capable de continuer le rôle du dernier duc. Ils acclamèrent bientôt en effet un fils naturel du défunt *Charles* (1), qui venait de s'échapper de la prison où l'avait enfermé Plectrude. Celui-ci réduisit les grands de la Neustrie au devoir, par la victoire *d'Amblève, détrôna Plectrude et son fils, et se fit reconnaître par tous comme grand-duc des Francs.*

Peppin d'Héristal associe complètement les Francs à ses projets. Aussi ce sont eux qui choisissent son successeur Charles Martel.

Charles Martel reste seul grand-duc des Francs; il laisse le trône vacant.

Il laissa régner plusieurs rois fainéants jusqu'en 737, mais à cette date, commença un interrègne qu'il laissa durer plusieurs années. La monarchie mérovingienne n'avait plus aucune importance.

6. Les guerres de Charles Martel. — Charles Martel eut le même rôle que son père. Il rétablit l'unité franque

Par des guerres continuelles Charles Martel rétablit la domination des Francs au delà du Rhin.

(1) Il fut appelé plus tard Charles le Marteau ou Charles Martel, après sa victoire de Poitiers sur les Arabes.

par de terribles conquêtes et de sanglantes exécutions. On le vit tour à tour sur toutes les frontières de l'empire, en Frise, où il extermina si complètement les ennemis des Francs, que le pays fut à jamais soumis; en Saxe. où il fit plusieurs incursions sans résultats; en *Alamanie*, dont il fit disparaître les chefs nationaux, et en *Bavière*, où il les réduisit à être ses vassaux.

Il arrête les invasions des Arabes au sud de la Gaule par la victoire décisive qu'il remporte sur Abdérame à Poitiers en 732.

Jusqu'ici il n'avait guerroyé qu'au nord et en Germanie. C'est l'invasion des *Arabes* qui l'appela au midi. En effet, le *duc d'Aquitaine*, *Eudes*, s'était passé le plus longtemps possible de son concours. Il craignait de perdre au profit des Francs, la puissance presque royale qu'il avait usurpée dans la vallée de la Garonne, et il avait préféré s'allier à des émirs rebelles, même par mariage, plutôt que d'appeler les Francs contre ses redoutables voisins d'Espagne. Malheureusement pour lui, toutes ces ruses n'arrêtèrent pas Abdérame, qui entra victorieusement en Aquitaine en 732, conquit *Bordeaux*, *Poitiers*, et se disposait à marcher sur *Tours*, pour piller la riche église de *Saint-Martin*, quand l'armée de Charles-Martel l'arrêta. Le duc avait en effet levé des troupes dans toutes les parties de l'Etat, et livra bataille à *Poitiers* même. La victoire fut décisive et bientôt célèbre. On exagéra à plaisir les pertes des Musulmans, l'héroïsme des Francs, Il es certain que ce succès arrêta la marche des Arabes vers le Nord, et accrut la réputation, déjà si glorieuse, du grand-duc d'Austrasie. C'est encore pour repousser les Arabes ou pour châtier les villes qui réclamaient leur alliance contre lui, qu'il marcha sur la *Provence*, qu'*il prit Avignon*, Arles, et établit son pouvoir sur tout le pays compris entre la Durance et la mer.

Quand il mourut à Kiersy, en 741, tout l'empire franc obéissait à ses ordres. Seules, la Bavière et l'Aquitaine avaient conservé le privilège d'avoir des ducs particuliers.

7. Gouvernement de Charles Martel. Les Missions chrétiennes. — Quoique ces grands-ducs d'Austrasie

aient été avant tout des conquérants, et des batailleurs, on peut discerner dans leur gouvernement des tendances bien arrêtées et dont les suites se sont fait longtemps sentir. Il y en a deux surtout qui dominent tous leurs actes. C'est d'abord l'usage désormais formel de récompenser tous les services rendus, par l'octroi d'une terre que l'on appelle du nom de *bénéfice*. Les dons de ce genre se font chaque jour, soit aux dépens des immenses domaines royaux, soit aux dépens des biens de l'Eglise. Malheureusement *les gens ainsi récompensés prennent l'habitude de considérer ces bénéfices comme la condition même de leur fidélité.* Pas de bénéfice, pas de service, diront-ils bientôt, et il n'y aura plus alors de lien qu'entre celui qui donne et celui qui reçoit. Rien n'était donc plus nuisible à l'autorité royale. Une autre conséquence de ce fâcheux usage fut *la disposition scandaleuse que Charles Martel fit des sièges épiscopaux,* les distribuant en guise de bénéfices à ses neveux, à ses amis, à une foule de guerriers, qui n'étaient clercs que par la tonsnre.

Dans le gouvernement de Charles Martel on constate l'usage constant de récompenser les services publics par un bénéfice, c'est-à-dire par la concession d'une terre, d'un revenu, etc.

Charles Martel trafique aussi des dignités de l'Eglise, afin de récompenser ses serviteurs.

Mais il faut signaler ensuite l'appui constant et efficace que les ducs d'Austrasie accordèrent aux missionnaires chrétiens; car c'est grâce à eux que la foi se propagea au delà du Rhin, en Suisse, en Bavière, en Souabe, en Thuringe et jusque dans la Hesse et la Frise.

Il appuie comme son père les missions chrétiennes.

C'était des couvents d'Irlande et du pays de Galles qu'étaient sortis les premiers apôtres de la Germanie, *Colomban* et *saint Gall.* Toutefois, leurs prédications n'avaient pas eu d'effet durable, et les proʌinces romaines du haut Rhin et du Danube, la Rhétie et la Souabe, n'étaient habitées au VIII[e] siècle que par des païens. *Saint Sigebert*, disciple de Colomban, *saint Firmin* de Meaux, évangélisèrent ces pays et y relevèrent les anciens sièges épiscopaux de *Coire* sur le Rhin, d'*Augsbourg* sur le Lech, et y bâtirent les abbayes de *Dissentis*, aux sources du Rhin et de *Reichenau* sur le lac de Constance.

Mission de saint Sigebert et de saint Firmin sur le haut Rhin et en Souabe.

Baptême des Bavarois par saint Rupert.

Au nord de la Réthie s'étendait la Bavière, gouvernée par des ducs puissants qui ne se soumirent qu'avec peine au joug de Charles Martel. L'apôtre le plus actif de ce pays fut *saint Rupert*, qui y fonda, avec le concours du premier duc chrétien, *Théodo I*, la ville et l'évêché de *Salzbourg*. Les successeurs de Théodo furent des ducs si dévoués à l'Eglise que le pays se couvrit bientôt d'abbayes et d'évêchés.

Au nord encore de la Bavière, la Thuringe avait été attaquée par les missionnaires dès le règne des petits-fils de Clovis, et possédait l'Eglise de *Wurzbourg*, fondée peut-être par le martyr *saint Kilian*. Mais au delà de la Thuringe, toute la Germanie était encore païenne. A la faveur des victoires de Peppin d'Héristal et de Charles Martel, *saint Willibrod*, *saint Boniface* et son disciple *Sturm* y introduisirent l'Evangile.

Le plus actif des missionnaires de la Germanie est l'Anglo-Saxon Winfrid, ou Boniface (680-755).

8. Saint Boniface. — Saint Willibrod avait déjà converti le duc des Frisons, *Radbod*, et fondé, grâce à Pépin d'Héristal, l'évêché *d'Utrecht*, quand il vit arriver dans ses missions l'Anglo-Saxon *Winfrid*, qui avait pris le nom latin de Boniface. Il était né vers 680 dans *le Wessex*, et avait étudié au monastère d'Excester, et il revenait de *Rome*, où ses compatriotes aimaient depuis leur conversion à aller chercher les instructions précises des papes. Il ne resta pas longtemps en Frise, et sur l'ordre de *Grégoire II*, avec l'appui et la protection de Charles Martel, il se rendit dans le pays de la Weser dans la *Hesse*. Toute la Germanie occidentale, entre le Rhin et la Weser se convertit et se transforma par son incroyable activité. L'œuvre n'était pas encore achevée qu'il donna à ces nouvelles régions chrétiennes la hiérarchie rigoureuse que l'Eglise romaine aimait à introduire daus toutes ses provinces ecclésiastiques.

La Thuringe eut les évêchés d'*Erfurt* et d'*Eichstadt;* la Bavière ceux de *Ratisbonne, Passau*, *Salzbourg* et *Freisin-*

gen; la Franconie celui de *Wurzbourg* et la Hesse *Fritztar* et l'abbaye de *Fulda*, fondée et organisée par *Sturm*, moine du mont Cassin et disciple de Boniface.

Organisation de l'Eglise de Germanie par saint Boniface. Résultats heureux de ces missions pour le pape et pour la famille carolingienne.

Enfin cette organisation fut complétée par la création de l'archevêché de *Mayence* qui devenait la métropole de cette nouvelle province chrétienne (751). Or, comme tous ces travaux de Boniface avaient été accomplis au nom du siège pontifical, dont il relevait directement, l'autorité de l'Eglise en fut accrue. D'autre part, les carolingiens en profitèrent largement, car les populations converties devenaient plus respectueuses de leur pouvoir.

La dernière partie de la vie de saint Boniface est consacrée à la réorganisation du clergé franc.

9. Réforme du clergé franc. Mort de saint Boniface (741-755). — Aussitôt après la mort de leur père, *Carloman* et *Péppin le Bref*, grands-ducs d'Austrasie, s'entendirent avec le Saint-Siège pour rétablir la discipline dans l'Eglise des Gaules, troublée depuis près de 80 ans. C'est l'apôtre de la Germanie, Boniface, qui fut choisi pour mener à bien une œuvre si difficile. Il s'agissait de rétablir une foule de sièges épiscopaux abandonnés ou rattachés, par avarice, aux sièges voisins; de réformer les mœurs d'une partie du clergé; d'interdire désormais le mariage des prêtres et surtout d'empêcher le retour de semblables abus. C'est dans ce but que Boniface réunit plusieurs assemblées préparatoires dans chaque partie de l'empire, puis un *grand concile pour tout le royaume des Francs.* Il le présida au nom du pape. Le concile fixa de nouveau dans chaque cité un siège épiscopal, et dans chaque province un métropolitain avec le titre d'archevêque (1); mais il fut bien entendu que ceux-ci n'exerceraient leurs fonctions qu'après avoir reçu du pape l'insigne de leurs charges, c'est-à-dire le sacré pallium. *La règle bénédictine fut imposée aux monastères.*

Après avoir mené à bonne fin cette grande réforme,

(1) On commence à cette époque (VIIe siècle), à donner ce titre aux métropolitains.

Saint Boniface subit le martyre sur les confins de la Frise (755).

l'archevêque de Mayence résolut de reprendre son apostolat au milieu des barbares et se rendit sur les *confins de la Frise*, parmi les païens les plus sauvages. Il prêchait près de la ville actuelle de *Dokkum*, non loin de la mer du Nord (1), quand il vit fondre sur lui une foule de païens. Il se garda bien de repousser la violence par la force, *et subit joyeusement le martyre* avec ses compagnons, *en 755*. Il était réservé à ses disciples d'achever son œuvre, avec l'appui de Charlemagne.

Les deux fils de Charles Martel, Peppin le Bref et Carloman, succèdent à leur père et régnent neuf ans ensemble comme ducs des Francs.

10. Puissance de Peppin le Bref (2). — Peu avant de mourir, Charles Martel avait partagé son empire entre ses deux fils aînés : *Carloman*, qui fut chargé de gouverner les pays de l'est et du nord, l'*Austrasie*, et *Peppin le Bref*, qui reçut les pays de l'ouest et du midi, la *Neustrie*, la Bourgogne et la Provence. Il avait un troisième fils, *Griffo*, qui n'eut point de part au partage et qui, après avoir cherché partout des ennemis à ses frères, se réfugia auprès du roi des Lombards Astaulph. Peppin et Carloman régnèrent neuf ans ensemble sous le nom d'un Mérovingien qu'ils avaient tiré on ne sait d'où et placé sur le trône qui était vacant depuis 737. Non seulement ils rétablirent avec *saint Boniface* la discipline ecclésiastique dans leur empire, mais ils firent une rude guerre au duc d'Aquitaine *Hunald*, qu'ils forcèrent à abdiquer en faveur de son fils *Waïfre* et à se retirer dans le monastère de l'île de Ré; aux ducs d'*Alamanie* et de *Bavière*. Ce dernier, Odilon puis son fils Tassilo se soumirent facilement, mais il fallut exterminer les Alamans pour les réduire. C'est à la suite de ce carnage, probablement par remords de ces atrocités, que Carloman se fit moine à l'abbaye du mont Cassin. *Peppin resta donc seul maître de l'empire des Francs* (750).

(1) Frise septentrionale, en face de l'île de Hameland, à l'ouest du golfe de Dollart.

(2) Cette qualification de Bref est probablement la traduction de son nom germanique Peppin.

11. Peppin se fait couronner roi des Francs et sacrer par le pape (751-754). — Il se demanda alors si les services qu'il avait rendus aux Francs et à l'Eglise ne ne lui donnaient pas le droit d'usurper ce titre royal qu'il avait jusqu'ici abandonné à un Mérovingien. Il envoya *deux ambassadeurs au pape : Burkhard*, évêque de Wurzbourg, et *Fulrad*, abbé de Saint-Denis, pour solliciter son approbation. Le pape *Zacharie* répondit certainement qu'il désirait ce changement, dont il augurait de si bons résultats pour l'Eglise, et l'on répandit partout que les ambassadeurs du duc avaient reçu la réponse souhaitée, à savoir qu'*il valait mieux appeler roi celui qui avait déjà le pouvoir royal.*

Peppin le Bref fait consulter le pape Zacharie sur le changement de son titre de duc en titre de roi (751).

La même année, Peppin réunit les grands et le peuple à l'assemblée de *Soissons*, obtint facilement leur sanction pour son usurpation, et, aussitôt après, Childéric III fut tondu et relégué au monastère de Saint-Bertin.

L'assemblée de Soissons lui accorde le consentement des Francs.

Mais ce qui donna au nouveau roi une autorité plus forte que celle des princes dont il prenait la place, ce fut la cérémonie qui s'accomplit pendant le voyage du pape Etienne II en France, au mois de juillet 754.

On sait bien dans quelles circonstances *le pape Etienne II, le successeur de Zacharie*, était venu en France, mais on ne sait guère ce qui se passa dans son voyage. Tout au plus connaît-on quelques détails des réceptions respectueuses qui l'attendaient partout. Les fils de Peppin allèrent bien loin à sa rencontre ; le roi accourut lui-même à 3 heures de la villa de Pontoise, se prosterna devant lui et conduisit quelque temps son cheval par la bride. Le pape passa l'hiver en France et, avant de repartir pour l'Italie, il sacra le roi et ses deux fils dans la basilique de Saint-Denis.

Pendant son séjour auprès du nouveau roi, le pape Etienne II sacre Peppin et ses enfants. Résultats de cette consécration religieuse.

12. Conséquences du sacre de Peppin. — Voilà une cérémonie nouvelle et jusque-là ignorée des Francs, qui ne connaissaient que le droit d'élection. Ils sont maintenant astreints, sous peine d'insulter Dieu et son Eglise, de ne

choisir jamais de chefs en dehors de la famille des *oints du Seigneur*.

Mais cette consécration va accroître l'autorité du pape, car c'est un pape qui a donné à Peppin le pouvoir royal, c'est un pape qui l'a couronné. Les chroniques franques font bien ressortir qu'il y eut d'abord le *consensus fancorum*, le consentement du peuple, puis la consultatio et l'*auctoritas*, le conseil du pape et *sa sanction*. Mais le récit romain, la *Clausula*, met en première ligne cette sanction pontificale, puis l'onction sainte, et cite en dernier lieu seulement l'élection par le peuple.

Les gens de ce temps, quoique barbares, ont donc bien compris l'importance de cette cérémonie; ils ont voulu établir quel était le plus obligé du pape ou du roi, et ils n'ont pas pu s'entendre. Ainsi, tandis que la *chronique de Moissac* fait ressortir l'humble posture de ce pontife qui arrive en Gaule en suppliant « recouvert de cendres, vêtu d'un cilice, prosterné à terre », *la relation romaine* dit que le roi conduisit le cheval du pape, *comme son serviteur « vice stratoris »*.

En tous les cas, les conséquences pratiques de ce voyage ne se firent pas attendre, car le pape ne rentra en Italie qu'avec l'armée des Francs.

Les deux expéditions de Peppin le Bref en Italie ont pour résultat la conquête de l'ancien exarchat qui est donné au pape.

13. Expédition de Peppin en Italie. Formation du pouvoir temporel. — Avant l'automne de 754, Peppin réunit en effet les Francs, et les décide à entreprendre la guerre contre les Lombards. *Astaulf*, bloqué dans Pavie, s'engagea à restituer *l'exarchat et la Pentapole* et à respecter la ville de Rome. Peppin ne songea pas à rendre ces territoires à l'empereur byzantin, leur souverain légitime ; il les confia au pape, et repassa aussitôt en Gaule avec son armée (décembre 754).

A peine était-il parti, qu'Astaulf viola sa promesse, et attaqua directement Rome. Alors Etienne II écrit au roi, à ses fils, à son peuple. Dans cette dernière lettre, c'est Pierre

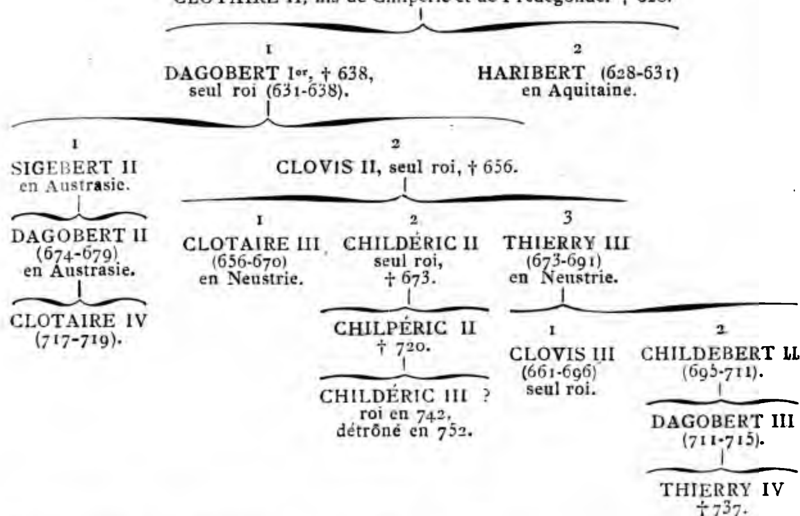
lui-même qui s'adresse aux Francs; il leur rappelle ses bienfaits, « car, dit-il, ce qu'aucun de vos pères n'avait mérité de recevoir, vous l'avez reçu. » Il leur demande leur appui, et, en échange, il leur promet la victoire, puis la rémission de leurs péchés et la vie éternelle, comme il la promettra plus tard aux croisés. Peppin recommence alors son expédition, et s'assure cette fois avant de partir, de l'exécution des promesses d'Astaulf. *Celui-ci se reconnaît son vassal, et les vingt-deux villes qu'il livre aux Francs sont solennellement données à saint Pierre.* En vain les ambassadeurs des Byzantins protestent-ils au nom de l'empereur : Peppin leur répond que pour rien au monde il n'aliénerait ce qu'il a donné au bienheureux apôtre (756).

Les rapports du pape et des rois des Francs ne sont pas encore bien définis, parce que les rois ne portent pas encore le titre d'empereur.

14. Commencement du pouvoir temporel. Mort de Pépin. — Les papes ont donc un domaine temporel dès l'année 756, mais quel est le caratère de leur souveraineté sur ce domaine ? Nul ne saurait le dire encore, car les pontifes romains continuent à dater les années de leur règne d'après celles du règne des empereurs de Constantinople. Ils se placent en toutes circonstances eux et leur peuple sous la protection des Francs, mais ils ne savent pas quel titre il faut donner à leurs protecteurs. *Pour dissiper ces malentendus*, pour éclairer définitivement cette situation, *il reste donc un acte à accomplir, c'est le rétablissement de la puissance impériale en faveur des Carolingiens.* Peppin n'en devait pas être le témoin. Le 24 septembre 768, au retour d'une longue campagne en Aquitaine, qui s'était terminée par la réunion de ce pays à son empire, et la mort de son duc Waïfre, il mourut lui-même à Paris. La reine Berthe lui avait donné *deux fils qui lui succédèrent. Charles* en Neustrie et en Austrasie, et *Carloman* dans les provinces méridionales, Bourgogne, Aquitaine, etc.; mais comme celui-ci ne survécut que trois ans à son père, Charles resta seul roi des Francs en 771.

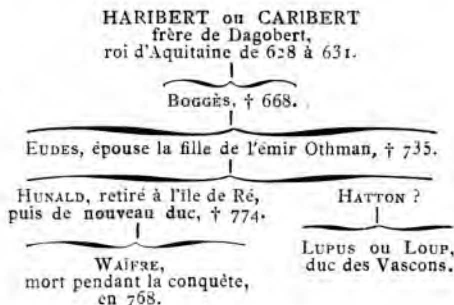
SUCCESSION DES ROIS MÉROVINGIENS

A L'ÉPOQUE DES ROIS FAINÉANTS

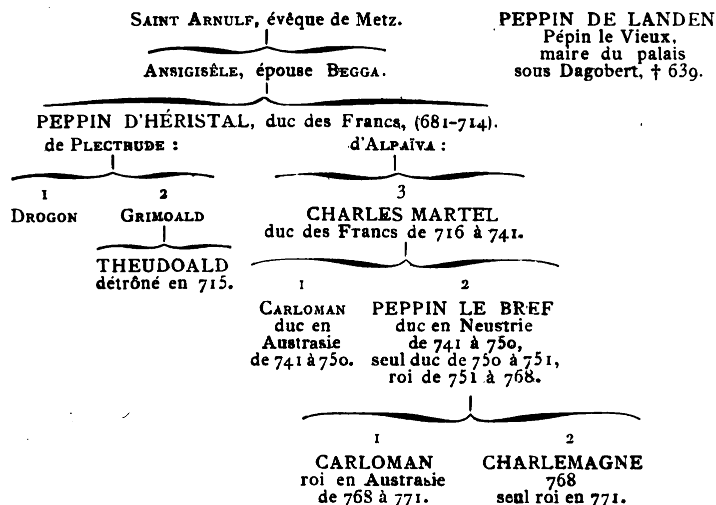


SUCCESSION DES DUCS D'AQUITAINE

JUSQU'A LA RÉUNION DÉFINITIVE DE CE PAYS AU ROYAUME FRANC



SUCCESSION DES GRANDS DUCS D'AUSTRASIE
(Rois des Francs en 751)
JUSQU'A L'AVÈNEMENT DE CHARLEMAGNE



XIIIe LEÇON

CHARLEMAGNE — L'EMPIRE FRANC (768-800-814)

SOMMAIRE. — *1. Œuvre de Charlemagne.* — Il a continué et achevé la formation territoriale de l'empire franc ; il a réorganisé son administration; il a provoqué une renaissance littéraire. Enfin il a rétabli la dignité impériale en Occident.

2. Guerres de Charlemagne. — Elles ont eu partout un résultat durable, car elles ont fait entrer dans l'Europe chrétienne et civilisée des populations qui jusqu'à lui étaient restées barbares ou isolées. Elles eurent lieu sur quatre théâtres différents : 1° en Aquitaine et en Espagne ; 2° en Italie ; 3° en Bavière et sur le haut Danube ; 4° en Saxe.

3. Administration de Charlemagne. — Elle se fait par les comtes, car il a supprimé tous les duchés. Les comtes sont surveillés par les *Missi dominici*.

4. Le gouvernement central. — La cour reste la même qu'à l'époque carolingienne. Le conseil du prince a acquis une grande influence. En revanche, les assemblées ou champs de mai sont devenues des *réunions* consultatives, formées seulement de notables laïques ou ecclésiastiques.

5. Les capitulaires. — Ce sont des ordonnances ou mesures administratives prises au jour le jour. Il ne faut pas les confondre avec les lois des peuples francs.

6. Etat social. — Il y a dans la société carolingienne trois usages très répandus et tous trois également nuisibles à l'autorité monarchique : l'usage des bénéfices, celui de la recommandation et celui des immunités.

7. Renaissance littéraire. — Elle fut l'œuvre des grandes écoles épiscopales ou monastiques fondées par Charlemagne ou ses auxiliaires, les lettrés lombards, anglo-saxons, ou goths de Septimanie.

8. Rétablissement de l'empire. — Il eut lieu à Rome le jour de Noël 800, mais ce n'était que la consécration solennelle d'un état de choses déjà ancien.

Dans l'histoire de Charlemagne il faut considérer : 1° la continuation et l'achève-

1. Division de l'histoire de Charlemagne. — C'est en 771 que Charlemagne, ou Charles le Grand, resta seul maître du royaume carolingien, par la retraite de son frère

L'empire franc. Charlemagne; la cour, les assemblées, les capitulaires, les écoles ; l'armée et la guerre ; restauration de l'empire. *(Programme officiel.)*

Carloman au mont Cassin, et c'est le 28 janvier 814 qu'il devait terminer son règne. Il passa ces *cinquante années* à continuer l'œuvre de ses ancêtres, Charles Martel et Peppin, imposant partout son autorité par de longues et rudes guerres. Il les passa aussi à travailler à donner à son empire un ordre matériel et moral, un peu de tranquillité et aussi de civilisation. Enfin, vers la fin de sa vie, il obtint un titre plus respecté que celui de roi des Francs. La papauté rétablit en sa faveur la dignité impériale. Son histoire se divise donc en trois parties bien distinctes. Il faut étudier d'abord son *œuvre militaire*, c'est-à-dire ses campagnes et leurs résultats définitifs. Il faut connaître ensuite le *système administratif* dont il a doté l'empire franc, et la *renaissance littéraire* dont il a été réellement l'auteur. Enfin, il faut rechercher les causes qui ont amené la *restauration de l'empire* d'Occident en faveur des Carolingiens et les conséquences d'un si grand événement.

ment de l'œuvre de ses ancêtres par la guerre ; 2° la réorganisation de l'état et la renaissance des lettres ; 3° le rétablissement de la dignité impériale et ses conséquences.

2. Importance et divisions des guerres de Charlemagne. — Charlemagne ne passa guère d'années dans son long règne sans entreprendre quelque campagne. On compte ainsi *soixante expéditions militaires* au moins entre les années 761 et 814, et la plupart furent dirigées par le roi en personne. Certes, si Charlemagne n'avait été qu'un guerrier, qu'un barbare vainqueur, il serait à peine utile de signaler ses victoires sur toutes les frontières de son empire. *Mais ses guerres eurent des résultats plus durables.* Elles amenèrent la formation de provinces franques dans des régions jusque-là sauvages ou occupées par des infidèles, et ces provinces donnèrent plus tard naissance à des états politiques qui eurent au moyen âge une existence indépendante et glorieuse. *L'Allemagne, la Bavière, l'Aragon, la Navarre* sortirent ainsi des conquêtes de Charlemagne. Elles eurent aussi pour effet d'introduire *la civilisation dans cette partie de la Germanie, qui était restée rebelle* à toutes les tentatives des missionnaires ou des guerriers carolingiens, et de faire

L'importance définitive des guerres de Charlemagne vient de ce qu'elles ont fait pénétrer la civilisation chrétienne dans des régions jusque-là barbares. Charlemagne fut ainsi le fondateur de plusieurs sociétés prospères au moyen âge.

entrer de nouveaux peuples dans la grande famille chrétienne du moyen âge. On comprend qu'il ait fallu les labeurs continuels d'une longue vie pour obtenir de si grands résultats.

Les expéditions de Charlemagne eurent lieu sur *quatre théâtres différents*, elles se divisent aussi en quatre parties par leurs caractères et par leurs suites. Il y a les guerres d'*Aquitaine* et d'*Espagne*, contre les rebelles du Midi de la Gaule et contre les Arabes, les guerres d'*Italie*, contre les Lombards, les *guerres de Bavière et du Danube*, contre les ducs bavarois et les Avars, et les guerres de *Germanie*, *contre les Saxons* ou les Slaves, campés au delà de l'Elbe.

Indépendance de l'Aquitaine au début de ce règne. Indépendance plus grande encore des pays des Pyrénées et des Gascons.

3. Guerres en Aquitaine et en Espagne. — Malgré les guerres de Charles Martel, malgré la répression énergique dirigée contre elle par Peppin le Bref et son frère le premier Carloman, l'*Aquitaine* était encore bien mal soumise aux Francs en 768. A l'avènement de Charlemagne, elle se souleva tout entière à l'appel d'un chef national, le duc *Hunald*, probablement le père du dernier duc légitime Waïfre, sorti du couvent de l'île de Ré où il s'était retiré après les conquêtes de Peppin. Les pays situés au sud de la Garonne et jusqu'aux Pyrénées connaissaient encore moins que l'Aquitaine l'autorité du roi des Francs. Il y avait là notamment un duc des *Vascons* ou *Gascons* nommé *Loup*, qui se disait descendant authentique des Mérovingiens et qui avait au nord des Pyrénées une véritable souveraineté indépendante. Charlemagne chassa le duc *Hunald* de la Gaule et rétablit l'autorité des francs en Aquitaine. Il lui donna cependant *un roi à part*, son fils *Louis*, *encore enfant*, et un gouvernement particulier dirigé par un duc franc et saint Benoît d'Aniane.

Charlemagne soumet l'Aquitaine, mais lui laisse un roi particulier.

En prenant possession de ce pays, il entrait naturellement en relations avec les Arabes. Les Khalifes de Cordoue n'étaient que par moments de redoutables adversaires. Constamment obligés de lutter, surtout au nord de l'Es-

pagne, avec leurs émirs soulevés ou les petits seigneurs goths qui gardaient leur indépendance dans les montagnes des Asturies, ils oubliaient le temps de leurs grandes invasions en Gaule. Toutefois les émirs violaient souvent la frontière franque et parcouraient le Roussillon jusqu'au Rhône, l'Aquitaine jusqu'à Toulouse. En 778, Charlemagne voulut passer en Espagne *sous prétexte de rétablir l'émir de Saragosse révolté contre Abdérame*, en réalité pour débarrasser les Pyrénées de ces pillards. Il parvint en effet à installer l'émir rebelle à Saragosse, mais au retour de son expédition, les sujets du duc Loup, *les Vascons*, s'aperçurent que son arrière-garde commandée par le *comte Roland* était très faible. *Ils l'assaillirent et la massacrèrent*. Là mourut avec vaillance Roland, jadis commandant de la marche de Bretagne, et dont l'héroïsme devait inspirer de beaux récits aux trouvères du XIIe siècle. Mais les Francs que le roi laissait en Aquitaine ne se laissèrent pas décourager par ce malheureux début. De 794 à 811, ils conquirent pas à pas, mais sûrement, tout le pays situé au delà des Pyrénées, jusqu'à l'Ebre, dont ils firent la *marche d'Espagne*. C'est de cette marche que sortirent plus tard *la Navarre* et le *comté de Barcelone*, c'est là que se forma la population *catalane*, qui, aujourd'hui comme alors, forme la transition entre les populations espagnoles et françaises.

Les violations continuelles de la frontière par les émirs arabes obligent Charlemagne à intervenir contre le khalife de Cordoue. Malgré les échecs subis d'abord, les Francs soumettent toute l'Espagne jusqu'à l'Ebre.

La marche d'Espagne, origine de la Navarre, du comté de Barcelone, de la population catalane.

4. Guerres en Italie. Fin du royaume des Lombards. — Pépin le Bref avait enlevé aux Lombards l'*exarchat*, la *Pentapole* et le *duché de Rome* pour en faire don au pape, mais il n'avait pas détruit le royaume lombard dont le centre était la vallée du Pô. Or ce royaume s'était donné un chef nouveau, le duc de Toscane *Didier*, bien décidé de le relever, même aux dépens du pape et avec l'alliance des Grecs. Les successeurs d'*Etienne II*, les papes *Paul Ier*, *Etienne III*, *Adrien Ier*, s'inquiétèrent naturellement de ces armements puis de ces attaques, et *Adrien Ier* notamment conjura Charlemagne de défendre l'œuvre de

Le royaume des Lombards s'était relevé après les expéditions de Peppin, sous le roi Didier. Il menaçait le territoire donné au pape.

son père Peppin le Bref. Cette intervention coûtait beaucoup à Charlemagne, car il avait épousé, malgré le pape, la fille de Didier. Mais il ne pouvait refuser de défendre le pape, puisqu'il voulait conserver tout le bénéfice de l'alliance de sa famille et de l'Eglise. Il renvoya donc la fille de Didier, *puis en 773 il descendit avec les Francs en Italie*. Le roi des Lombards fut pris dans *Pavie* en 774 et envoyé en France, où il fut tondu et enfermé dans un monastère avec tous ses enfants. Le trône des Lombards était libre; Charlemagne s'en empara et *ceignit à Pavie la couronne de fer*. L'année suivante, les Lombards se soulevèrent contre ce souverain étranger, mais cette révolte servit à souhait les intérêts des Francs. *Toute l'aristocratie lombarde fut dépouillée de ses duchés* et de ses comtés; à sa place le roi nomma *vingt comtes francs* et mit à leur tête un de ses fils, le jeune Peppin, comme il l'avait fait en Aquitaine. Seuls les districts maritimes, Venise et sa banlieue, échappèrent aux Francs. Charlemagne reconnut d'ailleurs la souveraineté de l'empereur d'Orient sur les lagunes de Venise, mais en retour l'empereur Michel I[er] admit de bonne grâce les faits accomplis par le roi dans toute l'Italie (810). Un margrave franc fut cependant installé en face de la Dalmatie pour surveiller les Grecs : ce fut le *margrave du Frioul* (Forum Julii).

Après une expédition en Italie, Charlemagne dépose Didier, et prend lui-même la couronne des Lombards (774).

Venise et sa banlieue continuent à faire partie de l'empire d'Orient.

Fondation de la marche du Frioul.

5. Guerres contre les Bavarois et les Avars. — Depuis que saint Rupert avait baptisé le duc de *Bavière* et les chefs de son peuple, la Bavière n'était plus un état barbare. Elle s'était couverte au contraire d'évêchés, d'églises, d'abbayes, et ses ducs *Odilon*, puis Tassillon, avaient recherché le titre de défenseurs et de protecteurs de la foi chrétienne. Mais *le duc Tassillon était presque indépendant* dans ses états; il avait eu soin de ne prendre part à aucune des grandes expéditions du roi, soit en Aquitaine, soit en Italie; il avait épousé aussi une fille du malheureux Didier, et il ne cachait pas son désir de voir les Lombards recouvrer leur indépendance. Ses sujets, les grands surtout ne le sou-

Charlemagne dépose le duc de Bavière, Tassillon, qu'il jugeait trop indépendant. La Bavière fera partie intégrante de l'empire (788).

tenaient pas parce qu'ils craignaient trop sa puissance. Ce sont eux qui le dénoncèrent à Charlemagne, à l'*assemblée de 788 tenue à Ingelheim*. Le roi l'accusa en effet de trahison et lui fit exactement subir le sort de Didier ; il fut en effet tondu et mis au couvent avec tous ses parents, *et la Bavière fut divisée comme l'Italie en comtés francs*.

Charlemagne repousse les Avars, peuplades mongoles qui s'étaient établies dans la Hongrie actuelle. Il fonde sur le moyen Danube la marche orientale.

Par la conquête de la Bavière, Charlemagne arrivait aux frontières des Avars, ces peuplades mongoles qui avaient succédé aux Huns dans la moyenne, vallée du Danube, et dans la vallée de la Theiss, c'est-à-dire dans la Hongrie actuelle. Il fallut leur faire une rude guerre, à ces hordes turbulentes, pour préserver la Bavière de leurs incursions. On les chassa des derniers rameaux des Alpes, puis du Danube; on les poursuivit jusqu'à la Theiss. On pilla leur *ring*, la résidence de leurs *khans*, et l'on y trouva des trésors assez grands pour enrichir le roi et son armée (796).

Là aussi la guerre se termina par la fondation d'une marche chargée de surveiller la frontière du Danube : ce fut la *marche de Bavière-Orientale*.

La conquête de la Saxe donna lieu à une lutte acharnée pendant trente ans contre les seuls Germains qui eussent conservé leur barbarie primitive.

6. Guerres contre les Saxons. — Aucune de ces guerres ne peut être comparée à la conquête de la Saxe par les armées de Charlemagne. Il fallut là, en effet, quarante années de lutte sans merci et presque sans trêve pour imposer aux Saxons l'autorité des Francs et le christianisme. *C'est que les populations saxonnes avaient conservé le caractère des premiers peuples germaniques*, c'est-à-dire la barbarie, le paganisme, l'amour de l'indépendance et de la guerre. Elles formaient au nord de la Germanie, entre le bas Rhin et l'embouchure de l'Elbe, trois ou quatre *confédérations :* les *Westphaliens* près du Rhin, les *Ostphaliens* sur la basse Weser, les *Angriens* sur la Weser moyenne. Ils n'avaient pas de villes, pas de gouvernement régulier, mais seulement des lieux sacrés, des marchés fréquentés, des chefs de tribus et des ducs militaires. Charlemagne résolut de continuer et d'achever de ce côté l'œuvre entre-

prise en Germanie par son père et par son grand-père. Les missionnaires viendraient après ses soldats et finiraient les conquêtes qu'ils auraient commencées. C'est en 772 qu'il détruisit le sanctuaire national des Saxons, *Irminsul* (1), où l'on vénérait peut-être l'idole d'Hermann, le vainqueur des légions d'Auguste. La guerre débutait ainsi par l'occupation des vallées de la *Lippe* et de la *Ruhr*. Mais alors les Saxons trouvèrent un chef d'une énergie indomptable, le Westphalien *Widukind* ou *Whitekind*, qui tint quinze ans en échec les forces de Charlemagne. C'est lui qui prit la revanche des Saxons en 774, en détruisant la grande abbaye de la Hesse, *Frizlar*. En vain Charlemagne revint-il occuper la Saxe et *tenir jusqu'à sept fois de suite sa grande assemblée annuelle en pleine Saxe* pour effrayer les indigènes et se consacrer entièrement à la pacification du pays. Pendant que le roi marchait sur l'Espagne, Widukind reparut, chassa les prêtres de toute la Saxe et ravagea la Hesse et la Thuringe. Charlemagne revint, décidé à terminer cette terrible lutte. Vainqueur, il s'installa à *Verden*, sur *l'Aller*, où il fit décapiter pour l'exemple plus de quatre mille rebelles. Puis il divisa le pays conquis en évêchés. Ceux de *Munster* et d'*Osnabruck* tiendraient la Westphalie; ceux de *Paderborn* et de *Minden*, l'Angrie; ceux de *Verden* et de *Brême*, l'Ostphalie. Enfin un édit interdit rigoureusement les pratiques du paganisme et obligea les Saxons à faire baptiser leurs enfants, à payer la dîme aux prêtres (782). *Widukind* se rendit bien compte cette fois que la résistance était impossible; *il fit sa soumission et vint solennellement réclamer le baptême à l'assemblée d'Attigny, en 785*. Il y eut encore en Saxe des soulèvements, des expéditions, des représailles, mais désormais la grande guerre est finie. La Saxe est écrasée, opprimée, mais elle est définitivement soumise. Charlemagne l'a fait

Héroïque résistance de Widukind aux armées de Charlemagne. Après quinze années de luttes, il fait sa soumission et demande le baptême à l'assemblée d'Attigny (785).

(1) Près des sources de la Lippe, affluent du Rhin.

entrer malgré elle dans le monde civilisé. *Il est donc bien le vainqueur de la Germanie barbare, et le fondateur de la Germanie chrétienne.*

Par la conquête de la Saxe, Charlemagne a fondé la Germanie chrétienne et civilisée.

La domination des Francs en Saxe fut assurée par des expéditions contre les tribus slaves qui habitaient au delà de la Saale ou de l'Elbe, les Sorbes, les Wiltzes, au centre les Danois. C'est sur cette frontière orientale que furent fondées les marches de Thuringe et Nordalbingie, dans le Sleswig actuel (1).

Fondation des marches de Thuringe et de Sleswig ou Nordalbingie.

7. Etendue de l'empire. Administration provinciale. — Ainsi, à la fin du VIIIe siècle, tous les peuples chrétiens d'Occident, sauf ceux des îles Britanniques et de l'Espagne, soumise encore aux musulmans, étaient entrés dans l'empire carolingien. Jamais ses limites ne furent plus vastes. Il atteignait au sud le cours de l'Elbe, en Espagne; le golfe de Naples en Italie; à l'est le Danube, depuis son confluent avec la Save; les monts de Bohême et l'Elbe lui servaient de frontière, mais bien des peuples stationnés au delà de ces fleuves ou de ces montagnes reconnaissaient aussi sa suzeraineté. Au nord il touchait à l'Eyder, c'est-à-dire au sud de la presqu'île du Jutland. A l'ouest la mer lui servait partout de frontière. Toutefois les Bretons d'Armorique étaient restés à peu près complètement indépendants.

Charlemagne a appliqué à ce vaste état, à ces nationalités si diverses, un système d'administration simple et uniforme. Il a supprimé partout les *duchés nationaux*, et s'il a placé à la tête de l'Aquitaine et à la tête de l'Italie deux de ses fils, pour le représenter dans ces régions éloignées de sa résidence habituelle, il n'a rétabli en faveur de personne la charge de duc. Seuls les *margraves* des frontières d'Espagne, de *Frioul*, de *Bavière*, de *Nordalbingie*, de *Thuringe* et de *Bretagne* ont à gouverner un *territoire plus vaste qu'un comté.*

Charlemagne supprime les duchés, mais établit les marches sur les frontières. — Les agents de son administration sont les comtes.

(1) Fondation du fort d'Hobhuoki, aujourd'hui Hambourg.

Partout ailleurs les seuls agents de l'autorité impériale sont les *comtes*. La circonscription des comtes reste, comme par le passé, celle d'une ancienne cité romaine et coïncide, par conséquent, le plus souvent avec celle des évêchés. C'est le roi qui nomme ces fonctionnaires, qui les choisit où il veut, même parmi les serfs, et peut les révoquer. Mais *non seulement il les déplace rarement, mais bien souvent il leur donne leurs propres fils pour successeurs*.

Les comtes ont des agents subalternes pour les seconder, les *centeniers* ou *vicaires*, qui dirigent chacun une subdivision judiciaire et militaire du comté, comme on le voit dans le capitulaire de Worms.

Le comte convoque, préside, dirige les tribunaux, fait exécuter leurs sentences.

Ils ont des attributions *judiciaires*, *financières* et *militaires*. Leur rôle judiciaire consiste à présider les tribunaux, appelés alors *placita* ou *plaids*, à installer des hommes libres chargés de juger les causes, c'est-à-dire les *scabini*, à faire appeler les témoins, enfin à prononcer, puis à faire exécuter la sentence.

Le comte perçoit tous les revenus du roi, et surveille ses domaines.

En matière de finances, le comte administre les revenus du roi, fait rentrer les amendes dont il perçoit d'ailleurs un tiers pour son compte, les taxes; il fait respecter les domaines et les bénéfices royaux.

Il est chargé du recrutement de l'armée.

C'est lui enfin qui convoque les contingents militaires pour chaque expédition, et frappe d'amende tous ceux qui se sont soustraits à leur obligation en temps de guerre.

Il entre souvent en compétition avec l'évêque.

En dehors de ces attributions bien fixées, les comtes ont des devoirs généraux, comme la protection des faibles, des orphelins, etc. Comme ces devoirs incombent aussi aux évêques, leur accomplissement amenait à chaque instant des conflits entre les deux autorités présentes dans chaque comté. C'est une des raisons qui inspirèrent à Charlemagne l'institution des envoyés royaux ou *missi dominici*.

9. Les missi dominici. — Charlemagne *n'a pas inventé les fonctions ni le rôle de ces « missi »*. Dans presque tous les états de l'Orient, dans les khalifats arabes en particulier, les

souverains avaient coutume d'envoyer des officiers fidèles visiter leurs sujets, afin de leur rendre un compte exact de tout ce qui se passait dans leurs provinces. Les Mérovingiens avaient eu aussi des fidèles délégués à ces fonctions, mais les guerres civiles les avaient obligés de renoncer à leurs visites. Charlemagne les rétablit et leur donna une mission bien définie à remplir dans un pays bien déterminé, à l'époque fixée chaque année.

La création administrative la plus originale est l'établissement des *missi dominici*. Le *capitulaire* de 802 fixe le rôle de ces commissaires royaux.

C'est dans le *capitulaire de 802* que le rôle des *missi dominici* est soigneusement étudié. Ils seront deux, *un comte* et *un évêque;* ils se rendront ensemble dans une circonscription comprenant un certain nombre de comtés. Là ils exerceront les pouvoirs les plus étendus, leurs fonctions sont en effet spirituelles et temporelles. Ils sont chargés, d'une part, de veiller au respect de la religion, à l'intégrité de la foi, à la punition des hérétiques, à la surveillance des monastères; et, d'autre part, ils doivent se rendre compte de la façon dont les comtes rendent la justice, défendent le domaine royal et convoquent l'armée. On comprend que si Charlemagne avait eu à sa disposition assez d'hommes intelligents et dévoués pour exercer partout un contrôle aussi complet, il aurait eu entre les mains le moyen le plus efficace de maintenir l'unité et la tranquillité de son empire. Mais, même de son temps, il lui fut difficile de rencontrer des clercs ou des laïques dignes d'un si grand rôle. Beaucoup ne méritèrent pas sa confiance; beaucoup, selon Alcuin, se laissèrent acheter par ceux qu'ils étaient chargés de dénoncer. Toutefois, tant que vécut Charlemagne, *l'institution des « missi dominici » rendit à l'empire presque tous les services que l'empereur avait attendus d'elle.*

Les fonctions des *missi dominici* sont souvent spirituelles.

10. La cour. Les assemblées. — Il n'y a pas de différence essentielle entre la cour de Charlemagne et celle des Mérovingiens. Elle se tient en effet comme la leur, dans les villas qui servent de résidence au prince. Comme la leur aussi, elle se compose des personnes attachées au service

Ressemblances de la cour des Carolingiens, et de la cour mérovingienne. Identité des offices, sauf le maire du palais qui est supprimé.

personnel du roi, et des officiers ou des commis chargés d'administrer l'empire. Les premiers remplissent auprès des Carolingiens exactement les mêmes fonctions qu'auprès des Mérovingiens. Il y a le *sénéchal*, le *bouteiller*, le *connétable*, le camérier; on n'a supprimé que le majordome ou maire du palais. Les officiers politiques sont les mêmes aussi qu'à la cour mérovingienne, mais ils sont plus nombreux. Le *comte du palais*, qui préside le tribunal même du roi, les *notaires* ou *chanceliers*, avec leur chef, l'*archichancelier*, qui est d'habitude le chapelain de l'empereur, sont les plus considérables.

Le conseil du prince a pris une grande importance. Les grandes assemblées en ont perdu au contraire, depuis le temps des premiers Carolingiens.

La cour reste comme jadis le centre du gouvernement, l'endroit d'où partent tous les ordres et où reviennent tous les rapports des envoyés royaux. C'est là que se tient le conseil du prince, où siègent presque toujours les mêmes personnages, qu'on peut appeler par conséquent les conseillers attitrés du prince.

C'est dans ce conseil que se traitent chaque jour les grandes affaires de l'empire. Il a donc au fond plus d'importance que les assemblées annuelles. Charlemagne a conservé en effet *l'habitude de réunir chaque année deux assemblées*, dont la seconde, la plus importante et la plus nombreuse, se tient en été à l'endroit indiqué chaque année par Charlemagne. Mais il ne faudrait pas croire que ces assemblées solennelles ressemblent à celles que convoquaient les premiers Carolingiens, Charles Martel ou Pépin le Bref, où siégeaient et délibéraient tous les hommes libres.

Les assemblées annuelles ressemblent à des commissions consultatives.

Au temps de Charlemagne, on ne voit réellement agir dans les grandes assemblées que les commissions formées par le haut clergé et par les grands laïques, et encore ne délibèrent-elles ordinairement que sur les propositions qui leur sont faites par le prince.

Charlemagne a publié 62 *capitulaires* ou ordonnances très différentes sur tous

11. Les capitulaires et les lois. — C'est dans ces assemblées annuelles que Charlemagne prenait l'avis des grands et des évêques sur les mesures qu'il comptait appli-

quer au gouvernement, à l'administration de son état. Dans un empire aussi vaste, le souverain avait constamment à régler quelque question d'utilité publique ou d'intérêt royal. *Ses décisions officielles prenaient le nom de capitulaires*, et les comtes étaient chargés de les publier et de les faire exécuter sous la surveillance des missi dominici. Il nous est resté *soixante-deux capitulaires* de Charlemagne sur les matières les plus variées. Il y en a qui s'occupent de la répression des hérésies les plus célèbres de ce temps, comme celle de Félix d'Urgel, et d'autres comme le capitulaire des villas (De villis), qui règle, par le détail, la gestion des fermes, des champs, des basses-cours du roi.

les points qui intéressaient au jour le jour l'administration de l'empire.

On a quelquefois *divisé les capitulaires carolingiens en deux séries*, parce que les uns sont *des capitulaires proprement dits, c'est-à-dire des mesures prises au jour le jour* pour régler quelque intérêt urgent, tandis que *les autres sont rédigés pour servir de complément authentique et définitif aux lois des peuples soumis aux Carolingiens.*

On a distingué avec raison les *capitulaires* qui doivent former le supplément des lois, et ceux qui ne sont que de simples mesures administratives.

Cette division est logique, non pas que ces derniers capitulaires diffèrent dans la forme ni dans leur origine des premiers, mais parce qu'ils auront une durée bien plus grande. Toutes les mesures prises par les Carolingiens, au gré des circonstances, disparurent en effet avec le démembrement de leur empire, au lieu que les modifications qu'ils firent subir aux lois barbares passèrent presque toutes à la postérité comme une partie authentique de ces législations.

Charlemagne se montra d'ailleurs respectueux des lois barbares. S'il en précisa quelques points, s'il y ajouta quelques préceptes pour les rendre plus conformes à la civilisation chrétienne, il ne se préoccupa point d'en modifier le fond. Il fit rédiger au contraire celles des peuples qu'il soumit à l'empire, des Saxons, par exemple, non sans avoir convoqué les chefs du peuple pour leur faire approuver ou corriger le texte de la loi, car il s'agit ici d'un acte qui doit régler à jamais les rapports des hommes libres de la Saxe

Charlemagne respecte les lois barbares, et fait rédiger ou compléter celles des peuples qu'il a réunis à son empire.

entre eux. Or, la volonté impériale, qui a le droit de publier des capitulaires applicables à toutes les parties de l'empire, ne se croit pas en possession de l'autorité suffisante pour imposer une loi, même à un peuple vaincu.

Les contemporains de Charlemagne n'acceptèrent pas son autorité comme venant de la magistrature suprême qu'il exerçait. Ils se considéraient presque tous comme engagés vis-à-vis de lui par des liens personnels ou par la conquête.

12. La société au temps de Charlemagne. — Malgré ces sages dispositions, malgré les capitulaires et les *missi dominici* chargés de les appliquer, *Charlemagne n'eut jamais sur ses sujets, même au temps de sa plus grande puissance, l'autorité que les césars romains les moins dignes exercèrent sur l'empire.* Les victoires des premiers Carolingiens et celles de Charlemagne avaient bien pour résultat la soumission des peuples les plus indépendants, mais elles ne leur avaient pas appris à considérer l'autorité impériale comme la magistrature qui impose le respect à tous, quel que soit d'ailleurs celui qui en est revêtu, et sans tenir compte du rang, des titres, ni des services de ceux à qui elle s'adresse.

Le tableau de la société carolingienne suffit à montrer qu'au temps de Charlemagne, comme à la fin de l'époque mérovingienne, des usages indestructibles s'opposent radicalement à l'exercice de l'autorité telle que les Romains l'avaient conçue et appliquée. Ces usages sont alors *surtout la concession de bénéfices, la recommandation et l'immunité.*

Le plus ancien et le plus funeste à l'autorité royale est certainement l'*établissement des bénéfices.* A l'époque carolingienne *tout le monde en donne, et tout le monde en reçoit.*

Progrès constants de l'usage des bénéfices. Cet usage ruine la fortune et l'autorité du roi. Il aboutit à la formation de petites souverainetés.

Or ce n'est pas seulement la terre que l'on donne en bénéfice, ce sont aussi des droits réservés au prince, comme les droits sur les routes, les fleuves, les mines, les salines, plus tard même ce seront les offices publics et les charges publiques. De plus l'usage s'introduit de plus en plus de laisser aux titulaires la jouissance de leurs bénéfices pendant toute leur vie, et même de les transmettre à leurs enfants après la mort.

Enfin, celui qui reçoit un bénéfice contracte toujours des obligations très étroites envers celui qui le lui donne, envers le roi, s'il reçoit du roi ; envers le seigneur ecclésiastique, ou un grand laïque, s'il en a été gratifié par eux.

Ainsi tout est dangereux pour le roi dans une semblable constitution. Il ruine sa fortune et son autorité s'il concède des bénéfices, il laisse les sujets se grouper autour d'autres personnes que la sienne s'il en laisse donner par d'autres que par lui. On introduit peu à peu l'anarchie ou plutôt la féodalité, ou le régime des petites souverainetés dans l'empire.

Progrès constants aussi de l'usage de la recommandation. Il aboutit encore à grouper les sujets du roi autour de puissants seigneurs, qui seuls ont droit à leurs services.

Le deuxième usage, celui de la recommandation, concourt aussi à préparer ce fâcheux résultat. Déjà, dans l'ancienne Germanie, de nombreux hommes libres se groupaient autour des chefs les plus valeureux et s'engageaient à les servir, pourvu qu'ils les prissent sous leur protection. Cette antique coutume se maintint sous les Mérovingiens, et apparaît sous les Carolingiens plus vivace et plus répandue que jamais. On désigne, sous le nom de vassi ou vassaux, cette foule de gens qui se recommandent soit aux rois, soit aux grands ecclésiastiques ou laïques, à tous ceux qui prennent alors le nom de seigneurs ou seniores. Les engagements qui lient les deux partis sont très étroits. Le seigneur est tenu par serment de protéger son vassal, et à la rigueur de le nourrir, de l'habiller, de le venger, ou de lui faire rendre justice, et le vassal doit aide et assistance à son seigneur en toutes circonstances.

L'immunité diminue les ressources du trésor royal, affaiblit son armée.

Charlemagne s'est inquiété naturellement du danger que pouvaient faire courir à son autorité ces multiples engagements qui attachaient les sujets à tant de personnes autres que la sienne. Mais il a eu beau ordonner que les vassaux continueraient à remplir tous leurs devoirs envers l'empereur, quels que fussent d'ailleurs leurs engagements avec leurs seigneurs, l'habitude sera bientôt plus forte que l'autorité royale, et celle-ci n'obtiendra plus que la fidélité de ceux qui se sont spécialement liés à elle par serment.

Ce qui accroît d'ailleurs les dangers de la recommandation pour l'autorité carlovingienne, c'est que la situation des recommandés se confond peu à peu avec celle des bénéficiaires, étant donné qu'il n'y a plus guère de vassaux qui n'aient un bénéfice, ni de bénéficiaire qui ne soit vassal.

Enfin, en multipliant les immunités, c'est-à-dire les dispenses d'impôts, de service militaire et des autres charges en faveur de leurs sujets et surtout des propriétés ecclésiastiques, les Carolingiens diminuent peu à peu leurs ressources et aussi leur influence sur toute une partie de leurs sujets.

13. Justice. Finances. Service militaire. — Déjà, sous le règne de Charlemagne, l'administration royale est souvent tenue en échec par les privilèges des immunitaires. *C'est dans la distribution de la justice, la rentrée des impôts et la levée des armées royales que les obstacles se font surtout sentir.*

La justice est rendue maintenant par les notables, appelés *scabini* ou *échevins*, présidés et dirigés par les comtes.

Il semble cependant que la justice royale dût avoir plus d'autorité que jamais à l'époque carolingienne. *Elle appartenait en effet presque entièrement au comte* qui doit l'exercer maintenant à sa discrétion. L'usage de réunir au mallus ou tribunal, les hommes libres du comté, sous la présidence de l'agent du roi, s'est en effet perdu, et l'assemblée des hommes libres a été remplacée par un *jury de notables appelés par le comte* lui-même. Ce sont les gens que l'on désigne sous le nom de *scabini* ou d'*échevins*.

La justice du roi est souvent gênée par les faveurs accordées aux immunitaires.

Mais, dans une foule de cas, la justice du comte n'a plus le droit de s'exercer sur le territoire des immunitaires, qui réclament le privilège de faire juger par un tribunal spécial le délit commis sur leurs terres. Il est vrai que la juridiction du comte est supérieure à celle de ces justices particulières, mais quand un homme de l'immunité est cité devant le siège du comté, il s'y fait accompagner par le *représentant de l'immunité*, c'est-à-dire par l'*avoué*. A l'époque de Charlemagne, l'unité de la justice est encore maintenue par

la surveillance des *missi dominici* et par le droit absolu qu'ont les justiciables d'en appeler au tribunal de l'empereur.

A l'égard des ressources financières, l'immunité a des conséquences plus immédiatement sensibles, d'autant que depuis l'époque mérovingienne on avait cessé de percevoir les contributions régulières de l'époque romaine, c'est-à-dire la taxe sur la terre et sur les personnes. *Il ne restait plus au roi d'autres ressources que celles qui provenaient des revenus de ses domaines*, et des taxes sur le sel, les mines, les ponts, les routes et les douanes. Or, *le domaine diminuait peu à peu* par la concession continuelle des bénéfices, et les taxes rendaient de moins en moins, puisque on en dispensait tous les immunitaires.

Les revenus essentiels de Charlemagne, sont ceux de ses domaines, et les taxes générales, comme les douanes, les droits sur le sel, les mines, etc. Il n'y a pas de contributions régulières.

14. Service militaire. L'armée. — Du moment que presque toutes les terres de l'empire carlovingien sont devenues des bénéfices, il est matériellement impossible d'appliquer strictement l'ancienne coutume germanique, qui n'imposait le service militaire qu'aux hommes libres et propriétaires. Afin de conserver à son armée un recrutement facile, *il ne fit aucune distinction entre la propriété du bénéficiaire et l'ancienne propriété, et imposa à tous les possesseurs les mêmes charges.*

Ce sont les propriétaires, bénéficiaires ou non, qui doivent à Charlemagne le service militaire.

Sous les premiers Carlovingiens, les devoirs que commande le service militaire sont faciles à définir, car tout propriétaire doit s'armer sur la simple convocation que le roi lui fait adresser par le comte. Mais au temps de Charlemagne, quand la guerre était pour ainsi dire permanente et se passait sur des frontières si éloignées, il parut très injuste de demander aux plus petits propriétaires les mêmes services qu'aux plus grands. *Il fut donc décidé que seuls les possesseurs de trois manses, ou arpents, seraient soumis à l'obligation militaire totale.* Quant à ceux qui avaient moins de trois arpents, ils n'étaient point dispensés complètement de service, mais ils doivent s'entendre pour donner au roi

Afin d'alléger les obligations militaires, il est décidé que le service ne sera plus imposé qu'à ceux qui possèdent trois manses de terre.

un soldat pour trois manses. C'est ainsi que trois propriétaires d'un arpent, ou six d'un demi-arpent, devaient fournir un homme au moment de la convocation (1).

Les gens d'église eux-mêmes ne pouvaient échapper à la loi, et, en leur qualité de propriétaires, ils sont astreints de se rendre à la convocation. Mais les évêques peuvent se faire représenter.

Les réfractaires sont punis d'une forte amende appelée l'*hériban*.

Quiconque refuse de satisfaire à ses obligations militaires est frappé de l'*hériban*, c'est-à-dire d'une amende d'autant plus forte que le réfractaire est plus riche, mais très considérable dans tous les cas. C'est au comte de la faire payer, car il doit en garder un tiers pour son profit.

La cavalerie est proportionnellement très nombreuse dans les armées de Charlemagne.

Tous ceux qui obéissent se rendent au lieu fixé par le ban royal, équipés à leurs frais, munis des armes que le règlement leur impose, la lance et le bouclier, ou bien l'arc et les flèches dans l'infanterie, les mêmes armes avec l'épée, et quelquefois la cuirasse dans *la cavalerie. Il semble d'ailleurs que l'effectif de celle-ci soit relativement très nombreux dans les expéditions de Charlemagne.*

Ce qui gêne le plus le recrutement de cette armée, ce n'est pas seulement l'impossibilité de lever chaque année autant d'hommes sans ruiner bien vite toute la classe des propriétaires; c'est aussi l'obligation de respecter, dans une certaine mesure, le droit des seigneurs. Même sous le règne de Charlemagne, ceux-ci obtiennent ordinairement la dispense du service pour ceux de leurs vassaux dont ils ont un besoin urgent sur leurs domaines, et ils se chargent eux-mêmes de désigner ceux qui doivent partir, afin de se débarrasser de l'intervention du comte. Le jour où cette concession du roi aux seigneurs sera devenue un usage définitif, il faudra renoncer à former une grande armée nationale, et le roi devra se contenter d'exiger ces services de ses propres vassaux.

L'usage s'introduit de plus en plus d'accorder aux seigneurs la dispense du service militaire pour plusieurs de leurs vassaux. Dangers de cet usage.

(1) Règlement de 807.

15. La civilisation carolingienne. La renaissance littéraire. — La barbarie qui n'avait pas cessé de grandir depuis la fin du IIe siècle, et qui avait gagné la société chrétienne presque tout entière, sous le règne des derniers Mérovingiens, se dissipa peu à peu à l'avènement des Carolingiens. Il se produisit alors un renouvellement général des idées, des esprits, des mœurs, qu'il est juste d'attribuer aux efforts des nouveaux princes. Jamais en effet l'Europe chrétienne n'avait été si unie depuis quatre siècles. En détruisant les duchés nationaux, en convertissant les païens de la Germanie, en repoussant les Arabes, en conquérant l'Italie, les Carolingiens avaient fait un nouvel empire. Les voyages du roi, de ses fils, de ses légats ; les pèlerinages, les rapports des monastères entre eux, la réunion des grandes assemblées, établirent ensuite une véritable unité morale, dans un état construit par la force des armes. Il suffisait alors qu'il naquît quelques grands esprits, capables de voir et d'apprécier ces beaux résultats, et d'en rendre compte à la postérité, pour qu'il y eût, en Occident, une véritable renaissance historique et littéraire. Elle eut lieu en effet dès le règne de Charlemagne, qui sut les rechercher, les diriger et les encourager.

La renaissance littéraire est bien l'œuvre des princes carolingiens qui ont rétabli l'unité politique et morale de l'Occident, de Charlemagne surtout qui l'a protégée et activée.

Son éducation, cependant, avait été presque exclusivement militaire, et ce n'est que plus tard, lorsqu'il semblait accablé par les soucis de son règne, qu'il fit tous ses efforts pour s'instruire. Il profitait alors, dit la légende, de ses moments d'insomnie, pour s'exercer pendant la nuit à tracer des caractères sur des tablettes qu'il plaçait à dessein près de son lit. Il parvint en effet à lire le latin et à le parler, quoiqu'il eût l'amour de sa langue nationale et qu'il ait eu l'idée de la sauver de l'oubli, en faisant composer un recueil des vieilles chansons franques. Mais il mérite surtout d'être considéré comme le promoteur de la renaissance littéraire, par l'appui qu'il accorda aux bons esprits de son temps.

Efforts personnels de Charlemagne pour s'instruire. Il fait venir à sa cour des maîtres italiens, puis des Anglo-Saxons.

L'histoire de cette renaissance peut se diviser en trois périodes :

Dans la premièré, de 773 à 786, *ce sont les Italiens de Lombardie qui exercent l'influence prépondérante.*

Dans la deuxième, de 786 à 800, *c'est le règne d'Alcuin et des maîtres anglo-saxons*, ses élèves.

Enfin à partir de l'an 800, quoiqu'il n'y ait plus de maître dirigeant, *le rôle dominant* revient à *l'évêque Théodulfe*, goth de Septimanie.

Les traditions littéraires s'étaient mieux maintenues en Italie que dans le reste de l'Europe occidentale.

Il n'est pas étonnant que Charlemagne ait fait venir d'Italie ses premiers maîtres, car là, soit au couvent de Bobbio, soit dans les villes : à Pavie, à Milan, à Aquilée, la tradition littéraire s'était continuée de *Boèce* à *Jordanis*, de *Jordanis* à *Grégoire le Grand* et à *Paul Diacre*. Or la guerre avait amené des relations religieuses et littéraires entre la Lombardie et la Gaule, dès l'époque de Peppin le Bref. Après la ruine du royaume lombard, Charlemagne éleva au siège d'Aquilée un grammairien, *Paulin*, et lui fit disserter contre l'évêque Félix d'Urgel, célèbre hérétique du temps. Il fit aussi venir auprès de lui *Pierre de Pise*, qu'il garda probablement de 774 à 789, année de sa mort. En 781, il entra en relation avec *Paul Diacre*, Lombard de vieille race, qu'il installa sur le siège de Metz, en le chargeant d'enseigner la langue grecque à plusieurs clercs. Après avoir écrit l'histoire des évêques de Metz, Paul Diacre retourna au Mont-Cassin, où il écrivit l'histoire des Lombards.

Relations de Charlemagne avec Pierre de Pise, avec Paul Diacre.

L'Angleterre était devenue, depuis sa conversion, un centre actif pour la propagation de la foi, et les études littéraires.

16. Alcuin. L'école du palais. — La retraite de Paul Diacre en Italie laissa le champ libre au maître que Charlemagne fit venir d'Angleterre. Depuis sa conversion et son organisation par les missionnaires romains spécialement expédiés par le pape, l'Angleterre était restée le centre le plus actif de la propagation de la foi et des études littéraires. Le monastère de *Saro* notamment, où avait enseigné *Bède le Vénérable*, était alors l'école la plus célèbre de la chrétienté. C'est de là que le roi fit venir, vers 780, *Albi-*

nus Alcuinus, comme l'homme le plus capable de restaurer l'instruction en Gaule, et aussi d'élever son fils Peppin, roi d'Italie. *De 786 à 801*, année où il fut nommé abbé de Saint-Martin de Tours, et pendant les quatre années qu'il passa dans cette ville, de 801 à 804, Alcuin dirigea véritablement le mouvement littéraire par tout l'empire. *Il créa à la cour ce qu'on a appelé l'Ecole palatine*, mais qu'il serait plus juste d'*intituler l'Académie alcuine*, où il enseigna la grammaire, la métrique, l'éloquence. Afin de faire pénétrer l'influence de cet enseignement à travers les provinces, il composa sans originalité, mais très clairement, comme un pédagogue, une série d'ouvrages sur toutes les matières de l'enseignement.

L'Anglo-Saxon Alcuin à la cour de Charlemagne (780-801), puis à Tours (801-804).

L'école palatine.

Sa meilleure œuvre fut de fonder, avec l'appui de Charlemagne, des écoles où tous seraient instruits. Les évêques et les abbés reçurent une circulaire générale leur recommandant d'instruire les fils des hommes libres et des serfs, de leur apprendre à lire, à écrire, à chanter et à compter. *L'habitude d'envoyer les enfants à l'école entra vite dans les mœurs, car en 813, Leidrade, archevêque de Lyon montre son diocèse rempli d'écoles* fonctionnant à l'instar de celle du palais (*secundum ritum sacri palatii*). Mais plus les élèves devenaient assidus, plus on sentait le besoin de posséder des maîtres nombreux et savants. Voilà pourquoi Alcuin et Charlemagne s'occupèrent sans cesse de la fondation et du progrès *des grandes écoles épiscopales* ou *monastiques*, où ils obtinrent presque immédiatement d'heureux résultats : On vit en effet prospérer bientôt les écoles épiscopales d'*Auxerre*, d'*Orléans* et les écoles monastiques de *Tours*, de *Ferrières*, de *Saint-Germain d'Auxerre*, de *Saint-Mihiel*, de *Corbie*, de *Saint-Wandrile*, de *Saint-Amand*, de *Saint-Bertin*, de *Fulda*, de *Saint-Gall*, etc. Dans tous ces établissements, l'élan donné aux études fut assez grand pour leur permettre de résister au retour de la barbarie et de renaître avec éclat, soit au xe, soit au xie siècle.

Fondation des écoles élémentaires; succès de ces écoles.

Fondation des écoles épiscopales et abbatiales pour la formation des maîtres.

Alcuin est éclipsé par le Goth Théodulfe, évêque d'Orléans. Durée et prospérité de l'école palatine après sa retraite.

17. L'école du palais après Alcuin. Ses élèves. — A partir de 796, l'influence d'Alcuin sembla baisser à la cour. Il dut alors trouver un rival dans *Théodulfe, un Goth* que Charlemagne avait fait venir de Septimanie, et qui devint bientôt évêque d'Orléans, abbé de Saint-Aignan, puis de Saint-Benoist et *missus* en Narbonaise. Dès qu'il reçut, en 801, l'abbaye de Saint-Martin de Tours, Alcuin s'y retira pour n'en plus sortir. Mais l'école du palais resta prospère. *Elle n'arrivera même à son apogée que sous le règne de Louis le Débonnaire*, fils et successeur de Charlemagne. C'est qu'alors brilleront les élèves que le maître avait formés, mais surtout *Eginhard*, *Angilbert*, *Raban Maur*, *Wilfrid*, *Strabon*, *Wala* et *Amalaire* qui prit après lui la direction de l'école du palais. Raban Maur dirigea l'école de Fulda ; Strabon, celle de Reichenau ; Wala, celle de Corbie, mais le plus célèbre d'entre eux resté Eginhard (770-844), l'ami et le conseiller de Charlemagne et l'historien de son règne. La vie de Charlemagne n'est plus écrite comme les sèches annales que l'on tenait dans les monastères pour fixer chaque année le retour des fêtes de Pâques, c'est déjà un récit attachant et écrit par un auteur préoccupé d'observer les règles du style de la bonne époque.

Raban Maur, Wilfrid, Strabon et Wala. Eginhard (770-844), auteur de la *Vie de Charlemagne*.

Le rétablissement de l'empire est préparé par les idées du temps, par celles de l'église, et amené naturellement par les événements.

17. Rétablissement de l'empire (25 décembre 800). — Il est facile d'expliquer le rétablissement de la dignité impériale en faveur de Charlemagne. Quand ce grand acte se produisit, à la fin du VIII[e] siècle, *il était bien préparé par les idées et par les événements*. L'idée de l'empire était restée vivante malgré la chute du monde romain, et la possession du monde par un seul peuple, conduit par un seul homme, en un mot la vieille idée romaine de l'empire demeurait l'idéal de la société de ce temps. Bien plus, l'Eglise se l'était appropriée, l'avait conservée et défendue au milieu des désordres des invasions. Le Christ, en effet, était né sous le règne d'Auguste, et au moment de l'apogée de l'empire romain. Aucun chrétien ne voulait prévoir la

chute de cet empire; il prévoyait plutôt, comme Tertullien, la fin même du monde.

Depuis l'acte de 476, depuis la ruine de l'empire romain d'Occident, les chefs de l'Eglise n'avaient pas cessé de reconnaître aux souverains de Constantinople la qualité et les droits de successeurs légitimes des césars. Mais ces empereurs d'Orient s'étaient peu à peu désintéressés des affaires de la péninsule. Non seulement ils avaient abandonné la défense de l'Eglise, mais ils avaient soutenu coup sur coup les hérésies les plus nuisibles à son développement.

En même temps, l'Eglise romaine avait entrepris la grande œuvre de la conversion des nations barbares, et constitué en Occident une vaste société chrétienne, plus vaste que la société romaine. Mais le pape seul ne pouvait gouverner le nouvel empire. Il lui fallait une épée; il la trouva naturellement chez les Francs, chez les princes carolingiens, dont les victoires avaient véritablement réalisé les désirs de l'Eglise en rétablissant l'unité politique en Occident.

Le pape Léon III couronne Charlemagne empereur d'Occident, le jour de Noël de l'an 800, dans l'église Saint-Pierre de Rome.

Il n'y avait donc plus qu'à consacrer le rétablissement de la dignité impériale en faveur du roi des Francs par une cérémonie solennelle. Le pape *Léon III* y était plus disposé qu'aucun de ses prédécesseurs. Attaqué jusque dans Rome par ses ennemis, il était venu implorer la protection du roi à l'assemblée générale de Paderborn. L'année suivante, à l'automne, Charlemagne se rendit à Rome pour y rétablir le calme. Peu de temps après, *pendant la nuit de Noël* qui, suivant l'usage de ce temps, marquait le début de l'année nouvelle, et ce jour-là le début d'un nouveau siècle, Charlemagne, vêtu en patrice, était agenouillé dans *l'église Saint-Pierre* pour entendre la messe. Le pape était assis dans le sanctuaire, sur une chaise curule. *A l'évangile il se leva et couronna Charles. Alors le peuple s'écria : « A Charles Auguste, couronné de Dieu, grand et pacifique empereur des Romains, vie et victoire ! »*

C'est ainsi que le roi des Francs acquit officiellement la dignité impériale, après avoir de fait exercé longtemps les pouvoirs impériaux, exactement comme son père Peppin le Bref obtint la couronne royale, alors que ses ancêtres avaient été depuis plusieurs années les véritables rois des Francs.

La question de savoir quel est celui qui avait réellement rétabli l'empire, entraînera plus tard de longues querelles entre le pape et l'empereur.

Plus tard on oublia que le rétablissement de l'empire d'Occident n'avait été que le résultat naturel des événements historiques et de la disposition générale des esprits de la société chrétienne. Des empereurs orgueilleux voulurent faire croire que l'empire était échu à Charlemagne par droit de conquête. Des papes leur répondirent que seuls ils avaient eu le pouvoir d'en disposer, en vertu de leur pouvoir de vicaires de Dieu. Enfin, des tribuns romains exaltés soutinrent que seul le peuple de Rome avait élu le nouvel empereur par ses acclamations, et qu'à lui seul revenait la puissance de créer ses successeurs. De ces compétitions sortiront les troubles les plus longs et les plus graves du moyen âge.

Charlemagne avait en 807 partagé son empire entre ses trois fils, mais la mort des deux aînés l'obligea de le transmettre tout entier avec la dignité impériale au troisième, Louis, déjà roi d'Aquitaine.

18. La succession de Charlemagne. — La principale préoccupation de l'empereur dans les dernières années de son règne, fut le règlement de sa succession. Son épouse Hildegarde, morte en 783, lui avait laissé trois fils : *Charles*, *Peppin* et *Louis*. Il voulut déterminer minutieusement quelle serait la part que chacun de ces enfants légitimes aurait à son héritage, afin d'éviter les contestations et les guerres civiles qui avaient précipité la ruine de la monarchie mérovingienne. C'est dans ce but qu'il rédigea le *testament de 806*. Par cet acte, il partageait d'une façon assez arbitraire ses immenses domaines entre les trois princes. On peut dire cependant que le pays des Francs proprement dit, l'*Austrasie*, la *Neustrie*, revenaient à Charles, l'*Italie* à Peppin, et l'*Aquitaine* à Louis ; les Alpes formait ainsi le point de contact des trois royaumes. D'ailleurs, Charlemagne prévoyait le cas où l'un de ses successeurs viendrait

à mourir sans héritier, et, dans cette hypothèse, il fixait la part que ses deux frères auraient à réclamer dans sa succession. Il n'était point question dans ce testament de la dignité impériale. L'empereur se réservait sans doute le droit de la léguer plus tard à l'un de ses fils, après entente avec le pape. Il leur conseillait seulement de s'unir pour la défense de l'Eglise et des frontières de l'empire. Mais la mort de Peppin en 810, celle de Charles en 811 rendirent inutile l'acte de 806. *Désormais l'empereur n'avait plus qu'un seul héritier légitime, le roi d'Aquitaine, Louis. Il le désigna officiellement dans la grande assemblée d'Aix-la-Chapelle,* puis il posa la couronne impériale sur sa tête, au mois de septembre 813. *Quelques mois plus tard il mourut à Aix-la-Chapelle, au centre du pays de ses ancêtres* (28 janvier 814).

Mort de l'empereur à Aix-la-Chapelle, le 28 janvier 814.

XIVe LEÇON

DÉMEMBREMENT DE L'EMPIRE CAROLINGIEN

SOMMAIRE. — 1. *Causes de la ruine de l'empire carolingien.* — Les causes essentielles de ruine restent les usages sociaux, les bénéfices, la recommandation, l'immunité.

Les causes qui précipitent le démembrement sont :
1° La faiblesse du fils de Charlemagne, Louis le Pieux;
2° Les invasions normandes.

2. *Premier démembrement.* — Après la bataille de Fontanet (841) et le traité de Verdun (843), il y a trois royaumes : Germanie, Lotharingie et la France occidentale.

3. *Deuxième démembrement.* — Après la mort de Lothaire, l'Italie, la Provence, la Bourgogne forment des royaumes séparés.

4. *Le royaume de France.* — Tous les efforts du roi Charles le Chauve pour maintenir l'autorité royale échouent, par suite des incursions des pirates normands sur l'Escaut, la Seine, la Loire et la Garonne.

5. *Dernier essai d'union.* — Un petit-fils de Louis le Pieux, Charles le Gros, fils du Germanique, eut la fortune d'être reconnu seul souverain de tout l'empire carolingien.

Le siège de Paris par les Normands (885-886) fit tellement éclater son impuissance qu'il fut déposé à Tribur en 887. L'empire fut de nouveau partagé en cinq royaumes : Germanie, France, Bourgogne, Provence et Italie.

Les causes essentielles de la dissolution de l'empire carolingien restent l'usage des bénéfices, la multiplication des vassaux, et les immunités. Les causes qui la précipitent sont : 1° les guerres civiles amenées par la faiblesse de Louis le Pieux ; 2° les invasions normandes.

1. Causes de la ruine de l'empire carolingien. — En admettant même que Charlemagne eût légué son héritage au prince le plus vaillant, le plus intelligent et le plus au courant des besoins de son empire, cet habile successeur aurait pu tout au plus arrêter quelque temps la décadence de l'état carolingien. Sa chute était en effet préparée depuis longtemps; des usages sociaux fortement enracinés la rendaient inévitable. Les *possesseurs de bénéfices* se considéraient déjà, au temps de Charlemagne, comme investis d'une propriété héréditaire, assujettie seulement à certaines

Louis le Pieux. — Traité de Verdun. — Démembrement de l'empire en royaumes. — Les Normands en Europe.

(*Programme officiel.*)

redevances. Ils vont maintenant devenir à peu près indépendants sur leurs terres. *Les vassaux*, de plus en plus nombreux, se grouperont plus étroitement autour des seigneurs leurs protecteurs, et ne connaîtront plus que de nom l'autorité royale. Les *immunités* seront si répandues que les rois seront sans ressources, sans armées, et partant, sans puissance. Toutefois, des circonstances exceptionnelles vinrent encore accélérer cette décadence et précipiter le démembrement de l'empire. D'abord la faiblesse du successeur de Charlemagne et les luttes fratricides que suscita, de son vivant ou après sa mort, le partage du royaume, amenèrent, comme autrefois la lutte entre Frédégonde et Brunehaut, une terrible anarchie où disparut l'empire.

En même temps, l'Europe occidentale laissée sans défense par les faibles successeurs de Charlemagne, fut envahie tout à coup par les *pirates scandinaves*, et horriblement saccagée. Alors les peuples se groupèrent naturellement autour des seigneurs les plus forts pour résister, sous leur protection, aux envahisseurs, et oublièrent entièrement l'autorité impériale ou royale. L'ancien empire, ou du moins tous les royaumes qui en étaient sortis, se trouvèrent donc divisés en une foule de petites souverainetés. Ce fut l'origine du régime féodal.

Pour conduire l'histoire de la mort de Charlemagne au règne de la féodalité, il y a ainsi deux faits essentiels à connaître : 1° *les guerres civiles et l'anarchie* provoquée par la faiblesse de Louis le Pieux; 2° *les invasions normandes* en Europe pendant toute la deuxième partie du IXe siècle.

Qualités heureuses du fils de Charlemagne, sa piété, son goût pour les belles-lettres, sa vaillance.

2. Louis le Pieux. — C'était bien longtemps après la mort du fils et du successeur de Charlemagne que les historiens le qualifièrent du nom de *Débonnaire*, pour bien marquer que la faiblesse fut le défaut caractéristique du nouvel empereur. Ses contemporains ne l'appelèrent jamais que *Louis le Pieux*. C'est qu'ils furent plus frappés de ses

grandes qualités que de ses torts. C'était en effet un prince fort chrétien et de bonnes mœurs qui commença son règne par la réforme si urgente des mœurs de la cour impériale. *Elevé par Benoît d'Aniane* dans la province d'Aquitaine, la plus civilisée de l'empire, il montra plus de goût encore que son père pour les lettres et le développement de l'instruction. Aussi *l'école palatine atteignit-elle son apogée sous son règne*, et les écoles élémentaires ne furent jamais plus fréquentées qu'entre 815 et 840.

Il faut ajouter qu'il défendit vaillamment les frontières, pourtant si étendues, de son empire, et écrasa tous ceux qui essayèrent de les franchir : les Bretons d'Armorique à l'ouest, les Arabes en Septimanie, les Avars sur le moyen Danube, les Normands sur tous ses côtés.

Louis le Pieux conçoit mieux que son père l'idée de l'unité et la dignité de l'empire.

Elevé par des clercs, *il était plus imbu d'idées générales que tous ses prédécesseurs*, et il conçut plus nettement qu'eux la grandeur de la charge impériale. C'est afin de la maintenir intacte, malgré l'usage germanique qui exigeait le partage rigoureux des états du père entre tous les enfants, qu'il publia *l'acte de 817*, qui était comme le règlement de la succession impériale, du vivant même de l'empereur.

Le partage de 817 n'est pas une faute; comparé à celui de 807, c'est un acte plus intelligent, plus favorable au maintien de l'unité impériale.

3. Le partage de 817. — C'est bien à tort qu'on a considéré ce partage comme la première faute politique de Louis le Débonnaire. *Ce fut*, au contraire, *un acte plus intelligent que celui par lequel Charlemagne avait réglé sa succession dix ans auparavant.* En 807, en effet, Charlemagne s'était uniquement préoccupé d'obéir à l'usage germanique, qui imposait le partage de tous les biens du père entre ses enfants. En 817, Louis le Débonnaire s'efforce de maintenir l'unité de l'empire, tout en donnant satisfaction aux droits de ses enfants. Il avait eu trois fils de son épouse *Ermingarde : Lothaire*, *Peppin* et *Louis*. Il donna donc à *Peppin* l'administration de l'*Aquitaine*, à *Louis* celle de la *Bavière*, mais *il associa directement Lothaire* au gou-

vernement de l'empire, afin d'habituer ses frères à le considérer déjà comme investi d'une charge supérieure à la leur. Il leur imposait aussi, par le même acte, l'obligation de rendre visite à leur frère aîné, une fois par an, afin de lui témoigner leur soumission. Enfin, si Lothaire avait à réprimander l'un de ses frères sur la gestion de son royaume, il devait d'abord, par charité, l'en avertir très confidentiellement; puis s'il persévérait dans ses torts, il aurait à le convoquer à comparaître devant lui, mais assisté de son autre frère. On voit dans toutes ces dispositions, *la préoccupation de Louis le Pieux de maintenir l'unité de l'empire malgré les usages germaniques.*

Bernard, neveu de l'empereur, proteste contre le partage de 817. Battu et pris, il meurt à la suite du supplice qu'on lui inflige.

Cet acte, appelé la *charte de division,* fut publié à *Worms,* au milieu d'une assemblée solennelle. Il confiait aussi le *gouvernement de l'Italie* à *Bernard,* fils d'un bâtard de Charlemagne, Peppin le Bossu. Bernard n'accepta pas la part qui lui était offerte, mais il fut obligé de se soumettre et condamné à mort selon la loi des Francs. L'empereur lui fit grâce de la vie et ordonna seulement qu'on lui crevât les yeux. L'exécution fut si mal faite que le prince mourut bientôt de ses suites. Alors l'empereur, plein de chagrin et de remords de la mort de son neveu, résolut de s'imposer *une pénitence publique*, ce qu'il fit *dans l'église d'Attigny*, en confessant publiquement sa faute, suivant un usage fort répandu depuis les premiers siècles de l'Eglise. Ainsi avait agi d'ailleurs Théodose le Grand dans la métropole de Milan, après les massacres de Thessalonique, et si Louis le Pieux perdit le respect dû à son autorité impériale, c'est certainement à d'autres causes qu'il faut l'imputer.

Louis le Pieux fait une pénitence publique pour la mort de son neveu.

L'origine des malheurs de l'empire est le deuxième mariage de l'empereur avec Judith de Bavière.

4. Deuxième mariage de l'empereur. Faiblesses et fautes. — L'origine véritable et la cause des malheurs de l'empire *fut le deuxième mariage de Louis le Pieux.* A la mort de sa première femme, Ermingarde, il aurait voulu entrer dans les ordres, et c'est grâce aux efforts du clergé qu'il consentit à rester à la tête de l'empire. Il se remaria

Faveur scandaleuse accordée au marquis Bernard de Septimanie. Mécontentement qu'elle cause.

alors avec *Judith*, fille *du comte Welf de Bavière*, en 819. L'arrivée de Judith à la cour suscita bientôt un violent mécontentement des grands contre l'empereur, en raison de la faveur scandaleuse qu'elle accordait à *Bernard, le commandant de la marche de Septimanie*. Le clergé condamna aussi la conduite de l'impératrice, et se détacha peu à peu de l'empereur qui la soutenait contre tous ses adversaires. Ce fut bien pis en 823, quand l'impératrice donna à Louis le Pieux *un quatrième fils qui fut appelé Charles*. Elle exigea aussitôt que l'empereur assurât l'avenir du nouveau-né, en modifiant le partage solennellement promulgué en 817. Ainsi fut fait, et en 829, Louis le Pieux annonça qu'il réservait à Charles le gouvernement de l'*Alamanie*, de la *Rhétie* et de la *Souabe*.

Louis le Pieux défait en 829 le partage de 817, pour en faire bénéficier le fils de Judith, Charles.

Il se produisit alors une vive explosion de mécontentement, et beaucoup prièrent Lothaire de prendre directement le pouvoir pour conserver l'unité de l'empire. *Lothaire*, qui en avait déjà fort envie, *convoqua une grande assemblée à Compiègne*, pour se faire reconnaître. Mais dans le même temps le haut clergé, par respect pour la personne impériale, les frères de Lothaire, par jalousie contre leur frère, s'étaient réconciliés avec Louis le Pieux. Celui-ci dut promettre de retirer les faveurs concédées à son fils Charles, car *il fut solennellement rétabli dans les assemblées de Nimègue* (octobre 830) et d'*Aix-la-Chapelle* (février 831). Judith et Bernard redevinrent plus puissants que jamais. Lothaire fut relégué en Italie (831).

L'empereur renonce à ce nouveau partage, et est rétabli sans difficulté en 830.

5. Révolte générale. Déposition de l'empereur. — Le triomphe de l'empereur ne fut pas de longue durée. En 832, il restitua au fils de Judith sa part en Alamanie. *Louis et Peppin protestèrent*, mais l'empereur battit Peppin et le déclara indigne de conserver l'Aquitaine, qu'il donna également à Charles. Ce fut le signal d'une révolte, cette fois générale. *Le haut clergé, dirigé par Wala*, l'abbé de Corbie, petit-fils de Charles Martel, et par *Agobard*, *l'arche-*

En 832, toujours dans le but d'avantager son fils Charles, il excite une révolte générale contre lui.

vêque de Lyon, se rallia aux mécontents. Lothaire enfin passa les Alpes à la tête d'une armée, *suivi du pape Grégoire IV*, qui désirait mettre fin au conflit. Si le souverain pontife suivait les armées de Lothaire et semblait faire cause commune avec les ennemis de l'empereur, c'est qu'on lui avait représenté que la faiblesse de Louis le Pieux amènerait à bref délai la ruine de l'empire, et que le seul moyen d'éviter un tel malheur était de proclamer Lothaire.

Une partie du clergé et le pape soutiennent Lothaire, pour maintenir l'unité impériale.

De fait, ce fut la présence du pape Grégoire dans l'armée des frères alliés qui décida de l'issue du conflit. Le 20 juin 833, les deux partis étaient en présence dans la plaine de *Rotteld*, près de *Bâle*. Les hommes du nord, Francs, Saxons, Germains de toute sorte soutenaient le père; les Aquitains, les Italiens soutenaient les fils. Le pape rendit visite à Louis le Pieux, et celui-ci, pour éviter une lutte contre ses enfants, se soumit à tout ce qu'on lui demanda.

Louis le Pieux est déchu du trône à Soissons, en 833, et enfermé au monastère Saint-Médard.

On lui imposa une *nouvelle pénitence publique dans l'église Saint-Médard de Soissons*, où on l'enferma après l'avoir déposé. Lothaire lui succéda.

6. Rétablissement et mort de l'empereur. — C'est alors que le pape et le haut clergé, qui n'avaient agi que pour le rétablissement de l'unité de l'empire, s'aperçurent qu'ils avaient totalement échoué dans leur entreprise. Lothaire, en effet, était moins obéi et moins respecté que son père. Ses frères, qui n'avaient fait la guerre que pour avoir des royaumes plus étendus, reprirent les armes contre lui, au moment où le pape s'en retournait à Rome plein de tristesse. Louis et Peppin firent donc sortir leur père du monastère Saint-Médard, le conduisirent à Metz, où un concile annula les décisions de l'assemblée de Soissons et le couronna de nouveau (835).

Le nouvel empereur Lothaire se trouve moins obéi que son père. Regrets du clergé et du pape sur ce qui s'est passé à Soissons.

L'empereur ne recouvra son pouvoir que pour accorder à son fils Charles de nouvelles faveurs. En 837, il lui donna

L'empereur est rétabli au concile de Metz, en 835.

une partie de l'ancienne Belgique, c'est-à-dire le pays compris entre la Seine et la Meuse. En 838, la mort de Peppin rendit disponible le gouvernement d'Aquitaine. L'empereur ne voulut pas en effet la transmettre aux jeunes enfants du défunt; il la confia à Charles, avec la Septimanie et la Provence. Il se réconcilia alors aussi avec Lothaire, qui obtint pour sa part le gouvernement de tout le reste de l'empire sauf la Bavière, donnée à Louis. Celui-ci, qui se trouvait lésé par ce dernier partage, prit les armes au printemps de 840. Son père marcha contre lui, mais la maladie l'obligea de s'arrêter *dans une île du Rhin, en face de Mayence, où il mourut d'épuisement et de chagrin*, pardonnant cependant à son fils. « Je lui pardonne, dit-il, mais qu'il se souvienne qu'il est cause de ma mort. » (24 juin 840.)

Il se réconcilie avec Lothaire, mais de nouvelles faveurs accordées à Charles, amènent la révolte de Louis le Germanique. L'empereur meurt au moment où il marchait contre son fils (840).

7. Bataille de Fontanet. Serment de Strasbourg. Traité de Verdun. — La mort de Louis le Pieux fut le signal d'une lutte fratricide qui ne dura que trois ans, de 840 à 843, mais où sombra définitivement l'empire carolingien. Lothaire prit en effet aussitôt la direction de l'empire et voulut obliger ses frères à reconnaître sa suprématie. Mais ceux-là s'armèrent au contraire contre lui, et, malgré ses efforts, il ne put les empêcher de franchir l'un le Rhin, l'autre la Loire, et de se concentrer près de Chalon-sur-Saône. Lothaire les poursuivit avec l'appui de son neveu Peppin, qui avait été dépouillé de l'Aquitaine en 838, à la mort de son père, mais qui avait conservé dans cette province un grand nombre de partisans. La rencontre décisive eut lieu le *20 juin 841* dans la *plaine de Fontanet*, près d'*Auxerre*. Lothaire y fut battu, mais les évêques et les abbés, qui escortaient l'armée, conseillèrent aux vainqueurs de ne pas pousser plus loin leur avantage, et le lendemain qui était un dimanche, fut un jour d'armistice consacré à enterrer et honorer les morts des deux partis.

Louis le Germanique et Charles ne veulent pas reconnaître la suprématie de leur frère Lothaire. Ils concentrent leurs armées près de Chalon-sur-Saône.

La bataille de Fontanet (841) se décide en faveur des deux frères alliés contre Lothaire.

Cependant, comme Lothaire ne renonçait pas à la lutte,

Lothaire veut continuer la lutte. Ses frères prêtent alors le serment d'alliance de Strasbourg (842).

les deux frères *Charles* et *Louis* sentirent la nécessité de resserrer leur alliance par un *serment solennel*, qu'ils feraient prêter à leurs fidèles. C'est dans ce but qu'*ils se rencontrèrent à Strasbourg*, au mois de *février 842*. C'est là que Charles jura une amitié fidèle à son frère Louis dans la langue romane, issue du latin populaire, et parlée alors dans toutes les provinces occidentales de l'empire. Louis prêta le même serment dans la langue germanique, qui était restée l'idiome issu des populations des provinces orientales. *On a conservé les deux textes de ce serment : ce sont les monuments authentiques les plus anciens de la langue française et de la langue allemande* (1).

La lassitude générale et l'action du clergé, amènent la paix générale à Verdun, en 843.

La même année, les efforts du clergé et aussi la lassitude générale amenèrent la réconciliation de Lothaire et de ses frères. *Ils eurent une entrevue dans une île de la Saône;* ils nommèrent des arbitres pour faire le partage de l'empire, et ces arbitres aboutirent, après bien des difficultés, à une conclusion définitive. *Ce fut le traité de Verdun* (août 843).

8. L'empire après le traité de Verdun. — Ce traité partagea l'empire de Charlemagne en *trois bandes parallèles* et d'inégale largeur. La plus orientale, c'est-à-dire tout le *pays situé au delà du Rhin*, en Germanie, fut réservée à *Louis*, mais on lui laissa aussi trois comtés sur la rive ~~droite,~~ gauche d'où il put tirer ses provisions de vin. La bande centrale comprit l'*Italie*, puis les provinces comprises entre le *Rhin* à l'est, le *Rhône*, la *Saône* et la *Meuse* à l'ouest, soit un *état*

Louis, roi de Germanie, pays d'outre-Rhin.

Lothaire, empereur et roi d'Italie, et du pays entre le Rhin et les Alpes, d'une part, la Meuse, la Saône et le Rhin, de l'autre.

(1) « Pour l'amour de Dieu et pour le peuple chrétien. A notre salut commun, à partir de ce jour, en tout ce que Dieu me donne de savoir et de pouvoir je protégerai ce mien frère Charles, en aide, et en chaque chose, ainsi que par droit on doit protéger son frère, etc. »

Le texte roman porte : « Pro Deo emur, et pro christian poblo, et nostro commun salvament, dist di eu avant, in quant Deus savir et podir me dunat, si salvarai eo eist meon fradre Karlo, et in adjudha, et in cadhuna cosa, sicum om per dreit son fradra salvar dist, etc. » et le texte allemand : « In godes mima, etc. »

tout en longueur allant des bouches du Rhin aux bouches du Tibre. Lothaire obtint encore au delà de la Meuse la forêt charbonnière jusqu'à l'Escaut, et les comtés de Lyon, de Viviers et d'Uzès, sur la rive droite du Rhin. Enfin la *troisième partie*, la plus occidentale entre la Meuse, la Saône et le Rhône d'une part et la mer de l'autre échut à *Charles.*

Charles, roi de la France occidentale, entre la Meuse, la Saône, le Rhin, à l'est, et la mer à l'ouest.

Malgré les efforts du clergé, l'empereur ne possède plus qu'un titre.

Lothaire conserve, il est vrai, le *titre d'empereur*, mais il n'exerçait plus aucune suprématie sur les rois ses frères. L'Eglise, le haut clergé surtout, regretta amèrement la rupture de cette unité impériale qui était son œuvre ; il y eut des tentatives de sa part pour établir entre les trois rois une entente constante et une politique commune. Ces efforts échouèrent, car si les trois frères tinrent bien des fois des assemblées communes (1) et solennelles, on ne les vit agir ensemble dans aucune grande entreprise. Ils furent, au contraire, presque toujours en mauvais rapports ou même en hostilités ouvertes.

A la mort de Lothaire, ses trois fils partagent ses états en trois royaumes, l'Italie, la Lotharingie et la Provence.

9. Suite du démembrement de l'empire : la Lotharingie. — Le traité de Verdun n'était que le premier coup porté à l'unité de l'empire carolingien. Les trois royaumes qui en étaient sortis ne tardèrent pas à se démembrer encore. *Le moins durable fut naturellement le moins compact* et le plus mal formé : *celui de Lothaire.* A la mort de l'empereur, ses trois fils se partagèrent ses états suivant un ordre logique, car chacun d'eux régna alors sur un groupe de populations formant un ensemble bien distinct. *L'aîné*, *Louis II*, qui hérita du *vain titre d'empereur*, *obtint l'Italie; le deuxième*, *Lothaire II*, l'ancienne *Austrasie* et tous les comtés entre la Meuse et le Rhin. Son royaume garda son nom, et on ne l'appela plus que *la Lotharingie*, le Lothringen ou la *Lorraine*. Le troisième enfin, Charles, se fit donner les pays entre le Rhône, la mer et les Alpes, soit *l'ancienne Provence*. La mort de ces trois princes

(1) Comme à Thionville en 844, à Mersen en 847 et en 851.

fut prématurée et aucun d'eux n'eut d'héritiers. Leurs oncles se disputèrent naturellement leur succession. Ainsi la Lorraine fut exactement partagée par le roi de Germanie et le roi de la France occidentale (870). Plus tard encore, à la mort du roi d'Italie, son oncle Charles voulut s'emparer de son royaume et de son titre d'empereur. Or il mourut en Italie sans y parvenir, et les usurpateurs s'élevèrent partout.

Fondation définitive d'un royaume de Provence, sous Boson, et d'un royaume de Bourgogne, sous Rodolphe.

Dans le sud de la vallée du Rhône, *en Provence*, un concile couronna *Boson*, beau-père de Charles le Chauve, et Boson installa sa capitale *à Vienne*. Dans le nord de cette vallée, il se forma un royaume de *Bourgogne* qui eut pour roi *Rodolphe*, de la famille puissante des Welf, comtes de Bavière. L'Italie fut disputée entre deux comtes francs, *Bérenger*, commandant de la marche du Frioul, qui prit même le nom d'empereur, et *Guy de Spolète*. Les Carolingiens obtinrent bien quelques succès sur ces usurpateurs, mais ils ne récupérèrent jamais les contrées qui venaient ainsi de s'isoler.

Le royaume de Germanie est le plus pauvre, mais celui où l'unité morale et politique est la plus forte.

10. Le royaume de Germanie. — Il comprenait tous les comtés de la rive droite du Rhin, de la Weser, de l'Elbe et du haut Danube, en un mot *toute la Germanie avec ses marches frontières*. C'était certainement la partie la moins peuplée et la moins riche de l'ancien empire carolingien, mais c'était aussi celle dont il était le plus facile de maintenir l'unité. En Germanie, en effet, les usages qui ailleurs avaient été si nuisibles à l'exercice de l'autorité royale, la constitution des bénéfices, les progrès des vassaux aux dépens des hommes libres, les immunités n'avaient pas encore eu le temps de se répandre. Il y avait là sans doute des groupes de peuples, comme les Saxons, les Thuringiens, les Bavarois, qui tendaient à se séparer du royaume pour vivre isolés avec des chefs nationaux. Mais c'étaient des groupes très étendus, de véritables nations, et la Germanie ne risquait pas encore de se diviser en une foule de petites seigneuries comme la France occidentale.

La portion la plus riche du royaume de Louis le Germanique était la Bavière. C'est là qu'il résidait le plus souvent dans Ratisbonne. D'ailleurs, s'il fut mêlé de temps à autre à quelque querelle avec ses frères Lothaire et Charles, *il fut presque constamment occupé à lutter contre les Slaves qui menaçaient à l'est ses frontières.* Les plus redoutables des Slaves étaient les *Moraves* que leur chef *Rostilav* avait rassemblés dans un royaume puissant au nord du Danube. Ni Louis le Germanique ni ses fils ne parvinrent à le détruire. Ils remplacèrent, il est vrai, Rostilav par son neveu *Zwentibold* ou *Svatopluk*, mais celui-ci fut un voisin aussi gênant que son oncle.

Louis le Germanique et ses fils luttent contre le puissant royaume des Slaves de Moravie.

A la mort de Louis le Germanique (876), ses trois fils gardèrent chacun le gouvernement que leur père leur avait confié de son vivant. *Carloman régnait en Bavière, Louis en Saxe, Charles le Gros en Alamanie.* C'est ce dernier qui, par la mort de ses frères et de presque tous ses parents, *devint, en 884, le maître de tout l'empire de ses frères*, et qui par faiblesse amena son dernier démembrement.

Partage du royaume de Germanie entre les trois fils du Germanique : Louis le Jeune, Carloman et Charles le Gros.

11. Le royaume de France occidentale. — Au traité de Verdun (843), la partie occidentale de l'empire des Carolingiens, à l'ouest de l'Escaut, près de la Meuse, de la la Saône et du Rhône avait été attribuée au fils de Judith et de Louis le Pieux, Charles, appelé depuis par les chroniqueurs Charles le Chauve. Les malheurs de son règne, les terribles invasions normandes, les progrès de la féodalité, ont fait oublier qu'il fut, parmi les Carolingiens, un des princes les plus actifs et les plus intelligents. Il fut comme son père *le protecteur des lettres et de l'instruction*, il maintint l'*école palatine* qui conserva grâce à lui toute sa prospérité, et posséda alors les meilleurs historiens de l'époque carolingienne, *Nithard* et *Hincmar*. Il fit aussi une guerre opiniâtre et presque toujours heureuse à ceux qui voulaient se rendre indépendants de l'autorité royale.

Charles le Chauve fut un prince actif et lettré. Il réagit de son mieux contre les difficultés qui assaillaient l'autorité royale.

Le roi des Bretons d'Armorique, *Nomenoë*, avait battu ses

HISTOIRE DES KAROLINGIENS

DÉMEMBREMENT DE L'EMPIRE FRANC
EN 887.



Danois
MER DU NORD
Obotrites
Hambourg
Brême
Osnabruck
Minden
ANGLETERRE
Frisons
Munster
WESTPHALIE
Paderborn
Ehresbourg
St Bertin
Héristal
St Riquier
Liège
MANCHE
Aix la Chapelle
Fritzlar
VII
Fulda
Corbie
Laon
Mayence
Ingelheim
Kiersy
Trèves
Bamberg
Verberie
Soissons
Attigny
Wurtzbourg
Léon
I
Paris
Reims
Metz
Lorsch
Ratisbonne
Ferrière
Sens
Vannes
Orléans
Angers
Danube
BAVIÈRE
Auxerre
Fontanet
Nantes
Tours
Luxeuil
Ruchinau
Augsbourg
St Gall
Loire
II
V
Coire
OCÉAN
I. de Ré
Saintes
St Maurice
Lyon
Bordeaux
Vienne
Pavie
Cahors
Garonne
VIII
Roncevaux
VI
Toulouse
Rhône
Ravenne
Ebre
Arles
Pampelune
III
Pise
Marseille
Urgel
Sarragosse
MARCHE D'ESPAGNE
Corse
IV
Barcelone
Rome
MÉDITERRANÉE



HISTOIRE DES KAROLINGIENS

Demembrement de l'Empire franc en 887

I *Duché indépendant de Bretagne*
II *Royaume de France ou de Charles le Chauve*
III *— id — de Navarre*
IV *— id — d'Aragon*
V *— id — de Bourgogne sous Rodolphe*
VI *— id — de Provence sous Louis fils de Boson*
VII *— id — de Germanie sous Louis le Germanique*
VIII *— id — d'Italie Berenger Empereur*
St Riquier Grandes abbayes

La Lorraine après avoir formé quelque temps un royaume à part fut annexé à la Germanie, et divisée en Duchés de haute et basse Lorraine

Bourgogne et Provence *réunies formèrent le royaume d'Arles qui fut légué par Rodolphe III à l'Empereur Frédéric Barbe-rousse*

P. Raoul, 306 A. de Saxe Lyon

troupes ; mais, à la mort de leur roi, les Bretons furent si complètement affaiblis par les discordes intestines que la frontière franque fut facilement défendue.

Fin des incursions des Bretons d'Armorique.

Bernard de Septimanie, l'ancien favori de sa mère, essayait de se créer au sud de l'Aquitaine une souveraineté indépendante ; il le fit saisir et décapiter à Toulouse en 844, divisa la marche d'Espagne, afin d'en rendre le marquis moins gênant.

Exécution de Bernard, le marquis de Septimanie.

En Aquitaine même, il fut longtemps tenu en échec par son neveu Peppin le jeune qu'il fut même obligé de reconnaître un certain temps. Mais, en 852, il parvint à le faire renfermer dans un monastère *et accorda l'Aquitaine à l'un de ses enfants*.

Fin du royaume indépendant d'Aquitaine. Charles y installe son propre fils.

12. Gouvernement de Charles le Chauve. — Malgré la difficulté des temps, malgré les concessions qu'il fut constamment obligé de faire aux usages de la féodalité, on peut dire que Charles le Chauve fit des efforts constants et plus énergiques que son père pour maintenir l'autorité royale. C'est l'intention qui domine ses capitulaires, et ses instructions aux *missi*.

Charles s'efforce dans tous les édits de maintenir l'autorité royale contre les usurpations des grands.

En 847, il ordonne à tout homme libre, dans un acte appelé le capitulaire de Mersen, de se choisir un seigneur. Ce n'est pas une concession nouvelle qu'il fait aux seigneurs, c'est qu'il constate que dans ce temps de troubles, il n'y a pas d'autre moyen de gouverner que par ces groupes nouveaux. Il stipule d'ailleurs que tous : vassaux et maîtres, devront servir le roi pour la défense de la patrie.

Edit de Mersen (847), relatif aux vassaux.

En 853, après l'assemblée de Servais, près de la Fère, il donne à ses *missi* les instructions les plus énergiques *pour réprimer le brigandage*. Les brigands pourront être tués impunément partout où on les trouvera ; les *missi* les signaleront aux comtes des royaumes voisins, afin qu'ils soient mis au ban de tous les pays carolingiens.

Instructions énergiques contre les brigands (853).

L'édit des Pistes, en 864, est particulièrement ferme. Il y est ordonné un *recensement rigoureux des hommes qui*

Edit des Pistes (864), pour conserver au roi le service des hommes libres, et faire démolir les forteresses élevées par les seigneurs.

doivent le service militaire. Défense expresse leur est faite de se donner soit à l'Eglise soit à un seigneur autre que le roi, car ce serait, dit Charles le Chauve, affaiblir encore l'état. Enfin, ordre est donné aux grands d'avoir à démolir, avant le 1er août, toutes les forteresses, qu'ils avaient élevées sous le prétexte de défendre le pays contre les brigands et les Normands, mais, en réalité, pour s'y retrancher à leur aise, et rançonner les contrées. Si ces ordres eussent été exécutés, l'avènement de la féodalité eût été certainement bien entravé.

Le capitulaire de Kiersy-sur-Oise garantit l'hérédité des bénéfices.

En 877, dans la trente-septième année de son règne, lorsque le roi eut l'ambition malheureuse de retourner en Italie pour se saisir, pour la deuxième fois, de l'héritage de son neveu (1), il tint, *à Kiersy-sur-Oise*, un plaid, ou assemblée générale, qui dura trois jours au plus, à la suite de laquelle il publia le capitulaire de Kiersy, en trente-quatre articles, sous formes de demandes faites aux grands et de réponses. Ces articles n'ont pas été arrachés au roi par les grands; c'est le roi, au contraire, qui les leur a présentés, et ils contiennent plusieurs dispositions dirigées contre le fils de Charles le Chauve, Louis le Bègue, qui doit gouverner en son absence, et dont le roi avait bien des raisons de se méfier.

Aussi, afin de conserver les services de ses fidèles, surtout de ceux qui l'accompagnent, et de les défendre contre les prétentions de son fils, *il déclare solennellement qu'il ne privera personne de son bénéfice*. Que si quelqu'un de ses fidèles vient à mourir, ou à entrer en religion, il veut que son fils aîné lui succède immédiatement.

Il est évident que Charles le Chauve *confirme ainsi une fois de plus l'hérédité des bénéfices*, mais cette concession était nécessaire, à cette époque, à la paix du royaume.

(1) Il y était descendu une première fois en 875, pour s'y faire couronner empereur.

D'ailleurs les calamités de l'invasion normande firent échouer les meilleurs projets du gouvernement.

13. Les invasions normandes. — Dans la péninsule du Jutland, et dans les iles de l'archipel danois, comme sur les côtes découpées de la Norwège, vivaient les tribus nombreuses du peuple scandinave, l'une des branches de la grande famille gothique. Toutes ces tribus, danoises, norwégiennes, suédoises, en un mot ces hommes du Nord ou Normands (1) avaient conservé les mœurs patriarcales, les lois, la religion des anciens Germains. Toutefois la pauvreté de leur pays, la disposition de ses côtes avaient fait bientôt de ces Germains *de hardis* marins. Chaque année une foule d'hommes montaient sur de longues et légères barques non pontées et, groupés en flottilles de cent à deux cents navires, ils allaient chercher fortune, sous la direction d'un chef éprouvé, qui était le « roi de la mer ». Ils marchaient à la voile et à la rame, non loin des côtes, et quand ils rencontraient l'embouchure d'un fleuve, la légèreté de leurs embarcations leur permettait de le remonter très haut. Si le pays était bien défendu ils passaient outre. S'il les laissait entrer librement, ils pillaient les villes, les églises, les abbayes, brûlaient les reliques, massacraient les prêtres, les religieuses, et s'en revenaient gorgés de butin.

Le point de départ des Normands : les côtes de Norwège, le Jutland et les îles danoises.

L'émigration maritime est pour eux une necessité. Ils organisent des flottilles de barques légères pour faire la piraterie.

Du vivant de Charlemagne et même de Louis le Débonnaire, on ne les vit nulle part aborder sur les côtes de France. Mais dès qu'éclata la guerre des trois frères, ils profitèrent enfin de l'anarchie et de la faiblesse de l'empire pour commencer ces incursions qui durèrent bien près d'un siècle.

Leurs incursions en France commencent au lendemain de la mort de Louis le Pieux.

Leurs points d'attache sur les côtes occidentales de l'empire furent les embouchures de l'Escaut, de la Seine et de la Loire. Ils firent des apparitions sur les autres fleuves, mais par exception; car ces trois fleuves du Nord furent comme leurs routes perpétuelles de pillage.

L'Escaut, la Seine, la Loire, sont les routes habituelles de leurs invasions.

(1) North-men, hommes du Nord.

Sur l'Escaut, ils sont conduits successivement par Rorik, Godefroi et son frère Sigefried.

Sur l'Escaut, les rois de la mer les plus célèbres furent *Rorik*, *Godefroi*, et *son frère Siegefried*. Rorik, qui, après avoir ravagé toute la Frise, s'en fit nommer duc par Charles le Chauve; Godefroi, qui commença par brûler et piller les plus riches villes de la vallée du Rhin, de Cologne à Mayence, puis se fit baptiser; enfin Siegfried qui se fera exterminer, avec toute son armée normande, par le roi de Germanie, en 891. Le pays de l'Escaut fut alors débarrassé des Normands.

Les pirates de l'Escaut sont exterminés en 891.

Les incursions les plus terribles sur la Seine furent conduites par Sidroc, par Rollon, et plus tard par Sigefried.

14. Les Normands sur la Seine, la Loire. — C'est au lendemain de la mort de Louis le Pieux, *dès 841*, que les Normands *débarquèrent à l'embouchure de la Seine* et s'établirent en face Rouen, dans l'*île d'Oissel*. Les discordes de Charles le Chauve avec son frère ne lui permirent pas de rejeter à la mer les chefs des pirates, *Sidroc*, et *Biern Côte de fer*. Il imagina d'acheter leur retraite à prix d'argent, ce qui ne fit qu'accroître leurs désirs d'incursions. On les vit ainsi remonter la Seine jusqu'à *Paris*, *en 845*, *en 857*, *en 881*. Mais, sur ce fleuve, le plus audacieux de leurs rois de mer fut *Rollon*, *qui brûla* la ville de *Rouen*. Plus tard encore, les pirates *revinrent assiéger Paris sous les ordres de Siegefried*, déjà connu en Frise; mais ce dernier siège de Paris doit être étudié à part, car il a une très grande importance dans l'histoire de la ruine de l'empire carolingien (885).

Histoire d'Hastings, le chef audacieux des pirates de la Loire.

Sur la Loire, les plus grands ravages furent l'œuvre d'*Hastings*. Son quartier général était l'île de *Bière*, *près de Saint-Florent*. Il ruina la ville de Nantes, dont l'évêque fut massacré à l'autel. Puis il fit tout le tour de l'Espagne et parvint, en 859, sur les rivages de l'Italie, où il pilla Luna. De l'Italie, il gagna l'embouchure du Rhône, qu'il essaya de remonter; mais la force du courant l'empêcha d'arriver jusqu'à Lyon. Il revint alors à son point de départ, sur la côte occidentale. Après avoir pillé le Mans, il rencontra, près de *Bressarthe*, les troupes du comte d'Anjou, Robert le Fort, le plus terrible adversaire des Nor-

mands dans ces contrées. Hastings livra la bataille, et le comte y perdit la vie. Le pays fut ainsi livré à des incursions incessantes jusqu'à ce qu'on eût établi les Normands à demeure dans l'ancienne Neustrie.

Mort du comte Robert le Fort à la bataille de Brissarthe.

« En attendant, *dit Nithard*, un peu partout dans la Gaule, les peuples en furent réduits à manger, en guise de pain, de la terre mêlée d'un peu de farine. C'était un triste, un lamentable spectacle de voir les bêtes de somme de l'envahisseur regorger de fourrage, tandis que les hommes du pays manquaient des débris même de ce mauvais pain » (1).

Extrême misère des populations de la Gaule.

15. Charles le Gros seul empereur. — Charles le Chauve s'était fait couronner empereur à Rome en 875 ; mais il n'avait gardé que deux ans la couronne impériale : il était mort au moment où il allait passer les Alpes pour essayer d'établir son autorité sur ses nouveaux sujets d'Italie.

Charles le Chauve a gardé deux ans le titre d'empereur (875-877).

Son fils, *Louis le Bègue*, qui avait pour ami et conseiller le célèbre archevêque de Reims, *Hincmar*, l'homme le plus considéré du temps parmi les gens d'église comme parmi les lettrés, *ne régna que deux ans, de 877 à 879*. Ses deux fils, *Louis III et Carloman*, lui succédèrent. L'aîné, Louis III, fit une rude guerre aux Normands dans le Vimeux, sur les bords de la Somme, où il les battit complètement à Saucourt. Mais il mourut prématurément aussi en 882. Son frère Carloman le suivit de près en 884. Ils ne laissaient pas d'autre héritier qu'un jeune frère, celui qui sera *appelé plus tard Charles le Simple*. Les grands du royaume écartèrent pour le moment cet enfant du trône, et y appelèrent le fils et le successeur de Louis le Germanique, *Charles le Gros*.

Louis II le Bègue, fils de Charles le Chauve (877-879).

Louis III et Carloman, fils de Louis II (879-884).

Comme à cette époque tous les Carolingiens d'Italie et de Germanie étaient morts, *Charles le Gros se trouva en possession de tout l'héritage de Charlemagne. Le siège de Paris*

Charles le Gros, fils de Louis le Germanique, seul roi et empereur en 884.

(1) Annales. Bertinian, année 843.

par les Normands fit constater bientôt son impuissance absolue, et amena définitivement la ruine de la monarchie carolingienne.

Résistance courageuse de Paris aux Normands, de novembre 885 à novembre 886.

16. Siège de Paris. — Déposition de Charles le Gros (885-887). — Au mois de juillet 885, les Normands remontèrent la Seine sur sept cents barques, dirigés par le roi *Siegefried*, bien décidés à pousser jusqu'à la Bourgogne dont on leur avait vanté la richesse. Mais la cité de Paris, qui avait déjà reçu plusieurs fois leurs visites en 845, en 857 et en 881, avait pris ses dispositions pour leur barrer le passage. *La ville, alors réduite à l'île de la Cité*, était entourée d'une enceinte de grosses pierres, et les *deux ponts* qui l'unissaient aux rives du fleuve avaient été *munis d'une forte tour* pour en défendre l'accès. La tour construite à l'extrémité du grand pont, sur la rive droite, n'était même pas encore complètement achevée. Les habitants étaient armés et soutenus par la présence de leur évêque *Gozlin*, de l'abbé de Saint-Germain des Prés, *Ebbles*, et du *comte de Paris, Eudes, le fils de Robert le Fort*, l'ennemi redouté des Normands. Au mois de novembre, les pirates établirent leur camp autour de Saint-Germain-le-Rond ou Saint-Germain-l'Auxerrois, et commencèrent le siège. Les défenseurs de la tour du grand pont repoussèrent tous les assauts (1); mais au mois de février, une crue de la Seine emporta le petit pont, et les derniers défenseurs de la tour de la rive gauche, restés isolés au nombre de douze seulement, furent obligés de se rendre. Ils furent tous massacrés. Au printemps, le comte Henri ou *Heinrich de Franconie* arriva avec des troupes impériales au secours de la place, mais il n'aboutit qu'à piller le camp de l'ennemi. C'est alors que le comte Eudes sortit de la

La résistance est soutenue par l'évêque Gozlin, le comte Eudes.

(1) Les Normands et leurs auxiliaires employaient toutes les machines de siège connues des Romains : béliers, mantelets, hautes tours roulantes, etc.

ville pour aller avertir l'empereur lui-même de la grandeur du péril. *Le comte de Franconie revint à Paris*, mais dans une reconnaissance il tomba dans une fosse dissimulée par l'ennemi et y fut tué. *Ce n'est qu'au mois d'octobre que l'empereur parvint sur les hauteurs de Montmartre* avec une armée nombreuse. On s'attendait à un combat, lorsque Charles le Gros *préféra acheter la retraite de l'ennemi.* Encore lui permit-il d'aller passer l'hiver en Bourgogne. Cette faiblesse indigna les héroïques défenseurs de Paris qui ne permirent pas aux Normands de passer sous leurs murs dans leurs barques. Ils furent obligés de les traîner loin des rives pour continuer leur route.

Charles le Gros achète chèrement la retraite des Normands (novembre 886).

L'incapacité de Charles le Gros, la prétention qu'il manifestait de léguer sa couronne à un fils illégitime excitèrent par tout l'empire un grand mécontentement. Moins d'une année après la fin du siège de Paris, les *grands* du *royaume de Germanie réunis à Tribur*, près de Mayence, déclarèrent l'empereur déchu de sa dignité et appelèrent au pouvoir le *marquis de Carinthie Arnulf* (1) (9 novembre 887). A la même date, les grands du royaume occidental, *réunis à Paris* avec l'assentiment d'Arnulf, choisirent pour roi le *comte de Paris, Eudes.* Ainsi, en 887, l'empire de Charlemagne se trouva définitivement *divisé en cinq royaumes* dont aucun n'était gouverné par un prince de la famille carolingienne proprement dite : le royaume de *Germanie*, sous *Arnulf de Carinthie;* le royaume de *France*, sous *Eudes, comte de Paris;* le royaume de *Bourgogne*, sous *Rodolphe, de la famille de Welf*, comte de Bavière ; le royaume de *Provence*, sous *Louis l'Aveugle, fils de Boson;* et le royaume d'*Italie*, sous *Bérenger*, marquis de Frioul, qui prit le titre d'*empereur en 891*.

Il est déposé à la diète de Tribur (887).

Arnulf, roi de Germanie.

Eudes, roi de France.

Rodolphe, roi de Bourgogne.

Louis l'Aveugle, roi de Provence.

Bérenger, roi d'Italie et empereur.

(1) Fils naturel de Carloman de Bavière, neveu par conséquent de Charles le Gros. Celui-ci mourut peu après, en janvier 888.

Empereurs d'Occident de 800 à 891.

Charlemagne	800-814
Louis le Pieux	814-840
Lothaire	840-855
Louis II, fils de Lothaire............	855-875
Charles II le Chauve.	875-877
Charles III le Gros, fils de Louis le Germanique	877-887
Bérenger	887-891

Rois de France occidentale de 843 à 887.

Charles III le Chauve	843-877
Louis II le Bègue...	877-879
Louis III et Carloman	879-882
Carloman seul......	882-884
Charles II le Gros, fils de Louis le Germanique..........	884-887
Eudes..............	887-887

Rois de Germanie.

Louis le Germanique	843-876
Louis le Jeune, Carloman de Bavière Charles le Gros, ensemble	876-880
Louis le Jeune et Charles...........	880-882
Charles le Gros, seul.	882-887
Arnulf..............	887-887

Rois de Provence.

Charles, fils de Lothaire.............	855-863
Annexé à l'Italie.....	863-879
Boson, beau-père de Charles le Chauve.	879-887
Louis l'Aveugle, fils de Boson..........	887-928

Rois de Lotharingie ou de Lorraine.

Lothaire II, fils de Lothaire	855-869
Hugues, fils de Lothaire II et de Waldrade	869-885

XV[e] LEÇON

DÉMEMBREMENT DE LA FRANCE EN GRANDS FIEFS. — AVÈNEMENT DES CAPÉTIENS.

SOMMAIRE. — *1. Causes de ce démembrement.* — Ce sont les malheurs de l'invasion normande qui obligèrent les faibles à se mettre sous la protection des forts et permirent aux forts, déjà en possession de tant de privilèges issus des usages, de devenir à peu près indépendants.

2. *Impuissance de la monarchie.* — La royauté a été obligée de reconnaître cette hiérarchie nouvelle, parce qu'elle était devenue incapable de remplir son office, surtout depuis qu'elle était disputée entre Carolingiens et Robertiens.

3. *Carolingiens et Robertiens.* — Les descendants de Charlemagne ont pour eux la force des souvenirs, et l'appui du haut clergé ; ceux de Robert le Fort ont la fortune et l'influence matérielle. — Finalement Hugues Capet laisse régner les Carolingiens et attend une occasion plus propice pour fonder une troisième dynastie. — La mort prématurée de Louis V la lui fournit en 987.

4. *Grands fiefs.* — A cette date, les grands fiefs qui se partagent la France sont : la Normandie, la Bretagne, la Flandre, la Bourgogne, l'Aquitaine, le Languedoc et les seigneuries ecclésiastiques de *Reims, Chalon, Langre, Beauvais, Noyon et Laon.*

1. Le royaume de France pendant le X[e] siècle. — Le résultat historique le plus important des invasions normandes fut le morcellement définitif de l'empire de Charlemagne, de la France occidentale surtout, en petites souverainetés. Les seigneuries, qui se formaient déjà un peu partout avant l'arrivée des pirates, se constituèrent facilement au moment du danger. Les plus faibles firent appel aux plus fortes ; et il s'établit enfin entre elles une hiérarchie nouvelle, la hiérarchie féodale qui durera autant que le moyen âge.

Après les invasions normandes, la hiérarchie féodale est constituée en France. Le royaume est divisé en grands fiefs, subdivisés à leur tour en une foule de seigneuries.

Ainsi l'*histoire de la France au X[e] siècle n'est pas l'histoire d'un royaume, c'est l'histoire de 10 ou 12 souverainetés indépendantes* et douées d'une vie active, subdivisées elles-

mêmes en un foule de souverainetés plus faibles, mais non moins actives.

Au-dessus de tous les seigneurs s'élève encore, comme une tradition du passé, l'autorité du roi de France. Mais la *puissance royale, déjà réduite à un rôle si effacé, s'affaiblit encore à cette époque, parce qu'elle est disputée par deux familles rivales,* soutenues par de puissants partis. Ces partis luttent si bien que la monarchie finit par redevenir *élective*, comme chez les anciens peuples francs, passant d'une famille à l'autre, au gré des seigneurs, jusqu'au triomphe définitif de l'un des deux rivaux, en 987.

La monarchie redevient élective.

Cette lutte des *Carolingiens* contre une nouvelle famille royale, le démembrement de la France en grands fiefs, et l'avènement des Capétiens, tels sont donc les faits essentiels de l'histoire de France au xe siècle.

Le roi Eudes, chef de la famille des Robertiens ou de Robert le Fort, est obligé de désigner pour son successeur Charles le Simple, héritier des Carolingiens.

2. Le roi Eudes. Carolingiens et Robertiens. — En 887, au lendemain de la déposition de Charles le Gros par la diète de Tribur, les grands du royaume de la France occidentale avaient choisi pour roi *le comte Eudes*, qui venait de se signaler par l'héroïque défense de Paris. Eudes était le chef d'une famille riche et puissante, la famille des *Robertiens*, ou de *Robert le Fort*. Au moment où il périt si glorieusement au combat de Brissarthe, le comte Robert était le plus grand propriétaire du pays entre Loire et Seine, et son fils aîné, Eudes, reçut bientôt du roi la plus grande partie de ses charges et bénéfices. Devenu roi, il se signala par sa bravoure contre les Normands, qu'il battit complètement à Montfaucon. Il força les seigneurs d'Aquitaine, et notamment le plus puissant d'entre eux, Rainulf, comte de Poitiers, a reconnaître au moins sa suprématie, et cependant, *à sa mort, il ne légua pas la couronne* à son héritier, *à son frère Robert*, mais à un prince carolingien, fils posthume de Louis le Bègue, *le roi Charles le Simple* (898). C'est que les Carolingiens avaient encore des appuis puissants, surtout dans le Nord du royaume. Là, les chefs du

clergé, les *archevêques de Reims* surtout, Hincmar, et ses successeurs *Foulques*, *Artaud*, étaient restés fidèles aux descendants de Charlemagne. De grands seigneurs plus ou moins apparentés à la famille carolingienne, comme le comte de Flandre, soutenaient aussi ses droits. Enfin le roi de Germanie, *Arnulf de Karinthie*, Carolingien lui-même, et ses successeurs, prirent longtemps sous leur protection les descendants de Charlemagne en France, et leur permirent de résister aux attaques des Robertiens.

Le haut clergé est fidèle aux Carolingiens.

Le roi de Germanie Arnulf, leur parent, les appuie aussi.

Ceux-ci avaient pour eux la fortune, la terre; les Carolingiens avaient, de leur côté, les souvenirs l'appui moral du clergé et l'appui militaire de l'Allemagne. Il n'est pas étonnant qu'entre les deux adversaires la lutte ait été longtemps douteuse.

Force matérielle des Robertiens.
Force morale des Carolingiens.

3. Charles III le Simple. — Fils posthume de Louis le Bègue, Charles le Simple devait sa couronne à Herbert, comte de Vermandois, et à l'archevêque de Reims. Pendant son long règne de 898 à 922, il ne semble avoir mérité en aucune façon le surnom de Simple ou de Sot. Il se maintint au pouvoir grâce à l'appui de son parent Baudoin le Chauve, comte de Flandre et des seigneurs de Lorraine. C'est lui qui fut le fondateur des deux duchés qui joueront le plus grand rôle dans le développement de la France pendant le moyen âge, le duché de France et le duché de Normandie.

Charles III le Simple est le fondateur des duchés de France et de Normandie.

Afin de s'assurer la fidélité du chef de la maison robertienne, il avait d'abord confirmé à l'héritier du roi Eudes, Robert son frère, tous ses domaines, en y ajoutant même la possession des deux riches abbayes de Saint-Germain des Prés et de Saint-Denis. *Il lui accorda ensuite le titre et l'autorité de duc de France*, c'est-à-dire la direction de toutes les forces militaires et de tous les comtés dans le pays situé au nord de la Seine, spécialement appelé à cette époque du nom de France, entre la Lorraine à l'est, et la Neustrie (Normandie actuelle) à l'ouest. Par là le chef de

Le duché de France, créé en faveur de Robert, frère d'Eudes, est un duché militaire, comme celui de Bavière, par exemple.

la famille robertienne acquérait sur la France une autorité absolument semblable à celle des Welf, par exemple, en Bavière, et étendait vers le nord une autorité déjà prépondérante entre la Loire et la Seine.

En 911, Hrolf ou Rollon devient duc de Normandie, c'est-à-dire de l'ancienne Neustrie, entre l'Epte, l'Eure et la mer.

4. Le duché de Normandie. Traité de Saint-Clair-sur-Epte, (911).— Vers la fin du règne de Eudes, en 898, un roi de la mer déjà célèbre, *Hrolf ou Rollon* vint s'installer à Rouen avec une grosse bande de pirates dont les ravages s'étendirent bientôt jusqu'à Paris. Le roi confia à Gui, archevêque de Rouen, la mission de traiter avec Rollon. Si l'on parvenait, en effet, à obtenir sa soumission, son influence sur tous les pirates de la Gaule était si bien établie qu'on pourrait considérer les incursions normandes comme terminées. Le roi proposait à *Rollon* de lui céder toute la Neustrie entre les rivières d'Epte et d'Eure à l'est, et la mer à l'ouest, à la condition qu'il devînt son vassal, et qu'il reçût le baptême. Rollon accepta, il se fit instruire dans la religion catholique, se fit baptiser par l'archevêque Gui, eut pour parrain le comte Robert qui lui donna son nom et devint alors duc de l'ancienne Neustrie que l'on n'appela bientôt plus que *la Normandie* (*traité de Saint-Clair-sur-Epte*). On dit même qu'il demanda la main de la fille de Charles le Simple, la princesse Gisèle, quoiqu'elle fût encore très jeune, peut-être pour rendre la paix plus solide, en se procurant ainsi un précieux ôtage.

Baptême de Rollon.

Les limites du nouveau duché sont reculées jusqu'à la Bretagne.

Les limites de la Normandie du côté de l'ouest étaient restées d'abord indécises; elles furent peu à peu reportées jusqu'au pied de la presqu'île du Cotentin, c'est-à-dire jusqu'à la frontière de la Bretagne.

Le troisième chef des Robertiens, Robert, duc de France, s'empare de Laon et de la couronne.

5. Robert, 2e roi, robertien, et Raoul, 3e roi.— La puissance du duc de France, *Robert*, n'avait pas cessé de grandir depuis la mort de son frère. Il s'était assuré l'alliance du comte *Herbert de Vermandois* et du duc *Raoul de Bourgogne* qui étaient tous deux devenus ses gendres. Au contraire, les appuis nécessaires au roi Charles com-

mençaient à lui faire défaut. Le roi Arnulf de Germanie était mort ; son fils avait péri encore enfant, et le duc de Franconie Conrad avait été élu roi de Germanie en remplacement du dernier Carolingien.

Les circonstances parurent favorables au duc de France pour reprendre la couronne. A la tête de ses vasseaux et de ceux de ses puissants alliés, il s'empara de la ville de Laon, et se fit couronner roi de France dans la cathédrale de Sens. Charles le Simple chercha à prendre sa revanche, après avoir tiré des renforts de la Lorraine et de la Flandre. La bataille eut lieu près de Soissons. *Robert y fut tué* ; mais ses troupes gagnèrent une victoire complète. *Le roi lui-même,* prisonnier d'Herbert de Vermandois, fut *enfermé au château de Péronne* où il finit ses jours. Il avait un fils, Louis ; mais sa mère l'entraîna en Angleterre pour le faire élever auprès de son oncle, le roi Athlestan. Le roi Robert laissait un fils nommé Hugues, mais trop jeune encore pour recevoir la dignité royale. Ce fut le beau-frère de cet enfant, le *duc Raoul de Bourgogne, qui fut élu roi*, et qui régna sans contestation de 923 à 936.

Charles le Simple lui livre bataille à Soissons. Robert y est vainqueur, mais tué. Charles reste prisonnier.

Le gendre du roi Robert Ier, Raoul de Bourgogne, lui succède en 923.

6. Louis IV et Hugues le Grand. — Lorsque Raoul mourut, le chef de la famille robertienne, Hugues, quoique parvenu à l'âge d'homme, ne voulut pas accepter la couronne, et rappela de la cour d'Athlestan le jeune prince Louis, âgé de seize ans. *Louis IV d'Outre-Mer*, comme on l'appela, fut, en effet, solennellement couronné à Reims, par l'archevêque Artaud, tout dévoué d'ailleurs à sa famille. C'était un habile calcul, de la part du duc Hugues le Grand, que de refuser provisoirement la dignité royale, si contestée encore à sa famille, pour s'occuper, lentement et sûrement, d'accroître son influence et sa fortune dans le royaume.

En 936, le fils de Charles le Simple, Louis IV d'Outremer, remonte sur le trône avec l'appui du duc de France Hugues le Grand.

Mais ce calcul faillit être déjoué par l'intelligence et l'activité de Louis IV. Celui-ci montra bientôt qu'il était décidé à rétablir l'autorité royale, en reformant le domaine des rois. Il attaqua, dans ce but, la *Lorraine, puis la Nor-*

mandie, où il échoua d'ailleurs complètement, et où il fut retenu quelque temps prisonnier.

Hugues le Grand effrayé de l'activité du roi, lui enlève Laon, mais le roi de Germanie intervient en faveur du roi de France.

Hugues le Grand s'effraya cependant d'une humeur si entreprenante, et comme autrefois son père Robert, il s'empara de la ville de Laon, le dernier refuge des Carolingiens. *Mais le roi fit appel au nouvel empereur* et roi de Germanie, *Otto de Saxe*, son beau-frère, reconnut sa suprématie, et conclut avec lui une étroite alliance. L'empereur réunit à *Ingelheim* une grande assemblée où le roi de France plaida sa cause et raconta ses malheurs. Le duc, sommé par l'assemblée de réparer ses torts, se soumit sans peine; il évacua Laon, prêta serment au roi, et vécut en bonne intelligence avec lui jusqu'à sa mort (948).

Mort du roi en 954, et du duc en 956.

Louis IV mourut prématurément d'une chute de cheval, en 954, et son puissant rival ne lui survécut que deux ans.

Pendant la minorité du jeune roi Lothaire, et du jeune duc Hugues Capet, le roi de Germanie est le suzerain de la France.

7. Lothaire et Louis V. — L'héritier du roi Louis, *Lothaire*, n'était qu'un enfant de treize ans. L'héritier du duc de France, *appelé Hugues, comme son père*, était aussi jeune. Leurs mères, qui étaient toutes deux les sœurs du roi de Germanie, Otton de Saxe, les placèrent l'un et l'autre sous la protection de leur oncle, qui fut ainsi, pendant quelque temps, véritablement suzerain de la France, comme tuteur de son roi et de son duc.

Dès qu'ils furent devenus hommes, Lothaire et Hugues parurent avoir hérité des qualités de leurs pères : Lothaire de l'énergie et de l'audace de Louis d'Outre-Mer, et Hugues Capet (1) de l'ambition et de l'habileté d'Hugues le Grand.

Activité de Lothaire; ses conquêtes passagères en Lorraine le brouillent avec le roi de Germanie.

Pour résister au nouveau duc de France, Lothaire aurait eu besoin de l'alliance du roi de Germanie. Or, il la perdit d'abord, parce qu'il voulait donner à son frère Charles une partie de la Lorraine; celle du nord; ensuite parce qu'il voulut conquérir pour son compte l'autre partie, la plus

(1) Appelé Capet, parce qu'il portait la chape d'abbé de Saint-Martin, etc.

voisine de ses domaines. C'est ainsi qu'il s'empara de Verdun, dépassa la Meuse, la Moselle, et pénétra enfin jusqu'à Aix-la-Chapelle. Il est vrai qu'il perdit presque aussitôt toutes ces conquêtes, et fut poursuivi par Otton II, qui parvint jusque sur les hauteurs de Montmartre, au-dessus de Paris. Pour s'assurer de la fidélité d'Hugues Capet pendant cette guerre, il avait été obligé de céder le duché de Bourgogne, alors devenu vacant, à son frère cadet Henri. *Lothaire mourut à quarante-cinq ans, en 985; son fils, Louis V, périt d'un accident de chasse, moins de deux ans après* (mai 987). L'héritier légitime des Carolingiens était alors Charles de Lorraine, frère de Lothaire, et installé par lui dans la partie basse de l'ancienne Lotharingie. Mais alors une intrigue, négociée d'ailleurs depuis quelques années, fit encore modifier l'ordre de succession, et au *profit d'Hugues Capet.*

Le frère du duc de France devient duc de Bourgogne.

Mort prématurée du roi en 985 et de son fils Louis en 987.

8. Hugues Capet. — Cette intrigue était l'œuvre de deux hommes d'église très connus de ce temps, d'*Adalbéron, chancelier du roi et archevêque de Reims, et de Gerbert, le chef de l'école épiscopale de cette ville.* Ils étaient tous deux très attachés à Otton II, roi de Germanie et empereur, puis à son jeune fils Otton III, Adalbéron, parce qu'il était Lorrain de naissance, et d'une famille dévouée à celle des Ottons; Gerbert, (1) parce qu'il avait été le précepteur du fils d'Otton II, qui l'avait comblé d'honneurs et de biens. Ils étaient aussi favorables à Hugues Capet, Adalbéron, par suite de sa haine pour le dernier roi, qui l'aurait fait exécuter comme traître, si la mort ne l'avait pas subitement enlevé en 985, et Gerbert, parce qu'il avait élevé le duc de

Une intrigue était nouée depuis longtemps contre les Carolingiens en faveur d'Hugues Capet.

L'archevêque Adalbéron et le célèbre Gerbert sont les chefs de ce complot.

(1) Gerbert, moine, né vers 940, et élevé dans les environs d'Aurillac, avait étudié les mathématiques, la médecine, la philosophie, en Espagne, dans les écoles arabes; devint maître de l'école de Reims en 972, éleva le jeune Hugues Capet; puis l'empereur Otton III, reçut de celui-ci l'abbaye de Bobbio, où il séjourna un an (983), devint ensuite pape sous le nom de Sylvestre II.

Le roi de Germanie les appuie.

France, avant d'être le maître d'Otton III. Hugues Capet fut facilement agréé par le roi de Germanie, car il renonçait à la Lorraine, que les derniers Carolingiens avaient si âprement disputée à son royaume. Il plaisait d'ailleurs au clergé par sa piété, son dévouement aux églises; et les grands du Nord et du Centre de la France dont il était le parent ou l'allié l'acceptaient volontiers. Aussi son élection fut-elle facile. Une assemblée présidée par le chancelier Adalbéron *à Senlis*, lui conféra la dignité royale, et il se fit *sacrer à Noyon, le 3 juillet 987*. C'était le quatrième prince de la famille de Robert le Fort, que les grands élevaient à la royauté ; mais comme, à partir de 987, la couronne ne sortit plus de sa famille, *on considéra Hugues Capet* comme *le fondateur d'une dynastie nouvelle*, dont les membres ne furent plus appelés les *Robertiens*, *mais les Capétiens*.

Election d'Hugues Capet à Senlis. Son couronnement à Noyon en 987.

Fondation de la dynastie capétienne.

9. Démembrement de la France en grands fiefs. — La souveraineté du roi de France s'étendait en principe, sur tout l'ancien royaume de Charles le Chauve, mais *sa domination directe était restreinte au duché de France*, c'est-à-dire à une bande assez mince de territoire allant *de la Loire à l'Aisne*, des environs d'*Orléans* à ceux *de Compiègne*, en passant par Paris. Le reste du pays était divisé en une foule de petites souverainetés ; mais ces souverainetés étaient groupées elles-mêmes sous la protection de quelques ducs ou comtes puissants. Ces ducs, à leur tour, reconnaissaient la suzeraineté du roi de France ; ils étaient ses vassaux, mais en réalité leurs forces, leur autorité, leur influence ne le cédaient guère à celles du roi.

Etendue des domaines soumis directement au roi de France.

Puissance des grands vassaux laïques et ecclésiastiques.

Les grands fiefs qui dès le x[e] siècle se partagent ainsi la France, et ont une vie active et indépendante sont : la *Normandie*, la *Bretagne*, la *Flandre*, la *Bourgogne*, l'*Aquitaine*, et le *Languedoc*, *et les seigneuries ecclésiastiques* de Reims, Châlons, Langres, Beauvais, Noyon, Laon et Tournai.

La Normandie subit une transformation complète en

moins d'un siècle. *Après le traité de Saint-Clair-sur-Epte*, elle devint d'abord *un véritable pays scandinave*. Ses terres furentpartagées au cordeau, puis tirées au sort. Ses lois, son langage, restaient scandinaves. Ses ducs *Rollon, Guillaume Longue-Epée, Richard Ier*, étaient plutôt *des chefs de guerre*, que les souverains des karls et de leurs bandes peu disciplinées. Mais rapidement grâce aux efforts de l'église soutenue par les ducs, l'influence germanique diminue au profit de l'influence ecclésiastique et française. *Les premiers ducs du* XIe *siècle, Richard II* et *Robert le Diable* sont alors les maîtres d'une province riche, *d'un esprit très original, mais plutôt français.*

La Normandie au xe siècle. Le pays, d'abord très scandinave, devient de plus en plus chrétien et français.

Les ducs Rollon, Guillaume Longue Epée, Richard Ier, Richard II, et Robert le Diable.

La Bretagne avait traversé une terrible crise au début du siècle, au moment de l'invasion normande. Avant de s'installer en Neustrie, les pirates l'avaient en partie conquise et avaient rejeté les habitants bien au delà de la Vilaine. Mais en 938, un descendant des rois d'Armorique, *le célèbre Alain à la Barbe-Torte*, quitta son exil d'Angleterre, débarqua en Armorique, repoussa les envahisseurs et *fonda le duché de Bretagne*, dans les limites qu'il devait conserver jusqu'à la fin de notre histoire (1).

La Bretagne. Fondation du duché de Bretagne, par Allain-Barbe Torte en 938.

La Flandre ne sortit pas aussi heureusement de l'anarchie que la Normandie ou la Bretagne. Elle resta pauvre, désolée, couverte de ruines et de marais, car pendant tout le xe siècle elle fut constamment livrée aux invasions et aux guerres féodales. Elle avait d'abord reconnu l'autorité de *Beaudoin Bras de fer*, le gendre de Charles le Chauve. Elle reconnut ensuite celle de son successeur, *Beaudoin le Chauve*, qui avait pris ce surnom pour rappeler qu'il descendait du petit-fils de Charlemagne ; puis celle d'*Arnulf*, fils de Beaudoin. Or, tous ces princes furent toujours mêlés

La Flandre. Anarchie et misère au xe siècle. Le poème de Raoul de Cambrai célèbre les guerres acharnées des féodaux de ce pays.

(1) Il comprenait les anciens royaumes bretons de Cornouailles, de Brou-Waroch et de Domnonée, les comtés enlevés jadis aux Carolingiens, c'est-à-dire Rennes et Nantes, et le pays de Retz, au sud de la Loire.

aux querelles des Carolingiens, leurs parents, et des Robertiens; aux querelles des ducs de Normandie et des rois de France; ou bien en guerre avec leurs propres vassaux, les comtes *de Cambrai, de Boulogne*, etc. *La longue épopée* de *Raoul de Cambrai*, écrite si longtemps après, raconte cependant assez exactement les désordres inouïs causés en Flandre par ces rivalités féodales.

Entre la Flandre et les terres du roi de France se trouve le comté de *Vermandois*, puis les domaines des évêques de Laon, Noyon, Reims, Châlons, etc. Le comté de Champagne (ou de Campanie), avec Troyes pour capitale, ne prendra ce nom qu'au début du siècle suivant, avec Eudes de Chartres. *Mais la Bourgogne* forme depuis longtemps *un duché*. C'est en 877, en effet, que le roi l'avait formé et confié à Richard le Justicier, pour défendre la haute Seine contre les invasions normandes. Les héritiers du duc Richard régnèrent en Bourgogne jusqu'à la fin du xe siècle. A cette époque, le duché passa *au frère du roi Hugues Capet, Eudes-Henri*.

Richard le Justicier, premier duc de Bourgogne en 877. Le duché passe au frère de Hugues Capet à la fin du xe siècle.

A la fin du règne de Charles le Chauve, le titre de roi d'Aquitaine avait été définitivement supprimé. Il y avait déjà longtemps d'ailleurs qu'il ne donnait aucune autorité, le pays se trouvant divisé en une foule de fiefs. Les plus importants étaient alors *les comtés* d'*Auvergne*, du *Poitou* et du *Limousin*, dans la montagne; le duché de *Gascogne*, les *comtés de Toulouse* et d'*Albi*, dans la vallée de la Garonne, et enfin *le comté de Barcelone*, dans l'ancienne Marche d'Espagne. Au xe siècle, la plupart de ces fiefs se fondirent dans les domaines de deux grandes maisons, protégées par les derniers Carolingiens, *la maison des Gulhem* ou de Guyenne, et *la maison de Toulouse*.

Morcellement de l'ancien royaume d'Aquitaine en fiefs.

Le fondateur de l'illustre dynastie des Guilhem fut le fils du comte de Poitiers, Guillaume, à qui son abondante chevelure blonde valut le nom de *Guillaume Tête d'étoupe*. Il transmit à ses successeurs le vaste duché appelé depuis la

Fondation de la maison des Gulhem, du duché d'Aquitaine ou de Guyenne, par Guillaume Tête d'étoupe.

Guyenne, avec les comtés d'Auvergne, du Poitou et du Limousin (1).

A l'est de ce puissant duché, les comtés de Toulouse d'Albi et de Nîmes furent réunis par le comte Eudes, dont les domaines s'étendirent ainsi de la Garonne au Rhône. La maison de Toulouse ne devait d'ailleurs atteindre son apogée qu'au milieu du XIIe siècle.

Le comté de Toulouse réuni au comté d'Albi. Ce seront les centres des domaines de la maison de Toulouse.

(1) L'héritière des ducs de Guyenne ou d'Aquitaine, Eléonore, portera ces domaines aux rois d'Angleterre, par son mariage avec le roi Henri II.

mêmes en un foule de souverainetés plus faibles, mais non moins actives.

Au-dessus de tous les seigneurs s'élève encore, comme une tradition du passé, l'autorité du roi de France. Mais la *puissance royale, déjà réduite à un rôle si effacé, s'affaiblit encore à cette époque, parce qu'elle est disputée par deux familles rivales,* soutenues par de puissants partis. Ces partis luttent si bien que la monarchie finit par redevenir *élective*, comme chez les anciens peuples francs, passant d'une famille à l'autre, au gré des seigneurs, jusqu'au triomphe définitif de l'un des deux rivaux, en 987.

La monarchie redevient élective.

Cette lutte des *Carolingiens* contre une nouvelle famille royale, le démembrement de la France en grands fiefs, et l'avènement des Capétiens, tels sont donc les faits essentiels de l'histoire de France au xe siècle.

Le roi Eudes, chef de la famille des Robertiens ou de Robert le Fort, est obligé de désigner pour son successeur Charles le Simple, héritier des Carolingiens.

2. Le roi Eudes. Carolingiens et Robertiens. — En 887, au lendemain de la déposition de Charles le Gros par la diète de Tribur, les grands du royaume de la France occidentale avaient choisi pour roi *le comte Eudes*, qui venait de se signaler par l'héroïque défense de Paris. Eudes était le chef d'une famille riche et puissante, la famille des *Robertiens*, ou de *Robert le Fort*. Au moment où il périt si glorieusement au combat de Brissarthe, le comte Robert était le plus grand propriétaire du pays entre Loire et Seine, et son fils aîné, Eudes, reçut bientôt du roi la plus grande partie de ses charges et bénéfices. Devenu roi, il se signala par sa bravoure contre les Normands, qu'il battit complètement à Montfaucon. Il força les seigneurs d'Aquitaine, et notamment le plus puissant d'entre eux, Rainulf, comte de Poitiers, a reconnaître au moins sa suprématie, et cependant, *à sa mort, il ne légua pas la couronne* à son héritier, *à son frère Robert,* mais à un prince carolingien, fils posthume de Louis le Bègue, *le roi Charles le Simple* (898). C'est que les Carolingiens avaient encore des appuis puissants, surtout dans le Nord du royaume. Là, les chefs du

clergé, les *archevêques de Reims* surtout, Hincmar, et ses successeurs *Foulques*, *Artaud*, étaient restés fidèles aux descendants de Charlemagne. De grands seigneurs plus ou moins apparentés à la famille carolingienne, comme le comte de Flandre, soutenaient aussi ses droits. Enfin le roi de Germanie, *Arnulf de Karinthie*, Carolingien lui-même, et ses successeurs, prirent longtemps sous leur protection les descendants de Charlemagne en France, et leur permirent de résister aux attaques des Robertiens.

Le haut clergé est fidèle aux Carolingiens.

Le roi de Germanie Arnulf, leur parent, les appuie aussi.

Ceux-ci avaient pour eux la fortune, la terre; les Carolingiens avaient, de leur côté, les souvenirs l'appui moral du clergé et l'appui militaire de l'Allemagne. Il n'est pas étonnant qu'entre les deux adversaires la lutte ait été longtemps douteuse.

Force matérielle des Robertiens.
Force morale des Carolingiens.

3. Charles III le Simple. — Fils posthume de Louis le Bègue, Charles le Simple devait sa couronne à Herbert, comte de Vermandois, et à l'archevêque de Reims. Pendant son long règne de 898 à 922, il ne semble avoir mérité en aucune façon le surnom de Simple ou de Sot. Il se maintint au pouvoir grâce à l'appui de son parent Baudoin le Chauve, comte de Flandre et des seigneurs de Lorraine. C'est lui qui fut le fondateur des deux duchés qui joueront le plus grand rôle dans le développement de la France pendant le moyen âge, le duché de France et le duché de Normandie.

Charles III le Simple est le fondateur des duchés de France et de Normandie.

Afin de s'assurer la fidélité du chef de la maison robertienne, il avait d'abord confirmé à l'héritier du roi Eudes, Robert son frère, tous ses domaines, en y ajoutant même la possession des deux riches abbayes de Saint-Germain des Prés et de Saint-Denis. *Il lui accorda ensuite le titre et l'autorité de duc de France*, c'est-à-dire la direction de toutes les forces militaires et de tous les comtés dans le pays situé au nord de la Seine, spécialement appelé à cette époque du nom de France, entre la Lorraine à l'est, et la Neustrie (Normandie actuelle) à l'ouest. Par là le chef de

Le duché de France, créé en faveur de Robert, frère d'Eudes, est un duché militaire, comme celui de Bavière, par exemple.

La féodalité considérée comme système politique ; régime des petites souverainetés. Hiérarchie rigoureuse.

Considéré comme système politique, le régime féodal est celui dont ont vécu la France, l'Allemagne, l'Angleterre, en un mot toute l'Europe occidentale, après le partage des grands états, des royaumes, entre mille petits seigneurs, mille souverainetés détenant chacune une part plus ou moins étendue de l'autorité monarchique. Il faut noter en outre que tous ces seigneurs, tous ces féodaux étaient liés entre eux par une hiérarchie bien établie dès le xe siècle.

La féodalité au point de vue social ; nouvelle classification des terres et des personnes : terres nobles ou non, suzerains et vassaux ; nobles et vilains.

Au point de vue social, le régime féodal est celui qui a vu la disparition de la propriété complètement libre et affranchie, telle que la concevait la loi romaine, et la disparition des hommes libres ne dépendant que du roi et de ses lois. C'est celui qui a vu au contraire s'établir, entre les terres, la distinction définitive de terres nobles ou non nobles, et, entre les individus, la distinction des suzerains et des vassaux, des nobles et des vilains.

Profonds contrastes de l'époque féodale : époque de violences et de générosité.

Enfin, dans l'ordre intellectuel et moral, c'est une époque de *violents contrastes*, car elle a vu les violences, les désordres, les féodaux, et d'autre part, le développement de la chevalerie et d'une foule d'idées et de sentiments chrétiens et courageux.

Le régime féodal fonctionnera sans être sensiblement atteint jusqu'à la fin du xiie siècle, il en restera même des traces jusqu'à la Révolution française. Mais il ne fut jamais si solidement établi qu'au xe et au xie siècle. C'est alors qu'il faut chercher à le comprendre et à l'étudier.

Apogée du régime féodal du xe au xie siècle.

Rappel des causes de formation des fiefs : les bénéfices, la recommandation, les immunités.

2° Le fief. L'hommage. — Toute l'histoire de l'époque carolingienne, depuis le règne du grand empereur jusqu'à la mort de ses derniers descendants, nous a fait assister *à la formation des fiefs*. Ils sont nés peu à peu des usages les plus enracinés de la société du temps, de la concession continuelle des bénéfices, de la recommandation et des immunités au xe siècle ; ils sont donc établis partout, et se partagent toute l'étendue de l'ancien empire. Grâce à l'anarchie qui a suivi la lutte des derniers Carolingiens

contre les Robertiens, puis contre les Capétiens, et à la faveur des malheurs des invasions normandes, ils ont pris leur constitution définitive. *Ils sont arrivés peu à peu à créer entre eux une hiérarchie rigoureuse*, qui place les plus faibles sous la protection des plus forts, mais établit une distance lointaine entre le roi et les derniers vassaux.

Caractères communs des fiefs : l'hérédité des privilèges vraiment souverains, comme le droit de justice.

Tous ces fiefs ont cependant un caractère commun. Ce sont tous des *propriétés héréditaires*, et transmises fidèlement de mâle en mâle, à moins qu'un crime ou une trahison ne rendent l'héritier indigne de recueillir le fief de son père. A cette propriété est toujours joint l'*exercice incontesté d'un certain nombre de privilèges réservés autrefois à l'autorité royale*, mais usurpés peu à peu par les féodaux, tels que le droit de rendre justice, de battre monnaie, de percevoir les péages sur rivières et sur routes, et tant d'autres.

La différence des noms que portent les fiefs n'indique pas une différence de constitution ni de puissance

Si donc les noms des fiefs diffèrent si souvent, si l'on trouve côte à côte, dans le même pays, des *duchés*, des *comtés*, des *vicomtés*, des *marquisats*, des *sireries* et des *seigneuries*, il ne faut pas oublier qu'il n'y a entre ces fiefs aucune distinction essentielle, si ce n'est celle qui provient de leur étendue et de leur richesse. En principe cependant, celui qui a donné le fief a conservé le droit de le reprendre dans le cas où les héritiers viendraient à forfaire à l'honneur ou à mourir sans héritiers. Ce droit s'affirme à chaque transmission par une cérémonie solennelle appelée l'*hommage*.

Celui qui reçoit un fief doit l'hommage à celui qui le donne.

3. L'hommage. — Tous ceux qui possèdent un fief doivent un hommage à celui qui le leur a donné, alors même qu'ils seraient beaucoup plus puissants et plus élevés en dignité que lui. Cet hommage est toujours une cérémonie solennelle qui doit avoir lieu après la remise de la terre, et qui se répète dans la suite, chaque fois que par la mort du titulaire, ou par toute autre cause, cette terre passe à une nouvelle personne. Mais comme tous les féodaux

L'hommage est un serment plus ou moins solennel de fidélité.

n'ont pas reçu leurs terres au même prix; comme certains se sont formellement engagés corps et biens au service de leur seigneur, tandis que d'autres ne lui doivent qu'une simple promesse très générale de fidélité, *il existe aussi deux sortes d'hommage*, l'*hommage lige*, et l'*hommage simple.*

Dans la cérémonie de l'hommage lige, la formule du serment engage très étroitement le vassal.

Chaque hommage *comportait deux cérémonies* : 1° un *serment de fidélité*, et 2° l'*investiture*.

Quand il s'agissait de rendre l'hommage lige, celui qui allait prêter serment devait « joindre ses deux mains en nom d'humilité, et les mettre ès deux mains de son seigneur, en signe que tout lui voue et promet foy; et le seigneur ainsi le reçoit et aussi lui promet à garder foy et loyauté, et doit l'homme dire ces paroles : « Sire, je viens « à votre hommage, en votre foi, et devient vostre homme « de bouche et de mains, et vous jure et promets foy et « loyauté envers tous et garder vostre droit en mon pou- « voir. » (1)

L'hommage simple n'exige qu'une simple promesse de fidélité.

Si le vassal ne devait que l'hommage simple, il ne s'agenouillait pas, il gardait son épée et son éperon, et plaçant la main sur l'évangile il jurait debout fidélité à son seigneur.

D'ailleurs le même homme pouvait fort bien rendre l'hommage lige pour un fief et l'hommage simple pour un autre, comme les ducs de Bretagne le faisaient à l'égard du roi de France. Ils refusaient de prêter hommage solennel pour leur duché mais ils y consentaient volontiers pour le comté de Montfort.

L'investiture est la cérémonie qui met le vassal en possession de son fief.

Après le serment c'était le seigneur qui mettait son vassal en possession de sa terre, par une cérémonie symbolique. Il lui remettait en effet soit une motte de terre, soit un rameau, soit une lance, soit un étendard, pour montrer qu'il l'envoyait en possession de la terre et de ses fruits et qu'il

(1) BOUTEILLIER, *Somme rurale*. Livre I, titre LXXXI.

lui remettait le gouvernement de ses sujets sur cette terre. Telle était la cérémonie de l'investiture.

4. Suzerains et vassaux. — Après cette cérémonie, il existe entre celui qui a prêté le serment et celui qui l'a reçu les relations les plus étroites, celles qu'on considère alors comme les plus sacrées.

Devoirs du suzerain : en principe, ils sont les mêmes que ceux du père de famille à l'égard de ses enfants.

Le suzerain a promis au *vassal*, *son aide et sa protection* en toutes les circonstances de sa vie. Il veillera donc à ce que sa terre, ses propriétés soient respectées, car quel affront plus cruel pour un seigneur que d'entendre un vassal lui reprocher de lui avoir laissé perdre le fief qu'il tenait de lui ? Il protégera ses enfants orphelins, il les fera élever comme les siens, afin de leur transmettre au jour fixé l'héritage de leur père. Il aura soin de marier convenablement ses filles : en un mot il le considérera toujours comme un fils, et le défendra lui et sa famille contre tous les périls.

Devoirs généraux du vassal, fidélité et respect.

Mais, en revanche, le vassal aura envers lui de grands devoirs. Il s'engage en effet, en devenant son homme, non seulement à le respecter en toutes circonstances comme son pere, à prendre ses conseils, à ne jamais entrer en lutte avec lui, mais aussi à lui rendre certains services parfaitement stipulés dans un contrat régulier. *Il y en a deux* notamment qui lui incombent naturellement, c'est le service *d'ost ou d'armée*, et le service *de justice*. Il faut en effet qu'il aille servir sous les ordres de son seigneur, pendant le nombre de jours déterminé par leur contrat, contre n'importe quel adversaire, et dans n'importe quel pays, à moins qu'ils aient stipulé quelques exceptions dans leurs engagements. Ce service se fera à leurs frais, même s'ils doivent encore équiper toute une troupe pour la conduire à leur suzerain.

Devoir d'ost, ou service militaire.

Devoir de justice, qui les appelle au tribunal du suzerain.

C'est un devoir non moins rigoureux pour eux de se rendre à la cour de leur seigneur, chaque fois qu'il les convoque pour prendre place autour de lui, *soit à son tribunal, soit à son conseil* pour prendre avec eux quelque grave décision.

Autres devoirs du vassal : si le suzerain est prisonnier, s'il est croisé, etc.

Outre ces services généraux qui leur incombent en tous temps, les vassaux doivent, en certaines circonstances, prêter au seigneur un appui particulier. *S'il est fait prisonnier*, c'est à eux de payer sa rançon; *s'il part pour la Terre sainte*, ils sont tenus de se cotiser pour subvenir aux dépenses de ce grand voyage. *S'ils entrent en possession* de leur fief, ils lui paient une somme d'argent, qui s'appelle *le droit de relief et de rachat*, et qui est maintenue afin de bien prouver que la terre appartient toujours en droit à celui qui l'a livrée.

Paiement du droit de relief ou de rachat.

Autres obligations des vassaux, celles-là seulement plaisantes ou ridicules.

Ajoutez à ces devoirs les *obligations curieuses, parfois ridicules*, que le suzerain imposait à ses vassaux pour se distraire ou même simplement pour montrer ses dispositions clémentes et faciles. C'est ainsi que tel vassal est obligé d'aller à la rencontre de son seigneur dans un costume grotesque, à son entrée dans telle ville. Un autre doit lui offrir chaque année des roses ou des oiseaux. Le nombre de ces obligations ou de ces corvées était excessivement considérable. Elles servaient, comme les plus sérieuses, à maintenir une bonne entente entre suzerains et vassaux.

Situation du vassal vis-à-vis de ses pairs.

5. Rapports des vassaux entre eux. Guerres privées et duels. — Une fois ces devoirs remplis, le vassal reste le maître absolu de son fief, et les féodaux, ses voisins, ne peuvent aucune autorité, aucun pouvoir sur lui. Il les considère tous, en effet, comme *ses pairs, c'est-à-dire ses égaux*. Si quelqu'un d'eux a violé son territoire, insulté sa personne ou celle de ses sujets, il a le droit de le citer devant le tribunal de son suzerain, afin de se faire rendre justice. Mais rien ne l'oblige à le faire, ni à accepter la décision de ce tribunal. Pour une offense quelconque, ils peuvent immédiatement en appeler aux armes : *c'est le droit de guerre privée*.

Droit absolu de guerre privée.

D'ailleurs, même devant le tribunal du suzerain, les conflits se vident d'une manière aussi violente. Ici, en effet, au lieu d'une guerre, quelquefois longue et ruineuse, *on a re-*

cours le plus souvent au duel judiciaire. Dans les deux cas, le vaincu est considéré comme le coupable, qu'il succombe à la guerre ou dans un combat singulier. Si c'est une femme, un enfant qui est en cause, rien ne l'empêche de choisir un champion, dont la victoire ou la défaite entraîneront pour eux les mêmes conséquences que s'ils avaient pris part au duel.

Ressemblances du duel judiciaire et de la guerre privée. Dans les deux cas le vaincu est considéré comme le coupable.

Ces conflits armés devinrent bientôt si fréquents que la société féodale tout entière se conforma peu à peu à cette dure nécessité. Les hommes, les nobles au moins, n'apparurent plus que sous *des armures qu'ils s'ingéniaient à rendre plus sûres*, et la vie s'écoula au milieu des enceintes fortifiées des châteaux.

Transformation de la société et de la vie sous l'influence de ces guerres; armures, châteaux.

6. Armures et châteaux. — Rien n'est plus conforme à cette vie belliqueuse que l'équipement militaire du noble au xe siècle ou que l'aménagement de sa demeure. Son armure est surtout destinée à le préserver contre les coups de son adversaire, car s'il arrive qu'il soit désarçonné, renversé et même fait prisonnier, il ne veut pas être tué. Il réussit, en effet, à écarter tout danger de blessure grave, et on en voit combattre toute leur vie et aller maintes fois en captivité, sans apprendre qu'ils aient seulement été atteints par leurs adversaires.

Les armures sont presque impénétrables, de là le petit nombre des pertes de la noblesse dans les guerres féodales.

C'est qu'ils sont revêtus de la tête aux pieds par une *cotte de mailles* ou *haubert.* Ils ont la tête couverte d'un *heaume* ou *casque de fer*, dont la visière se rabat sur le visage, de façon à ne découvrir que les yeux, et qui se lace soigneusement autour du cou, aux mailles du haubert. Un bouclier long et mince, *l'écu*, une plaque de fer appliquée sur la poitrine les garantissent encore. Ainsi armé, le cavalier peut être jeté par terre, foulé, écrasé, comme le fut le roi Philippe, à Bouvines, mais il sera impossible de trouver le défaut de son armure.

Le haubert et le heaume.

Ses armes offensives sont la hache, la masse, le poignard, mais surtout une longue et large épée, et une très forte lance.

Les armes offensives.

Les premières forteresses féodales s'élèvent contre les Normands, elles sont alors en bois.

Le château féodal est bien la demeure qui convient à de pareils hôtes. Les premiers remontent à l'époque des incursions normandes. C'étaient les tours, les ouvrages en bois, que les seigneurs avaient élevés à la hâte sur des éminences de terre, des *mottes* naturelles ou artificielles, et entourées rapidement d'un fossé et d'une palissade également en bois. Puis, peu à peu, la pierre remplaça le bois dans la construction du *donjon* et des murailles. Au lieu d'une enceinte il y en eut deux, donnant accès sur deux cours encombrées de communs, d'écuries, de volières, etc. Les murailles furent crénelées et percées de meurtrières, puis enfin surmontées de *chemins de ronde* construits en bois et en saillie, afin de pouvoir surplomber les fossés et en surveiller l'accès. Les portes furent garnies de *barbacanes* ou ouvrages avancés, de *ponts-levis* soutenus par des chaînes de fer. Des galeries souterraines mirent les caves du château en communication avec la plaine, afin de permettre, en cas de siège, une retraite assurée au cas où les enceintes multiples et le donjon n'arrêteraient pas les assiégeants.

Le donjon est ensuite entouré de deux enceintes en pierre.

Créneaux, meurtrières, chemins de ronde.

Barbacanes et ponts-levis.

Renouvellement et perfection de l'architecture féodale au XII[e] siècle.

L'art de construire ces forteresses se perfectionna encore au XII[e] siècle, et c'est à partir de cette époque que l'on éleva sur le territoire de la France ces châteaux dont les ruines étonnent encore par leurs dimensions et leur résistance, à *Coucy*, à *Beaugency*, etc., ces plessis, ces mottes, ces castels, ces fertés dont on retrouve les noms dans ceux de tant de villes de France.

Trois classes de personnes dans la société féodale : les nobles, les vilains, les serfs.

7. Organisation sociale. Les serfs. — Il n'y a guère plus que trois grandes classes de personnes dans la société féodale : les *nobles*, les *vilains* et les *serfs*. Les hommes libres proprement dits, les habitants des villes et de la campagne qui ne dépendaient que du roi, ont disparu. Au temps des invasions normandes ces derniers ont dû se choisir un seigneur, se confier à sa protection. Désormais on appelle nobles tous ceux, suzerains ou vassaux, qui ont

des armes pour leur défense et celle de leurs sujets, et qui détiennent une partie plus ou moins grande de la puissance souveraine. On appelle vilains ou roturiers tous ceux qui, libres de leur corps, ont imploré cependant la protection d'un seigneur qui ne la leur avait accordée qu'en les soumettant à des redevances déterminées. Enfin comme à l'époque mérovingienne, comme à l'époque carolingienne, les propriétés laïques ou ecclésiastiques sont remplies de serfs cultivant de père en fils les domaines de leurs maîtres. En droit, leur situation était presque aussi précaire que celle des esclaves de l'antiquité. « Le sire, dit Beaumanoir, peut leur prendre tout ce qu'ils ont et les tenir en prison toutes les fois qu'il lui plaît, *soit à tort soit à droit, et il n'est tenu à en répondre fors à Dieu.* » (1) En réalité leur situation n'est pas beaucoup pire que celle des vilains.

La terre du vilain est une *censive*, elle est soumise aux lois d'un engagement privé.

8. Condition des vilains. — La propriété, la terre que le vilain plaçait avec sa personne sous la protection seigneuriale cessait d'être une terre libre et ne devenait pas non plus un fief. C'était une *censive*, c'est-à-dire une terre de situation mixte qui n'était pas garantie comme la terre noble par les lois qui protégeaient les fiefs, mais qui était défendue par les engagements privés que le seigneur avait conclus avec le vilain.

Redevances des vilains.

Leurs services de corps ou corvées.

Mais en admettant que celui-ci n'eût scrupuleusement exigé de son protégé que les services qui lui étaient régulièrement dus, la situation du vilain eût été déjà assez pénible. Il faudra en effet qu'il s'acquitte de ses redevances soit en argent soit en nature, qu'il s'acquitte de ses services de corps, c'est-à-dire des *corvées* qui lui sont imposées pour entretenir les routes du seigneur, les murailles de son châ-

(1) On appelait mainmortables des serfs d'une condition supérieure soumis seulement à une redevance fixe, mais pouvant posséder un bien et le transmettre à leurs héritiers. Toutefois, ils ne pouvaient pas se marier sans le consentement du seigneur ni quitter ses terres (droit de suite).

Obligation de se soumettre aux « banalités ».

teau, etc. Il sera soumis encore à supporter les droits que le seigneur lui fera payer pour faire cuire son pain dans son four, pour presser son vin ou pour moudre son grain, car lorsqu'il a fait construire un *four*, un *pressoir*, un *moulin banal* ou *commun*, tout le monde est obligé de s'en servir au prix qu'il a fixé lui-même. La *chasse*, la *pêche* seront absolument réservées au suzerain. Enfin celui-ci imposera souvent à ses vilains, comme à ses vassaux, quelques redevances plaisantes ou ridicules, comme le soin de lui apporter à certains jours un oiseau, une fleur, un gâteau.

Redevances plaisantes et faciles imposées encore aux vassaux.

Devoirs du seigneur vis-à-vis de ses vilains.

En retour de tant de charges, les vilains ont droit à la protection du seigneur, qui assure la sécurité de leurs personnes et de leurs biens, contre les ennemis du dehors et du dedans, qui abrite à la rigueur leur famille et leurs biens les plus précieux dans l'enceinte de son château, et qui règle leurs contestations, soit à son tribunal, soit à celui de son agent ordinaire appelé le *bayle*, ou *bailli*, ou le *sénéchal*.

9. Violences. Les tournois. — L'histoire de la féodalité est pleine d'exemples de violences exercées par les nobles armés, sur les biens et sur les personnes des vilains, des serfs, même des gens d'église. Le plus souvent, ces incursions brutales devaient servir de représailles à des seigneurs qui, en attendant de tirer vengeance de leur offenseur, s'en prenaient à la terre, à la fortune de ses sujets. Mais il y eut des féodaux qui devinrent de véritables brigands de profession, détroussant les voyageurs sur les routes, arrêtant les navires sur les rivières, dépouillant les naufragés jetés à la côte, exigeant plusieurs fois les mêmes taxes de leurs tenanciers. C'est en réparant ces injustices, en poursuivant les auteurs de tant de brutalités, que la royauté nouvelle acquerra assez de popularité et de force pour s'élever de nouveau au-dessus de la féodalité.

Les chroniques de ce temps, même celles des croisades, sont remplies de violences commises par les féodaux.

C'est le même désir de violence, de lutte brutale *qui se manifeste dans les plaisirs les plus goûtés des seigneurs féodaux*. Ils n'en connaissent pas de plus doux que la *chasse*

Cette violence apparaît jusque dans les plaisirs ordinaires des féodaux.

et les *tournois*. Or, il ne faut pas croire que les tournois de cette époque ressemblent aux luttes presque courtoises que l'on désigne encore de ce nom au XIII[e] siècle. Alors, en effet, les chevaliers ne s'abordaient en champ clos qu'avec des armes sans pointes, des lances sans fer, et des épées émoussées. Autrefois, c'étaient de véritables combats corps à corps livrés avec les armes de guerre, où bien des champions périssaient sous les coups de leurs adversaires, ou des suites de la lutte. Une fois les barrières ouvertes, les deux combattants s'élançaient à cheval dans la lice ou champ clos, et chargeaient leur lance à la main. Si les lances se brisaient contre les armures, ils s'attaquaient à l'épée, ou se frappaient de leur hache d'armes jusqu'à ce que l'un d'eux tombât vaincu. Ces coups de masse violemment assénés sur le heaume présentaient surtout un grave danger. *Une foule de champions moururent ainsi assommés*, comme le jeune *Robert de Clermont*, fils de saint Louis, qui ne survécut pas à son premier tournoi.

Les tournois des premiers temps féodaux ne ressemblent pas à ceux du XIII[e] siècle. Ce sont de véritables combats livrés avec des armes de guerre.

10. L'Eglise et la féodalité. — Avant de faire pénétrer la morale chrétienne dans la société féodale, afin d'en adoucir les mœurs, *l'Eglise s'était laissé envahir elle-même par la féodalité*. Elle était complètement entrée en effet dans la hiérarchie féodale. Ses archevêques, ses évêques, ses abbés même, étaient alors devenus ducs, comtes, barons, suzerains et vassaux comme tous les grands de cette époque. Cette transformation des biens de l'Eglise en souverainetés féodales est chose aisée à comprendre. Tous les Carolingiens avaient accordé aux domaines ecclésiastiques une foule d'immunités leur donnant le droit de jouir des mêmes faveurs que les terres indépendantes. C'est ainsi que les évêques avaient reçu le droit de percevoir les redevances des vilains de leur ville épiscopale, le droit de les citer à leur tribunal et de les juger, celui de distribuer des fiefs et d'en recevoir. Ils s'étaient donc trouvés peu à peu exactement dans la situation des grands seigneurs laïques qui les en-

L'église était entrée peu à peu dans le régime féodal par le système des immunités.

touraient de toutes parts ; et leurs bénéfices s'étaient appelés duchés ou comtés : Tournai, Laon, Noyon, Beauvais. Reims, Châlons, Langres devinrent ainsi de grands fiefs ecclésiastiques.

Tournai, Laon, Reims, Châlons, etc., sont devenus de grands fiefs ecclésiastiques.

Toutefois, comme les évêques se trouvaient dans l'impossibilité de remplir certains devoirs rigoureux de la féodalité, notamment le devoir du service militaire, ils étaient obligés de se faire suppléer par un laïque qui prenait alors le nom d'*avoué* ou de *vidame de l'évêque*. Ce représentant laïque devint bien souvent le protecteur ou même le maître de la personne de celui à qui il devait son autorité.

Les évêques ont des *vidames* laïques pour les suppléer dans leurs obligations militaires.

Les querelles des vidames avec leurs évêques [troublèrent constamment les villes épiscopales au moyen âge.

Quand un évêque mourait, tant que son successeur n'était pas nommé, le suzerain de son bénéfice mettait la main sur ses revenus et les dépensait à sa guise. C'était le *droit de régale* qui rappelait l'autorité primitive du suzerain sur les terres et les sujets de l'évêque.

Le suzerain a le droit de gérer l'évêché pendant sa vacance ; c'est le droit de régale.

En outre, comme les biens d'Eglise ne payaient jamais le droit de rachat ou de relief que le suzerain percevait sur les fiefs laïques, à la mort du titulaire et quand le fils prenait la place de son père, cette taxe fut remplacée par une redevance particulière qui est le *droit d'amortissement*. Elle était souvent égale à la valeur du fief, mais l'évêque ne la payait qu'une fois, en prenant possession de son siège.

L'évêque ne paie pas de droit de rachat, mais un droit d'amortissement.

11. La chevalerie. — La grande institution dont l'Eglise se servit pour adoucir les mœurs et élever les idées de la société féodale fut la *chevalerie*. *Confrérie militaire* et *religieuse*, la chevalerie imposait à tous ceux qui avaient l'honneur d'en faire partie, la religion de l'honneur et du devoir, c'est-à-dire le *respect* et la *protection des faibles*, la haine du mensonge, de la ruse et du vol. Tous les chevaliers qui accomplissaient franchement leur devoir et pratiquaient les vertus chrétiennes étaient appelés « *prud-hommes* », et c'était le plus grand honneur, la plus grande

La chevalerie est une confrérie religieuse et militaire. Elle inspire l'amour du devoir et de l'honneur.

marque de confiance que cette société, violente mais généreuse, pût lui donner.

Avant d'être admis dans la chevalerie, il fallait s'y préparer et s'en rendre digne par une éducation physique militaire et morale. Toute la jeunesse du futur chevalier y était consacrée. A l'âge de sept ans on l'enlevait aux femmes et on le confiait, le plus souvent loin de ses parents, à quelque bon seigneur dont la vie pouvait lui servir constamment d'exemple. Jusqu'à l'âge de quatorze ans il accompagnait le châtelain, son hôte, en qualité de *damoiseau*, ou de *varlet*, ou de *page*, comme on dira bien plus tard. Mais à quinze ans on le conduisait à l'autel où, après la messe, il revêtait ses premières armes, il devenait *écuyer*. Il suivait alors son seigneur à la guerre, portant sa lance et son bouclier ; il le servait à table, goûtait son vin et ses mets. « Enfin, lorsqu'il avait vingt-un ans et qu'il paraissait digne par sa vaillance d'être fait chevalier, il se préparait à cette initiation par des cérémonies symboliques. Le bain, signe de la pureté du corps et de l'âme ; la veillée d'armes ; la confession, souvent à haute voix ; la communion, précédaient la réception du nouveau chevalier ; couvert de vêtements de lin blanc, autre symbole de pureté morale, il était conduit à l'autel par deux prudhommes, chevaliers éprouvés, qui étaient ses parrains d'armes. Un prêtre disait la messe et bénissait l'épée. Le seigneur qui devait armer le nouveau chevalier le frappait de l'épée en lui disant : « Je te fais chevalier au nom du Père, du Fils et « du Saint-Esprit ». Il lui faisait jurer de consacrer ses armes à la défense des faibles et des opprimés ; puis il lui donnait l'accolade et lui ceignait l'épée. Les parrains d'armes couvraient le nouveau chevalier des diverses pièces de l'armure et lui chaussaient les éperons dorés, signe distinctif de la dignité de chevalier. » (1)

Les damoiseaux ou valets.

Les écuyers.

La veillée d'armes

L'accolade ou « adoubement ».

(1) CHERUEL, *Dictionnaire des institutions et des coutumes de la France*, au mot : Chevalerie.

12. La paix et la trêve de Dieu. — Outre l'éducation généreuse qu'elle s'efforçait de donner aux nobles par la chevalerie, l'Eglise fit tous ses efforts pour apaiser, ou du moins calmer pour un certain temps les guerres privées.

Des conciles provinciaux décrètent la paix de Dieu.

C'est dans cette intention qu'une *foule de conciles provinciaux* décrétèrent, dès la fin du xe siècle, l'établissement de la *paix de Dieu*. Ces conciles menaçaient de l'excommunication solennelle tous ceux qui attaqueraient les clercs et leurs biens, les vilains et les serfs, les voyageurs et les marchands, à n'importe quelle époque de l'année. Mais la paix de Dieu était malheureusement trop rigoureuse pour être aussitôt exécutée.

Le concile de Clermont (1095), rétablit la trêve de Dieu.

Le concile de *Toulouges*, en 1041, confirmé par le grand *concile de Clermont*, en 1095, établit alors la *trêve de Dieu* qui obligeait les belligérants à suspendre les hostilités tous les jours de fête, pendant l'*avent*, le *carême* et, en outre, *chaque semaine* du *mercredi soir jusqu'au lundi* de la semaine suivante. En bien des provinces, les décisions des conciles appuyées par des association nombreuses appelées les *jurés de la paix*, le *commun de la paix*, les *paissiers*, furent exécutées et produisirent une amélioration considérable dans le sort des populations.

Les passions féodales seront employées par l'Eglise à l'œuvre de la croisade.

Mais l'Eglise devait détourner définitivement les passions des seigneurs féodaux par une glorieuse entreprise, en leur inspirant l'œuvre des croisades.

XVIIe LEÇON

L'ALLEMAGNE, L'ITALIE ET L'ÉGLISE, DE 887 A 1056. — NOUVELLE RESTAURATION DE L'EMPIRE.

SOMMAIRE. — *1. L'Allemagne de 887 à 1056.* — Trois périodes et trois grands faits :

1° De 887 à 918, derniers Carolingiens et formation des duchés nationaux.

2° De 918 à 962, premiers rois saxons, Henri Ier, Otton Ier, et création d'une Allemagne unie et puissante.

3° En 962, sacre d'Otton Ier à Rome, et de 962 à 1056, intervention constante des empereurs saxons Otton Ier, Otton II, Otton III, et franconiens Conrad II et Henri III en Italie.

2. Raisons de l'intervention d'Otton Ier en Italie. — C'est la conséquence de l'anarchie qui fut l'état ordinaire de l'Italie au xe siècle, et des prétentions de quelques seigneurs féodaux qui voulaient disposer du siège pontifical comme d'une propriété. — Le roi allemand se présenta comme le défenseur de l'ordre et de l'Eglise romaine.

3. Conséquences de la nouvelle restauration impériale pour l'Eglise. — Ce fut la subordination du Saint-Siège aux empereurs allemands. Au temps des Franconiens et d'Henri III surtout, tous les papes sont des Allemands désignés par l'empereur.

4. Conséquences pour l'Allemagne. — Ce fut la décadence de l'autorité royale, par suite, des usurpations des seigneurs féodaux. Les empereurs, absorbés par leur politique italienne, négligèrent les intérêts allemands.

1. Marche de l'histoire de l'Allemagne de 887 à 1056. — En 887, *au lendemain de la déposition de Charles le Gros*, l'empire carolingien était complètement démembré et détruit. Il n'en restait plus qu'un souvenir, *le titre d'empereur*, disputé en Italie par le *seigneur de Spolète* et le *marquis du Frioul*. En 962, il se reforme au profit d'une

L'Allemagne et l'Italie. — Les duchés allemands. — Henri Ier. — Les marches. — Otton Ier en Italie. — Nouvelle restauration de l'empire. *(Programme officiel.)*

famille allemande, avec l'ancienne Germanie pour base et comme centre de puissance. Deux faits essentiels expliquent cette évolution nouvelle : c'est, d'une part, la réorganisation et la grandeur de l'Allemagne au xe siècle ; c'est, d'autre part, l'anarchie et la misère de l'Italie pendant la même période.

Les trois périodes de l'histoire de l'Allemagne, de 887 à 1056.

De 887 à 1056 l'Allemagne franchit trois étapes qui rappellent assez bien celles de la maison carolingienne :

Derniers Carolingiens et duchés nationaux (887-918).

1° De 887 à 918, sous le règne des derniers Carolingiens, l'Allemagne se sépare en *grands duchés nationaux* qui vivent presque indépendants, jusqu'au jour où une famille puissante, investie du pouvoir royal, les réduise à l'unité et à l'obéissance.

Premiers rois saxons et création d'une Allemagne unie et puissante (918-962).

2° De 918 à 962 les deux premiers rois de la maison de *Saxe*, *Henri Ier* et *Otton Ier*, rétablissent l'autorité royale en Allemagne, défendent ses frontières, propagent son influence par la prédication chrétienne. En un mot, ils jouent le rôle de Charles Martel et de Peppin le Bref en Occident. *La restauration de l'empire au profit des rois de Germanie* est la conclusion de cette période (962).

Restauration nouvelle de l'empire et fâcheux résultats de cette restauration pour l'Allemagne (962-1056).

3° De 962 à 1056, c'est-à-dire pendant les dernières années d'Otton Ier et sous le règne de ses successeurs, les Saxons *Otton II*, *Otton III* et *Henri II*, et des premiers Franconiens *Conrad II* et *Henri III*, la royauté, absorbée par des interventions constantes dans l'anarchie italienne, perd tout pouvoir en Allemagne, et s'attire en Italie la haine des peuples et la colère de l'Eglise. *Cette troisième période* est donc *la préface de la grande querelle de l'Eglise et de l'empire.*

2. Derniers Carolingiens. — Les derniers rois de Germanie apparentés (1) à la famille carolingienne eurent un règne misérable au milieu du débordement des invasions et des progrès de la féodalité. Le *marquis de Karinthie*,

(1) Arnulf était un bâtard de Carloman, fils du Germanique.

Arnulf, couronné en 887, eut ainsi à combattre les Normands venus de l'ouest, et les Slaves de Moravie, arrivant de l'est. Il chassa les Normands jusqu'au delà de la Meuse, où il les battit sur la Dyle, près de Louvain. Mais désespérant de détruire le royaume des Slaves de Moravie, il encouragea certainement les incursions *des Magyars* contre *les Slaves*, espérant ainsi délivrer l'Allemagne des invasions de ses voisins. Mais les Magyars dépassèrent de beaucoup les montagnes de l'Allemagne, ils pénétrèrent jusqu'en Flandre, au sud jusqu'en Aquitaine, rappelant à l'Europe l'horreur des invasions des Huns, dont ils étaient d'ailleurs les parents et les successeurs.

Le roi Arnulf (887-899).

Son impuissance vis-à-vis des Slaves de Moravie. Pour s'en débarrasser, il provoque les invasions des Magyars ou Hongrois.

Arnulf mourut au milieu de ces ravages. On lui donna pour successeur, son fils Louis âgé de 6 ans, *Louis l'Enfant* qui ne fut roi que de nom de 899 à 911. C'est alors que les *Magyars foulèrent le plus l'Allemagne*, et qu'ils remportèrent sur les seigneurs du pays, leur grande victoire d'*Augsbourg* sur les bords du Leck (910).

Louis l'Enfant, fils d'Arnulf, roi nominal. de 899 à 912.

Désastre des Allemands à Augsbourg (910).

Après la mort de Louis l'Enfant, on appela encore au trône un descendant de Charlemagne, le *duc de Franconie*, apparenté par les femmes aux Carolingiens. Il passe son règne à lutter péniblement contre les grands seigneurs féodaux. Il fut même battu par le plus puissant d'entre eux, *Henri de Saxe*, et l'on raconte qu'avant de mourir, il pria son frère de choisir son rival pour lui succéder, comme étant le plus digne, et surtout le plus capable de défendre la couronne. Si l'histoire est vraie, elle montre que Conrad se rendait lui-même bien compte de la faiblesse de son autorité.

Conrad Ier, duc de Franconie, et parent des Carolingiens proclamé roi en 912. Faiblesse de son autorité.

Les conquêtes de Charlemagne et de ses pères avaient forcé les peuples de l'ancienne Germanie à vivre sous la même autorité ; mais en entrant dans l'empire carolingien et en devenant chrétiennes, les tribus germaniques n'avaient renoncé ni à leurs lois, ni à leurs traditions nationales. Elles avaient donc gardé leur vie propre dans la vie générale de l'empire ; et elles reparurent comme autant de

Les conquêtes des Carolingiens ont laissé subsister en Allemagne des peuples fort différents.

nationalités indépendantes. Après sa chute, et à la faveur des guerres, des invasions, elles formèrent des duchés dirigés par des chefs nationaux. La *Bavière, la Souabe, la Franconie, la Saxe et la Lorraine* eurent ainsi leurs dynasties particulières, leur existence originale, tant que l'autorité royale resta trop faible pour les dominer.

Ces peuples tendent à former des duchés nationaux indépendants.

La *Bavière* obéissait aux *Arnulfinges* ou descendants d'Arnulf, dont la famille, comme celle de Robert le Fort en France, avait fait une rude guerre aux envahisseurs.

Duché de Bavière sous les Arnulfinges.

La Souabe ou ancienne Alamanie se détacha sous Louis l'Enfant, et après bien des compétitions, échut au comte *Erchanger*, représentant officiel du roi dans le pays. *Constance* et son lac étaient à peu près au centre de ce nouveau duché.

Duché de Souabe sous la dynastie d'Erchanger.

Au nord de la Souabe, les vallées du Main, la *Franconie*, appartenaient aux *Babenberg*. Ils descendaient du duc *Heinrich*. que Charles le Gros envoya deux fois au secours de Paris. C'est le roi Arnulf qui leur suscita des rivaux opiniâtres dans les membres de la famille des *Conradiens*, apparentés aux Carolingiens par les femmes. Les Conradiens l'emportent en Franconie, et un des leurs est même couronné roi en 911. C'est Conrad Ier qui régna de 911 à 918.

Duché de Franconie sous les Babenberg, puis sous les Conradiens.

Le roi Conrad conseilla à ses successeurs de garder leur duché, mais de laisser le royaume aux ducs de Saxe. En aucune région de l'Allemagne, les peuples n'avaient aussi bien conservé qu'en Saxe l'organisation germanique, et les qualités primitives de leur race. Nulle part les hommes libres n'y étaient plus nombreux, ni le sentiment national plus décidé. Aussi les ducs y étaient-ils fort puissants. Celui qui gouvernait le pays au début du xe siècle, et qui fut élevé au trône à la mort de Conrad Ier, Henri, était respecté comme le descendant des chefs les plus réputés des Saxons, *Bruno* et *Vidukind,* les adversaires de Charlemagne. En élevant ces ducs à la dignité royale, les grands de l'Allemagne agirent *comme ceux de France à l'égard des Capé-*

Duché de Saxe sous les descendants du chef Bruno, alliés à la famille de Widukind.

tiens. Ils donnèrent la couronne aux princes les plus capables de la défendre.

Duché de Lorraine sous la famille de Rainier au Long Col.

Enfin, sur les confins des royaumes de France et de Germanie, le nord de l'ancien état de Lothaire toujours appelé la *Lorraine*, forma en 888, un duché presque indépendant, Il eut même un roi, *Zwentibold*, fils d'Arnuf, puis des ducs, *Rainier au long Col*, et son fils *Giselbert*, qui demandèrent tantôt la protection du roi de France, et tantôt celle du roi de Germanie. En réalité la Lorraine resta isolée et dévastée par les invasions hongroises.

C'est le duc de Saxe, c'est-à-dire le seigneur le plus puissant de l'Allemagne, qui est élu roi en 918. Henri Ier l'Oiseleur.

4. Henri Ier l'Oiseleur (918-936). Les Marches. — C'est au moment où l'Allemagne semblait se diviser définitivement en quelques duchés nationaux que le chef de la famille de Saxe fut élu roi à Fizlar, du consentement des Saxons et des Francs. La légende rapportait plus tard que les envoyés chargés de lui porter la glorieuse nouvelle le trouvèrent occupé à tendre des pièges aux oiseaux. Il fut ainsi appelé *Henri l'Oiseleur*.

Henri Ier met fin aux invasions des Slaves et des Hongrois.

Il partage avec son fils Otto le mérite d'avoir rétabli en Allemagne l'unité et la paix, car, si la destruction des duchés fut surtout l'œuvre de son fils, la *fin des invasions et la constitution de l'armée royale fut bien la sienne*.

Fondation des burgs ou forteresses contre l'envahisseur.

Il imposa aux Hongrois une trêve de neuf années qu'il consacra à la mise en défense de ses frontières. De tous côtés s'élevaient des forteresses ou *burgs*, toutes occupées par des officiers du roi. Afin de les défendre, le roi eut l'ingénieuse idée d'obliger *un homme sur neuf*, parmi les habitants libres du pays, à *y résider sans cesse*. Il constitua ainsi partout des burgs et des garnisons pour servir d'appui à son armée. Il rentra en effet en campagne à l'expiration de la trêve et écrasa les Hongrois soit à *Riad*, sur les bords de l'Unstrut, affluent de la Saale, soit plus au sud, à *Eherseburg* (933). Il mourut en 936, sans revoir le retour de ces terribles voisins. Il laissait en effet toutes les frontières de l'Allemagne, à l'est et au sud, couvertes par des

Le neuvième de la population des régions frontières, tient garnison dans ces burgs.

Organisation des territoires militaires ou marches, toujours dans le même but. Marches de Sleswig, Thuringe, Bohême; l'Ostmark, la Carinthie et la Rhétie.

marches militaires, réorganisées ou créées. C'étaient, du nord au sud, le *Sleswig*, dirigé contre les Danois, la marche de *Thuringe* ou de *Sorabie*, tournée contre les Slaves de l'Oder, celles de *Bohême* et de l'est ou *Ostmark*, l'origine de l'Autriche, formées contre les Slaves de la Moravie et les Magyars; enfin la *Carinthie* et la *Rhétie* pour la défense des Alpes.

Otton I[er] le Grand succède à Henri l'Oiseleur. Il a réduit les duchés à l'obéissance.

5. Otton I[er] (936-972). Rétablissement de l'autorité royale sur les duchés. — *Son fils Otton* continua et acheva la guerre contre les Magyars. Après le grand succès qu'il obtint à *Augsbourg* en 995, on peut considérer les invasions hongroises comme définitivement terminées. Mais l'œuvre la plus utile du nouveau roi fut le *rétablissement de l'autorité royale sur les duchés nationaux.*

La coalition des frères du roi et des ducs contre Otton I[er] sert les desseins de celui-ci.

Une grande coalition s'était formée contre lui à la mort de son père. Ses frères Tancmar et Henri, sa mère Mathilde, les ducs de Bavière, de Lorraine, de Franconie et de Souabe en faisaient partie. Or cette coalition tourna complètement à son avantage. Tancmar fut battu et tué à Ehresbourg, et son frère cadet Henri implora son pardon.

Mort du duc de Lorraine. Il a pour successeur le frère du roi, Bruno.

Le duc de Lorraine *Giselbert* perdit dans une seule bataille la vie et son duché qui fut donné à *Bruno*, archevêque de Cologne, autre frère du roi.

Fin des Arnulfinges de Bavière et des Conradiens de Franconie. Otton établit son frère Henri en Bavière et son gendre Conrad en Franconie.

La *Bavière* et la *Franconie* perdirent aussi leurs chefs rebelles; le roi remplaça les *Arnulfinges* par son frère Henri devenu son allié, et les *Conradiens* de Franconie par son gendre *Conrad. Il ne restait plus qu'un seul grand duché, celui de Souabe*, qui n'appartînt pas à quelque membre de la famille impériale.

Il hérite encore de la Souabe.

Mais le duc Hermann n'avait qu'une fille qu'épousa Lindolf, le propre frère du roi. Lindolf hérita du duché de Souabe en 950. Devenu maître incontesté de l'Allemagne, Otton intervint aussi avec succès dans la querelle des Robertiens et des derniers Carolingiens de France.

Il protège le roi de France Louis IV, contre Hugues le Grand.

On a vu que c'était grâce à sa protection que Louis d'Outremer avait conservé les domaines de sa famille (*assemblée d'Ingelheim*, *848*).

6. Otton Ier propage le christianisme dans les pays du nord et de l'est. — C'est aux succès des missionnaires chrétiens, et à l'appui qu'ils leur avaient prêté, que les premiers Carolingiens avaient dû en grande partie la soumission de la Germanie, et la bienveillance de l'Eglise. Le roi Otton Ier imita leur politique et, grâce à son zèle, la propagation de la foi fit de grands progrès, au nord chez les Germains de la presqu'île et des îles danoises, à l'est parmi les Slaves de la Saale, de l'Elbe et de l'Oder. C'est sous son règne que *l'archevêque de Hambourg fonda les trois premiers évêchés du Danemark*, *Sleswig* et *Ribe*, situés au pied de la presqu'île cimbrique, et *Aarhus* au nord. C'est grâce à lui aussi que le *siège de Magdebourg* fut élevé à la dignité de siège *métropolitain* avec autorité sur tous les évêchés à fonder au delà de l'Elbe. C'est alors en effet qu'on établit ceux d'*Oldenbourg*, de *Havelberg* et de *Braniborg* ou de Brandebourg parmi les Slaves du nord, et ceux de *Merseburg*, de *Zeitz* et de *Meissen* dans les tribus du sud.

Progrès de la propagation de la foi sous Otton Ier. Analogie de son œuvre avec celle des Carolingiens.

Les premiers évêchés danois, Sleswig, Ribe, Aarhus.

L'archevêché de Magdebourg et les évêchés du Brandebourg.

Otton Ier ambitionna aussi la gloire d'être le protecteur des lettres; et, plus heureux que Charlemagne, il put de son vivant assister à l'activité littéraire des monastères et des écoles d'Allemagne. Son frère *Brunô*, *archevêque de Cologne*, dirigea avec lui ce mouvement, dont les meilleurs fruits furent des travaux historiques : c'est alors que l'évêque de Crémone, *Liutprand*, réfugié auprès du roi, raconta dans l'*Antapodosis* l'histoire de l'Italie depuis 888, puis le récit de son ambassade à Constantinople, et une histoire d'Otton lui-même. De même *Widukind*, du monastère de *Cowey*, raconta l'histoire de la Saxe, des origines au règne d'Otton. Une religieuse de Gandersheim, *Hrovistha*, célébra les glorieuses actions du roi, dans un poème latin.

L'Allemagne devient aussi le centre de l'activité littéraire.

Ouvrages historiques de Luitprand.

Chronique de Widukind.

Poème de Hrovistha.

L'Allemagne devenait ainsi le centre de la civilisation et de la foi chrétienne, au moment où l'Italie était livrée à l'anarchie.

L'anarchie devient l'état ordinaire de l'Italie au xe siècle.

7. L'Italie au Xe siècle. — L'Italie tout entière, sauf l'extrémité méridionale depuis longtemps disputée entre les Grecs et les Sarrasins, avait fait partie de l'héritage de Charlemagne. C'était la partie la plus riche et la plus civilisée de cet empire. Ce fut aussi la plus disputée. Les Carolingiens de France et d'Allemagne essayèrent tour à tour d'y régner, mais sans jamais y parvenir. En 888, la couronne d'Italie et le titre d'empereur étaient disputés par le seigneur de Spolète et le marquis de Frioul, Bérenger. *En 891, Guy de Spolète s'était fait couronner*, et avait bientôt légué son titre et ses prétentions *à son fils Lambert*. En 905, Lambert fut détrôné par *Bérenger* qui lui fit crever les yeux. Alors les grands laïques et ecclésiastiques formèrent une coalition contre le marquis de Frioul, considéré comme l'auteur de l'anarchie et l'allié des Hongrois; *Bérenger fut tué*, et l'on appela successivement au trône le roi de Bourgogne, *Rodolphe*, puis les rois de Provence, *Hugues* et *Lothaire*.

Deux ducs de Spolète y deviennent rois et empereurs, Guy et Lambert.

Ils sont détrônés par Bérenger Ier, qui excite l'indignation universelle.

Après Bérenger, on fait appel aux rois de Provence.

A la mort de Lothaire, *Bérenger II, marquis d'Ivrée*, petit-fils du trop célèbre empereur, s'empara du trône et voulut forcer la veuve de Lothaire, la reine Adélaïde, à épouser son fils. Comme Bérenger passait aux yeux de tous pour avoir empoisonné Lothaire, la reine Adélaïde réclama la protection du roi de Germanie, Otton, contre ses persécuteurs.

Bérenger II empoisonne le dernier roi et provoque l'appel des Italiens au roi Otton Ier.

8. La papauté au Xe siècle. — Des appels plus pressants encore arrivaient chaque jour à l'empereur. C'étaient des évêques, des clercs, des moines de l'Italie du Nord surtout qui le suppliaient de les délivrer de la tyrannie de Bérenger, et aussi d'affranchir la papauté de la tutelle de seigneurs féodaux plus dangereux.

Au xe siècle, l'indépendance de la papauté est menacée continuellement par les seigneurs féodaux de Rome et de ses environs.

Comparés aux papes contemporains des premiers Carolingiens et surtout à Nicolas Ier, les souverains pontifes du xe siècle paraissent en effet dans une situation bien misérable. Sans doute il ne faut point les juger d'après la célèbre *histoire de Liutprand*, car l'*Antapodosis* fut écrite en exil

par l'évêque de Crémone, dans un esprit très hostile à tous les adversaires de la domination allemande, et surtout aux papes trop attachés à l'indépendance de l'Italie. Sans doute encore des papes du x[e] siècle gouvernèrent énergiquement l'Eglise, comme *Jean X* qui parvint à réunir dans une même alliance tous les princes italiens, pour chasser les Sarrasins de la péninsule. Il faut bien dire cependant que l'établissement, dans la campagne de Rome et dans la ville même, de plusieurs seigneurs féodaux très ambitieux et très violents, nuisit fortement alors à l'indépendance de la papauté. Ainsi *deux châtelaines puissantes, Théodora*, l'épouse du seigneur Théophylacte, et *Marozie*, sa fille, épouse du seigneur Albéric, *finirent par considérer le siège pontifical comme un fief* dont elles pouvaient disposer. Ainsi en 931, c'est le fils de Marozie qui devint pape sous le nom de *Jean XI*. A la mort de Marozie, la papauté ne retrouva pas son indépendance, car un de ses fils, Albéric, en disposa aussi librement qu'elle, et plaça son fils, âgé de seize ans, sur le trône pontifical. Ce fut *Jean XII*. Voilà pourquoi les évêques du Nord souhaitaient une prompte intervention d'Otton en Italie.

Liutprand exagère la faiblesse des papes de cette époque. Jean X, par exemple, fut un pontife très énergique.

Puissance de la châtelaine Théodora, puis de sa fille Marozic, mariée au premier Albéric.

Les deux fils de Marozie, le pape Jean XI et le deuxième Albéric, gouvernent Rome.

Albéric dispose du siège pontifical. Appel des évêques à Otton I[er].

Otton en Italie. Restauration nouvelle de l'empire. (962) Quatre expéditions dans la péninsule. (962-972). — Le roi de Germanie passa donc en Italie en 951. Il y arrivait précédé d'une grande réputation de gloire et d'énergie, désiré de tous les amis de la paix. Il se contenta cependant de délivrer Adélaïde, qu'il épousa bientôt, et d'exiger de Bérenger un serment de vassalité. C'est dix ans plus tard seulement qu'il se décida à aller à Rome pour s'y faire sacrer empereur.

Dans son premier voyage, Otton épargne Bérenger et ne va pas à Rome (952).

En effet, le 2 février 962, il fut couronné par Jean XII, et peu de jours après, le 13 février 962, il publia un acte qui démontrait bien la raison de son intervention à Rome. Il renouvelait, dans cette constitution, les donations faites par Peppin et Charlemagne, mais à la condition que tous

Il est couronné empereur par Jean XII le 2 février 962, à Rome.

les papes élus désormais ne fussent consacrés qu'après avoir été acceptés par l'empereur, et lui avoir promis fidélité devant ses envoyés. On comprend que les papes n'aient accepté qu'à regret un acte qui les plaçait directement sous la dépendance de l'empereur.

Otton Ier veut placer la papauté sous sa dépendance. Dangers de ses prétentions et leurs fâcheux résultats pour l'Allemagne.

D'ailleurs, *en acceptant la dignité impériale Otton Ier assumait pour lui et pour sa famille une lourde tâche.* Il put s'en apercevoir lui-même, car dans les dix années qui s'écoulèrent entre son couronnement et sa mort, il fut obligé de faire trois expéditions en Italie, et d'y séjourner presque continuellement.

Première révolte des Romains en 963.

En 963, première révolte ouvertement hostile aux Allemands. Otton rentre à Rome, dépose Jean XII et crée un antipape sous le nom de Léon VIII (novembre 963.)

Deuxième révolte en 964. Enlèvement de Bérenger et du pape élu par les Romains, Benoit V.

En 964, deuxième révolte toujours excitée par Jean XII, qui meurt avant l'arrivée de l'empereur : Otton revient en Italie, rétablit l'ordre à Rome, enlève Berenger, enlève aussi le pape élu par les Romains, Benoît V, et les emmène tous deux en Allemagne. Pendant ce temps, le siège pontifical est occupé, avec son assentiment, par Léon VIII et Jean XIII.

Troisième révolte en 966, et séjour d'Otton à Rome pendant six ans.

Enfin en 966, nouvelle révolte, suivie comme les autres du voyage de l'empereur, puis d'exécutions terribles. Otton séjourna cette fois six ans en Italie, et mourut en rentrant en Allemagne.

Décadence de l'Allemagne sous Otton II (972-983).

10. Conséquences de la restauration de l'Empire. Otton II. — Otton Ier laissait l'Italie soumise, mais pleine de haine contre les souverains allemands, et l'Allemagne déjà livrée aux empiétements et aux usurpations des seigneurs féodaux.

En effet, si la puissance et l'autorité d'Otton Ier avaient été la cause de la nouvelle restauration de l'empire, cette restauration fut, à son tour, la raison de la faiblesse de ses successeurs, et de la décadence de l'Allemagne sous leur règne.

Le gouvernement de son fils *Otton II* (*972-983*) ne fut ni long ni glorieux. Il en passa la première partie à soumettre son cousin, Henri le Querelleur, duc de Bavière, comme son père ; la deuxième, à lutter contre l'avant-dernier Carolingien de France, Lothaire, qui lui disputait la Lorraine, et la dernière à guerroyer dans le sud de l'Italie contre les Sarrasins. Depuis 976, l'émir Aboul-Karem, lieutenant du khalife fatimite du Caire, avait passé de Sicile en Italie, et envahi les provinces byzantines du Sud de la péninsule. Otton marcha contre lui, mais fort mal accueilli par la population grecque, il fut bientôt forcé de battre en retraite. Il faillit même tomber entre les mains des Arabes. Pressé de très près par l'ennemi, il poussa son cheval vers la mer, et parvint jusqu'à un vaisseau grec, qui le recueillit. Délivré à grand'peine par le capitaine, il mourut à Rome, sans avoir pu préparer sa revanche.

Guerres inutiles d'Otton II dans le Sud de l'Italie.

11. Otton III (983-1002), et le pape Sylvestre II (998-1003). — C'est du règne d'Otton III que date le recul de la puissance monarchique. Il était encore enfant à la mort de son père, et s'il obtint sa succession, ce fut grâce à l'appui du haut clergé et des grands de Saxe. *Sous la régence de sa grand'mère Adélaïde*, et *de sa mère Théophano* (1), les *seigneurs féodaux*, ducs, comtes, évêques, abbés, *usurpent partout sur les droits de l'autorité royale.* La féodalité se constitue en Allemagne comme elle s'était établie en France.

Continuation des progrès de la féodalité pendant la minorité d'Otton III, roi de 983 à 1002.

Puis, à peine majeur, le roi fut obligé de passer les monts pour se faire couronner empereur et rétablir à Rome le prestige de sa maison. Pendant sa minorité en effet, une famille romaine très intrigante, les *Crescentii*, a gouverné à sa guise la ville éternelle, et forcé le pape Jean XV à réclamer l'intervention de l'empereur.

Otton III est absorbé par les affaires d'Italie. Intrigues des Crescentius à Rome.

(1) Théophano, princesse byzantine, fille de Nicéphore Phocas, accordée à Otton II non par son père, mais par l'usurpateur Jean Zimiscès.

Le premier voyage d'Otton III fut inutile; à peine avait-il quitté la ville que Crescentius le Jeune chassa le pape des Allemands et donna la tiare à un *Grec, Jean Philagathos* ou *Jean XVI*. Le deuxième fut terrible, le patrice Crescentius fut pendu, l'antipape grec horriblement mutilé, et tous les chefs de la ville décapités.

Elévation de Gerbert à la papauté. Pontificat de Sylvestre II (998-1003). Accord de l'Eglise et de l'empire.

Peu de temps après l'empereur éleva à la papauté son ancien précepteur *Gerbert*, qui prit le nom de *Sylvestre II*. Le pontificat de Sylvestre II (998-1003), marque, dans l'histoire du moyen âge, l'*époque bien courte* où l'entente *entre l'empire et l'Eglise fut aussi parfaite que possible*. Ce fut aussi une période glorieuse dans les annales de la propagation de la foi.

Les états slaves et les Hongrois se convertissent, mais rejettent la suzeraineté de l'Allemagne.

12. Propagation de la foi dans l'Europe orientale. — La *Bohême*, la *Pologne* et la *Hongrie* embrassèrent à cette époque la foi chrétienne; mais en se convertissant, les peuples slaves et mongols de l'Europe orientale ne se rapprochèrent pas de l'empire. Ils s'en éloignèrent plutôt, et la *formation* de ces *nouveaux états civilisés* sur les frontières de l'Allemagne *devint pour elle un danger*. C'est un prince slave de Bohême, baptisé en Allemagne sous le nom d'*Adalbert*, qui prêcha l'évangile, d'abord aux *Tchèques* de la Bohême, ses *compatriotes*, ensuite en Hongrie, enfin aux tribus barbares des *Borusses* ou *Prussiens*, au nord de la Pologne. C'est là qu'il trouva le martyre, comme autrefois saint Boniface en Frise.

Prédications et martyre de saint Adalbert.

Son tombeau à Gnesen devient un centre religieux vénéré des Slaves.

Plus tard, le *duc de Pologne Boleslas* le Vaillant transporta ses restes à *Gnesen*, où son tombeau devint le véritable centre de cette nouvelle province de l'Eglise. *Gnesen* fut *érigé en archevêché*, comme l'avait été *Magdebourg*, et *Boleslas* prit le titre de *roi de Pologne*. En Hongrie, saint *Adalbert* avait donné le baptême au fils du *roi Geiza*, qui prit le nom d'*Etienne* et succéda à son père à la tête des Magyars. Il convertit tout son peuple, *reçut de Sylvestre II le titre de roi*. Etienne reconnaissant fit hommage de sa cou-

Boleslas Chroby ou le Vaillant, premier roi de Pologne.

ronne au pape. La Hongrie catholique était complètement affranchie de la suzeraineté de l'empereur, comme le roi de Pologne, et à un degré, moindre cependant, le duc de Bohême.

Etienne Ier, premier prince catholique et premier roi de Hongrie.

13. Fin de la maison de Saxe. Henri II (1002-1024). — *Otton III* mourut en 1002 et *Sylvestre II* lui survécut un an à peine. La royauté passa alors dans la branche cadette de la maison de Saxe, représentée alors par *Henri le Jeune, duc de Bavière* (1). L'Eglise a canonisé ce dernier prince saxon parce qu'il fut le bienfaiteur des églises, le partisan zélé de la réforme des couvents, et l'appui des missionnaires.

Henri II ou saint Henri (1002-1024), de la branche cadette de la maison de Saxe.

Il fit aussi tous ses efforts pour seconder l'Eglise dans la lutte qu'elle avait entreprise en Allemagne, comme en France, contre les guerres féodales. Il proclama dans une foule d'assemblées la *paix de Dieu*, la paix de la terre ou *landfrieden*. En revanche il négligea complètement les intérêts de l'Italie, où il perdit à peu près toute autorité.

Il lutte contre les coutumes féodales et néglige l'Italie.

14. Avènement de la maison de Franconie. Approche de la querelle de l'Eglise et de l'empire. Conrad II (1024-1039) et Henri III (1039-1056). — C'est le chef de la maison de Franconie qui fut désigné par la grande assemblée réunie sur les bords du Rhin à *Kamba* (2) *pour succéder à saint Henri. Le duc Conrad* descendait d'ailleurs de Conrad le Rouge, un des gendres du grand empereur Otton. Parvenu au pouvoir en pleine féodalité, Conrad II *s'appuya* constamment sur la *petite noblesse* pour *résister à la grande*. C'est ainsi qu'il décida que tous les petits seigneurs, les simples chevaliers, alors même qu'ils fussent les vassaux d'un autre suzerain que le roi, lui devaient le service militaire s'il les convoquait en

Avènement de la maison de Franconie avec le roi Conrad II, descendant d'Otton Ier par les femmes.

Le roi Conrad s'appuie sur la petite noblesse contre les grands vassaux.

(1) Fils d'Henri le Querelleur, qui était lui-même le fils d'Henri, frère cadet d'Otton Ier, pourvu par lui de la Bavière.

(2) En face d'Oppenheim, sur la rive droite et au sud du confluent du Main.

Il acquiert la couronne de Saint-Maurice, ou royaume de Bourgogne.

temps utile. Il reçut avant de mourir *la couronne et la lance de saint Maurice*, c'est-à-dire les *insignes de la couronne de Bourgogne* que lui léguait son oncle (1), le roi Rodolphe III. *Par là les limites de l'empire s'étendirent à l'ouest jusqu'au Rhône* (*1033*).

Henri III (1039-1056).

Son successeur Henri III reçut un appel pressant du clergé romain, le suppliant de venir rétablir l'ordre à Rome. L'indifférence des derniers empereurs pour les intrigues italiennes avait rendu aux féodaux de la campagne romaine toute leur audace. *Rome se trouvait alors à la merci du comte de Tusculum, comme elle avait été à celle de Crescentius*, ou à celle de deux femmes entreprenantes. Les troubles devinrent si violents que les factions rivales nommèrent chacune un antipape qu'elles soutinrent à main armée.

Domination violente des comtes de Tusculum à Rome. Le clergé fait appel à Henri III.

Henri III dispose absolument de la papauté. L'église supporte avec impatience la domination des souverains allemands.

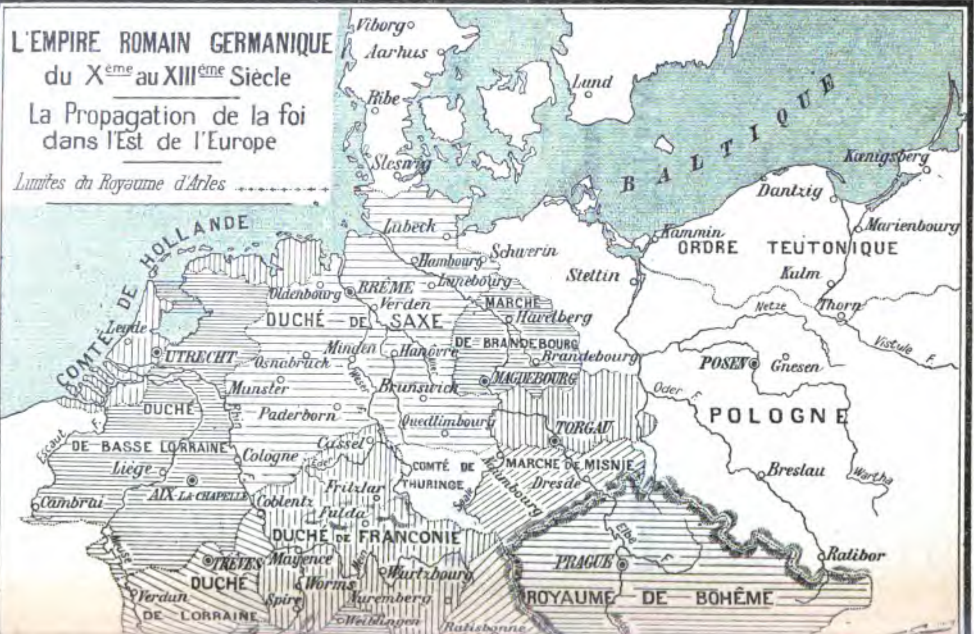
C'est alors qu'arriva Henri III, appelé par le clergé de Rome (1046). Il tint aussitôt, à *Sutri*, un *synode* où il fit déposer les trois prétendants à la papauté, comme élus irrégulièrement, mais il *désigna lui-même l'évêque de Bamberg, qui prit le nom de Clément II*. Tant qu'il vécut, l'empereur ne cessa pas de disposer à son gré de la tiare, et toujours en faveur des Allemands. Mais déjà l'Eglise souffrait impatiemment de cette tutelle, d'autant plus qu'elle venait d'entreprendre et de mener à bien une grande réforme intérieure. A la mort de Henri, la lutte entre les deux pouvoirs n'était pas encore déclarée, mais elle était tout près d'éclater.

(1) Il avait épousé Gisèle, nièce du dernier roi de Bourgogne, Rodolphe III.

L'EMPIRE ROMAIN GERMANIQUE

du Xe au XIIIe siècle.

LA PROPAGATION DE LA FOI DANS L'EST DE L'EUROPE



L'EMPIRE ROMAIN GERMANIQUE
du Xème au XIIIème Siècle
La Propagation de la foi dans l'Est de l'Europe
Limites du Royaume d'Arles
BALTIQUE
Viborg
Aarhus
Ribe
Slesvig
Lund
Kœnigsberg
Dantzig
Marienbourg
Kammin
ORDRE TEUTONIQUE
Kulm
Thorn
Netze
Vistule F.
Lubeck
Hambourg
Schwerin
Stettin
Luneboürg
COMTÉ DE HOLLANDE
Oldenbourg
BRÊME
Verden
DUCHÉ DE SAXE
MARCHE DE BRANDEBOURG
Havelberg
Brandebourg
Leyde
UTRECHT
Osnabruck
Minden
Hanôvre
MAGDEBOURG
POSEN
Gnesen
Oder F.
POLOGNE
Munster
Weser
Brunswick
Paderborn
Quedlimbourg
TORGAU
DUCHÉ DE BASSE LORRAINE
Rhin
Escaut
Cologne
Cassel
Eder
COMTÉ DE THURINGE
MARCHE DE MISNIE
Liège
Naumbourg
Dresde
Breslau
Wartha
AIX LA CHAPELLE
Cambrai
Fritzlar
Coblentz
Fulda
Saale
Elbe
DUCHÉ DE FRANCONIE
Meuse
TRÊVES
Mayence
Wurtzbourg
PRAGUE
Ratibor
DUCHÉ DE LORRAINE
Verdun
Worms
Spire
Nuremberg
Weissingen
Ratisbonne
ROYAUME DE BOHÊME


DUCHÉ DE SOUABE
Danube
Augsbourg
Passau
MARCHE
VIENNE
Munich
Saltzbourg
D'AUTRICHE
Grau
COMTÉ
Saône
Doubs
Besançon
CONSTANCE
DUCHÉ DE BAVIÈRE
HONGRIE
Berne
DE BOURGOGNE
Rhin F.
Coire
Inn
MARCHE DE CARINTHIE
Klagenfurt
ARCHEVÊCHÉ DE LYON
Genève
Rhône
Adige
Cté DE SAVOIE
LYON
Chambery
MARCHE
Trente
Laybach
Drave
Corte
DE VÉRONE
Grenoble
Moutiers
Legnano
DAUPHINS DE VIENNE
Milan
Vérone
Trieste
Pô F.
PAVIE
Mantoue
VENISE
MARCHE D'ISTRIE
Danube F.
MARQUISAT DE PROVENCE
ALEXANDRIE
Roncaglia
Istrie
ROYAUME D'ITALIE
Ferrare
Pola
Avignon
Gênes
Canossa
ARLES
Ravenne
ADRIATIQUE
AIX
Cté DE PROVENCE
FLORENCE
Pise
Arno
MARCHE D'ANCÔNE
ANCÔNE
Arezzo
MÉDITERRANÉE
Sienne
Tibre
CORSE
PATRIMOINE DE St PIERRE
Ostie
ROME
P. Raoul. Lyon

XVIII[e] LEÇON

LUTTE DU SACERDOCE ET DE L'EMPIRE
QUERELLE DES INVESTITURES (1076-1122)

SOMMAIRE. — 1. *Divisions de la lutte.* — Trois périodes séparées par des trêves :

1° De 1076 à 1122, querelle des investitures, c'est-à-dire lutte pour l'indépendance des fonctions spirituelles.

Trêve sous Lothaire II et Conrad III.

2° De 1152 à 1183, guerre pour l'indépendance de l'Italie sous la protection des papes. — Alexandre III contre Frédéric Barberousse.

Trêve sous Henri II.

3° De 1218 à 1250, destruction du pouvoir des Hohenstaufen ou Gibelins, en Allemagne et en Italie. — Grégoire IX et Innocent IV contre Frédéric II.

2. *Préface de la guerre des investitures.* — C'est la réforme de l'Eglise par l'ordre de Cluny et ses partisans.
3. *Auteur de la guerre.* — C'est le moine Hildebrand, qui d'abord en qualité de conseiller des papes, ensuite comme pape lui-même, sous le nom de Grégoire VIII affirma et assura l'indépendance du Saint-Siège et des fonctions spirituelles par le décret sur l'élection des papes et la condamnation des investitures.
4. *Continuateurs de Grégoire VII.* — Les papes Urbain II, Pascal II et Calixte II.
5. *Conclusion de la querelle.* — Le concordat de Worms passé entre Henri V et Calixte II réserve l'investiture des fonctions spirituelles au pape, et laisse aux suzerains laïques celles des revenus et des biens attachés à ces fonctions.

De 1076 à 1250, la lutte entre les empereurs et les papes comprend trois périodes.

1. Périodes de la lutte du sacerdoce et de l'empire. — La lutte ouverte entre l'empereur et le pape éclata aussitôt après la majorité de l'empereur Henri IV (1076), et ne se termina qu'en 1250, à la mort de Frédéric II. Cette longue querelle est formée de trois actes différents, séparés à peine par de courtes trêves.

Le premier acte est la *querelle des investitures*. C'est

L'empereur et le pape : la réforme de l'Eglise. — Grégoire VII, querelle des investitures. *(Programme officiel)*

La première est la querelle des investitures (1076-1122).

l'époque où *Grégoire VII*, et ses successeurs réclament de *Henri IV* et de *Henri V* l'indépendance des fonctions spirituelles. Elle se termine par *le concordat de Worms en 1122.*

Après quelques années de paix, sous les règnes de Lothaire II et de Conrad, vient *le deuxième acte* qui se passe entre *Alexandre III* et *Frédéric Barberousse*. Il s'agit cette fois *d'affranchir l'Italie* de la domination allemande. C'est aussi la querelle des *guelfes et des gibelins*, car tout ce qui est hostile à la maison impériale de Hohenstaufen a pris le nom de guelfe, tous ses amis sont les gibelins. Le *traité de Constance* mit fin à cette deuxième lutte *(1152-1183).*

La deuxième est l'histoire de l'indépendance des communes d'Italie sous la protection du pape (1152-1183).

Les dernières années de Frédéric Barberousse et le règne d'Henri VI marquent encore une trêve dans la guerre de l'empire contre la papauté. Mais après ces années de repos vient la période où se joue la partie acharnée et décisive entre les papes *Grégoire IX* et *Innocent IV* et *Frédéric II*. C'est l'existence même de l'empire et de la maison de Hohenstaufen qui en est maintenant l'enjeu. Frédéric II la perdit, et par suite sa mort marque la fin de la domination allemande en Italie et de l'autorité impériale en Allemagne.

Dans la troisième, c'est la possession du royaume des Deux-Siciles qui est le sujet principal de la guerre (1218-1250).

La conclusion de la lutte est la ruine de l'autorité impériale.

2. Préface de la querelle des investitures. Réforme de Cluny. Lutte contre la simonie. — A la fin du règne d'Henri III (1056), l'indépendance de l'Eglise n'existait plus, car l'empereur disposait à son gré du siège pontifical comme d'un fief ordinaire. Or, ce qui se passait pour la papauté se répétait alors pour chaque siège épiscopal, pour chaque fonction ecclésiastique, en Italie, en Allemagne, en France, partout dans l'Europe chrétienne. *Le seigneur qui donnait à l'évêque ou au prêtre la terre, le bénéfice attaché à ses fonctions, avait pris naturellement l'habitude de considérer l'évêché, l'abbaye, le prieuré comme placé entièrement à sa disposition.* Alors il en donnait l'investiture, ou du moins il la vendait à ses créatures, sans se

L'empereur, et à son exemple tous les seigneurs, considèrent les dignités de l'Eglise comme des fiefs qu'ils distribuent à leurs amis.

soucier de demander au pape l'investiture spirituelle, qui leur était nécessaire pour exercer leurs fonctions sacrées ; sans plus songer aux élections qui étaient la règle ancienne pour la nomination aux charges spirituelles.

Si l'Eglise avait admis cette prétention féodale, si elle avait cessé de réclamer rigoureusement le droit de l'investiture spirituelle, elle aurait perdu son indépendance d'abord, sa dignité ensuite. Car, comment les clercs élevés à une charge sacrée, par des laïques violents et intéressés, pouvaient-ils avoir des mœurs, le caractère, les qualités de leur charge ? Ils gardaient, une fois abbés ou évêques, les défauts, même les vices des féodaux, et affaiblissaient le respect qui était dû aux fonctions qu'ils avaient usurpées.

Ce fâcheux système d'investiture est nuisible à l'indépendance de l'église, et aussi à la dignité de ses ministres.

Mais déjà un grand parti protestait dans l'Eglise contre ce désastreux usage d'investiture. *Il l'avait flétri du nom de simonie*, pour indiquer que ces prêtres qui recevaient ainsi d'un laïque des fonctions spirituelles, avec leur bénéfice, commettaient le crime de Simon le Magicien, qui avait voulu acheter aux apôtres le don des miracles, transmis par le Christ à ses seuls disciples. A la tête de ce parti était l'ordre de Cluny. Il y avait cent ans que la première abbaye de Cluny s'était élevée dans un canton bien retiré de la Bourgogne, grâce à la libéralité de *Guillaume le Pieux, duc d'Aquitaine* (909). Depuis lors, *les maisons clunisiennes* s'étaient établies peu à peu dans toute la chrétienté. Elles y formaient *des provinces monastiques* strictement soumises à la règle des bénédictins, restaurée par elles. C'est d'elles que sortirent d'abord les protestations contre la simonie et les maux de l'Eglise. C'est parmi elles aussi que fut élevé le réformateur qu'elles avaient tant désiré, le moine *Hildebrand*.

Il fut flétri par les chrétiens sincères du nom de « simonie ».

A la tête du parti de la réforme de l'Eglise étaient les religieux de Cluny.

Les idées de Cluny sont appliquées par Hildebrand.

5. Hildebrand conseiller des papes (1049-1073). — On a dit à tort qu'Hildebrand était le fils d'un charpentier du pauvre village de *Soana*. Il naquit bien dans cette ville, vers 1015, mais d'un laboureur de condition libre et assez

Hildebrand, né à Soana vers 1015.

aisée. Il ne serait pas devenu si tôt chapelain du pape Grégoire VI, s'il n'avait pas été élevé et ordonné dans un riche couvent de Rome, où son oncle était abbé. Mais le pape Grégoire VI fut un de ceux qu'Henri III fit déposer au concile de Sutri, en 1046. Hildebrand lui resta fidèle jusqu'à sa mort, mais alors *il se retira* de nouveau au couvent, et *à la maison mère de Cluny même.*

Hildebrand se retire à Cluny, jusqu'à ce qu'il devienne le conseiller de Léon IX (1049).

Il n'y resta pas longtemps, car en 1049, quand *l'évêque de Toul, Brun*, devenu pape sous le nom de *Léon IX*, va prendre possession de son siège à Rome, *Hildebrand l'accompagne* par ordre de l'abbé de Cluny.

Léon IX avait été élevé à la papauté par la faveur expresse de l'empereur Henri III, dont il était d'ailleurs le parent, mais il était attaché aux idées de Cluny. C'est lui qui nomma *Hildebrand cardinal et sous-diacre de l'Eglise romaine*, avec la charge d'administrer les revenus du Saint-Siège. Il fut, dès lors, le premier personnage de l'Eglise et *le conseiller tout-puissant des papes* qui se succédèrent jusqu'à son avènement, de *Léon IX*, d'*Etienne IX* (1057-1058), de *Nicolas II* (1058-1061) et d'*Alexandre II* (1061-1073). C'est sous le règne de Nicolas II qu'il commença la réforme de l'Eglise par d'importants décrets, et qu'il assura au Saint-Siège l'alliance des Normands des Deux-Siciles.

Hildebrand gouverne sous le pontificat de quatre papes, de 1049 à 1073.

Il commence sous Nicolas II la réforme des abus.

4. Le synode de Latran. Décret sur l'élection des papes (1059). — C'est au synode réuni à Rome, à *Saint-Jean de Latran*, qu'il publia *le décret* qui devait affranchir la papauté de la domination allemande. A l'avenir, à la mort du pape, *les cardinaux évêques*, c'est-à-dire ceux de la campagne romaine, et *les cardinaux clercs*, c'est-à-dire ceux qui desservaient à l'origine les paroisses de Rome, se réuniront seuls, et choisiront le pape soit dans le clergé romain soit ailleurs. *Ils présenteront* ensuite l'élu au reste du clergé et au peuple, afin que leur choix soit confirmé par leur consentement. Enfin *l'empereur Henri IV sera appelé à sanctionner cette double élection*, mais par un privilège spé-

Le décret de 1059 décide que le pape sera élu à l'avenir par les cardinaux.

cial qui ne pourra être exercé par aucun de ses successeurs, sans une décision du pape.

Hildebrand réforme les mœurs du clergé. Il est soutenu par les simples fidèles.

Ce même synode de Latran renouvela les *condamnations* déjà si souvent prononcées *contre les prêtres qui contractaient le mariage*, malgré les lois de l'Eglise. Cette fois, les idées de réforme avaient tellement pénétré dans l'Eglise et dans le peuple même, par les efforts de Cluny et des papes, *que les fidèles se révoltèrent contre les clercs qui refusaient d'obéir au pape*. A Milan, par exemple, les pauvres gens, *les patarins*, se soulevèrent contre les prêtres mariés, et soutinrent de toutes leurs forces le légat de Nicolas, *Pierre Damien*, contre leur archevêque même. Or, Pierre Damien était l'admirateur et le soutien le plus zélé d'Hildebrand, et c'est lui qui avait dénoncé les maux de l'Eglise et flétri les abus dans le *Livre de Gomorrhe*.

Son légat, Pierre Damien, est défendu à Milan par les pauvres ou *patarins*.

Les domaines du pape confinent au XI[e] siècle avec ceux des Normands au sud de l'Italie.

5. Alliance du Saint-Siège avec les Normands d'Italie. — Depuis le commencement du XI[e] siècle, l'Italie méridionale était disputée *aux Grecs* et *aux Arabes* par quelques bandes de Normands qu'on y avait d'abord appelés comme mercenaires. Vers 1050, elle leur appartenait tout entière jusqu'aux limites du domaine de saint Pierre. Leur chef, *Rainulf*, avait fondé le *comté d'Aversa*, et *Robert Guiscard*, le plus jeune des fils *de Tancrède de Hauteville* avait hérité de ses frères *de la Pouille*. Léon IX avait même été obligé de lui céder Bénévent.

Hildebrand fait alliance avec leur chef Robert Guiscard, qui accepte de devenir le défenseur du Saint-Siège.

C'est avec ces aventuriers, pleins d'ambition, mais aussi de courage et de foi, qu'Hildebrand résolut de contracter alliance, afin de leur confier au besoin la défense de la personne du pape et des biens de l'Eglise. *Robert Guiscard et ses compagnons vinrent en effet à Melfi* recevoir l'absolution des mains du pontife Nicolas II. Puis il reçut *le titre de duc de Pouille et de Calabre, mais après avoir fait hommage au pape* de son duché, et promis de remplir envers lui tous les devoirs du fidèle vassal.

Hildebrand est proclamé pape par le peuple. Il prend le nom de Grégoire VII (1073).

6. Avènement de Grégoire VII et majorité d'Henri IV. — Ainsi à la mort de Nicolas II la papauté semblait s'être relevée de la situation humiliante où l'avait réduite Henri III. Grâce aux efforts d'Hildebrand et de son parti, elle avait pu proclamer qu'elle se réservait le droit d'élire librement son chef, elle avait condamné bien des abus et contracté alliance avec les Normands d'Italie. Nicolas II eut pour successeur *Alexandre II* qui ne régna que quelques mois. Le lendemain même de sa mort, *Hildebrand se vit élever à la papauté* par la volonté du peuple enthousiaste, *malgré sa résistance*, et malgré les règles qu'il avait faites pour l'élection des pontifes. « *Qu'Hildebrand soit notre évêque !* » s'écriait-on dans l'église Saint-Jean de Latran. Les cardinaux approuvèrent, et Hildebrand fut élu pape, sous le nom de *Grégoire VII*.

Il est reconnu par Henri IV alors entièrement occupé par les Saxons et les Bavarois.

A peine élu il notifia son élection au roi *Henri IV* qui, après quelques hésitations, finit par le reconnaître. C'est que le jeune fils d'Henri III ne régnait réellement que depuis 1065, et il redoutait fort en ce moment quelque coalition des Saxons et des Bavarois contre lui. Les troubles de l'Allemagne retardèrent quelque peu l'ouverture d'une lutte devenue inévitable entre le chef du parti de l'indépendance et de la réforme de l'Eglise devenu pape et le jeune héritier des prétentions d'Henri III.

Le décret de 1075 condamne formellement les investitures données par des laïques.

7. Rupture entre Grégoire VII et Henri IV. — Au début de l'année *1075*, le pape réunit un synode à *l'église de Latran*, et promulgua enfin le décret qui devait affranchir les fonctions spirituelles de la tutelle des laïques : « *Si quelqu'un désormais reçoit de la main de quelque personne laïque un évêché ou une abbaye*, *qu'il ne soit pas considéré comme évêque*, et qu'en outre la grâce de saint Pierre et l'entrée de l'église lui soient interdites. *Si un empereur*, *un roi*, *un duc*, un marquis, un comte, une puissance ou une personne laïque, *a la présomption de donner l'investiture des évêchés* ou de quelque dignité ecclésias-

tique, *qu'il se sache frappé d'excommunication.* » (Février 1075) (1).

Henri IV comprit très bien l'importance de ce décret. S'il était respecté, il perdait totalement l'influence que son père avait exercée sur tous les bénéfices ecclésiastiques, mais surtout sur le principal, celui de Rome. Il était alors vainqueur des Saxons; *il résista et accorda une foule d'investitures à ses favoris*, comme par le passé. De là une lettre de Grégoire VII, conçue en termes modérés mais sévères, pour prier l'empereur de respecter la liberté de l'Eglise.

Henri IV n'en tient pas compte et s'attire les remontrances du pape (1075).

L'empereur réunit alors à Worms une assemblée de nobles et de clercs dévoués à sa personne et leur déclara que le pape Grégoire lui avait écrit *une lettre pleine de menaces pour sa vie même.* Sur la foi de cette déclaration exagérée à dessein, cette sorte de concile déposa le pape (janvier 1076). Un mois après, Grégoire répondit solennellement à cette déclaration de guerre *en excommuniant l'empereur*, et en déliant les chrétiens d'Allemagne et de l'Italie du serment de fidélité qu'ils lui avaient prêté (février 1076).

En réponse aux avis de Grégoire VII, Henri IV convoque l'assemblée de Worms qui déclare le pape déposé (janvier 1076).

Henri IV est excommunié (1076).

8. Querelle des investitures (1076-1122). Première phase. Canossa (1077). — L'empereur avait compté sur la turbulente féodalité romaine pour se débarrasser de l'opposition d'un pape si indépendant. Mais Grégoire VII, appuyé sur le peuple de Rome, vint facilement à bout des intrigues du *Censio*, préfet de la ville et chef des brouillons. En Allemagne, au contraire, *les grandes maisons féodales* n'avaient guère besoin d'être dispensées de leur serment de fidélité, *pour se liguer contre l'empereur. Rodolphe de Souabe, Welf d'Este*, devenu duc de Bavière, et *Berthold de Carinthie* se soulevèrent aussitôt contre Henri IV, et lui

La guerre commence par des révoltes féodales. Le pape triomphe des rebelles à Rome, mais Henri IV reste impuissant en Allemagne.

(1) *Histoire générale* de MM. LAVISSE ET RAMBAUD. *Le Sacerdoce et l'Empire,* par C. BAYET, II, ch. III.

donnèrent un an et un jour pour se soumettre aux volontés du pape, sinon il serait déposé.

Premier acte de la guerre des investitures : humiliation de l'empereur à Canossa (1077).

De la révolte des ducs allemands au concordat de Worms, de 1076 à 1122, la guerre des investitures offre trois grandes phases. Dans la première, on voit l'empereur s'abaisser, se soumettre totalement à la volonté du pape. Il l'avait promis à ses sujets révoltés dans la diète d'Augsbourg. *Il alla s'exécuter à Canossa* (1), chez la grande *comtesse Mathilde* (2), qui était alors l'hôte et l'alliée de Grégoire VII. Celui-ci le fit attendre trois jours aux portes du palais, dans le costume des pénitents, les pieds nus, par un froid rigoureux. Il avoua lui-même sa dureté, mais plus la résistance d'Henri IV et la guerre qu'il avait déclarée à l'indépendance de l'Eglise avaient été violentes, plus le pontife devait par sa sévérité affirmer la légitimité de sa cause (1077).

Deuxième phase de la guerre : défaite des alliés du pape, triomphe momentané d'Henri IV en Allemagne et à Rome (1080 à 1084).

9. Querelle des investitures, deuxième phase. Mort de Grégoire VII (1085).— Les seigneurs allemands, étonnés d'une soumission si prompte et qui brisait tous leurs projets, refusèrent de se soumettre. Les Saxons et les Souabes, réunis à *Forchheim*, déposèrent l'empereur, *élurent à sa place Rodolphe de Souabe*, qui fut bientôt après sacré à Mayence, ~~et reconnu par Grégoire~~. Mais cette deuxième phase de la lutte offrit à Henri IV l'occasion d'une revanche complète sur tous ses ennemis. On le vit triompher de son rival Rodolphe de Souabe, à la bataille de *Volksheim* (1080), pénétrer victorieusement en Italie, ravager les domaines de la comtesse Mathilde (1081) ; enfin se rendre maître de Rome, *où il installa un antipape, Guibert*, l'archevêque de Ravenne, qui prit le nom de Clément III (1084).

Mais Grégoire VII ne tomba pas entre ses mains ; Robert

(1) Château de Canossa, au sud de Reggio et de Parme.

(2) La comtesse Mathilde était la fille de Boniface, marquis de Toscane, comte de Mantoue et de Modène, assassiné en 1052. Sa mère, Béatrice, s'était remariée à Godefroi le Barbu, duc de Lorraine.

Guiscard était venu l'enlever du château Saint-Ange, avec 40.000 Normands, et l'avait mis en sécurité à Salerne. Là l'énergique pontife, accablé par la lutte, ne tarda pas à mourir, non sans avoir renouvelé l'anathème contre l'empereur et affirmé la justice de sa cause : « J'ai aimé la loi de Dieu, et j'ai haï l'iniquité, dit-il, voilà pourquoi je meurs en exil » (1085) (1).

Mort de Grégoire VII (1085).

10. Troisième phase de la querelle des investitures. Mort d'Henri IV et concordat de Worms. — La politique de Grégoire VII fut énergiquement continuée, sinon par l'abbé du Mont-Cassin, Didier, qui régna immmédiatement après lui sous le nom de Victor II, au moins par *Urbain II*, le cardinal d'Ostie, qui occupa le siège pontifical de 1088 à 1099, puis par *Pascal II*, de 1099 à 1118.

Troisième phase de la guerre : révolte des fils de l'empereur, Conrad et Henri, contre leur père.

Sous Urbain II, l'empereur se vit peu à peu abandonné de tous ses alliés, livré sans défense à la coalition des seigneurs révoltés en Allemagne et en Italie. Les Welf de Bavière s'unirent, contre lui, à la grande comtesse Mathilde. Son fils Conrad, puis son autre fils Henri se mirent du côté des ennemis de leur père. *Ses antipapes ne jouèrent aucun rôle sérieux*. Enfin, tandis que le pape se rendait au concile général de Clermont convoquer tous les chevaliers de l'Europe à la croisade, *Henri IV, emprisonné, déposé par ordre de son fils, mourait dans la misère à Liège, le 7 août 1106*.

Mort misérable d'Henri IV (1106).

Il avait déjà été remplacé par *Henri V*, son fils rebelle. Le pape Pascal II eut bientôt à se repentir de l'appui qu'il lui avait fourni, quand, lors d'un voyage militaire et triomphal à Rome, il réclama le privilège de conférer l'investiture aux abbés et aux évêques, avant qu'ils eussent reçu la consécration spirituelle. Une telle concession n'avait été accordée que de très mauvais gré, et fut solennellement

(1) *Dilexi justitiam, et odio habui iniquitatem*. On a démontré que *justitiam* signifiait ici la loi de Dieu, la liberté de l'Eglise.

En 1122, le pape Calixte II et l'empereur Henri V signent le concordat de Worms. L'investiture spirituelle serait réservée au pape; celle des biens et revenus aux suzerains laïques.

révoquée par le pape l'année suivante (1112). La guerre reprit donc jusqu'à la mort de Pascal II, sans qu'aucun des adversaires en retirât quelque avantage. *C'est en 1122 seulement qu'Henri V* se décida à la terminer par le *concordat de Worms* qu'il passa avec *Calixte II.* D'après cet acte, les élections des évêques et des abbés auraient lieu librement dans l'empire, et le roi n'interviendrait qu'en cas de discussion, pour décider entre deux candidats. *Les élus recevraient ensuite du pape la crosse et l'anneau*, c'est-à-dire la consécration canonique et les pouvoirs spirituels. En revanche, l'*empereur seul les investirait par le sceptre des biens, des droits et des revenus* attachés à leurs fonctions, car ces biens, et ces droits lui appartenaient comme véritables fiefs.

Le concordat de Worms était un acte logique, qui laissait à l'Eglise la consécration des fonctions spirituelles et à l'empereur la disposition des régales ou fiefs royaux. Mais il ne pouvait amener qu'une trêve, car on a vu qu'entre les idées de l'empereur et celles du pape, il y avait d'autres divergences plus graves que la querelle des investitures, et notamment à propos de l'indépendance de l'Italie et du siège de Rome.

Avec Henri V se termine la dynastie de Franconie. Lothaire de Saxe est élu en 1125.

11. Fin de la maison de Franconie. Lothaire de Saxe (1125-1137). — Henri V ne laissa point d'enfants. La diète, réunie à Mayence, eut à se prononcer entre les trois chefs de la féodalité allemande. *Conrad de Hohenstaufen*, de la *maison de Weiblingen*, *duc de Souabe ; Henri le Superbe*, de la famille de Welf ou d'Este, *duc de Bavière*, et *Lothaire de Supplimbourg*, margrave de Lusace et *duc de Saxe. C'est ce dernier qui fut élu.* Son règne fut grandement utile à l'Allemagne. Il réduisit ses rivaux à l'obéissance, l'un, Conrad, par la force des armes; l'autre Henri de Bavière, en lui donnant sa fille unique en mariage. Il propagea l'influence allemande, avec la religion catholique, en Suède, en Brandebourg et en Poméranie. Son margrave

Le règne de Lothaire II est peu glorieux mais utile. Il forme une trêve dans la guerre entre la papauté et l'empire (1125 à 1137).

du Nord, *Albert l'Ours*, agrandit alors sa marche du Brandebourg, qui lui fut léguée par le chef catholique des Slaves de ce pays.

Le règne de Lothaire fut aussi une trêve dans la lutte des empereurs et des papes. Il n'intervint dans les affaires de l'Eglise que pour soutenir le pape Innocent II contre la féodalité romaine et l'antipape qu'il lui opposait. En agissant ainsi, il suivait l'*inspiration de saint Bernard*, qui était alors l'arbitre et l'honneur de l'Eglise (1).

C'est l'influence de saint Bernard qui domine alors dans la société chrétienne.

(1) Né à Dijon en 1091, fondateur et premier abbé du monastère de Clairvaux, il eut à se prononcer au synode d'Etampes, en 1130, entre Innocent II (soutenu par les Frangipani) et l'antipape Anaclet II (Pierleoni), et entraîna presque toute la chrétienté du côté d'Innocent II. Il prêcha la croisade en Allemagne sous le successeur de Lothaire II.

XIXe LEÇON

FIN DE LA GUERRE DU SACERDOCE ET DE L'EMPIRE. — ALEXANDRE III ET FRÉDÉRIC BARBEROUSSE. — INNOCENT III. — FRÉDÉRIC II.

SOMMAIRE. — 1. *Physionomie nouvelle de la lutte.* — Il s'agit maintenant d'une guerre pour ou contre l'indépendance de l'Italie ; les papes solidarisent leur cause avec celles des communes italiennes.

2. *Guelfes et gibelins.* — Les ennemis de l'empereur prennent tous le nom de guelfes qui est celui de la famille de son rival en Allemagne, Henri de Bavière. — Ses partisans s'appellent gibelins, car la maison de Souabe ou de Hohenstaufen est aussi la maison de Weiblingen.

3. *Causes de la guerre.* — L'autorité sévère que Frédéric Barberousse a voulu exercer à Rome, lors de son premier voyage, et sur toutes les communes lombardes à la diète de Roncaglia (1158).

4. *Résultat.* — Frédéric battu se réconcilie avec le pape Alexandre III à Venise, et reconnaît l'indépendance des communes lombardes à Constance (1183).

5. *Innocent III.* — A la mort de Frédéric Barberousse, Innocent III a soutenu la candidature d'un empereur guelfe, qu'il croyait favorable à la politique du Saint-Siège. Mais cet empereur, Otton de Brunswick, ne tenant pas ses promesses, Innocent III fit couronner l'héritier des Hohenstaufen, Frédéric II.

6. *Dangers que fait courir au Saint-Siège la puissance de Frédéric II.* — Héritier du royaume des Deux-Siciles, par sa mère, et du royaume de Germanie, il était mieux placé qu'aucun de ses prédécesseurs pour dominer à Rome, et il était d'ailleurs imbu d'idées excessivement autoritaires.

7. *Causes de la guerre entre Grégoire IX et Frédéric II.* — La première fois, c'est la mauvaise volonté que montre l'empereur à partir pour la croisade (1227).
La deuxième fois, c'est de nouveau la cause de l'indépendance des villes lombardes (1239).

8. *Résultat.* — Après la mort de Frédéric II, en 1250, et de son fils, en 1254, le pouvoir impérial n'existe plus en Allemagne, où commence le grand interrègne, et la maison de Hohenstaufen perd les Deux-Siciles, que les papes donnent à la famille d'Anjou.

1. Deuxième période de la lutte entre le pape et l'empereur. — Avènement des Hohenstaufen. — La lutte entre l'empereur et le pape va prendre dans cette

deuxième période l'apparence d'une lutte pour l'indépendance de l'Italie. C'est que les papes ont bien compris que pour échapper définitivement à la tutelle de l'empereur allemand, il fallait placer la papauté à l'abri d'une ligue italienne, et ruiner l'autorité de l'empire en Italie, pour s'en débarraser à jamais à Rome.

Mais une politique si heureuse et si avantageuse pour la papauté eût été impraticable :

1° Si l'empire n'avait pas été déchiré par la compétition de deux grandes familles, *les guelfes et les gibelins*.

2° Si l'Italie n'avait pas été divisée *en cités libres* ou presque indépendantes, *riches et puissantes*.

A la mort de Lothaire, les électeurs proclament Conrad de Hohenstaufen, duc de Franconie et chef de la maison de Weiblingen. Henri de Bavière, chef des guelfes est écarté.

La rivalité des guelfes et des gibelins remontait au lendemain de la mort de Lothaire. Quand la diète avait eu à désigner son successeur, il sembla qu'elle aurait dû choisir Henri le Superbe, l'héritier des Welf et le gendre de Lothaire, par conséquent duc de Bavière et de Saxe. Mais les seigneurs allemands qui craignaient de se donner un maître si puissant, réunirent promptement *une assemblée à Coblentz*, *et nommèrent à l'improviste le duc de Souabe*, *Conrad de Hohenstaufen*, *seigneur de Weiblingen*, *ou gibelin*.

A cette époque l'Italie du Nord est déjà divisée en communes presque indépendantes.

Quant à l'indépendance des villes italiennes, surtout des riches cités de la Lombardie, de la Vénétie et de l'Emilie, elle remontait *au décret de Conrad II*, qui avait affranchi les petits vassaux d'Italie de la suzeraineté des grands féodaux, pour les rattacher à l'autorité royale. Au fur et à mesure que les puissantes seigneuries du nord avaient disparu, les villes s'étaient constituées en républiques, avec le régime des anciennes villes romaines. *Elles avaient un sénat, des consuls*, *une milice*, un vif amour de leur indépendance.

Ni le pape Eugène III, ni l'empereur Conrad III n'ont le temps de songer à la lutte.

2. Conrad III (1138-1152). — La lutte ne reprit pas sous le règne du premier des Hohenstaufen, car ni le pape ni l'empereur n'avaient alors envie de l'entreprendre. Le pape Eugène III n'était point maître de Rome où dominait

alors une commune semblable à celles qui s'étaient emparées du pouvoir dans les villes du nord ; à Milan, à Crémone, par exemple, et ce nouveau sénat était soutenu par un clerc éloquent, *disciple d'Abélard* et condamné comme lui par l'Eglise, *Arnaldo ou Arnaud de Brescia*. Le pape errait donc en France, en Allemagne, en Italie, s'inspirant des conseils de saint Bernard (1) et peu désireux de rentrer dans une capitale si troublée. Conrad III avait passé les premières années de son règne à combattre les Welf; la mort de leur chef, Henri le Superbe, lui permit de confisquer leurs domaines ; la Saxe seule passa à l'héritier d'Henri le Superbe, Henri le Lion. Puis, entraîné par l'éloquence de saint Bernard, le roi prit la croix, à Spire, le jour de Noël (1146), et partit presque aussitôt pour Constantinople. Il revint bientôt découragé de cette deuxième croisade où il n'avait subi que des échecs, et mourut peu de temps après, laissant pour héritier son fils, Frédéric Barberousse.

Eugène III. chassé par le parti d'Arnaldo de Brescia.

Conrad III en guerre avec Henri le Superbe, chef des Guelfes.

Conrad III prend part à la malheureuse croisade de 1147.

3. Frédéric Barberousse (1162-1189). Son intervention à Rome et en Italie. — L'histoire et surtout la légende sont pleines de la renommée de Frédéric Barberousse. Ses qualités physiques, sa haute taille, la couleur de sa barbe, sa fière allure émerveillèrent ses contemporains. Il avait aussi très nettement l'intelligence des intérêts de l'empire et le sentiment de sa dignité. Il comprit vite qu'il perdrait toute influence sur l'Italie et sur Rome s'il laissait s'y développer librement les libertés municipales et il résolut d'inaugurer son règne en rétablissant sa domination effective sur la péninsule.

Frédéric I[er] succède à son père Conrad de Hohentaufen (1152 à 1190).

Dans le récit de son premier voyage en Italie, tel qu'il est fait par son oncle *Otto de Freisingen*, trois faits annoncent déjà la lutte opiniâtre que Frédéric va engager au delà des Alpes. Ainsi il traite avec orgueil les délégués des villes qui sont venus lui faire hommage à Roncaglia, aussitôt après

Le premier voyage de Frédéric en Italie indispose déjà contre lui les communes lombardes, le peuple de Rome et le pape Adrien IV.

(1) Moine cistercien élu en 1145, à la place de Lucius II.

son arrivée dans la Lombardie. Il fait ravager Chieri et Tortone, qui se sont montrées moins empressées que les autres à lui prêter serment de fidélité. Il repousse durement les délégués de la commune de Rome, qui viennent lui vanter le passé de leur ville, et la gloire de leur sénat. Il refuse de tenir la bride du cheval du pape Adrien IV (1), qui refuse alors de lui donner le baiser de paix. Enfin, chacun sent en lui un maître qui veut être obéi, et *à peine a-t-il traversé l'Italie, qu'il y est déjà détesté par le pape et par les communes*. A Rome même, pendant la cérémonie du sacre, le peuple attaque les Allemands dans les rues de la cité Léonine et leur livre un combat acharné. Peu de temps après, l'empereur quitte la ville, non sans avoir fait pendre Arnaud de Brescia, le héros de la populace (1155).

Le jour du sacre le peuple de Rome engage une lutte furieuse avec les Allemands (1155).

Arnaldo de Brescia pendu par ordre de l'empereur.

4. Nouvelle intervention de Frédéric Barberousse en Italie. — Coalition contre l'empereur. — Nulle part l'indignation n'était plus grande contre le nouvel empereur que dans les grandes villes de Lombardie, *Milan*, *Brescia*, *Parme*, *Plaisance*, alliées depuis longtemps entre elles. Elle s'accrut encore en 1158, lors du deuxième voyage de Frédéric Barberousse. A la diète de Roncaglia, il venait en effet de décider que chaque ville serait obligée de recevoir un officier impérial, un podestat, qui surveillerait les consuls et la commune et ferait respecter les droits de l'empereur. Plusieurs villes comme Pavie, Lodi, Crémone, par jalousie et par haine de Milan, se soumirent sans résistance; mais à Milan, les légats de Frédéric furent chassés par le peuple.

Les décrets de la diète de Roncaglia imposent aux cités lombardes un officier impérial (1158).

Milan refuse de recevoir les légats de Frédéric.

L'empereur accourut, décidé à faire un grand exemple et entama aussitôt le siège de Milan. Après trois années d'héroïque résistance (avril 1059 février-1062), la cité dut se rendre à la merci de l'empereur. Celui-ci décida que les habitants seraient dispersés et que la ville serait détruite.

Après trois années de siège, Frédéric prend Milan (1062), et ordonne de la raser.

(1) Nicolas Brakespeare, Anglais, élu en 1153.

La vengeance de Frédéric émut cependant tous ceux qui pouvaient craindre en Italie la restauration de la domination allemande. *Le cardinal Bandanelli, à peine élu au siège pontifical sous le nom d'Alexandre III* réunit dans une même alliance les villes lombardes et le roi de Sicile, Roger II, le puissant successeur de Robert Guiscard, (1159) puis il dépose l'empereur et délie ses sujets du serment de fidélité (1165).

Alexandre III forme une coalition italienne contre l'empereur (1165).

5. Défaite de Frédéric Barberousse. Traité de Venise (1177) et de Constance (1183). — En apprenant la courageuse initiative du nouveau pape, Frédéric Ier avait d'abord créé un antipape dans une assemblée réunie à Pavie. Mais l'Europe chrétienne, tout entière, sauf l'Allemagne, considérait Alexandre III comme le seul véritable pontife. L'empereur résolut alors de retourner à Rome installer son antipape, et saisir le chef de ses ennemis. Son expédition fut désastreuse, car le pape s'échappa, la peste l'obligea d'abandonner rapidement la ville, et lorsqu'il voulut repasser les Alpes, il trouva derrière lui une puissante confédération formée par toutes les villes du Nord. *C'était la ligue Lombarde.* Elle comprenait non seulement les vieilles alliées de Milan, mais aussi les cités jusque-là fidèles à la cause impériale, Crémone, Lodi même; et pour bien montrer son union et son but, *elle fonde, près de Verceil, une forteresse nouvelle qui reçoit le nom de son chef, le pape Alexandre III.*

La ligue lombarde devenue la ligue italienne fonde la forteresse d'Alexandrie en signe d'union.

Frédéric l'appela par dérision « *Alexandre de la paille* », et revint en Italie en 1174, bien décidé à achever son œuvre. Toutefois l'Allemagne ne l'avait pas complètement soutenu et le plus puissant de ses vassaux, *Henri le Lion, duc de Saxe*, avait refusé de le suivre. La rencontre décisive entre les confédérés et les Allemands *eut lieu à Legnano*, (*1076*). *L'empereur y fut complètement battu.*

L'empereur est battu par les troupes de la ligue à Legnano (1176).

Il ne lui restait plus qu'à traiter. Il s'y prêta de bonne grâce, et se rendit aussitôt à Venise, solliciter d'Alexandre III

une réconciliation sincère. Ce fut un beau triomphe pour le pape patriote quand il vit le puissant empereur accourir vers son trône, élevé sous le grand portique de Saint-Marc, et se jeter à ses genoux. Le pape releva Frédéric en pleurant, et peu de jours après, il signa avec lui *la paix de Venise*. Tous les domaines, tous les revenus qui appartenaient à l'Eglise lui étaient restitués. L'empereur considérait le pape comme un père, et le pape traiterait l'empereur comme un bon fils. *On n'oublia pas les villes italiennes*, mais les négociations qui les concernaient n'aboutirent qu'en 1183.

Il est réconcilié avec Alexandre III à Venise (1177).

Par la paix de Constance, il était dit que *les villes conserveraient les droits vraiment royaux* qu'elles avaient usurpés, celui de se fortifier, et de se liguer comme elles l'entendraient. L'empereur ne se conservait que le droit de sanctionner l'élection des consuls, et d'établir çà et là des juges pour recevoir les appels des tribunaux des communes.

Il reconnaît la liberté des communes du Nord au traité de Constance (1183).

6. Nouvelle trêve dans la guerre du sacerdoce et de l'empire. Fin glorieuse du règne de Frédéric Ier. — Les *traités de Venise et de Constance* étaient certainement de glorieux actes pour le pape qui avait rendu la cause de l'Eglise solidaire des intérêts de l'Italie et les avait fait triompher ensemble. Ils n'en furent pas moins utiles à l'Allemagne, où aucun empereur, excepté Charlemagne, n'a laissé une réputation plus brillante que Frédéric Barberousse.

C'est lui qui brisa la domination d'Henri le Lion, duc de Saxe et de Bavière, qui n'avait pas voulu se joindre à lui lors de sa dernière expédition en Italie. A la diète de Worms (1179), il lui fit grâce de la vie, mais il lui enleva tous ses domaines (1).

Le chef des Guelfes, Henri le Lion, perd ses domaines, il ne gardera que le Brunswick (1179).

(1) La Saxe fut donnee à Bernard d'Anhalt, fils d'Albert l'Ours, ce margrave du Nord, qui venait d'hériter du Brandebourg. La Bavière passa à la famille de Wittelsbach. L'Autriche, ou marche de l'Est formait depuis 1156 un duché distinct.

Frédéric fait respecter l'autorité impériale en Allemagne.

Il réprima sévèrement les tentatives des villes pour s'affranchir de la suzeraineté de leurs évêques, ou de leurs comtes. *Mayence*, par exemple, vit ses fortifications rasées, ses privilèges supprimés pour s'être révoltée contre son archevêque.

Il essaie de s'imposer au royaume d'Arles ou de Bourgogne.

Il fit aussi reconnaître l'autorité impériale dans le royaume de *Bourgogne*, c'est-à-dire dans cette vallée du Rhône où elle n'avait été jusqu'ici que tout à fait nominale. La diète qu'il tint à *Besançon*, en 1157, fut même celle où il reçut le plus de témoignages de soumission et de marques de respect venues de tous les côtés de la chrétienté.

Frédéric Barberousse meurt à la troisième croisade (1189).

L'empereur se considérait si bien comme le chef de l'Europe chrétienne que, dès qu'il apprit la prise de Jérusalem par le sultan d'Egypte, Saladin, il voulut être le premier à prendre la croix et à partir pour la délivrance de la Terre-Sainte. C'est là qu'il mourut, le 10 juin 1189, dans les eaux glacées du Selef ou Cydnos.

Henri VI succède à son père Frédéric Ier (1189 à 1196).

7. Henri VI. Les Hohenstaufen deviennent rois de Sicile (1189-1196). — Henri VI n'a pas commencé la troisième période d'hostilités contre la papauté, mais il l'a presque rendue inévitable par l'accroissement de puissance qu'il donna à la famille des Hohenstaufen.

Il hérite, au nom de sa femme Constance, du royaume normand des Deux-Siciles (1189).

Cet accroissement était préparé depuis 1186, année de son mariage *avec Constance des Deux-Siciles, l'héritière présomptive des rois normands d'Italie.* Constance n'avait en effet qu'un neveu, Guillaume le Bon, qui mourut sans enfants en 1186, en lui léguant son royaume.

Dangers que fait courir à la papauté l'installation des Hohenstaufen à Naples.

Or, si l'époux de la reine Constance recueillait cet héritage, la papauté allait se trouver de nouveau menacée par la puissance impériale. *Les efforts d'Alexandre III pour affranchir l'Italie du Nord avaient été vains, si les états des Normands, jusque-là les fidèles alliés du pape, revenaient aux Hohenstaufen.*

Le pape Célestin III aurait bien voulu les en empêcher, et donner les Deux-Siciles à l'usurpateur Tancrède de Lecce;

mais il aurait fallu pour faire réussir cette tentative : 1° l'appui de Otton de Brunswick, fils d'Henri le Lion et chef de la famille des Welf; 2° l'alliance de Richard Cœur de Lion, roi d'Angleterre, le parent et l'ami de Tancrède et d'Henri de Brunswick. Or, le pape n'eut ni l'un ni l'autre. Richard fut fait prisonnier au retour de la troisième croisade, et livré à son rival, l'empereur. Henri de Brunswick resta fidèle, et le royaume des Deux-Siciles passa sans difficultés à son nouveau maître. Celui-ci y faisait de grands préparatifs pour une formidable croisade, qui l'aurait rendu maître de l'Orient, quand la mort vint le surprendre (1197).

L'usurpateur Tancrède, privé de l'appui d'Otton de Brunswick et de Richard Cœur de Lion, cède les Deux-Siciles à Henri VI.

8. Guelfes et gibelins se disputent l'empire. Intervention d'Innocent III. — Henri VI ne laissait qu'un enfant de six ans, nommé Frédéric, comme son grand-père. Ce jeune prince héritait sans difficultés des Deux-Siciles. Mais à qui appartiendrait la couronne impériale ? Deux candidats y prétendaient, *Philippe*, *duc de Souabe*, et marquis de Toscane, le frère d'Henri VI, et par suite *le candidat des gibelins ; et Otton de Brunswick*, *le fils d'Henri le Lion*, *et le chef de la famille des Welf*. Ils furent tous deux élus et proclamés par leurs partisans. L'un et l'autre cherchèrent à gagner aussitôt l'appui du Saint-Siège, pour faire confirmer leur élection. Or, le siège pontifical venait justement d'être occupé par *Innocent III*, le jeune *comte de Segni*, à peine âgé de trente-sept ans.

Rivalité pour l'empire, Otton de Brunswick élu par les guelfes, et Philippe, frère de Henri VI par les gibelins.

Ils font tous deux appel à Innocent III, élu en 1198.

Le nouveau pape pouvait être certainement considéré comme l'héritier de la politique de Grégoire VII et d'Alexandre III, mais héritier animé de conceptions plus élevées et plus nettes encore. Il considéra toute sa vie la croisade, c'est-à-dire l'union de tous les princes chrétiens contre les ennemis de l'Eglise, quels qu'ils fussent, comme le but essentiel à atteindre. Il n'épargna, pour le réaliser, ni condamnations ni interventions dans le gouvernement des rois, car il crut bien sincèrement qu'il était de son devoir de faire cesser les difficultés qui s'opposaient à l'achève-

La croisade est le but essentiel de la politique du nouveau pape.

Il veut diriger les rois pour les réconcilier et les unir contre les Turcs.

ment de son dessein. On le verra dans l'histoire d'Angleterre *renverser, puis relever le trône de Jean sans Terre;* dans l'histoire de France, *excommunier le roi Philippe-Auguste, puis armer tous les chevaliers français contre les hérétiques albigeois;* dans l'histoire d'Espagne, *réconcilier les rois de Castille et de Portugal, pour les unir contre les Maures.*

En Allemagne Innocent III reconnait d'abord Otton IV, puis il lui oppose le jeune Frédéric de Hohenstaufen, fils d'Henri VI.

Quand les guelfes et les gibelins s'adressèrent à lui pour lui demander la conservation de leur empereur, *Innocent III*, ne consultant que les intérêts de l'Eglise, *se prononça pour Otton de Brunswick*, parce qu'Otton IV lui promettait la restitution de tous les domaines légués à l'Eglise par la grande comtesse Mathilde, et de respecter la liberté des élections.

Otton est battu à Bouvines (1214), et meurt isolé (1218).

Quand Otton IV, triomphant, refusa de tenir sa parole, le pape se retourna malgré lui du côté des Hohenstaufen. Philippe était mort, mais le roi de Sicile, le protégé et l'élève du pape, était maintenant en âge de gouverner. Innocent III opposa donc Frédéric II à Otton IV. *Une diète réunie à Nuremberg* acclama ce Hohenstaufen. Quant à l'empereur guelfe, l'éclatante victoire que le roi de France Philippe-Auguste remporta sur lui à *Bouvines* lui enleva tout prestige (1214); il mourut isolé en 1218.

L'ambition de Frédéric II est plus intelligente et plus forte que celle de ses prédécesseurs.

9. Frédéric II (1211-1250). Troisième phase de la querelle du sacerdoce et de l'empire. — *Le jeune Frédéric de Hohenstaufen était cependant l'homme le moins propre que le pape pût trouver pour exécuter ses desseins*, et le moins capable de respecter les libertés des villes italiennes et l'indépendance de la papauté. Il avait une ambition bien plus raisonnée et bien plus forte qu'aucun de ses prédécesseurs.

Il a gardé l'idée romaine de la puissance impériale.

Il voulait être empereur à la façon des anciens maitres de Rome, et non à la manière des césars germaniques. Son éducation, d'ailleurs, son long séjour en Sicile, le milieu où il avait grandi, tout avait contribué à faire de lui un personnage extraordinaire. *Il ne rappelait,*

ni au physique ni au moral, son grand-père Frédéric Barberousse. Au lieu d'avoir sa fière allure, il était, dit *Joffeï*, qui le vit en 1229, « roux et chauve, sa stature était petite, sa vue faible ; s'il avait été mis en vente comme esclave, on n'en aurait pas donné 200 drachmes. » *Il ressemblait à sa mère Constance, qui le fit élever à Palerme*, centre de civilisation arabe, où affluaient les Normands, les Provenciaux, les Grecs et les juifs. Là, le jeune Hohenstaufen apprend à considérer le gouvernement normand, exact, sévère, et très autoritaire, tel qu'il fonctionnait à Rouen, en Angleterre et à la cour de sa mère, comme le seul digne d'un véritable prince. D'autre part, au contact des savants et des lettrés de tant de croyances différentes, il devint sceptique sur bien des points de sa foi. Il était fatal qu'un pareil homme, en prenant la couronne impériale, en prît aussi toutes les traditions et toutes les ambitions. Seulement Frédéric apportait dans la politique qui s'imposait à lui un génie qu'Innocent III aurait inutilement cherché dans toutes les races souveraines de l'Allemagne (1). *Toutefois, la rupture avec le Saint-Siège n'éclata point sous Innocent III.* Il savait qu'il lui devait son empire, et que tout le monde l'appelait encore, en Allemagne, le roi des prêtres. Elle n'*éclata pas non plus sous Honorius III* (1216-1227), qui avait été le précepteur de l'empereur et qui lui témoigna beaucoup d'indulgence. L'*avènement de Grégoire IX*, vieillard de quatre-vingts ans, plein de vigueur et de zèle, l'amena enfin (1218).

Il ressemble à ses aïeux normands, non aux Hohenstaufen.

Il est élevé à Palerme, centre de civilisation arabe et normande.

Frédéric II ne déclare la guerre ni à Innocent III (1190 à 1216), ni à Honorius III (1216 à 1227).

10. La croisade de Frédéric II. — Les sujets de reproches ne pouvaient faire défaut au pape. L'empereur avait failli en effet à tous ses engagements envers la papauté. Il n'avait pas séparé effectivement la couronne des Deux-Siciles de l'empire. Il menaçait l'indépendance des villes de l'Italie du Nord, et réclamait le service militaire des habi-

L'avènement de Grégoire IX (1218), amène la rupture, L'occasion de la guerre est la croisade.

4312

(1) Al. RAMBAUD, *Revue des Deux Mondes*, 1887. F. 82.

tants de Spolète, sujets mêmes du pape. Enfin, depuis son deuxième couronnement à Aix-la-Chapelle, en 1215, il avait solennellement promis de conduire une croisade en Palestine. Depuis lors, il avait sans doute fait de grands préparatifs. Il avait épousé Isabelle, la fille de Jean de Brienne, le roi nominal de Jérusalem, et pris aussitôt le titre de roi sans le consentement de son beau-père. Mais il n'était jamais parti, parce qu'il craignait que son voyage ne fût le signal d'une explosion générale contre l'empire, en Italie et en Allemagne.

Grégoire IX excommunie Frédéric II, qui, à peine parti pour la croisade, est revenu en Italie (1227).

Le nouveau pape le somma de partir aussitôt sous peine d'excommuniation. *Il s'embarqua en effet à Brindisi* le 8 septembre, *mais il revint le 11*, écrivant au pape que la maladie le forçait encore à ajourner la croisade. *Grégoire IX l'excommunia*. Frédéric attendit une année, puis au mois de juin 1228, il partit pour la Palestine, toujours excommunié. Arrivé en Orient, il trouva une forte armée que commandait Hernnam de Salza, le grand maître des chevaliers Teutoniques, ordre fondé par Frédéric Barberousse pour guerroyer contre les infidèles. *Mais il n'y eut pas d'hostilités*. L'empereur signa avec le successeur de Saladin, Malekel Kamel, *une trève de 10 ans*. Cette trêve stipulait pour les chrétiens la possession de tous les lieux saints et du territoire qui les faisait communiquer avec la mer. Jérusalem lui fut en effet aussitôt livrée. Mais un aussi heureux succès ne désarma pas immédiatement le pape. A son entrée à Jérusalem, Frédéric ne trouva pas de prêtres pour le recevoir, ni pour le couronner au saint Sépulcre. En 1231 seulement Grégoire IX reconnut l'utilité de l'œuvre impériale en Palestine et écrivit aux Templiers pour les prier de la seconder.

Frédéric II excommunié entreprend la croisade. Son expédition aboutit à une trève de dix ans fort avantageuse aux chrétiens (1229).

Frédéric II désarme tous ses adversaires au retour de la croisade. Il se réconcilie avec le pape par le traité de San Germano (1230).

11. Triomphe de Frédéric II. Traité de San Germano (1230). — Le prompt succès de l'empereur déconcerta tous ses ennemis. Ils n'avaient pas encore eu le temps de se concerter ni de s'organiser que Frédéric, victorieux, arrivait en Italie. Nul n'essaya de lui résister ; *le pape* lui-

même *se réconcilia facilement avec lui au traité de San Germano* et le releva enfin de l'excommunication. De son côté, l'empereur promit encore de livrer au pape les villes qu'il détenait dans ses domaines. Ce fut l'époque la plus glorieuse de son règne : il *dominait aussi bien à Rome qu'à Jérusalem, à Palerme, à Arles.* Il parcourait triomphalement l'Allemagne, et tenait à Mayence, une grande diète où il proclamait la paix générale. Enfin il s'entourait non plus des conseillers de son père *mais de légistes, comme Thaddée de Suessa, ou Pierre de la Vigne,* qui avaient étudié les lois romaines dans les écoles italiennes, et fournissaient des arguments de droit à l'absolutisme de l'empereur. Toutefois, ni l'Eglise ni les villes lombardes n'étaient résignées à accepter sa domination, et déjà à cette époque l'ancienne Ligue lombarde avait resserré son alliance, fait appel à la protection du pape et à l'appui de toutes les autres villes de l'Italie.

Le pape Grégoire IX intervient comme Alexandre III en faveur de la liberté des villes lombardes.

12. Frédéric et la Ligue lombarde. — L'année même de la diète de Mayence, Frédéric II s'était prononcé contre la Ligue lombarde, devenue, à cause de son ambition la Ligue italienne. En 1236, il lui livra les premiers combats. En 1237, il remporta sur ses troupes une grande victoire à *Cortenuova* (1). Mais cette victoire n'amena la soumission, d'aucune des cités qui dirigeaient la guerre, Milan, Brescia, Bologne, Alexandrie, résistèrent et solllicitèrent la médiation de Grégoire IX. Le pape rappela aussitôt à l'empereur les engagements solennels que son père avait pris à Constance, en faveur des libertés italiennes. Frédéric ne répondit qu'en menaçant de traiter les domaines de l'Eglise comme il traitait la Lombardie. Il fut alors excommunié pour la deuxième fois (1239).

13. Affaire de la Mellonia (1241). Mort de Grégoire IX (1241). — Le pape Grégoire IX, afin de rendre

(1) Cortenuova, entre Brescia et Milan, au nord-est de Milan.

Grégoire IX convoque un concile à Rome pour condamner Frédéric II.

plus solennelle la déchéance de son adversaire, et afin de prouver publiquement la justice de sa cause, convoqua à Rome un grand concile. Des évêques venus de toutes les parties de l'Europe chrétienne répondirent à son appel. Beaucoup de prélats français, anglais, espagnols et italiens se réunirent dans le grand port de *Gênes*, d'où vingt-sept navires devaient les conduire à Rome. L'empereur ne craignit pas d'ordonner à sa flotte de poursuivre ces vingt-sept navires et de s'en emparer. Les transports génois furent attaqués en effet à *la Melloria, au sud de l'île d'Elbe*, et presque tous pris. La plupart des évêques tombèrent ainsi aux mains de l'empereur; le concile ne put se réunir, et quand le pape Grégoire IX, alors presque centenaire, vint à mourir, on ne put lui donner de successeur. Mais ce coup de force indigna les rois de l'Europe chrétienne, qui se virent insultés dans la personne de leurs évêques, et le plus respecté d'entre eux, le roi de France *Louis IX* écrivit à l'empereur une protestation très digne contre cet attentat au droit des gens.

Frédéric fait enlever sur mer, à la Melloria, les évêques qui se rendaient à l'appel du pape (1241).

A la suite de l'affaire de la Melloria, mort de Grégoire IX, protestation de Louis IX, roi de France.

14. Élection d'Innocent IV (1243). Concile général de Lyon (1245). — A la mort de Grégoire IX, dix cardinaux seulement avaient proclamé *Célestin IV*, mais ce pape mourut avant d'avoir pu être consacré, et à cause des troubles de la guerre, *son siège resta dix-neuf mois vacant.* Ce n'est qu'au mois de juin 1243 que le cardinal *Sinibaldo Fieschi*, d'une noble famille de *Gênes,* fut élu sous le nom d'*Innocent IV.* Presque aussitôt il se rendit à *Lyon* pour y convoquer un grand concile général, et y porter enfin contre l'empereur la condamnation solennelle qui avait été retardée par l'affaire de la Melloria. Lyon jouissait, sur les confins de l'empire, d'une indépendance et d'une sécurité si absolue, que le concile put s'y réunir en paix, et que le pape y séjourna six ans. Le 17 juillet 1245, après avoir entendu la protestation du jurisconsulte *Thaddée de Suessa* au nom de Frédéric II, Innocent IV et le concile excommunièrent

Après une vacance de dix-neuf mois le Siège pontifical est occupé par Innocent IV (1243).

Innocent IV se retire à Lyon (1244).

solennellement l'empereur, « attendu que Frédéric, ayant été excommunié comme coupable de parjures répétés, de sacrilèges et d'hérésies, n'avait rien fait pour se justifier; coupable de parjure pour avoir violé les immunités du clergé de Sicile, usurpé la possession de la marche de Bénévent et de la Toscane; de sacrilège, pour avoir enlevé les prélats convoqués à Rome; d'hérésie, pour avoir méprisé le pouvoir du pape, avoir entretenu des relations avec les infidèles et traité avec le soudan d'Egypte pendant la croisade. » En même temps, le pape le déclarait déchu du trône de Sicile, qu'il considérait comme le fief de l'Eglise, et appelait les Allemands à élire un autre roi.

Le concile général de Lyon condamne solennellement Frédéric II (1245).

15. Dernières luttes. Mort de Frédéric II (1250). — La lutte reprit avec acharnement, et bouleversa l'Italie et l'Allemagne jusqu'à la mort de Frédéric II. C'est en Italie surtout qu'elle fut vive entre les communes guelfes et le parti gibelin dirigé par un fils naturel de l'empereur, *Enzio*, son gendre *Ezzelino de Romano* et son ministre *Thaddée de Suessa*. C'est là aussi que les armées de Frédéric subirent les échecs les plus sérieux : échec à Parme, dont la milice détruisit la forteresse de Vittoria, élevée par l'empereur pour dompter la commune rebelle (1248); échec à *Fossalta*, près de Bologne (1249), où les Bolonais s'emparèrent même de son fils chéri *Enzio*. L'empereur perdit encore dans cette guerre son fidèle Thaddée de Suessa, puis *Pierre de la Vigne*, le plus dévoué de ses jurisconsultes qui, accusé de trahison par Frédéric lui-même, se donna la mort pour échapper aux supplices. A la fin de l'année 1250, l'empereur était au *château de Lucera*, se préparant à une expédition nouvelle contre la Lombardie, quand la mort vint le surprendre (13 décembre 1250).

Frédéric perd dans la guerre italienne ses amis les plus dévoués (1245-1250).

L'empereur meurt dans les Pouilles, au château de Lucera (décembre 1250).

16. Fin des Hohenstaufen. L'Allemagne et l'Italie à la fin du XIII[e] siècle. — La fortune de la maison de *Hohenstaufen* ne lui survécut guère. *Frédéric laissait un*

Conrad IV, fils de Frédéric II, ne règne que quatre ans (1250 à 1254).

fils, Conrad IV, qui mourut jeune encore, quatre ans après son père, sans avoir eu le temps de recueillir son héritage. Son frère *Manfred*, bâtard de Frédéric II, avait déjà occupé le royaume des Deux-Siciles, et s'était fait couronner roi à Palerme. Contre ce prince actif et ambitieux, le pape *Urbain IV* fit appel au frère de Louis IX, *Charles d'Anjou*, déjà en possession du *comté de Provence* depuis son mariage avec la fille unique du dernier comte de ce pays. Charles d'Anjou accepta avec joie la couronne qui lui était offerte. Ses chevaliers battirent complètement l'armée de Manfred près de Bénévent, à *la Grandella*. Manfred lui-même y perdit la vie. Il ne restait plus aux gibelins d'Italie qu'un dernier espoir. Peut-être le petit fils de Frédéric II, le fils de Conrad IV, celui qu'ils appelaient le *petit Conrad*, *Conradin*, ou Corradino, pourrait-il chasser les Français des Deux-Siciles et *venger ses parents*. En 1267, en effet, Conradin fut accueilli triomphalement à Pise, puis à Rome, par les ennemisdu pape, et il marcha contre Charles d'Anjou. Il fut vaincu à *Tagliacozzo*, dans les *Abruzzes*, arrêté dans sa fuite par un seigneur romain, et livré à Charles d'Anjou, qui le fit décapiter sans pitié, ainsi que son ami Frédéric d'Autriche (1268).

Manfred, fils et successeur de Frédéric II dans les Deux-Siciles, est battu et tué par les troupes de Charles d'Anjou, son adversaire (1266).

Le dernier des Hohenstaufen, Conradin, fils de Conrad IV, tente de reprendre les Deux-Siciles. Il est pris et exécuté (1268).

La mort de Conradin fut le dernier épisode de la longue lutte engagée depuis la mort d'Henri III entre l'empire et la papauté. Elle se terminait aussi à la fin du XIIIe siècle par la *ruine de l'empire* et l'affranchissement de l'Italie. Le saint empire restauré par Otton de Saxe était bien mort en effet. Il n'en restait plus *qu'un titre que les électeurs allemands vendirent* tour à tour à *Guillaume de Hollande*, à *Richard de Cornouailles*, puis à *Alphonse le Sage, roi de Castille*. Mais ce titre conférait si peu de pouvoirs que l'on a justement considéré le trône impérial comme complètement vacant pendant toute cette période. *C'est le grand interrègne* (1254-1273). L'Allemagne appartient maintenant à la féodalité la plus nombreuse, la plus divisée qui

La chute des Hohenstaufen est suivie en Allemagne d'une période d'anarchie, le grand interrègne (1254-1273).

soit en Europe, celle qui a usurpé les privilèges impériaux à la faveur des troubles.

Quant à l'Italie du Nord, elle se trouve partagée en communes indépendantes, véritables républiques, malheureusement divisées. C'est que *la lutte entre les guelfes et gibelins continue en Italie* de ville à ville, ou même dans le sein de chaque ville. Elle s'est transformée en lutte de classes, les Guelfes représentant généralement le menu peuple, la démocratie et, les gibelins comprenant presque toujours l'aristocratie marchande. Au cours de ces guerres, cependant, les villes développent insensiblement l'institution qui finira par étouffer leurs libertés municipales. Elles créent chaque jour en effet *des capitaines* pour leurs défenses, et, ces capitaines tendent peu à peu à devenir leurs maîtres.

L'Italie du nord est partagée en communes libres, mais presque toujours rivales, les communes guelfes et les communes gibelines, autant dire alors les cités démocratiques et les cités aristocratiques.

A la faveur de cette lutte, des chefs militaires s'établissent peu à peu dans les républiques italiennes.

La papauté triomphait des adversaires de son indépendance, mais elle avait alors la douleur de voir échouer ce grand mouvement des croisades qui avait été sa préoccupation essentielle pendant toute cette période.

Rois de Germanie et empereurs de 887 à 1250.

Famille Carolingienne.

Arnult 887-899
Louis l'Enfant....... 899-911
Conrad Ier 911-918

Famille des ducs de Saxe.

Henri Ier l'Oiseleur.. 918-936
Otton Ier, empereur en 962, † en
Otton II............. 973-983
Otton III............ 983-1022
Henri II (saint).... 1002-1024

Famille des ducs de Franconie.

Conrad II......... 1024-1039
Henri III le Noir.. 1039-1056
Henri IV.......... 1056-1106
Henri V........... 1106-1125

Famille des ducs de Saxe.

Lothaire II........ 1125-1138

Famille des ducs de Souabe (Hohenstaufen).

Conrad III........ 1138-1152
Frédéric Ier Barberousse.......... 1152-1189
Henri VI.......... 1189-1198
Philippe, élu et reconnu par les gibelins seuls 1198-1208

Famille de Bavière ou guelfes.

Otton IV de Brunswick, déposé en 1216 mort en 1218.

Famille de Souabe ou de Hohenstaufen rétablie.

Frédéric II........	1211-1250
Conrad IV........	1250-1254

Listes des papes de 1046 (synode de Sutri) à 1268.

Papes élevés par Henri III.

Clément II........	1046-1047
Damase II.........	1047-1048
Saint Léon IX....	1049-1054

Papes sous le gouvernement d'Hildebrand

Victor II..........	1055-1057
Etienne IX........	1057-1058
Nicolas II.........	1058-1061
Alexandre II......	1061-1073

Querelles des investitures.

Grégoire VII......	1073-1085
Victor III.........	1085-1087
Urbain II.........	1087-1099
Pascal II..........	1099-1118
Gélase II..........	1118-1119
Calixte II.........	1119-1124

Intervalle entre les 2 guerres.

Honorius II.......	1124-1130
Innocent II........	1130-1143
Célestin II.........	1134-1144
Luce II.............	1144-1145
Eugène III........	1145-1153
Anastase IV.......	1153-1154

Querelle des guelfes et des gibelins.

Adrien IV.........	1154-1159
Alexandre III.....	1159-1181
Luce III...........	1181-1185
Urbain III.........	1185-1187
Grégoire VIII.....	1187-1187
Clément III.......	1187-1191
Célestin III.......	1191-1198
Innocent III.......	1198-1216
Honorius III......	1216-1227
Grègoire IX.......	1227-1241
Célestin IV.......	1241-1241
Innocent IV.......	1243-1254
Alexandre IV.....	1254-1261
Urbain IV.........	1261-1265
Clément IV.......	1265-1268

XXe LEÇON

LA PREMIÈRE CROISADE
FONDATION DU ROYAUME DE JÉRUSALEM

SOMMAIRE. — 1. *Division des croisades.* — On a pris en France l'habitude de compter huit croisades principales.

La première fut une levée en masse de la chevalerie chrétienne; la deuxième (1147) et la troisième, dirigés par des rois, avec le concours de la chevalerie, finirent par des échecs et dans le découragement. La quatrième (1202) et la cinquième (1217) furent détournées de leur but dans des intérêts commerciaux. Enfin la sixième (1229), la septième (1248), et la huitième (1270) furent des entreprises dirigées par des princes, préparées et soldées par eux.

2. *Causes des croisades.* — L'initiative en est due aux grands papes du moyen âge, dont elles furent la préoccupation constante. Mais l'occupation des lieux saints par les Turcs et l'appel de l'empereur Alexis Commène déterminèrent définitivement Urbain II à les commencer.

3. *Caractères de la première croisade.* — L'expédition de Pierre l'Ermite ne fut que la marche de hordes indisciplinées et inoffensives pour les musulmans. La véritable croisade fut une levée en masse de chevaliers.

4. *Etapes de la croisade.* — Elle dura trois ans, de 1096 à 1099. Nicée (1097), Antioche (1098), Jérusalem (1099) furent ses étapes.

5. *Résultat.* — L'établissement du royaume de Jérusalem, dont le premier souverain fut Godefroi de Bouillon, mais dont le véritable fondateur fut le roi Beaudoin Ier.

6. *Défense du royaume de Jérusalem.* — Elle fut confiée aux ordres religieux et militaires : les hospitaliers de Saint-Jean les-Templiers, et les chevaliers Teutoniques.

1. Les croisades. Divisions de leur histoire. — Les croisades sont les expéditions que l'Europe chrétienne et féodale tout entière dirigea au moyen âge contre les ennemis de sa foi et surtout contre les turcs, qui détenaient encore en leur pouvoir la Terre Sainte, c'est-à-dire les lieux sanctifiés par le passage et par la mort de Jésus-Christ. Commencées à la fin du XIe siècle, elles ne se sont terminées que vers les dernières années du XIIIe siècle, sans perdre le caractère que l'Eglise leur avait imprimé au

Les deux caractères essentiels des croisades sont la foi religieuse et l'honneur chevaleresque.

début, *caractère de guerre religieuse et chevaleresque.* Quelques princes sans doute n'y prirent part que par pure convenance; bien des marchands et des aventuriers y allèrent par intérêt. L'œuvre des croisades n'en fut pas moins, dans son ensemble, une suite d'entreprises généreuses, inspirées par l'Eglise dans les siècles où les croyances étaient fortes et la chevalerie vigoureuse.

Ces deux caractères vont en s'atténuant du XI[e] au XIII[e] siècle.

Toutefois, comme l'esprit chrétien et chevaleresque s'affaiblit forcément dans un si long espace de temps, les dernières croisades différèrent beaucoup des premières, et par leur conduite et par les résultats.

On distingue habituellement huit croisades, de 1095 à 1270.

On a pris l'*habitude en France* de compter *huit croisades* principales, et si cette division a l'inconvénient de ne pas tenir compte d'un bon nombre de tentatives importantes, elle a l'avantage de signaler les expéditions qui permettent de suivre les transformations naturelles de la croisade.

La première est la véritable guerre religieuse et chevaleresque.

La *première* fut une *levée en masse* de tous les chevaliers de l'Europe dont l'enthousiasme, surmontant toutes les difficultés, arracha la Terre Sainte aux Turcs.

La deuxième et la troisième ont le même caractère, mais elles sont dirigées par des rois.

La *deuxième* et la *troisième*, commencées également par un vif mouvement de foi, furent cependant *dirigées par des rois*, le roi de France et l'empereur Conrad III en 1147, les rois de France et d'Angleterre et l'empereur Frédéric Barberousse en 1189. Elles finirent dans le découragement et les rancunes politiques.

La quatrième et la cinquième sont détournées de leur but et ne profitent qu'aux marchands.

La *quatrième* et la *cinquième* furent encore entreprises par des chevaliers pleins de zèle, mais elles furent *détournées de leur but* par des intérêts commerciaux, et aboutirent l'une, la quatrième, à la prise de Constantinople, l'autre, la cinquième, à la possession momentanée de Damiette.

Les sixième, septième et huitième croisades sont plutôt des guerres royales.

Enfin la *sixième*, la *septième* et la *huitième* furent des *entreprises personnelles* dirigées par des princes, préparées et soldées par eux, comme de véritables guerres royales. La sixième fut l'œuvre de Frédéric II, et les deux dernières furent faites par saint Louis.

2. Causes des Croisades. L'appel d'Alexis Comnène. — On a raconté souvent que le mouvement de croisades était né de l'indignation que les âmes chrétiennes de l'Europe avaient ressentie de l'occupation des lieux saints par les Turcs, des mauvais traitements et des taxes que les musulmans imposaient aux pèlerins chaque jour plus nombreux, qui se rendaient au saint sépulcre. Un pauvre *moine d'Amiens*, *Pierre l'Ermite*, au retour d'un de ces pénibles voyages, aurait ému les peuples par le récit éloquent des maux qu'il avait endurés. Il est vrai que la société chrétienne était toute disposée en Occident à ressentir ces émotions et à se passionner pour la délivrance des lieux saints. Il est vrai aussi que les pauvres surtout s'enthousiasmèrent plus tard de la rude éloquence de Pierre l'Ermite. Mais *il est certain que l'initiative du grand mouvement des croisades partit de la papauté*, qui les désirait ardemment depuis longtemps, et qui en donna le signal : 1° au moment précis où elle retrouva son indépendance grâce à Grégoire VII ; 2° le jour où l'empereur d'Orient, *Alexis Comnène* fit appel à Urbain II et à la chrétienté contre les Turcs. L'appel arriva au *concile de Plaisance en 1093*, et l'année suivante le pontife se rendit à Clermont pour y prêcher solennellement la croisade.

Il ne faut pas croire à la légende de l'ermite Pierre d'Amiens soulevant l'Europe contre les Turcs par son éloquence.

C'est la papauté qui a eu l'initiative de la croisade, dès qu'elle a pu y songer.

De plus, l'empereur d'Orient, Alexis Comnène, sollicita son appui en 1093.

3. L'empire d'Orient et les Turcs à la fin du XIe siècle.— A la fin de ce siècle, les chrétiens d'Orient n'avaient plus affaire au *khalife de Bagdad*. Celui-ci n'avait plus qu'une dignité religieuse, et ses pouvoirs politiques avaient passé à *Togrul-Beg*, *le chef des Turcs* de sa garde. Les sultans des Turcs *Sedjoukides Togrul*, *Alp Harslam*, et *Malek Shall* avaient ainsi gouverne toute l'Asie musulmane. L'*Egypte* appartenait en effet à un autre khalife, *le Fatimite*, ou plutôt à d'autres Turcs. Mais à la mort de Alp Harslam, l'empire turc se démembra, et chacune de ses provinces devint une principauté turque, dirigée par un chef militaire ou émir. Pour s'être divisés, les musul-

Le khalifat de Bagdad n'existait plus que de nom, il appartenait aux Turcs Sedjoukides.

Les Turcs occupaient Jérusalem depuis 1076.

mans n'en restèrent pas moins dangereux. C'est alors en effet qu'ils s'installèrent à *Jérusalem*, où ils vexèrent les pèlerins, plus que ne l'avaient jamais essayé les Arabes (1076). C'est alors aussi qu'ils enlevèrent aux empereurs d'Orient toute l'*Asie Mineure*, dont ils formèrent la *sultanie de Roum* ou pays *des Romains*. Le sultan de Roum vint bientôt s'installer à *Nicée*, presqu'en face de Constantinople.

L'Asie Mineure était devenue la sultanie de Roum.

Ces progrès des Turcs même divisés montrent suffisamment la faiblesse de l'empire bizantin à cette époque. *La dynastie macédonienne* était parvenue à lui rendre quelque énergie et quelque prestige. Elle avait établi un ordre régulier de succession au trône, pour étouffer cette maladie de la pourpre, dont l'état avait tout souffert. Elle avait contenu ou rallié tous les Slaves qui l'entouraient, Bulgares, Serbes ou Russes. Néanmoins, elle n'avait pas fait sortir l'empire de son isolement dangereux. Le patriarche *Michel Cérulaire* venait au contraire de se séparer avec éclat de l'obédience du pape, de *faire fermer les églises latines de Constantinople* (1054). Aussi toute l'Europe chrétienne détestait-elle les Grecs schismatiques à peu près autant que les musulmans.

Les empereurs macédoniens avaient établi une succession régulière dans l'empire.

Ils avaient vaincu les Slaves et s'étaient alliés avec eux.

Mais le schisme grec s'était consommé en 1054 avec Michel Cérulaire.

Après le règne heureux des Macédoniens vinrent des troubles, dont les Turcs profitèrent si bien. C'est au milieu de cette crise qu'*Alexis Comnène, d'une famille de Paphlagonie*, qui avait déjà fourni un empereur à Byzance, fut élevé au trône (1081), et c'est lui qui fit appel à Urbain II (1093).

C'est une dynastie nouvelle, les Comnène, qui fit appel à la papauté.

4. Concile de Clermont. — Près de 300 évêques ou archevêques, 400 abbés, et d'innombrables chevaliers s'étaient rendus à la convocation d'Urbain II, et remplissaient la ville de Clermont et toute la plaine qui l'environne, avant l'ouverture du concile. C'est le 26 novembre 1095 que le pape prêcha la croisade en pleine campagne, à cette immense assistance. Elle l'interrompit avec enthousiasme par les cris de « Dieu le veut ! Dieu le veut ! » L'évêque du Puy, *Adhémar de Monteil*, vint le premier se jeter aux pieds du

Le pape Urbain II prêche la croisade au concile de Clermont (novembre 1095).

ÉTATS LATINS D'ORIENT

Les Croisades

POSSESSIONS DE VENISE

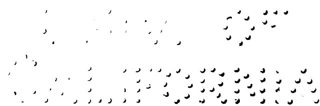


ÉTATS LATINS D'ORIENT

LES CROISADES

Possessions de Venise. Zara (P.V)

NCIPAUTÉ DE
VLADIMIR
TARTARES
Cherson
MER NOIRE
Trébizonde
EMPIRE DE TRÉBIZONDE
Constantinople
EMPIRE DE NICÉE
Nicomédie
Nicée
S E D J O U K I D E S
Kisil Ermak
TURCS
Dorilée
Césarée
EDESSE
Edesse
Aconium
ARMÉNIE
ANTIOCHE
Smyrne
Laodicée
Tarse
Alep
Milet
Satalie
Antioche
TRIPOLI
Rhodes (P.V)
Famagouste
Tripoli
Karpathos (P.V)
CHYPRE
Beyrouth
Damas
Tyr
Tibériade
St Jean d'Acre
ROY. DE JÉRUSALEM
Jérusalem
Jaffa
M. MORTE
CRACH
Alexandrie
Mansourah
Crach
Elim
le Caire
M. MORTE



pape, et lui demander de recevoir son vœu pour l'expédition en Terre Sainte. Des milliers de clercs et de chevaliers l'imitèrent, et tous reçurent, comme signe de leur serment, *une croix d'étoffe* qu'ils fixèrent sur leurs habits. A ce signe on reconnut désormais les guerriers de la croix, ou *croisés*.

Ils juraient de combattre et de ne revenir dans leur pays qu'après avoir visité le saint sépulcre. En retour l'Eglise leur remettait toutes les pénitences qu'ils avaient pu encourir pour leurs fautes, protégeait leurs propriétés pendant le voyage, et défendait à leurs créanciers de les poursuivre jusqu'à leur retour.

L'Eglise accorde ses indulgences et sa protection à tous les croisés.

5. Départ de la 1re croisade. — Le concile avait fixé au 15 août 1096 la date du départ pour la croisade, et avait désigné Constantinople comme le rendez-vous général de tous les chevaliers. Mais dans le peuple, dans le Nord de la France surtout, et en Allemagne, l'impatience et l'enthousiasme étaient trop grands pour qu'on attendît ce délai. *Une multitude de pauvres gens et de chevaliers sans terre*, soulevés par l'éloquence de *Pierre l'Ermite*, se mirent aussi en marche, sans argent, sans provisions, sans chevaux et presque sans armes, traînant avec eux femmes et enfants. *Un pauvre chevalier normand nommé Gauthier sans Avoir*, et Pierre l'Ermite les conduisirent dans la vallée du Danube, mais leur misère et leurs besoins les entraînèrent à toutes sortes de violences et de désordres en Hongrie, puis en Bulgarie. Arrivés à Constantinople, ils pillèrent une partie de la ville, et demandèrent aussitôt à passer le détroit pour se jeter sur les Turcs. L'empereur s'empressa volontiers de satisfaire à leurs désirs, et ils allèrent périr presque tous autour de Nicée. A l'arrivés des véritables croisés, leurs ossements jonchaient la plaine.

Une foule de pauvres gens devancent le départ de la véritable croisade.

Armée indisciplinée et misérable de Pierre l'Ermite.

Les bandes allemandes conduites par le prêtre *Gotteschalk* n'eurent pas un meilleur sort.

Autres bandes du même genre formées en Allemagne.

Mais vers le 15 août les chevaliers de tous les pays se mirent en route vers Constantinople. Ils formaient quatre

Les chevaliers ne se mettent en route que vers le 15 août 1096.

groupes principaux qui se rendirent à Constantinople par des routes différentes.

Route des Provençaux et des Français du Midi.

1° Les seigneurs du Sud de la France, les *Provençaux*, les *Italiens du Nord*, conduit par *Adhémar de Monteil*, le légat du pape, et le comte *Raymond IV* de Toulouse, passèrent par la Lombardie, la Dalmatie et les montagnes de l'Epire.

Route des Normands d'Italie.

2° Les *Normands des Deux-Siciles*, dirigé par *Bohémond*, prince de Tarente, et son neveu *Tancrède*, n'eurent qu'à traverser la mer Ionienne, puis l'Epire et la Thrace.

Route des Allemands et des Français du Nord.

3° Les *Allemands* et les *Français du Nord*, avec leurs seigneurs *Baudoin de Hainaut*. *Godefroi de Bouillon*, duc de Basse-Lorraine, son frère *Baudoin*, suivirent la vallée du Danube.

Route des Français.

4° Enfin les *chevaliers français* sous la conduite du *duc de Normandie*, du *comte de Flandre*, du *comte Hugues de Vermandois*, frère du roi de France, Philippe Ier, traversèrent la Provence, l'Italie, puis la mer Adriatique, par où ils gagnèrent l'Epire, comme les premières bandes.

La croisade a un chef religieux, l'évêque du Puy, mais aucun chef politique ni militaire.

Le représentant du pape Adhémar de Monteil, exerçait seul une grande influence sur tous ces croisés (1). Ils ne reconnaissaient en effet aucun général en chef, aucun guide, et Godefroy de Bouillon, qui devint plus tard leur roi, ne se distinguait alors que par son courage et sa piété.

6. Marche des croisés de Constantinople à Jérusalem (1096-1099). — Les dernières troupes de chevaliers durent arriver à Constantinople à la fin de l'année 1096. Elles y séjournèrent jusqu'au printemps, assez longtemps pour y faire éclater les sentiments de défiance et de haine qui les animaient vis-à-vis des Grecs schismatiques. L'empereur Alexis les redoutait et voulait cependant leur faire

(1) On n'a aucune donnée précise sur leur nombre total. Les chiffres donnés par les chroniqueurs varient de 300 à 600.000 et sont invraisemblables.

jurer que toutes les régions qu'ils reprendraient aux Turcs seraient replacées sous sa domination, ou au moins sous sa suzeraineté. Après avoir obtenu avec beaucoup de peine cette promesse, il fit passer la grande armée au delà du Bosphore. *Elle mit trois ans à traverser l'Asie Mineure et la Syrie*. Sa première étape fut *Nicée*, au mois de juin 1097, la deuxième fut *Antioche*, en juin 1098, et la troisième *Jérusalem*, qui fut prise le 15 juillet 1099.

La marche des croisés dure trois ans (1096 à 1099).

A Nicée, ils détruisent l'armée du sultan de Roum, et pressent si bien sa capitale, qu'elle se rend bien vite, mais à l'empereur Alexis, son ancien maître, et non aux chevaliers vainqueurs.

Leur première étape est le siège de Nicée, en juin 1097.

Sur la route qui traverse l'Asie Mineure et conduit aux défilés du Taurus par le désert de Phrygie; ils battent pour la deuxième fois, à *Dorylée*, le sultan du pays, *Kilidj-Arslan*. Mais le désert, plus terrible que les Turcs, fait périr tous les chevaux et amène des maladies qui déciment l'armée. Après avoir passé les portes du Taurus, l'armée débouche dans les plaines d'Antioche, la grande place, qui défend toutes les routes de la Syrie. Ils n'ont plus avec eux Beaudoin, frère de Godefroy de Bouillon, qui s'est détourné de la route pour s'emparer d'Edesse, et se tailler ainsi une petite principauté entre la Syrie et le désert d'Alep. Mais ils sont soutenus par les Arméniens de Cilicie et par les marchands de Venise qui croisent sur la côte. A la fin, un Arménien, appelé Pyrrhoüs, trahit les Turcs et livre une tour de l'enceinte, à Bohémond, prince de Tarente. Le Normand considéra la ville comme sa conquête propre, et refusa de la céder au commun des chevaliers.

La traversée de l'Asie Mineure est désastreuse pour les croisés.

Leur deuxième étape est à Antioche, en juin 1098.

A peine maîtres d'Antioche, ils sont obligés de refouler l'émir de Mossoul, *Kerbogha*, qui vient la leur reprendre. C'est alors qu'un prêtre de Marseille, Barthélemy, déclare à Bohémond que saint André lui avait révélé en songe qu'on trouverait, sous l'autel de l'église Saint-Pierre, la lance dont le centurion avait percé le sein de Jésus-Christ au

Les Turcs sont entièrement défaits sous les murs d'Antioche.

jour de la Passion. Les gens de Bohémond retrouvèrent en effet une lance antique sous les degrés. On la porta au combat, et ce ne fut pas la moindre cause de l'enthousiasme, puis de la victoire éclatante des chevaliers.

25.000 chevaliers franchissent la dernière étape et arrivent à Jérusalem (juin 1099).

Une année après, au commencement de *juin 1099*, les survivants de la croisade, 25.000 chevaliers au plus, arrivèrent en vue de Jérusalem (1).

Jérusalem est défendue par les troupes du khalife fatimite du Caire.

7. Prise de Jérusalem. — La ville n'appartenait plus à un émir sedjoukide ; le khalife fatimite du Caire venait de s'en emparer et comptait sur la chaleur et sur la famine pour se débarrasser des croisés. Tous les environs de Jérusalem étaient en effet dévastés, les citernes et les puits étaient comblés; il n'y avait ni arbres, ni matériaux pour construire des machines de guerre. Mais les galères des Génois et des Marseillais arrivées à Jaffa fournirent à l'armée des vivres et un attirail de siège. *Après quarante jours d'attente, le vendredi 15 juillet 1099*, les croisés donnèrent l'assaut décisif et entrèrent dans la ville de deux côtés à la fois. Presque tous les Turcs qui s'y trouvaient furent massacrés. Dans la mosquée d'Omar, où ils s'étaient réfugiés en foule, le carnage fut surtout terrible. « Le sang montait jusqu'aux genoux d'un cavalier à cheval... »

Elle est prise le vendredi 15 juillet 1099.

Dès qu'ils furent enfin les maîtres de Jérusalem, les chevaliers accomplirent le vœu solennellement fait trois années auparavant, et pieds nus, sans armes, ils se rendirent en pèlerinage au saint sépulcre. Presque aussitôt ils décidèrent que leur nouvelle conquête serait donnée à l'un d'entre eux, et ils choisirent cette fois le plus pieux, le plus désintéressé de l'armée, le duc *Godefroy de Bouillon*. Il ne voulut pas être nommé *roi*, ne voulant pas porter une couronne d'or là où le Roi des rois avait porté une couronne d'épines. » On l'appela simplement le *défenseur* ou l'*avoué* (*advocatus*) *du saint sépulcre.*

Le duc de Basse-Lorraine, Godefroy de Bouillon, fut nommé par les croisés avoué du saint Sépulcre.

(1) Par la route qui, après avoir suivi la côte du Liban, tourne à l'est sur la ville sainte.

8. Le royaume de Jérusalem. — Le royaume de Jérusalem n'existait pas encore d'ailleurs, et même après la brillante victoire remportée à *Ascalon* sur les Egyptiens. Godefroy ne régnait que sur deux villes, *Jérusalem* et *Jaffa* et sur quelques villages. Il n'avait pas les moyens de l'étendre, car la plupart des croisés s'en étaient retournés en Europe, une fois leurs vœux accomplis.

Faiblesse de l'établissement chrétien de Jérusalem sous Godefroy de Bouillon.

Son frère et son successeur *Baudoin* (1100-1118) fut le *véritable fondateur du royaume*. Grâce à de nouveaux renforts, il prit une à une toutes les villes de la côte de *Saint-Jean-d'Acre* à *Beyrouth*, et se trouva maître de toute la Palestine, et de toute la Syrie.

Son frère Baudoin (1100 à 1118) fut le véritable fondateur du royaume de Jérusalem.

Son état était de plus, flanqué au nord et au sud de *principautés vassales*, de nom au moins : celle d'*Antioche* qui était restée aux Normands d'Italie, celle *de Tripoli* que venait de fonder le comte Raymond de Toulouse, et celle d'*Edesse* toujours à Baudoin de Flandre.

Dans le royaume, comme dans ses annexes, presque *tous les chevaliers étaient Français*, et presque tous les *marchands étaient Italiens et Provençaux*. On y vit donc s'établir d'une part les coutumes de la féodalité telle qu'elle fonctionnait en France; et d'autre part, le gouvernement communal à la façon des cités italiennes, dans les quartiers que Venise, Gênes, Marseille possédaient exclusivement dans les villes de la côte, ou à Jérusalem.

La féodalité et le régime municipal s'installent côte à côte dans ce nouvel état.

Plus tard, des jurisconsultes recueillirent ces coutumes et ces usages, et publièrent les *Assises de Jérusalem*, c'est-à-dire les lois féodales, et les *coutumes bourgeoises* du pays. Mais il y avait longtemps déjà que Jérusalem avait été reprise par les Turcs, et la publication ne servit qu'au royaume de Chypre.

Ainsi les « *Assises de Jérusalem* » contiennent deux sortes de coutumes, les unes féodales, les autres marchandes.

9. Les ordres religieux et militaires. — Les défenseurs ordinaires des états chrétiens d'Orient furent les *trois ordres religieux et militaires* qui s'organisèrent en Palestine, d'abord pour y recevoir les malades et les pau-

Les rois de Jérusalem sont assistés par les ordres religieux et militaires.

vres, ensuite pour assurer la sécurité des routes, et défendre le pays contre les musulmans.

Ordre de Saint-Jean-de-l'Hôpital.

Le plus ancien fut l'ordre des *frères de l'hôpital* Saint-Jean, ou des *Hospitaliers* dont le sceau représentait un malade étendu, une lampe aux pieds, un crucifix à la tête.

Ordre des Templiers.

Puis vint celui des *pauvres frères du temple* (1) *de Jérusalem, ou des Templiers* organisés par Hugues de Payen et Gérard des Martigues.

Ordre Teutonique.

Enfin, en 1197 fut fondée la *Maison allemande*, ou *ordre des chevaliers Teutoniques.*

Les ordres sont représentés en Europe par des frères résidant dans les *commanderies.*

Chaque ordre était organisé de la même manière, gouverné par un grand maître, assisté du chapitre général. Tous possédaient en Europe d'immenses domaines, donnés par la piété des fidèles, et destinés à soutenir leurs œuvres. Ils y laissaient quelques chevaliers pour les administrer, sous la direction d'un commandeur. De là le nom de *commanderie* attribué aujourd'hui encore à tant d'anciens châteaux de l'Hôpital ou du Temple.

(1) Parce que leur maison centrale était à Jérusalem sur l'emplacement du Temple.

XXI[e] LEÇON

FIN DES CROISADES

SOMMAIRE. — 1. *Echec de la 2e croisade.* — L'expédition de Louis VII et de Conrad III échoua complètement. Saladin, sultan d'Egypte, s'empare de tout le royaume de Jérusalem (1147-48).

2. *Résultats de la 3e croisade.* — Œuvre presque exclusive de Richard Cœur de Lion. Elle aboutit à la restauration d'un état chrétien comprenant toute la côte de Syrie et Chypre (1189-1192).

3. *Résultat de la 4e croisade.* — Détournée par les Vénitiens sur Constantinople, n'aboutit qu'à la fondation d'un empire latin d'Orient. Or, cet empire ne dura qu'un demi-siècle, et désorganisa les forces que les Grecs pouvaient opposer aux Turcs (1202-1204).

4. *Echec de la 5e croisade.* — Œuvre d'Innocent III et d'André de Hongrie, cette expédition se perdit en Egypte (1217-1221).

5. *Résultat de la 6e.* — L'empereur Frédéric II y recouvra sans combat la possession de tout le royaume de Jérusalem pour dix ans. — Les Turcs reprirent la ville sainte en 1244.

6. *Les deux dernières croisades.* — Œuvres personnelles de saint Louis. La 7e échoua en Egypte, et la 8e sur la plage de Tunis, où mourut le roi.

7. *Résultat des croisades.* — Leur résultat le plus clair fut le progrès du commerce méditerranéen.

8. *Croisades d'Europe.* — Elles eurent lieu contre les Arabes d'Espagne, contre les Slaves païens de la Baltique, les Prussiens ou Borusses.

La deuxième croisade (1146-1148). — Le royaume de Jérusalem avait quarante-cinq ans d'existence, quand une attaque subite de l'émir turc *de Mossoul*, *Imad-ed-din-Zenghi*, lui enleva le comté d'Edesse, sa barrière la plus solide du côté du nord. La nouvelle de l'invasion, puis de la prise d'Edesse, excita en Europe une émotion considérable qui fut la cause d'une deuxième croisade.

La prise d'Edesse par les Turcs de Mossoul nécessite une deuxième croisade.

La prise de Constantinople. — Influence de la civilisation orientale sur l'Occident. — Croisades et missions dans l'Orient de l'Europe. (*Programme officiel.*)

Elle débute par un grand mouvement de foi et d'enthousiasme, sous l'influence de saint Bernard.

C'est encore la foi qui décida les chevaliers et les rois même qui y prirent part.

Ainsi le roi de France Louis VII avait, au cours d'une guerre acharnée contre le comte de Champagne, incendié *Vitry* et brûlé une église où plusieurs centaines de pauvres gens s'étaient réfugiés. Il désirait partir pour la croisade pour expier ce crime, et lorsque *saint Bernard* eut prêché devant lui à Vézelay, aux fêtes de Pâques 1146, il prit la croix avec enthousiasme, avec une foule de ses vassaux.

Louis VII prend la croix à Vezelay (1146).

Conrad III la prend à Spire (1146).

C'est aussi saint Bernard qui, la même année aux fêtes de Noël, décida par son éloquence le roi de Germanie *Conrad III* à suivre l'exemple du roi de France (1).

Les Français et les Allemands prennent également la route du Danube.

Au commencement de l'été de 1147, la grande armée allemande et la grande armée française se dirigèrent vers Constantinople par la vallée du Danube.

2. Echec de la seconde croisade (1148).— Cette croisade entreprise avec tant d'enthousiasme échoua cependant misérablement faute d'une connaissance suffisante des routes et du climat de l'Asie Mineure. Conrad III à peine arrivé à Constantinople voulut passer le détroit et traverser en droite ligne le plateau d'Arœ entre Nicée et Konieh. Son armée, exténuée par la fatigue et les privations, ne parvint qu'au milieu de ce désert et fut obligée de revenir sous les murs de Nicée. Le roi s'embarqua alors et partit pour Jérusalem, mais avec quelques chevaliers seulement.

L'armée allemande est dispersée ou décimée pour avoir voulu traverser le plateau de l'Asie Mineure.

L'armée française est très diminuée par la traversée du Taurus.

Le roi de France, qui arrivait en Asie au moment où s'achevait cette déroute, résolut de passer par les *grandes villes de la côte : Smyrne, Ephèse*, puis de remonter la vallée du *Méandre* et d'arriver ainsi par Laodicée aux portes du Taurus.

Mais aux environs de Laodicée, dans un pays montagneux et très difficile, les Français furent attaqués par les

(1) A la diète réunie à Spire.

Turcs, battus, dispersés. Le roi lui-même, assailli sur un rocher isolé par une foule de musulmans, ne dut son salut qu'à son sang-froid. Les croisés se rallièrent à la côte, au petit port de Satalie (Pamphylie). Là, le roi et les chevaliers les plus riches s'embarquèrent sur quelques vaisseaux expédiés par les Grecs. Le gros de l'armée prit par terre, mais sa marche vers Antioche fut désastreuse.

Les deux rois arrivent presque seuls à Jérusalem. Echec complet de cette croisade.

Arrivés enfin à Jérusalem avec une poignée de croisés, Conrad III et Louis VII se laissèrent persuader que la prise *de Damas* était le service le plus utile et le plus facile qu'ils pussent rendre au royaume de Jérusalem (1148). Le siège échoua. Les croisés rejetèrent leur insuccès sur la trahison et la mauvaise volonté des chrétiens de Jérusalem, *et s'en retournèrent s'en avoir rien fait.*

Ce sont les progrès de l'usurpateur Saladin, devenu sultan d'Egypte, et la perte de Jérusalem qui amenèrent la troisième croisade.

3. Prise de Jérusalem (1187). Troisième croisade. — Le royaume de Jérusalem n'avait été attaqué jusqu'ici que vers le nord, par *les émirs de Mossoul et d'Alep*, *Imad-ed-din-Zenghi* et son successeur *Nour-ed-din*. Il eut bientôt un voisin plus menaçant du côté du sud. *En Egypte* en effet, *un Kurde* (1), *Yousouf*, surnommé *Salah-ed-Dien* (*Saladin*) qui devait sa fortune à l'émir Nour-ed-din, s'était déclaré indépendant, avait supprimé le khalifat du Caire jusqu'ici occupé par les Fatimites, et s'était proclamé sultan d'Egypte. Les rois de Jérusalem, Baudoin III, puis Amaury, avaient inutilement essayé d'empêcher cette usurpation. Baudoin IV fut assez heureux pour arrêter les progrès de Saladin par la victoire *d'Ascalon ;* mais, après sa mort, le sultan profita des troubles qu'occasionna sa succession et marcha résolument sur Jérusalem. *Le roi Guy de Lusignan* fut *battu et pris à Tibériade.* La relique de la vraie croix

(1) Les Kurdes sont des montagnards musulmans qui habitent le revers méridional du massif d'Arménie. L'oncle de Saladin, Sirkurk, ou Siraccon, avait occupé l'Egypte au nom de Nour-ed-din, mais sans toucher au khalifat.

tomba entre les mains de l'ennemi. *Jérusalem fut prise* et les chrétiens ne gardèrent que le port de Tyr.

Le pape *Urbain III* convoqua alors tous les princes à s'unir contre les infidèles, à lever une dîme spéciale sur les biens de tous ceux qui n'iraient pas à la croisade, même sur les biens du clergé, *la dîme « saladine »*, afin de reprendre bientôt la conquête de la Palestine.

La troisième croisade a pour chefs l'empereur et les rois de France et d'Angleterre.

4. La troisième croisade (1189-1192). — Les trois princes les plus puissants de l'Europe, l'empereur *Frédéric Barberousse*, le roi de France *Philippe-Auguste*, et *Richard Cœur de Lion*, roi d'Angleterre, prirent part à cette expédition. On peut dire même qu'elle fut entièrement leur œuvre, et que cette troisième croisade eut bien moins le caractère d'une grande levée féodale contre les musulmans que celui d'une *expédition royale contre Saladin*. Parmi les trois souverains, il y en avait un, le roi de France, qui ne se rendait en Palestine que par pure convenance, avec l'intention bien arrêtée de retourner dans son royaume à la première occasion.

Le roi de France, Philippe-Auguste, n'y prend part qu'à contre-cœur.

D'autre part, la belle armée que l'empereur Frédéric avait conduite à Constantinople, à Nicée, à Iconium, toujours victorieuse, et bien disciplinée, perdit malheureusement son chef au moment d'entrer en Syrie. Comme elle campait un soir au bord *du Selef*, *Frédéric Barberousse*, après avoir dîné, voulut se baigner dans le fleuve dont les eaux glacées lui furent mortelles (1) (1190). Beaucoup d'Allemands se dispersèrent, d'autres rejoignirent les rois de France et d'Angleterre sous les murs de Saint-Jean-d'Acre.

L'empereur Frédéric Barberousse périt en route dans les eaux du Selef.

C'est au siège de cette ville que se borna l'action commune de Richard et de Philippe (2). *Dès qu'elle fut prise, ce dernier retourna en France.*

Philippe-Auguste ne prend part qu'au siège de Saint-Jean-d'Acre.

(1) On dit à tort qu'il fut emporté par le courant du Selef. Les chroniques disent qu'il se noya dans un lieu où il n'avait pas d'eau jusqu'à la ceinture.

(2) Philippe-Auguste s'était embarqué à Gênes, Richard Cœur de Lion à Marseille. Ils avaient passé l'hiver de 1190 à Messine, en Sicile.

Les résultats utiles de la croisade furent donc acquis par le roi Richard. C'est lui qui s'était emparé, chemin faisant, de l'*île de Chypre*, sur un petit despote grec; c'est lui qui reprit *Jaffa* et *Ascalon*, et qui signa enfin avec Saladin une *trêve* avantageuse, qui permettait aux chrétiens de visiter librement Jérusalem, et leur *abandonnait toute la côte de Jaffa à Tyr*.

C'est au roi Richard Cœur de Lion, seul, qu'est due la formation d'un deuxième royaume de Jérusalem, comprenant Chypre et la côte de Phénicie.

Ainsi le royaume de Jérusalem ressuscitait sans sa capitale, mais accru de l'île de Chypre, sous la domination de Guy de Lusignan (1). L'auteur de cette croisade fut mal récompensé de ses œuvres. Il fut, à son retour, jeté par la tempête sur les côtes de Dalmatie; il fut longtemps retenu en prison par ses ennemis allemands, Léopold d'Autriche et Henri VI de Hohenstaufen (2) (1192).

Richard Cœur de Lyon, ne peut revenir en Angleterre qu'après une longue captivité en Allemagne.

Mais les musulmans gardèrent le souvenir de ses beaux exploits. Longtemps après sa mort, les mères disaient aux petits enfants : « Si vous n'êtes sages, prenez garde au roi Richard, » comme les cavaliers turcs disaient à un cheval qui se cabrait : « *As-tu vu le roi Richard?* »

Il laissa une grande réputation en Syrie.

5. Quatrième croisade (1202). — C'est la première expédition qui fut détournée du but essentiel des croisades dans un intérêt purement politique et commercial. Elle avait commencé cependant par un vif mouvement d'opinion en faveur de la terre sainte. C'est le pape *Innocent III* qui l'avait provoquée, et c'est un orateur populaire, *Foulques*,

La quatrième croisade est provoquée par Innocent III et prêchée par le curé de Neuilly-sur-Aisne.

(1) Fait prisonnier à Tibériade et relâché depuis. Il avait eu pour adversaire Conrad, marquis italien de Montferrat; mais Conrad fut assassiné par ordre du « Vieux de la montagne », c'est-à-dire du chef de la secte fanatique des « Assassins » (appelés ainsi du nom du haschich qui servait à enivrer les émissaires chargés de quelque meurtre). Guy de Lusignan mourut en 1192.

(2) Henri VI avait hérité du royaume des Deux-Siciles, que Richard voulait donner à Tancrède di Lecce, son allié et son parent. Léopold avait reçu un affront du roi d'Angleterre à Saint-Jean-d'Acre. A la prise de la ville, il avait fait abattre la bannière d'Autriche qu'il avait fait jeter dans le fossé.

le curé de Neuilly, qui l'avait prêchée dans le Nord de la France. Là, les principaux seigneurs, le comte *Thibaut III* de Champagne, et son maréchal *G. de Villehardoin*, l'historien de cette croisade, *Simon de Montfort*, le comte de Saint-Pol prirent la croix. Le marquis *de Montferrat, Boniface, fut élu chef des croisés.*

Elle a pour chef le marquis Boniface de Montferrat.

Mais l'expédition devait se rendre par mer en Palestine. Les Vénitiens avaient traité avec les représentants des croisés, dont faisait partie Geoffroy de Villehardoin, et moyennant 85.000 marcs d'argent, ils s'engageaient à les conduire, et même à les nourrir pendant un an. Les chevaliers ne purent verser que la moitié de cette somme. Dès lors ils furent à la disposition des Vénitiens, et le véritable guide de l'expédition fut le *vieux doge Dandolo*, qui, malgré ses quatre-vingts ans, s'embarqua avec les croisés. Venise leur fit d'abord conquérir pour son compte *Zara*, ville chrétienne, mais port de Dalmatie qui lui servirait d'escale dans la mer Adriatique. Aussitôt après le siège de Zara, l'armée chrétienne commit une faute bien plus grande, toujours pour le même besoin d'argent.

Les Vénitiens en accaparent entièrement la direction, grâce à l'argent qu'ils ont avancé aux croisés.

Les croisés s'emparent de Zara pour le compte de Venise.

6. Les croisés à Constantinople (1203-1204). — Ce fut la conséquence d'une révolution de palais à Constantinople. L'empereur *Isaac l'Ange* avait été détrôné par son frère *Alexis III*, qui lui fit crever les yeux. Le fils du malheureux prince, qui s'appelait aussi Alexis, vint trouver les chevaliers et leur promit 200.000 marcs s'ils délivraient son père, et le plaçaient lui-même sur le trône. Dandolo appuya naturellement cette proposition, car l'usurpateur gênait le commerce des Vénitiens, tandis que le jeune Alexis ne manquerait pas de le favoriser. Aussi, malgré les conseils du pape, *Constantinople fut prise* après un siège de treize jours, et *Isaac fut rétabli* (juillet 1203).

Les croisés, toujours pressés par le besoin d'argent, consentent à restaurer Isaac l'Ange sur le trône de Constantinople.

Isaac et son fils Alexis sont rétablis (1202).

Les croisés étaient encore dans la ville quand la populace grecque se souleva contre leur protégé, quoiqu'il n'eût tenu encore aucun de ses engagements vis-à-vis des cheva-

liers. *Il fallut reprendre la ville, commencer un nouveau siège* qui fut plus rude, mais aussi heureux que le premier (novembre 1203). Cette fois les chevaliers oublièrent la croisade et résolurent de garder leur nouvelle conquête.

La populace grecque s'étant révoltée contre l'empereur rétabli par les croisés, ceux-ci rentrent dans Constantinople, bien décidés à garder l'empire pour eux.

7. Fondation de l'empire latin (1204). — Le succès de l'expédition était dû à l'entente des croisés et des Vénitiens. Ils se mirent d'accord pour en partager les bénéfices. *Six ecclésiastiques français et six nobles de Venise* avaient déjà réglé les bases du partage. *Baudouin de Flandre* serait couronné *empereur* à Sainte-Sophie et régnerait sur la Thrace et les îles d'Asie, Chios, Lesbos et Samos. Ses compagnons de fortune obtiendraient les compensations les plus larges. *Le marquis de Montferrat serait roi de Thessalonique* et des provinces d'Asie qui étaient en vérité à conquérir. Tous les privilèges commerciaux de la république de Venise seraient confirmés. Baudouin lui céderait en toute propriété un quartier de Constantinople, et son *doge Dandolo* serait le *seigneur* ou « *despotès* » *d'Epire*, d'Albanie, de l'Eubée, de la plupart des Cyclades, des promontoires de la Morée, de toutes les îles Ioniennes, de la Crète, que lui céda le marquis de Montferrat. Il put s'intituler *seigneur d'un quart et demi de l'empire grec*. Tous les autres chefs des croisés recevraient des fiefs en Grèce, en Thrace, sur les côtes d'Asie. *Le Vénitien Thomas Morosini serait élu patriarche latin* de Constantinople.

L'empire attribué à Baudoin de Flandre.

Le marquis de Montferrat devient roi de Thessalonique.

Le doge Dandolo est proclamé despote d'Epire, des îles, etc.

Thomas Morosini est élu patriarche latin.

Au mois de mai 1204, ces quatre grands personnages, l'*empereur*, le *marquis-roi*, le *doge despote* et le *patriarche* entrèrent en effet en fonctions. Mais à cette même date plusieurs provinces d'Europe et d'Asie refusaient de les reconnaître et formaient sous des princes grecs des royaumes indépendants. Il y en avait trois principaux, celui de Nicée, sous Théodore Lascaris ; celui de Trébizonde, sous Alexis Comnène, et celui d'Epire, sous un descendant d'Isaac l'Ange.

Trois principautés grecques subsistent à Trébizonde, à Nicée et en Epire.

8. Mauvais résultats de la quatrième croisade.

Introduction de la féodalité comme dans le royaume de Jérusalem des *Assises de Romanie.*

L'empire latin. — Les croisés introduisirent à Constantinople, comme à Jérusalem, les usages de la féodalité. Ce furent même les *assises de Jérusalem* qui servirent à *rédiger* les *assises de Romanie.* Mais *ils ne purent acquérir l'affection de sujets* qui ne comprenaient ni leurs lois, ni leur langue, ni leur culte, *et qui restèrent tous Grecs et schismatiques* sous la domination de seigneurs français ou italiens catholiques.

L'empire latin ne peut subsister à cause de l'hostilité des sujets grecs et des guerres qu'il a à soutenir contre les Bulgares.

Encore si les maîtres du nouvel empire latin n'avaient pas eu à lutter contre des prétendants grecs et contre le *tsar* des Bulgares, *Johannitsa.* Mais dès son avènement Baudouin I[er] dut défendre contre eux les frontières de l'empire. Il fut pris par le tsar et mourut son prisonnier (1206). La couronne passe à Henri, son frère, puis à la famille de Courtenay, alliée à celle de Flandre (1). Baudouin II, le dernier fils de Pierre de Courtenay, régna à lui seul de 1828 à 1261. *Les Grecs de Nicée lui ravirent Constantinople et l'empire en 1261, sous le règne de Michel Paléologue.*

Les grecs reprennent Constantinople en 1261.

Prospérité des duchés français d'Athènes et d'Achaïe.

L'histoire des principautés fondées par les Français dans le sud de l'empire, celle du *duché d'Athènes* (2) *et de l'Achaïe* (3), fut bien plus brillante ; elles devaient se maintenir deux siècles encore. Les *établissements des Vénitiens furent plus prospères* et plus durables encore.

Acroissement de la puissance maritime de Venise.

En somme cette croisade n'eut d'heureux résultats que pour le commerce et la prospérité de Venise. Elle affaiblit l'empire grec, déjà si menacé par ses voisins, et n'apporta aucun appui au royaume de Jérusalem.

(1) Henri de Flandre régna de 1206 à 1216 ; Pierre de Courtenay, comte d'Auxerre, son beau-frère, de 1216 à 1218 ; son fils Robert, de 1218 à 1228 ; Jean de Brienne, de 1228 à 1237, mais comme tuteur de Baudouin II, autre fils de Pierre de Courtenay.

(2) Fondé par Othon de la Roche-sur-Oignon, seigneur franc-comtois.

(3) Fondé par Guillaume de Champlitte, qui eut pour successeur Geoffroy de Villehardoin, neveu du maréchal historien.

9. Cinquième croisade. Nouvel échec (1217-1221). — Le pape Innocent III qui n'avait pas cessé de protester contre la direction que Venise avait donnée à la 4e croisade prit l'initiative d'une expédition nouvelle. *Elle fut décidée* au *concile de Latran en 1215*, et trois princes qui devaient leur couronne au souverain pontife (1), le jeune empereur *Frédéric II*, le roi d'Angleterre *Jean sans Terre* et *André II*, roi de Hongrie, promirent d'y prendre part. Mais la mort d'Innocent III permit à l'empereur d'ajourner la date de son départ. Jean sans Terre était mort aussi, de sorte qu'il n'y eut que le *roi de Hongrie qui pût partir en 1217*.

Le pape Innocent III avait condamné la politique de Venise pendant la quatrième croisade. Il prépare une cinquième expédition au concile de Latran (1215).

Il fut rejoint, à Saint-Jean-d'Acre, par le roi de Jérusalem, Jean de Brienne, par le légat du pape, l'Espagnol Pelage, et par une foule de chevaliers venus surtout d'Allemagne et de Hollande.

André de Hongrie et Jean de Brienne en sont les chefs.

Ils résolurent aussitôt d'attaquer le sultan d'Egypte au cœur même de sa puissance, et de *débarquer* à *l'embouchure du Nil*. Ils commencèrent, en effet, le siège de *Damiette*, et ce qui prouve bien que leur opération avait été bien imaginée, c'est que le sultan Aladil leur proposa aussitôt de leur restituer tout ce qu'il possédait du royaume de Jérusalem, s'ils consentaient à lever le siège de Damiette. Ils refusèrent imprudemment, et prirent la ville (nov, 1219). Mais l'occupation de cette riche cité ne profita qu'aux marchands italiens. La croisade voulut alors marcher sur le Caire, sans écouter les propositions nouvelles du sultan. Elle fut bientôt arrêtée par une place construite à la hâte par les Turcs, et appelée la *Mansourah la victorieuse*, puis désorganisée par l'inondation du Nil, qu'elle n'avait pu pré-

La prise de Damiette fut une opération hardie et qui aurait été décisive sans l'obstination des croisés à continuer la guerre.

La retraite désastreuse de l'expédition dirigée sur le Caire force les croisés à se rembarquer.

(1) Frédéric II fut opposé à l'empereur Otton IV de Brunswick par le pape Innocent III. Jean sans Terre fut défendu par lui contre Philippe-Auguste, après avoir fait hommage de sa couronne au Saint-Siège. Depuis que Sylvestre II avait donné le titre de roi à saint Etienne, la Hongrie s'était reconnue vassale du Saint-Siège.

voir. Si bien qu'il fallut rendre Damiette pour obtenir du sultan le droit de se retirer librement.

Frédéric II ne partit pour la croisade qu'après quinze années de délai et sous le coup d'excommunication.

10. Sixième croisade. Croisade de Frédéric II (1229). — Frédéric II, *gendre du roi de Jérusalem* Jean de Brienne, ne quitta l'Italie qu'à regret, et encore sous le coup de l'excommunication que ses interminables délais lui avaient attirée. Néanmoins son œuvre en Orient fut utile, sinon glorieuse. Le pape Grégoire IX le reconnut hautement en 1231, après sa réconciliation avec l'empereur, et ordonna aux chevaliers du Temple de seconder ses lieutenants en Palestine. Le sultan Alkamil avait en effet concédé à Frédéric tous les lieux saints, y compris Jérusalem, pour une durée de dix ans. *L'ancien royaume des croisés était ainsi reconstitué* sans aucune effusion de sang. La trêve durait encore en 1239, quand les chrétiens attaquèrent l'Egypte. Ils furent battus à *Gaza* en 1239. Cependant *Jérusalem ne fut définitivement perdue qu'en 1244*, année où elle fut prise et saccagée par une bande de Turcs Kharismiens (1), au service des Egyptiens.

Jérusalem et les lieux saints furent rendus aux chrétiens qui les gardèrent jusqu'en 1244.

Les deux dernières croisades sont l'œuvre personnelle de saint Louis.

11. Les septième et huitième croisades. Croisades de saint Louis. — La croisade de Frédéric n'avait été qu'une expédition royale entreprise sous la direction unique de l'empereur, et à ses frais. Les dernières croisades, la septième et la huitième furent de même l'œuvre personnelle de saint Louis.

Il prit une première fois la croix en 1248, avec une foule de chevaliers français, attachés en grand nombre à son service, comme le sire de Joinville, l'agréable historien de cette croisade.

Dans sa première expédition, saint Louis suit la même tactique qu'André de Hongrie. Nouvelle prise de Damiette.

Ils partirent du petit port d'*Aigues-Mortes*, le 28 août 1248, et arrivèrent dans l'*île de Chypre* à Limisso, le 17 septembre. Après un séjour de huit mois dans l'île, ils résolurent de reprendre l'expédition d'André de Hongrie

(1) Turcomans de la mer d'Aral.

contre *Damiette,* et ils eurent peu de peine à s'en rendre maîtres, le 3 juin 1249.

Une marche imprudente sur le Caire entraîne l'échec de la Mausourah et la captivité de l'armée.

Ils perdirent dans cette ville *cinq mois encore*, et quand ils voulurent marcher enfin sur le Caire, ils ne purent franchir le canal d'Achmoun, devant la Mansourah. Le roi avait défendu à son avant-garde d'attaquer à fond les Mameluks; mais son frère *Robert d'Artois*, emporté par sa bravoure, les poursuivit au delà du canal, jusque dans les rues de la Mansourah, où il *fut massacré avec tous ceux de sa suite. Le gros de l'armée*, accablé par le scorbut et décimé par les Mameluks (1), *fut obligé de se rendre* au sultan Touran-Shah.

Le roi Louis IX séjourne quatre années en Palestine.

Le roi fut obligé de rendre Damiette et de payer une forte rançon pour obtenir sa délivrance. Il ne revint en France qu'après avoir consacré quatre années à ravitailler et à relever les places de la Palestine (1250 - septembre 1254).

Il repartit quinze ans plus tard, avec une armée bien moins nombreuse et cette fois presque entièrement à sa solde. Les malheurs de la dernière croisade avaient découragé quelques-uns des plus fidèles, comme Joinville.

Charles d'Anjou, devenu roi de Naples, détourne la dernière croisade pour la conduire en Tunisie.

On se rendit cette fois à Tunis, parce que *le frère du roi Charles d'Anjou*, le nouveau roi de Naples, avait persuadé aux croisés que la vue d'une armée chrétienne suffirait seule à convertir le sultan de cette ville, et à l'attirer dans leur alliance. Il espérait, en réalité, forcer ce prince musulman à lui payer tribut, à renvoyer les réfugiés siciliens qu'il gardait à Tunis, et à protéger ses négociants.

On attendait encore l'arrivée du roi de Naples pour commencer les hostilités, quand *la peste* se mit dans l'armée,

(1) Milice à cheval, formée de jeunes gens enlevés ou recrutés surtout dans le Caucase. Ils recevaient des terres en retour de leurs services. Ils devinrent bientôt les maîtres du pouvoir. Ce sont eux qui massacrèrent Touran-Shab, le vainqueur de saint Louis, et proclamèrent ensuite des émirs mameluks comme Bibars. Ils laissèrent néanmoins partir les croisés aux conditions fixées.

Le roi meurt de la peste sous les murs de la ville avant l'ouverture des hostilités, le 25 août 1270.

et frappa le roi parmi les premières victimes, *le 25 août 1270*. Son fils Philippe et son frère Charles signèrent du moins avec le sultan un traité avantageux. Il s'engageait à payer tribut à Charles d'Anjou, à libérer les captifs chrétiens, et à autoriser à Tunis le libre exercice du culte catholique.

A la fin du XIIIe siècle, les chrétiens ne conservent que l'île de Chypre.

Ce fut la dernière tentative des chrétiens pour conquérir ou pour défendre les lieux saints. Déjà les émirs que les Mameluks avaient mis à leur tête, après avoir assassiné Touran-Shah, envahissaient le royaume de Jérusalem, ruinaient les villes, et massacraient par milliers les chrétiens. *Saint-Jean-d'Acre succomba* la dernière en 1290, *et il ne resta plus aux chrétiens que l'île de Chypre.*

Les croisades ont contribué à l'affaiblissement de la féodalité et aux progrès des communes, mais elles n'en sont pas la cause prépondérante.

12. Résultats des croisades. — On a attribué au grand mouvement des croisades l'affaiblissement de la féodalité et la naissance des communes, et, par suite, les progrès de la puissance royale. Elles y contribuèrent sans doute très efficacement, mais elles n'ont pu être la cause d'une révolution préparée depuis longtemps par l'état social et politique des peuples de l'Europe. *Leur résultat le plus utile et le plus clair* fut le *développement considérable du commerce méditerranéen*, les progrès des communes marchandes de l'Italie et de la Provence, Venise, Gênes, Pise, Marseille. Elles rapprochèrent aussi des peuples de lois et de civilisations fort différentes ; et ce contact fut surtout utile aux peuples occidentaux, qui avaient déjà emprunté aux Orientaux bien des usages avant les croisades (1). Elles restent d'ailleurs, dans l'histoire générale, comme la *manifestation éclatante de la*

Leur résultat le plus clair fut le progrès du commerce méditerranéen.

Elles restent dans l'histoire générale comme la manifestation de la foi de la société du moyen âge.

(1) « Tout ce qu'on aurait le droit de leur attribuer sûrement, ce sont les usages venus directement de Syrie ; en fait d'usages militaires : l'arbalète, le tambour, la trompette et la lance ornée de banderoles ; en fait de plantes : le sésame, l'abricot, l'échalote (d'Ascalon), la pastèque. C'est en Orient que les chrétiens qui, jusque-là, se rasaient tous, ont commencé à porter la barbe. Il est probable aussi que l'usage des moulins à vent est venu de Syrie. » (Note de M. Seignobos, *Histoire générale*, t. II, ch. VI.)

bravoure et de l'esprit de foi qui animaient la ***chevalerie du moyen âge***, et surtout ***celle de France***, car, aux yeux des musulmans comme des chrétiens, elles furent les actes, « les gestes de Dieu accomplis par les Francs ».

13. Les croisades d'Europe. — Les guerres contre les Turcs qui occupaient la terre sainte ne furent pas les seules que l'Eglise prêcha au moyen âge contre les infidèles. Elle convoqua au contraire la chevalerie chrétienne à combattre les musulmans, ou les infidèles, partout où elle les rencontrerait; et elle donna à ces expéditions les mêmes privilèges, les mêmes indulgences qu'aux croisades d'Asie.

Il y eut aussi des croisades contre les infidèles au sud et à l'est de l'Europe.

Ainsi, si la ***chevalerie espagnole*** ne prit aucune part à la conquête de la terre sainte, c'est qu'elle avait entrepris, en Espagne même, une guerre acharnée contre les ***Arabes*** qui occupaient la péninsule depuis le VIIIe siècle. *Cette croisade ne se terminera qu'en 1492*, à la prise de Grenade. C'est grâce à elle que se sont fondés les royaumes de ***Castille*** et de ***Léon***, d'***Aragon*** et de ***Portugal***, et les ordres militaires de ***Saint-Jacques-de-Compostelle***, d'***Alcantara*** et de ***Calatrava***.

La croisade d'Espagne ne s'achèvera qu'en 1492, à la prise de Grenade.

De même la lutte que les empereurs d'Allemagne et leurs ***margraves*** du Nord avaient entreprise, à l'imitation de Charlemagne, contre les païens du Nord-Est, prit alors le caractère d'une croisade.

La croisade des chevaliers Teutoniques et des chevaliers Porte-Glaives aboutira à la formation de la Prusse.

Les ***chevaliers du Christ***, ou ***chevaliers Porte-Glaives***, fondés en 1202 par l'évêque de Riga, Albert de Buxhœwden, s'allièrent pour cette œuvre aux ***chevaliers Teutoniques***, revenus de terre sainte (1), et ils convertirent successivement les ***Borusses*** ou ***Prussiens*** et les ***Livoniens***. Le ***grand maître de l'ordre*** devint alors le maître d'un vaste état entre le ***Niemen*** et la ***Vistule***. Ce sera plus tard le duché de Prusse.

(1) La fusion des deux ordres allemands s'accomplit en 1237.

Rois de Jérusalem.

Godefroy de Bouillon	1099-1100
Baudoin Ier, son frére	1100-1118
Baudoin II, leur cousin	1118-1131
Foulques d'Anjou, gendre de Baudoin II	1131-1142
Baudoin III, fils de Foulques	1142-1160
Amauri, frère de Baudoin III	1160-1174
Baudoin IV, fils d'Amauri	1174-1186
Baudoin V, neveu de Baudoin IV	1186-1186
Gui de Lusignan	1186-1192
Henri de Champagne	1192-1197
Amauri II de Lusignan	1197-1205
Jean de Brienne	1210-1237
Puis Frédéric II	1250

Empereurs grecs de la dynastie macédonienne.

Basile Ier	867-886
Constantin VI	886-878
Léon VI le Philosophe	878-911
Constantin VII Porphyrogénète	911-919 945-959
Romain Ier Lécapène et Constantin VIII	919-944
Romain II	959-963
Basile II	963-1025
Constantin IX	1025-1028
Nicéphore Phocas	† 969
Jean Zimiscès	† 976
Romain III	1028-1034
Michel IV	1034-1041
Michel V	1041-1042
Constantin X	1042-1054
Théodoce	1054-1056
Michel VI	1056-1057

Dynastie des Comnène et des Doucas.

Isaac Ier	1057-1059
Constantin XI Doucas	1059-1067
Michel VII et Constantin XII	1067-1078
Nicéphore III	1078-1081
Alexis Ier	1081-1118
Jean Ier	1118-1143
Manuel Ier	1143-1180
Alexis II	1180-1183
Andronic Ier	1183-1185
Isaac II l'Ange	1185-1195
Alexis III	1195-1203
Isaac l'Ange 2e fois	1203-1204
Alexis IV	1203-1204
Alexis V Murzuphle	1204

Empereurs latins.

Beaudoin Ier de Flandre	1204-1206
Henri, son frère	1206-1216
Pierre de Courtenai, son beau-frère	1216-1219
Robert de Courtenai	1221-1228
Jean de Brienne	1228-1237
Beaudoin II de Courtenai	1237-1261

XXIIe LEÇON

LA RÉVOLUTION COMMUNALE. — RENAISSANCE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Sommaire. — 1. *Etat des villes avant le XIe siècle.* — Que ce soient d'anciennes cités romaines, ou de nouvelles agglomérations rurales, elles sont également dépourvues de toute espèce de franchises.

2. *Causes de la révolution communale.* — Il ne faut pas les rechercher dads les souvenirs du régime municipal romain ni dans les traditions germaniques, la révolution communale est une conséquence logique des progrès de la bourgeoisie du xe au xie siècle.

3. *Affranchissement des villes du Midi.* — Il se fait de gré à gré, peu à peu et sans secousses. Exceptions rares comme à Béziers.

4. *Affranchissement des communes du Nord.* — Elles achètent leur liberté. Exceptions plus nombreuses, et violences à Laon, à Cambrai, au Mans, etc.

5. *Constitution. Charte des Communes.* — La charte ne contient qu'une partie des droits de la commune, ceux qui ne seraient pas clairs sans elle.

Les privilègés les plus ordinaires, sont l'exemption ou réglement des taxes, l'établissement des magistrats municipaux, consuls, échevins, maires.

6. *Types de communes.* — Type de commune libre et démocratique : Marseille ; type de ville royale. Lorris : de ville neuve : la Rochelle.

7. *Causes de la prospérité du commerce.* — Les expéditions maritimes et surtout les croisades.

8. *Formes spéciales du commerce.* — Voies traditionelles suivies par tous les marchands. Rendez-vous fixes dans les foires.

9. *L'industrie.* Elle reste moins importante que le commerce, subordonnée aux règlements sévères des corporations ou métiers.

1. Les villes avant le XIe siècle. — Il y avait en Europe occidentale, à la fin du xe siècle *deux sortes de villes* ; les unes étaient les débris ruinés et déchus des *anciennes*

Deux sortes de villes, les anciennes cités romaines et les agglomérations rurales nouvelles.

Les villes. — Progrès des populations urbaines et rurales en Occident. — Les communes. — L'industrie, le commerce, les métiers, les foires. *(Programme officiel.)*

cités romaines, et les autres étaient des *agglomérations rurales* nouvelles.

Il reste peu d'anciennes villes romaines, sauf en Italie et en Provence.

Sauf en Italie, les vestiges des villes romaines étaient bien rares; il en restait quatre-vingts à peine en Gaule sur plus de 200 cités importantes. Les groupes nouveaux formés autour des abbayes et des châteaux, étaient bien plus nombreux, en Allemagne, en France, en Angleterre. C'était évidemment le résultat des violences et des malheurs des temps. Les peuples qui avaient fui devant l'invasion des Normands ou les ravages des brigands avaient placé leurs demeures sous la protection d'un monastère ou d'un château. *Saint-Denis*, *Saint-Omer*, *Saint-Valéry* et tant d'autres villes doivent ainsi leur origine au renom d'une abbaye, tandis que d'autres comme *Bruges*, *Etampes*, *Blois*, sont nées autour de leurs châteaux.

Les agglomérations formées autour des abbayes et des châteaux datent de l'époque des invasions.

Les unes et les autres sont devenues la propriété d'un ou de plusieurs seigneurs.

D'ailleurs, quelle que fût leur origine, les villes de ce temps étaient également dépouillées de toute liberté, de toute espèce d'autonomie et de privilèges municipaux. *Elles n'avaient rien conservé du régime romain.* Elles avaient dû au contraire accepter toutes les charges que les seigneurs féodaux leur imposaient.

Curieux partage des villes entre l'évêque et les seigneurs laïques, à Arles, à Marseille, par exemple.

Chaque ville était devenue, en effet, la propriété d'un seigneur ou même de plusieurs seigneurs. *Les plus grandes furent partagées entre l'évêque et un ou deux seigneurs laïques.*

A Arles, l'archevêque revendiquait la cité, le vicomte de Marseille, le marché; le seigneur de Baux, le Bourg-Neuf, et la famille Porcellet, le Vieux-Bourg. *A Marseille*, la cité était à l'évêque, et la ville au vicomte.

Il en fut ainsi par toute l'Europe chrétienne et féodale jusqu'au XIe siècle, c'est-à-dire jusqu'au début de la révolution communale.

Les institutions communales du moyen âge ne remontent pas aux municipes romains.

2. Origine des institutions communales. — Il est donc inutile de rechercher la cause du progrès des institutions communales et l'origine de la liberté des communes,

dans les anciennes institutions romaines. S'il est vrai que le régime municipal créé par Rome a subsisté très longtemps en Italie, en Provence, dans le Sud de la Gaule, il est aussi avéré qu'il avait complètement disparu, au moyen âge, sans laisser la moindre trace dans le monde féodal.

Elles ne viennent pas non plus de l'association que les Germains appelaient *Ghilde*.

Il ne faut pas non plus attribuer ces progrès et cette révolution au développement des associations que les anciens Germains formaient entre eux sous le nom de *ghildes*. Plusieurs pays conservèrent longtemps en effet le souvenir de ces ligues. En Angleterre, les familles saxonnes se réunissaient en sociétés dont les membres se juraient une amitié constante, et une assistance réciproque. Mais ces *associations de paix ou Frith Gilds* existaient depuis des siècles, et elles n'avaient amené aucune amélioration au sort des villes. La renaissance des libertés communales eut même son point de départ dans les contrées les moins pénétrées des traditions germaniques en Italie et en Provence.

Elles sont la suite naturelle de la transformation de la société devenue plus heureuse, plus riche, plus intelligente, après les troubles des invasions.

C'est qu'elle eut simplement pour cause fondamentale la transformation heureuse que venait de subir la société au Xe siècle. Grâce à la fin des invasions, grâce aux efforts constants de l'Eglise, grâce à la chevalerie, les peuples avaient vu peu à peu leur condition matérielle s'améliorer. Puis à la faveur de la reprise des affaires, du rétablissement du commerce et de l'industrie, ils étaient devenus plus riches, plus habiles, plus ambitieux. Dès lors, l'état de sujétion où les avait maintenus si longtemps la féodalité leur parut insupportable et peu proportionné à leur nouvel état. Ils ne négligèrent aucune occasion de s'en débarrasser et d'obtenir leur liberté. Telle fut l'origine de la révolution communale.

Les villes du Midi ont obtenu de très bonne heure de prendre part à leur administration.

3. Affranchissement des villes du Midi. — Ainsi s'explique la facilité relative avec laquelle les villes du Midi, en Italie comme en France, obtinrent leur indépendance. Elles n'employèrent ordinairement ni la violence ni la corruption pour l'obtenir. Elles possédaient, dès le VIe siècle,

des corporations assez riches et assez influentes pour que les évêques ou les seigneurs laïques du pays fussent forcés de compter avec elles. *Ils accordèrent donc aux bourgeois, peu à peu et sans bruit, une part de plus en plus grande dans le gouvernement de leurs villes.* C'est ainsi que l'archevêque d'*Arles* et l'évêque de *Nîmes* consultent l'assemblée des habitants de ces cités dans les affaires importantes dès le XIe siècle. C'est ainsi que le *comte de Barcelone* agit lui-même à *Carcassonne*, à la même époque. Toutes ces villes n'obtinrent que plus tard le titre et les droits de communes autonomes; mais quand elles devinrent officiellement indépendantes, elles l'étaient déjà de fait, et leur situation ne fut que régularisée.

Elles n'ont obtenu leurs chartes que plus tard, mais à cette époque elles étaient déjà affranchies lentement et sans bruit.

Il y en eut cependant, même dans le Midi, qui n'eurent pas le bonheur d'arriver à la liberté par cette voie lente et pacifique. A *Béziers*, par exemple, les habitants, indignés des mauvais traitements infligés à un de leurs compatriotes par la suite de leur vicomte *Raymond Treucavel*, se jetèrent sur lui et l'assommèrent, puis s'érigèrent en commune. Le fils de Raymond vengea son père et *massacra tous les gens de Béziers*.

Exception violente et sanglante : les révolutions de Béziers.

4. Affranchissement des communes du Nord. — Les communes du Nord, *allemandes*, *françaises* ou *flamandes*, obtinrent leur autonomie plus tard, et en général avec plus de peine. C'est, d'abord, qu'elles étaient moins peuplées et moins riches que les villes commerçantes du Midi, surtout au moment des croisades. Elles avaient à surmonter ensuite la mauvaise volonté ou l'hostilité de leurs évêques, et l'évêque était presque toujours appuyé, dans ses conflits avec elles, par l'empereur ou par le roi de France. On sait la sanglante leçon que *Frédéric Barberousse* infligea aux gens de *Mayence*, coupables de s'être soulevés contre leur archevêque.

Au nord, l'affranchissement est plus pénible.

Les évêques s'y opposent et sont soutenus par l'empereur ou le roi de France.

La légende veut que les rois de France Louis VI, Louis VII aient agi autrement et qu'ils aient travaillé à affranchir les

communes. Telle fut en effet la politique de Louis VII vers la fin de son règne, et surtout celle de Philippe-Auguste. Mais on vit le plus souvent Louis le Gros et Louis le Jeune prêter main forte aux évêques contre les bourgeois révoltés. C'est Louis VI qui châtia la *commune de Laon*, en 1112; c'est Louis VII qui supprima celle de *Reims*, et surtout celle d'*Orléans*, après une répression sanglante.

Louis le Gros et Louis le Jeune, malgré la légende, châtièrent rudement les communes rebelles, Laon, Reims, Orléans.

Toutefois, même dans des conditions si pénibles, *les villes eurent rarement recours à la force pour obtenir la liberté* (1). L'histoire sanglante de la commune de *Laon* ne fut qu'une exception. C'est que cette place « était un coupe-gorge au commencement du XIIe siècle; les nobles se jetaient sur les bourgeois la nuit, même en plein jour, et les rançonnaient; les évêques imposaient aux habitants des tailles arbitraires. Le nouveau prélat nommé en 1106 était un Normand belliqueux et grand chasseur » (2). Comme il était en Angleterre, les habitants constituèrent une commune, et à son retour lui offrirent de l'indemniser par le paiement d'une bonne rente annuelle. L'évêque se laissa acheter son approbation, puis il en eut du regret et revint sur sa promesse. Les gens de Laon, irrités, se soulevèrent au cri de : « Commune! commune! » La populace pénétra de vive force dans le palais épiscopal, et finit par découvrir l'évêque déguisé en domestique, caché au fond du cellier, dans un tonneau. Il fut aussitôt massacré sans pitié et horriblement mutilé. C'est le roi de France Louis VI qui se chargea de punir la ville et de supprimer sa commune (1112). Seize ans plus tard seulement les Laonnais obtinrent de Louis VII l'autonomie de leur ville (1228).

Il est très rare que la commune obtienne sa liberté par la violence.

L'histoire sanglante de la commune de Laon (1106 à 1128), est une exception.

La violences de Laon se répétèrent à *Vézelay*, à *Cambrai*, à *Lille*, à *Reims*, mais le plus souvent les villes obtinrent

L'affranchissement s'obtient surtout à prix d'argent ou grâce à la piété du seigneur.

(1) L'erreur d'Augustin Thierry (Lettre sur l'histoire de France, XIII) fut de ne concevoir l'affranchissement des communes que par l'émeute.
(2) *Histoire générale*, II, VII, MM. GIRY et A. REVILLE.

leur liberté à prix d'argent, ou encore ils la durent à la générosité ou à la piété de leurs seigneurs.

L'acte écrit par lequel un seigneur accorde quelque liberté à une commune s'appelle une *charte.*

5. Constitution des communes. La charte. — Chaque fois qu'un seigneur concédait à une ville soit son indépendance, soit une partie de son indépendance, il avait bien soin de passer avec elle un contrat et de lui accorder une *charte*, c'est-à-dire un acte solennel et écrit qui constatait les droits de la ville.

Les chartes n'énumèrent pas tous les droits des bourgeois, mais seulement les droits nouveaux et encore incertains.

Il semble donc qu'il n'y aurait qu'à consulter ces chartes pour y trouver la liste des privilèges ordinaires des communes. Il n'en est rien cependant, car la charte ne rappelle presque jamais les droits dont les citoyens étaient investis antérieurement à sa rédaction, même si ces droits étaient très considérables. Elle se contente de préciser leurs libertés nouvelles et les rapports nouveaux qu'ils entretiendront avec leur suzerain. De là le peu d'étendue et le peu d'intérêt d'un si grand nombre d'entre elles.

La part de liberté et la forme de gouvernement diffèrent dans chaque commune.

La fixation des taxes, l'élection des magistrats, sont les privilèges essentiels des communes.

D'ailleurs, les institutions communales furent si variées, que la même part d'autonomie fut rarement accordée à deux cités, même voisines. *Mais les avantages essentiels étaient les mêmes partout*. La commune était affranchie de *toute taxe*, ou ne devait payer que *certaines taxes bien définies*. Elle pouvait se gouverner à sa guise par des *magistrats élus* par elle, ou au moins elle pouvait confier à ces magistrats des fonctions de police et de justice moins étendues, mais bien fixées.

Exemple d'une commune démocratique : constitution communale de Marseille.

6. Fonctionnement de l'administration communale. — C'est dans les *villes du Midi* de la France et en *Provence* que les institutions municipales eurent le caractère le plus démocratique et le plus actif. *A Marseille*, par exemple, tous les habitants sans exception devaient prendre part à la gestion des affaires de la commune. Ils se réunissaient pour cela sur la place de Notre-Dame-des-Accoules, sous les fenêtres de l'hôtel de ville. Là, du haut du balcon, on leur faisait part des projets du conseil, qu'ils

Le peuple entier y forme le « parlement ».

acceptaient par acclamations ou qu'ils repoussaient de leurs huées.

Ce conseil était formé lui-même de *quatre-vingt-neuf personnes*, dont trois clercs, six chefs de métiers, et quatre-vingts personnes appartenant à la classe la plus notable des bourgeois de la ville.

Le conseil comprend les notables, les chefs de métiers et des clercs.

L'exécution des décisions du conseil et de l'assemblée du peuple *était dévolue à douze magistrats appelés les consuls*.

Il délègue ses pouvoirs à douze consuls.

D'autres villes du Midi désignaient du même nom leurs magistrats municipaux. On les appelait à Toulouse : gens du chapitre, « *capitularii* » ou « *capitouls* » (1). Les noms d'*échevins* et celui de *major*, de *maïeur* ou de *maires* réservés aux chefs des municipalités, étaient plus usités dans le Nord.

Les capitouls de Toulouse.

Les échevins et les maires.

Les ordres étaient donnés au nom de la commune et sous le sceau de ses armes.

Une cloche élevée dans une haute tour, dans le *beffroi*, appelait les gens à l'assemblée, les prévenait des dangers et sonnait le couvre-feu (2). On y entretenait constamment des « *guetteurs* » pour surveiller les quatre points de l'horizon, et donner, à n'importe quel moment, l'alarme aux habitants.

La commune a son beffroi, sorte de donjon municipal.

7. Entrée des communes dans la féodalité. — La révolution communale se produisit à une époque où le régime féodal triomphait pleinement en Allemagne et dominait encore le reste de l'Europe. Les communes nouvelles ne purent échapper à son influence, et pour pouvoir vivre dans cette société, *elles furent obligées d'entrer elles-mêmes dans la féodalité*.

Toute commune est obligée de faire partie de la féodalité.

Elles en firent partie exactement comme un seigneur ordinaire, avec les mêmes droits et les mêmes devoirs. *On*

Elle entre dans la hiérarchie comme si c'était une seigneurie collective.

(1) D'où le nom de Capitole donné au lieu de leurs réunions.

(2) Le couvre-feu prévenait les habitants qu'il y avait danger à passer par les rues après l'heure annoncée, et danger de garder des lampes allumées, capables de causer un incendie.

les a donc très justement comparées à des seigneuries collectives.

Les communes remplissent les devoirs des vassaux, même le service militaire.

Ainsi les communes étaient vassales de tel ou tel suzerain. Elles lui faisaient hommage. Elles lui payaient certaines redevances. Elles admettaient, jusqu'à un certain point son droit de justice. Elles lui fournissaient de l'argent et des troupes en temps de guerre, bien que la guerre ne fût point l'affaire de leurs bourgeois aisés et pacifiques.

Elles exercent aussi les droits de suzeraineté, et presque toujours le droit de guerre.

De même, les communes pouvaient être suzeraines, et, en cette qualité, recevoir les hommages des seigneurs laïques, ou ecclésiastiques, leurs tributs, leurs services militaires. Elles pouvaient s'allier, et aussi se combattre, ce dont elles ne se privaient guère, à en juger par l'histoire des grandes communes provençales et des républiques italiennes de ce temps.

Elles ont naturellement des armoiries et un sceau.

Enfin, elles avaient naturellement *des armoiries, des blasons*, avec *de belles devises* comme elles avaient un beffroi et un sceau. *Elles ne se distinguaient donc en rien des autres membres de la hiérarchie féodale.*

La distinction entre communes et villes royales ne se faisait pas au moyen âge.

8. Villes de bourgeoisie. Villes neuves. — On réserve aujourd'hui le titre de communes aux villes du moyen âge qui surent acquérir, par un moyen quelconque, leur autonomie.

On ne les distinguait pas de leur temps des cités moins heureuses qui n'avaient obtenu que des garanties moins grandes, et qui ne s'étaient pas élevées jusqu'à l'indépendance.

On appelle aujourd'hui villes royales celles qui, sans avoir reçu de privilège ou de liberté, avaient obtenu des garanties du roi. La charte accordée à Lorris sert de modèle pour le régime de ces villes.

Ainsi le roi de France n'accordait pas, aux villes de son domaine, une autonomie complète avec le droit de paix, et de guerre, le droit de justice; mais il leur accordait *la charte qu'il avait donnée à la petite ville de Lorris et qui servait de modèle.* Cette charte fixait, une fois pour toutes, les redevances, les droits d'entrée, les jours de service militaire, que la ville devait au roi. Elle n'obtenait ainsi aucun privilège, mais plusieurs garanties. *C'était le régime des villes royales.*

Ce fut aussi celui qu'on appliqua généralement, au XIIe siècle, « *aux sauvetés* » ou *villes neuves*. On appelait ainsi *les asiles* ouverts par les seigneurs sur quelques points de leurs domaines où ils attiraient les vagabonds, les exilés, les pauvres, en leur concédant des terres et des franchises bien définies. Un grand nombre de villes se formèrent ainsi au XIIe siècle, comme *la Rochelle*, *Bayonne* et tant d'autres qui gardent encore leur nom de *ville neuve*. Elles avaient les mêmes prérogatives que les villes royales.

Les *sauvetés*, les villes neuves, c'est-à-dire les asiles ouverts par les seigneurs sur leurs domaines, jouissent du même régime.

9. Rétablissement du commerce et de l'industrie. — La reprise du mouvement commercial et maritime coïncide avec l'époque des croisades et de la révolution communale, dont elle fut la cause prépondérante. Cette renaissance des affaires n'était elle-même que la suite de quelques faits politiques récents, qui nécessitèrent des échanges actifs, des relations économiques nouvelles.

Le rétablissement du commerce fut la suite de plusieurs expéditions maritimes et surtout des croisades.

Ce fut d'abord *l'établissement des Normands en Angleterre* à la suite de Guillaume le Conquérant. La prospérité de l'île sous ses maîtres normands, valut aux ports de la Flandre et de la Normandie et, plus tard, même aux villes de la Guyenne, une vie et une fortune inespérées.

Etablissement des Normands en Angleterre.

De même *la fondation d'un état chrétien* au nord de l'Espagne, et sur les bords de la Méditerranée, et la réunion entre les mains de *la maison de Barcelone* de presque tout le pays compris entre *l'Ebre et le Rhône* eurent pour résultat la reprise des relations commerciales entre Marseille, Barcelone, et bientôt les îles Baléares.

Réunion d'une longue étendue de côtes méditerranéennes entre les mains des comtes de Barcelone.

La conquête des Deux-Siciles par les Normands et le négoce de plus en plus actif qu'ils firent à Constantinople, en Egypte, à Tunis, firent de *Palerme*, de *Messine*, les plus riches villes de la Méditerranée.

Conquête des Deux-Siciles par les Normands.

Mais ce furent surtout *les croisades* qui ranimèrent le commerce méditerranéen. *Venise*, *Gênes*, *Pise* s'enrichirent d'abord par le transport des croisés, par la vente de cette quantité de munitions et de provisions dont ils avaient

Les croisades.

Prospérité de Venise, Gênes et Pise.

besoin. Puis elles s'établirent à demeure dans les villes conquises en Orient à *Jérusalem*, à *Jaffa*, à *Constantinople*, à *Chypre*. Elles y installèrent des marchés, où les négociants du Levant vinrent écouler leurs produits, et acheter en retour ceux de l'Europe. *Marseille*, *Narbonne*, *Montpellier*, les imitèrent et la *Méditerranée redevint le centre du commerce du monde*.

Prospérité de Marseille, Montpellier, Barcelone.

La renaissance de l'industrie ne devance pas le réveil des communes, elle le suit.

La renaissance de l'industrie ne vint que plus tard. C'est qu'elle ne fut que la conséquence de la vie nouvelle des communes. C'est seulement après avoir obtenu sa sécurité, son bien-être, sa liberté, que la bourgeoisie a commencé à travailler, pour accroître sa fortune et son luxe. *Le commerce domine donc l'industrie* pendant toute cette période du moyen âge.

Le grand trafic est entravé au moyen âge par des difficultés considérables.

10. Entraves au commerce. — Il faut se rendre compte cependant des entraves très considérables qui gênaient le grand trafic, pour s'expliquer la direction et la forme que prit le commerce au moyen âge.

Les difficultés les plus fortes provenaient du mauvais état des routes, de l'insécurité des voyages, et du manque de crédit.

Première difficulté : mauvais état des routes et des ponts.

Les routes dataient de l'empire romain, et on les appelait du nom caractéristique de *voies de Jules César*. Mais elles étaient si mal entretenues par les riverains, si négligées par les seigneurs, qu'elles étaient semées de fondrières.

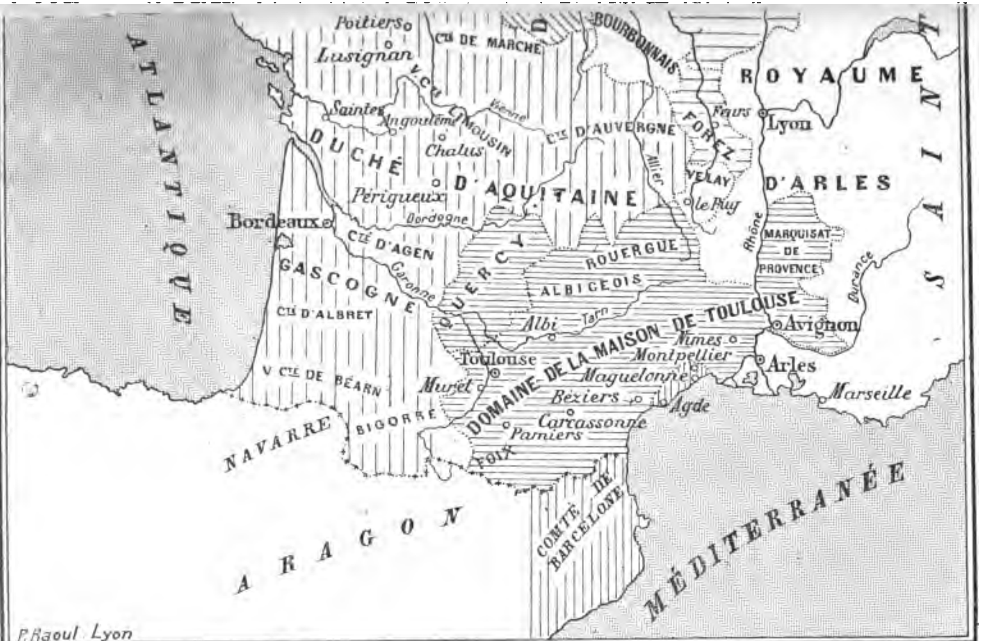
Les ponts étaient dans un plus triste état encore. Ceux que les Romains avaient construits s'étaient presque tous écroulés, faute d'entretien, et avaient été remplacés par des *ponts en bois*. A Paris même, à l'époque mérovingienne, ceux-ci étaient si mal entretenus, que leurs voyageurs passaient souvent par les nuits obscures à travers leurs planches mal jointes. Aussi s'explique-t-on la reconnaissance des peuples pour les évêques, pour les *confréries pieuses* qui prirent l'initiative hardie de construire de bons et solides ponts de pierre. Le *berger Benezet* ou le *petit Benoît* enrôla

Construction du pont d'Avignon. Saint Benezet.

ROYAUME DE FRANCE

A L'AVÈNEMENT DE PHILIPPE-AUGUSTE


ROYAUME DE FRANCE
à l'Avènement de PHILIPPE-AUGUSTE
Domaine Royal
id des Plantagenets
id de la Maison de Toulouse
id de la Maison de Blois
id de Bourgogne
MANCHE
OCÉAN
EMPIRE
COMTÉ DE FLANDRE
Bruges
Escaut
St Valéry s Somme
Somme
Péronne
Amiens
Laon
Coucy
Soissons
Compiègne
Rouen
le Bec
DUCHÉ DE NORMANDIE
Mortain
Chateaugaillard
Montmorency
Montfort
le Puiset
Melun
Chartres
MAISON
BLOIS ET CHAMPAGNE
Marne
Chalons
Joinville
Troyes
Seine
Yonne
Meuse
Rhin
Saône
Doubs
DUCHÉ DE BRETAGNE
Rennes
Vannes
Nantes
MAINE
le Mans
Sarthe
Mayenne
COMTÉ D'ANJOU
Angers
Blois
Orléans
Auxerre
DUCHÉ DE BOURGOGNE
Dijon
Vézelay
Sancerre
Bourges
Cluny
DE POITOU



ATLANTIQUE
Poitiers
Lusignan
Cté DE MARCHE
BOURBONNAIS
ROYAUME
D'ARLES
Saintes
Angoulême
V. Cté LIMOUSIN
Vienne
Cté D'AUVERGNE
FOREZ
Feurs
Lyon
DUCHÉ
D'AQUITAINE
Chalus
Périgueux
Dordogne
Allier
VELAY
le Puy
Rhône
MARQUISAT DE PROVENCE
Durance
Bordeaux
Cté D'AGEN
GASCOGNE
Garonne
QUERCY
ROUERGUE
ALBIGEOIS
Albi
Tarn
Cté D'ALBRET
DOMAINE DE LA MAISON DE TOULOUSE
Avignon
Nimes
Montpellier
Arles
Toulouse
Maguelonne
Marseille
V. Cté DE BÉARN
Muret
Béziers
Agde
BIGORRE
Carcassonne
Pamiers
FOIX
NAVARRE
ARAGON
COMTÉ DE BARCELONE
MÉDITERRANÉE
P. Raoul Lyon

ainsi des milliers d'ouvriers et *construisit le pont d'Avignon, de 1177 à 1189.* Il fut plus tard canonisé. Sur le Rhône encore, une confrérie édifia le *pont Saint-Esprit,* long de 840 mètres, avec ses dix-neuf grandes arches, formant un angle obtus pour mieux résister au courant.

Construction du pont Saint-Esprit.

A cette époque, le fameux pont de *Londres* était déjà construit.

Le pont de Londres.

Les routes n'étaient pas seulement difficiles, elles devenaient souvent dangereuses quand une bande de rôdeurs, de chevaliers brigands s'installait dans leur voisinage pour détrousser les passants. *A Paris et dans les environs,* dit Joinville, *tout le pays était plein de larrons.*

Deuxième difficulté: insécurité des routes, le brigandage.

En admettant même qu'on échappât aux voleurs, on n'échappait pas aux *péages* que les seigneurs établissaient à chaque instant sur routes et sur rivières pour se faire des revenus.

Troisième difficulté: les péages innombrables.

11. L'usure. Les juifs et les Lombards. — L'Eglise catholique défendait absolument aux fidèles de prêter de l'argent à intérêt. Les prescriptions du droit canonique avaient évidemment pour but de défendre les pauvres qui, dans ces temps si difficiles, auraient été exploités par les usuriers. Malheureusement elles ne s'étendaient pas aux juifs. La société du moyen âge qui détestait les israélites, qui les parquait dans ses villes dans un quartier spécial, le *ghetto* ou la *juiverie;* qui leur imposait un costume spécial, le *bonnet à corne* et la *pièce jaune* sur l'épaule, leur laissait le *monopole du prêt.* Chassés de toutes les professions, les juifs se faisaient *banquiers,* et, comme de temps à autre, leurs rois de France ou d'Angleterre, ou les seigneurs les chassaient de leurs domaines et s'appropriaient leurs titres de créance, ils n'avançaient guère d'argent que moyennant un taux fabuleux. *Philippe-Auguste les autorisait à percevoir 46* % de la somme prêtée. Ils en tiraient en réalité 60 % et au delà.

Les juifs ont au moyen âge le monopole du commerce de l'argent.

Ils élèvent l'intérêt des sommes qu'ils avancent jusqu'à 60 %.

Les usuriers juifs eurent bientôt comme concurrents les

Les usuriers juifs sont dépassés encore par les banquiers lombards et par les « cahorsins ».

banquiers *italiens* de Lombardie. Ces Lombards tournaient la loi de l'Eglise, car ils prêtaient sans intérêt, mais ils fixaient une amende très élevée pour chaque jour de retard de leur débiteur à les rembourser, ce qui était plus onéreux encore que les marchés des juifs. Ils trouvèrent des imitateurs en France, où les *marchands du Rouergue*, ou *Cahorsins* (gens de Cahors), se montrèrent aussi usuriers.

Le commerce menacé par tant d'entraves ne suit que les voies les plus naturelles.

12. Routes du commerce. Foires et marchés. — L'état précaire des communications et les autres entraves que le moyen âge opposait au trafic, forcèrent le commerce à suivre toujours les voies naturelles les plus commodes et les mieux connues, et d'établir à époques fixes des *foires* qui serviraient de rendez-vous et de lieux d'échange aux négociants les plus éloignés.

Route commerciale de Venise au Brenner et en Allemagne.

Les deux plus grandes routes commerciales du moyen âge étaient : 1° celle qui, partant de *Venise*, passait les Alpes au *Brenner* et traversait ensuite l'Autriche et l'Allemagne jusqu'à la mer du Nord (1); 2° celle qui, partant de *Marseille* ou de quelque port de la côte septentrionale de la Méditerranée, remontait la *vallée du Rhône* et gagnait les plaines du nord de la France, et puis, de là, l'Angleterre. A Avignon ou, plus au sud, entre *Tarascon* et *Beaucaire*, la route de *Toulouse* et de *Bordeaux* venait s'embrancher sur cette voie principale.

Route commerciale du Rhône et carrefour de Beaucaire.

Nécessité des foires; foires du Lendit, de Beaucaire, de Champagne, etc.

Les foires les plus importantes se tenaient en France : celle du *Lendit* dans la plaine *Saint-Denis*, la deuxième quinzaine du juin; celle de *Beaucaire* sur les bords du Rhône, le 22 juillet; celles de *Champagne* à *Lagny*, à *Provins* et à *Troyes*. On y vendait toutes sortes de denrées, et les négociants y étaient placés sous la sauvegarde des seigneurs du pays et du roi.

(1) Le roi Richard Cœur de Lion, déguisé en marchand, suivait cette route pour gagner l'Angleterre par terre, lorsqu'il fut arrêté à Vienne.

Même en temps ordinaire, l'usage se répandit de créer dans les villes des marchés où les habitants pourraient trafiquer chaque jour avec les commerçants de la région. Tel fut le but de l'établissement des *halles de Paris*, par le roi Louis VI, au quartier des *Champeaux* ou des *Petits-Champs*.

Etablissement des marchés dans les villes. Les halles de Paris.

13. Associations. Hanses. — Il était naturel, dans ce temps de violences et en face de tant de difficultés matérielles, que les négociants d'une même ville s'unissent pour défendre leurs intérêts, s'engagent à ne pas conclure d'affaires avec le marchand qui a trompé ses associés. Ces ligues commerciales prirent au Nord le nom de *Ghildes*.

Nécessité des associations commerciales au moyen âge.

Les ghildes.

Les commerçants italiens ne se contentèrent pas de sauvegarder leurs intérêts communs; ils unirent aussi leurs capitaux dans des entreprises communes, et formèrent ainsi de véritables sociétés commerciales. Elles avaient des agents dans les principales villes de l'Europe, ce qui leur permettait d'accorder des lettres de change pour tous les pays, comme le faisaient déjà les juifs.

Les sociétés commerciales et financières des Lombards.

Enfin, il arriva souvent que les ligues commerciales de plusieurs villes se fondirent dans une union plus vaste appelée *hanse*. Les villes qui faisaient partie d'une hanse s'accordaient mutuellement les mêmes faveurs dans leurs ports, sur les marchés, les foires. Elles avaient les mêmes agents pour les défendre, les mêmes coutumes pour apaiser les conflits. La plus célèbre des hanses, celle qui unit autour de *Lubek* et de *Hambourg cinquante villes de la Baltique* et de la mer du Nord, *ne se forma qu'au XIIIe siècle*. Avant elle la hanse des *dix-sept villes* de Champagne et de Flandre, et la hanse de *Londres* étaient déjà en pleine prospérité.

Les ligues des villes maritimes et commerçantes; les hauses.

La plus célèbre des hauses ne date que du XIIIe siècle.

Hause des dix-sept villes. — Hause de Londres.

14. Organisation de l'industrie. — Plusieurs villes de l'Europe occidentale s'enrichirent ainsi par le grand commerce dont elles se firent les entrepôts ou les débouchés. Il n'y en eut pas qui retirèrent le même profit de l'industrie. Longtemps en effet il n'y eut pas d'autres tra-

Le nom des métiers vient de *ministerium*, qui voulait dire service rendu par

un serf à son seigneur. Pendant longtemps il n'y eut en effet pas d'autre métier que le métier servile.

vailleurs dans la société féodale que les serfs qui travaillaient pour leur seigneur et lui fabriquaient son pain, ses vêtements et ses meubles. Leur travail n'était pas rémunéré, c'était un service convenu, un « *ministerium* », ou un *métier* comme on disait en langue vulgaire.

Plus tard, dans les villes renaissantes, l'industrie libre eut son réveil ; mais elle prit dès l'origine les caractères qu'elle garda pendant tout le moyen âge.

L'industrie resta restreinte et locale.

C'était d'abord une *industrie restreinte et locale*, produisant peu, et écoulant ses produits sur place et presque toujours directement.

Elle n'employait que peu d'ouvriers et demandait tout à la main-d'œuvre.

C'était aussi, bien entendu, une industrie manuelle n'employant aucune espèce de machine, dépendant exclusivement de l'habileté et de l'intelligence des *quatre ou cinq ouvriers qu'elle groupait ensemble.*

Elle n'était pas libre. Les travailleurs formaient des corps de métiers réglementés.

Enfin, ce ne fut pas une industrie libre. Tous les travailleurs de chaque profession, s'unirent bientôt en effet pour fixer les règlements de leurs corporations et en interdire l'entrée à tout individu qui ne s'était pas conformé à leurs prescriptions.

Ce genre d'association industrielle est conforme aux nécessités de ce temps.

On ignore (1) à quelle époque précise l'industrie européenne fut ainsi divisée en *corporations fermées ou corps de métiers.* Ce qu'il y a de certain, c'est que la raison d'être de l'association fut la nécessité de s'unir et de s'entendre à une époque aussi troublée que le moyen âge.

La corporation défend l'ouvrier contre le chômage et la baisse des salaires.

15. La Corporation. — On peut donc considérer les corporations du moyen âge comme de grandes familles englobant tous les individus vivant de la même profession. On s'astreignait, en y entrant, à leurs règlements minutieux, mais elles garantissaient, en revanche, contre le chômage

(1) On a quelquefois supposé que les corps de métiers étaient les descendants des collèges que formaient les ouvriers au temps de l'empire romain, quoique ces associations semblent avoir entièrement disparu à l'époque mérovingienne.

et la concurrence. Elles comprenaient chacune trois sortes d'associés : les ***apprentis***, les ***ouvriers ou valets***, les ***maîtres ou patrons***.

L'apprentissage. L'apprentissage durait fort longtemps. Ce n'est pas que dix ou douze années au moins fussent nécessaires pour former de bons et habiles ouvriers, mais c'était afin de ne pas en multiplier le nombre, et que chacun pût trouver ainsi du travail et du salaire.

Les ouvriers. Les ouvriers s'engageaient au mois ou à la semaine. ***Ils ne pouvaient jamais rompre leur contrat*** avant l'expiration de leur engagement, ***ni se mettre en grève*** contre leurs patrons.

La maîtrise. Ils pouvaient au bout de peu de temps devenir ***maîtres*** ou ***patrons***, car ce n'est que plus tard que le nombre des maîtres fut rigoureusement fixé, et que l'on exigea de tous les candidats, l'exécution d'un travail remarquable de leur métier appelé le ***chef-d'œuvre***.

Gouvernement des corporations, la jurande. Au-dessus de tous les membres de la corporation était la ***jurande***, chargée de la surveiller et de l'administrer. Elle était formée de jurés élus, appelés ***maîtres***, ***prud'hommes*** ou ***gardes***, et dans le Midi de la France, ***consuls*** ou ***baïles***.

Union et entente des membres des corporations. Les corporations avaient aussi leurs ***patrons*** et leurs ***fêtes religieuses***. Les orfèvres honoraient saint Eloi, les charpentiers saint Joseph, etc. Si elles devinrent plus tard une gêne pour l'industrie, elles lui rendirent à l'origine le service de la protéger et d'associer tous ses membres, maîtres et ouvriers dans une union presque toujours cordiale.

XXIIIe LEÇON

LES PREMIERS ROIS CAPÉTIENS 987-1108.

Sommaire. — *Le pouvoir royal.* — Hugues Capet est arrivé au pouvoir par l'élection, mais lui et ses successeurs ont établi l'hérédité, au bénéfice de leur famille, en faisant sacrer leur fils aîné de leur vivant. Aux yeux des nobles, le roi capétien n'est qu'un supérieur hiérarchique, mais le clergé et le peuple lui reconnaissent une autre autorité.

2. *La cour.* — Les grands officiers attachés au service personnel du roi et surtout le sénéchal y jouent toujours ce principal rôle. L'ensemble des conseillers royaux forme la cour; le roi, chargé indifféremment de la justice, des comptes, du gouvernement général.

3. *Le domaine du roi.* — Non seulement il est restreint à l'Ile-de-France et à ses dépendances, mais il est interrompu çà et là par les terres de petits seigneurs féodaux turbulents qui coupent les communications d'une ville royale à l'autre.

4. *Les grands vassaux.* — Il y en a trois groupes. Ceux du Midi, de Barcelone, de Toulouse et d'Aquitaine, fidèles à l'idée monarchique; ceux du Centre: Périgord, Anjou, les plus rebelles à l'autorité royale et les voisins immédiats des Capétiens, les seigneurs de Normandie, de Flandre et de Champagne, sans cesse en guerre, avec le roi soit comme allié, soit comme ennemi.

5. *Succession au trône.* — Hugues Capet jusqu'en 996. Robert le Pieux jusqu'en 1031. Henri Ier jusqu'en 1060 et Philippe Ier jusqu'en 1108, tous très faibles, sinon inactifs.

Hugues Capet proclamé roi de France à l'assemblée de Senlis (987).

1. Avènement des Capétiens. — C'est en 987, *à l'assemblée de Senlis*, que les évêques et les seigneurs du Nord de la France eurent à désigner le successeur du Carolingien Louis V. *Deux candidats étaient en présence*, ***Charles, duc de Lorraine***, et oncle du dernier roi, l'héritier direct de la famille de Charlemagne, et ***Hugues Capet***, le successeur des ducs de France. Grâce à l'appui du clergé, ***Hugues fut élu***, et proclamé roi des Francs, des Normands, des Bretons, des Aquitains et des Espagnols, c'est-à-dire de tout

La royauté française. — Les premiers rois capétiens. — Le roi, sa cour, son domaine. — Les grands vassaux. (*Programme officiel.*)

l'état de Charles le Chauve, de la Meuse à la marche d'Espagne. Ce fut l'établissement définitif de *la troisième dynastie royale*.

Le clergé le préfère à Charles, duc de Lorraine.

2. Le roi. — Quelle est donc l'autorité que conférait au nouveau prince, la dignité royale, à la fin du xe siècle? Aux yeux du clergé, le roi ainsi élu et sacré est le successeur légitime des Carolingiens et des Mérovingiens, et des empereurs romains eux-mêmes, et comme tel il a droit au respect et à l'obéissance absolue des peuples. Il est roi par la grâce de Dieu, et seul chargé de gouverner les intérêts des hommes dont l'Eglise dirige les âmes.

Autorité considérable de la puissance royale aux yeux de l'Église.

Dans le peuple même, l'idée romaine de la monarchie n'est ni si claire ni si nette que parmi le clergé. Il considère cependant le roi, comme un personnage supérieur et bienfaisant, seul capable, au milieu des malheurs du temps, de le défendre contre les violences ou les injustices de ses ennemis ou de ses maîtres. Ainsi l'opinion populaire, comme l'opinion de l'Eglise, est entièrement favorable à la puissance royale.

Prestige du titre de roi aux yeux du peuple. Confiance qu'il inspire.

Tout autre est évidemment le caractère de la dignité royale aux yeux du monde féodal. Les seigneurs ne peuvent considérer celui qui en est investi que comme leur chef hiérarchique, celui à qui ils doivent l'hommage, mais qui ne peut rien leur réclamer en dehors des devoirs strictement énumérés dans leur serment. Ils sont bien obligés de reconnaître toutefois que le roi est au fond le seul propriétaire de leurs fiefs, car s'il n'en dispose pas, de leur vivant, il suffit qu'une famille féodale vienne à s'éteindre pour que son fief fasse immédiatement retour au roi.

Pour les féodaux, le roi n'est qu'un supérieur hiérarchique avec qui ils ne sont liés que par un contrat tout personnel.

C'est en maintenant scrupuleusement ce droit, et aussi en exploitant à son profit l'opinion de l'Eglise sur la monarchie, et la personne royale, et le respect du peuple pour leur dignité que les rois capétiens fondèrent une monarchie matériellement et moralement forte.

Le roi reste cependant propriétaire. Il les recueille en cas d'extinction de la famille qui en est investie.

3. L'hérédité. — Mais la famille capétienne n'aurait

Importance de l'établissement de l'hérédité pour la dynastie capétienne.

jamais pu rien fonder si la royauté française était restée élective, si à la mort de chaque prince il eût appartenu à une assemblée d'évêques ou de nobles de transporter la dignité royale dans une autre famille. C'est ce qui se passait en France depuis un siècle environ, et c'est l'usage qui finit par prévaloir en Allemagne.

Afin d'obtenir l'hérédité, les rois font sacrer et couronner leur fils de leur vivant.

Afin de l'éviter, Hugues Capet et ses successeurs, jusqu'à Philippe-Auguste, *eurent bien soin d'associer leurs fils* aînés au trône *de leur vivant, de les faire sacrer solennellement*, et reconnaître comme rois. De cette façon, à leur mort, leur héritier était déjà un personnage investi d'un tel caractère, qu'il était difficile de leur disputer le pouvoir.

Caractère que donne le sacre à l'héritier de la couronne.

Ainsi, à la cour capétienne, le fils aîné, et aussi sa mère, la reine, étaient sacrés par l'Eglise, et vénérés comme le roi lui-même. De là vint bientôt l'usage de l'hérédité.

Ressemblance de la cour capétienne aux anciennes cours carolingienne ou mérovingienne.

4. La cour. — Cette cour est bien certainement ce qui a le moins changé en France, depuis l'époque carolingienne. Au lieu de se tenir à Laon, elle demeure le plus souvent *au palais de la Cité de Paris*, à *Melun* ou *à Orléans*, mais la vie y est la même.

Double rôle des grands officiers ; leurs services personnels et leurs services publics.

Les grands officiers *sénéchal*, *bouteillier*, *chancelier*, *connétable*, *chambellan*, ont toujours un double service, l'un qui ne concerne que la personne royale, son train de maison, sa cave, sa table, ou son écurie, et l'autre qui a trait à l'administration des revenus et des droits de la couronne. Le chambellan, par exemple, veillait au bon ordre de la chambre du roi, mais il avait aussi la garde de son trésor.

Les grands officiers ont une tendance à considérer leurs charges comme héréditaires.

Malheureusement pour les rois capétiens, les titulaires de ces charges les considéraient si bien comme dévolues à leur famille que les rois avaient beaucoup de peine à y nommer des personnes de leur choix. *Ils finirent même par supprimer les charges,* afin de supprimer cet abus. La place de *sénéchal*, la plus importante *disparut ainsi en 1191*.

Au dessous des grands officiers, l'entourage ordinaire du roi est formé de ses fidèles, les habitués du palais, ou *Pa-*

latins. Ce sont eux qui forment la *cour du roi*, c'est-à-dire *son conseil et son tribunal*. On distinguera plus tard les deux choses, qui sont alors confondues dans la cour, et aux mains des mêmes personnes.

Les palatins sont les habitués qui forment la « cour le roi », à la fois conseil et tribunal.

Il est bien évident d'ailleurs que le roi de France, comme n'importe quel seigneur féodal, pouvait appeler à son conseil, ou à son tribunal tel ou tel de ses vassaux. Il ne manquait pas de le faire, surtout quand il fallait juger un autre seigneur. On disait dans ce cas que la cour du roi était *suffisamment garnie de pairs*, ou d'égaux de l'accusé.

La cour le roi peut contenir aussi les grands vassaux du roi, les pairs.

5. Le domaine. — Sous les premiers Capétiens, le centre du domaine royal s'établit dans la région parisienne entre la Seine et la Loire moyenne. *Orléans*, *Etampes*, *Senlis*, *Melun et Paris* en sont les villes les plus importantes. Mais il comprend en outre une foule d'*abbayes*, de *châteaux* et de *droits* dans les villes épiscopales, le port de Montreuil. Sous le deuxième Capétien Robert, la Bourgogne elle-même vient s'adjoindre pendant un certain temps à ce noyau de territoire.

Noyau du domaine royal, les cinq villes d'Orléans, Etampes, Senlis, Melun, Paris.

Peu à peu cependant les comtes, les seigneurs du pays entreprennent de transformer leurs terres en fiefs, et dès lors le roi capétien ne pourra plus circuler dans son domaine d'une ville à l'autre, sans être arrêté par les châteaux de ses vassaux à *Montlhéry*, au *Puiset*, en *Beauce*, à *Crécy-en-Brie*, etc. Telle est la triste situation du domaine sous le troisième roi, Henri Ier.

Appauvrissement des Capétiens. Leur domaine coupé par les féodaux.

6. Les grands vassaux. — Les grands vassaux, c'est-à-dire ceux dont les fiefs ne relèvent que du roi de France, forment alors *trois groupes :* les grands vassaux du *Midi*, ceux du *Centre* et les voisins *immédiats* du domaine royal.

Les féodaux du Midi ne sont pas, comme on pourrait le croire, les plus récalcitrants à accepter la suzeraineté royale. Le comte *Borel de Barcelone* a réclamé l'appui d'Hugues Capet lui-même contre ses ennemis. Le comte de *Toulouse*, *Godefroy Taillefer*, marie sa fille *Constance*

Fidélité des vassaux du Midi, les comtes de Barcelone et de Toulouse.

au roi *Robert;* et depuis cette époque, la grande maison de *Saint-Gilles* reste l'alliée fidèle des Capétiens. Quand le dernier duc d'*Aquitaine*, *Gulhem X*, s'éteint en 1136, c'est en recommandant que sa fille unique et son héritière, Eléonore ou Aliéna, épouse le roi de France Louis VII.

Indépendance des seigneurs du Centre et de l'Ouest, des comtes d'Anjou et de Périgord.

Au centre, il y a des vassaux plus belliqueux et plus indépendants. C'est le comte *Adalbert de Périgord* qui, répondait fièrement au message d'Hugues Capet, qui lui demandait qui l'avait fait comte. — Qui t'a fait roi? — La réponse est peut-être légendaire. En tous cas, le comte se conduisit comme s'il l'avait faite. L'*Anjou* avait toujours des seigneurs turbulents et constamment en guerre avec le roi ou avec les ducs de Normandie. C'était alors le comte *Foulques*, le méchant *Foulques le Rechin*, qui eut bien raison d'aller à Jérusalem faire pénitence de ses crimes.

Les voisins immédiats du roi étaient les comtes de *Flandre*, le duc de *Normandie* et le comte de *Blois*.

Alliance des comtes de Flandre et des ducs de Normandie avec les premiers Capétiens.

Les comtes de *Flandre* furent presque constamment les *appuis* des rois capétiens. Beaudoin V fut régent de France sous la minorité de Philippe Ier. Il n'y eut de rupture qu'au temps de Philippe-Auguste. Il en fut de même d'abord des ducs de Normandie, *Richard III*, et surtout *Robert le Diable*, que l'on trouve sans cesse aux côtés du roi Robert ou du roi Henri dans les guerres féodales. C'est que les Capétiens n'étaient pas encore effrayés de la puissance des Normands, et que l'Angleterre ne leur appartenait pas encore. Le plus terrible voisin de la royauté était certainement le comte *Eudes de Chartres*, de la *maison de Blois*. Il avait hérité des ducs de *Vermandois*, et était aussi comte de *Champagne* (1019).

Ambition et turbulence de la maison de Blois et de Champagne.

Les premiers rois de France acceptèrent quelquefois l'alliance de ces grands vassaux; ils ne songèrent pas, naturellement, à leur imposer l'obéissance.

7. **Hugues Capet (987-996).** — Hugues a régné un peu moins de dix ans. Ce fondateur de la dynastie nouvelle

semble avoir passé tout ce temps à prévenir ou à repousser les attaques de son concurrent malheureux, *Charles de Lorraine*. L'archevêque de Reims, *Arnoul*, fidèle à la politique de ses prédécesseurs sur le siège de saint Remi, se réconcilia en effet avec le prince carolingien et le mit en possession des cités épiscopales de *Reims*, de *Soissons* et de *Laon*. Le roi fit saisir l'archevêque et le remplaça par son maître, le célèbre *Gerbert*. Malheureusement pour celui-ci, Hugues Capet mourut sur ces entrefaites et, grâce aux efforts du pape, l'archevêque légitime fut replacé sur son siège. *Gerbert se retira alors en Allemagne*.

Hugues Capet est abandonné par l'archevêque de Reims. Arnoul, qui lui oppose Charles de Lorraine.

Il installe Gerbert à la place d'Arnoul sur le siège de Reims.

8. Robert II le Pieux (996-1031). — Ce second capétien a laissé la réputation d'un prince *pieux et pacifique*. Il la doit en grande partie à son historien, un moine de *Fleury*, *Helgand*, qui a été surtout frappé de sa bonté pour les pauvres, qu'il laissait pénétrer jusqu'à sa table ; de son goût pour les chants d'église, qu'il aimait à composer lui-même.

Robert II est un prince pieux et débonnaire, suivant le moine de Fleury.

Il donna d'ailleurs une preuve considérable de sa soumission à l'Eglise lorsqu'il renvoya la reine *Berthe de Bourgogne*, qu'il avait épousée quoiqu'elle fût sa cousine. L'Eglise n'admettait pas l'union entre parents si rapprochés. Robert obéit au pape Jean XV et épousa alors *Constance de Toulouse*, dont la mauvaise humeur acheva de mettre en relief les vertus de son époux.

Robert et Constance de Toulouse.

Mais il ne fut pas inactif. Il acquit la *Bourgogne* à la mort de son oncle, et l'annexa à la couronne avec l'appui du duc de Normandie.

Il acquit la Bourgogne avec l'appui du duc de Normandie.

9. Henri Ier (1031-1060). — Le fils du roi Robert et de la reine Constance fut certainement *le plus impuissant et le plus inactif des rois capétiens*. Il arriva au pouvoir au milieu d'une révolte féodale, excitée et entretenue par sa mère. *Il fut obligé de céder la Bourgogne à son frère cadet*, qui y fonda ainsi la deuxième dynastie ducale, celle qui régnera jusqu'en 1361. Pour récompenser Robert le Diable

Faiblesse et inactivité du troisième capétien, Henri Ier.

La Bourgogne de nouveau séparée du domaine royal.

Perte du Vexin français.

de son appui dans cette guerre, il fut forcé de lui abandonner le *Vexin français*. Enfin, lorsque Robert le Diable fut mort, et que le roi chercha à profiter de la jeunesse du duc *Guillaume le Bâtard* pour prendre sa revanche, il fut complètement battu (bataille de Mortemer, 1054). Le Vexin resta aux Normands (1059).

Défaite du roi par Guillaume le Bâtard.

Terrible famine (1033-1034).

Une famine horrible qui sévit de 1033 à 1034, et qui fit périr une foule de gens, est encore un des mauvais souvenirs de ce règne.

Philippe Ier, fils d'Henri Ier et d'Anne de Russie.

10. Philippe Ier (1060-1108). — Le quatrième Capétien porte un nom grec, parce qu'il avait pour mère *Anne de Russie*, fille du grand-duc de Moscou, allié aux empereurs grecs de Constantinople.

Son règne coïncide avec le grand mouvement d'expansion de la chevalerie.

Si on a constaté son inactivité et sa mollesse, c'est que son règne pacifique coïncide avec tous les grands mouvements qui entraînèrent la chevalerie française au delà des mers.

Les Normands conquièrent l'Angleterre (1066).

En 1066, son vassal le duc de Normandie, *Guillaume le Bâtard*, s'empara de la couronne d'Angleterre, et devint plus puissant que son seigneur.

Henri de Bourgogne fonde le comté de Portugal (1094).

En 1094, son cousin *Henri de Bourgogne*, dernier des fils du duc, fonda, aux dépens des infidèles qui occupaient encore la péninsule espagnole, le comté de *Porte-cale ou de Portugal*, qui s'étendit bientôt jusqu'au Tage.

Les Normands conquièrent les Deux-Siciles (1016-1053).

La première croisade (1095).

C'est sous son règne encore que les *fils de Tancrède de Hauteville* conquirent le Sud de l'Italie et la Sicile, et que la chevalerie française *fit la première croisade* à l'appel d'Urbain II.

Philippe soutient la révolte du fils de Guillaume le Conquérant.

Le roi Philippe ne prit aucune part à ce grand mouvement chevaleresque. Il se contenta de combattre mollement, mais avec persistance, l'autorité du duc Guillaume de Normandie, devenu Guillaume le Conquérant, roi d'Angleterre. Il lui opposa même son fils rebelle. Heureusement pour le roi de France, la mort arrêta son puissant vassal avant qu'il eût le temps d'envahir ses domaines. Philippe

quoique lui-même d'un embonpoint ridicule, s'était moqué de la corpulence de Guillaume : « Quand donc ce gros homme accouchera-t-il ? » avait-il dit, et Guillaume s'était promis d'aller fêter ses relevailles à Notre-Dame de Paris avec 10.000 lances en guise de cierges. Il fut désarçonné en entrant dans *Mantes* et mourut des suites de sa chute.

Il acquiert le Vexin et Bourges.

Philippe accrut cependant le domaine royal du Vexin français et de Bourges.

Il est excommunié pour son mariage avec Bertrade de Montfort.

Son mariage avec *Bertrade de Montfort*, femme légitime de Foulques d'Anjou, lui attira une excommunication solennelle (concile d'Autun, 1094) dont il ne tint pas compte.

Faiblesse de la monarchie capétienne sous Philippe Ier.

En somme, à la fin de ce règne, la monarchie française avait besoin d'un représentant capable de relever sa fortune et son prestige. Elle eut le bonheur de le rencontrer dans le successeur de Philippe Ier, Louis VI.

XXIVe LEÇON

PROGRÈS DE LA MONARCHIE FRANÇAISE. LOUIS VI, LOUIS VII ET PHILIPPE-AUGUSTE (1108-1223)

SOMMAIRE. — *1. Situation de la monarchie en 1108.* — Deux périls graves la menacent :

1° Le péril intérieur ou l'usurpation des terres royales par les féodaux brigands.

2° Le péril extérieur, l'union, sous un même maître, de la Normandie et de l'Angleterre.

2. *Role de Louis VI.* — Il laissa subsister le péril anglais, mais il détruisit la petite féodalité turbulente de l'Ile-de-France.

Il travaillait ainsi pour ses intérêts propres, et pour ceux de l'Eglise, mais pas du tout pour les communes.

3. *Louis VII et le péril angevin.* — Le divorce de Louis VII et d'Aliena de Guyenne, et le mariage aussitôt conclu entre cette princesse et Henri Plantagenet, amènent la réunion des domaines normands, angevins, anglais et aquitains au profit d'Henri II, roi d'Angleterre.

4. *Rôle de Philippe-Auguste.* — On lui doit la ruine de l'empire des Plantagenets, et la conquête de tous leurs domaines du continent, sauf le Poitou et l'Aquitaine.

Les révoltes des fils d'Henri II, l'absence de Richard Cœur de Lion, l'incapacité de Jean sans Terre, favorisèrent le roi de France. La victoire décisive fut remportée à Bouvines en 1215.

5. *Progrès de l'administration royale.* — Par l'institution des baillis.

6. *Progrès de Paris.* — Paris s'agrandit, s'embellit et se fortifie, ses progrès correspondent à ceux de la monarchie dont il est le centre.

Périls de la monarchie capétienne à l'avènement de Louis VI.

1. Louis VI (1108-1137). Son caractère et sa politique. — Il y avait déjà sept ans que Louis VI était le véritable roi de France, quand son père mourut, en 1108. Deux dangers menaçaient alors la monarchie capétienne: l'un, qui pourrait s'appeler le danger extérieur, était l'exi-

(1) Louis VI. — Louis. VII — Philippe-Auguste. — Progrès du pouvoir royal. — Extension du domaine.

stence d'une grande maison féodale très puissante et très ambitieuse en Normandie; l'autre, qui était le danger intérieur, était le développement, sur le domaine royal, d'une petite féodalité turbulente et encombrante. Alors, en effet, le roi ne pouvait plus aller librement, et sans quitter ses terres, de Paris à Etampes, ni d'Etampes à Orléans; et ses sujets, plus malheureux encore, étaient détroussés sur le même parcours, et dans toutes ces routes, par ces seigneurs violents et pillards.

Danger extérieur : ambition et puissance des ducs de Normandie, rois d'Angleterre.

Danger intérieur : usurpation des domaines du roi par une féodalité pillarde.

Le nouveau roi, qui s'appela Louis l'Eveillé avant de devenir Louis le Gros, n'entreprit rien de sérieux pour abattre la puissance des ducs de Normandie, mais il voulut débarrasser son domaine de la féodalité qui l'encombrait et le pillait, et eut assez d'énergie et d'habileté pour y réussir.

Louis VI délivrera le domaine royal de ces seigneurs brigands.

2. Louis VI et les châteaux. — Voilà pourquoi le roi fut constamment en guerre avec les seigneurs plus ou moins brigands, comme *Bouchard de Montmorency*, *Mathieu de Beaumont*, le sire de *Mouchi* et celui de *Couci*, *Thomas de Marle*, *Hugues du Puiset*. Voilà pourquoi il passa sa vie à attaquer leurs châteaux à Crécy, au Puiset, à Couci, à Montlhéry, détruisant les murailles et brûlant les donjons.

Louis VI passe son règne à détruire les forteresses des seigneurs pillards, du sire de Couci, de Hugues du Puiset, etc.

Dans cette lutte opiniâtre il fut évidemment soutenu par les peuples des campagnes et par l'Eglise. *Il ne travaillait pas cependant pour affranchir les communes.* Il n'accorda jamais qu'un très petit nombre de chartes; il réprima sévèrement la révolte des gens de *Laon* contre Gaudy, leur évêque; il châtia les gens de *Bruges*, après l'assassinat de leur comte, *Charles le Bon*. Il serait bien plus exact de dire qu'il travaillait pour l'Eglise en même temps que pour l'extension de son domaine. Chaque fois qu'il délivrait les biens d'Eglise d'une domination féodale ou d'une commune bourgeoise, il savait qu'il augmentait les forces de la monarchie, car le clergé reconnaissait volontiers la justice du roi, et envoyait fidèlement son contingent à son armée.

S'il est soutenu par le peuple, il ne travaille cependant pas pour les communes.

Il sert surtout les intérêts de l'Eglise et en même temps ceux de son domaine.

Louis VI joue déjà le rôle de roi très chrétien et « fils aîné » de l'Eglise.

3. Louis VI et l'Eglise. — Déjà sous son règne il semble que les rois de France méritent le titre de roi très chrétien. En effet, au plus fort de la guerre des investitures, après la mort de Grégoire VII, en exil, c'est au roi de France que les papes viennent demander asile, et c'est sur ses domaines que l'Eglise vient tenir librement ses conciles.

Pascal II se réfugie en France.

Calixte II y tient un concile.

Innocent II y sacre le fils du roi.

C'est à *Troyes*, en 1105, que le pape *Pascal II* excommunia l'empereur Henri V. C'est au concile de *Reims*, en 1109, que *Calixte II* jeta la base de la réconciliation de l'Eglise et de l'empire et prépara le *concordat de Worms*. C'est à *Reims* encore qu'*Innocent II*, chassé de Rome par un antipape, mais accueilli avec de grands honneurs par le roi à *Etampes*, condamne ses adversaires et sacre solennellement l'héritier de Louis le Gros. La tradition se maintint, et, malgré le rétablissement de l'empire, l'alliance autrefois conclue entre Rome et les Carolingiens se reforma entre elle et les rois capétiens. Ce sont eux, et non pas les empereurs allemands, qui furent appelés *fils aînés de l'Eglise*.

Les tentatives de Louis VI contre la Normandie sont malheureuses.

4. Louis VI et la Normandie. — Malgré son énergie et ses alliances avec le comte de Flandre et le comte d'Anjou, Louis VI ne parvint pas à ébranler la puissance des successeurs de Guillaume le Conquérant. La chevalerie française fut battue par la chevalerie normande à *Bremule* ou *Brenneville*, en 1119. On craignit même, vers l'année 1125, une coalition du roi d'Angleterre, Henri Ier, et de son gendre, l'empereur Henri V. La mort de l'empereur fit disparaître ce danger. Malheureusement la jeune princesse *Mathilde*, l'unique héritière d'Henri Ier, d'abord destinée à l'empereur, épousa sur ces entrefaites le comte d'Anjou, *Geoffroi Plantagenet* (1). Ce mariage préparait l'union de l'Angleterre, de la Normandie, de l'Anjou et du Maine dans

Défaite de Brenneville, en 1119.

Accroissement de la puissance des ducs de Normandie. Union de leur famille avec les Plantagenets, maîtres de l'Anjou et du Maine.

(1) Le père de Geoffroi Plantagenet, le comte Foulques, l'allié de de Louis VI, avait épousé la fille du roi de Jérusalem Beaudoin II. Il alla s'installer en Terre Sainte, où il succéda à son beau-père.

le voisinage du domaine royal. Rien ne pouvait être plus dangereux pour l'avenir de la monarchie.

5. Louis VII jusqu'à la deuxième croisade. Suger. — Aucun roi capétien n'avait paru si puissant à son avènement que l'héritier de Louis VI. Il avait été sacré par le pape à Reims. Le duc d'Aquitaine, *Gulhem*, l'avait désigné, avant de mourir, comme l'époux qu'il destinait à sa fille unique et son héritière, *Aliéna* ou *Eléonore*, et de fait le mariage s'était accompli peu de temps avant la mort de Louis VI. L'Aquitaine, c'est-à-dire la *Guyenne*, la *Gascogne*, une partie du *Poitou* et de la *Saintonge avaient été ainsi réunies à la couronne.*

Louis VII le Jeune paraît plus puissant que ses prédécesseurs.

Il a épousé Eléonore de Guyenne, héritière de ce pays.

Les premières années de ce règne furent en effet heureuses, et semblèrent la continuation de celui de Louis VI. Louis le Jeune maintenait comme son père l'autorité royale contre les communes (*Orléans*, 1137) contre les attaques de *Thibaut IV*, successeur d'Eudes de Chartres, aussi turbulent et aussi ambitieux que son prédécesseur (1). Il accordait aux villes royales des garanties qui, tout en donnant satisfaction aux bourgeois, ne portaient aucune atteinte à sa souveraineté (*Lorris*). Il suivait les conseils *de Suger*, l'ami et le ministre de son père. C'était un humble *moine de Saint-Denis*, élu abbé par ses frères, à cause de son éloquence et de ses talents d'administrateur. Louis VI avait accepté cette élection, quoiqu'elle eût été faite sans son consentement et fait de Suger son conseiller intime. *C'est à lui que le roi abandonna la régence du royaume au moment de partir pour la croisade.* Suger avait cependant condamné ce voyage dont il prévoyait les tristes résultats. Il mourut avant de les connaître (1151).

Il réprime la révolte de certaines communes, mais accorde des franchises aux villes royales.

Il laisse gouverner l'abbé de Saint-Denis, Suger, l'ami et l'historien de son père.

6. Divorce de Louis VII et ses conséquences.—

(1) Thibaut IV, ou Thibaut le Grand, mourut en 1152. Après lui, les domaines de la maison de Blois se divisèrent entre Henri, comte de Champagne; Thibaut, comte de Chartres, et Etienne, comte de Blois.

Le deuxième croisade a pour suite fâcheuse la rupture du mariage du roi avec Eléonore de Guyenne.

Les effets les plus fâcheux de la deuxième croisade ne furent ni la perte de tant de chevaliers français sur les routes de l'*Asie Mineure* ni l'échec final d'une expédition entreprise avec tant d'espérances. C'est que Louis VII eut tant à se plaindre, pendant ce voyage, de la conduite de sa femme, qui avait tenu à l'accompagner, que la vie commune avec la reine lui devint insupportable, et qu'à peine de retour en France, il s'adressa à l'autorité ecclésiastique pour obtenir la cassation de son mariage. Il démontra qu'Eléonore de Guyenne était sa parente à un degré prohibé, et le tribunal ne put que prononcer la nullité de l'union.

Eléonore épouse Henri Plantagenet, qui se trouve ainsi bientôt après roi d'Angleterre, duc de Normandie, de Guyenne, du Poitou, du Maine et d'Anjou, et régent de Bretagne.

Or, à peine la séparation était-elle déclarée, que la *duchesse de Guyenue, épousa en deuxièmes noces, Henri Plantagenet*, le fils et l'héritier du comte Geoffroi Plantagenet, et de la princesse Mathilde (1152). Deux ans plus tard, *Henri II fut reconnu roi d'Angleterre*, et dès lors *la Guyenne, l'Anjou, le Maine, la Normandie, l'Angleterre*, furent *réunis sous la même domination*. Il fallut bientôt y ajouter *la Bretagne* dont le roi Henri prit la régence au nom de son deuxième fils, Geoffroi (1165).

En face d'une maison si puissante, la monarchie capétienne semblait beaucoup plus faible à l'avènement de Philippe-Auguste qu'à la mort de Louis le Gros (1180).

Philippe-Auguste fut admirablement servi dans sa politique par les malheurs et les troubles de la famille des Plantagenets.

7. Politique et rôle général de Philippe-Auguste (1180-1223). — Philippe II, *le sage Philippe* ou *Philippe-Auguste, consacra presque tout son règne à détruire la puissance des Plantagenéts*. Il eut la gloire de réussir complètement dans son entreprise, et d'accroître les domaines de la maison de France de presque toutes les possessions continentales de la couronne d'Angleterre.

Il est certain que son succès s'explique par sa sagesse, sa prudence et sa tenacité ; mais il fut singulièrement facilité par les circonstances, c'est-à-dire par la mauvaise fortune des Plantagenets de son temps, *Henri II, Richard Cœur de Lion, et Jean sans Terre*.

Philippe - Auguste soutient la révolte des fils d'Henri II contre leur père.

8. Philippe-Auguste et Henri II. — Les quatre enfants qu'Henri Plantagenêt eut de la duchesse Eléonore, *Henri le Jeune*, *Geoffroi de Bretagne*, *Richard Cœur de Lion* et *Jean sans Terre*, furent de très mauvais fils. Ils étaient en pleine révolte contre leur père à l'avènement de Philippe-Auguste. Celui-ci les soutint, bien entendu, dans leur rébellion, et il profita de cette guerre pour écraser la petite coalition féodale que le comte de Flandre avait formée contre lui. Après la victoire, il garda le *territoire d'Amiens*, et se réconcilia avec Henri II, sous l'orme de *Gisors*. C'est qu'ils devaient tous deux partir pour la croisade (1188). Mais Henri mourut sur ces entrefaites et eut pour successeur son troisième fils, Richard Cœur de Lion (1189).

Il obtient l'Amiennois du comte de Flandre.

Philippe - Auguste profite de l'absence de Richard Cœur de Lion pour lui susciter un rival en Angleterre, son frère Jean.

9. Philippe-Auguste et Richard Cœur de Lion. — Le roi Richard était un adversaire actif, énergique, et d'une bravoure supérieure. Mais *il resta trois années en Palestine*, à reconstituer le royaume de Jérusalem (1189 1192). Il perdit deux années encore en Allemagne, injustement *retenu en captivité par Henri VI de Hauhenstaufen* (1192-1194). Quand il revint dans son royaume, ce fut pour extorquer les plus fortes sommes d'argent pour payer sa rançon, et exaspérer, par sa dureté, tous ses sujets. Philippe était au contraire, retourné en France depuis fort longtemps et il avait poussé *Jean sans Terre* à s'emparer du trône d'Angleterre, comme si son frère était mort.

La mort débarrasse le roi de France d'un adversaire toujours victorieux (1199).

Richard Cœur de Lion entreprit aussitôt une rude guerre contre son suzerain, et fut partout vainqueur, *à Fréteval*, près de Blois (1194), *à Gisors* (1197). Il éleva *Château Gaillard* pour défendre la Normandie contre les Français. Heureusement pour le roi de France, il alla se faire tuer, au siège du *château de Chalus-Chabrol*, où son avarice l'avait conduit (1).

(1) Le seigneur de ce château du Limousin, Guiomard avait décou-

La maladresse de Jean sans Terre fera le jeu de la politique du roi de France.

10. Philippe et Jean sans Terre. — La mort prématurée de Richard Cœur de Lion donna la succession des Plantagenets à Jean sans Terre, le roi le plus incapable et le rival le plus maladroit que Philippe pût alors souhaiter.

Il ne tarda pas, en effet, à s'aliéner son clergé, sa noblesse, et à fournir à Philippe l'occasion si désirée de mettre la main sur ses domaines.

Causes de l'intervention royale : 1° enlèvement d'Isabelle d'Angoulême ; 2° meurtre d'Arthur de Bretagne.

Les deux prétextes de l'intervention furent l'enlèvement par Jean sans Terre d'*Isabelle d'Angoulême,* déjà fiancée à *Hugues de Lusignan*, puis l'*assassinat du jeune comte Arthur de Bretagne.* C'était le fils de Geoffroi, frère aîné de Jean sans Terre, et l'héritier le plus proche de Richard Cœur de Lion. Son oncle l'assassina de sa propre main dans la grosse tour de Rouen.

La cour du roi condamne Jean sans Terre. Philippe lui enlève tous ses domaines, sauf la Guyenne (1206).

Le roi de France cita alors le roi Jean à comparaître à son tribunal pour se justifier de ses méfaits. Il n'y vint pas. Le tribunal le déclara incapable de conserver ses fiefs en France, et le roi se chargea d'exécuter la sentence. *En 1204, il conquit* les Andelys, Château-Gaillard, Rouen, *toute la Normandie.* Puis ce fut l'*Anjou* et le *Poitou* qui firent leur soumission au roi de France. Quand Jean sans Terre se résolut à demander une trêve en 1206, il ne possédait plus en France que la Guyenne.

Après le traité de 1206, Jean sans Terre forme une coalition contre Philippe-Auguste.

11. Coalition contre la France. Victoire de Bouvines, (27 juillet 1214). — Le *traité de 1206 n'était qu'une trêve* que le roi Jean employa à former une coalition contre la France. Il n'eut point de peine à réussir, car les progrès de la puissance de Philippe étaient menaçants pour ses vassaux du Nord : les comtes de *Flandre* et de *Boulogne* et leurs voisins. *L'empereur guelfe Otton IV de Brunswick*, vint aussi à leur aide, jaloux qu'il était de la grandeur du roi et de son alliance avec la papauté.

vert un trésor, dont le roi Richard lui contesta la propriété. Il s'en suivit une guerre et un siège où le roi fut mortellement atteint d'une flèche.

Mais le *roi de France avait la bonne fortune d'avoir pour adversaires tous les ennemis de l'Eglise.* Le roi Jean et l'empereur étaient tous deux *excommuniés*, et Philippe-Auguste, en entrant en lutte avec eux, semblait défendre la cause de l'Eglise, ce qui lui donnait une grande influence morale et un grand prestige à la monarchie française.

Les ennemis de Philippe-Auguste sont conduits par deux princes excommuniés.

Il fut d'ailleurs vivement soutenu au moment de la lutte, *par l'Eglise et les communes.* Les évêques et les villes lui amenèrent leurs contingents au complet. La rencontre eut lieu le 27 juillet *en avant du pont du Bouvines sur la Marq*, affluent de l'*Escaut.* Elle fut précédée d'une cérémonie religieuse solennelle, où Philippe affirma la justice de sa cause. Puis le roi se plaça au centre de ses chevaliers, à côté du chevalier *Galon de Montigny*, qui *portait l'oriflamme rouge de l'abbaye de Saint-Denis*, l'enseigne des rois de France. L'évêque de Senlis rangea les corps de bataille. L'infanterie des communes prit part au combat, mais seulement au début et sans grand succès. La journée devait être décidée, comme dans toutes les rencontres de chevaliers, par la cavalerie.

Le roi de France est soutenu par l'Eglise et par les communes.

Victoire des Français à Bouvines, le 25 juillet 1214.

Le roi de France fut désarçonné, renversé, mais son armure était si bonne que les gens qui s'acharnèrent à la percer, n'en purent trouver le défaut et furent enfin chassés par les chevaliers accourus à son secours.

La bataille de Bouvines fut un combat féodal entre chevaliers.

De même l'empereur *Otton IV* fut saisi par le célèbre chevalier français *Guillaume de Barres* qui, désespérant de percer sa cote de mailles, voulait l'assommer en frappant sur son heaume. L'empereur fut aussi délivré. Mais la victoire des Français fut bientôt complète. *Le comte de Flandre Ferrand*, le comte *Renaud de Boulogne* et une foule de prisonniers furent triomphalement ramenés à Paris, *au milieu des populations joyeuses qui criaient « Noël ! »* et tapissaient de voiles blancs et de fleurs les rues de la ville (1).

Retour triomphal de Philippe-Auguste à Paris.

(1) Alors fut élevée à Senlis l'abbaye de la Victoire.

La tentative de Louis de France pour détrôner le roi d'Angleterre, échoue complètement.

12. Les Français en Angleterre. Mort de Jean sans Terre (1216). — Le roi de France voulut pousser à bout ses avantages et enlever à Jean sans Terre le trône de l'Angleterre. La noblesse anglaise révoltée le lui offrait, Il envoya son fils Louis pour le saisir. L'expédition de *Louis de France* fut d'abord heureuse et il entra facilement *à Londres*, où il reçut l'hommage de ses nouveaux sujets. Mais la mort de Jean sans Terre changea subitement la face des choses, *Son fils Henri III sut se réconcilier avec la plupart des rebelles* par de dures concessions, et le prétendant français fut battu et obligé de nepasser la mer (1217).

La conduite du roi vis-à-vis de sa femme Ingeburge lui attire la condamnation d'Innocent III. Il est obligé de réparer ses torts (1192 à 1213).

13. Philippe-Auguste et Innocent III. — Au temps de sa plus grande puissance, Philippe-Auguste fut condamné par le pape Innocent III, qui se fit dans cette circonstance le défenseur de la morale publique, contre le prince le plus redouté de l'Europe, et l'obligea à se soumettre.

Philippe-Auguste avait, en effet, épousé en 1193 *la fille du roi de Danemark Knut II, la princesse Ingeburge*. Mais il l'avait répudiée sans aucun prétexte six mois après son mariage, pour épouser une Allemande, *Agnès de Meran*. Une sorte de concile assemblé *à Compiègne* y avait autorisé le roi, mais le pape *Célestin III* cassa la décision de cette assemblée, et son successeur *Innocent III*, non content d'excommunier le roi, *jeta l'interdit* sur le royaume.

En présence des troubles que cette grave interdiction allait causer dans tout le royaume, Philippe-Auguste se soumit et reprit sa femme légitime (1200). Mais sa soumission n'était qu'apparente, Il refusa longtemps, en effet, de traiter Ingeburge comme reine, et ce n'est qu'en 1213, à la veille de la coalition, où il allait tant avoir besoin de l'Eglise, qu'il se décida à obéir complètement à Innocent III et à réparer ses torts vis-à-vis de sa femme.

14. Progrès du pouvoir royal. — Le résultat essentiel du règne de Philippe-Auguste fut donc l'accroissement considérable du domaine royal. Il faut lui attribuer encore des

mesures de gouvernement qui montrent aussi les progrès de l'autorité royale, et parmi les principales, les nombreux *contrats de pariage* et l'institution des *baillis*.

Les contrats de pariage étendent la protection du roi sur une foule de domaines.

Quand un petit seigneur voulait mettre une partie de ses domaines, ou toutes ses propriétés, sous la protection du roi de France, il l'associait à la perception de tous les droits ou revenus de ce domaine. Il signait ainsi avec lui un contrat de *pariage*. Sous Philippe-Auguste, une foule de contrats de ce genre furent passés avec la monarchie, qui, en accordant sa protection, augmentait son influence et sa fortune.

Le domaine royal est administré par des agents dépendant directement du roi, les baillis

Avant de partir pour la troisième croisade, le roi constata que les anciens *prévôts du roi* ne suffisaient plus à gouverner en son nom ses provinces et ses villes. Il les subordonna à un certain nombre d'officiers nommés *baillis*, qui reçurent chacun un territoire déterminé, avec la charge de tenir une fois par mois une assise pour rendre la justice au nom du roi. Ils devaient d'ailleurs chaque année se rendre à Paris pour faire vérifier leurs comptes par les trésoriers du roi. Une pareille institution ne pouvait être qu'utile à la monarchie et désagréable à la petite féodalité, qui avait si souvent tenté d'usurper les domaines royaux.

La capitale d'un roi si puissant, la ville de *Paris*, subit à cette époque d'heureuses transformations qui la rendirent digne de la monarchie dont elle était le centre. Le roi quitta le *palais* de la Cité pour venir habiter le *château féodal* du Louvre, qu'il avait fait élever sur les bords de la Seine. Les principales *rues* de la ville furent pavées, des égouts furent établis ; enfin, la ville fut entourée d'une *haute enceinte* flanquée de tours (1).

(1) Cette enceinte suivait les fossés extérieurs du Louvre, franchissait la Seine entre le château et la tour de Nesles (emplacement actuel de l'Institut), arrivait au carrefour de Buci, suivait la rue actuelle de l'Ecole-de-Médecine, coupait la rue Saint-Jacques à la hauteur de la rue Soufflot, englobait l'abbaye de Sainte-Geneviève, des-

XXV[e] LEÇON

RÈGNE DE SAINT LOUIS

SOMMAIRE. — 1. *Louis VIII et Blanche de Castille.* — Le roi Louis VIII et la régente, Blanche de Castille, continuent l'œuvre de Philippe-Auguste. Louis VIII conquiert le Poitou et prépare l'union du Languedoc à la couronne. Blanche de Castille achève cette union et vient à bout de toutes les coalitions féodales.

2. *Nouveau prestige de la monarchie française.* — Elle joint au prestige de sa force l'influence que lui donnent les vertus et la réputation de sainteté de son roi Louis IX (1223-1270). Le respect absolu des droits d'autrui est le principe de toute sa conduite, même de sa politique extérieure.

3. *Union du roi et de ses vassaux.* — Les frères du roi qui avaient reçu des apanages, les comtes d'Artois, de Poitiers et d'Anjou, sont ses auxiliaires dévoués. Il en est de même des vassaux même les plus rebelles. — Le roi d'Angleterre, satisfait de la paix de Paris, abandonne sans retour l'espoir de reprendre la Normandie.

4. *Perfectionnement du gouvernement central.* — En raison des grandes affaires qu'elle a à traiter, la cour le roi se divise peu à peu en trois sections : le parlement, la cour des comptes, et le conseil du roi proprement dit.

5. *Progrès du pouvoir royal.* — Par l'institution des enquesteurs royaux; par le règlement sévère des fonctions des baillis; par l'ordonnance sur la circulation de la monnaie.

Louis VIII, père de saint Louis (1223-1226). — Le règne de saint Louis est certainement l'époque la plus glorieuse de la monarchie capétienne au moyen âge, celle où elle exerce le plus d'influence sur la chrétienté tout entière. Mais il est séparé de celui de Philippe-Auguste par les années du gouvernement de *Louis VIII* et par la régence

cendait à la Seine suivant le tracé de la rue du Cardinal-Lemoinne, franchissait de nouveau le fleuve à la poterne Saint-Bernard, puis suivait sur l'autre rive le tracé des rues des Francs-Bourgeois et de Rambuteau. Il en subsiste des vestiges rue Clovis, derrière l'ancienne abbaye Saint-Victor, et rue des Francs-Bourgeois, dans la cour du mont de piété.

de *Blanche de Castille*, périodes courtes, mais d'une grande importance par les événements qu'elles ont préparés.

Ainsi le père de saint Louis, Louis le Lion, ou Louis VIII, consacra tout son règne à la réunion de la France méridionale, ou du *Languedoc*, à la couronne.

Louis VIII prépare l'union du Languedoc à la couronne.

C'était en 1215, au concile de *Latran*, que le pape *Innocent III* avait prêché une croisade contre les hérétiques du Languedoc et leur chef, ou leur protecteur, le comte *Raymond VI de Toulouse*. La croisade avait été aussitôt entreprise par les chevaliers du Nord, sous les ordres de *Simon de Montfort*, et Louis, alors simple prince royal, avait servi sous ses ordres.

Il avait déjà pris part du vivant de son père à la croisade prêchée contre les albigeois par le concile de Latran.

Mais la mort de Simon avait bien changé la fortune de la guerre. Le comte *Raymond VII* était entré victorieux dans les états de son père, et le chef des croisés, *Amaury de Montfort*, fils de Simon, ne conservait plus, en 1224, que Agde et Narbonne. C'est alors qu'il céda tous ses droits sur les pays hérétiques au roi de France. La croisade, décidée au concile de *Bourges*, reprit donc sous les ordres de Louis VIII. Cinquante mille chevaliers l'escortèrent d'*Avignon* à *Pamiers* à travers tout le Languedoc. Mais, au siège d'*Avignon*, Louis VIII avait contracté la fièvre qui l'enleva à *Montpensier en Auvergne*, en 1226.

Le comte de Toulouse, Raymond VII, était rentré dans ses états.

Le chef des croisés, Amaury de Montfort, céda tous ses droits à Louis VIII.

Louis VIII traverse triomphalement le Languedoc, mais il meurt de la fièvre en Auvergne.

Néanmoins le fruit de son expédition ne fut pas perdu. Trois ans après sa mort, le comte Raymond VII signa en effet *la paix à Meaux*. Il abandonnait au roi de France les **sénéchaussées** ***de Beaucaire et de Carcassonne*** et fiançait sa fille unique et son héritière au *frère de saint Louis*, *Alphonse de Poitiers*, qui devint en effet comte de Toulouse en 1249.

Le traité de Meaux, signé trois ans après, promet la réunion du Languedoc aux domaines des Capétiens.

Louis VIII avait eu le temps aussi d'*achever la conquête du Poitou* et de rejeter les Anglais derrière la Garonne.

Louis VIII a aussi conquis le Poitou sur les Anglais.

2. Régence de Blanche de Castille. — Le fils de Louis VIII, Louis IX, n'avait que douze ans en 1226, et, pour la première fois depuis l'avènement des Capétiens, la

Blanche de Castille exerce la régence au nom de son fils, Louis IX (1226 à 1231).

monarchie allait être obligée de traverser les périls d'une régence. C'était heureusement la reine *Blanche de Castille* qui était chargée de l'exercer, et *son énergie* ou plutôt *sa dureté extraordinaire* vint à bout de tous les obstacles.

Tous les adversaires de la monarchie, les vaincus et les mécontents, s'unissent contre elle.

Le principal fut la coalition que les seigneurs ambitieux formèrent contre elle, dès 1227, sous le prétexte apparent d'enlever la régence à une étrangère, pour la donner à l'oncle du roi, Philippe Hurepel; mais en réalité, pour lui extorquer des terres et des grâces, et diminuer la puissance royale déjà trop forte à leurs yeux. Le maître de toutes ces intrigues était un cousin du roi, *Pierre le Mauvais Clerc ou Mauclerc* alors *régent en Bretagne*. Les alliés étaient le roi d'Angleterre, le comte de Toulouse, bref tous les mécontents.

Elle ruine cette coalition avec l'appui du comte de Champagne.

Mais la reine mit le roi en sûreté à *Montlhéry*, s'appuya sur le *comte Thibaut de Champagne* et sur le légat du pape le *cardinal Saint-Ange*. La guerre fut courte et décisive. Le comte Raymond VII signa le traité de *Meaux*, Henri III et Pierre Mauclerc ne purent sortir de la Bretagne et la monarchie resta plus forte après l'échec de cette tentative qu'après la bataille de Bouvines.

Elle annexe à la couronne la moitié des domaines de la maison de Blois.

Blanche de Castille avait déjà annexé au domaine Beaucaire et Carcassonne; quand le comte Thibaut devint *roi de Navarre*, elle se fit céder par lui *Blois*, *Chartres*, *Dreux*, *Châteaudun* et *Sancerre*, soit toutes les anciennes possessions de la maison de Blois (1).

3. Caractères du règne de saint Louis (1126-1270). — Peu de temps après la mort de saint Louis et du vivant même de son petit-fils, l'Eglise le plaça sur ses autels, et il n'est pas un seul de ses contemporains français ou étrangers qui n'ait reconnu l'incontestable supériorité morale

(1) La reine reprit la régence pendant la première croisade du roi. Sa mort, le 1er décembre 1252, entraîna le retour immédiat de saint Louis.

que lui donnèrent ses vertus. L'opinion des temps modernes est restée celle du moyen âge. Elles s'accordent l'une et l'autre à voir dans ce règne, l'époque où la France jouit de la plus grande prospérité et du gouvernement le plus juste.

Cette réputation glorieuse et inaltérable vient du caractère essentiellement chrétien de sa vie et de ses œuvres, qui toutes, ses guerres et ses traités, ses lois et ses sentences, furent subordonnées à « l'idée chrétienne, à cette conception purement religieuse, qui fait avant tout du roi, par l'amour et la charité, le père de son peuple, et par la justice le chef de l'état chargé d'assurer les droits de chacun ». (1)

L'amour paternel de son peuple et le respect des droits de chacun, tels sont les caractères du règne de saint Louis.

L'amour paternel de son peuple, le respect absolu des droits de l'Eglise, des seigneurs, des communes, des pauvres, tels sont les caractères du règne de Louis IX.

Il fut moins bon politique que son père ou son grand-père. Il fut aussi *brave chevalier* que les premiers croisés, mais *inhabile chef de guerre*, comme il le montra en Egypte; il fut plus véritablement chrétien qu'aucun de ses prédécesseurs et qu'aucun de ses héritiers.

Il ne doit pas sa réputation à sa sagesse politique ni à ses talents stratégiques, mais à ses vertus chrétiennes appliquées au gouvernement.

Ajoutez d'ailleurs que ses contemporains se sont plu à retracer dans leurs récits les traits de sa vie dont ils avaient été les admirateurs et les témoins, de sorte qu'aucune personnalité de cette époque n'est aujourd'hui mieux connue. L'histoire que nous a laissée *son ami* et *son confident*, le *sire de Joinville*, le récit du *frère Salimbene* et les *Chroniques de Mathieu Paris* sont les témoignages les plus intéressants sur son règne et sur sa personne.

Les historiens de saint Louis, Joinville, le dominicain Salimbene, Mathieu Paris.

4. Rapports du roi et des Anglais. — Vis-à-vis des rois d'Angleterre, Philippe-Auguste et Louis VIII avaient usé de tous les procès loyaux ou déloyaux afin d'arriver à dissoudre le faisceau des domaines des Plantagenets. Tout autre fut la politique de Louis IX. Lorsque le roi d'Angleterre Henri III essaya de détruire l'œuvre des derniers

Conduite bien différente de Philippe-Auguste et de saint Louis vis-à-vis des rois d'Angleterre.

(1) Achille LUCHAIRE, *Histoire générale*, tome II, p. 384.

Capétiens et de prendre sa revanche des échecs subis par Jean sans Terre ou par lui, saint Louis s'opposa victorieusement à cette offensive. Mais après la victoire, il accorda la paix à ses ennemis, non pas comme un roi vainqueur qui fait payer cher ses avantages, mais comme un juge décidé à apaiser un conflit à la satisfaction des deux parties.

En 1241, la coalition déjà vaincue par la régente se reforma contre le roi. Henri III lui promettait son appui, le comte de Toulouse, les rois de Castille et d'Aragon, tous ceux qui étaient inquiets de voir un frère de saint Louis appelé à hériter des domaines de la maison de Toulouse, la soutenaient. C'est par une insulte à l'adresse de ce frère du roi, Alphonse de Poitiers, et le refus formel de lui faire hommage comme à un souverain légitime que le comte de la Marche, Hugues le Brun, commença la guerre.

Quand les Anglais prennent l'offensive, saint Louis les bat à Taillebourg et à Saintes (1242).

Saint Louis marcha aussitôt contre l'armée des coalisés rassemblée sur la *Charente*, et les victoires complètes du pont de *Taillebourg* et de *Saintes* réduisirent à néant les projets de ses ennemis (1242).

Après sa victoire, le roi consent à leur accorder une paix conforme non aux prétentions d'un roi victorieux, mais au droit des gens (1259).

Le roi leur accorda d'abord une longue trêve, puis il se réconcilia définitivement avec Henri III à la paix de *Paris*. Il lui rendit le *Périgord*, la *Saintonge*, le *Limousin* et le *Quercy*, parce qu'il considérait ces provinces comme injustement confisquées par ses prédécesseurs. En revanche, il obtint d'Henri III une *renonciation complète à tous les autres domaines des Plantagenets* conquis par Philippe-Auguste, et l'abandon de la suzeraineté de l'Auvergne et de la Bretagne (1259).

Il acquiert l'estime du roi et des barons anglais, qui le font juge de leurs querelles (1264).

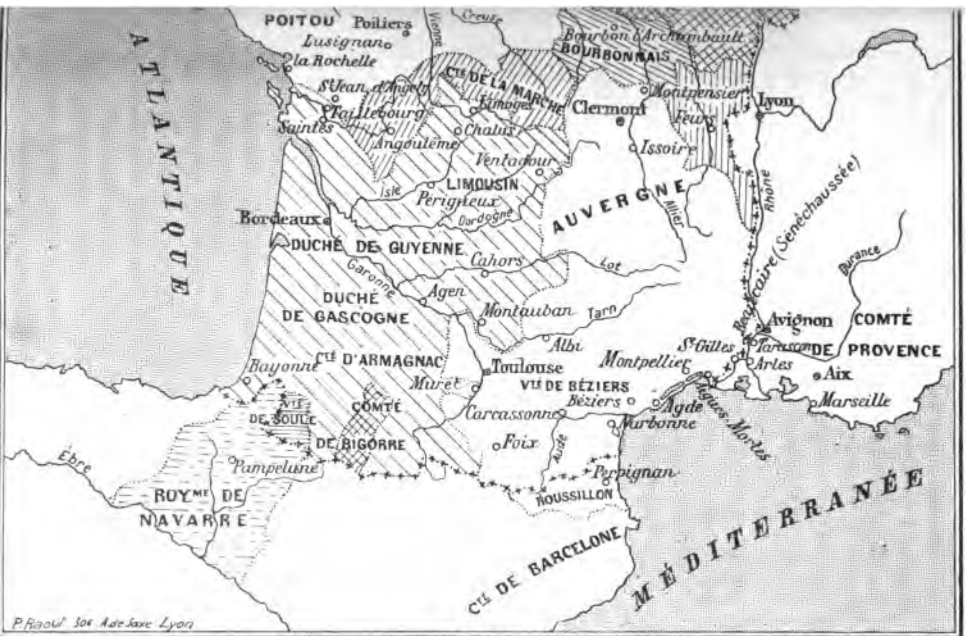
Il croyait ainsi terminer à jamais la guerre entre les deux royaumes. En tous les cas, l'admiration des Anglais pour sa droiture fut si profonde, que quelques années après, au plus fort de la lutte contre la monarchie, les barons d'Angleterre s'adressèrent à lui pour le faire juge de leur cause, et *Henri III* accepta son arbitrage avec empressement (1264). Le roi rendit sa sentence à *Amiens;* mais, comme il

HISTOIRE DES CAPÉTIENS

EXTENSION DU DOMAINE ROYAL A LA MORT DE SAINT LOUIS

(1270).


HISTOIRE DES CAPÉTIENS
Extension du Domaine Royal à la mort de St Louis (1270)
Limites du Royaume
Domaine Royal
Possessions des Plantagenêts
MANCHE
OCÉAN
Guernesey
Jersey
Cté DE BOULOGNE
Boulogne
Guînes
Bruges
FLANDRE
Lille
Bouvines
Escaut
Cté DE PONTHIEU
St Valéry
Somme
Amiens
Namur
Liège
Cambrai
Caen
Château-Gaillard
Gisors
Compiègne
Laon
Coucy
Aisne
Oise
Reims
Meuse
NORMANDIE
Evreux
Mantes
PARIS
Senlis
Meaux
Marne
Vertus
Châlons
Cté DE BAR
Dreux
Montfort
Corbeil
Montlhéry
Eure
COMTE DE CHAMPAGNE
Sézanne
Joinville
Vitry
Chartres
Cté DE CHARTRES
Étampes
Provins
Sarthe
MAINE
le Mans
Mayenne
Fréteval
Orléans
Lorris
Yonne
Clairvaux
Villehardouin
Seine
Langres
Blois
Meung
Fleury
Auxerre
Loir
Loire
ANJOU
Angers
Nantes
Rennes
Vannes
DUCHÉ DE BRETAGNE
Cté DE BLOIS
ET DE BOURGES
Cher
Sancerre
Vézelay
Dijon
DUCHÉ DE BOURGOGNE
Saône
Doubs



POITOU
Poitiers
Lusignan
la Rochelle
St Jean d'Angely
Taillebourg
Saintes
Angoulême
Cte DE LA MARCHE
Limoges
Chalus
Ventadour
LIMOUSIN
Perigueux
Isle
Dordogne
Vienne
Creuse
Bourbon l'Archambault
BOURBONNAIS
Montpensier
Clermont
Feurs
Issoire
Lyon
AUVERGNE
Allier
Rhône
Beaucaire (Sénéchaussée)
Durance
Bordeaux
DUCHÉ DE GUYENNE
Cahors
Lot
Garonne
Agen
DUCHÉ DE GASCOGNE
Montauban
Tarn
Albi
Toulouse
Cte D'ARMAGNAC
Muret
Vte DE BÉZIERS
Béziers
Montpellier
St Gilles
Avignon
Tarascon
Arles
Aix
Marseille
COMTÉ DE PROVENCE
Aigues-Mortes
Agde
Narbonne
Carcassonne
Foix
Aude
Perpignan
ROUSSILLON
Bayonne
Vte DE SOULE
COMTÉ DE BIGORRE
Pampelune
ROYme DE NAVARRE
Ebre
Cte DE BARCELONE
ATLANTIQUE
MÉDITERRANÉE
P. Raoul Sc. A. de Saxe Lyon

désapprouvait l'attentat de la féodalité anglaise contre les privilèges de la monarchie, il ne fut pas écouté.

5. Rapports du roi et de la féodalité. — La défaite de la coalition de 1242, l'acceptation définitive du traité de *Meaux* par le comte de Toulouse, et la *paix de Paris marquent la fin des grandes guerres féodales.* Le caractère des relations de la monarchie et de la féodalité sera, au temps de saint Louis, l'entente véritablement cordiale qui unit le roi et les seigneurs, et surtout ses frères dotés d'*apanages.*

Après 1242 il n'y a plus de grande guerre féodale. L'entente existe entre le roi et les seigneurs.

Louis VIII, en effet, inaugurant un usage dont les suites furent très fâcheuses pour le développement de la royauté, avait pourvu chacun de ses fils d'une province récemment enlevée aux Anglais. Le gouvernement de ces princes devait préparer les peuples à passer sous la domination directe du roi, en leur laissant quelque temps encore l'illusion de vivre sous une souveraineté indépendante.

Louis VIII a distribué des apanages à ses trois fils.

Le deuxième, *Robert,* eut le comté d'*Artois.* Il périt victime de son imprudence à la bataille de *Mansourah,* mais sa dynastie garda l'*Artois.*

Robert fonde la maison d'Artois.

Le troisième, *Alphonse,* fut comte de *Poitiers.* Son mariage avec la fille de Raymond VII le mit en possession du comté de *Toulouse* et de tous les domaines de la maison de *Saint-Gilles,* sauf *Beaucaire* et *Carcassonne,* cédées au roi, et *Avignon,* abandonnée aux papes. Il n'eut point d'enfants, et l'Aquitaine devait être réunie à la couronne en 1271.

Alphonse, comte de Poitiers, hérite de Toulouse, mais meurt sans enfant.

Le plus jeune enfin, *Charles,* reçut les duchés d'*Anjou* et du *Maine.* Il épousa l'héritière du comte de Provence, *Raymond Bérenger,* et devint, en 1246, souverain de ce pays jusque-là si hostile à la domination des Français, et surtout d'un Capétien. C'est lui encore qui fut choisi par le pape pour *chasser les Hohenstaufen de Naples* et occuper le trône des Deux-Siciles, en *1265.* Il y réussit complètement et fut alors souverain de l'*Anjou,* du *Maine,* de la *Provence* et des *Siciles.*

Charles fonde la maison d'Anjou, du Maine, de Provence et de Naples.

Tous ces princes restent fidèles à leur frère.

Mais ces princes, loin de chercher à se rendre indépendants, pratiquèrent exactement dans leur domaine la même politique que le roi de France, et le servirent dans ses croisades et dans toutes ses entreprises.

Il en fut de même du duc de *Bretagne Pierre Mauclerc*, autrefois le chef des ennemis du roi, et qui fut le premier à lui dénoncer la coalition formée contre lui en 1242.

Le comté de Barcelone, le Roussillon et la Cerdagne, cessent de faire partie du royaume de France. Traité de Corbeil (1258).

Cependant, c'est sous le règne de saint Louis que le comte de Barcelone cessa officiellement de relever de la couronne de France. Par un traité analogue à celui qu'il passa avec le roi d'Angleterre, *saint Louis dispensa le roi Jaymes d'Aragon de tout hommage* pour le comté de *Barcelone*, le *Roussillon* et la *Cerdagne*, rattachés au royaume depuis les expéditions de Charlemagne contre les Sarrasins; et en retour exigea sa renonciation à tous les domaines que la maison de Barcelone disputait au comte de Toulouse (traité de *Corbeil*, 1258).

6. Transformations de la cour du roi. — Les progrès de la monarchie française entraînèrent naturellement peu à peu le perfectionnement des organes de l'administration centrale. C'est sous le règne de saint Louis qu'on peut déjà constater le développement du mécanisme jadis si simple de la cour.

L'élément ecclésiastique et même monastique domine à la cour de Louis IX.

La « *cour le roi* » se compose toujours des palatins ou familiers du prince, et surtout, sous le règne de saint Louis, de prélats, comme l'évêque de Paris *Guillaume d'Auvergne*, de clercs et de moines mendiants franciscains, de frères prêcheurs.

Formation graduelle des sections de la cour le roi : 1° le parlement; 2° la cour des comptes ; 3° le conseil proprement dit.

Mais ils prennent de plus en plus l'habitude de former *trois sections*, pourvues chacune d'attributions spéciales.

Un premier groupe s'occupe spécialement de rendre la *justice*. Il siège au *palais de la Cité*, abandonné maintenant par le roi pour le château du Louvre. Ce sont les juges *clercs ou laïques du parlement*. L'institution d'un tribunal régulier, et de plus en plus distinct de la cour, n'empê-

che pas d'ailleurs saint Louis d'exercer directement la prérogative d'être le juge direct de ses sujets. Il continue à tenir les *plaids de la porte*, il juge même souvent sous le *chêne de Vincennes*, et là chacun peut venir lui exposer directement ses griefs.

Les clercs et les conseillers chargés par le roi de recevoir tous ses revenus et d'administrer son trésor ou son *épargne forment la deuxième section*, les gens du roi députés à la comptabilité, dont il est question dans les ordonnances. C'est l'origine de la *cour des comptes*, et déjà du temps de saint Louis les officiers royaux, et même les maires des villes étaient obligés de soumettre chaque année leurs dépenses à ces « maîtres des comptes ».

Enfin, il *reste autour du roi* un groupe de fidèles qu'il consulte plus particulièrement sur les affaires politiques du royaume, et qui forment par conséquent le conseil du roi proprement dit ou le *grand conseil.*

7. Changements administratifs. — La réforme administrative de Philippe-Auguste, qui avait placé à la tête des provinces, des baillis royaux, fut heureusement complétée sous le règne de saint Louis, d'abord par l'organisation des *enquesteurs du roi*, ensuite par le règlement sévère des *fonctions même des baillis*.

Saint Louis organise les tournées régulières des enquesteurs ou visitants royaux.

Les enquesteurs du roi, ou ses visitants, étaient, exactement comme les *missi* de Charlemagne, des personnages investis de la confiance entière du roi, et chargés d'exercer partout une surveillance utile au bien public. Les prédécesseurs de saint Louis en envoyaient quelquefois; il voulut qu'il y en eût partout et que leurs enquêtes fussent régulières, publiques, et suivies d'un rapport officiel.

L'ordonnance de 1254 assure l'indépendance des baillis dans leurs fonctions.

La conduite des baillis fut réglée par plusieurs ordonnances, mais surtout par *celle de 1254*, qui est rendue de manière à préserver les sujets de toute exaction de la part de ces fonctionnaires. Il leur est défendu en effet de rece-

voir des présents ou d'en donner, de se marier dans leur circonscription ou d'y marier leurs parents, d'y nommer des membres de leur famille aux fonctions de prévôt. Ils étaient obligés de tenir exactement leurs assises, et autant que possible toujours dans la même ville. Ils ne se feraient remplacer par un lieutenant qu'en cas de maladie grave. Enfin, au sortir de leur charge, il leur était imposé un séjour de quarante jours dans leur bailliage, afin que la population eût le temps de les poursuivre, si elle avait contre eux quelque grief.

Saint Louis confie au prévôt de Paris la police et la justice ordinaire de la capitale.

Les mêmes précautions furent prises contre les prévôts. A Paris, la *prévôté* cessa d'être un honneur héréditaire, et devint une fonction royale, investie de la police et de la justice de la ville.

Saint Louis poursuit les juifs, les usuriers, les blasphémateurs. Les évêques condamnent ces excès de sévérité.

8. Législation de saint Louis. — On a souvent rappelé les règlements sévères que saint Louis porta contre les *juifs* (1) et les usuriers, et le traitement impitoyable qu'il faisait subir aux ***blasphémateurs*** (2). Quoique ces rigueurs fussent bien jugées de son temps, elles ne furent pas approuvées par l'Eglise, et *Robert de Sorbon* raconte que rien ne troubla plus saint Louis que de voir les évêques condamner sa dureté contre les blasphémateurs.

La législation de saint Louis marque les progrès de l'autorité royale.

Dans son ensemble, la législation de saint Louis, comme son administration, marque bien les ***progrès de l'autorité royale.*** Ils se manifestent surtout par l'*ordonnance de 1258* qui interdit le *duel judiciaire*, et celle de 1263, concernant le cours de la monnaie.

Jusqu'en 1258, les parties qui n'étaient point satisfaites de la sentence rendue par les tribunaux des seigneurs conservaient la faculté d'en appeler au jugement de Dieu, c'est-à-dire au duel judiciaire. *Saint Louis supprima cette*

(1) Il fit brûler les livres talmudiques, imposa le port de la rouelle jaune, aux Israélites, fit expulser les usuriers italiens ou cahorsins.

(2) Il leur faitsait brûler la langue et les lèvres avec un fer rouge.

coutume barbare, et la remplaça par l'appel au roi. Désormais on put avoir recours à la justice du roi de France, contre toute sentence rendue non seulement dans les cours des baillis et des prévôts du roi, mais encore dans celles des seigneurs féodaux, même les plus puissants. Aucune décision ne pouvait accroître davantage l'influence morale et le prestige dont la monarchie jouissait déjà auprès du peuple.

Il supprime le duel judiciaire et le remplace par l'appel au roi (1258).

L'usage s'introduisit même de porter directement au roi une foule de cas, de plus en plus nombreux et mal définis, qu'on désigna du nom vague de *cas royaux*, mais qui comprenaient tous ceux qu'on trouvait trop importants pour les livrer à la justice seigneuriale.

Nombre croissant des cas réservés au roi, ou « cas royaux ».

9. Réforme monétaire. — Avant de publier l'ordonnance de 1263, saint Louis s'était efforcé de donner à sa monnaie un poids exact et invariable (1). Quand les espèces royales eurent acquis ainsi la réputation d'être les meilleures et les plus sûres, il décréta : 1° que la monnaie du roi *aurait seule cours par tout le domaine de la couronne*, dans tout fief dont le seigneur ne battrait pas monnaie, et qu'elle *devait être acceptée concurremment avec celle du seigneur* dans le fief où celui-ci avait le droit d'en frapper ; 2° que les pièces sorties des ateliers du roi ne pourraient être ni rognées ni refondues sans rentrer dans ces mêmes ateliers; 3° que le type des monnaies seigneuriales devait se distinguer très nettement de celui adopté par le roi.

La monnaie du roi a seule cours sur les terres de la couronne. Elle doit être admise sur toutes les terres seigneuriales, en concurrence avec celle du seigneur de l'endroit (1263).

Le résultat de l'application de cette ordonnance fut de

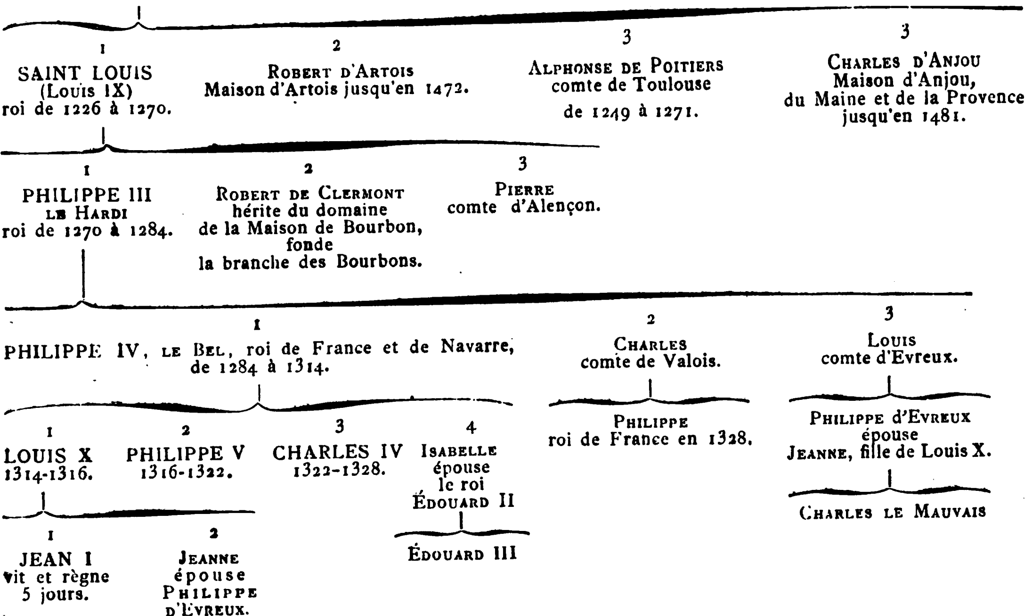
(1) Les monnaies d'or capétiennes étaient l'écu (fleurdelisé) et l'agnel (figure de l'agneau pascal) pièces valant 14 fr. 25 (environ 85 fr. 50, si l'on tient compte de la dépréciation des métaux.

Les monnaies d'argent étaient de deux sortes, les monnaies de Paris et celles de Tours. La monnaie tournois avait toujours un quart de valeur de moins que celle de Paris. Les pièces étaient les sous valant 0 fr. 90 (aujourd'hui environ 6 fr.). On comptait en livres tournois (20 sous d'argent) et en livres parisis, mais ce n'étaient pas des monnaies courantes.

Les monnaies de billon étaient les deniers (7 centimes).

FAMILLE CAPÉTIENNE DE 987 A 1328

- **HUGUES CAPET**, roi de 987 à 996.
  - **ROBERT II LE PIEUX**, de 996 à 1031.
    - 1 **HENRI I**, roi de 1031 à 1060.
      - 1 **PHILIPPE I**, de 1060 à 1108.
        - **LOUIS VI LE GROS**, de 1108 à 1137.
          - 1 **LOUIS VII LE JEUNE**, roi de 1137 à 1180.
            - **PHILIPPE - AUGUSTE**, de 1180 à 1223.
              - 1 LOUIS VIII LE LION, de 1223 à 1226.
              - 2 PHILIPPE HUREPEL.
          - 2 ROBERT, comte de Dreux, de 1137 à 1180.
            - ROBERT II, comte de Dreux.
              - 1 ROBERT III et ses descendants jusqu'en 1345.
              - 2 PIERRE MAUCLERC devient duc de Bretagne.
          - 3 PIERRE épouse l'héritière des Courtenay.
            - PIERRE II empereur latin de Constantinople
              - 1 ROBERT II empereur.
              - 2 BAUDOIN II empereur.
      - 2 HUGUES maison de Vermandois.
    - 2 ROBERT créé duc de Bourgogne, fonde la dynastie de Bourgogne (1031-1361).


1
SAINT LOUIS
(Louis IX)
roi de 1226 à 1270.
2
ROBERT D'ARTOIS
Maison d'Artois jusqu'en 1472.
3
ALPHONSE DE POITIERS
comte de Toulouse
de 1249 à 1271.
3
CHARLES D'ANJOU
Maison d'Anjou,
du Maine et de la Provence
jusqu'en 1481.
1
PHILIPPE III
LE HARDI
roi de 1270 à 1284.
2
ROBERT DE CLERMONT
hérite du domaine
de la Maison de Bourbon,
fonde
la branche des Bourbons.
3
PIERRE
comte d'Alençon.
1
PHILIPPE IV, LE BEL, roi de France et de Navarre,
de 1284 à 1314.
2
CHARLES
comte de Valois.
3
LOUIS
comte d'Evreux.
1
LOUIS X
1314-1316.
2
PHILIPPE V
1316-1322.
3
CHARLES IV
1322-1328.
4
ISABELLE
épouse
le roi
ÉDOUARD II
PHILIPPE
roi de France en 1328.
PHILIPPE d'EVREUX
épouse
JEANNE, fille de Louis X.
1
JEAN I
vit et règne
5 jours.
2
JEANNE
épouse
PHILIPPE
D'ÉVREUX.
ÉDOUARD III
CHARLES LE MAUVAIS

Excellents effets de la diffusion de la monnaie royale.

faire aimer l'autorité royale dans la classe laborieuse des marchands, qui avaient tant souffert des variations capricieuses de la monnaie seigneuriale.

Le roi meurt à la croisade (Tunis, 25 août 1270)

10. La France à la mort de saint Louis (1270). — *Le 25 août 1270*, le saint roi de France mourait sur la place de Tunis, *au service de la croisade* qui avait été la grande pensée et l'idéal de sa vie.

A la fin du XIII siècle, la France forme l'état le plus puissant et le plus uni de la chrétienté.

Grâce à l'énergie et à l'esprit de suite de ses prédécesseurs, mais surtout grâce à sa justice et à ses vertus, la *France se trouvait alors l'état le plus puissant de l'Europe* et le plus prospère, celui dont l'influence était prépondérante, dans la société chrétienne comme dans le monde musulman. Chose encore plus étonnante pour cette époque, il se trouvait que, dans ce royaume, les *seigneurs grands et petits et le peuple se sentaient unis* et satisfaits de vivre sous la domination du meilleur des rois.

On le comprit bien lorsque son successeur *Philippe le Hardi* ramena ses restes à Saint-Denis. Les provinces du Nord et du Midi, confondues dans une affliction commune, éprouvèrent, pour la première fois, l'amertume d'un deuil national. Les trouvères du Nord et les derniers troubadours de la Provence traduisirent sur-le-champ les regrets populaires en complaintes et en chansons. Raimond Gauliem de Béziers, Astor d'Orlac et Daspol rimèrent en leur langage les louanges du roi de France. L'auteur anonyme des « *Regrès du roy Looïs* » exprima d'une façon touchante la tristesse des pauvres gens du pays d'oïl qui perdaient en Louis IX l'image vivante de la justice et de la providence de Dieu.

Je dis que droit est mort et loyauté éteinte
Quand le bon roi est mort, la créature sainte.
A qui se pourront désormais les pauvres gens clamer,
Quand le bon roi est mort qui tant les sut aimer? (1)

(1) Ch. V. Langlois : *Saint Louis*, p. 161.

XXVIe LEÇON

FORMATION DES LIBERTÉS ANGLAISES
(1066-1285.)

Sommaire. — *1. La société anglo-saxonne jusqu'à l'invasion normande.* — C'est elle qui a le mieux conservé tous les caractères distinctifs des peuples germaniques purs.

Ajoutez que nulle part la prédication du christianisme n'a excité autant de zèle pour la vie monastique, les missions chrétiennes et l'étude des Ecritures. Mais cette société a le défaut d'être isolée.

2. *La royauté anglo-saxonne.* — Elle est plus forte que celle du continent, et n'est pas gênée par une haute féodalité.

3. *Résultat de l'œuvre de Guillaume le Conquérant.* — Il a réussi a avoir la féodalité et l'Eglise d'Angleterre à son entière disposition et à diviser les classes de la société pour les gouverner plus à son aise.

4. *Résultat du règne de ses deux fils et de la guerre civile.* — Les exactions de Guillaume II le Roux, l'usurpation de son frère cadet Henri Beauclerc, mais surtout la guerre civile entre le comte Étienne de Blois et la reine Mathilde forcèrent les classes de la société anglaise à s'unir contre la monarchie.

5. *Henri II et Thomas Becket.* — La puissance d'Henri II fut ébranlée par la résistance et surtout par la mort de l'archevêque de Cantorbéry, saint Thomas Becket. Cependant le roi réussit à maintenir son autorité intacte jusqu'à sa mort.

6. *Résultats du règne des fils d'Henri II.* — Les aventures de Richard Cœur de Lion, les crimes et l'incapacité de son frère Jean sans Terre amenèrent : 1° la perte des domaines des rois d'Angleterre sur le continent; 2° une coalition générale des sujets contre la monarchie.

7. *Les libertés anglaises.* — Elles sont contenues :
   1° Dans la grande charte de 1215.
   2° Dans les provisions d'Oxford, 1258.
   3° Dans l'organisation du Parlement tel qu'il siège dès 1284

Fin de l'Heptarchie anglo-saxonne. Puissance de la Mercie.

1. Fin de l'heptarchie anglo-saxonne. Le royaume d'Angleterre après l'invasion danoise. — Dès le VIIIe siècle, l'*heptarchie*, c'est-à-dire les sept principautés que les Anglo-Saxons avaient fondées en Angleterre au

L'Angleterre. — Guillaume le Conquérant. — Henri II. — La grande charte. — Le Parlement. (*Programme officiel.*)

prix d'un siècle et plus de ravages (455-484) : *Wessex*, *Sussex* et *Kent* au sud de la Tamise; *Essex*, *Mercie*, *Est Anglie* et *Northumberland* au nord, n'existait plus. Les rois de *Mercie*, puis ceux de *Wessex restèrent seuls maîtres du pays*, et prirent avec raison, après Athlestan (925-940) le titre de *rois d'Angleterre*. L'*Ecosse* et l'*Irlande* conservaient, bien entendu, leur indépendance, sous leurs chefs nationaux.

Athlestan porte le premier le titre de roi d'Angleterre.

La nouvelle invasion qui vint troubler l'Angleterre au xe siècle, la conquête du pays par les *Danois* de Norvège et leur roi *Suénon*, « à la barbe fourchue », ne détruisit pas l'unité. Elle eut seulement pour effet de renforcer l'élément germanique de la population anglaise, par un nouvel apport de barbares purs. D'ailleurs, au bout de peu de temps, la royauté revint assez facilement à la famille des rois anglo-saxons, il est difficile de distinguer le règne des conquérants danois de ceux de leurs prédécesseurs ou de leurs successeurs anglo-saxons. Les quatre grands rois de l'Angleterre de 871 à 1066 : *Alfred le Grand* (871-901); *Athlestan* (925-940), les vainqueurs des Danois; *Kanut*, ou Knut le Grand (1017-1035), Danois lui-même, et *Edouard le Confesseur* (1042-1066) ont les mêmes caractères. Ils règnent sur un état dont l'unité est bien achevée, et en s'inspirant d'un sentiment chrétien très ardent, ce qui donne à leur gouvernement un cachet particulier.

L'invasion danoise, dirigée par Suénon, n'ébranle pas l'unité de l'Angleterre.

Il est difficile de distinguer le roi danois Kanut le Grand des autres souverains du pays.

Ainsi, *Alfred* écrit les commandements de Dieu en tête des lois qu'il impose à ses sujets; Athlestan laisse gouverner en son nom *saint Dunstan*, le chef de l'Eglise d'Angleterre; Kanut va en pèlerinage, à Rome, et le premier des rois, il lève dans ses provinces la contribution du *denier de saint Pierre*, au profit des œuvres pontificales. Enfin *Edouard*, qui sera *canonisé*, laisse parmi les Anglais la réputation que laissera saint Louis en France. On aimait à rappeler son règne comme l'âge d'or de l'Angleterre.

Alfred le Grand (901).
Athlestan (940).

Kanut le Grand (1035).

Edouard le Confesseur (1066).

2. Etat social de l'Angleterre avant la conquête

normande. — Il n'y a pas en Europe de société plus originale au xe siècle que le monde anglo-saxon. C'est que les conquérants de l'Angleterre, au lieu de se fondre dans un milieu de Gallo-Romains, ou de se transformer au contact d'une population nombreuse et cultivée, sont restés dans leur île des *Germains purs*, et ce n'est certes pas l'invasion danoise qui a pu changer leurs caractères. On retrouve donc parmi eux tous les traits distinctifs du vieux monde germanique, à savoir : 1° la *confusion de la liberté et de la propriété*, car quiconque possède une partie du sol, vit libre sur sa terre, entouré des serfs, qui la cultivent pour lui; ce qui fait que les Normands trouveront toute l'Angleterre divisée en grands domaines, en *manoirs*, suivant leur expression et en deux catégories de personnes : les propriétaires et ceux qui ne le sont pas.

La société anglo-saxonne a conservé les traits distinctifs du monde germanique.

Confusion de la liberté et de la propriété.

2° L'*existence d'une noblesse héréditaire* fort respectée, en raison de son passé et des traditions nationales, mais ne jouissant pas d'autre pouvoir réel que celui que donne la richesse. C'était la classe des *ethelings* et des *earldormen*.

Noblesse héréditaire des ethelings et des earldormen.

3° La forte et *solide constitution de la famille*, sous l'autorité du père et aussi le groupement des familles en *dizaines*, en *centaines*, c'est-à-dire en des familles plus grandes, dont les membres se considéraient cependant comme frères.

Forte organisation de la famille.

4° La forme nouvelle que le christianisme lui-même a prise dans cette île. Convertis par les missionnaires romains, les Anglo-Saxons ont gardé naturellement un respect particulier pour le siège des apôtres, mais ils manifestent une affection particulière pour l'*Ancien Testament*, comme si l'*esprit biblique*, plus sévère et plus poétique, convenait mieux à ces gens du Nord que l'esprit de l'Evangile. Ils ont de plus le zèle du prosélytisme et des études chrétiennes, et pendant plus d'un siècle ils ont fourni au monde chrétien des missionnaires et des savants, entre autres saint Boniface et Bède le Vénérable.

Prédilection des chrétiens d'Angleterre pour la Bible : leur prosélytisme.

Force et richesse de la monarchie anglo-saxonne.

3. Etat politique de l'Angleterre avant la conquête normande. — A la fin du xe siècle encore, la monarchie anglaise est plus puissante, plus forte qu'aucune monarchie du continent. C'est qu'elle est restée riche, surtout en domaines ou manoirs, et qu'elle possède ainsi en pleine propriété une partie de l'Angleterre. C'est surtout qu'*elle n'avait pas en face d'elle la puissante féodalité qui étouffait alors la royauté française.*

Absence en Angleterre d'une féodalité redoutable.

Il y avait bien des *comtes* en Angleterre, mais ces comtes, ou *earls*, n'*avaient pas de droits régaliens* (droits de haute justice, de guerre, de monnaie, etc.). Comment pourrait-on les comparer aux ducs de Normandie et de Guyenne, aux comtes de Flandre ou de Champagne? Il y avait aussi, en Angleterre, des assemblées nationales, ou plutôt des réunions de notables, les *Wittenagemot* (réunion des sages), mais l'absence même de personnages considérables, de *proceres* dans ces conseils, les rendait peu dangereux pour la royauté. Enfin, en Angleterre, la *loi n'était pas personnelle*, comme en France, en Allemagne; elle s'appliquait indifféremment à tous les hommes libres, sans distinction d'origine ni de qualité.

Le Wittenagemot ; persistance des assemblées à côté de la royauté.

Rapprochement des diverses classes de la société.

Il n'y avait pas non plus d'écart considérable entre les classes de la société. Tous les Anglais se voyaient souvent dans les assemblées particulières ou des centennies ou *hundred*, ce qui les rapprochait et les empêcha plus tard de se diviser devant les tentatives de leurs rois devenus trop puissants. En France, au contraire, la monarchie profita de l'hostilité des classes faibles pour la haute féodalité pour établir sa suzeraineté absolue sur le pays tout entier.

Défaut de la société anglo-saxonne : l'isolement.

Le seul défaut marquant de la situation de l'Angleterre au xie siècle *était son isolement.* La conquête normande eut pour résultat immédiat de le faire cesser et de la mêler aux affaires du continent.

4. Mort d'Edouard III. Guillaume le Conquérant. — A la mort *d'Edouard le Confesseur*, le Wittenagemot

élut *Harold*, roi d'Angleterre. Harold était le fils aîné d'un noble anglo-saxon, *Godwine*, qui avait été le favori d'Edouard III. Son frère *Tostig* essaya de lui disputer la couronne avec l'aide des Norwégiens, mais il fut battu à l'embouchure de l'Humber, où il avait débarqué, et Harold resta seul roi.

Harold, le fils de Godwine, succède à Edouard le Confesseur.

C'est alors qu'il apprit que *Guillaume le Bâtard*, duc de Normandie, parti de Saint-Valéry, à l'embouchure de la Somme (1), venait de débarquer au sud de l'Angleterre avec une troupe de 50.000 aventuriers ramassés de tous les points de la France. Guillaume prétendait être le seul héritier légitime d'Edouard III. Harold lui-même, disait-il, lui avait juré fidélité sur des reliques insignes la dernière fois qu'il avait mis les pieds en Normandie. *Le pape lui-même* avait reconnu la justice de sa cause.

Guillaume le Bâtard lui dispute la couronne.

Il s'appuie sur un serment de fidélité jadis prêté par Harold.

La bataille s'engagea à *Hastings*, près de l'abbaye de *Senlac*, entre les Saxons et les Normands. Les Saxons résistèrent à merveille tant qu'ils se tinrent dans leurs retranchements, mais ils furent taillés en pièces par les Normands quand la joie du succès les eut entraînés hors de leurs palissades. Guillaume gagna une victoire complète. Son rival resta sur le champ de bataille.

Il est vainqueur à Hastings. Harold est tué (1066).

5. Guillaume, roi d'Angleterre. Spoliation du pays. — La bataille d'Hastings rendit Guillaume le Conquérant maître de l'Angleterre. Quelques jours après, il fit son entrée solennelle *à Londres*, où il fut reconnu sans hésitation par le Wittenagemot, par l'héritier d'Harold, l'etheling Edgar lui-même; enfin il fut couronné par l'archevêque primat de Canterbury. Il se considérait déjà comme l'hé-

Guillaume le Conquérant est d'abord reconnu roi sans difficulté.

(1) Ce fut seulement le dernier point de ralliement de la flotte.
On conserve encore au musée de Bayeux une antique broderie de 70 mètres de long sur 0 m. 50 de large, représentant les préparatifs de la conquête de l'Angleterre par les Normands et les principaux événements de la guerre. Suivant la légende, c'est la reine Mathilde elle-même, la femme du conquérant, qui aurait brodé à l'aiguille cette tapisserie.

Il doit vaincre ensuite une foule de résistances, jusqu'à la prise de l'île d'Ely en 1072.

ritier légitime des derniers rois anglo-saxons; mais ses nouveaux sujets, le premier moment de découragement passé, opposèrent une vive résistance à l'installation des étrangers. Les Danois débarquèrent. Le roi *Malcom d'Ecosse,* les Celtes du pays *de Galles* sortirent de leurs montagnes et soutinrent les Saxons. La prise du *Camp du Refuge,* c'est-à-dire de l'île fortifiée d'*Ely,* mit enfin un terme à la guerre (1072). Encore le pays resta-t-il infesté de brigands : des Saxons sans feu ni lieu, ou *outlaws,* qui assassinaient les Normands isolés, puis leur coupaient la tête, afin de rendre toute enquête sur le meurtre inutile. Guillaume fut obligé de faire une loi portant que chaque fois que l'identité d'un cadavre ne pourrait pas être établie il serait regardé comme celui d'un Normand. Les habitants du canton où avait eu lieu le crime devaient amener le meurtrier dans les huit jours, sans quoi ils étaient condamnés à payer une amende énorme.

Persistance du brigandage. Outlaws.

Ces révoltes sont suivies d'une vaste spoliation.

Déjà aussitôt après son sacre, le roi avait mis la main sur les immenses domaines d'Edouard le Confesseur et des morts de Senlac. Chacune des révoltes qui eurent lieu contre lui de 1066 à 1070 fut suivie de *confiscations considérables,* qui accrurent encore les terres à la disposition du conquérant. Guillaume distribua une partie de ces terres à ses fidèles, qu'ils fussent Normands ou Anglo-Saxons. Il garda la meilleure part pour lui-même, et notamment un immense territoire de chasse, dans le Hantshire, près de la mer, en face l'île de Wight ; ce *fut la nouvelle forêt.*

Partage des terres confisquées entre le roi et ses fidèles.

Guillaume fait rédiger le cadastre de l'Angleterre, ou livre du jugement dernier, *domesday-book.*

6. Guillaume le Conquérant et la féodalité. — Les aventuriers français et les propriétaires saxons, les nouveaux maîtres du sol comme les anciens, prêtèrent serment de fidélité au roi et devinrent ainsi ses vassaux. Mais en leur donnant des terres ou en les confirmant dans leurs légitimes propriétés, Guillaume n'avait pas l'intention de créer autour de sa monarchie une féodalité semblable à celle qu'il avait vu fonctionner sur le continent.

Il prit sur-le-champ les mesures les plus capables de réduire ses vassaux à la condition de serviteurs du roi. Au bout d'une enquête de sept mois, il fut exactement fixé sur l'étendue, le rapport, la valeur de toutes les propriétés de l'Angleterre. Il fit aussitôt transcrire le résultat de cette enquête sur un grand livre, et désormais *ce cadastre* servit de base à toutes les obligations que le roi imposa à ses sujets. Les Anglais l'appelèrent justement le *livre du jugement dernier*, « *the Doomesday-book.* » Les plus petits propriétaires, comme les plus grands, devaient directement *prêter serment* au roi. Ils devaient tous se rendre chaque année à ses convocations, autant dire *à ses revues militaires*. Ils étaient tous subordonnés aux officiers ou *shérifs* que Guillaume établit dans chaque comté pour les tenir en bride, et à plus forte raison au conseil du royaume ou « *curia regis* ». Ainsi constituée, la féodalité anglaise ne ressemblait guère à la féodalité du continent, et la conquête normande n'avait pour résultat que de fortifier la monarchie.

Les vassaux du roi se rendent chaque année à ses convocations.

Ils sont soumis aux shérifs.

7. Guillaume et le clergé. — Guillaume le Conquérant agit exactement, vis-à-vis de son clergé, comme il avait fait vis-à-vis de sa noblesse. Il plaça à la tête de toutes les abbayes importantes et de tous les sièges épiscopaux des hommes entièrement dévoués à sa personne. Il n'attendit même pas la mort des anciens titulaires saxons pour les remplacer par ses créatures. Mais ses choix portèrent sur des hommes éclairés qui rendirent les plus grands services à l'Eglise d'Angleterre en lui appliquant la réforme mise en honneur par *l'ordre de Cluny*, et à cette époque par *Grégoire VII* lui-même. C'est ainsi qu'à la place de Stigaud, le prélat saxon qu'il dépouilla du siège de Cantorbéry, il nomma le *pieux* et *savant Lanfranc*, alors *abbé du Bec*, en Normandie.

Guillaume place ses créatures sur les sièges épiscopaux les plus importants.

Lanfranc, abbé du Bec, archevêque de Cantorbéry.

Il s'arrangea aussi pour que le clergé eût sa juridiction propre, ses synodes particuliers, afin qu'il ne fît jamais

Il cherche à isoler le clergé des autres classes du royaume.

corps avec la noblesse laïque, ce qui aurait pu gêner la monarchie, et ce qui l'arrêta en effet sous ses successeurs. A la fin du règne du Conquérant, il sembla d'ailleurs que son but était parfaitement atteint, que le clergé, les nobles normands, les nobles saxons, le peuple des villes formaient autant de classes isolées, sans rapport entre elles et sans le désir d'entrer en relations. Il semblait que la monarchie absolue serait plus facile à établir dans cette conquête que dans tout autre royaume. Il fallut toutes les misères endurées en commun, sous les successeurs de Guillaume, toutes les exactions des rois normands, puis des rois angevins, pour réunir en un seul corps toutes les classes de la société anglaise et les liguer contre la monarchie.

Guillaume II le Roux, tyran avare et débauché (1087 à 1106).

8. Les fils de Guillaume le Conquérant (1087-1135). — Lorsque le conquérant mourut à *Mantes*, en pleine révolte contre son suzerain le roi de France, il laissait trois fils, *Robert Courte-Heuse*, *Guillaume le Roux et Henri Beauclerc*. C'était le deuxième, Guillaume le Roux, qui était désigné pour régner en Angleterre. Avide, débauché, avare, il tyrannisa son clergé, ses évêques, même le primat de Cantorbéry, saint *Anselme*, ses sujets de toute race, jusqu'au jour où *il fut tué* probablement exprès par un de ses compagnons de chasse, *dans la nouvelle forêt* (1100).

Il est tué dans la nouvelle forêt.

Henri Ier succède à Guillaume II au détriment de son frère aîné Robert; ce qui l'oblige à accorder des garanties à ses sujets et à se réconcilier avec les Anglo-Saxons.

Comme son frère aîné était alors à la croisade, ce fut le dernier des fils du Conquérant, Henri Beauclerc, qui réclama la couronne. Il l'obtint, mais afin de la garder, et surtout pour conserver la fidélité des Anglais, dans sa lutte contre son frère, puis contre son neveu Guillaume Cliton, soutenu par le roi de France *Louis le Gros*, il accorda volontiers de sérieuses garanties à ses sujets. Il s'engagea à respecter la liberté des élections épiscopales, comme l'avait voulu Grégoire VII, à respecter les droits de la noblesse et du peuple, « tels qu'ils étaient établis au temps du saint roi Edouard ». Il se réconcilia avec les populations saxonnes

en épousant Edith, la nièce et l'héritière de leur dernier prince national.

9. Guerre civile. (1135-1153). — Avènement des Plantagenets. — Les maux qui avaient frappé toutes les classes de la société anglaise, sous les fils du conquérant n'étaient rien en comparaison de ceux que leur réservait la *guerre civile qui éclata à la mort d'Henri Beauclerc.* Si elles n'avaient jamais eu l'envie de vivre isolées, leur égale misère, la communauté des souffrances, les obligea alors de se rapprocher et de s'unir.

Guerre civile entre les partisans d'Etienne de Blois et ceux de Mathilde, épouse de Geoffroy Plantagenet.

Henri avait perdu son fils dans le naufrage de la *Blanche-Nef*. Ce navire avait péri dans une traversée de la Manche avec tous ses passagers. Il n'avait pas d'autre héritier direct, que sa fille la princesse *Mathilde*, celle qu'on appelait toujours l'*imperesse*, parce qu'on l'avait fiancée encore enfant à l'empereur *Henri V*, qui, veuve de son premier époux, s'était remariée depuis longtemps à *Geoffroi Plantagenet*, comte d'*Anjou et du Maine*.

L'Angleterre se divisa en deux factions : l'une proclama roi le neveu d'Henri Beauclerc, *Etienne de Blois* de la maison de Champagne ; l'autre acclama Mathilde, et plus tard son fils Henri Plantagenet. Il s'ensuivit une guerre où l'Angleterre fut horriblement foulée, et qui dura vingt ans. Les adversaires ne se réconcilièrent qu'à la *paix de Westminster* en 1154, où *Etienne désigna son rival Henri Plantagenet* pour lui succéder. Il mourut six mois après.

A la paix de Westminster, Etienne de Blois désigne son rival Henri Plantagenet pour lui succéder.

10. Puissance d'Henri II. — Le nouveau roi d'Angleterre fut un moment le prince le plus puissant de la chrétienté. Il réunissait à la couronne d'*Angleterre* les possessions de son père, l'*Anjou et le Maine* ; celles de sa mère la *Normandie*, celles de sa femme Eléonore, la *Guyenne* et le *Poitou*. Il gouverna bientôt la *Bretagne* au nom de son deuxième fils Geoffroi, trop jeune pour y régner lui-même. Son cousin le roi d'*Ecosse*, Malcom IV, lui prêta hommage. Aussi, à peine arrivé au pouvoir, il supprima tous les pri-

Henri II (1154 à 1189), souverain de l'Angleterre, de la Normandie, du Maine, de l'Anjou et de la Guyenne.

Il révoque les privilèges concédés par ses prédécesseurs. Il est assisté par son chancelier Thomas Becket.

vilèges que les seigneurs anglais avaient arrachés à ses deux prédécesseurs. Il était puissamment secondé dans son administration par le chancelier *Thomas Becket*, fils de Gilbert Becket, riche marchand de la Cité. Afin de récompenser son chancelier de ses services et de le mettre à même de lui en rendre d'autres, *Henri II èleva Thomas Becket à l'archevêché de Cantorbéry* (1162).

Thomas Becket promu au siège de Cantorbéry, se fait le représentant des idées de Grégoire VII et des partisans zélés des droits de l'Eglise.

11. Henri II et Thomas Becket (1163-1171). — Il ne tarda pas à le regretter, car le nouvel archevêque de Cantorbéry, loin de se considérer comme une de ses créatures se consacra tout entier aux devoirs de sa charge et se fit le défenseur zélé des droits de l'Eglise, tels qu'ils avaient été définis par Grégoire VII et les grands papes ses successeurs.

Il refuse de signer la constitution de Clarendon (1164).

Aussi, lorsqu'Henri II présenta à sa signature la *constitution de Clarendon*, dont les seize articles obligeaient notamment les clercs, accusés de vol ou de meurtre, à comparaître devant les juges laïques (1164), l'archevêque refusa de l'approuver. *Il répondit qu'il n'était pas juste que ces clercs, après avoir été frappés une première fois déjà par les juges de l'Eglise, fussent encore traduits pour la même faute devant les tribunaux ordinaires.* Il défendait non seulement ainsi les droits de l'Eglise, mais aussi la cause générale du progrès, car la justice ecclésiastique était alors infiniment plus équitable que celle des laïques.

Accusé de trahison, il s'enfuit en France où il séjourne six ans (1164 à 1170).

Le roi lui intenta un procès de trahison, *mais l'archevêque s'enfuit en France*, où il fut accueilli avec joie par le pape et par le roi Louis le Jeune. Il y resta six ans (1164-1170), puis il se réconcilia avec le roi qui oublia les poursuites, et il reprit possession de son siège.

Il est assassiné à son retour en Angleterre par des aventuriers qui croyaient répondre aux intentions du roi.

A peine y était-il installé qu'il excommunia solennellement tous ceux qui, dans ces dernières années, avaient abandonné la défense des droits de l'Eglise pour faire plaisir au roi. C'était un affront qui toucha profondément Henri II. « Ah! dit-il en l'apprenant, parmi tous les lâches

que j'ai nourris, aucun ne me vengera-t-il de ce misérable clerc ? »

Le vœu du roi fut presque aussitôt exaucé. *Trois aventuriers assassinèrent l'archevêque sur les degrés mêmes de l'autel de sa cathédrale, à Cantorbéry.*

11. Suites de la mort de Thomas Becket. Ebranlement du pouvoir d'Henri II (1171-1184). — Lorsque le roi reçut en Normandie la nouvelle de ce triste attentat, il prit le deuil et manifesta longuement et violemment sa colère. Il se soumit ensuite à une pénitence publique solennelle devant l'autel où le crime avait été commis. Enfin, *il révoqua les articles de Clarendon*, comme pour bien montrer qu'il reconnaissait la victoire que l'évêque venait de remporter par sa mort. Néanmoins l'*assassinat de Thomas Becket* fut bientôt suivi par un *ébranlement de la royauté anglaise*. Tous ceux qui avaient eu à souffrir de la force de la monarchie se considérèrent comme obligés de suivre le glorieux exemple de résistance qu'ils venaient de recevoir. Le peuple lui-même considéra l'archevéque comme un martyr, et se rendit en foule à son tombeau, bien avant que l'Eglise l'eût placé sur ses autels.

La mort de saint Thomas Becket amène le triomphe de ses prétentions et ébranle l'autorité d'Henri II.

Enfin, en 1071, une puissante coalition déclara la guerre à Henri II. Elle comprenait non seulement les ennemis naturels de la maison d'Anjou, le roi de France, le comte de Flandre, le comte de Blois, mais ses propres enfants, ses fils Henri et Richard, jaloux de la faveur qu'il accordait à leur frère Jean sans Terre (1).

Une grande coalition féodale soutenue par le roi de France et par ses propres fils se forme contre le roi d'Angleterre.

(1) De son mariage avec Eléonore, ou Aliénor de Guyenne, Henri eut huit enfants. L'aîné de ses fils, Henri le Jeune, fut associé à la couronne par son père, et sacré roi; le deuxième, Geoffroi, hérita du comté de Bretagne; Richard, le troisième, fut désigné pour gouverner la Guyenne. Jean, le dernier, n'avait reçu aucune terre, d'où son nom de Jean Sans Terre. C'est précisément parce que son père voulait lui accorder quelques domaines au moment de son mariage avec la fille du comte de Maurienne, que ses frères se révoltèrent, en 1073.

Henri II vint à bout de cette coalition au bout de deux années de lutte (1074).

Henri II, vainqueur de cette coalition, réorganise l'administration royale.

12. Rétablissement de l'autorité royale. Mort d'Henri II (1189). — Henri II profita de sa victoire pour réorganiser l'administration royale troublée par la guerre et rétablir son autorité dans les comtés. C'est lui qui enleva aux shériffs la plus grande partie de leurs attributions judiciaires, pour les donner à une *commission de juges itinérants* choisis par lui et ne dépendant que de lui. C'est lui aussi qui organisa le *jury*, soit un corps de *douze chevaliers* ou de *douze hommes libres* qui, dans chaque *hundred*, ou centenie, devaient assister les juges ambulants dans toutes les affaires de leur circonscription. Enfin, il organisa à Londres, pour les causes ressortissant de la justice même du roi, le *banc du roi*, c'est-à-dire un tribunal de cinq juges, dont deux clercs et trois laïques.

Les juges itinérants.

Les jurys.

Le « banc du roi ».

Nouvelles intrigues des fils du roi, soutenues par Philippe-Auguste.

Heureusement pour l'avenir des libertés anglaises, le triomphe d'Henri II fut de courte durée. *Philippe-Auguste*, devenu majeur, et sa femme, *Eléonore d'Aquitaine*, lui cherchaient partout des ennemis. De 1183 à 1189, année de sa mort, le *roi fut constamment en guerre contre ses enfants*. On dit même que, déjà miné par la maladie, il mourut du chagrin d'apprendre que son fils Jean sans Terre lui-même était parmi les alliés de Philippe-Auguste.

Richard Cœur de Lion (1189 à 1199), étranger de toute façon et nuisible à l'Angleterre.

13. Richard Cœur de Lion (1189-1199). — L'Angleterre eut plus à souffrir du règne des fils d'Henri d'Anjou que de celui des enfants de Guillaume le Conquérant. *Richard*, qui régna de 1189 à 1199, *ne parut en Angleterre que deux fois*, et pour quelques semaines seulement : après son couronnement et au retour de sa captivité. D'ailleurs, il était aussi étranger que possible à son royaume. Elevé en Guyenne par les amis de sa mère, *se servant presque exclusivement de la langue provençale*, il était plein de mépris pour ses sujets d'outre-mer. Il passa son règne à la *croisade*, en *captivité* en Allemagne, puis en *guerre inutile*

contre Philippe-Auguste. Pour se procurer de l'argent, il tortura tous ses sujets, comme les juifs. Il révoqua tous les fonctionnaires royaux, afin de donner leurs charges à ceux qui pouvaient les payer le plus cher. Il s'entoura de bandes de mercenaires, ou routiers, véritables brigands qui lui étaient plus fidèles que toutes les troupes féodales. Bref, il réunit dans la même aversion contre la monarchie tous ses sujets, qu'ils fussent clercs ou laïques, Normands ou Saxons.

Rapacité du roi Richard ; trafic des charges royales.

Résultats de son règne. Rapprochement, dettes, classes de la société anglaise.

14. Jean sans Terre. Révolte générale (1215). — Lorsque le roi Richard eut été tué en Limousin au siège du *château de Chalus* (1099), il eut pour successeur son frère *Jean sans Terre*. C'était un tyran aussi cruel et aussi avare que son frère, mais il fut bien moins actif et bien moins heureux. L'enlèvement d'*Isabelle de la Marche*, puis *l'assassinat d'Arthur de Bretagne*, lui valurent, en effet, une guerre avec Philippe-Auguste où il perdit coup sur coup la *Normandie*, le *Maine* et l'*Anjou*. La coalition qu'il forma contre la France avec l'empereur *Otto de Brunswick* et le comte de Flandre échoua honteusement à *Bouvines*. Ces échecs donnèrent courage aux adversaires de son autorité en Angleterre. Ainsi lorsqu'en 1207 il voulut élever à l'archevêché de Cantorbéry, *Jean de Gray*, une de ses créatures, malgré le droit des chanoines qui, d'accord avec le pape, avaient élu de leur côté le savant *Etienne Langton*, toute l'Eglise d'Angleterre approuva la sentence d'excommunication lancée contre lui par *Innocent III* et s'apprêta à faire un bon accueil à une invasion dirigée par Philippe-Auguste.

Jean sans Terre (1199 à 1216), aussi néfaste et bien moins actif et habile.

Il perd ses possessions sur le continent, sauf la Guyenne.

Il est excommunié pour avoir disposé du siège de Cantorbéry, malgré les droits des chanoines de désigner l'élu.

Afin de détourner ce dernier péril, Jean se soumit à toutes les conditions, il reconnut Etienne Langton, *et prêta serment de fidélité au pape, comme un vassal du Saint-Siège*.

Jean sans Terre devient le vassal du Saint-Siège.

Après Bouvines, les prétentions des mécontents s'accrurent. A l'assemblée de *Saint-Alban*, ils parlèrent ouvertement de rétablir les libertés anglaises comme au temps

Sa cause est complètement battue à Bouvines.

Révolte féodale. Le roi lui donne pleine satisfaction en accordant la grande charte.

d'Henri Ier (1214). L'année suivante, ils se réunirent en armes et marchèrent contre le roi. Ils le rencontrèrent près de *Windsor* et, dans l'impossibilité où il se trouvait de les combattre, il leur accorda tous les privilèges qu'ils réclamaient.

Apparence de la grande charte : liste de privilèges féodaux.

15. La grande Charte (1215). — Les concessions du roi *furent écrites.* Elles formèrent dès lors la *grande charte* des libertés anglaises. Cet acte célèbre a l'apparence d'un traité arraché à un roi faible par l'aristocratie et le clergé.

Liberté des élections canoniques.

Transmission et tutelle des fiefs.

Il stipule en effet clairement la *liberté des élections canoniques,* suivant le désir des conciles. Il règle minutieusement les droits du roi dans le cas où les fiefs doivent être transmis en *héritage* ou *confiés à des mineurs.* Mais il contient en outre des articles d'une portée plus générale, et qui lui méritent bien le nom de charte des libertés anglaises. Il y est dit en effet :

Garantie de la liberté individuelle.

1° *Qu'aucun sujet* du roi ne *pourra être arrêté,* détenu, ni lésé dans sa personne ou dans sa propriété, si ce n'est par le *jugement de ses pairs.*

Garantie contre les exactions de l'impôt.

2° *Qu'aucun impôt ou écuage* ne pourra êtré levé dans le royaume sans l'*assentiment du commun conseil* du royaume (quoique le nom de parlement ne lui soit pas encore donné).

Garantie accordée au commerce.

3° Que les marchands *circuleront librement* et que les commerçants de Londres et des ports d'Angleterre conserveront leurs franchises.

De telles garanties insérées dans la grande charte prouvent que si le peuple d'Angleterre avait soutenu l'aristocratie et le clergé dans sa résistance contre l'autorité absolue du roi, *il n'avait pas été oublié non plus par ses alliés, au moment des règlements des concessions.*

La mort de Jean sans Terre permet aux Plantagenêts de conserver la couronne d'Angleterre.

Henri III (1216-1272). Nouvelles Concessions. Les provisions d'Oxford (1254). — La mort de Jean sans Terre fut certainement un bien pour la monarchie anglaise. Comme il ne laissait, pour lui succéder, qu'un jeune enfant, le *roi Henri III,* les seigneurs et le clergé

préférèrent lui rester fidèles que de prêter leur appui au fils de Philippe-Auguste, le prince *Louis de France*, qui semblait alors le véritable roi d'Angleterre. *Louis* abandonné de tous fut obligé de retourner sur le continent, et la dynastie des *Plantagenets* fut restaurée.

Fuite de Louis de France. Proclamation d'Henri III.

Malheureusement, dès qu'il fut majeur, Henri III suivit la politique de son père et de son oncle, c'est-à-dire la plus préjudiciable aux intérêts anglais. Non content de distribuer les charges et les bénéfices de son royaume *aux Provençaux*, les protégés de sa femme Eléonore de Provence (1), il voulut encore dépenser l'argent de ses sujets pour donner à son fils *Edmond* la couronne des *Deux-Siciles*, et à son frère *Richard*, comte *de Cornouailles*, *l'empire germanique*. Richard même une fois élu ne fut jamais qu'un roi de parade. La couronne des Deux-Siciles ne fut pas donnée à un Plantagenet, mais à un Capétien, *Charles d'Anjou*. En revanche, le roi fut obligé d'accepter comme son père les conditions de la noblesse révoltée contre lui, et sous les ordres de son beau-frère, *Simon de Montfort*, comte *de Leicester*.

Henri III mécontente les Anglais comme son père par sa politique préjudiciable à leurs intérêts

Il est obligé d'accorder de nouvelles garanties aux barons révoltés sous les ordres de Simon de Leicester.

Par les *provisions*, ou *garanties d'Oxford*, il songea en 1252 à réunir le conseil ou le *Parlement*, *trois fois par an*, à établir un conseil de *quinze membres*, *élus* par ce parlement, des ministres qui seraient renouvelés chaque année. Il fut stipulé ensuite que *les shériffs* seraient recrutés parmi la petite noblesse des comtés, et placés sous la surveillance d'une commission élue et formée de quatre chevaliers.

Les provisions d'Oxford (1254). Périodicité du Parlement; conseil élu par lui, etc.

17. Nouvelle révolte des grands. Le Parlement de 1265. — Les garanties d'Oxford étaient dues à l'énergie de *Simon de Montfort*. C'était le quatrième fils du célèbre vainqueur des *Albigeois*. Il avait hérité, à la mort de son père, du fief de *Leicester* et épousé la sœur d'Henri III. Une fois vainqueur, il veilla à l'exécution des promesses

Simon de Leicester lutte pour l'exécution des garanties d'Oxford.

(1) Sœur de Marguerite de Provence, femme de saint Louis.

royales. Henri III ne les tint guère, et dès l'année 1260 il préféra rentrer en guerre avec sa noblesse. Les deux partis implorèrent d'abord *l'arbitrage de saint Louis*, mais la sentence rendue par le roi de France, à Amiens, ne satisfit personne (1264). Simon de Leicester eut donc de nouveau recours aux armes, et remporta une victoire complète à la journée de *Lewes*. Le roi Henri, son fils et toute sa famille, restèrent entre ses mains. Il convoqua alors un *grand parlement* où siégèrent non seulement les *hauts barons* et les *évêques*, mais aussi des *représentants* de la *petite noblesse* de *chaque comté* et des *députés* des *bonnes villes du royaume*. En agissant ainsi, il ne comptait pas évidemment assurer aux bourgeois et à la petite noblesse un rôle régulier dans les parlements futurs. Il voulait seulement se faire donner le gouvernement du royaume par une assemblée plus nombreuse et plus solennelle. *On se souvint cependant du parlement de 1265, et on le prit plus tard, comme modèle, pour la réunion des assemblées régulières du royaume.*

L'arbitrage de saint Louis n'apaise pas la lutte entre Henri et les révoltés (1264).

Simon de Leicester s'empare du roi et de sa famille.

Il convoque au Parlement de 1265 la petite noblesse et la bourgeoisie des villes.

10. Mort du comte de Leicester. L'Angleterre en 1272. — Simon de Leicester gouverna donc quelque temps l'Angleterre, assisté d'un conseil de neuf membres, fort de l'appui du grand parlement de 1265. Ses alliés cependant l'abandonnèrent vite par jalousie, par ressentiment, et aussi par loyalisme envers la famille royale. Quand il fut attaqué à *Evesham* par le parti royal, il n'avait qu'une poignée de fidèles. Il mourut bravement à leur tête (1265). *Sa mort fut déplorée par le peuple presque à l'égal de celle de saint Thomas Becket.* On le considéra lui-même comme un martyr. Les privilèges qu'il avait arrachés au roi furent alors supprimés. Henri III fut néanmoins obligé de conserver la grande charte. Le parlement continua à se réunir, et trois ans après la mort d'Henri III, en 1275, on y voit représentées toutes les classes de la nation. La mort du comte Simon de Leicester n'avait donc pas abouti au rétablissement de la monarchie absolue, et le peuple anglais gardait

Gouvernement de l'Angleterre par Simon de Leicester.

Il est attaqué et tué à Evesham.

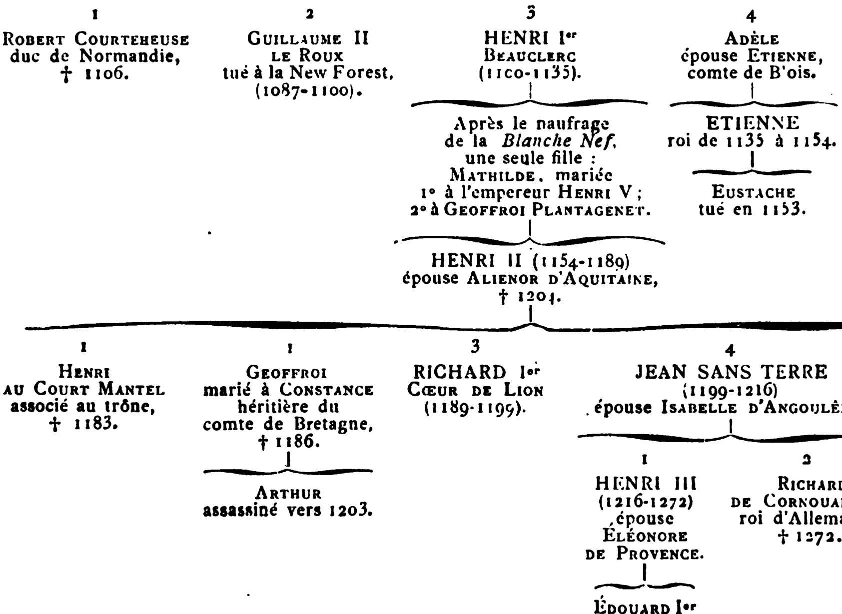
Henri III rétabli, supprime les provisions, mais conserve la grande charte, et maintient le parlement.

en 1272, dans la grande charte et dans l'institution du parlement, des garanties qu'aucun peuple du continent n'avait conquises.

La marche de l'histoire d'Angleterre avait eu lieu en effet comme à rebours de celle de la monarchie française. *La royauté anglaise, très forte et sans rivale à l'origine,* avait vu s'opérer contre elle l'union de toutes les classes de la société anglaise, clergé, haute et basse noblesse, et bourgeoisie; et *elle avait dû accorder à cette coalition des garanties écrites et durables. En France,* au contraire, *la royauté, très faible au* x^e^ *siècle* et presque étouffée par la féodalité, avait profité de l'isolement ou même de l'hostilité du clergé, de la bourgeoisie et du peuple des campagnes, pour la grande féodalité, pour détruire peu à peu la puissance de cette dernière, et *établir sans bruit son autorité souveraine sur toute les classes du royaume.*

La marche de l'histoire d'Angleterre du xe au XIIIe siècle a lieu au rebours de celle de la monarchie français.

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE DES ROIS D'ANGLETERRE DE 1066 A 1272.



XXVIIe LEÇON

L'ÉGLISE ET LA CIVILISATION CHRÉTIENNE DU XIIe AU XIIIe SIÈCLE

SOMMAIRE : *1. Les hérésies avant le XIe siècle.* — Toutes les grandes hérésies : celles d'Arius, de Nestor, d'Eutychès, des iconoclastes naissent et se développent en Orient. Il n'y a jusque-là, en Occident, que des hérétiques isolés et sans action.

2. *Les hérésies du XIIe au XIIIe siècle.* — Il y en a trois espèces, toutes trois renouvelées d'erreurs très anciennes.

1° Les montanistes, devenus les vaudois ;

2° Les panthéistes devenus les Bégards, ou Frères du Saint-Esprit ;

3° Les manichéens devenus les Catarhes, ou albigeois.

3. *La croisade albigeoise.* — L'assassinat du légat, Pierre de Castelnau, fit renoncer à toute espèce de conciliation avec les albigeois. Innocent III prêcha contre eux la guerre sainte. Il reçut la soumission des hérétiques au quatrième concile de Latran (1215). La guerre des albigeois devint alors une lutte politique qui se termina à l'avantage du roi de France.

4. *Les ordres religieux.* — Jusqu'au xe siècle, les monastères sont nombreux mais isolés. De cette époque datent les premiers ordres religieux, les véritables congrégations,

1° Les ordres soumis à la règle bénédictine : Cluny, Cîteaux, les camaldules, les chartreux.

2° Les ordres soumis à la règle franciscaine : Les frères Mineurs ou de Saint-François, les frères Prêcheurs ou de Saint-Dominique, les Carmes et les Augustins.

5. *La juridiction ecclésiastique.* — Les tribunaux sont les officialités, leur code est le « droit canon ». On préfère alors leur procédure à celle des tribunaux laïques.

A partir de 1219, on organise contre les hérétiques une enquête sévère et une surveillance rigoureuse qui se nomme l'Inquisition. Les dominicains sont chargés de cette juridiction nouvelle.

1. Rappel des grands faits de l'histoire de l'Eglise, de 395 à 1270. — On a vu le grand rôle joué par l'Eglise romaine au milieu des événements qui se sont succédé depuis la disparition du monde romain jusqu'à l'épanouissement complet de la société féodale.

L'Eglise ; les hérésies ; les ordres mendiants ; l'Inquisition ; la croisade albigeoise. *(Programme officiel).*

L'Eglise romaine, séparée de l'empire d'Orient, convertit les barbares.

Dans une *première période*, qui forme la première phase de son histoire au moyen âge, *elle s'est détachée peu à peu de la suzeraineté des empereurs hérétiques d'Orient*, pour se consacrer entièrement au maintien de l'orthodoxie et à la conversion des barbares.

L'Eglise s'allie aux Carolingiens, rétablit l'empire et fonde le pouvoir temporel des papes.

Dans la *deuxième*, c'est-à-dire à partir du VIIIe siècle, elle a fait *alliance avec les Carolingiens ;* elle a rétabli en leur faveur la dignité impériale en Occident, et elle a employé les forces du premier empire à la *propagation de la foi* et à défense du Saint-Siège.

Elle transforme la féodalité, crée la chevalerie et prêche les croisades.

Dans la *troisième,* au milieu de la confusion et des violences de la féodalité, du IXe au XIe siècle, elle s'est efforcée patiemment de détourner, au profit de la religion, la turbulence et l'activité des seigneurs. C'est alors qu'elle a *fondé la chevalerie* et *prêché les croisades.*

Elle lutte contre la suprématie que veulent exercer les Hohenstaufen.

Dans la *quatrième*, enfin, qui comprend le XIIe et le XIIIe siècle, elle a mis toute son énergie et toute son influence *à résister à la politique des Hohenstaufen*, c'est-à-dire à l'établissement de la suprématie impériale sur l'Italie et sur la papauté, et elle y a réussi.

Son organisation intérieure se développe parallèlement à son action au dehors.

L'histoire des rapports de l'Eglise avec les sociétés laïques ne doit pas faire oublier cependant les changements importants qu'elle a subis elle-même dans son organisation intime, car sa vie intérieure fut presque aussi active, au moyen âge, que sa politique extérieure. C'est ainsi qu'il faut rapporter à l'époque qui va du XIe au XIIIe siècle la fondation des *ordres religieux*, la lutte contre les *grandes hérésies* et l'établissement d'une juridiction nouvelle, l'*Inquisition*.

Avant le Xe siècle il y a beaucoup de monastères et pas d'ordres religieux.

2. Les premiers ordres religieux. — Longtemps avant le XIe siècle, la vie monastique avait fait son apparition en Occident, et chaque état chrétien s'était couvert d'une foule de monastères, où l'on ne se contentait pas de prier, comme en Orient, au pied du *Sinaï* et du mont *Athos ;* mais où chacun se livrait au travail de la terre et à la culture

des lettres, suivant la *règle de saint Benoît*. Mais *chacune de ces abbayes gardait son indépendance*, sa vie propre et isolée. Elles n'avaient entre elles que des rapports d'amitié et de bon voisinage; elles ne formaient ni une hiérarchie, ni un ordre. Tout autre fut l'organisation des moines de Cluny, qui depuis la date de leur fondation (910), jusqu'au XIIe siècle, n'avaient pas cessé de prospérer. Là, chaque abbaye restait attachée et subordonnée à la maison mère, d'où l'abbé, assisté d'une assemblée, ou chapitre général, dirigeait tous ses frères comme une véritable monarchie, ou plutôt comme une armée religieuse. Cette union faisait leur force, car l'ordre entreprenait chaque jour, à frais communs, des établissements nouveaux, dont le nombre s'élevait à deux mille au temps de *Pierre le Vénérable*, qui fut abbé de 1122 à 1156.

Les moines de Cluny forment la première congrégation, le premier ordre religieux.

Cluny fut ainsi le premier des ordres religieux, *la première congrégation véritable*. Son exemple fut souvent imité au XIe siècle, puis au XIIe. C'est alors, en effet, que se fondèrent les congrégations les plus célèbres. Vers 1020, *saint Romuald de Ravenne* établit en Italie l'ordre des *Camaldules* (ou des moines de Camaldoli). En 1086, un chanoine de Reims, *Bruno*, bâtit au nord de l'Isère, au milieu des rochers et des bois de la Grande-Chartreuse, la première maison des Chartreux. Il impose à ses frères la règle la plus sévère, l'abstinence perpétuelle de viande, le silence absolu, le travail manuel et intellectuel. L'ordre se développa néanmoins et s'étendit aux femmes, dont *sainte Roseline de Villeneuve* organisa plus tard les *chartreuses*. Puis ce fut l'ordre de *Fontevrault*, également destiné aux hommes et aux femmes, mais où la juridiction suprême appartenait à l'abbesse; et surtout l'ordre de *Cîteaux* (1098) qui, à partir de l'époque de *saint Bernard* (mort à Clairvaux en 1153), devint le plus prospère et le plus vénéré de la chrétienté.

Les camaldules, fondés par saint Romuald.

Les chartreux, établis par saint Bruno.

Les chartreuses, sainte Roseline de Villeneuve.

Cîteaux. Sa prospérité après le passage de saint Bernard.

Alors aussi beaucoup de *chanoines* s'astreignirent à vivre

Les chanoines réguliers. Les prémontrés.

en communauté suivant la règle de *saint Augustin*. La plus célèbre de ces congrégations de chanoines fut celle des *prémontrés*, établie en 1120 par *saint Norbert* (1).

Les ordres religieux n'avaient pas assez d'action sur les populations des villes.

3. Les Ordres mendiants. — Même au temps de leur plus grande prospérité, les ordres religieux assujettis à la règle de saint Benoit, n'eurent pas d'influence sensible, sur le peuple des villes. Trop confinés dans leurs abbayes, isolés en pleine campagne, ils rendaient de grands services aux lettres, à l'histoire, à l'agriculture même, mais ils n'avaient pas assez d'action sur les populations urbaines qu'il fallait conduire par la prédication et l'exemple, en se mêlant intimement à elles. Tel fut le but immédiat des fondateurs des nouveaux ordres religieux du XIII[e] siècle, et en particulier de *saint François* et de *saint Dominique*.

Utilité et but des ordres mendiants.

Jean Bernardone, dit François d'Assise (1182 à 1226).

Jean Bernardone, bientôt appelé *François* à cause de son affection pour notre langue, était né à *Assise* en 1182. A vingt-trois ans, il quitta la maison de son père, riche négociant d'Assise, revêtit le costume des pauvres gens de ce temps, c'est-à-dire une robe de bure à capuchon, avec une corde pour ceinture, et se mit à parcourir l'Italie pour prêcher la pénitence, et l'amour de la pauvreté. Quatre ans après en 1209, il se vit entouré d'un nombre suffiisant de frères, pour leur tracer une règle. *Il leur imposa* outre l'obéissance et la chasteté, *le vœu de pauvreté absolue*. Ils vivraient uniquement de ce qu'on voudrait bien leur donner. Telle fut l'origine des *frères mineurs*, *le plus ancien des ordres mendiants*. En 1212, une compatriote de saint François, *Claire d'Assise*, prit le voile, et fonda peu à peu un grand nombre de monastères de femmes vouées à la règle franciscaine. Ce furent les *pauvres clarisses*. Enfin, en 1221, saint François fonda une troisième branche de son ordre, le « *tiers ordre* », qui était destiné à une foule de gens du monde, lesquels

Il rétablit la règle franciscaine en 1209 et prescrit la pauvreté absolue.

Les pauvres clarisses, fondées par sainte Claire en 1212.

(1) Saint Norbert devint ensuite archevêque de Cologne. — Prémontré est une localité du diocèse de Laon.

tout en continuant leurs occupations ordinaires, voulaient suivre une partie de la règle franciscaine.

Etablissement du Tiers-Ordre en 1221.

Saint François mourut le *4 octobre 1226* dans l'église de la *Portioncule*, près d'Assise. Son ordre était déjà en pleine prospérité (1).

Dominique Guzman, saint Dominique (1170 à 1221).

L'Ordre de Saint-Dominique eut pour origine la guerre des *albigeois*. En 1206, un jeune prêtre espagnol de *Calahorra, Dominique Guzman* (né en 1170), traversait le Languedoc, à la suite de son évêque. Il fut écœuré de la persistance et des progrès de l'hérésie dans cette province et de l'abandon *moral et religieux* dans lequel on délaissait la population des villes, et surtout celle des campagnes. Il eut alors l'idée de créer une congrégation de prêtres, qui se voueraient entièrement à la prédication et à la conversion des masses. Le pape *Honorius III* créa le nouvel ordre sous le nom d'ordre des *Frères Prêcheurs*. Ils eurent le pouvoir de prêcher et de confesser en tous lieux. Ils créèrent aussi des couvents de femmes et un tiers ordre. Ils répandirent la *dévotion du rosaire* et peu de temps après la mort de leur fondateur (1221), ils furent chargés du *tribunal de l'inquisition*.

Il fonde l'ordre des Frères prêcheurs.

Il répand la dévotion du rosaire. Son ordre est chargé de l'inquisition.

Les dominicains ou frères prêcheurs avaient adoptés la règle franciscaine. Deux autres ordres religieux plus anciens l'adoptèrent aussi et se transformèrent alors en ordres mendiants, l'ordre des religieux du *Carmel* ou des *carmes* en 1254, et l'ordre des *augustins* en 1256.

Les Carmes et les Augustins

4. Les hérésies. — Les hérésies qui avaient troublé l'Eglise pendant les premiers siècles du moyen âge, les erreurs d'*Arius*, de *Nestor*, d'*Eutychès* et des *iconoclastes*, avaient été le fait *du clergé et des fidèles d'Orient*.

Jusqu'ici les grandes hérésies étaient nées en Orient, n'avaient pas eu de succès en Occident.

La chrétienté d'Occident était restée généralement fidèle

(1) Il faillit se scinder à la fin du siècle, entre les deux parties qui le divisaient, les rigoristes modérés ou conventuels, et les zélés ou spirituels, qui finirent par se dissoudre.

Hérétiques isolés. Bérenger de Tours.

à l'orthodoxie, et jusqu'au XIe siècle, elle ne connut que des hérétiques isolés, comme ce *Bérenger*, archidiacre d'Angers et chef de l'école de Tours, au temps du roi Robert, qui nia la présence réelle du Christ dans l'eucharistie, et mourut d'ailleurs réconcilié avec l'Eglise en 1088. A partir du XIIe siècle, les adeptes de l'hérésie deviennent de plus en plus nombreux, surtout dans le Midi de la France, en Espagne, dans la vallée du Rhône et dans la haute Italie. *Leurs erreurs ne sont pas nouvelles*. Elles ne sont au contraire que la *répétition des doctrines déjà anciennes des montanistes*, des *panthéistes* ou des *manichéens*.

Renaissance des vieilles herésies dans le Midi de la France.

4. Montanistes ou vaudois, panthéistes ou bégards. — L'erreur des *montanistes*, qui remontait au IIe siècle, époque où Montanus l'avait répandue en Orient, consistait dans un *rigorisme surhumain*. Elle fut prêchée dans le Midi de la France d'abord par *Pierre de Bruys*, ensuite par *Pierre Valdo*, c'est-à-dire du village de Vaux, près de Lyon, dont les nouveaux montanistes prirent le nom. *Les vaudois* rejetaient tous les sacrements, sauf l'eucharistie. Ils prétendaient que *tout chrétien est prêtre*, ils condamnaient toute autorité religieuse ou même civile, la propriété, l'obligation de travailler, etc. Telles étaient les doctrines dangereuses que les disciples de Pierre de Vaux, « *les parfaits* », répandirent dans la vallée du Rhône et en Lombardie.

Pierre de Bruys et Pierre de Vaux : hérésie des Vaudois.

C'est un maître de l'uiversité de Paris, *Amaury de Bêne*, qui enseigna le premier dans ses leçons de théologie, le panthéisme grec, emprunté aux traductions arabes, et adapté aux croyances chrétiennes. *Tout homme*, disait-il, *est un membre du Christ et du Saint-Esprit* qui s'incarnent en lui. Pour se sanctifier, il lui suffit de songer à cette présence de Dieu en lui, les sacrements et la prière sont inutiles. Amaury rétracta son enseignement avant sa mort, en 1207, mais il laissa, à Paris même, beaucoup de disciples.

Enseignement du panthéisme à l'Université de Paris, par Amaury de Bêne.

Les frères du Libre-Esprit, généralement appelés ***bégards***,

professaient la même doctrine. Ils étaient fort nombreux au XIIIe siècle, en Italie, en Suisse et surtout en *Souabe*.

Progrès du panthéisme en Suisse et en Souabe : les Bégaros.

5. Manichéens ou albigeois. — Aucune de ces hérésies n'eut un succès comparable à celui que *le manichéisme* obtint dans le Sud de la France, surtout à partir du XIIe siècle. On vit peu à peu surgir, en Languedoc surtout, une foule de sectes de *cathares* ou de *purs*, qui tous acceptaient plus ou moins la doctrine de *Manès*. Ils avaient dû l'emprunter aux bandes de *Bulgares* qui pénétrèrent en Occident au IXe siècle, ce qui explique le nom de *bulgares* ou de *bougres* que l'on donna d'abord à tous ces hérétiques. En tous cas, ils admettaient, comme les manichéens, qu'*il y a deux principes éternellement hostiles*, *le Bien* et *le Mal*. Le mauvais principe était le créateur du monde et c'est lui qui avait fait l'homme, et l'avait rendu à jamais incapable de bien. Seulement un ange, le Christ, était descendu du ciel, et avait souffert pour *racheter une petite partie de ces malheureux hommes*. Quiconque a été racheté par lui est assuré de sa *prédestination* et de son salut. Quiconque n'est pas prédestiné est perpétuellement voué à mal faire, quelles que soient sa vie et ses œuvres.

Les Cathares du Languedoc ou Albigeois sont de nouveaux manichéens.

Doctrine dangereuse de la prédestination.

Ainsi, les cathares du Midi rejetaient toute autorité laïque ou religieuse ; ils n'admettaient ni la propriété ni le mariage, parce que c'étaient des inventions du dieu du mal. Ils rejetaient tous les sacrements sauf le baptême, que l'on administrait aux parfaits, et qui remettait les péchés sans condition de repentir.

Ils condamnaient la société, la propriété et le mariage.

Ils rejetaient les sacrements, sauf le baptême. Danger qu'offrait l'administration de ce sacrement suivant la doctrine des Cathares.

Cette doctrine, *menaçante pour la société plus encore que pour la religion*, se répandit facilement dans les états des comtes de *Toulouse*, de *Béziers*, de *Foix*, avec la protection, ou au moins la tolérance des seigneurs du pays. On appela bientôt ses adeptes les *gens d'Albi ou albigeois*.

Faveur ou tolérance accordée aux Albigeois par les seigneurs du Midi.

6. Croisade des albigeois (1208-1229). — L'Eglise catholique aurait voulu ramener les hérétiques du Midi par la prédication et le pape Innocent III avait confié la direc-

L'Eglise essaie longtemps de ramener les Albigeois par la prédication.

Le légat Pierre de Castelnau échoue.

tion d'une œuvre si difficile à l'abbé de Cîteaux, *Arnaud Amaury* et à l'archidiacre de Maguelonne, *Pierre de Castelnau*. Mais l'œuvre des légats pontificaux, mal soutenue et même combattue par les seigneurs du pays n'avançait pas.

Les Frères prêcheurs échouent par suite de la mauvaise volonté du comte de Toulouse.

Celle de saint Dominique et des premiers frères prêcheurs, n'eut d'abord pas meilleur succès et pour la même cause. Il fallut excommunier le comte de Toulouse *Raymond VI*. Aussitôt un de ses chevaliers se mit à la recherche du légat qui avait lancé l'excommunication *et le poignarda dans Saint-Gilles*, sur le Rhône, au-dessus d'Arles (1208).

Assassinat de Pierre de Castelnau (1208).

L'assassinat de Pierre de Castelnau décida à Innocent III à employer les moyens violents contre les hérétiques du Midi.

A la suite de ce meurtre, Innocent III prêche la croisade contre les albigeois.

Il fit prêcher contre eux la croisade, avec les mêmes indulgences pour ceux qui y prendraient part, que s'ils avaient fait la guerre contre les musulmans. Une foule de chevaliers du Nord et plusieurs du Midi même de la France répondirent à son appel. Il s'ensuivit une guerre de 20 ans.

Croisade de Simon de Montfort (1208 à 1215).

La véritable croisade, celle qui fut l'œuvre du comte *Simon de Montfort*, dura six ans seulement, et se termina au *quatrième concile général de Latran*, en 1215.

Victoire des croisés à Muret.

Après la grande victoire de *Muret* remportée par les croisés sur Raymond VI et sur *Pierre II d'Aragon*, le 12 septembre 1213. Toulouse fut abandonnée, et le comte se soumit à discrétion.

Quatrième concile de Latran. Organisation nouvelle du Midi de la France.

Le concile général condamna solennellement les albigeois, et après avoir chargé les évêques et les seigneurs laïques de veiller à l'avenir à empêcher le retour de pareilles erreurs, il partagea les pays conquis. Raymond VII, fils de Raymond VI, ne garda que le *marquisat* de Provence, le comté de Toulouse fut donné à Simon de Montfort, et le comtat Venaissin, au pape.

La guerre perd son caractère religieux et se termine à l'avantage du roi de France, au traité de Meaux en 1229.

On sait que la guerre reprit bientôt entre Raymond VII et le successeur de Simon de Montfort, Amaury, qui céda tous ses droits au roi de France *Louis le Lion*, en 1224. Louis VIII mourut au cours de cette guerre qui avait perdu le caractère d'une croisade, pour prendre celui d'une conquête

française, et un des premiers actes de la régente Blanche de Castille fut de signer avec Raymond VII le *traité de Meaux, qui préparait la réunion du Languedoc à la couronne.*

L'hérésie albigeoise a entraîné l'organisation de l'Inquisition

7. Juridiction ecclésiastique avant l'établissement de l'Inquisition. — L'hérésie albigeoise eut aussi pour résultat l'établissement d'une juridiction ecclésiastique nouvelle, connue depuis sous le nom d'Inquisition. Il y avait déjà à cette époque une justice ecclésiastique très ancienne, et remontant certainement à Constantin. Dès le règne de ce prince, les évêques avaient reçu en effet la charge de prendre la défense des pauvres, des faibles, d'organiser, en un mot, notre assistance publique, et ils avaient reçu en retour le droit d'exercer en certains cas une juridiction légalement reconnue.

Antiquité de la juridiction épiscopale. Son existence sous Constantin.

Les justiciables des cours épiscopales : les clercs et les tonsurés.

Cas multiples réservés à la justice ecclésiastique.

Cette juridiction s'étendait alors : 1° *à tous les clercs* et même aux personnes *portant simplement la tonsure* quel que fût d'ailleurs le cas qui leur était reproché ; 2° à toute personne accusée d'un *grief de nature religieuse*, d'hérésie, de blasphème, de sacrilège : 3° à toutes les causes qui, sans être exclusivement de la compétence de l'Eglise, ne pouvaient être résolues sans son intervention, les cas de nullité de mariage, la séparation des époux, l'adultère, le parjure, et le faux témoignage.

Préférence du peuple pour la juridiction ecclésiastique.

Bien loin de regretter cette extension de la justice ecclésiastique, *le peuple l'avait favorisée de tous ses efforts*, et le nombre de ceux qui se faisaient donner la tonsure pour échapper, le cas échéant, aux juges laïques était considérable.

Absence de torture, douceur relative des peines.

C'est que les procédés de la justice des clercs étaient infiniment plus équitables que ceux des juges royaux ou féodaux. On n'y employait pas la torture ; on n'y condamnait jamais à une peine plus sévère que la prison perpétuelle, car l'Eglise ne pouvait verser le sang : *Ecclesia abhorret a sanguine.*

Chaque évêque avait son tribunal diocésain ou *officialité*

Présidence de l'officialité, greffe, le promoteur.

présidé par l'*official*. Ses assesseurs n'avaient que voix consultative.

Il y avait un *greffier* et, à partir du XIIIe siècle, un accusateur public, le *promoteur* diocésain.

Le droit canon, le décret de Gratien, et le recueil de Raymond de Pennafort.

La procédure et la jurisprudence étaient contenues dans le droit canonique : *Corpus juris canonici* dont les recueils les plus récents étaient le décret de *Gratien de Bologne* publié en 1150, et celui du dominicain *Raymond de Pennafort* imposé par Grégoire IX à tous les tribunaux en 1234.

Le concile de Toulouse crée la première inquisition.

8. L'Inquisition. — Pour prévenir le retour d'un grand mouvement hérétique analogue à celui du Languedoc, on voulut organiser une surveillance spéciale des hérétiques et les soumettre à une justice plus sévère. *Le concile de Toulouse* décida en 1229 qu'il y aurait, dans chaque paroisse, un clerc et deux laïques chargés de surprendre les hérétiques et de les dénoncer. On leur imposait donc le devoir de tenir une enquête perpétuellement ouverte sur les croyances de leurs paroissiens. *Inquisitio* signifie en effet *enquête* et c'est en 1229 qu'il faut fixer l'établissement de ce système. Quatre ans après, *Grégoire IX accorda aux dominicains* toutes les fonctions d'inquisiteurs, c'est-à-dire la surveillance des hérétiques et leur jugement devant un tribunal spécial. Il y eut alors dans certaines régions déterminées, dans le Languedoc par exemple, *un grand inquisiteur*, établi à *Carcassonne*, des *vice-inquisiteurs*, fixés à Toulouse, à Albi, etc. Ils ne pouvaient pas prononcer de sentence, sans être assistés d'un certain nombre de juges ecclésiastiques ou laïques.

Sens de ce mot : il s'agit d'une enquête constamment ouverte.

Les dominicains organisent l'Inquisition après 1233.

Procédés nouveaux tous défavorables à l'accusé.

Contrairement à ce qui se passait auparavant dans les tribunaux ecclésiastiques, les inquisiteurs employèrent la torture ; ils tenaient compte des témoignages dont ils ne révélaient pas toujours les auteurs, ils n'admettaient pas l'office d'*avocat*. *Ils ne condamnaient pas à mort*, mais quand on leur livrait des clercs convaincus d'hérésie et des laïques relaps, ils les abandonnaient au *bras séculier*, ce qui

veut dire qu'ils les remettaient aux baillis royaux ou seigneuriaux, qui les faisaient brûler et confisquaient leurs biens au profit de leurs maîtres.

Transformation de l'inquisition ecclésiastique par les rois d'Espagne.

Le système de l'inquisition fut bien aggravé au xv[e] siècle par les *rois d'Espagne* qui firent de cette juridiction ecclésiastique, créée dans un but préventif une institution royale implacable.

XXVIII[e] LEÇON

LES LETTRES ET LES ARTS

SOMMAIRE. — *1. Transformation des études.* — Jusqu'au XI[e] siècle, on suit le mouvement littéraire dont Charlemagne et ses successeurs ont été les promoteurs.

Puis on abandonne la bonne latinité pour deux études nouvelles, le droit romain et la scolastique.

2. Transformation de l'enseignement. — Il n'y avait jusque-là que des écoles épiscopales et abbatiales, mais peu à peu les maîtres libres, qui avaient licence ou permission d'enseigner, formèrent, avec leurs élèves, des associations ou universités. La plus puissante fut celle de Paris.

3. Commencement de la littérature en langue vulgaire. — En poésie, les premières œuvres en langue populaire sont les chansons de geste des poètes du nord, les trouvères, et les chansons d'amour des poètes de langue d'oc, les troubadours.

En prose, on écrit d'abord des chroniques ou récits de croisades. Celles de Villehardouin et de Joinville sont les meilleures.

4. Renaissance dans l'art. — Elle se produit au XI[e] siècle, dans l'architecture surtout, et sous l'influence certaine de l'art byzantin. C'est alors qu'on élève les basiliques romanes.

Au XIII[e] siècle, nouvelle renaissance dont le point de départ est l'Ile-de-France ; c'est le commencement du style ogival, improprement appelé gothique.

La renaissance du XII[e] siècle. Elle ne sera pas favorable aux belles-lettres.

1. Transformation des études. — La deuxième moitié du XII[e] siècle assista à une véritable révolution intellectuelle, qui transforma la direction et la nature des études. Cette transformation fut sans doute le point de départ d'un grand mouvement philosophique, mais elle fut fâcheuse pour le développement des belles-lettres.

Utilité et persistance du mouvement littéraire créé par les Carolingiens.

La renaissance provoquée par *Charlemagne* et soutenue avec tant de zèle par ses successeurs *Louis le Débonnaire* et *Charles le Chauve, avait porté ses fruits*. La France,

Les écoles. — Université de Paris. — La littérature : trouvères, troubadours. — Villehardouin, Joinville. — Les arts : un château, une église romane, une église gothique. (*Programme officiel.*)

l'Allemagne, l'Angleterre et l'Italie, s'étaient couvertes d'écoles *abbatiales* ou *épiscopales*, et même d'écoles primaires. Les malheurs de l'invasion normande avaient paralysé quelque temps leur action, mais aussitôt après la disparition du danger, elles avaient repris leurs travaux avec une énergie nouvelle.

Programme des études dans les écoles épiscopales et abbatiales. Le *trivium* et le *quadrivium*.

Le *programme* de ces écoles était resté celui que *Martianus Capella* avait tracé au VI[e] siècle ; on y enseignait le *trivium*, grammaire, rhétorique et dialectique, le *quadrivium*, c'est-à-dire l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie et la musique, et surtout la *théologie*.

Imitation heureuse des modèles de l'antiquité.

Elles disposaient encore de bibliothèques de livres bien choisis. Elles cherchaient à imiter le latin des auteurs de la grande époque, et leurs efforts furent récompensés. Rien ne le prouve mieux que les *bons récits historiques*, qui se succèdent sans discontinuité d'*Eginhard* jusqu'à *Richer*, l'historien du X[e] siècle, ou jusqu'à *Guillaume de Jumièges*, l'historien de Guillaume le Conquérant. Rien ne le prouve mieux encore que la persistance de la *poésie latine ingénieuse* et relativement correcte, telle qu'on la trouve dans les vers d'*Abbon*, l'abbé de Saint-Germain des Prés, qui célébrait la résistance des Parisiens aux Normands.

Les historiens Richer, Guillaume de Jumièges.

Les poètes latins : Abbon.

Le XII[e] siècle renonce à ces traditions pour se consacrer à l'étude du droit et à la scolastique.

Au lieu de continuer ces heureuses traditions et de cultiver les mêmes modèles, *le XII[e] siècle abandonna les belles-lettres*, et suivant la vogue nouvelle, dirigea l'effort de tous les esprits vers deux sciences nouvelles, *le droit* et *la scolastique*.

Résurrection du droit romain ; découverte des Pandectes.

2. Le droit et la scolasique. — La découverte d'un manuscrit des *Pandectes* de Justinien à *Amalfi*, et surtout les faveurs que les papes, les rois et tous les princes chrétiens se hâtèrent d'accorder à tous ceux qui avaient étudié les principes du vieux droit romain, si favorables à leur autorité, détournèrent vers la science du droit une foule d'esprits. Il fallut fonder des écoles pour le nouvel enseignement. Les plus célèbres furent *celle de Bologne* en Italie

Nouvelles écoles de droit, Bologne, Orléans. Les légistes.

et celle *d'Orléans* en France. Leurs élèves furent *les légistes*, que l'on trouva bientôt à la tête de toutes les affaires des grands états.

Le droit canon ou décret s'enseigne parallèlement au droit romain.

Les chaires de *droit canonique*, où l'on discutait les récents travaux de *Gratien* et de *Raymond de Pennafort*, subsistèrent à côté des écoles de droit romain. On les appelait alors les facultés de *décret*.

Mais si considérable que fût le nombre des jeunes *légistes*, il n'atteignait pas, surtout dans le Nord de la France, celui de ceux qui se consacraient entièrement à la scolastique.

L'archevêque de Tolède fait traduire de l'arabe les ouvrages d'Aristote et les commentaires d'Averroës, etc., etc.

L'impulsion vigoureuse donnée aux études philosophiques partit de *Tolède*, au XIIe siècle. C'est que l'archevêque de cette ville, *Raymond*, *avait fait traduire en latin*, par les clercs de son palais, les *commentaires de l'Arabe Averroës et du juif Moïse Maïmonide* sur les écrits d'Aristote et surtout *tous les ouvrages de ce grand philosophe.*

Enthousiasme des maîtres du XIIe siècle pour la méthode d'Aristote.

Lorsque les maîtres du moyen âge se virent en possession, non plus du résumé fort court des œuvres d'Aristote, mais de ses écrits originaux, *ils s'enthousiasmèrent surtout de la méthode de raisonnement* qu'il développait dans sa *Logique*. Sa puissante dialectique devint à leurs yeux la seule méthode pour arriver à la vérité.

Cet enthousiasme fait adopter la méthode d'autorité, qui est le fond de la scolastique.

Au lieu de penser qu'Aristote et les anciens n'avaient pas tout vu ni tout connu, au lieu d'avoir recours à l'expérience et à la pratique pour contrôler leur dire, *les meilleurs esprits admirent la méthode d'autorité*. Ils prirent les sentences de leurs maîtres anciens, et s'efforcèrent, par un raisonnement aussi rigoureux que le *syllogisme*, d'en faire ressortir les conséquences qui, pour eux, étaient la vérité.

La méthode scolastique est appliquée à toutes les sciences. Protestation de Roger Bacon.

Ce nouveau système prévalut dans toutes les écoles, *malgré les protestations* de quelques rares esprits comme *Roger Bacon*. On l'appela donc la *scolastique*, et on l'appliqua non seulement à *la philosophie*, *mais à la théologie*, à *la grammaire*, à *la médecine même*.

En imposant à ceux qui l'employaient l'habitude d'un rai-

sonnement rigoureux, elle eut le mérite d'exercer admirablement le mécanisme de leur réflexion, et de leur donner une haute idée de leur raison.

Elle développe le raisonnement.

Néanmoins, *en bannissant l'expérience*, elle nuisit au développement d'un bon nombre de sciences, même à celui de la philosophie. *Elle étouffa les belles-lettres en faisant disparaître toute littérature d'agrément.*

Elle fait disparaître toute littérature d'agrément.

3. Les maîtres de la scolastique. Abailard. — On peut distinguer *trois grandes époques* dans l'histoire de la scolastique. La première, qui embrasse la première moitié du XIe siècle, *est antérieure à l'apparition des ouvrages d'Aristote*. Elle est remplie tout entière par la querelle des philosophes sur l'origine des idées, la lutte célèbre des *nominalistes* et *des réalistes*, parmi lesquels brilla *Abailard*.

Première période de l'histoire de la philosophie scolastique. Querelle sur l'origine des idées.

La deuxième, qui correspond à la deuxième partie du XIIe siècle, fut une époque *de discrédit* pour *la dialectique*. Ce fut le triomphe de la théologie la plus orthodoxe.

Deuxième période. Trêve des discussions. Discrédit des philosophes.

Dans la troisième, enfin, *les écrits d'Aristote* remirent en honneur la philosophie ; et c'est alors que les plus grands esprits du temps, conciliant Aristote et la foi, résumèrent toute la doctrine de l'Eglise en matière philosophique et théologique.

Troisième période. Triomphe d'Aristote.

La réputation de *Pierre Abailard* (1079-1142) domine toute la première période. Né au Pallet, dans le comté de Nantes, de parents nobles, il se fit néanmoins l'élève de *Guillaume de Champeaux*, chanoine et maître de l'école *Notre-Dame de Paris*. Devenu maître à son tour, il eut une chaire rivale de celle du chanoine de Notre-Dame, à l'*abbaye de Sainte-Geneviève*. C'est alors qu'il connut *Héloïse*, et qu'il l'aima. Bientôt obligé cruellement de se séparer d'elle, *il se fit moine*, et reprit avec éclat son enseignement. Il exposa sa méthode dans le traité des *oui* et des *non*, le *sic* et *non*. Il aimait en effet, avant toute discussion, mettre en présence les avis des maîtres les plus différents. Mais il enseigna aussi que la théologie devait être traitée comme les

Les maîtres de la première époque, Abailard (1079 à 1142).

Il enseigne à l'abbaye de Sainte-Geneviève.

Méthode d'Abailard, le *Traité des oui et des non*.

autres sciences qui sont du domaine ordinaire de la raison. Il voulut montrer que, sur les questions de dogme même, les pères de l'Eglise avaient varié. Vigoureusement *attaqué par saint Bernard*, son illustre contemporain (1094-1153), il fut condamné aux conciles de *Soissons* et de *Sens*. Il se retira alors au monastère de *Cluny* où il mourut bientôt d'épuisement. Le moyen âge conserva pieusement la mémoire du grand docteur si hardi et si docile aux décisions de l'Eglise, en l'associant à celle d'Héloïse, qui mourut peu après dans le cloître où elle s'était retirée.

Il est attaqué par saint Bernard (1094 à 1153).

Le maître de la deuxième époque, Pierre Lombard : *le Livre des sentences*.

4. Les docteurs du XIIIe siècle.— Pendant longtemps le sage *Pierre Lombard*, évêque de Paris, fut l'oracle des écoles. On récitait partout, son *livre des sentences*, recueil de pensées irréprochables des pères de l'Eglise sur les vérités essentielles de la religion. La philosophie d'Aristote semblait condamnée.

Mais dès le début du XIIIe siècle le pape Grégoire IX leva la condamnation précisement à l'époque où Aristote retrouvé passionnait tous les esprits. Les meilleurs se consacrèrent à la tâche de concilier les doctrines du philosophe et leur foi chrétienne. Le franciscain anglais *Alexandre de Hales*, et le dominicain *Albert de Bollstadt*, le grand Albert, furent les *fondateurs de cette philosophie aristotélique et chrétienne*. Après eux, les maîtres les plus illustres de la scolastique furent le *dominicain Thomas d'Aquin*, « l'Ange de l'école » (1227-1275), et le *franciscain Bonaventure*, « le Docteur séraphique » (1221-1274). Les ouvrages principaux de saint Thomas, *la Somme* et la *Somme contre les Gentils*, sont les traités les plus complets et les plus puissants de la philosophie et de la théologie catholique. Saint Thomas eut pour adversaire, à Paris même, l'Ecossais *Duns Scot*, qui fonda une école rivale de la sienne.

Le grand Albert.

Thomas d'Aquin (1227 à 1274).
Saint Bonaventure (1221 à 1274).

Duns Scot.

5. Nouvel enseignement. L'université de Paris.— L'enseignement se transforma, comme la direction et la nature même des études, au début du XIIIe siècle.

Il avait été donné exclusivement jusqu'ici dans les écoles *épiscopales*, ou dans celles des *abbayes*. A Paris, par exemple, il n'y avait au XIe siècle que trois grandes écoles, celle de *Notre-Dame*, celle de l'abbaye *Sainte-Geneviève*, et celle de l'abbaye de *Saint-Victor*.

Jusqu'à la fin du XIIe siècle, il n'y a pas d'autres grandes écoles que les écoles épiscopales ou abbatiales.

Peu à peu cependant une foule de maîtres, qui avaient achevé leurs études, sollicitèrent, de leurs anciens maîtres, l'autorisation d'enseigner à leur tour dans des maisons particulières et à leurs risques et périls. A Paris, le chancelier du chapitre accorda un bon nombre de ces autorisations ou *licences*, et l'on vit s'établir, aux abords du *Petit Pont*, *au bas de la rue Saint-Jacques*, les maîtres libres et leurs étudiants.

Commencement des maîtres libres et pourvus d'une licence.

Faveur des maîtres libres à Paris. Le Petit Pont et la rue du Fouarre, centre d'un quartier latin.

Ces maîtres et ces élèves s'*associèrent* bientôt. C'était l'usage au moyen âge, et les étudiants devaient trouver, à s'associer, les mêmes profits que les marchands ou les industriels.

A Paris, dès l'année 1221, l'*association* apparaît dans une charte officielle et sous son nom définitif : *Université des maîtres et des étudiants de Paris*. En 1231, le pape confirme son existence par une bulle. Elle ne tarda pas à s'organiser.

L'université est l'association des maîtres et des élèves. Elle est officiellement reconnue en 1231, etc.

Ses nombreux étudiants se répartirent, suivant leurs aptitudes ou *facultés*, en quatre groupes : la faculté de *théologie*, celle de *droit canon* ou de *décret*, celle de *médecine* et celle des *arts*, où l'on enseignait la logique, la philosophie scolastique. Chaque faculté avait son chef ou *doyen élu*. Au-dessus des quatre doyens était le *recteur* de l'Université entière, *élu chaque mois*. Dans chaque faculté les étudiants se divisaient encore en quatre *corporations*, suivant leurs pays d'origine : c'étaient les nations de *France*, de *Picardie*, de *Normandie* et d'*Angleterre*.

Les quatre facultés.

Les doyens et le recteur.

Les quatre nations d'étudiants.

Les maîtres enseignèrent d'abord un peu partout, sur la montagne *Sainte-Geneviève*, et surtout dans la rue du *Fouarre*. Il n'y avait d'abord, en effet, ni collèges, ni bâti-

Les premiers collèges. La Sorbonne (1257).

ments, ni églises réservés à l'université. Bientôt des âmes charitables fondèrent des *collèges* pour abriter les maîtres et les élèves. *Robert de Sorbon*, chapelain de Saint-Louis, acheta, en 1257, une maison rue Coupe-Gueule, et en fit cadeau à la faculté de *théologie* qu'on appela désormais la *Sorbonne*. Mais, dans les collèges ou dans les hospices, les étudiants n'étaient que logés. On leur concéda bientôt une foule de *bourses* pour se nourrir. Il y eut ainsi à Paris plus d'étudiants que dans n'importe quelle université. *On en compta de quinze à vingt mille.*

Prospérité de l'Université de Paris. 20.000 étudiants.

Décadence de la langue latine.

6. Littérature en langue vulgaire. Trouvères et troubadours. — Le souci de la forme et de la pureté du langage préoccupait si peu les scolastiques, que *la bonne littérature latine disparut presque complètement* au XIIIe siècle. On ne se servit plus, dans les écoles, que d'un *latin corrompu*. En revanche, on vit fleurir à la même époque, en France surtout, une abondante littérature *populaire en langue vulgaire*. Le latin du peuple, longtemps parlé en Gaule par les populations gallo-romaines, s'était peu à peu transformé en un idiome nouveau, la langue *romane*. Au nord du massif central, on parlait le dialecte d'*oïl*, au sud le dialecte d'*oc*, plus proche parent du latin que son voisin du Nord (1).

Prospérité de la poésie populaire en langue vulgaire.

Formation de cette langue. La langue d'oïl et la langue d'oc.

Les chansons de geste, poésie du Nord, œuvre des trouvères.

Les chansons d'amour, poésie du Midi, œuvre des troubadours.

Chacun de ces dialectes eut sa poésie particulière. Les *chansons de geste*, expression vigoureuse de l'esprit militaire et chevaleresque, furent écrites dans la langue des *trouvères* du Nord, et les *chansons d'amour*, les poésies légères des *troubadours*, furent composées dans la langue plus riche et plus joyeuse du Midi. Les plus célèbres de ces

(1) Outre cette division générale en deux grands dialectes, il faut remarquer que chaque région du Nord ou du Midi avait des formes de langage propres. Le picard, par exemple, différait notablement du français. Mais la suprématie politique de l'Ile-de-France amena peu à peu aussi la suprématie de son dialecte, le français. — Le dialecte le plus pur de la langue d'oc était parlé dans la région d'Avignon.

gais inventeurs, ou *troubadours* de la Provence et de l'Aquitaine, furent *Bernard de Ventadour*, *Bertrand de Born*, l'ami du roi Richard, troubadour lui-même, et *Guillaume d'Aquitaine*.

Les troubadours.

Les premiers trouvères furent sans doute ces humbles *jongleurs*, qui allaient de château en château célébrer les actions historiques des héros de ce temps en s'accompagnant de la vielle. Le XIII[e] siècle, qui réunit leurs chants et les fit connaître, les altéra aussi, souvent au point de les rendre souvent méconnaissables.

Les jongleurs.

L'œuvre des jongleurs défigurée au XIII[e] siècle.

Ces *chansons de geste*, ainsi transformées, forment *trois grands cycles*, ou *trois groupes* de sujets bien différents.

Les poèmes *carolingiens* racontent les exploits de Charlemagne ou de ses *pères* en Saxe (chanson des *Saisnes*), en Bretagne (*Aiquin*), en Italie (*Desier*, *Fierabras*), en Espagne (*Roland*), ou bien les luttes de ses successeurs contre les pirates normands (*le roi Louis*), ou contre les seigneurs féodaux révoltés en Bourgogne (*Girard de Roussillon*), en Vermandois (*Raoul de Cambrai*), en Lorraine (*Garin de Loherain*), l'Anjou (*Gaidon*).

Le cycle des poèmes carolingiens.

Le *cycle païen* embrasse toutes les chansons de pure imagination qui ont pour héros les grands hommes de l'antiquité : *Alexandre*, *Jules César*, ou même la guerre de *Troie*.

Le cycle des poèmes païens ou alexandrins.

Enfin à l'imitation des *musiciens bretons*, les trouvères de France et surtout *Chrestien de Troyes*, le poète de *Marie de Champagne*, la fille de Louis VII, composèrent les chansons des Bretons, les exploits du héros *Arthur* et des douze chevaliers de la *Table ronde* à la recherche du *Saint-Graal*, la précieuse coupe où Joseph d'Arimathie avait recueilli le sang du Christ sur le Calvaire.

Le cycle breton.

C'était la littérature des chevaliers. Le peuple eut aussi la sienne, dans une foule de récits joyeux ; *lais*, *jeux*, *congés*, œuvre de joyeux jongleurs comme Rutebeuf, ou *Jean Bodel d'Arras*, de contes, de fabliaux spirituels et mor-

Les poèmes populaires, les fabliaux et les romans.

dants ; ou de longs romans satiriques, *Roman de la Rose* (1), *Roman de Renart* (2).

Jusqu'au XIe siècle, l'histoire est écrite en latin.

7. L'histoire en langue vulgaire. — Jusqu'au XIe siècle, l'histoire n'avait été écrite que dans les abbayes, et par des clercs qui se servaient uniquement de la langue latine.

Les moines de Saint-Denis rédigent les grandes chroniques, histoire officielle des rois de France, de Louis VI à Louis IX.

Les moines de Saint-Denis furent aussi les historiens officiels *des rois de France* depuis Louis VI jusqu'à saint Louis. *Suger* écrivit les vies de Louis VI et de Louis VII; *Rigord* et *Guillaume le Breton*, celles de Philippe-Auguste et de Louis VIII; *Guillaume de Nangis*, celle de saint Louis.

Mais le grand mouvement des croisades fit naître, chez ceux qui en avaient été les témoins, le désir bien naturel de raconter à leur retour les péripéties de leurs voyages.

Les premières chroniques en langue vulgaire datent du temps des croisades.

Les premières chroniques en langue populaire et *les premières œuvres écrites dans la prose française furent ainsi des récits des croisades*.

Geoffroi de Villehardouin (1160 à 1213).

Geoffroy de Villehardouin, maréchal de Champagne (1160-1213), raconta la quatrième croisade dont il avait été un des acteurs les plus en vue, depuis la négociation conclue entre Venise et les croisés jusqu'à la prise de Constantinople. Son récit est simple et très naturel. Il est moins intéressant, moins agréable que celui du *sire de Joinville* (1224-1317), sénéchal de Champagne, l'ami et l'historien du roi saint Louis. C'est bien longtemps après la mort de son maître, à un âge fort avancé, que le bon chevalier écrivit son histoire, à la prière de Jeanne de Champagne, l'épouse de Philippe le Bel. Sa mémoire n'est pas

Joinville (1224 à 1317).

(1) Le Roman de la Rose comprend deux parties : la première, œuvre de Guillaume de Lorris, écrite en 1237, est toute poétique et traite de l'art d'aimer; la seconde, rédigée par Jean de Meung en 1287, est une satire de la société du XIIIe siècle.

(2) Renart ou Renard est le nom que porte le héros du roman, lequel est l'animal jusque-là appelé Goupil ou Vulpes en latin. Le succès du poème fut si grand que ce nom propre servit désormais à désigner ces animaux.

toujours fidèle, son plan n'est pas toujours nettement tracé. Mais les épisodes touchants sur la vie de saint Louis, surtout pendant la septième croisade, les entretiens de l'auteur avec le roi font du livre de Joinville l'ouvrage le plus aimable que nous ait légué le moyen âge.

8. Renaissance dans l'art. — Aux environs de l'an 1003, dit *Raoul Glaber*, dans tout l'univers, mais surtout en Italie et en Gaule, on se mit à reconstruire les églises, bien que pour la plupart ce ne fût point nécessaire; mais c'était à qui, entre les populations chrétiennes, aurait les plus beaux édifices. Les fidèles rebâtissaient, en les améliorant, non pas seulement les basiliques épiscopales et les monastères, mais même les petits oratoires. » *La renaissance des arts eut donc lieu au XI[e] siècle,* après les malheurs du x[e], après les terreurs de l'an 1000. *Elle coïncide avec la renaissance littéraire et commerciale, avec le mouvement des communes,* c'est-à-dire avec tous les grands progrès de la société chrétienne à cette époque.

Vigoureuse renaissance de l'art au XI[e] siècle; témoignage de Raoul Glaber.

Les églises qu'on démolissait étaient les *vieilles basiliques romaines* formées d'une nef avec le *transept*, c'est-à-dire les deux bras qui leur donnaient la forme de croix, le *toit* et les *combles* en bois, une *crypte* par-dessous, un *clocher* par-dessus, non pour y placer les cloches, mais pour y loger les guetteurs.

Les églises avant l'époque de l'art roman. Les anciennes basiliques.

Les nouveaux *architectes* étaient des moines, surtout des moines de *Cluny*. Leurs modèles étaient certainement les édifices d'Orient, et en particulier l'église du *Saint-Sépulcre* et l'église *Sainte-Sophie*. Ils avaient aussi sous leurs yeux, en Italie surtout, et dans le Sud de la France, les monuments antiques respectés par les invasions et les guerres féodales. C'est là que fleurit d'abord l'art nouveau dans l'architecture. On l'appela l'*art roman*.

Nouveaux architectes, les moines.

Nouveaux modèles, les byzantins.

9. Nouvelle architecture. Eglise romane. — Tous les procédés employés par les nouveaux architectes, tous ceux qui sont d'ailleurs la *marque distinctive des édifices*

Marques distinctives des constructions romanes.

romans, ont évidemment pour but de rendre les monuments, les églises surtout, plus majestueux et plus solides.

Les voûtes en pierre, en berceau, à arêtes, en coupoles.

Ils renoncent ainsi à la toiture en bois, ils la remplacent partout par la *voûte*, soit la voûte en *berceau*, connue les Romains dès la plus haute antiquité, soit la voûte à *arêtes*, plus légère, puisque la poussée s'y trouve exclusivement dirigée sur les arêtes, soit la *coupole*, comme au Saint-Sépulcre et à Sainte-Sophie. Afin de supporter les voûtes, on fait des murs et des piliers plus épais; on les soutient au-dehors par des *contreforts* en maçonnerie adossés à l'église. Les nefs sont plus hautes mais plus étroites, les fenêtres plus resserrées. De cette sorte, tout contribue à la solidité du bâtiment.

Epaisseur des murs et des piliers.

Etroitesse des fenêtres.

Sculptures des portes et des chapiteaux.

Les sculpteurs se chargent de couvrir les *tympans* des grandes portes et les *chapiteaux des piliers* d'une foule de figures, souvent raides et maladroites encore, si on les considère une à une, mais d'un effet admirable si on en considère l'ensemble.

Si toutes les constructions romanes ont les caractères communs, leur aspect varie cependant suivant les régions. En France seulement, on a pu rattacher les belles églises romanes à quatre ou cinq écoles distinctes. L'école *provençale*, avec ses voûtes en berceau et ses sculptures soignées, semble héritière de l'art romain. Elle a construit *Saint-Trophyme d'Arles* et *Saint-Gilles*. L'école *toulousaine* du XIIe siècle se rattache à elle, mais elle donne des édifices plus grands et plus hardis, comme *Saint-Sernin*, l'une des plus vastes églises romanes, toute construite en briques. Celle d'*Auvergne* rappelle davantage le style *byzantin;* elle recherche la diversité des couleurs dans les matériaux, les chapelles latérales, etc.; la cathédrale du *Puy*, *Notre-Dame du Port, à Clermont,* lui appartiennent. Les *maîtres bourguignons* sont hardis et aidés par des sculpteurs originaux, comme on le voit aux portails de *Vézelay*, à *Autun*, etc. Enfin l'école *normande* est la moins ornée et la plus

L'école provençale.

L'école toulousaine.

L'école d'Auvergne.

L'école bourguignonne.

L'école normande.

régulière. L'*abbaye aux Hommes* et l'*abbaye aux Dames* de Caen (Saint-Etienne et la Trinité), élevées par Guillaume le Conquérant et sa femme Mathilde, peuvent être considérées comme ses chefs-d'œuvre.

Nouveaux changements dans l'art, dus aux maîtres de l'Ile-de-France.

L'architecture ogivale. Les églises gothiques. — Dans la première moitié du XIIe siècle, les maîtres-maçons de *l'Ile-de-France*, en particulier ceux du *Parisis* et du *Vexin*, inventèrent quelques procédés qui transformèrent rapidement l'architecture.

Invention des voûtes sur cerceaux.

D'une part, ils appuyèrent les *arêtes de leur voûte sur des cerceaux en pierre*, qui, après s'être croisés au milieu de la nef, retombaient seulement sur quatre piliers correspondant aux quatre extrémités des cerceaux.

Invention des arcs-boutants extérieurs de la nef.

D'autre part, afin de soutenir ces piliers et de les empêcher de s'écrouler, puisqu'ils soutiennent toute la voûte, ils leur appliquèrent d'immenses *arcs-boutants* fort gracieux, placés eux-mêmes sur des contreforts. *La nef tout entière se trouve ainsi portée par des arcs extérieurs.* Dès lors, les murs épais devenant inutiles, on les remplaça entre les piliers par de *larges fenêtres*, non plus à *plein cintre*, mais à trois *points*. L'église fut ainsi toute à jour.

Création d'immenses fenêtres, et emploi de l'arc à trois pointes au lieu du plein cintre dans les ouvertures. L'ogive ; le sens de ce mot est détourné de sa signification primitive.

C'est cette forme de fenêtres et de portes que nous appelons *ogives*. Mais, au moyen âge, on réservait ce nom aux *cerceaux des voûtes*, c'est-à-dire *à la marque tout à fait distinctive de la nouvelle architecture.*

Le nom de style gothique date du XVIe siècle. Impropriété de ce terme.

Au XVIe siècle, les Italiens, pleins de mépris pour le style ogival, lui donnèrent le nom de *gothique*, ce qui signifiait pour eux *barbare*. *Ce nom impropre est resté à l'art ogival et français.*

Les cathédrales gothiques de France.

Il atteignit son apogée au XIIIe siècle. C'est de cette époque que datent les plus belles cathédrales ; *Notre-Dame de Paris* commencée dès 1163, *Notre-Dame d'Amiens*, la plus vaste de France, avec 143 mètres de longueur, celle de *Reims* dont la façade est postérieure, celle de *Beauvais* malheureusement inachevée, mais dont la voûte s'élève à 47 mètres

au-dessus du parvis, la *Sainte-Chapelle*, véritable châsse de pierre, élevée de 1245 à 1248 par Pierre de Montereau, pour recevoir les reliques de la Passion.

De France, l'architecture gothique gagne rapidement l'étranger, surtout les pays du nord, où elle éleva de nombreux chefs-d'œuvre.

Les églises ogivales sont les monuments caractéristiques de l'esprit du moyen âge.

11. Architecture civile. — La société du moyen âge a consacré tout son génie, tous ses efforts, toute sa richesse à élever ses églises. *Ses grands monuments religieux sont les témoins durables de sa foi chrétienne.* Ses architectes, ses sculpteurs, ses peintres, ses assembleurs de vitraux ont tous travaillé à embellir les cathédrales sous la direction des maîtres des œuvres vives. En dehors des édifices consacrés au culte, les XIIe et XIIIe siècles ont vu aussi s'élever de beaux édifices militaires, de *nouveaux châteaux forts* et de beaux édifices civils et municipaux, les *hôtels de ville*.

L'architecture militaire.

On connaît déjà l'origine, le système de défense et l'aménagement des châteaux du moyen âge. Les plus beaux, *Château-Gaillard*, *Coucy*, le *Louvre* de Philippe-Auguste, et les plus belles enceintes celles de *Carcassonne*, d'*Aigues-Mortes*, datent de ce temps.

Les châteaux du XIIIe siècle.

Les enceintes des villes

Les hôtels de ville et les beffrois.

C'est dans les villes du Nord, et en particulier en Flandre, où la vie des communes fut si active, que s'élevèrent les beffrois les plus gracieux et les hôtels de ville les plus grandioses, ceux de *Bruxelles*, de *Louvain*, de *Bruges*, etc.

REVISION DES GRANDS FAITS

et Sommaire général du Cours.

Début de l'histoire du moyen âge. La société romaine. Les barbares. L'Eglise. — Au début de cette histoire, à la fin du IVe siècle, *trois sociétés* bien distinctes sont en présence : le *monde romain*, le *monde barbare* et l'*Eglise*. L'antique société romaine, après avoir rendu à la civilisation de grands et durables services, subit une crise économique et morale, parce qu'elle a perdu cette classe moyenne, dont l'activité et les ressources la faisaient vivre.

Les barbares, et en particulier *les Germains*, qui forment leur avant-garde vers l'occident, ont conservé plusieurs des qualités des peuples jeunes, ignorant encore le luxe de la civilisation. Ils ont aussi les lois, la religion, les mœurs des nations primitives. Ils veulent entrer dans l'empire pour s'y faire incorporer, et jouir à leur tour de la puissance romaine.

Quoiqu'elle se soit attachée à l'empire romain et qu'elle ait adopté sa hiérarchie et son administration, l'Eglise n'a point lié son sort à celui de Rome. Elle a d'ailleurs condamné les vices de la décadence romaine ; viennent les barbares, et elle est disposée à les convertir pour les réconcilier avec l'ancienne société.

2. Invasions du Nord. Etats fondés par les barbares. — L'invasion, si longtemps arrêtée par l'empire, déborde au début du Ve siècle. Elle ne s'arrête que cent ans plus tard. L'empire est alors traversé, *ravagé de l'est à l'ouest par les Goths*, *du nord au sud* par les peuplades *germaniques* et les Huns.

Les *Huns* sont des hordes mongoles, trop étrangères au monde romain, aux autres barbares même pour s'établir en Occident. Ils n'y ont rien fondé. Tous les Germains au contraire ont essayé de s'y établir. Tous ceux qui étaient *hérétiques ariens* ont échoué, par suite de l'impossibilité où ils furent de se faire accepter par la société romaine dirigée par ses évêques.

Seuls les plus barbares, les *Francs*, devenus catholiques avec *Clovis*, ont fondé avec l'appui de l'Eglise un état durable. Le royaume *mérovingien* a duré, en effet, deux siècles. Au bout de ce temps, il aurait disparu, démembré en petites nationalités, si la famille *carolingienne* ne l'avait reconstruit par la force.

3. L'invasion du sud. L'empire et la civilisation arabes. — L'invasion germanique avait atteint seulement l'Occident. L'invasion du VIIe siècle, partie du sud, se répand *sur les provinces d'Asie et d'Afrique*. Les *tribus arabes*, unies et enflammées par les doctrines nouvelles de *Mahomet*, poussèrent leurs conquêtes à l'est jusqu'à l'Indus, à l'ouest jusqu'au détroit de Gibraltar, au nord jusqu'aux Pyrénées, puis presque jusqu'à la Loire (*bataille de Poitiers, 732*). Un grand empire religieux, puis *trois khalifats* prospères, celui de *Cordoue*, celui du *Caire*, celui de *Bagdad*, sortirent de ces conquêtes. Ils brillèrent tous trois par le luxe, l'éclat des arts, des lettres et des sciences. Puis, au bout d'un siècle d'existence, ils *devinrent la proie de mercenaires turcs* grossiers et belliqueux qui se servirent eux-mêmes du fanatisme musulman pour continuer en Asie, au moins, l'œuvre des Arabes.

4. Isolement de l'empire d'Orient. Rupture avec l'Eglise. — A la suite de l'invasion des Arabes, l'empire d'Orient perdit toutes ses provinces d'Afrique et la plupart de celles d'Asie. Les *Lombards* lui enlevèrent aussi presque toute l'Italie. Ainsi fut ruinée l'œuvre de *Justinien* qui avait paru, un moment, devoir restaurer l'unité impériale. L'ap-

pui que les empereurs de Constantinople et la société orientale tout entière ne cessaient de donner *aux hérésies* acheva, dans le même temps, de séparer complètement la société byzantine du reste du monde chrétien.

Les papes eux-mêmes, si longtemps fidèles à reconnaître dans les empereurs grecs les souverains légitimes de Rome et de l'Italie, furent obligés, dans l'intérêt même de la défense des intérêts de la péninsule et de la religion, de chercher d'autres protecteurs, et ils s'adressèrent aux *grands-ducs d'Austrasie*.

Dès lors, l'isolement de l'empire grec fut complet. Les croisades mêmes ne purent réconcilier les chrétiens d'Occident avec les schismatiques.

5. Alliance de la papauté et des Carolingiens. Rétablissement de l'empire. — Tout désignait les grands-ducs d'Austrasie au rôle que voulaient leur faire jouer les papes. Ils avaient rétabli l'unité de l'empire franc en Occident, et soutenu la propagation de la foi par leurs victoires. Les papes leur offrirent donc la protection du Saint-Siège. Ils l'acceptèrent allègrement, ce qui valut à la papauté *la disparition des Lombards*, *l'établissement du pouvoir temporel*, et aux Carolingiens, d'abord la couronne royale, ensuite le *rétablissement de la dignité impériale* en Occident en leur faveur.

Tant que vécut *Charlemagne*, l'union de l'Eglise et de l'empereur fut parfaite et leur accord fut utile à la religion et à l'empire, au rétablissement des études et de la civilisation générale. Après lui, la guerre et les compétitions succédèrent à l'entente. Ce sera la longue lutte du sacerdoce et de l'empire.

6. Nouvelles invasions. La féodalité. — Trente ans après la mort de Charlemagne, l'unité de l'empire d'Occident n'existe plus. La *lutte fratricide des fils de Louis le Pieux* amène d'abord un premier partage en *trois états distincts*. Puis chacun de ces états est partagé en *une mul-*

titude de souverainetés minuscules, qui usurpent cependant les droits réservés jusqu'ici à la puissance royale. C'est la conséquence du malheur du temps, des invasions nouvelles des *Normands* et des *Hongrois*, qui ont forcé les faibles à se placer sous la protection immédiate des grands, des forts de leur région.

Ainsi s'établit la *féodalité* en France, en Allemagne, en Italie, partout en Occident. La hiérarchie de *suzerains* et des *vassaux* s'établit rigoureusement. La monarchie n'a pas d'autre puissance que celle qu'elle trouve dans ses propres domaines, tant sont grandes l'indépendance et l'insubordination des seigneurs. La dynastie carolingienne disparaît alors de la France et de l'Allemagne au milieu des troubles, des guerres privées, et des violences de la féodalité.

7. La chevalerie. Les croisades. — L'Eglise s'est appliquée à transformer cette société brutale et à employer son énergie, son esprit hardi et belliqueux à une cause religieuse, à la guerre sainte. Elle a donc créé la *chevalerie* pour imposer à la noblesse le respect des faibles et des pauvres. Elle a ensuite prêché la *croisade* contre les infidèles qui détenaient les lieux saints, et surtout Jérusalem. Cependant il n'y a guère que les premières croisades qui aient été le résultat d'une explosion spontanée de la foi chrétienne et de l'enthousiasme des chevaliers. L'intérêt, la politique, firent bientôt dévier le but des croisades dont ils changèrent le caractère. Les dernières même furent l'œuvre personnelle de Louis IX, le saint roi de France.

8. La lutte du sacerdoce et de l'empire. Ruine du Saint-Empire. — A la fin du XIe siècle, c'est-à-dire au moment même où les croisades vont commencer, l'Eglise est obligée de consacrer toute son attention et une grande partie de ses forces à se défendre contre un péril nouveau.

C'est que les empereurs de la *maison de Saxe*, après avoir rétabli en Allemagne et au profit de leur maison la dignité

impériale, voudraient mettre la main sur le Saint-Siège, et en faire un fief de l'empire.

Mais l'Eglise, réformée sous l'influence du grand ordre de *Cluny* par le pape *Grégoire VII*, oppose une vive résistance à ces prétentions, et proclame l'indépendance des fonctions spirituelles. La lutte est d'abord apaisée par le concordat de *Worms*, mais elle reprend plus vive avec les *Hohenstaufen*. Cette fois les papes ont pour alliés tous les partisans de l'indépendance italienne. C'est avec l'appui de l'Italie que le grand pape *Alexandre III* est vainqueur de *Frédéric Barberousse*. C'est en Italie aussi que *Grégoire IX* et ses successeurs combattent *Frédéric II* et les derniers représentants de la famille de Hohenstaufen, prétendants au trône de *Naples*. Le résultat immédiat de cette guerre fut le *grand interrègne*, c'est-à-dire la ruine du saint empire et le triomphe de l'anarchie en Allemagne.

9. Les communes. Renaissance de l'industrie et du commerce. — Pendant que cette guerre de rivalité et les croisades absorbent la plus grande partie des forces de l'Eglise et de la féodalité, la société occidentale, débarrassée des invasions, goûte de nouveau plus de calme et de sécurité, et se livre vigoureusement au travail et aux affaires.

C'est le commerce qui renaît d'abord sous l'influence des croisades, grâce au grand mouvement d'échanges qu'elles établirent entre les Echelles du Levant et les villes méditerranéennes de *Venise*, de *Gênes*, de *Marseille*, etc., qui devinrent dès lors les entrepôts du commerce européen.

Le développement du luxe et du bien-être amena bientôt aussi la renaissance de l'industrie. Seulement, les nouveaux fabricants se groupèrent en *associations*, en *corporations* minutieusement réglementées, pour assurer la sécurité de leur travail, et plus tard pour arrêter la concurrence.

10. La royauté capétienne. — La monarchie *capétienne*, héritière des derniers Carolingiens de France, d'abord étouffée par une féodalité nombreuse et très puis-

sante, sort bientôt de son inaction. Grâce à l'appui du clergé et du peuple, qui la préférait de beaucoup aux seigneurs, elle put s'élever au-dessus de ses vassaux les plus puissants. *Philippe-Auguste* et *Louis VIII* eurent même le bonheur de dépouiller les rois d'Angleterre de la plupart de leurs possessions continentales, et d'accroître ainsi considérablement le domaine royal. *Saint Louis*, par ses victoires, et plus encore par ses vertus, acheva de donner à la royauté française une puissance et un prestige que nul ne lui disputait ni dans l'Europe chrétienne, ni dans le monde du XIIIe siècle.

11. La monarchie anglaise. — Dans le même temps, il semble que la monarchie anglaise suive une marche contraire à celle des Capétiens. C'est que toutes les classes de la société anglaise, sans distinction de races, ni de rangs, ni de privilèges, se sont unies et coalisées contre le despotisme des rois *normands* et *angevins*. Toute-puissante sous *Guillaume le Conquérant* et sous *Henri II*, la royauté se vit d'abord imposer la *grande charte*, puis les *provisions d'Oxford*. Aussi, à la fin du XIIIe siècle, malgré l'échec de la dernière tentative de *Simon de Leicester*, l'Angleterre reste le seul pays de l'Europe où le peuple ait obtenu des garanties contre l'absolutisme. Ces garanties sont défendues par le *parlement*.

12. Renaissance des lettres et des arts. — En même temps que le commerce et l'industrie, les *lettres* et les *arts* eurent leur renaissance au XIe siècle. Mais leur mouvement progressif n'atteignit son apogée qu'au XIIIe, en France, sous le règne de saint Louis. On se remit alors à l'étude de la philosophie, du droit, de la médecine, de la théologie suivant la méthode certainement attaquable de la *scolastique*, mais avec une force d'esprit et une vigueur de raisonnement qu'on n'a pas dépassées. Les architectes, les sculpteurs, les peintres, en somme tous les artistes du moyen âge, élevèrent les imposantes *basiliques romanes*, puis, avec

plus de hardiesse et de génie, les grandes *cathédrales gothiques* qui restent comme les témoins vivants de la foi de leur temps.

CONCLUSION

Pendant toute cette première partie de l'histoire du moyen âge, de 395 à 1270, au milieu des événements qui ont transformé le vieux monde romain en une société nouvelle, les agents les plus actifs, ceux dont l'influence a été prépondérante aussi bien sur les grands changements politiques que sur les révolutions intellectuelles et morales, sont évidemment l'*Eglise* et la *France*. C'est l'Eglise, en effet, qui a converti les barbares et qui les a réconciliés avec la société romaine. C'est elle qui a rétabli l'empire d'Occident pour l'employer à sa défense, mais aussi à la propagation de la foi. C'est elle qui a créé la chevalerie et prêché les croisades. C'est elle enfin qui, pendant de longs siècles, a été seule dépositaire, dans ses monastères, des instruments de la civilisation, qu'elle n'a pas cessé de mettre en œuvre. Mais elle a eu un puissant auxiliaire dans la nation des Francs, qui lui ont donné l'appui de leur épée dans toutes ses entreprises. La propagation de la foi chez les barbares, la chevalerie, les croisades, sont autant de grandes actions de la France et de ses rois, de même que la renaissance des études et la merveilleuse évolution des arts ont eu pour point de départ et pour foyer constant la nation française, ses universités et ses écoles.

ERRATA

Page 150, 9e ligne :

Au lieu de la phrase : C'est au VIIIe siècle que les papes négocient et concluent l'alliance de l'église et des ducs carolingiens, les chefs du peuple franc, qui.....

écrire : C'est au VIIIe siècle que les papes négocient et concluent entre l'église et les ducs carolingiens, chefs du peuple franc, l'alliance, qui.....

Page 189, 15e ligne :
écrire Ebre *et non* Elbe.

Page 183, etc. :
écrire 13e leçon *et non* 12e.

TABLE DES CARTES

LISTE

des tableaux chronologiques, généalogiques, etc.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

LYON. — IMPRIMERIE EMMANUEL VITTE, 18, RUE DE LA QUARANTAINE.

INDEX ALPHABÉTIQUE GÉNÉRAL

A

B

C

H

I

J

N

O

P

Q

R

S

T